

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1994**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored end/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates end/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear  
within the text. Whenever possible, these have  
been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

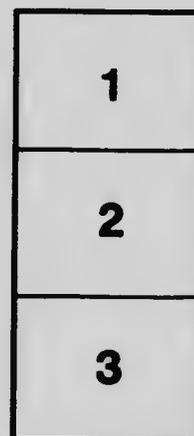
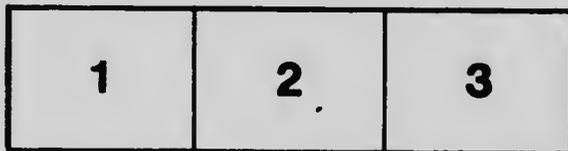
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax



Voir  
2. 00

# Au Service de mon Pays



**Discours et Conférences**





(d.)

86

C.-J. MAGNAN

**AU SERVICE**  
**DE MON PAYS**

**DISCOURS ET CONFÉRENCES**

**PÉDAGOGIE — INSTRUCTION PUBLIQUE**

**RELIGION — PATRIOTISME**

**SOUVENIRS DE VOYAGE**

Suivi d'appendices documentaires

*La grande question de nos jours,  
celle de tous les temps et de tous les  
lieux, c'est la question de l'éducation.*

L'ABBÉ DE CLÈVES

LETTRE-PRÉFACE

DE

**SIR LOMER GOUIN**

PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

— — — — —  
**OUVRAGE ILLUSTRÉ DE HUIT GRAVURES**

**HORS TEXTE**  
— — — — —



**QUÉBEC**

**DUSSAULT & PROULX, ENR.,**

**1917**

LA 2325

.M3

A3

1917

P\*\*\*

DROITS RÉSERVÉS

880269

A

**Sir Lomer Gouin**

**Premier Ministre**

**de la Province de Québec**

**Bienfaiteur insigne de l'Éducation**

**Ce livre est**

**respectueusement dédié**

**C.-J. Maguan**

**Québec, 20 septembre 1917**

## LETTRES D'APPRÉCIATION

Archevêché de Québec, 7 février 1911

M. C.-J. Magnan,  
*Inspecteur général des Ecoles catholiques,*  
Québec.

Monsieur,

Vous vous proposez de publier un volume de vos conférences et discours. Vous félicite de votre initiative, car depuis plus de trente ans vous avez fait de votre parole au service de toutes les causes religieuses et nationales, particulièrement celle de l'éducation.

Je souhaite donc vivement que votre ouvrage soit chaleureusement accueilli par le clergé, dans le ministère et dans l'enseignement, par les maisons d'éducation et les commissions scolaires.

Je fais des vœux, monsieur l'inspecteur général, pour le succès complet de votre louable entreprise.

† L.-N. Card. Bégin,  
*Arch. de Québec.*

Archevêché de Montréal, 6 février 1911

Monsieur C.-J. Magnan,  
Québec.

Mon cher Monsieur,

Il m'a été donné d'entendre quelques-uns de vos discours prononcés à un congrès de commissaires d'écoles: j'en ai été charmé. J'ai lu aussi quelques-unes des conférences que vous avez publiées dans les journaux. Vous vous proposez maintenant de réunir en un volume ces études si intéressantes et si pratiques. J'en suis heureux. Vous continuerez ainsi de servir une cause qui nous est chère à tous, et à laquelle vous vous êtes consacré avec dévouement et succès. Tous les amis de l'éducation vous en seront reconnaissants et se feront un devoir de vous le prouver. Agrées, mon cher Monsieur l'expression de mes meilleurs sentiments.

† PAUL,  
*Archevêque de Montréal.*

Québec, 5 février 1911

Monsieur C.-J. Magnan,  
*Inspecteur général,*  
Québec.

Monsieur,

Je suis heureux d'apprendre que vous vous proposez de réunir en un volume vos conférences et discours prononcés durant votre longue et laborieuse carrière.

Je désire vivement que les commissions scolaires puissent doter leurs écoles de quelques exemplaires de ce travail où le personnel enseignant pourra s'instruire de ses devoirs et puiser d'utiles connaissances générales.

Je forme des vœux pour la réussite de votre projet.

Croyez-moi, monsieur l'Inspecteur général,

Votre tout dévoué,

CYRILLE-F. DELAGE,  
*Surintendant de l'Instruction publique*

février 1917

discours. Je  
s avec ma  
particulière-  
ont accueilli  
ns d'éduca-  
cés complet

Québec.

février 1917

onnés à des  
i quelques-  
Vous vous  
s et si pra-  
cause qui  
ouement et  
t se feront,  
Monsieur,

février 1917.

en volume  
e carrière.  
r leurs éco-  
uire de ses

,  
n publique

## PRÉFACE

En 1881 et en 1882, il y avait à l'École modèle de Louiseville un petit instituteur de quatorze ans qui était chargé d'apprendre à lire, à écrire et à compter à une classe d'au-delà de quatre-vingts enfants. C'était une rude tâche, une tâche écrasante pour un adolescent. Comme le Petit Chose de Daudet, il a dû souffrir plus d'une fois de l'espièglerie, de l'indiscipline et, peut-être aussi, de la mauvaise volonté de ses nombreux élèves. Mais il avait du courage, il était rempli de zèle et il affectionnait d'une façon toute particulière la carrière qu'il avait embrassée. Il se sentait déjà dans la sphère qui convenait à ses aptitudes et à son tempérament, et ce fut dans cette école de campagne, "au milieu de ce petit peuple remuant et mutin", qu'il commença son apprentissage professionnel. Ainsi qu'il le dira plus tard, c'était prendre contact de bien bonne heure avec les réalités de la vie; mais la nécessité est impérieuse et elle le pressait déjà à être homme avant l'âge. Il eût bientôt la bonne fortune d'être admis à l'École normale de Québec où, après de brillantes études, il ne tarda pas à devenir professeur. Grâce à son travail et à son talent, il avait réussi à franchir rapidement une étape difficile.

Trente années et plus se sont écoulées depuis cette époque, et le jeune professeur de l'École modèle de Louiseville est aujourd'hui inspecteur général des écoles catholiques de la province de Québec. Il a eu cette rare qualité: la persévérance, et il est resté fidèle à la cause qu'il avait embrassée dans sa jeunesse et à laquelle il a donné les meilleures années de sa vie.

Pendant le dernier quart de siècle, il a suivi d'un œil toujours attentif le mouvement de l'instruction publique et il s'est occupé activement, intelligemment et sans un moment de répit des choses de la pédagogie. Il a acquis une expérience considérable qui, chez nous, ne le cède à nulle autre.

M. Magnan a eu l'heureuse idée de grouper en un joli volume les discours les plus importants qu'il a prononcés dans sa carrière, tous ceux qui s'intéressent au problème de l'instruction populaire en sauront gré. Les instituteurs et les institutrices seront particulièrement heureux de lire et même de relire des pages qui avaient été écrites à leur intention et dans lesquelles ils pourront faire une abondante moisson de conseils et de renseignements pratiques. Les membres des commissions scolaires, eux aussi, pourront tirer grand profit des "Discours et Conférences" de M. Magnan. Dans l'intérêt de cette belle et grande cause dont ils ont charge, il n'est pas indifférent qu'ils connaissent ou qu'ils ignorent "notre système scolaire", "la mission de l'école rurale", "l'importance de l'école primaire" et "la nécessité de la formation professionnelle de l'institutrice" à laquelle ils confient leurs enfants. Il est, en outre, certaines pages d'une documentation irréfutable dont je conseillerais fortement la lecture aux personnes de langue anglaise qui, sur la foi de renseignements erronés et malicieusement déformés, ont pu douter de la générosité de notre Province; elles verront de quelle façon tolérante nous traitons les minorités au point de vue scolaire.

Bref, sur cette question comme sur bien d'autres, le livre de M. Magnan est fort instructif et il se lit agréablement. L'auteur a fait œuvre utile et, pour ma part, je suis heureux de l'en féliciter cordialement.

*Octobre 1917*

LOMER GOVIN.

---



CABINET DU PREMIER MINISTRE

Québec, 31 octobre 1917.

M. C.-J. Magnan,  
Inspecteur général.

Cher monsieur Magnan,

Vous m'avez demandé d'écrire une lettre-préface pour votre beau livre *AU SERVICE DE MON PAYS*. C'est avec plaisir que je me rends à votre désir, heureux d'avoir l'occasion de vous témoigner publiquement mon estime et mon admiration. Ne m'en voulez pas si, au lieu d'une lettre-préface, je vous envoie une préface: dans cette dernière, il m'a été plus facile de dire ce que je pensais de votre ouvrage et de son auteur.

Vous avez bien voulu me dédier votre livre; c'est un témoignage que j'apprécie hautement et pour lequel je vous prie d'agréer ma plus vive gratitude. Je suis heureux que vous ayez eu la délicatesse d'associer mon nom à une œuvre consacrée à l'éducation de la jeunesse, œuvre qui m'est particulièrement chère, vous le savez.

Veillez agréer, cher M. Magnan, l'expression de ma sincère amitié.

LOMER GOUIN.



## INTRODUCTION

En réunissant un certain nombre de mes conférences et discours sous le titre: "*Au service de mon pays*," je me propose d'être utile à tous les collaborateurs de la grande œuvre religieuse et nationale qui se poursuit chez nous par l'école primaire depuis bientôt un siècle. Aucune présentation littéraire n'a présidé à l'élaboration de ce projet; la pensée seule de contribuer au progrès pédagogique bien entendu et au développement de l'instruction publique, conformément aux traditions et aux aspirations de la nationalité canadienne-française, m'a servi de guide. Et aussi, en groupant les modestes pages qui suivent, j'ai voulu être utile aux jeunes instituteurs, en mettant à leur disposition ces documents où ils apprendront à aimer leur profession et à lui consacrer leurs talents et leurs efforts.

L'œuvre de l'éducation primaire est si belle, si pleine de fécondes promesses, qu'elle mérite de ceux qui en sont chargés, l'hommage d'un dévouement inlassable et d'un zèle que rien ne refroidit. C'est cet hommage que je désire rendre à la cause de l'instruction publique, en publiant aujourd'hui "*Au service de mon pays*".

Simple *essai*, cet ouvrage ne pose nullement au "modèle oratoire". Fruit d'études poursuivies à travers des occupations multiples; suspendus souvent et repris entre deux classes ou continués le soir au foyer, mes conférences et discours seront comme un écho de mon humble carrière pédagogique et de ma réconfortante vie de famille: c'est peut-être là leur plus grand mérite. Au point de vue littéraire, ils révèlent le vif désir que leur auteur a eu de s'instruire et son grand regret de n'avoir pu poursuivre, dans sa jeunesse, son rêve de lier plus intime connaissance avec les Lettres sous l'un de ces toits bénis que l'on nomme collège classique.

Malgré l'imperfection de l'œuvre, elle restera, plus tard, comme un témoignage de l'idéal que poursuivait l'instituteur canadien-français au commencement du vingtième siècle. C'est le premier essai du genre au Canada dans le domaine primaire: il a donc droit à l'indulgence du public. Nous souhaitons que ce premier effort encourage les jeunes à profiter des années qu'ils ont encore devant eux, afin de surpasser leurs aînés qui n'ont pas eu à leur disposition les avantages offerts aujourd'hui aux instituteurs studieux.

Dans mes conférences et discours, j'ai mis à profit les nombreuses notes pédagogiques cueillies dans maints auteurs pour préparer les cours dont je fus le titulaire à l'École normale Laval pendant plus de vingt ans. Ces notes pédagogiques ont été adaptées aux sujets traités et aux besoins du milieu. Il eut été fastidieux d'en indiquer constamment la provenance.

C.-J. MAGNAN.

---

# Conférences et Discours

---

PREMIÈRE PARTIE

---

## PÉDAGOGIE

---

VERS LE PASSÉ—LE PRÉSENT—À LA CONQUÊTE  
DE L'AVENIR

DISCOURS PRONONCÉ À LA DISTRIBUTION DES PRIX AUX  
ÉLÈVES DE L'ACADÉMIE DE LOUISEVILLE,  
LE 27 JUIN 1917.

M. le Chanoine,

Cher Frère Provincial,(1)

Mesdames et Messieurs.

C'est avec le plus vif bonheur que je me retrouve à Louiseville aujourd'hui, dans ce coin de pays qui me rappelle tant de souvenirs. Et les bonnes paroles que le vénéré curé de cette paroisse et le cher Frère directeur de cette belle Académie

---

(1) M. le Chanoine J.-N. Tessier, curé de Louiseville, présidait, ayant à ses côtés le révérend Frère Louis-Arsène, Provincial des Frères de l'Instruction chrétienne.

viennent de m'adresser, m'ont été droit au cœur.(1) Me portant à trente-six ans en arrière, je me revois, à l'âge quatorze ans, sous-maître à l'école modèle, située, à cette époque, non loin d'ici, dans la rue Sainte-Marie. L'école modèle de Louiseville était alors dirigée (1881-82) par l'un des plus distingués élèves de l'École normale Laval, M. Émile Tremblay. L'année suivante, M. Deléglise, un Suisse français catholique, un excellent maître, succédait à M. Tremblay. C'est donc sous l'égide de ces deux éducateurs remarquables que je débutai dans l'enseignement comme instituteur-adjoint. La tâche fut rude parfois durant les deux années que j'exerçai l'emploi de sous-maître à l'école modèle de Louiseville.

#### INSTITUTEUR À QUATORZE ANS

Ma classe débordait d'élèves de six à douze ans: j'en comptai parfois au-delà de quatre-vingts. Maintenir le bon ordre parmi ce petit peuple remuant et mutin, c'était déjà toute une affaire, mais il fallait aussi lui enseigner les prières et le catéchisme et lui apprendre à lire, à écrire et à compter. Et je n'avais que quatorze ans! Ce fut un rude et salutaire apprentissage professionnel. Grâce aux conseils de l'inspecteur d'écoles du temps, M. Tétrault, grâce à l'appui de l'instituteur en chef, et grâce surtout à la grande bonté et à l'intérêt que le vénérable curé d'alors, Monseigneur Bouche, me témoigna durant ces deux années d'épreuves, je donnai satisfaction et aux autorités scolaires et aux parents des enfants. En 1883, âgé de seize ans, j'entrai comme élève-maître à l'École normale Laval de Québec, où la Providence me dirigea.

---

(1) Voir à l'Appendice, sous le titre *A l'Académie de Louiseville*, le texte des adresses présentées.

## L'ÉCOLE D'AUTREFOIS

Depuis cette date, trente-trois ans se sont écoulés, un grand laps de temps allègrement parcouru en dépit d'un labeur de tous les instants. Et ce n'est pas sans émotion que le petit sous-maître de 1881-82, 1882-83, vous adresse aujourd'hui la parole, mes chers enfants, dont plusieurs sont les fils de ceux à qui naguère j'appris à lire. Je revois aussi avec un vif bonheur, dans cet auditoire, quelques-uns de mes anciens camarades d'écoles. Leur présence ici évoque en mon âme tout un monde de souvenirs. C'est d'abord l'ancienne école, qui se tenait alors dans l'antique maison de pierre qui servit depuis de salle publique, à côté du vieux cimetière, de 1875 à 1879. Dans cette ancienne école, je revois notre maître, M. Gariépy, très sévère, se promenant constamment avec un martinet sous le bras; je revois aussi son assistant, sous-maître de la petite classe voisine de la nôtre. M. Vanasse, c'était son nom, portait comme emblème de l'autorité, une règle de bois franc. Chaque jour, et le martinet et la règle étaient mis au service des élèves les plus turbulents ou les plus négligents. Notre salle de classe n'avait pas l'aspect des vôtres aujourd'hui, chers élèves. A cette époque déjà éloignée, les murs de l'école étaient dénudés, seul le tableau noir y avait droit de cité; et parfois une vieille carte géographique partageait cet honneur avec lui. Ah! si nos vieux maîtres venaient aujourd'hui reprendre leur place d'autrefois, ils seraient bien étonnés de voir tout ce que les éducateurs actuels s'ingénient à faire pour rendre l'école attrayante, agréable et utile. Ils seraient plus étonnés encore si on leur disait que la discipline la plus sévère ne suffit pas pour élargir la cervelle de l'enfant et lui ouvrir le cœur; qu'il importe non seulement que le maître connaisse ce qu'il enseigne, mais qu'il sache surtout comment

l'enseigner. En dépit des lacunes de ce temps dont j'évoque devant vous le souvenir, je n'en conserve pas moins dans mon cœur une sincère reconnaissance pour mes maîtres d'autrefois.

#### SOUVENIRS D'ENFANCE

Chers jeunes gens, permettez-moi d'insister sur mes souvenirs d'enfance. En les rappelant, j'éprouve de la joie, et j'espère, en même temps, vous faire un peu de bien.

Les souvenirs de la famille, de la vieille église que l'on vient de démolir, et de tout ce coin de pays qui comprend la Rivière-du-Loup, Maskinongé, Sainte-Ursule, me reviennent à la mémoire nombreux comme ces volées d'hirondelles que l'approche de l'hiver rassemble avant qu'elles quittent le pays qui les a vues se multiplier. Ces souvenirs ont conservé toute leur fraîcheur en mon âme ardemment éprise du culte du passé. Je revois comme si c'était hier le modeste toit de mes grands parents maternels où je passai les courtes années de mon enfance. On la nommait, cette maison, la *maison jaune*, et elle était située en face du vieux moulin, ici, à deux pas, au bout de la Petite rivière du Loup, sur la route qui conduit à Sainte-Ursule. Jusqu'à l'année dernière, alors qu'on l'a démolie, je la revoyais toujours avec une joie attendrie, chaque fois que je me rendais en chemin de fer de Québec à Montréal. C'est sous ce toit rustique, sous la garde d'une grand'mère incomparable, que j'appris de bonne heure à aimer le travail, l'étude, le "devoir" en un mot. L'aprentier qu'il me fut donné de suivre à un âge où les autres enfants s'amusaient sans aucun souci par les routes bordées de verdure et les champs parsemés de fleurs, ne fut pas sans attraits pour moi. Il m'ouvrit des horizons que mes camarades ne soupçonnèrent que plus tard. Obligé par une pressante

nécessité d'être homme avant l'âge, je pris contact très tôt avec les réalités de la vie. C'est ainsi que tout jeune je parcourus en voiture ou à pieds toutes les routes de la région, excellente leçon de géographie locale. Les beaux rangs qui longent la Grande et la Petite rivière du Loup, la vaste commune baignée par l'admirable lac Saint-Pierre, la route du Petit-Bois, le rang de Beauséjour, la route de la Carrière, le rang des Gravel, Chacoura, et bien d'autres endroits m'étaient familiers pour les avoir souvent visités à l'époque des semences ou des foins, des récoltes ou de la mouture des grains. Quand on est enfant, on n'admire pas assez les spectacles ordinaires et quotidiens de la nature, qui offrent tant de jouissances à ceux qui savent voir. Oh! ce beau coin du comté de Maskinongé que vous habitez, vous, mes chers enfants, sa figure m'apparaît avec des traits précis, comme si c'était hier que j'en avais battu les sentiers pour aller *aux fraises, aux framboises, au balai* ou pour *marcher au catéchisme!* Tout le charme de sa sobre mais délicate beauté fut goûté par ma jeune âme, il y a quarante ans.

Jamais je n'oublierai l'impression profonde que me laissèrent les nombreux voyages que je fis dans l'été de 1878, dès le petit matin; "au moulin de Stintenne", comme l'on désignait alors la scierie de M. Stanton, située dans le haut de la Grande rivière du Loup. En compagnie de mon oncle Denis Béland, conduisant moi-même une voiture, nous nous mettions en route vers 4 heures du matin, afin d'être de retour assez tôt pour me permettre d'être en classe à 9 heures. Le trajet était joli: après avoir traversé le village encore endormi, nous longions, jusqu'au moulin, la grande rivière dont les eaux noires et profondes coulaient entre deux rangées de grands arbres où les oiseaux annonçaient sur tous les tons le retour du jour. L'air vif et pur du matin, bientôt tempéré par les éclatants

rayons du soleil levant; l'aspect des riches fermes qui bordent le chemin de la Grande-Rivière et qui s'éveillaient l'une après l'autre, semblait-il, sur notre passage; la riche verdure des champs bordant la route; les vaches ruminant dans l'enclos en attendant la traite du matin; les autres bêtes se remettant à paître dans les friches, enfonçant leurs pieds dans le vert des pâturages; le parfum des fleurs s'échappant des jardins au premier contact du soleil; les cheminées des maisons laissant échapper en délicates volutes une fumée embaumée de cèdre, annonçant ainsi qu'une mère vaillante et dévouée préparait le repas du matin; la tranquillité des choses contrastant avec la splendeur de la renaissance d'un beau jour, tout me révélait les beautés infinies que Dieu a répandues dans la nature, beautés, hélas! que trop peu savent admirer. Quand les clochers de Louiseville et de Saint-Léon sonnaient les notes pieuses de l'Angelus, nous étions sur le point d'arriver dans la grande cour du moulin, où l'odeur du bois fraîchement scié nous annonçait que nos grand'charettes ne pourraient, en dépit de leurs hautes "haridelles", épuiser le monumental tas de *croûtes* qui servit naguère à réchauffer tant de modestes foyers à Louiseville. Et le retour se faisait, sous un soleil ardent, avec une sage lenteur que nous imposait les lourdes charges. Durant le trajet, je pouvais, tout à loisir, goûter le charme du paysage qui se déroulait sous mes yeux. Les fermes en pleine activité, le va-et-vient des gens, le bruit joyeux des faucheuses, le chant des cigales, la brise parfumée des senteurs des trèfles blancs ou des sarrazins en fleurs, tout m'enthousiasmait, élevait mon esprit au-dessus du terre-à-terre et transportait mon âme dans cette région de l'idéal qui double le prix de la vie.





1804—1915

*La vieille église de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup. (en haut),  
aujourd'hui Louiseville, comté de Maskinongé.*

*(Voir page 9).*

LA VIE PAROISSIALE.—LA VIEILLE ÉGLISE

De tous mes souvenirs d'enfance, ceux qui me rappellent la vieille église et la vie paroissiale d'il y a quarante ans, occupent une place spéciale en ma mémoire.

L'église de Louiseville, que l'on vient de démolir, était l'une des plus vieilles du diocèse des Trois-Rivières. Après celles du Cap-de-la-Madeleine et de Maskinongé (qui vient de tomber, elle aussi, sous les coups du temps), l'église de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup était la plus ancienne. Depuis 1804, elle dressait fièrement ses deux clochers qu'aimaient tant à revoir ceux que la Providence avaient appelés à vivre loin d'eux. L'église de la Rivière-du-Loup contenait des souvenirs précieux provenant du vieux temple desservi naguère par les Récollets, église qui se trouvait à environ à mi-chemin du village de la Rivière-du-Loup et du lac Saint-Pierre, sur la rive ouest de la Grande rivière. L'église qui vient de tomber sous le pic du démolisseur était ornée de sculptures, sur bois de grande valeur. Avec elle disparaît un long passé très cher au cœur de ceux qui eurent le bonheur d'apprendre à connaître, aimer et à servir Dieu dans cette antique maison de la prière. En contemplant désormais d'un regard attendri la photographie de la chère vieille église, le souvenir de la première communion et celui des cérémonies religieuses auxquelles ils furent participants comme petits servants, reviennent—avec quel charme mêlé de tristesse!—à l'esprit des anciens enfants de chœur qui connurent le vénérable curé Boucher.

Ah! que nous regretterons longtemps la chère vie de l'église de la Rivière-du-Loup! Si l'on pouvait sauver de la ruine les quelques monuments religieux que nous ont légués les siècles passés. . . . Avec Barrès, disons bien haut! "L'é-

glise n'est pas un bibelot. Elle est une âme qui contribue à faire des âmes!"

Pour des motifs que je respecte, on a fait disparaître la vieille église, mais les souvenirs de la vie paroissiale d'autrefois ne subiront jamais le même sort, car ils sont gravés dans l'âme des anciens en caractères ineffaçables. Qui, parmi eux, a pu jamais oublier les dimanches et les jours de fête d'autrefois de la vieille église, auxquels le pasteur zélé et distingué, Monseigneur Boucher, savait donner un cachet remarquable de grandeur et de solennité! Ce vénérable curé aimait, pour son église, l'éclat et le faste des cathédrales. Aussi, fêtes et dimanches, comme nous étions fiers, les servants de mon temps, de revêtir la soutane rouge, d'accompagner Monseigneur Boucher à l'autel, d'offrir l'encens au peuple, de "passer" le Pain béni aux fidèles. . . . Je revois, dans cet office, mes compagnons d'enfance: les Béland, les Caron, les Désaulniers, les Laffèche, les Clermont, les Héroux et autres.

Je me rappelle aussi les vieux maîtres-chantres de ce temps: les Gravel, les Ringuette, les Teasdale. Chacun leur tour, à vêpres, ils entonnaient une antienne et un psaume avec une gravité qui nous impressionnait, nous, les jeunes; et nous avions hâte d'être hommes pour avoir le privilège "d'entonner", nous aussi.

Mais c'est à la visite de l'Évêque que la vieille église se faisait la plus belle, s'efforçant de rajeunir à la faveur des décors somptueux dont on l'habillait à cette occasion. Il nous semblait, à nous les enfants, qu'aucune église au monde ne pouvait être plus riche, plus somptueuse que la nôtre. Et puis, comme nous étions fiers de notre saint évêque, Monseigneur Laffèche! combien son éloquence nous enthousiasmait et nous édifiait tout à la fois! Quand Monseigneur Laffèche abordait la question nationale canadienne-française,

la survivance de notre nationalité par l'union intime des sentiments religieux et patriotique, par la conservation des traditions familiales, par l'agriculture, l'économie domestique, l'épargne, la tempérance, il s'élevait à la plus haute éloquence et jetait en nos âmes d'enfants et de jeunes gens une semence incorruptible.

Mes chers jeunes gens, soyez fidèles aux offices de la paroisse, aimez-les et efforcez-vous d'en comprendre toute la haute signification. Plus tard, ils constitueront le meilleur de vos souvenirs et resteront toujours pour vous un enseignement salubre que ni le temps ni les épreuves ne sauront détruire.

#### MES PREMIÈRES LECTURES

Après mes souvenirs de la famille, de l'école et de la vieille église, ceux qui se rattachent à mes "premières lectures" sont restés les plus vivaces. J'aimai de bonne heure à lire, aux heures libres, les dimanches et jours de congé, et au cours des longues soirées d'hiver. La lecture de bons et beaux livres était de tradition familiale. Le premier petit livre dont je me rappelle le titre et le contenu, c'est la *Dame Noire*. Minuscule bouquin français, renfermant la plus touchante histoire et que je relus bien des fois, vers l'âge de 7 ou 8 ans. Ce furent ensuite les admirables contes du chanoine Schmid, que l'inspecteur de notre temps, M. Pétrus Hubert, distribuait dans ses visites aux écoles du district. A l'époque de ma première communion, le bon M. Boucher, dont je servais souvent la messe sur semaine, m'ouvrit les trésors de sa bibliothèque. Parmi les nombreux livres que j'apportais du presbytère à la maison, il m'en souvient de deux: *Le Vieillard de la Montagne* et *Mes Prisons* de Silvio Pellico. Ces livres eurent grands succès dans le cercle de la famille et des voisins qui se réunis-

saient, les soirs d'hiver, pour entendre lire à haute voix de belles histoires, qui édifiaient, intéressaient et faisaient souvent pleurer. Deux autres livres conquirent aussi le suffrage de mes fidèles auditeurs: ce sont les: *Soirées Artésiennes*, imprimé à Lille, chez Lefort, 1832, et la *Captivité de Louis XVI*, sans nom d'auteur, imprimé également à Lille, en 1841. Je conserve pieusement ces deux vieux volumes, souvenirs précieux de la modeste bibliothèque de mon vénéré père.

Je ne liai connaissance avec les auteurs canadiens que vers l'âge de douze ans. En 1875, la librairie J.-B. Rolland & Fils publiait la *Nouvelle Série de Livres de Lecture*, en cinq parties, préparée par A.-N. Montpetit. Ces excellents livres contenaient plusieurs jolies pages canadiennes qui éveillèrent chez moi le goût des choses de chez nous. Ma curiosité ainsi piquée me fit remarquer, dans la bibliothèque de Monseigneur Boucher, la collection du *Foyer Canadien*, en quatre volumes, publiée à Québec de 1863 à 1866. C'est là que je lus pour la première fois les belles pages de l'abbé Charles Trudelle sur les *Bois-Francs*; le plus canadien de nos livres, *Jean Rivard l'Economiste*, de Gérin-Lajoie; les *Chansons historiques du Canada*, de Hubert Larue; la *Biographie de F.-X. Garneau*, par l'abbé H.-R. Casgrain. Deux autres livres firent les délices de notre petit cercle au cours de l'hiver de 1880; les *Anciens Canadiens* de M. de Gaspé, publié à Québec en 1877, et le *Grand Vaincu (Montcalm)* d'Henry Cauvain, qui parut à Paris, chez Lecoffre & Fils, en 1878. Ah! les bonnes soirées que nous valurent ces deux beaux livres. Nous nous rappelons avec une vive émotion la joie intense des veillées de la "maison jaune". Groupés autour de la table de la grande cuisine réchauffée par un énorme poêle à deux ponts, l'auditoire habituel de nos lectures pouvait jouir tout à la fois du charme des belles pages lues à haute voix et du bien-être de

la tiède atmosphère du dedans, quand, au dehors, il faisait froid à pierre fendre ou que la "poudrerie rafalait" dans les fenêtres.

De ces jours lointains de mon austère enfance, qui ne furent pas sans consolations, je conserve un souvenir qui m'est bien cher : la vieille horloge de ma vénérée grand'mère maternelle. Elle-même avait reçu cette relique de famille de ses parents. Chaque fois que j'entends ses longs battements et son timbre grêle, je songe à ces heures heureuses de mes lectures d'enfance.

Oh ! les vieilles horloges, combien elles savent dire des choses touchantes au cœur de ceux qui se souviennent.

#### LE DEVOIR PRÉSENT

Chers jeunes gens, je vous ai parlé assez du passé. Causons maintenant du présent. Mais de vous avoir dit un peu ce que furent mes premières années, je me sens plus apte, et peut-être plus autorisé, à vous parler du présent, et aussi de l'avenir, puisque la jeunesse c'est l'espérance.

Pour vous préparer un avenir honorable, chers jeunes gens, il faut que dès maintenant vous sachiez bien remplir les devoirs du moment, les obligations de chaque jour. En vous, vous sentez déjà les ardentes poussées de la jeunesse vers l'avenir. Cette ardeur a été mise en votre cœur par Dieu lui-même. Il ne faut donc pas l'étouffer, encore moins l'éteindre ; au contraire, il faut savoir la soutenir, la guider en suivant la voix de la conscience qui rappelle souvent au devoir ceux qui s'en écartent. Et cette voix de la conscience vous dit, enfants : "Ayez un bon esprit, c'est comme un bon air : dans un pays où l'air est excellent, les santés sont florissantes, les tempéraments faibles eux-mêmes se fortifient : un bon esprit c'est la santé, c'est la vie d'une maison . . . .

“Il a les mêmes caractères que la charité, dont il suppose la douce et pénétrante influence. L'enfant qui a un bon esprit aime le bien, il ne pense pas et ne cherche pas le mal; il ne s'en réjouit pas, mais il se réjouit du bien; tout ce qui est bon et aimable, il l'aime et y applaudit. Il regarde tout du bon côté et est disposé à donner à toute chose une interprétation favorable. Il accepte toute direction, toute mesure sans critiquer, sans murmurer, avec une simplicité docile. Il croit à la parole d'un supérieur, au bon vouloir, à l'affection au dévouement. Il a de touchantes confiances, de sincères ouvertures, des épanchements pleins d'abandon. C'est à la fois un esprit de foi et de piété sincère, un esprit de travail, de régularité, un esprit de confiance, de respect affectueux.”(1)

Le mauvais esprit, c'est tout le contraire: il n'a ni affection, ni reconnaissance pour ses parents; il est ni pieux, ni poli, ni obéissant; il critique, il murmure, la vue du bien l'attriste et le mal le réjouit; il n'aime pas le travail, et la paresse ou l'oisiveté le conduit à la perversion du cœur, et par le cœur à la perversion de l'esprit et du caractère. Alors il ne respecte plus rien: piété filiale, amour du Créateur, respect du prêtre et de la candeur chez le petit enfant, affection et reconnaissance envers ses maîtres; charité envers les vieillards, les infirmes et les pauvres, tous ces nobles sentiments qui élèvent l'homme jusqu'à Dieu, il les méprise. Le mauvais esprit devient vite un “insoumis”, un révolté.

Ah! j'espère qu'il n'y a pas de ces mauvais esprits parmi vous, et que tous vous acceptez franchement les obligations de votre vie d'écoliers, et que vous vous soumettez en toute confiance à la direction de vos bons parents. C'est ainsi que vos cœurs s'ouvriront au *bien* et au *bon*, et votre esprit sera par le fait même mieux préparé à goûter le *beau* qui se trouve

---

(1) Mgr Dupanloup, de l'*Education*.

partout dans la nature et que Dieu a semé avec profusion afin de nous rendre la vie agréable.

Si vous avez un bon esprit, si vous profitez bien des leçons de vos excellents maîtres, les dévoués et distingués Frères de l'Instruction chrétienne, que je connais depuis longtemps et que j'ai vus à l'œuvre sur plus d'un point de la province, vous réussirez dans la vie et vous saurez vous créer un avenir honorable pour vous et utile à votre famille et à votre patrie.

#### À LA CONQUÊTE DE L'AVENIR

Et ce mot d'avenir évoque pour vous, jeunes gens, celui de carrière. Eh oui! vous devez songer dès maintenant au choix de votre carrière, et non laisser au hasard des circonstances le soin de vous orienter dans la société. Vous devez avoir l'enthousiasme qui réchauffe le courage et grandit les meilleurs désirs du cœur. Oui, chers jeunes gens, vous devez préparer dès maintenant votre avenir, par le travail, la fidélité au devoir, la dignité personnelle et le souci constant de l'honneur; n'a-t-on pas dit que "l'honneur et la jeunesse sont un frère et une sœur qui se donnent la main".

Bientôt, mes amis, les chemins de la vie vont s'ouvrir devant vous et vous porterez jusqu'à la tombe la responsabilité de votre conduite présente. Avez-vous été bons et respectueux envers vos parents? plus tard vos enfants seront bons et respectueux envers vous; avez-vous su, jeune garçon, sacrifier vos goûts et vos jeux à l'accomplissement du devoir? plus tard vous aurez du caractère et vous saurez faire les efforts, et même les sacrifices qui vous conduiront au succès; avez-vous, dès l'école, dès le collège, contracté le goût de l'étude et l'amour du travail? plus tard vous serez un studieux, vous aimerez votre métier ou votre profession et le travail fera votre

bonheur; avez-vous, tout jeune, cultivé en votre cœur la fierté du nom de famille que vous portez, quelque humble que soit ce nom? plus tard, par vos efforts persévérants, vous jetterez de l'éclat sur ce nom en honorant et en grandissant par le travail, la probité et le talent la profession que vous aurez embrassée; avez-vous, dès votre jeunesse, prêté l'oreille à la voix de la patrie canadienne qui vous dit avec une tendresse vraiment maternelle qu'elle réclame votre affection, que le Canada français traverse une heure grave, que la province de Québec a besoin plus que jamais d'hommes de caractère, de tempérants, de citoyens vertueux et instruits, de cultivateurs fiers de leur état et soucieux des progrès agricoles, d'ouvriers habiles, d'hommes de profession supérieurs à ceux des autres races qui habitent notre sol? plus tard vous serez le premier dans votre métier, si c'est un métier que vous avez embrassé, le premier dans votre profession, si c'est une profession que vous exercez; avez-vous, dès votre enfance, cultivé en votre cœur l'amour de Dieu et de son Église, pratiqué vos devoirs religieux avec une franche sincérité, sans honte ni hypocrisie, aimé la vie paroissiale? plus tard, vous serez un catholique sincère, fier de votre titre d'enfant de l'Église, et saurez mettre au service de la religion, en temps opportun, l'influence d'un nom respecté, sinon célèbre, et le poids d'une fortune honnêtement acquise.

Marchez donc sans crainte, jeunes gens, à la conquête de l'avenir, si vos cœurs sont déjà acquis aux nobles affections, si votre esprit s'est ouvert sur les horizons du beau, si votre volonté a été orientée vers le bien et si votre âme toute entière est désormais éprise de tout ce qui élève l'homme au-dessus du vulgaire.

---

LES DIFFICULTÉS QUE RENCONTRENT LES INSTITUTEURICES AU DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE.  
CONSEILS SUR LES MOYENS À PRENDRE  
POUR PRÉVENIR OU VAINCRE CES  
DIFFICULTÉS

CONFÉRENCE DONNÉE DEVANT LA CONVENTION DES INSTITUTEURICES DU DIOCÈSE DE NICOLET, AOÛT 1905.(1)

Monseigneur,(2)

M. le Surintendant,

Mesdames.

Les difficultés qui attendent une institutrice au début de l'année scolaire sont nombreuses, vous le savez. Le succès des trois ou quatre premières semaines de classe dépend d'une infinité de détails qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais que je puis résumer en les groupant comme suit :

1° *Manque de contrôle suffisant sur les élèves.*

2° *Classement défectueux des élèves et organisation imparfaite de l'école.*

3° *Application du programme d'étude laissée au hasard et emploi du temps indéterminé.*

---

(1) Au premier congrès diocésain des institutrices tenu à Montréal le 21 août 1901, nous avons traité le sujet suivant: "Les grandes lignes de la Méthodologie" (voir *l'Enseignement Primaire* de décembre 1901, page 204).

Au deuxième congrès tenu à Québec du 11 au 16 août 1902, nous avons traité de "La rédaction dans les trois cours de l'école primaire" (voir *l'Enseignement Primaire* de décembre 1902, page 198):

(2) Mgr H. Brunault, évêque de Nicolet.

4° *Absence de méthode raisonnées et ignorance des procédés propres à intéresser les élèves pendant les leçons.*

Voilà, je crois, la synthèse des obstacles qui se dressent sur la route d'une institutrice dès le point de départ.

En effet, tout irait bien dans une école où la maîtresse contrôlerait les enfants sans tyrannie mais avec une autorité de bon aloi; où les élèves seraient groupés judicieusement en vue de l'enseignement; où le programme d'études serait suivi avec intelligence, et l'emploi de chaque quart d'heure de la journée déterminé avec soin; enfin, où des méthodes et des procédés, dont l'efficacité est démontrée par l'expérience, rendraient les exercices scolaires intéressants aux élèves, sans cependant exempter ces derniers de tout effort personnel.

Pour arriver à cet idéal possible, que *doit-on* et que *peut-on* faire?

La réponse à cette question formera tout le sujet de ma causerie.

## I

La première difficulté, et ce n'est pas la moindre, qui se dresse sur le chemin de l'institutrice: c'est de *savoir contrôler ses élèves*, en d'autres termes, c'est d'exercer en classe une autorité suffisante, sinon parfaite.

Cette question de l'autorité en classe touche à la discipline, problème très complexe, et dont la solution a fait le désespoir de plus d'une débutante dans l'art si noble mais si difficile de l'enseignement.

Dans cette première partie de *ma causerie*, je ne me propose pas de traiter de la discipline au sens que comporte ce mot, mais je désire plutôt parler des précautions ou des moyens qui doivent être pris pour prévenir l'indiscipline durant les premiers jours de l'année scolaire.

Tout d'abord, l'institutrice qui a contracté un engagement avec une commission scolaire, a accepté volontairement et en toute liberté, la responsabilité très honorable, il est vrai, mais très sérieuse aussi, de diriger une école où 30, 40, 50 enfants viendront tous les jours passer six heures bien comptées. Non seulement ces enfants devront, en classe, être à l'abri des dangers qui pourraient exposer leur âme aux flétrissures du péché, mais ils devront, de plus, s'assimiler méthodiquement, jour par jour, les notions que comporte le programme d'études. Et aussi, rien en classe ne devra porter préjudice à la santé des élèves: bien au contraire, une stricte observance des lois de l'hygiène permettra aux enfants de développer harmoniquement leurs forces physiques.

C'est donc dire que l'institutrice, en classe, tient lieu et place des parents, et que pendant les heures de scolarité elle est responsable, vis-à-vis de Dieu, de l'âme et du corps de ses élèves, au même titre que les pères et mères le sont aux autres heures de la journée. C'est ici le temps de nous rappeler, mesdames, la signification du mot *instituteur*, dont nous nous réclamons avec fierté. L'*instituteur* (de *in*, sur, et *statuere*, établir) est un architecte qui établit sur de solides fondements, un édifice de science et de vertu, dans l'âme des enfants. Ce qui fait dire au célèbre Gerson dans l'*Art de conduire les enfants à Jésus-Christ*: "Je ne sais s'il n'y a rien de plus grand et de plus agréable à Dieu que de cultiver les jeunes plantes du jardin du Seigneur, et de les arroser des eaux de la doctrine céleste."

Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, nous tous, instituteurs catholiques, que nous soyons laïques ou religieux, nous ne pouvons échapper à cette grande loi de la *responsabilité* qui pèse sur tous ceux qui ont charge d'âmes. Si par vocation, nous ne sommes pas tous appelés à être des Religieux éducateurs, nous devons tous être des Éducateurs religieux. Or cette

vocation, suivant la belle expression de saint Jean-Baptiste de la Salle, nous range "parmi les ouvriers que le Père de Famille charge de faire fleurir et fructifier des plantes de choix, qu'il veut un jour transplanter dans les parterres de la Jérusalem éternelle".

Si l'école catholique est un sanctuaire où l'on cultive le respect de la Famille et la crainte de Dieu, n'est-elle pas aussi un foyer où le cœur des enfants peut se réchauffer et s'épanouir aux chauds rayons de l'amour de la Patrie. Et nous, Canadiens français, plus que tout autre peuple, nous devons enseigner à nos enfants un patriotisme éclairé à la lumière de nos belles traditions nationales et soutenu par le sentiment religieux qui, de tout temps, a été pour nous un élément de force.

Ainsi compris, le rôle de l'école primaire apparaît dans toute sa beauté à l'institutrice.

Éprise de la grandeur de sa profession, elle se préparera donc soigneusement à ses fonctions pendant les vacances qui précèdent la prise de possession de la classe qu'elle s'est engagée à diriger. Remarquons que cette préparation éloignée donnera de l'assurance à l'institutrice et contribuera, dans une très large mesure, au maintien du bon ordre en classe. Car l'institutrice fermement convaincue de l'importance de son apostolat, porte sur sa figure et dans sa tenue l'empreinte d'une force morale qui est à elle seule une puissance dans le domaine de la bonne discipline.

La première chose à faire, c'est d'étudier le programme d'études et les règlements du Comité catholique, afin de bien connaître toute l'étendue de nos devoirs et la portée de nos droits. Ce travail fait, il convient de *revoir* les matières avec lesquelles nous sommes le moins familiers, évitant par cette précaution, d'être pris au dépourvu au cours d'une leçon, ce qui, infailli-

bles  
point  
telle  
disc  
s'ave  
pou  
exté  
trôl  
dait  
inté  
parc  
beau  
gnai  
elle  
sava  
quell  
bran

ici, c  
titut  
prou  
gnem  
par e  
vol. I  
pagn  
René  
soum  
parce  
provi  
Point  
par le

blement, nuit à l'autorité de l'institutrice. J'insiste sur ce point. Laquelle d'entre vous, mesdames, n'avez pas connu telle institutrice qui ne possédait, personnellement, le don de discipline en aucune façon. Ni la hauteur de la taille, ni la sévérité du regard, rien, physiquement, ne lui venait en aide pour en imposer à la gent écolière. Malgré cette *pénurie extérieure*, si je puis m'exprimer ainsi, cette institutrice contrôlait sa classe avec aise et bonne humeur: c'est qu'elle possédait le vrai secret de faire aimer son enseignement: elle savait intéresser et occuper ses élèves. Et elle intéressait ses élèves parce qu'elle était intéressante, c'est-à-dire qu'elle savait beaucoup de choses se rapportant aux matières qu'elle enseignait; et que ces choses, elle les disait en temps opportun; elle occupait constamment et utilement les élèves parce qu'elle savait 1° où puiser pour préparer ses leçons; 2° à quel jour, à quelle heure et dans quelle mesure elle devait enseigner chaque branche du programme d'études.

A propos d'intéresser les élèves, que l'on me permette ici, dans cet enchanteur décor nicolétain, de donner aux institutrices de cette belle région, quelques exemples pour leur prouver combien c'est facile de donner de l'intérêt à l'enseignement de l'histoire du Canada ou à celui de la géographie, par exemple.

L'abbé Ferland, dans sa précieuse Histoire du Canada, vol. 1, page 316, raconte la prise du Père Jogues et de ses compagnons dans les îles du lac Saint-Pierre. Un jeune chirurgien, René Goupil, et Guillaume Couture, eurent l'honneur d'être soumis à la fureur des Iroquois, en compagnie de P. Jogues, parce qu'ils étaient chrétiens. Guillaume Couture échappa providentiellement à la mort et s'établit dans la suite à la Pointe-Lévis. Les évêques Turgeon et Bourget descendaient par leurs mères de ce martyr de la foi.

Je viens de nommer le lac Saint-Pierre, qui est à deux pas d'ici.

Eh bien, cette jolie nappe d'eau a été le théâtre de plusieurs combats entre nos vaillants ancêtres et les farouches Iroquois, qui débouchaient à Sorel, par la rivière Richelieu, pour descendre le Saint-Laurent jusqu'aux Trois-Rivières. A cet endroit, dans la Banlieue, plusieurs ont vu les restes solides d'une vieille tour élevée à une époque déjà lointaine. Cette tour, dit-on, servait de forteresse où les Trifluviens des temps héroïques s'enfermaient pour repousser l'ennemi séculaire de la Nouvelle-France. Ce modeste monument d'un âge qui nous est cher, fut, dans la suite, converti en moulin à farine: *autre temps, autres mœurs*. Que l'on me pardonne, je ne puis taire en ce moment un souvenir de famille. Dans cette tour, tout imprégnée de souvenirs historiques, mon père, mort à l'âge de 82 ans, en 1895, et qui fut un vaillant et honnête meunier devant Dieu et devant les hommes, vécut quelque temps vers 1845; aussi, jamais je ne revois la *vieille Tour des Trois-Rivières* sans une vive émotion.

Toujours à propos du lac Saint-Pierre, quelle leçon de vaillance chrétienne ne pouvons-nous pas donner aux enfants en leur racontant la mort héroïque du Père de Nouë, l'un de ces hardis missionnaires Jésuites qui ont signé de leur sang plusieurs des plus belles pages de notre histoire. Je cite de nouveau l'abbé Ferland:

“Au mois de janvier précédent (1646), le P. Anne de Nouë avait été trouvé gelé sur le grand fleuve, à quelques lieues du fort Richelieu. Quoique âgé de soixante-trois ans, le P. de Nouë était encore capable de faire de longues marches. Monté sur des raquettes et accompagné par un Huron et deux Français, il était parti des Trois-Rivières pour aller donner une mission aux soldats qui passaient l'hiver au fort de Richelieu.

Le premier jour, ils n'avaient parcouru que six lieues, environ la moitié de la distance; ils avaient été retardés par les deux jeunes Français, nouvellement arrivés dans le pays et peu accoutumés à l'usage des raquettes. La nuit se passa dans un trou creusé dans la neige. Deux heures après minuit, la lune étant fort brillante, le P. de Nouë partit seul, pour se rendre au fort et envoyer de là du secours aux deux soldats. Bientôt le ciel se couvrit de nuages; des tourbillons de neige enveloppèrent le pauvre voyageur, lui dérobant la vue du ciel et de la terre. Poursuivant son chemin sur les glaces, il passa vis-à-vis du fort sans s'en apercevoir. Lorsque le jour suivait, le Huron, son compagnon de route, y arriva, il fut tout étonné de ne point rencontrer le Père. Des messagers parcoururent les environs sans rien découvrir; enfin un soldat accoutumé au pays, s'étant fait accompagner de deux Hurons, trouva le corps gelé du missionnaire, à quatre lieues au-dessus du fort. Il était agenouillé auprès d'un trou qu'il avait commencé à creuser dans la neige avec ses raquettes. Les deux mains croisées sur sa poitrine témoignaient qu'il priait lorsque la mort était venue mettre un terme aux souffrances causées par la faim, la fatigue et le froid. Le soldat français, en s'approchant du Père qui conservait l'attitude et le calme de la prière et dont les yeux éteints se tournaient vers le ciel, tomba à genoux sur la neige, saisi de respect et d'admiration. Les restes du courageux missionnaire furent transportés aux Trois-Rivières, où on les ensevelit dans le cimetière public, au milieu des regrets des Français et des Sauvages. Fils d'un gentilhomme de Champagne, le P. de Nouë avait été à la cour dans sa jeunesse; les dangers qu'il y avait rencontrés pour son salut l'avaient bientôt engagé à s'en éloigner et à entrer dans la compagnie de Jésus."

Voici maintenant la rivière Saint-François qui nous conduit au pays d'origine des Abénakis, ces fidèles alliés des pionniers du Canada français. Non loin d'ici, à Saint-François-du-Lac, vivent dans une paix profonde, à l'ombre d'un clocher catholique, les quelques descendants de ceux qui furent une puissante nation.

Et d'ici même, de l'endroit où nous sommes à peu près, Antoine Gérin-Lajoie composa ce chant que tous nous avons entendu chanter au temps mille fois béni où notre mère nous berçait sur ses genoux, je veux dire: Un *Canadien errant*. Écoutez à ce propos le délicat écrivain québécois, M. Ernest Gagnon: "Strophes composées en 1842, par un étudiant du collège de Nicolet, qui devait, plus tard, devenir un de nos littérateurs les plus distingués. Le *Canadien errant* de M. A. Gérin-Lajoie, composé précisément au début des dures années d'exil des révoltés de 1837 et 1838, alors que tant d'honnêtes familles pleuraient l'absence de pauvres "Canadiens, bannis de leurs foyers," devint, en quelques mois seulement, extrêmement populaire.

.....

"Les couplets de M. Lajoie, grâce à leur mérite et à leur actualité, mais grâce aussi à la vieille mélodie sur laquelle ils se chantent, sont connus aujourd'hui partout où il y a des Canadiens français. Que l'auteur pénètre dans la forêt, qu'il y rencontre quelques-uns de ces défricheurs dont il a si bien su peindre l'existence et les rudes mais nobles travaux; qu'il parcoure les villes du Haut-Canada et même certaines villes américaines voisines de nos frontières, il les entendra chanter partout. Il n'est pas jusqu'aux échos des Montagnes-Rochesses et des rives du lac Ouinipeg qui n'aient répété cette touchante poésie. Mgr Farand, vicaire-apostolique, dit avoir

entendu chanter *Un Canadien errant* dans les plus lointaines missions du Nord-Ouest."

Je me hâte de fermer cette parenthèse, mais les quelques traits qu'elle renferme prouvent suffisamment, je crois, que pour l'institutrice qui en sait un peu plus long que ses élèves, il est facile, occasionnellement, et dans une juste mesure, de rendre la classe intéressante.

Et savoir intéresser les élèves, c'est savoir les *contrôler*, c'est-à-dire les maintenir dans le bon ordre.

Voilà donc que par des études personnelles, l'institutrice dont nous esquissons ici la vie *préparatoire* à l'ouverture de l'année scolaire, sait l'importance de ses futurs devoirs; elle connaît les règlements scolaires et le programme d'études, et, par des connaissances acquises dans des ouvrages spéciaux, elle peut rendre son enseignement vivant, instructif et intéressant.

Maintenant, j'ajouterai, avant de terminer cette première partie de ma causerie, que l'institutrice doit étudier le milieu où se trouve située l'école dont elle prendra bientôt la direction.

Il est peu sage d'attendre au premier lundi de septembre pour lier connaissance avec les autorités scolaires et la salle de classe.

Assez souvent, autrefois du moins, les élèves arrivaient à l'école, le matin de l'ouverture des classes, avant l'institutrice. Si c'est une *nouvelle* maîtresse, comme cela arrive assez souvent, il est facile de s'imaginer l'état d'âme de cette institutrice imprévoyante qui monte le perron de son école à neuf heures précises du matin, entourée d'une petite population remuante et curieuse.

Avant de mettre la clef dans la serrure, elle détourne une dernière fois la tête pour regarder la voiture paternelle qui disparaîtra bientôt au premier détour de la route.

Enfin, non sans un serrement de cœur facile à comprendre en une semblable circonstance, la nouvelle institutrice ouvre la porte de cette maison, où pendant dix mois elle devra vivre d'une vie laborieuse, et peut-être pénible, si elle n'a pas su se préparer convenablement à jouer le rôle qui lui est désormais assigné. Les élèves, petits garçons et petites filles, se précipitent dans la classe à la suite de la maîtresse qui dissimule imparfaitement des larmes furtives, que les écoliers mal notés l'année précédente prennent pour de la faiblesse de caractère.

L'intérieur de cette salle de classe, fermée depuis deux mois, et souvent laissée en mauvais état, est plutôt pénible. Ça sent *le renfermé*, disent les moins discrets. Puis, les premiers regards des enfants se portent sur le crucifix à demi recouvert de fils d'araignée, puis sur l'horloge muette, sur les tableaux barbouillés, sur les murs où pendent des cartes géographiques en désordre. Ce spectacle impressionne défavorablement, et la prière d'ouverture se fait dans une disposition d'esprit ressemblant un peu à la dissipation. Comme notre institutrice ignore qu'il faut parler peu et bas le premier jour de classe, qu'il faut mesurer ses gestes, surveiller ses mouvements, elle débute par des avertissements solennels, sur un ton d'encanteur. . . . .

Le premier élève qui se met à causer avec un voisin est rappelé à l'ordre par un coup de baguette ou de règle sur le pupitre, geste énergique accompagné d'un *silence, s'il vous plaît*, plutôt propre à causer le désordre qu'à ramener le silence. L'inscription des élèves se fait péniblement sur le cahier d'appel, au milieu du bruit, et l'Angelus de midi sur-

prendra la maîtresse à ce travail qui, dans des conditions normales, peut être terminé à 10½ heures.

La classe de l'après-midi ira encore plus mal que celle du matin.

Chez les élèves, la *détente a eu lieu*: ils savent, désormais, à qui ils auront affaire: leur perspicacité est redoutable, ils ont vite jugé leur institutrice. Cette pauvre enfant n'ayant pas vu d'avance aux détails si importants du papier taillé en quarts et en huitièmes de feuilles, ni aux crayons ou aux plumes indispensables à l'examen écrit qui décidera du classement sommaire des élèves les plus avancés; n'ayant nullement songé aux phrases, problèmes, etc., nécessaires à ce premier exercice, elle hésitera, tâtonnera, s'énervera et, bref, lorsque quatre heures sonneront, aucun groupement d'élèves n'aura été fait, et les enfants s'en retourneront chez eux sans avoir ni lu, ni écrit et n'ayant aucun *devoir à faire* à la maison. Au point de vue de la discipline, un désastre: un manque de contrôle absolu sur les élèves est déjà manifeste. Par imprévoyance, cette malheureuse institutrice a ruiné son autorité dès la première journée et sa carrière est peut-être compromise pour toujours.

---

Voyons maintenant comment agit une institutrice intelligente, sérieuse et convaincue de l'importance de sa mission. En plus des études personnelles dont j'ai parlé il y a un instant, cette institutrice se rend dans la paroisse où se trouve sa future école, au moins trois jours avant l'ouverture des classes. Pendant ces trois jours, elle liera connaissance avec les personnes et les lieux.

C'est ainsi qu'elle visitera l'école en compagnie du président de la commission scolaire et du secrétaire-trésorier;

qu'elle ira présenter ses hommages au curé de la paroisse et à la supérieure du couvent, si couvent il y a.

En fréquentant discrètement ces différentes personnes, elle apprendra certains détails qui lui seront très utiles dans la suite. Et cette visite à l'école sous les auspices de quelques-uns des officiers de la commission scolaire—bien entendu l'institutrice se fait accompagner par une jeune personne de bonne volonté dans ces pérégrinations—cette visite, dis-je, a produit d'excellents résultats: le perron à demi vermoulu a été rajeuni; les herbes Saint-Jean, formant une couronne autour de la maison, rasées et enlevées; les abords de l'école nettoyés; les latrines remises au propre.

A l'intérieur, balayage, lavage, époussetage par une femme de journée payée par la commission; les tableaux noirs bien brossés, l'horloge mise en mouvement et marquant l'heure précise, les cartes géographiques réparées (s'il y a lieu) et étendues sur les murs: ce qui égaye la salle de classe; sur le pupitre sont alignées en bon ordre, les boîtes à crayons, à plumes et à craie. Des quarts et des huitièmes de feuilles, coupés avec soin, prennent place à côté du cahier d'appel et serviront pendant la journée aux compositions qui seront faites pour déterminer le classement des élèves.

Bref, le premier lundi de septembre au matin, dès 8½ heures, notre institutrice modèle est déjà à son poste, installée paisiblement à sa tribune, attendant sans crainte ni énervement l'arrivée des élèves. Le calme de l'institutrice, l'air de fête qui règne dans la classe, l'ordre et la propreté qui frappent agréablement les regards, tout porte les élèves au respect et au silence.

La *nouvelle* maîtresse, contrairement à celle dont je parlais il y a un instant, garde le silence; à peine lève-t-elle la

tête de temps à autre de sur son pupitre pour promener ses regards sur les élèves qui arrivent un à un.

Sa figure est sereine, mais n'a rien d'austère, et l'ensemble de son maintien inspire la déférence.

A neuf heures précises, elle se met à genoux avec dignité, sans frapper la tribune ni commander le traditionnel à GENOUX. Tous les élèves font comme elle et une courte prière est récitée pieusement.

Après cet acte de foi accompli sous les regards du vieux Christ rebronzé à neuf par des mains pieuses, la maîtresse reprend son siège, ayant bien soin de ne pas prononcer une parole en ce moment. Ce mutisme porte les élèves au silence; ils sont intrigués et cherchent en vain à découvrir le *défaut de la cuirasse* chez leur nouvelle institutrice. Aussitôt la prière faite, cette dernière invite les élèves, tour à tour, à donner leur nom par ordre alphabétique. En passant, elle s'informe fort sobrement de l'âge et du nombre d'années que chaque élève a déjà passé à l'école, du groupe où chacun était rangé avant les vacances. Pendant ce petit examen, l'institutrice a déjà toisé son auditoire et noté certaines particularités très utiles sur le compte de quelques élèves. L'inscription terminée, grâce aux précautions prises précédemment, l'examen écrit nécessaire au classement des plus avancés se termine avant midi; puis a lieu la première sortie. Ah! cette première sortie, avec quel soin elle s'effectue! L'institutrice, qui a tout prévu, a congédié les petites filles les premières, si c'est une école mixte; plus que cela, elle a eu soin d'assigner aux élèves leur *rang de quartier*, ce qui oblige les enfants allant dans la même direction à partir ensemble et empêche une sortie *en bloc*, sortie toujours désordonnée qui a fait dire un jour à une personne respectable, passant à midi devant une

école mal dirigée: "On appelle cela une école, mais c'est plutôt une fabrique de polissons."

La classe de l'après-midi suffira pour faire subir l'examen oral et déterminera, pour le moment, le nombre de groupes. Ce n'est qu'au bout d'une semaine que l'on peut fixer définitivement dans quelle division chaque élève sera placé. Et dès le soir de ce premier jour de classe, les élèves s'en retourneront à la maison paternelle ayant chacun un petit devoir à faire, et emportant de l'école une impression salubre qui se conservera durant toute l'année scolaire. La journée a été si bien remplie, les exercices scolaires ordonnés avec tant de précision, et surtout l'institutrice a su si bien *dominer la situation* par son maintien grave et digne sans raideur, sa sobriété de paroles; elle a été pendant la journée tellement *maîtresse d'elle-même* qu'elle a réussi, sans effort, à contrôler les élèves, à maintenir le bon ordre, et par toute sa conduite gagner l'estime et le respect des élèves.

Désormais son autorité est établie en classe.

## II

La plus importante chose à faire, dès les premiers jours de classe, c'est le *classement* ou *groupement des élèves*. Classer les élèves, c'est les répartir en *cours* ou en *classe* selon leurs connaissances acquises, et leurs aptitudes. Le nombre des classes dépend de la population scolaire. Ce qui importe, c'est que les enfants soient groupés le plus tôt possible, selon leurs aptitudes et leurs connaissances acquises, et qu'ils reçoivent des leçons appropriées à leurs moyens intellectuels.

Dans une école élémentaire, 4 classes suffisent, une pour chaque *année* fixée par les Règlements du Comité catholique; dans une école modèle (*intermédiaire*), deux divisions ou classes,

trois au plus, si quelques élèves ne sont pas assez avancés pour suivre le cours moyen, que l'on nomme *modèle* ici.

Les élèves sont groupés après un examen écrit (pour les plus avancés) sur la langue maternelle et l'arithmétique. De plus, il convient d'interroger oralement les élèves sur l'histoire et la géographie. Quant à la lecture à haute voix, il faut aussi en tenir compte dans la répartition des élèves. Les élèves moins avancés, les *petits*, appartiennent soit à la *première* année, soit à la *seconde*: ceux qui ne savent rien du tout sont placés nécessairement dans la première année et ceux qui savent lire à peu près couramment, qui copient un petit texte avec intelligence et qui savent au moins l'addition et la soustraction, forment la deuxième année.

En résumé, les élèves doivent être classés de façon qu'ils avancent méthodiquement d'une classe chaque année, de telle sorte qu'après quatre années de scolarité, les élèves aient terminé le cours *élémentaire*; après six années le cours *modèle* ou *intermédiaire*, et après huit années le cours *académique* ou *supérieur*.

Mais si l'institutrice n'attache pas d'importance au groupement des élèves, si elle les classe à *peu près*, de manière qu'à un moment donné, elle serait bien en peine de dire *quelle année du programme* suit tel élève, à quel échec pitoyable maîtresses et élèves ne courent-ils pas ?

Inutile d'insister sur ce point, chacune de vous, mesdames, comprenez la nécessité de classer judicieusement tous les élèves dès le début de l'année scolaire.

Il est impossible de parler du classement des élèves sans traiter de l'*organisation de l'école*.

La bonne organisation d'une école repose sur le choix judicieux d'un *mode d'enseignement*.

En pédagogie, on appelle *mode*, la manière dont l'instituteur procède pour donner l'enseignement aux élèves. Je n'ai pas ici à énumérer les différents modes ni à les définir, vous savez toutes que dans une école composée d'élèves également avancés, c'est le mode *simultané* qui offre le plus d'avantage. Ce mode consiste à donner les mêmes leçons à tous les élèves d'une classe, ou d'une section de classe. Il emploie donc le mode simultané, le maître dont les élèves suivent tous le même cours, ou qui, les ayant répartis en deux cours, donne une leçon à l'un pendant que l'autre étudie ou fait un devoir. Les avantages de ce mode sont nombreux; on les a énumérés ailleurs, je les résume ici: 1° il établit des rapports directs et constants entre le maître et les élèves; 2° par une communication fréquente entre chacun des élèves questionnés et le maître, il permet à ce dernier de suivre la formation intellectuelle et morale des premiers; 3° il provoque l'émulation par des exercices collectifs; 4° il assure une bonne discipline en tenant les élèves constamment occupés; 5° il stimule maîtres et élèves, par l'animation dans la classe.

La création ou du moins l'application continue et méthodique de ce mode dans l'enseignement populaire place saint Jean-Baptiste de la Salle au premier rang parmi les pédagogues des temps modernes.(1)

Dans plusieurs écoles de notre province, il est difficile d'appliquer le mode simultané pur et simple, car dans un grand nombre de cas les élèves ne sont pas également avancés. Il faut alors combiner le mode mutuel avec le mode simultané: ce qui forme le mode *simultané-mutuel* ou *mixte*. D'après ce

---

(1) Voir le témoignage de M. Gréard, qui fut un des grands maîtres de l'Université de Paris, en faveur du mode simultané emprunté par les écoles officielles aux écoles congréganistes, en 1853. (*Instruction et Education*, p. 60-61.—Ouvrage publié en 1895 par la librairie Hachette.)

mode simultané-mutuel, on répartit les élèves d'une même classe en groupes composés d'enfants d'égale capacité, et tandis que l'institutrice donne une leçon à l'un des groupes, elle fait travailler les autres sous la direction de *moniteurs*.

Les inconvénients de l'emploi des moniteurs subsistent comme dans le mode mutuel, mais ils sont notablement atténués par ce fait que les moniteurs ne sont auprès de leurs condisciples que des *répétiteurs* ou des *auxiliaires* qui n'agissent que d'après les instructions de l'institutrice et sous ses regards. L'emploi des moniteurs requiert beaucoup de tact et de prudence de la part de l'institutrice.

Pour qu'une école soit parfaitement organisée, il importe donc de grouper les élèves, c'est-à-dire décider combien d'enfants recevront simultanément les mêmes leçons; quelle marche générale il convient de suivre pour donner l'enseignement à chaque groupe; quels moyens particuliers peuvent rendre l'enseignement plus fructueux.

L'institutrice doit enseigner elle-même à chaque division au moins une fois par jour; elle doit utiliser les moniteurs, si c'est le mode mixte qui est employé, comme *aides*, mais ne jamais leur faire enseigner des notions nouvelles aux élèves. Tandis que la maîtresse donne une leçon à l'un des groupes, elle fait étudier ou *répéter* les autres (à l'exception peut-être des élèves de la division supérieure qui peuvent être occupés à mettre un devoir au propre ou à repasser une leçon) sous la surveillance de moniteurs. Le choix des moniteurs n'est pas abandonné à l'arbitraire: des concours hebdomadaires sur la lecture, la langue maternelle, l'arithmétique, la géographie et l'histoire, décident quels élèves seront moniteurs la semaine suivante pour les matières ci-dessus énumérées.

Dans une école bien organisée, tous les objets et *engins* scolaires indispensables, tels que tableaux noirs, globe terrestre, cartes géographiques, boulier-compteur, tableaux illustrés d'histoire sainte, etc., etc., sont placés bien en vue et d'accès facile. Dans l'armoire de l'école se trouvent du papier, des plumes, de l'encre, des crayons, fournis par les commissaires.

Je terminerai ce chapitre de l'organisation scolaire par quelques conseils sur *le placement des élèves en classe*. Le placement en classe importe au bon ordre et à l'application des élèves. Il faut rapprocher de la tribune de l'institutrice les enfants légers, remuants, ainsi que les plus jeunes. On ne doit jamais mettre voisins deux enfants dissipés: il convient de les séparer par un élève sérieux et attentif. A un écolier peu intelligent on donne pour voisin un confrère intelligent et charitable.

Tous les mouvements des groupes doivent s'effectuer avec ordre sur des signes convenus.

Enfin le regard de l'institutrice doit constamment surveiller l'ensemble de la classe, s'arrêtant de préférence sur les élèves prédisposés à la dissipation. Afin de pouvoir exercer cette *police de la vue* en toute liberté, la maîtresse prépare ses classes si bien qu'elle n'est en aucune façon esclave du manuel d'enseignement.

### III

Il arrive trop souvent dans nos écoles que l'on ne se soucie pas assez de suivre judicieusement le programme d'études promulgué par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Ce programme fixe les matières (et la *somme* de chaque matière) qui doivent être enseignées année par année;

mais il laisse aux titulaires des écoles le soin de répartir ces matières, pour les dix mois, sur chaque semaine de l'année scolaire.

Plusieurs jours avant l'ouverture des classes, il convient donc que les institutrices fassent une étude approfondie du programme scolaire, afin qu'elles puissent *doser* les branches d'enseignement en rapport avec les dix mois et même les quarante semaines scolaires, quitte à ajouter ou à retrancher, plus tard, selon que la pratique quotidienne le suggèrera.

Cette répartition des branches scolaires en vue d'une application sage et consciencieuse du programme d'études, nécessite la rédaction d'un *tableau d'emploi du temps* ou *horaire*, déterminant l'emploi de chaque journée et de chaque heure, tenant compte des leçons de récapitulation qui sont l'âme de l'enseignement.

L'école dépourvue d'un bon tableau de l'emploi du temps, ou qui ne s'y conforme pas, si elle en possède un, est une école où l'anarchie n'est pas loin de régner en maîtresse.

Je n'insiste pas sur ce point qui a été traité au long par un de mes confrères.

L'application du programme d'études et la rédaction (ou l'adaptation d'un horaire à l'école que l'on dirige), sont deux grosses difficultés que les institutrices peuvent prévenir en étudiant ces questions pendant les vacances.

#### IV

Les institutrices qui n'ont pas fait d'études pédagogiques spéciales rencontrent beaucoup plus de difficultés dans l'enseignement, et sont bien moins aptes à vaincre ces difficultés que celles qui ont suivi des cours pédagogiques ou qui ont au moins étudié de bons auteurs.

Pour les premières, elles ne se mettent guère en peine des méthodes et des procédés indispensables à un enseignement rationnel. Aussi, peu ou point d'intérêt dans ces classes, et, partant, difficulté d'obtenir une bonne discipline.

Ce que les institutrices doivent se proposer, c'est bien moins d'apprendre aux élèves une foule de connaissances que de développer et de fortifier leur intelligence; "car l'enseignement doit être une culture des esprits." C'est précisément parce que cette culture, plus que toute autre, réclame l'application constante de principes méthodiques et justifiés par l'expérience, que le devoir s'impose aux institutrices de rechercher les méthodes et les procédés d'enseignement les mieux adaptés aux besoins des enfants. Une institutrice doit toujours enseigner avec méthode; mais elle peut, selon le cas, employer telle méthode ou telle autre. Une méthode est bonne: 1° si elle est précise, sans sécheresse, courte sans toutefois rien sacrifier d'important, facile et adaptée aux dispositions intellectuelles des élèves; 2° si elle excite en eux le goût pour le travail et si elle exerce leurs facultés, surtout la raison et le jugement.

Je n'ai pas le temps aujourd'hui d'étudier les différentes méthodes recommandées par les maîtres de la pédagogie. Je me contenterai de dire que la meilleure méthode est celle que l'institutrice se fait elle-même après avoir étudié à bonnes sources, étant données ses dispositions personnelles et la classe qu'elle dirige.

Ici comme ailleurs la pratique doit s'éclairer d'une forte et saine théorie. Et la théorie nous apprend que deux voies ou méthodes s'offrent à ceux qui enseignent: la méthode *expositive* et la méthode *inventive*.

La première consiste, pour le maître, à développer oralement une question, sans faire intervenir par des interroga-

tions, du moins pendant la leçon, les élèves qui l'écoutent. "Cette méthode a ses avantages: elle permet au maître de parcourir rapidement un programme, puisqu'elle éloigne les digressions, les tâtonnements qu'amène l'intervention, souvent hésitante des élèves; elle est aussi pour l'élève une excellente leçon de logique, où il apprend à suivre une idée dans son complet développement, à condition que ce développement ne soit pas trop long."(1)

Employée seule, cette méthode offre des inconvénients sérieux. D'abord si le maître ne sait exercer une autorité suffisante, les élèves ne tardent pas à se laisser aller à la distraction parce qu'ils jouent un rôle passif. Puis le maître lui-même n'échappe pas toujours au danger d'imposer aux élèves des jugements tout faits, de les habituer ainsi à se payer de mots. La méthode expositive convient surtout aux élèves avancés.

La seconde méthode dite *inventive*—nommée aussi *socratique* ou *interrogative*—permet à l'instituteur d'exciter l'activité intellectuelle des élèves au moyen d'interrogations combinées de façon à leur faire trouver par eux-mêmes certaines notions à leur portée.

"La méthode socratique présente d'incontestables avantages; elle progresse toujours du connu à l'inconnu, permet au maître de s'assurer si les élèves ont une connaissance suffisante des leçons déjà exposées, et l'oblige ainsi de rester à la portée de son auditoire; elle procède lentement et donne à l'enfant toute facilité pour comprendre les notions qui composent le programme; elle éveille et soutient l'attention de toute une classe, par la continuité des questions auxquelles les écoliers cherchent simultanément à trouver des réponses satis-

---

(1) *Éléments de Pédagogie Pratique* par les Frères des Écoles chrétiennes.

faisantes; elle augmente l'intérêt que le maître prend lui-même à des leçons qu'il a préparées avec un soin spécial; elle est un excellent moyen de formation intellectuelle pour les élèves dont elle provoque la réflexion, exerce le jugement, étend la faculté d'observation; elle leur procure parfois le plaisir de la découverte, ce qui est un stimulant et une récompense; elle les habitue à s'exprimer avec précision et justesse; enfin elle peut contribuer à leur formation morale, car elle encourage les timides, aiguillonne les indolents et par les difficultés qu'elle propose aux présomptueux, elle les ramène à une plus juste appréciation de leur savoir."(1)

Malgré ses nombreux avantages, la méthode inventive n'est pas toujours d'une application facile, et elle ne convient pas à toutes sortes de leçons. Puis elle exige du maître une préparation soignée des questions à poser, une facilité d'élocution plus qu'ordinaire et une réelle habileté pour ne pas se perdre en digressions inutiles. On le voit, les deux méthodes générales dont je viens de parler ont chacune leurs qualités et leurs défauts. Il y a donc lieu de les combiner ou tout au moins de s'en servir alternativement. Ainsi, dans presque toutes les leçons de forme expositive, il est nécessaire de poser des questions socratiques. D'autre part, il est assez difficile de donner une leçon exclusivement par la méthode inventive ou socratique.

Il arrive très souvent que les idées nouvelles ne puissent être trouvées par les élèves, ou que cette marche retarde trop l'étude des matières fixées pour un temps limité: alors on joint les deux méthodes, c'est-à-dire que l'on combine l'interrogation de recherche à la méthode expositive.

---

(1) *Eléments de Pédagogie Pratique à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes*, Paris, 1901.

Cette méthode mixte donne de la vie à l'enseignement et permet à l'instituteur d'exercer parfois l'initiative personnelle de l'élève.

Un exemple emprunté à l'ouvrage ci-haut cité fera mieux saisir ma pensée: *Soit à faire comprendre aux enfants la nature de l'Adjectif Qualificatif.*—On peut procéder ainsi:

1° Faire nommer un certain nombre d'objets que les élèves ont sous leurs yeux ou qui leur sont familiers: *table, mur, tableau, boule, craie*, etc., puis écrire ces noms au tableau noir;

2° Faire indiquer la couleur, la forme de ces objets, puis écrire en même temps au tableau les mots donnés par les enfants: *longue, noir, haut, gris, carré, ronde, blanche*, etc., à côté des noms qu'ils caractérisent;

3° Dire que ces mots indiquent les qualités des objets et que, pour cela, on les appelle *adjectifs qualificatifs*.

Après ce premier travail, la méthode expositive vient préciser ce que la méthode inventive a fait pressentir.

Inversement, cette méthode commence par la règle pour la confirmer par des exemples.

L'institutrice questionne ensuite pour s'assurer que les explications ont été comprises; puis elle donnera un devoir d'application en rapport avec la leçon.

Voilà pour les méthodes générales.

Les *procédés*, si utiles dans l'enseignement, sont des moyens ingénieux dont une institutrice peut se servir pour rendre ses leçons claires et mieux à la portée des élèves et pour soutenir l'intérêt dans la classe.

Les procédés sont nombreux, ils peuvent varier à l'infini; mais il en est un dont je veux dire un mot: c'est le *procédé intuitif*.(1) L'intuition est universellement considérée aujour-

---

(1) En pédagogie, le mot intuition est pris dans un sens restreint, puisqu'il signifie diriger les regards vers un objet, le fixer des yeux pour le bien considérer.

d'hui comme la base et le point de départ de l'enseignement élémentaire. D'ordinaire les enfants ne sont guère habitués à regarder les objets avec attention; assez souvent ils ignorent le nom de ceux qu'ils ont quotidiennement sous les yeux.

C'est dans les classes composées de jeunes élèves que ce procédé est surtout avantageux: il est conforme à leur nature et à leur manière de connaître. Les personnes d'expérience savent que l'abstraction prolongée est au-dessus des forces des jeunes élèves et qu'ils saisissent difficilement une idée abstraite si elle ne leur a d'abord été présentée, sous une forme concrète. L'institutrice doit conduire les élèves *au mot par la chose*, en d'autres termes, aller du *connu à l'inconnu*. Ce qui revient à dire que dans l'enseignement il est urgent de faire *comprendre avant de faire apprendre*. En suivant ce procédé, les enfants ne sont pas obligés de réciter des leçons sans en saisir le sens.

L'enseignement par l'aspect ou enseignement par les yeux est la forme la plus usitée du procédé intuitif.(1)

Nous y avons recours dans l'enseignement de la géographie, en nous servant de cartes, de globes, de reliefs; dans l'enseignement de l'arithmétique, au moyen des bouliers-compteurs, de simples buchettes ou du tableau noir; dans les leçons d'histoire, en montrant des images, des portraits.

Les leçons de choses ne sont que l'application de procédés intuitifs à l'enseignement élémentaire des premières notions scientifiques.

Remarquons toutefois que l'emploi du procédé intuitif n'est pas illimité. Il permet de rendre intelligibles aux enfants des notions trop abstraites, et là finit son rôle: il conduit à

---

(1) L'enseignement intuitif applique tous les sens à l'étude des choses concrètes, tandis que l'enseignement par l'aspect n'a recours qu'à la vue. (*Éléments de Pédagogie.*)

la connaissance des notions abstraites, mais il ne doit pas s'y substituer. Suivant l'opinion des maîtres de la pédagogie moderne "ce procédé ne doit être qu'une voie, qu'un auxiliaire: s'il apprend à bien voir, c'est pour conduire à bien penser; sans cela, il risquerait de n'être qu'un emmagasinement de connaissances sans liaison où le jugement n'aurait guère de part."

On voit par ce qui précède que ce n'est pas sans fruit que les institutrices peuvent étudier les méthodes et les procédés pédagogiques afin de prévenir les difficultés nombreuses que fait naître l'ignorance professionnelle sous les pas de l'éducateur.

Par une étude suffisante de la méthodologie, par une préparation soignée de ses classes, une institutrice sérieuse atteint à un bon enseignement, tel que défini dans l'ouvrage si complet intitulé: *Eléments de Pédagogie pratique à l'usage des Frères des Ecoles chrétiennes* (2 forts volumes, Paris, 1901).

Je cite cet excellent recueil: "Un bon enseignement cherche d'abord à réaliser l'éducation intellectuelle des élèves: pour cela, il doit être *rationnel et adapté aux intelligences* qui le reçoivent. Il provoque l'assimilation des connaissances, en excitant l'activité propre des écoliers: or il n'y réussit que s'il est *vivant et actif* dans les leçons, *lentement progressif* dans sa marche, *appliqué* à des exercices variés, contrôlé par des procédés de sérieuse vérification, répété par des récapitulations et des revisions. Il est *constant* dans l'emploi des moyens reconnus efficaces, car cette persévérance seule lui assure le succès. Il se fait *pratique* pour préparer les élèves aux carrières qui les attendent dans la vie sociale; *moral et chrétien*, pour les guider vers leurs destinées éternelles."

## CONCLUSIONS

Les grandes difficultés qu'une institutrice rencontre au début de l'année scolaire embrassent donc la gouverne entière de l'école. En commençant cette causerie, je les ai résumées comme suit :

1° Manque de contrôle suffisant sur les élèves.

2° Classement défectueux des élèves et organisation imparfaite de l'école.

3° Application du programme d'études laissée au hasard et emploi du temps indéterminé.

4° Absence de méthode raisonnée et ignorance des procédés propres à intéresser les élèves pendant les leçons.

I. Par des études personnelles et de sages précautions, avec de l'empire sur soi-même, de l'ordre et du tact, on arrive sans trop d'efforts à *contrôler les élèves*. Nous avons vu surtout que l'institutrice a d'autant plus d'influence sur les élèves, qu'elle est convaincue de l'importance de ses fonctions; qu'elle apprécie le ministère que les parents lui délèguent; qu'elle s'applique à connaître ses élèves et qu'elle aime sa vocation, belle, entre toutes, si belle et si élevée en dignité que saint Jean Chrysostôme a dit "qu'il n'est ni peintre, ni statuaire, ni aucun artiste qui atteigne à la hauteur de celui qui possède l'art d'élever la jeunesse."

II. Par le *classement des élèves* d'après leurs connaissances acquises et leurs aptitudes intellectuelles, on crée l'émulation et on rend l'enseignement plus agréable et moins difficile, tout en lui donnant un caractère pratique aux yeux des parents qui, avec raison, aiment à connaître en temps opportun quel degré du cours a été atteint par leurs enfants. Au classement des élèves se greffe naturellement l'*organisation* de l'école d'après le mode le plus conforme aux besoins du milieu où l'on

se trouve. Certes, bien savoir les matières que l'on enseigne, cela importe beaucoup, mais savoir présenter son enseignement, cela importe aussi.

III. En se rendant un compte exact de ce que les règlements officiels exigent annuellement pour chaque matière, il est facile de répartir mensuellement les branches d'enseignement, seul moyen d'*appliquer* judicieusement le programme d'études. Et en se conformant à un tableau rationnel de l'emploi du temps, on facilite la bonne discipline, on économise les efforts, et on assure le succès des élèves.

IV. Enfin *les méthodes et les procédés* éclairent la route que désire suivre l'institutrice, comme des phares lumineux et sûrs. Sans méthode, tout est laissé au hasard dans l'enseignement, et sans l'application de procédés justifiés par l'expérience ou inventés avec connaissance de cause, point d'intérêt en classe, discipline rendue plus difficile et *peu de progrès*

---

Mesdames, avant de vous remercier de la délicate et intelligente attention que vous m'avez accordée depuis une heure, permettez-moi de vous mettre en garde, vous, les institutrices laïques, contre la vie d'isolement où plusieurs d'entre vous allez passer l'année scolaire. Autant que faire se peut, installez-vous dans une famille recommandée par qui de droit, et aussi rapprochée de l'école que possible. L'idéal serait pour une institutrice laïque d'avoir une chambre dans un couvent, si les circonstances le permettent.

Faites-vous un règlement de vie où la piété, les récréations convenables à votre état, récréations en plein air surtout, et l'étude auront la large part. Que la pratique du devoir soit la marque de vos convictions religieuses.

Et pour atteindre au succès que méritera votre conduite exemplaire et vos principes catholiques, consacrez à l'étude tous vos moments libres afin de pouvoir communiquer à vos élèves un ensemble de connaissances en rapport avec leur âge et le milieu où ils sont appelés à vivre. Selon un vieil adage, *il faut savoir beaucoup pour enseigner peu.*

Un long professorat ne dispense pas de l'étude, à plus forte raison, ceux et celles qui débutent dans la carrière de l'enseignement doivent-ils s'efforcer par tous les moyens mis à leur disposition, d'acquérir des connaissances diverses très utiles dans les leçons quotidiennes sur les spécialités indiquées au programme d'études.

Je n'ai pas à parler ici du caractère de l'institutrice: elle doit être une personne d'une vertu non commune. C'est à l'institutrice chrétienne que s'adresse cette recommandation de l'Écriture:(1) "Soyez ceint d'une ceinture d'honneur." C'est à ce seul prix que l'éducateur mérite entièrement l'estime, la confiance et la soumission des enfants.

Que de votre conduite en classe et hors de la classe "s'échappe une lumière qui fera comprendre aux élèves la beauté du devoir joyeusement accepté et consciencieusement rempli."

Soyez en garde contre les jalousies du métier; ne cherchez jamais à diminuer le mérite professionnel de vos "concoeurs"; réjouissez-vous de leurs succès: en les grandissant légitimement, vous vous grandissez vous-mêmes. Soyez loyales entre vous: n'allez jamais accepter, au rabais, la direction d'une école que telle institutrice garderait si les commissaires ne tentaient pas de diminuer son traitement. En agissant ainsi vous mériterez le respect des parents.

---

(1) Eccl., XLX, 9.

Il est souvent question de vous dans les journaux, mesdemoiselles. Parfois on se plait à vous peindre sous des dehors peu flatteurs, au point de vue pédagogique. Je n'ai jamais cru, et je ne crois pas encore à ces racontars, du moins pour la majeure partie d'entre vous: je sais mieux que cela sur votre compte. Mais il n'en est pas moins vrai que certaines institutrices ne sont pas à l'abri de tout reproche.

Nécessité impérieuse donc pour vous toutes, mesdemoiselles, qui formez l'immense majorité du personnel enseignant catholique de la province de Québec, de persévérer dans vos études et de tendre par des efforts incessants à élever le niveau de votre profession si noble et si importante.

---

## LA LECTURE EXPRESSIVE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

COURS DE PÉDAGOGIE AUX ÉLÈVES-INSTITUTEURS DE L'ÉCOLE  
NORMALE LAVAL, FÉVRIER 1910.

Chers élèves,

La leçon de lecture expressive de L. Ricquier (Le Bûcheron), publiée dans le numéro de janvier de *l'Enseignement Primaire*, me rappelle mes débuts de lecteur à l'École normale Laval.

Ce souvenir remonte à 1883, alors que M. l'abbé Lagacé était principal de cette institution.

M. le principal enseignait la lecture à haute voix aux élèves de l'Académie (3<sup>e</sup> année du cours normal) et à quelques élèves de Première division (2<sup>e</sup> année): j'étais du nombre de ces derniers.

La première leçon que me donna le principal fut toute une révélation pour moi. Pour cette première leçon; chaque élève devait choisir *son morceau*. J'eus la témérité de choisir cette fable de La Fontaine: *Les animaux malades de la peste*.

Le jour de la leçon, le hasard voulut que je fusse appelé le premier. Ce ne fut pas sans émotion que je me levai pour réciter devant notre terrible juge.

A vingt-sept années de distance, je revois M. Lagacé, (ses yeux gris moqueurs surtout, miroitant en arrière de ses lunettes d'or) se promenant les mains derrière le dos, la tête basse, en avant de la salle de première division.(1)

---

(1) L'École normale Laval occupait à cette date le Vieux-Château, démoli en 1892. Sur l'emplacement de cette maison historique, s'élève aujourd'hui le Château Frontenac.

Quand j'annonçai: **LES ANIMAUX MALADES DE LA PESTE**, le principal s'arrêta court et me lança pardessus ses brillantes lunettes un regard étonné; il haussa les épaules et continua sa promenade.

Je remarquai également la surprise de mon confrère et ami, Auguste Marcoux,(1) le meilleur lecteur de notre classe, celui-là seul qui trouvait grâce devant M. Lagacé.

Mais j'ignorais: je ne me doutai donc de rien et me lançai à fond de train.

Absolument sûr de ma mémoire, entendant par avance les éloges que mériterait nécessairement ma déclamation, je partis au galop:

*Un mal qui répand la terreur mal que le ciel en sa fureur inventa pour punir les crimes de la terre la peste puisqu'il faut l'appeler par son nom capable . . . . et ainsi de suite, toujours courant ma course folle, sautant les virgules, sautant les points, comme dans le steeple chase, les coureurs anglais franchissent haies et fossés. Le clocher ici, c'était le point final où j'arrivai bientôt, mais haletant, suant et fourbu.*

Vous pensez bien qu'au lieu des louanges attendues, je ne reçus que la plus verte des semonces qu'ait jamais faites l'impitoyable principal. *Assoyez-vous, malheureux! Lire, réciter, ce n'est pas dévider. Pour votre prochaine leçon, apprenez à lire, couramment, le N° 1, "L'Ecole, du Cours de Lecture".* Ciel! que je tombai de haut! Je n'avais jamais reçu à l'école primaire une leçon de lecture expressive, et je croyais naïvement que le comble de l'art de bien lire consistait à lire vite. J'ouvris en outre de grands yeux quand, raillant ma manière d'articuler certains mots, on m'eut prouvé que la prononciation de mon village n'était pas irréprochable de tous points.

(1) Aujourd'hui Chanoine et Supérieur du Collège de Lévis.

Soit au cours de ma carrière de professeur, soit dans des circonstances mémorables pour moi, et encore récentes,(1) j'eus maintes fois l'occasion de rendre hommage à mon ancien et distingué professeur de diction, l'abbé Lagacé.

Les jeunes gens qui, aujourd'hui, passent de l'école primaire à l'école normale ou au collège, en savent-ils beaucoup plus long que je n'en savais alors ? C'est probable, d'autant plus que, grâce aux nombreux cours de lecture et de diction qui ont été donnés depuis quelques années, nous sommes tous devenus des lecteurs passables.

Pourtant, comme j'assiste, chaque année, aux examens du Bureau central, il me semble qu'une notable partie des candidats mériteraient le déluge de sarcasmes dont je fus accablé il y a vingt-cinq ans. Ce qui prouverait que, malgré des progrès très réels accomplis sur ce point, tout n'a pas été fait encore. Aussi, est-ce une préoccupation bien légitime que celle qui a guidé nos écoles normales primaires depuis leur établissement, en accordant une attention spéciale à la lecture expressive. Et, grâce aux efforts de M. Adjutor Rivard, ancien élève de M. Lagacé et de Mgr Hamel, le Séminaire de Québec, et l'Université Laval, font la part très large à la diction.

Ma prétention n'est pas, ai-je besoin de le dire, de traiter ici ce sujet *ab ovo* et de ne le lâcher qu'après l'avoir retourné sous toutes ses faces : il faudrait pour cela un livre qui n'est plus à faire.(2) Je veux me borner à soumettre quelques idées qui se sont souvent présentées à mon esprit.

---

(1) Lorsque je donnai ce cours, il n'y avait que quelques mois que j'étais de retour d'un voyage d'Europe, particulièrement en France, etc., où j'avais eu l'honneur d'adresser la parole à maintes reprises, à Paris, Saint-Cloud et à Orléans.

(2) L'ART DE DIRE.—*Traité de lecture et de récitation*, par Adjutor Rivard, A.B., L.L.B., avocat et professeur d'élocution à la Faculté des Arts de l'Université Laval.—Québec, 1898.

Quel est le but que nous devons nous proposer dans les leçons de lecture à l'école primaire ? Quel est le point que nous devons atteindre et qu'il ne nous est pas permis de dépasser ? Telles sont les questions qui se posent tout d'abord.

Devons-nous, comme plusieurs l'ont tenté et le tentent encore, nous efforcer de faire de nos élèves des lecteurs et des récitateurs capables d'interpréter, de rendre les grands morceaux de la littérature française, même de notre littérature ? Non, certes. Car ces artistes dramatiques précoces ne sauraient être—je ne fais d'exceptions que pour quelques organisations merveilleuses et par conséquent extrêmement rares—que de méchants déclamateurs qui, tantôt se traîneraient péniblement à travers de lourds alexandrins, tantôt remplaceraient par des éclats de voix intempestifs, des gestes faux, des contorsions, des grimaces, tout ce que les pages ainsi interprétées peuvent renfermer de grandeur calme, d'émotion, de tendresse ou de passion contenue.

Pour bien rendre les grands morceaux des orateurs ou des poètes, il faut les comprendre, non pas en gros, à peu près, mais d'une manière intime, et pour cela il faut savoir sa langue, et nos écoliers ne la savent pas ; je dis plus, il faut être soi-même orateur, il faut être poète, et ils ne peuvent l'être encore. Enfin il y a pour eux un dernier obstacle, matériel celui-là : la lecture de ces périodes enflammées, de ces strophes sonores, exige une souplesse et surtout une ampleur de voix que l'enfant ne possède pas.

Vous figurez-vous un bambin de treize ou quatorze ans essayant de répéter, après Bossuet, ces magnifiques paroles : *«Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois et de leur donner quand il lui plait, de grandes et terribles leçons !»*

L'entendez-vous dans l'*Ode à la Colonne*, dans *Napoléon II*, dans *Caïn*, chanter de sa voix grêle et tremblante ces grands vers de Hugo dont l'envergure est immense et le souffle si puissant ?

Où est l'écolier qui trouvera dans sa voix et aussi dans son cœur des accents pour traduire ces vers de Crémazie :

Vous souvient-il des jours, vieillards de ma patrie,  
Où nos pères, luttant contre la tyrannie,  
Par leurs nobles efforts sauvaient notre avenir ?  
Frémissant sous le joug d'une race étrangère,  
Malgré l'oppression, leur âme toujours fière,  
De la France savait garder le souvenir. (1)

Laquelle de ces têtes blondes et rieuses choisirez-vous pour pleurer le *Lac* de Lamartine ?

On dit que Dieu mesure le vent à la brebis tondue : sachons, à l'école primaire, mesurer à la voix, aux forces, à l'intelligence et au savoir des écoliers les difficultés des morceaux de littérature que nous leur donnons à apprendre.

Que pouvons-nous raisonnablement exiger d'eux ?

Qu'ils soient à même de lire *simplement, clairement* dans le livre que le père de famille leur donne le soir, à la veillée. Qu'ils le fassent sans tant de gestes, de fracas, sans faire—qu'on me permette cette expression—tant d'embarras.

Voilà le but vrai des leçons de lecture à haute voix ; vouloir le dépasser à l'école primaire serait folie.

---

(1) *Le Vieux soldat canadien.*

DE LA PREMIÈRE FORMATION DU GOÛT  
LITTÉRAIRE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

CONFÉRENCE PRONONCÉE À LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE  
DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS, UNIVERSITÉ LAVAL,  
LE 22 JANVIER 1911

Monsieur le président,

Mesdames, messieurs.

La langue française est une œuvre d'art.

Le sympathique M. Kleckowski(1) a su dire d'elle:  
"C'est une langue si limpide qu'elle est un filtre pour la pensée,  
si riche qu'elle peut tout dire, si souple qu'elle sait faire entendre  
tout ce qu'elle ne dit pas, si nette dans ses couleurs, si ferme  
dans ses sonorités, si ferme en même temps et si douce qu'elle  
est une caresse pour l'oreille autant qu'une joie pour l'esprit!

"Ses modulations sont infinies, et multiples sont ses aspects.  
Aux œuvres de la raison sereine, elle est probité, elle est lumière.  
Au vol léger de l'imagination et du rêve, elle met un frémissé-  
ment d'ailes. Pour l'épopée et le fracas des batailles, elle a des  
sonneries de clairon."

Quelle superbe définition, et combien digne de "cette  
reine parmi ses sœurs, les autres langues mères, Sa Majesté la  
langue française!"

La langue française! Ah! comme ces simples mots sa-  
vent éveiller en nos âmes tout un monde de merveilleuses  
beautés morales, artistiques et littéraires. Elle se prête admi-  
rablement bien à toutes les opérations de l'esprit humain,  
depuis l'observation spontanée des choses, jusqu'à la concep-  
tion des idées les plus nobles, les plus élevées; depuis l'analyse

(1) Ancien consul de France au Canada.

modeste des corps de la nature, jusqu'au culte éclairé de Dieu, créateur et providence du monde, principe et source du *vrai*, du *bien* et du *beau*.

Aucune autre langue n'a su mieux exprimer les joies et les douleurs. Le français est "tout raison", il a pour base éternelle la clarté, et comme qualité maîtresse la simplicité, la naïveté, la fécondité que lui légua le XVII<sup>e</sup> siècle; l'élégance, la véhémence, la pureté, l'ampleur, la sonorité, héritage du grand siècle; la netteté, la clarté, la lucidité, la rapidité, la concision, le tour vif et incisif, la profondeur, filles du XVIII<sup>e</sup> siècle; enfin la richesse des images, la précision, la propriété des termes, la variété des expressions, apanage du XIX<sup>e</sup> siècle.

Et cette langue "qui naquit aux lèvres des Gaulois,"(1) cette langue "harmonieuse et claire, léguée par les ancêtres."(2) c'est elle qui répand à travers le monde la *culture française*, c'est-à-dire le bon goût au service de la vraie civilisation chrétienne. Il est de vérité historique que notre langue ne revêt dans toute son ampleur son caractère de grandeur et de beauté incomparable, qu'en autant qu'elle demeure au service des traditions chrétiennes.

Cette langue, c'est la nôtre, ce trésor au prix inestimable, nous le possédons.

L'apprécions-nous à sa valeur ce trésor, la cultivons-nous avec assez d'amour et de soin cette langue ?

Montaigne adressa ce reproche aux éducateurs de son temps: "On nous apprend à vivre quand la vie est passée."

Les enfants de chez nous ne pourraient-ils pas, avec quelque raison, dire à leurs parents et à leurs maîtres: "Vous pensez à nous apprendre à *parler* et à *écrire* le français quand nos études sont terminées!"

---

(1) Chapman.

(2) Thomas Chapais.

A-t-on suffisamment songé à leur apprendre à *penser*, ces chers enfants, à les initier à l'*expression* claire, nette et précise de leurs idées, à apprécier les beautés de notre langue, en un mot, s'est-on préoccupé d'éveiller "le goût littéraire" à l'école ?

Rarement, je crois.

On a peut-être trop négligé le développement de l'*esprit d'observation* chez l'élève, et pas assez cultivé son langage. Plusieurs s'imaginent que l'enfant ne saurait s'habituer de bonne heure à *voir*, à *décomposer*, à *recomposer*, à *dire* ce qu'il voit, ce qu'il pense, ce qu'il ressent.

Bien que de longues heures soient consacrées à l'étude de la langue française, on est stupéfait de voir que les écoliers s'expriment avec la plus grande difficulté, au point qu'ils paraissent parfois plus ignorants qu'ils ne le sont en réalité.

Nombre de maîtres se contentent encore de réponses par *oui* et par *non*, alors que l'enfant doit intercaler la question dans sa réponse.

Enfin, plusieurs refusent d'admettre que l'enseignement de la langue française ne devrait pas consister à faire apprendre la grammaire par cœur et à faire des exercices orthographiques.

Le *cours de langue française* commence à la première page de l'alphabet pour ne se terminer qu'avec les derniers exercices littéraires du cours supérieur. Cet enseignement est le plus général, en classe, le plus continu : tandis que l'enseignement direct de l'histoire, de la géographie, de l'arithmétique est restreint à un certain nombre d'heures, l'étude de la langue maternelle est pour ainsi dire ininterrompue. Si les autres matières du programme scolaire ne lui apportent qu'un concours accidentel, il n'en est aucune dont elle ne puisse profiter.

Sans cesse les élèves ont à parler, à lire, à rédiger, et toujours les instituteurs devraient veiller à ce qu'ils le fassent correctement.

S'adressant un jour à des étudiants catholiques, à qui il voulait prouver, au point de vue moral, l'insuffisance de l'enseignement purement scientifique, René Bazin s'exprima comme suit: "Dire à un homme: sachez lire et vous ne mentirez pas; sachez écrire et vous ne volerez pas: sachez compter et vous ne tuerez pas: c'est comme si je disais: apprenez bien la multiplication, car dès que vous saurez la table de Pythagore, vous jouerez admirablement du piano."

Imitant cette spirituelle raillerie, je dis aux enfants: "Sachez lire mécaniquement et vous comprendrez tous les livres: sachez la grammaire par cœur, même sans la comprendre, et vous écrirez correctement; faites des dictées sans fautes et vous rédigerez parfaitement; faites des analyses machinales, vous servant pour cela de formules clichées, et vous saurez ce qu'est une phrase."

Non, mesdames et messieurs, les divers exercices dont se compose l'enseignement rationnel de la langue française ne sont pas successifs, isolés les uns par rapport aux autres, dans ce sens qu'on ne doit étudier celui-ci qu'après avoir acquis une connaissance suffisante de celui-là, regardé comme plus élémentaire; il paraît avantageux d'en aborder plusieurs simultanément.

L'écriture, en effet, n'est pas plus difficile que la lecture, et la rédaction moins à la portée du jeune enfant que l'orthographe. Longtemps dans nos écoles canadiennes, il fut admis comme indiscutable que l'écolier devait d'abord apprendre à lire, ensuite à écrire, puis à orthographier correctement et que, seulement après tout cela, c'est-à-dire à la veille de quitter la classe, il pouvait s'appliquer à la rédaction. La pédagogie

moderne abandonne cette gradation factice, pour pratiquer la simultanéité d'exercices différents, mais de difficulté sensiblement égale. Elle cesse d'enseigner la grammaire comme un dogme qu'on retient sans comprendre, et fait de cette étude, une étude raisonnée et raisonnable. Elle groupe ou plutôt intercale dans la grammaire des exercices de langue, tels que vocabulaire, rédaction, composition, orthographe, lecture, récitation. Elle coordonne tous ces enseignements en un cadre unique, donnant ainsi à l'élève de l'école primaire le moyen d'acquérir par des études simultanées, une connaissance déjà sérieuse de sa langue maternelle, et de lui fournir en même temps l'occasion de se former le goût par l'étude des modèles choisis.

Mais ce n'est pas ici le lieu de développer ce sujet pédagogique fort intéressant du reste.

Qu'il me suffise de dire que le maître soucieux de la première formation du goût littéraire à l'école, doit réellement enseigner la langue maternelle, et non pas se contenter d'apprendre aux enfants à lire sans intérêts et à apprendre la grammaire par cœur. Les leçons grammaticales devraient former un véritable cours de langue française, où le bon goût règnerait en maître.

L'enseignement du français ainsi compris suppose une préparation de classe soignée. Rien ne doit être laissé au hasard dans les leçons de langue.

Schiller nous dit: "Dès l'enfance, entourez l'homme des plus belles formes intellectuelles, enfermez-le dans les images de la beauté parfaite."

Cette tâche, au point de vue littéraire, n'est pas impossible à l'école primaire. Que le maître choisisse avec un soin scrupuleux les phrases, les textes et les morceaux nécessaires à son

enseignement et cela non pas une fois, deux fois, mais chaque jour, et il ne tardera pas à remarquer que l'âme de ses élèves s'enrichit promptement d'une riche moisson d'idées et de sentiments élevés.

Suivant un ancien : "Si l'âme ne se fait belle, elle n'apercevra point la beauté." En effet, toutes les faiblesses sont solidaires, et il est bien difficile d'avoir un mauvais goût en littérature et un goût moral élevé dans la conduite de la vie.

Le paysan basque dit à l'honneur de ses Pyrénées : "Toi qui ne connais pas la prière, viens dans nos belles montagnes, et tu sauras bien vite prier, sans que personne ne te l'enseigne."

Ah ! sachons donc dire aux enfants de nos écoles primaires : "Vous qui ne connaissez pas encore le beau littéraire, venez dans le champ admirable où l'on cultive la langue française, et vous sentirez bientôt votre goût s'éveiller, s'éclairer, se former, se perfectionner."

Mais quels sont les exercices qui se prêtent le mieux à la formation du goût littéraire à l'école primaire ?

C'est tout d'abord la lecture à haute voix, instrument de culture par excellence. L'instituteur qui sait bien lire fait aimer la classe à ses élèves, favorise la bonne discipline, et surtout initie ses jeunes auditeurs aux mystérieuses et incomparables beautés de la langue française, mises en relief par une lecture simple, naturelle, mais réellement expressive.

Lire avec expression, c'est donner à la pensée de l'auteur toutes les nuances, toute la délicatesse, toute la force voulue.

N'oublions pas, néanmoins, que tout en étant tour à tour harmonieuse, émue, grave, passionnée même, la diction à l'école primaire doit rester simple, naturelle, sans rien de théâtral, qui sente la déclamation.

C'est là la théorie.

Passons à la pratique et jugez.

Voici deux petits morceaux choisis dans des livres de lecture courante et qui conviennent au cours élémentaire.

Supposez une école de village. Il est trois heures de l'après-midi, l'air de la classe est un peu lourd, les élèves semblent fatigués. L'instituteur suspend les travaux ordinaires et annonce une histoire:

#### LA CHANSON DU CERISIER

Au printemps le bon Dieu dit: "Mettez la table du petit ver." Aussitôt le cerisier se couvre de feuilles vertes.

Engourdi dans sa demeure, le petit ver s'éveille, s'étire; puis il se met à ronger les petites feuilles, et dit: "Ce festin est délicieux, qui donc me l'a préparé?"

Alors le bon Dieu dit de nouveau: "Mettez la table à la diligente abeille." Aussitôt le cerisier se met à pousser mille et mille fleurs blanches.

Et l'abeille éveillée dès l'aurore, s'envole sur le cerisier; elle visite nombre de fleurs, et de chacune elle pompe une goutte de liqueur. "Ah! quelle délicieuse boisson, dit-elle, en revenant au rucher pour composer son miel."

L'été vient et le bon Dieu dit: "Mettez la table du petit oiseau." Aussitôt mille fruits frais apparaissent sur le cerisier.

Le petit oiseau accourt en gasouillant: "Ah! quel régal pour mes petits, dit-il, comme cela va les fortifier."

En automne le bon Dieu dit: "Deserves la table, tous sont rassasiés." Et le vent froid du nord commence à souffler, il fait grelotter le cerisier.

Les feuilles flétries tombent sur le sol; le vent les enlève et les fait voltiger en l'air.

Voici l'hiver et le bon Dieu dit: "Recouvrez tout ce qui reste."

Et la neige se met à tomber à gros flocons, elle forme un tapis blanc et épais et toute la nature se repose dans un profond sommeil.(1)

(1) D'après Hebel.

Un autre jour, ce sera cette belle, admirable et naïve page de Louis Veillot :

LETTRE À MARGUERITE

Au Tréport, 31 juillet 1868.

Ma nièce Marguerite,

Je regardais la mer. Elle était bleue au loin, verte plus près, blonde sur le bord, avec de grosses franges comme de l'argent.

Il y avait un grand soleil qui la faisait briller, et elle chantait en dansant et en brillant. C'était très beau.

Alors un oiseau est venu près de moi, et il me regardait tandis que je regardais la mer.

Je lui ai dit : "Qui es-tu ?—Je suis un oiseau du bon Dieu qui vole sur la mer du bon Dieu.

—Oiseau du bon Dieu volant sur la mer du bon Dieu, que veux-tu ?

Alors il me dit : "Il y a une petite fille qui aime bien le sucre d'orge et le chocolat, mais qui n'aime point l'étude; la connais-tu ?

—Je crois la connaître.

—Cette petite fille est dans un couvent à Paris, la connais-tu ?

—Je la connais.

—Cette petite fille n'est jamais la première de sa classe; la connais-tu ?

—Oui, oui, je la connais très bien.

—Eh bien, alors reprit l'oiseau, il faut que cette petite fille commence à travailler, et à être sage et à servir le bon Dieu.

Son papa et sa maman vont l'amener au Tréport; elle verra la mer, elle jouera sur les galets, elle sera baignée par Michel.

Je vois qu'on aime bien cette petite fille-là. Il faut qu'elle ne soit pas ingrate, il faut qu'elle mérite de devenir la petite fille du bon Dieu et de la sainte Vierge."

Ainsi parla l'oiseau du bon Dieu qui vole sur la mer du bon Dieu.

Et moi, je dis à l'oiseau : "Que faut-il qu'elle fasse, la petite fille ? Car elle n'est pas méchante, mais c'est une tête légère tout à fait."

L'oiseau reprit : "Quand elle sera dans l'église du Tréport, elle dira : "Mon Dieu, accordez-moi la grâce d'être votre petite fille et celle de la sainte Vierge." Si elle fait bien cette prière, tout ira bien; et le bon Dieu donnera des ailes à son âme pour voler au ciel comme je vole sur la mer."

Alors l'oiseau du bon Dieu ouvrit ses ailes grandes et fortes, et il s'envola bien loin, bien loin sur la mer du bon Dieu.

Ma nièce Marguerite, si tu connais cette petite fille qui va venir au Tréport, dis-lui bien tout cela.

Moi, je suis ton oncle, et je t'aime beaucoup.

LOUIS VEILLOT

La *Récitation* se prête aussi merveilleusement à la formation du goût littéraire, à la condition de suivre à la lettre ce conseil de Nicole: "Il ne faut jamais permettre que les enfants apprennent rien par cœur qui ne soit excellent". Cet avis est très sage. En effet, les choses qu'on apprend par cœur s'impriment davantage dans l'esprit "et sont comme des moules et des formes que les pensées prennent, lorsqu'on les veut exprimer."

Mais les morceaux de *récitation* doivent être choisis avec discernement, appropriés à l'âge des élèves et bien expliqués, car il ne s'agit pas de faire fonctionner la mémoire seule, mais il faut que le jugement et le goût y trouvent leur profit. Puisque les enfants aiment la musique, ils trouvent dans le rythme des vers une imitation du rythme des sons, et la mémoire en reçoit un grand secours.

Écoutez ce gentil petit garçon ou cette charmante petite fille de six ans réciter les vers suivants:

#### LA PETITE ÉTOILE

Brille, brille, petite étoile;  
Fixe sur moi ton œil de feu.  
Lorsque la nuit étend son voile  
Tu viens et me parles de Dieu.  
Tu dis: C'est lui notre Père  
Qui nous a faites toutes deux,  
Toi, petite fille sur terre,  
Moi, brillant soleil, dans les cieux.

E. DUPUIS

Ou encore la première strophe de cette inimitable poésie de Reboul:

#### L'ANGE ET L'ENFANT

Un ange au radieux visage,  
Penché sur le bord d'un berceau,

Sembloit contempler son image  
Comme dans l'onde d'un ruisseau.  
Charmant enfant qui me ressemble,  
Disait-il, oh ! viens avec moi,  
Viens, nous serons heureux ensemble :  
La terre est indigne de toi !

Et parmi cent autres, c'est aussi *L'Enfant et la Grand'-Mère* de Ratisbonne :

#### L'ENFANT ET LA GRAND'MÈRE

Grand'mère, d'où viens donc que vos cheveux sont blancs ?

— Mon enfant, c'est l'hiver, c'est la neige des ans.

— Grand'mère, d'où vient donc que vous avez des rides ?

— Le chagrin a creusé tous ces sillons arides.

— Grand'mère, qui vous fait trembler la tête ainsi ?

— Enfant, un vent du ciel. Je ne tiens plus ici.

— Pourquoi vos yeux sont-ils cernés de noir, grand'mère ?

— C'est pour avoir versé plus d'une larme amère.

— Pourquoi tenir si bas, si courbé votre front ?

— C'est pour mieux voir la terre où mes os blanchiront.

— Et que murmurez-vous toujours, mère chérie,

Même quand votre enfant vous embrasse ?—Je prie.

LOUIS RATISBONNE

Au cours moyen et au cours supérieur, on peut déjà aborder l'étude de morceaux classiques faciles, à la condition, bien entendu, que la récitation soit la reproduction de mémoire d'une bonne lecture bien faite, dont le maître donne les principes, la mesure et, autant qu'il peut, le modèle. Ainsi la récitation devient moins un exercice de mémoire que de diction, avec l'intonation naturelle, l'accent vrai, la ponctuation raisonnée; c'est une œuvre à la fois d'intelligence, de sentiment et de goût qui, n'ayant rien de commun avec la déclamation théâtrale, a sa place marquée dans l'école, sans la changer en

succursale de Conservatoire. "La récitation, d'après Vapereau, c'est la lecture sans livre, la meilleure des lectures."

Ils sont nombreux les morceaux convenant aux élèves des cours moyen et supérieur. J'en cite un au hasard, de Louis Mercier :

### LECTURE ET RECITATION

#### VOIX DES CHAMPS

Va, chante, ô laboureur, afin qu'en ses entrailles  
La terre avec amour reçoive tes semailles,  
Afin que par moment,  
L'âme des bœufs que la chair tient enveloppée,  
Quand tu la berceras avec la mélodie.  
Frémisse doucement.  
Chante, ô semeur ! Depuis qu'en un rythme sublime  
Le Créateur a fait retentir sur l'abîme  
Son fiat éclatant,  
Le rythme est souverain, le rythme est salutaire,  
Tout ce qu'on entreprend de sacré sur la terre  
S'accomplit en chantant.  
Chante, et qu'aussi ta voix austère, soit mâle ;  
Et lorsque tes blés mûrs, en un remous d'or pâle,  
Onduleront aux vents,  
Pendant les soirs d'été, pareil à ton cantique,  
Un chant s'élèvera, vénérable et mystique,  
De leurs épis mouvants.

LOUIS MERCIER

Tous les exercices de langue française concourent à la formation du goût.

C'est encore l'aride et revêche dictée dont on a dit tant de mal, et souvent à tort. Voici quelques modèles de dictées, correspondant aux trois cours de l'école primaire, modèles que j'emprunte au hasard à *l'Enseignement Primaire*.

Vous constaterez, mesdames et messieurs, que ces textes parlent de choses qui ne sont pas étrangères à l'enfant ; tantôt

ils poétisent le matin, les champs, la moisson, le village, le réveil des oiseaux, tantôt ils rappellent les hauts faits de notre histoire, décrivent le Canada, font revivre les joies de la famille.

### *COURS ELEMENTAIRE*

#### LE MATIN

Le beau soleil se lève; il est rouge comme un globe de feu. Le coq fait entendre sa voix matinale. Le petit oiseau gazouille dans les buissons. L'abeille bourdonne près de la ruche. La cloche appelle le chrétien à la prière. Dans la cour de la ferme, le laboureur attelle les chevaux à la charrue. Allons, mes enfants, levez-vous bien vite, car bientôt la clochette de l'école tintera et vous appellera aussi au travail.

#### LES CHAMPS

Que la nature vous soit chère! Les champs sont nos amis. L'air des champs donne force et sagesse. Heureux les enfants qui vivent à la campagne! Les prés verts, le lac bleu font mieux connaître et chérir la bonté du Créateur. Aimez donc les bois, la fontaine, l'étang bordé de longs roseaux. Aimez les joyeux oiseaux, les petites fleurs et le grand chêne.

#### LA MOISSON

Le champ de blé est jaune comme de l'or. Voici les moissonneurs avec leurs faux. Le blé est coupé; on en fait des gerbes. Un lourd chariot les emporte au grenier de la ferme. L'hiver, on battra les gerbes pour avoir le grain.

### *COURS MOYEN*

#### NOTRE BERCEAU

Un jour, vers le milieu du seizième siècle, trois petits vaisseaux montés par des hommes intrépides et commandés par un hardi capitaine, ouvrant leurs voiles à la brise du ciel, comme des oiseaux fuyant la tempête, s'éloignèrent de cette terre d'Europe où l'orgueil de l'esprit et la corruption du cœur préparaient de si formidables catastrophes. Elles étaient bien frêles, ces nefs aventureuses, mais le Maître des eaux et des vents veillait sur elles. Après une navigation longue et pénible, les trois navires abordèrent à une plage inconnue, et leur chef y planta une croix ornée des armes de son souverain. Cette plage, c'était la plage de Gaspé, c'était le Canada; ces hommes, c'étaient des Français, ce chef c'était Jacques Cartier.

Jacques Cartier! c'est le nom qui rayonne au frontispice de notre histoire. Une année après cette première expédition, il pousse plus avant, il touche à Stadaconé: Québec! il va lire l'Évangile selon saint Jean aux Indigènes d'Hoche-laga: Montréal! C'en est fait, le grain de sénévé est jeté en terre; avec l'aide du ciel, il y grandira et deviendra un arbre aux puissants rameaux et au verdoyant feuillage.

THOMAS CHAPUIS

### LE RÉVEIL DES OISEAUX

Le merle s'éveille, secouant la rosée de ses ailes brillantes. Le voilà qui agite son bec sur la branche, et de rameau en rameau sautille jusqu'au sommet de l'arbre où il a dormi, étonné de voir que presque tout sommeille encore dans la forêt, quand l'aube du jour a remplacé la nuit. Deux fois, trois fois, il lance sa fanfare aux échos de la montagne et de la vallée, qu'un épais brouillard lui dérober encore.

De minces colonnes de fumée blanchâtre s'échappent du toit des chaumières; les chiens aboient autour des fermes et des clochettes sonnent au cou des vaches. Les oiseaux quittent alors leurs buissons, agitent leurs ailes et s'élancent dans les airs, pour saluer le soleil, qui vient une fois de plus leur donner sa bienfaisante lumière. Le pauvre petit moineau se réjouit d'avoir échappé aux dangers de la nuit. Perché sur une petite branche, il avait cru pouvoir dormir sans crainte, la tête ensevelie sous ses plumes, il a vu se glisser dans les arbres la chouette silencieuse.

### COURS SUPERIEUR

#### LE PETIT SOULIER DE L'ENFANT

Je ne crois pas qu'il y ait au monde rien de plus riant que les idées qui s'éveillent dans le cœur d'une mère à la vue du petit soulier de son enfant; surtout si c'est le soulier de fête, des dimanches, du baptême; le soulier brodé jusque sous la semelle; un soulier avec lequel l'enfant n'a pas encore fait un pas. Ce soulier-là a tant de grâce et de petitesse, il lui est si impossible de marcher, que c'est pour la mère comme si elle voyait son enfant. Elle lui sourit, elle le baise, elle lui parle; elle se demande s'il se peut, en effet, qu'un pied soit si petit; et, l'enfant fût-il absent, il suffit du joli soulier pour lui remettre sous les yeux la douce et fragile créature. Elle croit le voir, elle le voit tout entier, vivant, joyeux, avec ses mains délicates, sa tête ronde, ses lèvres pures, ses yeux sereins dont le blanc est bleu. Si c'est l'hiver, il est là, il rampe sur le tapis, il escalade laborieusement un tabouret, et la mère tremble qu'il n'approche du feu. Si c'est l'été, il se traîne dans la cour, dans le jardin, arrache l'herbe d'entre les pavés, regarde naïvement les grands chiens, les grands chevaux, sans peur, joue avec les coquillages, avec les fleurs, et fait gronder le jardinier, qui trouve le sable dans les plates-bandes et la terre dans les allées. Tout rit, tout brille, tout joue autour de lui, comme lui,

jusqu'au souffle d'air et au rayon de soleil qui s'ébattent à l'envis dans les boucles follettes de ses cheveux. Le soulier montre tout cela à la mère, et lui fait fondre le cœur comme le feu une cire.

Mais quand l'enfant est perdu, ces mille images de joie, de charme et de tendresse, qui se pressent autour du petit soulier, deviennent autant de choses horribles. Le joli soulier brodé n'est plus qu'un instrument de torture qui broie éternellement le cœur de la mère.

V. Hugo.

### LE CANADA

Trois océans baignent les plages du Canada. Dans son étendue de quatre cent mille lieues, tout est immensité et multitude. Aux grandes terres morcelées qui voient à l'Atlantique succèdent la grandiose et féconde vallée laurentienne, que la forêt vierge et des lacs superbes séparent des rivages arctiques. Puis au centre, une plaine immense va s'élevant jusqu'à la base d'une vaste chaîne de montagnes, dont les sommets sont vêtus de nuages ou couronnés de neige. A la chaîne-mère succèdent des alignements qui rivalisent avec elle d'altitude et de pittoresque. Les derniers de ces monts sombrent à demi dans les eaux tièdes du Pacifique. Paisible, au sein de cette nature majestueuse, le Canada dort sous la coupole bleu-tendre de son ciel ensoleillé. L'atmosphère est partout sereine et vivifiante. A la rigueur des hivers, aux neiges éclatantes, aux magiques draperies des aurores boréales, succèdent en mai et juin, une nature d'été riche en bocages et en forêts aux feuillages toujours verts. Les minéraux depuis les plus rares jusqu'aux plus simples, une faune des plus variées, d'épaisses forêts admirablement fournies, et puis des blés dorés qui ondulent sous la caresse des vents, des eaux magnifiques partout, rivières et fleuves, où chantent en se brisant des chûtes, des rapides, des cascades dont on ne connaît pas encore toutes les énergies. . . .

O Canada, plus beau qu'un rayon de l'aurore!

C. P. R.

Il est évident que la dictée doit être expliquée, commentée, analysée de façon à mettre en relief les beautés littéraires renfermées dans le texte.

Le programme des études primaires catholiques de la province, fait la part très large aux exercices de langage et de rédaction. Ce programme comporte aussi l'enseignement de la littérature proprement dite dès le *cours moyen*.

Et avec la cinquième année commence même l'analyse littéraire, dont le but dans les classes primaires surtout, "est de chercher à développer le jugement, le goût du beau, le sens de l'admiration."

Néanmoins, le programme dit très sagement que "l'enseignement de la littérature doit être renfermé dans les limites qu'il ne saurait dépasser, sans empiéter sur un domaine qui n'est pas celui des écoles primaires."

Que dirai-je des exercices de rédaction et de composition ? sinon qu'ils sont les meilleurs instruments de formation littéraire. Mais pour rédiger, pour composer, il faut des idées, et avec des idées, des mots, des termes propres pour les exprimer.

C'est dire que l'instituteur doit préparer ses élèves, les rendre maîtres du sujet, si élémentaire qu'il soit, qu'il désire leur faire traiter.

On habitue les élèves à se rendre maître d'un sujet, à le creuser, en leur fournissant beaucoup de matériaux, en le documentant. C'est ainsi que les différents exercices de langue peuvent rouler, un jour donné, uniquement sur le sujet de composition.

Voici un exemple :

Les élèves du cours supérieur ont à faire l'*Eloge de l'Aiguille à coudre*. Ce jour-là tous les exercices de langue française, aux différents degrés de l'école, parleront d'une façon ou d'une autre de l'*aiguille*: leçon de choses, dictées, récitations, lectures en classe.

La dictée du cours élémentaire donne :

#### LES CONSEILS D'UNE AIGUILLE

Ecoute, enfant, les conseils d'une aiguille. Je suis pour toi une nouvelle amie, mais notre amitié doit être longue, et pendant bien des années nous ne nous

quitterons plus. Je suis pour toi l'emblème du travail. Le travail, c'est la vie, c'est l'activité, c'est le bonheur. Tout travaille autour de toi. Pour me placer dans ta petite main, des milliers d'hommes ont creusé la terre profonde, ils en ont extrait le métal grossier, ils l'ont fondu, purifié, et m'ont enfin produite, telle que tu me vois, brillante, fine, légère. Pour faire l'étoffe où tu me piques, des milliers de travailleurs ont supporté le soleil dans des climats brûlants, d'autres ont tissé et filé le fin duvet que de nombreux batcaux avaient apporté en traversant la grande mer.

Pour te donner le fil que j'entraîne à ma suite, des milliers de laboureurs ont remué la terre et semé la graine que la nature a fait germer et grandir, puis d'autres mains l'ont prise, et de sa tige morte ont tiré ce beau fil si uni et si blanc. Tous ont travaillé pour toi, travaille à ton tour pour tous.

### Celle du cours moyen parle :

#### DE L'UTILITÉ DES TRAVAUX À L'AIGUILLE

L'une des choses les plus importantes de l'éducation des jeunes filles est la connaissance des travaux à l'aiguille. En effet, ces travaux jouent un grand rôle dans la vie d'une mère de famille. On ne s'imagine pas assez combien il est utile pour la jeune fille de posséder ce talent, sans lequel il n'est pas possible d'être une bonne maîtresse de maison. Qu'est-ce, dans un ménage, qu'une mère de famille dont les doigts sont inhabiles à manier l'aiguille ? N'est-ce pas une ouvrière qui ne connaît pas sa profession ? Ne sachant ni coudre, ni raccommoder, elle se voit obligée de prendre des personnes étrangères chez elle pour faire son ouvrage. La mère qui coud et tricote avec habileté augmente les ressources du ménage. Grâce à son talent, les vêtements de son mari et de ses enfants, toujours propres et soigneusement rapiécés, durent plus longtemps ; les effets trop étroits et trop courts pour les aînés se transforment en jolis habits pour les plus jeunes ; ce qui est passé de mode reprend une nouvelle mode ; le linge, repris et bien entretenu, se conserve davantage.

### Enfin celle du cours supérieur trace le portrait de :

#### LA MEILLEURE AMIE DE LA JEUNE FILLE

Ce titre t'intrigue et ta physionomie me demande déjà ce que je veux dire. Celle dont je veux te parler est aussi la meilleure amie des jeunes mères, des jeunes femmes et des grand'mères, je peux dire des femmes de toutes les conditions et de toutes les époques. Oui, riches et pauvres, Grecques et Romaines, femmes du moyen âge et femmes d'aujourd'hui, toutes ont eu besoin d'elle, recours à elle, toutes ont trouvé près d'elle, distraction, occupation, consolation et appui.

Tu te figures déjà quelque personne merveilleuse, mystérieuse, de grande apparence, et je vais te nommer une petite créature chétive, humble, vulgaire, mêlée aux plus prosaïques réalités, et, en outre, muette. Elle parle sans paroles, ce qui ne l'empêche pas d'avoir le plus persuasif et le plus utile des langages.

Qui est-ce donc ? Eh bien, c'est l'aiguille. Oui l'aiguille à coudre, à broder, voire à tricoter. Cette petite tige d'acier, si mince, si fragile, de si peu de prix, a traversé les siècles dans la main des femmes, comme leur compagne fidèle, se proportionnant à tous les âges, s'accommodant à toutes les époques, à toutes les conditions, représentant, enfin, ce qu'il y a de plus sacré et de meilleur dans le monde avec l'affection : le travail.

LAGOUVÉ.

La récitation prête son concours, et permet aux enfants d'orner leur mémoire de cette jolie en même temps que très simple pièce de vers :

### RECITATION

#### LE REFRAIN DE L'AIGUILLE

Mignonne petite aiguille,  
Glisse, glisse dans ma main,  
Toi, si fine et si gentille,  
Tu seras mon gagne-pain.

Avec ta pointe aiguillée,  
Tu peux coudre ou bien broder,  
Reprendre l'étoffe usée,  
Ourler, border ou pliquer.

Grâce à toi chacun possède  
Riche ou pauvre, un vêtement  
Si l'on n'avait pas ton aide,  
Comment ferait-on vraiment ?

Passons un fil dans la tête.  
Puis au bout faisons des nœuds.  
Maintenant te voilà prête :  
Tu vas courir où je veux.

Mignonne petite aiguille,  
Glisse, glisse dans ma main,  
Toi, si fine et si gentille,  
Tu seras mon gagne-pain.

E. DUPON.

Comme lecture en classe, c'est: *Les chansons de Grand-maman*, racontant les exploits de "La fée aiguille". Le conte commence par cette strophe légère:

La nuit, sur les berceaux blancs,  
D'auroles d'or coiffées,  
Viennent, à pas doux et lents,  
Se pencher dames les fées. ....  
C'est un conte d'autrefois  
Que je vous dis là, ma fille. ....  
—Pique, pique et sous mes doigts  
File, mon aiguille.

Il rapporte que:

Un soir, chez de pauvres gens,  
Elle entra par la fenêtre:  
Ils étaient presque indigents;  
Un fils venait de leur naître,  
Cela leur en faisait trois,  
C'était trop pour la famille.  
—Pique, pique et sous mes doigts  
File, mon aiguille.

Puis:

Elle travailla si bien,  
Cette aiguille merveilleuse,  
Qu'on ne manqua plus de rien  
Dans la cabane joyeuse:  
Tout l'hiver on eut du bois  
Dans l'âtre gai qui pétillait.  
—Pique, pique et sous mes doigts  
File, mon aiguille.

Un dialogue très animé entre *La bague et l'aiguille* terminera la préparation du devoir.

#### COURS SUPERIEUR

#### LA BAGUE ET L'AIGUILLE

Dialogue entre une bague et une aiguille.  
La bague dit. .... L'aiguille dit. ....

*Développement*

Dans l'élégant hudoir d'Hélène de Givry, Mlle Rose essayait à sa cliente une robe de bal.

Une petite aiguille restée dans les flots vaporeux du tulle s'en détacha et vint tomber sur un meuble en bois des îles, auprès d'un écrin entr'ouvert. Là sur le satin moelleux reposait une bague aux pierreries étincelantes.

Au bruit de la chute de l'aiguille, elle jeta hors de l'écrin un coup d'œil curieux. Mais, à la vue de la pauvre encore tout étourdie, un éclair de dédain jaillit de ses yeux de saphir, et d'une voix ironique, presque insolente, elle murmura :

—Quoi, c'est vous Dame Aiguille! Eh! que venez-vous faire ici? Votre présence est au moins déplacée. Ne savez-vous pas que ma maîtresse, la belle et gracieuse Hélène, est complètement brouillée avec vous?

L'AIGUILLE

C'est un grand tort. Quoi que vous en disiez, je ne suis mal venue nulle part, et ma place est aussi bien dans le palais du riche que dans la mansarde du pauvre. A l'un, je procure l'utile, le nécessaire; à l'autre, l'agréable. Je ferme à la misère la porte de l'humble logis et à l'ennui celle des salons somptueux.

LA BAGUE

Soit; mais avouez que vous avez un méchant caractère. Vous êtes si pointue, que vous vous retournez contre le doigt qui vous approche; vous le piques, vous le déformez. . . . Tandis que moi, j'orne admirablement la main qui me porte, l'éclat de mes pierreries rehausse sa blancheur. Je charme et fascine tous les yeux. Grâce à moi, ce soir, Hélène sera au bal la plus séduisante des jeunes filles. . . .

L'AIGUILLE

Oui, peut-être aux yeux des hommes; mais Rose, ma petite amie, sera plus belle aux yeux de Dieu.

LA BAGUE

Oh! que vous êtes grave! Je plains celles qui vivent en votre austère société.

L'AIGUILLE

Elles ne sont pas à plaindre. Sages et laborieuses, elles ont la paix dans l'âme, la joie au cœur.

LA BAGUE

Mais, ma chère, Hélène est très heureuse aussi. Elle va rire et danser toute la nuit; ensemble, nous brillerons sous les lustres en feu.

L'AIGUILLE

Et Rose veillera jusqu'au matin. . . . L'aurore naissante la trouvera courbée sur le travail qui doit donner du pain à sa vieille mère infirme. Dites, laquelle de ces jeunes filles vous semble la plus noble, la plus digne d'admiration? Et laquelle de nous deux au point de vue de la sagesse, doit préférer son sort?

LA BAGUE

Laissons, s'il vous plaît, ce chapitre "Plaisir et Vertu", nous ne nous entendrions pas, et d'ailleurs, je ne puis longtemps poursuivre la même idée.

Convenes avec moi que j'ai mon utilité: gracieuse messagère, je suis, ne vous déplaie, l'interprète des sentiments du fiancé de Mlle de Givry.

L'AIGUILLE

C'est là un beau rôle, ma chère; je vous en félicite, mais sans l'envier. Si vous êtes le gage de la tendresse, je suis bien mieux encore celui du bonheur. . . . La femme qui me possède trouve en moi l'égide protectrice de sa vertu. Or, la vertu seule rend heureux ici-bas.

Hélas! à mon regret, je vous assure, je suis obligée de voir que vous, ma pauvre Bague, vous êtes par votre beauté, votre éclat, plutôt une ennemie de la femme. Vous ne flattez que son penchant à la vanité et ses instincts de coquetterie. Hélas! combien de jeunes filles n'avez-vous pas dévoyées! Vous brillez trop pour être sage, ma mie.

---

Du fond de l'écrin capitonné de satin blanc, les yeux de saphir lancèrent à l'Aiguille un regard d'indignation. Mais la Bague cherchait encore sa réplique, lorsque, Mlle Rose étant partie, Hélène s'approcha du meuble, prit l'anneau et le passa à son doigt effilé. Puis apercevant l'Aiguille, elle la ramassa distraitement.

Son regard était rêveur et mélancolique. . . . Elle contempla un instant le riche bijou, le fit tourner autour de son doigt. . . . Hélène songeait à Mlle Rose. Elle revoyait les traits fatigués, les joues pâles et amaigries de la jeune ouvrière. Pauvre Rose! soupira-t-elle. Comme moi, elle n'a que vingt ans; quelle différence entre nous! Il lui faudrait travailler plus d'une année pour gagner à peine la moitié du prix de cette bague. Rose prie, elle travaille et Dieu la bénit. . . . c'est lui qui nous jugera toutes les deux. . . . que pèsera ma vie auprès de la sienne?

Mais le riche peut gagner le ciel par la charité. . . . Adieu donc, bijoux luxueux: désormais vous donnerez du pain à ceux qui ont faim. Et vous, petite Aiguille, vous m'aidez à vêtir ceux qui ont froid. . . .

Et l'Aiguille se dressant sur sa pointe regarda de son petit œil fin et brillant la bague silencieuse. Les yeux de saphir s'étaient faits très doux.

—Vous avez entendu, ma chère? interrogea la gentille ouvrière.

—Oui, ma bonne: unies dès ce jour, nous serons sœurs par la divine charité.

M. L.

Enfin, après l'élaboration du plan que voici, on peut lire comme modèle de développement aux élèves du cours supérieur, cette composition superbe:

#### ÉLOGE DE L'AIGUILLE À COUDRE

*Canvas.*—I. L'aiguille, amie de la femme; ce qu'elle dit à la petite fille.—II. L'aiguille de la femme pauvre: gagne-pain honnête: elle la préserve du vice et de la misère.—III. L'aiguille de la femme riche: elle la garde de l'ennui; lui fait exercer des talents et pratiquer la charité.

#### *Développement*

I. Il est une amie de la femme, amie sincère, fidèle, inspiratrice de toutes les vertus, qui la suit dans la vie dès la plus tendre jeunesse jusqu'à la tombe: c'est l'aiguille.

Elle se présente à la petite fille et lui dit: "Enfant, ne te laisse point rebuter par mon aspect rébarbatif. Je suis dure, de prime abord difficile à manier: aux maladroitesses je fais sentir ma pointe acérée. . . . Hélas! chacun a ses défauts qui ne sont parfois que l'exagération de précieuses qualités.—C'est un peu mon cas. Veux-tu, enfant, consentir à ne pas te fier aux apparences? bientôt, tu comprendras qu'il ne sera jamais pour toi, dans le monde où tu vas cheminer, meilleur amie que moi-même."

La petite fille, conseillée par une mère sage et prévoyante a répondu oui, avec un sourire craintif.

Et elle a bien fait la petite fille, car, désormais, grâce à cette austère mais vaillante, mais bienfaisante compagne, elle n'aura plus à redouter, pour l'avenir, les deux grands maux qui désolent l'humanité: la faim pour le pauvre, l'ennui pour le riche; la faim qui tue le corps et pousse l'âme à toutes les révoltes; l'ennui, poison secret qui énerve, use, rongé, gangrène et l'esprit et le cœur, détruit les vertus, inspire les vices, abaisse les caractères.

II. Le soleil dore la fenêtre de la mansarde où s'épanouit une giroflée printanière au suave parfum. Penchée sur son travail, la gentille ouvrière coud en chantant.

"O ma petite aiguille, dit-elle, fais ton œuvre gaiement; cours dans l'étoffe, cours sans trêve, aligne les points réguliers et menus: là-haut, dans le ciel bleu, les anges les comptent.

"Cours, mon aiguille, cours et que rien ne t'arrête: ni la paresse qui engourdit les doigts, ni l'envie qui louche devant le luxe, les toilettes opulentes et ce que l'on est convenu d'appeler les plaisirs et le bonheur des riches.....

"Cours, mon aiguille, cours sans trêve; accomplis ton œuvre: garde pure, garde honnête et sage, l'ouvrière laborieuse; donne du pain à la mère infirme, du pain aux frères trop jeunes pour savoir encore ce qu'il coûte de sueurs et d'efforts! Par toi, quand viendra l'hiver, le feu brillera dans l'âtre, les petits auront de chauds vêtements et la misère au front hâve regardera, sans oser y frapper, la porte de la mansarde.

"Cours, mon aiguille, cours.....

"Peut-être un jour, plus tard, à force de labeur, d'économie, de patience, peut-être l'aisance entrera-t-elle à la maison."

L'ouvrière alors aura des cheveux blancs, ses épaules auront fléchi sous le poids des années, ses yeux seront usés par les veilles; elle sera bien près de mourir..... Mais son cœur demeuré pur, demeuré jeune comme à vingt ans, te bénira, petite aiguille, préservatrice du mal, gardienne de la vertu.

"Repose en paix maintenant. Car les anges, là-haut, au fond du ciel bleu, ont compté tous les points: ceux que te vit faire la pâle aurore, et ceux du midi brûlant, et ceux des longues veilles sous la tremblante lueur de la lampe.

"Mais en attendant l'heure des justices, en espérant la récompense, cours, mon aiguille, infatigable, cours..... Travailler, c'est prier, et la prière, c'est le paradis ici-bas."

III. Dans le salon somptueux, une jeune femme abandonne, molle et nonchalante, sa tête lourde d'ennui sur les coussins de soie.

Santé, beauté, richesse, luxe, plaisirs sans cesse renaissants, elle a tout à souhait; ses moindres désirs sont des ordres aussitôt exécutés, et cependant un pli de tristesse barre son front, et ses yeux que n'illumine aucune clarté de joie contemplent avec dédain les pierreries qui ornent ses doigts oisifs.

Soudain, cette femme se lève; elle va à un meuble, en tire une corbeille de travail, prend une aiguille, l'enfile et murmure:

"L'oisiveté pèse au cœur; elle engendre le mal et détruit tout bien. Le travail est l'antidote de l'ennui..... Cours, mon aiguille, va, brode sur la soie et le velours les dessins élégants qui charment les yeux. L'Écriture-Sainte n'a-t-elle pas loué la femme forte qui a brodé une tunique et rehaussé de tapisseries les meubles de sa maison?....."

Docile, l'aiguille va, vient, dessine de fines arabesques, des courbes savantes.

Et la jeune femme sourit; une flamme de joie s'est allumée dans son regard au scintillement de l'aiguille, bien mieux qu'à l'éclat des joyaux qui brillent à ses mains. Le sombre ennui a fui loin d'elle. Maintenant elle chante:

"Cours, mon aiguille, dans les langes du nouveau-né, dans les chauds vêtements qui couvriront en hiver le pauvre souffrant: va, viens, active, joyeuse,

sans trêve. Faire œuvre d'art, c'est bien, mais remplir le devoir de charité, oh! c'est bien mieux. LA-haut, au fond du ciel les anges comptent les points menus et réguliers.

"Cours, mon aiguille: travailler pour le pauvre, c'est être l'ouvrier de Dieu; c'est prier, et la prière, pour tous, c'est le paradis ici-bas.

M. L.

Les instituteurs des académies et des écoles normales peuvent choisir dans notre histoire nationale leurs thèmes à amplifier. En agissant ainsi, ils feront acte de patriotisme et de bon goût littéraire.

Dans ma récente tournée d'inspection, j'ai rencontré ce souci dans plusieurs de nos écoles normales.

Si je ne craignais d'être taxé d'indiscrétion, je vous dirais combien j'ai été agréablement surpris en parcourant les compositions des élèves du cours supérieur d'une école normale, à la vue de ce titre: *Le premier semeur de blé*, suivi de cette légende:

"*Un soir de la fin de juin 1626, Louis Hébert rêve en contemplant sa terre bénie du ciel et entre au logis.*"

Je remarque qu'une donnée *historique* a documenté les élèves sur le sujet à traiter, aussi le plan qui suit, bien ordonné, ne m'étonne pas:

- 1.—Un soir de la fin de juin 1626,
- 2.—Sur le promontoire de Québec,
- 3.—Louis Hébert, ce pharmacien de Paris, maintenant *habitant* de la Nouvelle-France,
- 4.—Contemple son domaine.
- 5.—Il sent que cette terre est bénie du ciel.
- 6.—Bénie du Ciel! c'était la terre du bon blé. Hébert l'ignorait, mais par une bénédiction encore plus haute cette terre allait devenir, *grâce aux Maisons de Dieu*, une terre de Froment sacré.
- 7.—Hébert, que ces pensées émeuvent, prie.

8.—Comme il retournait au logis, les étoiles s'allumaient au ciel.

9.—Dieu, s'il l'eût voulu, lui aurait prédit, comme il le fit à Abraham, une nombreuse postérité et parmi ses honorés descendants le glorieux cardinal Taschereau.

10.—Hébert, ému de prophétiques pressentiments, entre au logis."

Deux compositions d'élèves lues en entier me convainquent qu'elles ont bien compris le sujet, et maints passages de ces modestes travaux me démontrent qu'elles ont une notion suffisante du beau littéraire.

Après la correction du devoir, le professeur qui n'est autre que le Principal, avait lu un modèle dû à une plume alerte, guidée par le meilleur goût.

"C'était un soir de la fin de juin 1626 et cela se passait sur le promontoire de Québec. Louis Hébert, assis sous un érable, contemplait son domaine."

Ainsi débute l'auteur. Après un rapide portrait du pharmacien parisien devenu le premier *habitant* de la Nouvelle-France, il continue:

"Aux limites de ce coin de terre, vers le sud, la grande futaie de frênes, d'érables et d'ormes se drape d'une frondaison renaissance; à l'est, au flanc du Cap Diamant, à la hampe du Fort St-Louis flotte le drapeau fleurdelisé; à l'ouest, sur la pente qui s'incline vers la rivière St-Charles le monastère des Récollets dresse son clocher que le coq gaulois surmonte; près de la falaise au nord, il est une maison de pierre, c'est le cher foyer; et le domaine que tant de choses, douces et belles, entourent, ne manque pas de poésie: le blé en herbe forme une pelouse abondante, trouée çà et là par des souches, restes calcinés de l'antique forêt; les nuages, immobiles au-dessus des Laurentides, arrêtent les rayons éclatants que le soleil d'en bas de l'horizon projette au zénith et les reflets des nuages empourprés colorent les paysages que Louis Hébert admire, de teintes roses et vertes harmonieusement mêlés. O vision ineffable! Ce champ où le blé lève, ce drapeau national, ce clocher de la Maison de Dieu, ce foyer de paix et; là-dessus, cette adoucie splendeur que le ciel répand. O Louis Hébert, cela est toute ta vie, la pensée et l'affection unique de ton âme! Hébert s'agenouille; son regard s'élève et avec lui va jusqu'à Dieu sa prière reconnaissante."

Cependant Hébert ignorait toutes les bénédictions réservées à son domaine; cette terre de bon blé allait devenir, grâce aux différents sanctuaires dont elle se couvrirait plus tard, "le sol du froment sacré, de la parole de Dieu et du Tabernacle eucharistique".

Hébert, qui a prolongé son oraison, se relève et d'un pas peu pressé, retourne à son foyer. "A ce moment la nuit tombait à l'horizon de Québec et l'une après l'autre les étoiles s'allumaient."

Si Dieu eût révélé, ce soir-là, "au premier semeur de blé" les secrets de l'avenir, il aurait dit à Hébert que sa race comme celle d'Abraham, se multiplierait, qu'il viendrait un jour où son foyer ferait place au palais épiscopal et que là "un fils de ses filles, le plus illustre, le cardinal Taschereau, porterait la pourpre des princes de l'Église romaine".

Hébert en ce moment, n'eut point de visions prophétiques, mais Dieu exaltait son âme de merveilleux pressentiments "car notre premier semeur de blé était de ces hommes, nos remarquables aieux soldats et laboureurs, que chantent ces beaux vers du poète Demers:

"Tous ces hommes voyaient dans leur espérance  
Sous leur sueur de sang germer une autre France;  
Et d'un geste que rien ne pouvait retenir,  
Au sillon du présent, ils jetaient l'avenir."

Et la composition se termine par ce charmant tableau:

"Cependant que les constellations continuaient de s'allumer, respirant la brise du soir chargée des arômes du blé en herbe et jetant parfois un long regard aux étoiles, gloire ardente des nuits, l'âme occupée de bonheurs rêvés et de reconnaissantes prières, il rentrait dans son foyer, ce Louis Hébert, l'Abraham et le premier semeur de blé de la Nouvelle-France."(1)

(1) Ce joli devoir a été composé d'après l'excellente méthode développée dans *La Normalienne en Belles-Lettres*, par M l'abbé S. Corbeil, principal de l'École normale de Hull.

N'est-ce pas qu'il est admirable l'effort que poursuit l'école primaire, depuis quelques années, pour *nationaliser* de plus en plus notre enseignement. Car l'éducateur n'accomplirait pas toute sa tâche s'il ne se faisait un devoir d'évoquer souvent l'image de notre douce patrie, d'exploiter en un mot "le patrimoine moral et intellectuel de notre race."(1)

Il est temps de conclure.

Vous l'avez constaté, mesdames et messieurs, les différents exercices de français constituent autant de moyens excellents auxquels il est facile d'avoir recours pour former le goût littéraire à l'école. On l'a vu, il n'est pas nécessaire de sortir du programme ordinaire de la classe pour ébaucher l'éducation esthétique des élèves. Il suffit que le maître ait du goût lui-même, qu'il prépare soigneusement ses classes, que la préoccupation du beau se retrouve dans tout son enseignement, dans la décoration même de sa classe.

A l'école, l'imagination devrait avoir toujours pour compagnon le *bon goût* "ce sentiment exquis de ce qui convient, de ce qui est beau, de ce qui plaît à toute intelligence, tant soit peu élevée."(2)

Tâchons de former dans l'enfant *l'homme de goût*, c'est-à-dire "celui qui possède un jugement droit, uni à une grande sensibilité d'âme, à une vive susceptibilité d'émotions douces et à une exquise finesse et délicatesse d'esprit."

L'enfant cherche le *beau* plutôt que le *vrai*—profitons de cette tendance d'esprit: amenons-le au *vrai* par le *beau*.

Tâche grande et belle qui mérite l'attention des amis de la bonne éducation. Aussi, je souhaite que la Société du Parler

---

(1) O. Héroux.

(2) L'auteur des *Paillettes d'Or*.

français entre bientôt dans cette ère de prospérité que tous les vrais amis de notre race lui souhaitent, afin qu'elle puisse étendre sa sollicitude à tous les degrés de l'enseignement.

Notre jeune Académie encouragerait alors la formation du goût littéraire à l'école en créant des concours de rédaction et de composition à tous les degrés de l'enseignement.

---



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



1.5

1.6

1.8

2.0

2.2

2.5

2.8

3.2

3.6

4.0

4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10

11.2

12.5

14.3

16

18

20

22.5

25

28

32



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

## NÉCESSITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INSTITUTRICE

CONFÉRENCE DONNÉE AU MONUMENT NATIONAL, À  
MONTREAL, LE 28 JANVIER 1912, SOUS LES AUS-  
PICES DE LA SECTION DE L'ÉDUCATION DE LA  
FÉDÉRATION SAINT-JEAN-BAPTISTE

Monseigneur, (1)

Mesdames,

J'éprouve un véritable bonheur, ce soir, en adressant la parole aux Dames de la section de l'Éducation de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste. Parler à celles que la Providence s'est plu à orner de toutes les grâces, est d'habitude chose fort agréable, mais plus agréable encore est de causer avec des personnes d'élite qui se sont associées pour faire du bien à leurs compatriotes, pour aider leurs sœurs à mieux remplir leurs devoirs quotidiens.

Oui, mesdames de la Fédération nationale, toute mon admiration vous est acquise pour avoir compris le rôle bienfaisant de l'association sur le terrain catholique et l'importance qu'il y a pour notre nationalité française de donner à la femme, chez nous, une éducation sociale sérieuse qui la prépare à mieux remplir la tâche qui lui sera assignée par la Providence.

### DIGNITÉ DE LA FEMME—GRANDEUR DE SON RÔLE

Élevant nos cœurs plus haut encore, nous découvrons qu'en vous associant, sous les regards du dévoué pasteur de votre archidiocèse, dans le but de rehausser la femme dans sa

---

(1) S. G. Mgr P. Bruchési, archevêque de Montréal.

propre estime, de lui inspirer une haute idée de la dignité à laquelle Dieu l'appelle, vous rendez un touchant hommage au Créateur lui-même, qui *ÉDIFIA* (*Ædificavit*), dit la Genèse, celle qui devait être non-seulement la compagne de l'homme, mais reine aussi, pour partager avec lui l'empire du monde.

Vous le savez, mesdames, lorsque Dieu eut créé l'univers et l'homme, il trouva que tout ce qu'il avait fait était bon (*bonum*); après avoir fait Eve, alors seulement, il dit de l'homme et de la femme, de l'*HUMANITÉ*: (*valdè bona*)(1) étonnamment bon.

Loin de moi, mesdames, de vous rappeler ces paroles dans un but étroit de flatterie, ce qui serait indigne de vous; si je souligne la divine grandeur, la haute noblesse de votre origine, c'est à la seule fin de vous féliciter, de vous remercier au nom de la plus belle et de la plus sainte des causes, celle de l'Éducation, d'avoir compris que "noblesse oblige" et que la femme catholique ne saurait, sans forfaire à son beau titre de chrétienne, se désintéresser de tout ce qui peut contribuer à rendre nos mères, nos épouses et nos filles dignes du rang élevé qui a été assigné à la femme dans le plan divin. N'est-ce pas le Créateur lui-même qui a dit: "Semblable au soleil qui se lève au plus haut des cieux pour éclairer le monde, ainsi la beauté d'une femme vertueuse fait la lumière et l'ornement de sa maison."(2) La femme forte est un don direct de Dieu donné à l'homme digne d'une telle faveur. Écoutez encore ces paroles de l'Écriture sainte: "La fortune et la naissance, on les reçoit de ses parents; mais une bonne épouse, c'est Dieu qui la donne."(3)

---

(1) Gen., 1, 31.

(2) Eccl., XXVI, 21.

(3) Prov., XIX, 14.

Voilà donc, au témoignage des Livres Saints, la femme telle que Dieu la veut.

Mgr Dupanloup, dans une des nombreuses et belles pages qu'il a écrites sur l'éducation des filles, s'écrie, après avoir énuméré les grandes qualités de la femme selon le cœur de Dieu: "Si dans cette frêle et souriante créature, il y a de tels dons d'esprit, de cœur, d'âme et de caractère, je le demande, de telles puissances, de tels trésors sont-ils là pour y rester enfouis et stériles ?

"Tout ce que nous venons d'exprimer à grands traits, mais si faiblement, ce cœur, cette intelligence, cette merveilleuse puissance d'aimer, d'admirer et de se dévouer, et aussi cette sagesse prudente, cette finesse, cette pénétration, ces intuitions rapides et lumineuses, ces dons de l'esprit et du caractère, cette force dans cette faiblesse, cette énergie morale étonnante, et ces grands dons de vertu, la pudeur, la crainte de Dieu, la religion, tout ce que Dieu enfin a mis là pour que la femme pût remplir sa mission dans la vie humaine, et être de l'homme à la fois le charme et l'appui, tout cela ne réclame-t-il pas une culture aussi grande que sont grands les dons ?"

#### DE L'ÉDUCATION DES FILLES—LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Cette culture, cette éducation de la femme a été l'objet d'une attention particulière de la part de l'Église: toutes les admirables congrégations enseignantes de femmes fondées à son appel et développées par le soin paternel des évêques en sont la preuve vivante.

Dès l'origine de notre pays, nous apparaissent les grandes et nobles figures de Marie de l'Incarnation et de Marguerite Bourgeois, qui enseignèrent à nos mères, avec la doctrine chrétiennes: "filage, tissage, cuisine, tenue d'une maison et tout ce qui fait la femme d'intérieur."

La Providence, qui aime le Canada français, a permis que ces deux servantes de Dieu eussent de nombreuses imitatrices, qui se consacrent aujourd'hui un peu partout dans notre province à l'œuvre par excellence de l'éducation et de l'instruction de nos filles.

Mais ces admirables éducatrices, si nombreuses qu'elles sont, ne peuvent suffire à la tâche. Les statistiques officielles nous apprennent que 5,583(1) institutrices laïques se font les auxiliaires des religieuses enseignantes et partagent avec elles, devant Dieu et devant la société, le grand honneur et la grave responsabilité d'enseigner la jeunesse.

Si l'on considère que les deux tiers du personnel enseignant féminin, chez nous, sont formés d'institutrices laïques, que ces cinq mille six cents institutrices doivent instruire et former non seulement les petites filles, mais dans nombre de cas les petits garçons aussi, il faut conclure que la formation professionnelle des institutrices laïques importe beaucoup.

On sait avec quelle soin nos communautés religieuses préparent les maîtresses congréganistes à l'enseignement: chaque noviciat constitue en quelque sorte une école normale où les futures institutrices sont formées non seulement à la piété, à la discipline et au dévouement, mais encore à l'art si difficile d'enseigner.

Si l'Église exige de celles qui se consacrent corps et âme à l'œuvre de l'éducation chrétienne une formation professionnelle sérieuse et complète, pourquoi tous ceux qui ont à cœur le succès des écoles catholiques et françaises en cette province ne favoriseraient-ils pas chez les institutrices laïques une préparation pédagogique suffisante?

---

(1) Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour 1909-10.

Saint Jean-Baptiste de la Salle, dès les débuts de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, fit voir quelle importance il attachait aux aptitudes pédagogiques, en renvoyant, dit le pieux Frère Bernard, certains maîtres, "quoiqu'ils eussent assez de piété, parce qu'ils étaient dépourvus de talents et d'aptitude pour les écoles."(1)

#### LES ÉCOLES NORMALES CATHOLIQUES

N'est-ce pas le même souci qui a poussé nos SS. les Évêques à favoriser la création d'une école normale de filles dans chacun de leur diocèse? N'est-ce pas la même préoccupation qui a présidé au choix des communautés enseignantes à qui la garde et la formation des futures institutrices laïques sont confiées?

L'œuvre de nos écoles normales diocésaines dépasse en importance toutes les mesures d'instruction publique adoptées à Québec depuis un quart de siècle. Je la voudrais mieux comprise, mieux appréciée.

A moins que l'on ne récuse la compétence des Évêques en cette matière, il me semble qu'il ne devrait y avoir qu'une voix parmi les catholiques pour proclamer l'excellence du rôle assigné à nos écoles normales, dont nos pasteurs ont le mérite de la paternité; il me semble aussi que les parents et les commissions scolaires ne sauraient trop encourager les institutrices formées dans ces maisons.

Certes, il arrive—la chose s'est rencontrée dans tous les pays et toutes les professions—qu'une personne douée d'aptitudes spéciales réussit aussi bien et parfois mieux qu'une autre qui serait passée par l'école de pédagogie. Mais, en pareille matière, il est injuste de conclure du particulier au général.

---

(1) *Le Fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, par un Ancien Directeur d'École normale, page 29.

Puisque nos premiers pasteurs ont jugé l'œuvre des écoles normales nécessaire, puisque le Conseil de l'Instruction publique (Comité catholique) a fait sienne la demande des Évêques; puisque l'État, comprenant son rôle et son devoir, soutient de ses deniers les écoles de pédagogie, faisons donc en sorte que ces institutions aient toute la confiance du public.

Cette confiance, elles la méritent nos écoles normales d'institutrices (je pourrais en dire autant de nos écoles normales d'instituteurs); je suis en mesure de leur rendre le témoignage qu'elles donnent une excellente formation professionnelle aux élèves qui ont l'avantage d'y passer au moins deux ans, sous la direction de prêtres expérimentés et de religieuses habiles dans l'art de l'enseignement. Sous cette direction, nos normaliennes catholiques s'initient GRADUELLEMENT aux difficultés de l'enseignement et de la discipline, et se mettent en mesure, règle générale, d'appliquer judicieusement le programme d'études dans les écoles qu'elles auront à diriger plus tard.

Diriger une école, quelle tâche, quelle responsabilité!

L'institutrice catholique a non seulement charge d'une école, mais elle a aussi charge d'âmes.

Mandataire des parents, et aussi dans une certaine mesure de l'Église, l'institutrice catholique doit donner l'instruction en même temps que l'éducation. Il faut qu'elle ait le désir ardent d'être utile à l'âme, à l'intelligence, au cœur, au corps même de celles et ceux que Dieu et la patrie lui confient. C'est le triple devoir de l'éducation morale, intellectuelle et physique.

Pour vous faire comprendre, mesdames, toute l'importance du rôle de l'institutrice, et partant la nécessité d'exiger d'elle une bonne formation professionnelle, je ne saurais mieux faire que de citer ici cette page limpide de l'auteur des Paillettes d'Or. S'adressant à l'institutrice chrétienne, il lui dit :

"Ton ordre du jour est tracé, Dieu, tes enfants. Reste-lui fidèle.

"N'entre jamais dans la classe sans t'y être préparée.

"Que chaque matin, tes élèves trouvent écrits sur le tableau noir les devoirs qu'elles auront à faire pendant la journée.

"Ne passe pas d'une leçon à une autre, sans t'être assurée qu'elle a été parfaitement comprise par toutes tes élèves.

"Ne t'écarte jamais du programme qui a été tracé par toi et approuvé par tes supérieurs.

"Beaucoup d'ordre et de propreté dans les cahiers de tes enfants.

"Que les devoirs soient toujours parfaitement corrigés—tous, bien courts, simples et faciles.

"N'oublie pas ces sages conseils qui te furent donnés à l'époque de ta première formation :

"VARIÉTÉ DE MATIÈRES.—Division des heures pour ne pas prolonger au-delà d'une demi-heure une leçon sur le même sujet.

"VARIÉTÉ D'EXERCICES.—Expliquant, examinant, corrigeant les devoirs ou les faisant corriger par les élèves elles-mêmes.

"VARIÉTÉ DE MÉTHODE.—Parlant tantôt aux sens et à l'imagination, tantôt à l'intelligence et à la raison, au sentiment et à la volonté—sachant à l'occasion conter une histoire et dire une parole qui récréé. . . .

"N'emploie jamais de ces phrases vides de sens qui ne laissent aucun bon sentiment dans le cœur de l'enfant

"Aie soin par une bonne parole, par un bon conseil de tourner son intelligence vers Dieu.

"Enrichis son âme de vertus.—Redresse-la, si elle prenait un mauvais pli.—Éloigne d'elle tout ce qui pourrait la souiller."

N'est-ce pas qu'une tâche aussi noble, mais aussi difficile, requiert, avant de l'entreprendre, une formation spéciale. De là l'importance de la pédagogie.

#### IMPORTANCE DES ÉTUDES PÉDAGOGIQUES

La pédagogie, on s'en moquait autrefois. Aujourd'hui, les esprits les mieux cultivés reconnaissent en elle une science de première importance, celle qui apprend à développer harmoniquement toutes les facultés que Dieu a données à l'homme: facultés morales, intellectuelles et physiques, qui fait connaître et les principes indispensables à ce développement ou formation et les moyens qui doivent être employés.

Différents facteurs, je le sais, concourent à assurer à l'institutrice une réelle influence éducative. Il est indispensable, par exemple, qu'elle ait reçu elle-même une bonne éducation de famille, complétée et même redressée par celle qu'elle aura reçue plus tard au couvent ou à l'école primaire, mais il n'en importe pas moins qu'elle se soit préparée spécialement à son rôle d'éducatrice, afin qu'elle puisse faire de son école une société bien réglée, que de tout son enseignement se dégage un parfum de moralité, tout en ne séparant jamais le côté pratique du côté spéculatif, car elle devra s'efforcer de préparer dès l'école la future ménagère, sinon la mère de famille, peut-être la future institutrice, et souhaitons-le, parfois aussi la future religieuse. Si des petits garçons lui sont confiés, c'est à elle qu'incombe le grave devoir de jeter en leur âme les principes qui feront d'eux d'intelligents et honnêtes artisans, de courageux cultivateurs, de bons citoyens.

L'institutrice ne doit pas seulement enseigner ou "montrer", comme l'on dit parfois, mais elle doit moraliser, former, **ÉLEVER** enfin. Suivant une formule ancienne, "elle doit porter en elle la loi et la règle, être une conseillère, un guide et un exemple."

Les catholiques de France, que tant de malheurs ont rendus perspicaces, s'occupent activement à créer des écoles normales catholiques, afin de préparer le personnel enseignant des écoles libres. L'abbé Laude, dans le *Bulletin de la Société d'Education et d'Enseignement* de Paris, de novembre 1911, réclame pour les futurs maîtres des écoles libres une formation spéciale, et recommande la multiplication des écoles normales catholiques.

"Comme pour les séminaristes, comme pour les novices et juvénistes des instituts religieux, dit-il, les exercices de piété, les conseils professionnels, l'esprit à inspirer réclament pour

nos futurs éducateurs une direction très spéciale, qui ne conviendrait point à d'autres jeunes gens ou jeunes filles. La discipline sera plus familiale, l'attitude des maîtres ne sera pas celle qu'ils observent à l'égard des élèves ordinaires. Cette direction se donne à propos de tout, non seulement en classe par l'esprit particulier des leçons, mais à la chapelle, au réfectoire, à l'étude, en promenade, aux récréations, etc. On en enlèvera le caractère essentiel, si on le distribue à tout le monde; on en atténuera tout au moins les particularités et le prestige, si l'on doit agir et parler sous des yeux profanes.

“L'enseignement public ne réclame de ses jeunes maîtres que des aptitudes pédagogiques. A ce seul point de vue, il ne regarde pas comme suffisante, une préparation faite hors d'une école normale; et il n'admet pas que ses normaliens soient mélangés à d'autres jeunes gens. A peine tolère-t-on, aux cours, et par dispense difficile à obtenir, quelques *auditeurs* ou *auditrices* externes. Il y a quelques années, on a parlé de remplacer l'éducation de l'école normale par l'éducation du lycée. On y voyait l'avantage de procurer aux futurs pédagogues un esprit moins primaire. Quelque apprécié que serait, certes, ce progrès, on a dû reconnaître qu'il ne contrebalançait pas l'avantage d'une formation à part.

“Il en a toujours été de même pour toutes les carrières exigeant un esprit et des aptitudes professionnelles très spéciales. Dans l'armée, les différentes armes réclament même chacune une école particulière, de génie, de cavalerie, etc. Et pour les professions moins fermées, comme le commerce, les arts et métiers, le professionnel qui fait son apprentissage dans une école spéciale a toujours des vues plus larges, des données plus précises, pour conduire ses affaires; or, dans ces écoles pro-

professionnelles, a-t-on jamais eu l'idée d'admettre des étudiants non seulement professionnels qui désireraient simplement poursuivre leur instruction générale ?

“La profession d'instituteur, la conduite des âmes, des jeunes âmes surtout, qui est l'art des arts, serait-elle donc la seule à laquelle suffiraient les connaissances et les conseils que distribuent les pensionnats ordinaires, alors surtout que ce n'est pas seulement une aptitude, mais une *mentalité supérieure* et tout à fait à part qu'elle réclame ?”

La conclusion de ce qui précède est facile à tirer : il faut aux instituteurs et aux institutrices une formation religieuse et pédagogique spéciale qui caractérise leur profession en la plaçant immédiatement après le sacerdoce.

C'est le rôle de l'école normale catholique.

Pour bien enseigner, deux conditions sont nécessaires : d'une part bien posséder ce que l'on veut enseigner ; d'autre part, présenter son enseignement avec une clarté telle, que les élèves à qui on s'adresse comprennent sans effort. Ce dernier point n'est pas le plus facile. La simplicité qui rend l'enseignement fructueux, l'art d'intéresser les enfants, l'autorité en classe, toutes choses indispensables dans l'enseignement, sont des qualités difficiles à acquérir, si l'on n'a reçu une formation spéciale.

Compter uniquement sur l'expérience qui ne s'acquiert qu'avec les années, sans étudier au préalable, avec des maîtres experts dans la science pédagogique, c'est exposer les enfants à souffrir de l'inexpérience de la maîtresse. Le nombre des élèves qui ont subi d'irréparables dommages dans les écoles mal dirigées, est plus considérable qu'on ne le croit, car il en est de l'esprit comme du corps : la nourriture n'est profitable que si elle est bien préparée pour celui qui la reçoit.

VOCATION DE L'ÉDUCATEUR.—CHOIX DES MAÎTRES

La formation pédagogique est chose si grave, si indispensable, que Mgr Louis-Adolphe Pâquet, dans son admirable ouvrage *“Droit public de l'Église: L'Église et l'Éducation”* dit, page 175: “La culture intellectuelle et les talents pédagogiques sont, à coup sûr, bien loin d'être l'apanage de tous. N'est pas éducateur qui veut. Pour remplir avec fruit une mission si noble, je dirai plus, pour avoir le droit d'en solliciter l'honneur ou d'en assumer les charges, deux qualités essentielles sont requises, la science et la probité qui lui apprend les graves devoirs de la vie. Sans ces titres de capacité, les maîtres sont des intrus, leur enseignement est une imposture”.

Impossible de mieux dire. Mais pour empêcher les “intrus” et les “imposteurs” d'arriver à la direction des écoles; pour aider les parents dans le choix des maîtres—choix qui leur revient de droit naturel—que faut-il faire, sans néanmoins méconnaître la liberté de l'enseignement? Il faut le proclamer avec l'Église, le choix des maîtres appartient aux parents. Mais il arrive souvent que ces derniers sont incapables de faire un choix judicieux ou n'ont pas les loisirs de remplir ce devoir, si toutefois ils en ont le souci. Dans la province de Québec, l'Église et l'État se sont entendus à ce sujet. Ce dernier a établi des Écoles normales et un Bureau d'examineurs qui seuls peuvent délivrer des diplômes et des brevets permettant d'enseigner dans les écoles de la province—les instituteurs congréganistes peuvent néanmoins, et ce n'est que justice, enseigner sans diplôme. Les programmes et les règlements relatifs au Cours normal et aux examens du Bureau relèvent du Conseil de l'Instruction publique, où chaque comité statue pour la dénomination qu'il représente.

C'est ainsi que pour les catholiques, nul ne peut-être admis comme élève dans une école normale où à subir des examens devant le Bureau central, sans produire un certificat de moralité signé par le Curé de sa paroisse (articles 130 et 197 des Règlements du Comité catholique). (1)

Même dans le cas d'institutrices non diplômées, le Surintendant ne peut autoriser l'engagement de ces personnes, à moins que la commission scolaire ne produise au nom de chacune d'elles: 1° un certificat du curé de la paroisse où réside telle personne qui désire enseigner sans diplôme; 2° le permis du curé de la paroisse où cette personne désire enseigner.

Si nous ajoutons que la commission scolaire, chez nous, composée de commissaires élus par les pères de famille, a le libre choix des instituteurs (article 215 du *Code scolaire*) (2); que le curé est de droit visiteur de toutes les écoles situées dans les limites de sa paroisse (article 74 du *Code*) (3); que le prêtre a le droit de choisir les livres traitant de religion ou de morale (article 215 du *Code*); que les instituteurs et les institutrices catholiques ne peuvent mettre entre les mains des enfants d'autres livres que ceux qui sont approuvés par le Comité catholique (article 215 du *Code*), nous pouvons conclure que la liberté des parents dans le choix des maîtresses, est suffisamment sauvegardée et que ces maîtres offrent une garantie morale sérieuse.

Donc, nos écoles normales catholiques et le Bureau central, tels que organisés, ne sauraient répugner à la conscience des parents chrétiens, qui profitent de ces institutions créées dans le but de préparer des maîtres compétents, ou tout au

---

(1) Articles 83 et 145 de l'édition de 1915.

(2) Article 2709 du *Code scolaire*, édition de 1912.

(3) Article 2567 du *Code scolaire*, édition de 1912.

moins, c'est le cas du Bureau, de constater que les candidats qui se présentent à ses examens sont probes et suffisamment instruits.

### LE BUREAU CENTRAL

Je vous ai dit, il y a un instant, mesdames, ce que je pensais de nos écoles normales catholiques, qui doivent tendre de plus en plus vers le perfectionnement pédagogique et garder leur caractère franchement catholique. Permettez-moi d'exprimer ma pensée au sujet du Bureau central.

Le Bureau d'examineurs, dont je suis l'un des membres fondateurs, a été établi en 1898, à la demande du Comité catholique. Il remplaça alors les vingt et quelques bureaux agissant indépendamment les uns des autres, et jouissant d'une autonomie particulière. Ce fut un grand progrès sur l'ancien état de choses. Avec le Bureau central, le niveau des examens monta et la correction des épreuves devint uniforme. Par l'institution de ce Bureau, le Comité catholique créa un véritable certificat d'études pour les trois degrés du programme d'études: élémentaire, intermédiaire et supérieur. Chaque année, un grand nombre de jeunes filles—en moyenne quinze cents—recherchent le brevet du Bureau afin de l'offrir aux parents comme preuve de leur application au travail et du succès couronnant leurs efforts. Environ la moitié des brevetées du Bureau entre dans l'enseignement.

Les examens du Bureau central, il faut l'admettre, ont créé de l'émulation et stimulé le zèle. Pour préparer les candidats à subir ces examens avec succès, il a fallu non seulement élever le niveau des études, mais aussi garder les élèves plus longtemps en classe. Ce n'a pas été le moindre bien qu'il faut admettre au crédit du Bureau.

Malgré toute l'excellence de l'organisation de ce Bureau et le sérieux de ses examens, il faut reconnaître, néanmoins, qu'il ne peut actuellement s'assurer de l'aptitude à l'enseignement de ceux ou celles qui se présentent devant lui.

Ici, je réitère un vœu formulé il y a deux ans : l'on devrait permettre au Bureau et lui en fournir les moyens d'accorder des certificats d'aptitude pédagogique, après examens spéciaux. Seules les personnes qui subiraient et l'examen de capacité et l'examen d'aptitude, recevraient un diplôme d'enseignement. Celles qui ne subiraient que l'examen de capacité ne recevraient que le brevet simple, ou certificat d'études. De cette façon, les commissions scolaires pourraient engager des institutrices ayant reçu une préparation préalable, car l'obligation de l'examen d'aptitudes forcerait les maisons qui préparent aux différents brevets à s'occuper de la formation pédagogique des élèves aspirant au diplôme définitif.

La réalisation de ce vœu compléterait l'organisation du Bureau et donnerait à la science de l'enseignement l'importance qu'il convient de lui accorder. Ce ne serait pas encore l'école normale, mais la préparation à la pratique de l'enseignement initierait les aspirants à quelques-unes des difficultés inhérentes à la profession d'institutrice.

Avec nos Écoles normales et le Bureau central réformé, tel que ci-dessus indiqué, nous pourrions espérer que dans un avenir très rapproché toutes les institutrices laïques catholiques de notre province auraient reçu une formation professionnelle avant d'entrer dans l'enseignement.

#### CONCLUSION

Dans la *Conduite des Ecoles*, saint Jean-Baptiste de la Salle consacre deux ans à la formation religieuse et pédagogique

de ses disciples; il confie l'éducation pédagogique à l'un des maîtres les plus expérimentés qu'il nomme formateur. Cet éducateur incomparable avait une haute idée de la science pédagogique mise au service de l'enseignement chrétien. L'emploi de l'instituteur n'est-il pas utile à la religion, à la société et aux familles ?

Et aujourd'hui que le Vicaire de Jésus-Christ désire que tous les enfants en âge de raison fassent la Sainte Communion, n'importe-t-il pas que toutes les institutrices soient d'excellentes catéchistes ? Et n'est pas catéchiste qui veut. En 1907, Sa Sainteté Pie X, dans une lettre au Frère Bernard-Louis, des Écoles chrétiennes, l'éminent auteur du *Manuel du Catéchiste*, disait : "Il ne suffit pas, en effet, pour être catéchiste au vrai sens du mot, de posséder amplement et profondément la Doctrine religieuse, soit dogmatique, soit morale; mais comme pour les autres sciences et même avec plus de raison, il est absolument nécessaire qu'à la connaissance de la doctrine s'unissent dans le maître, la clarté et la sûreté de la méthode, afin qu'il puisse exposer cette doctrine de manière qu'elle pénètre et reste profondément gravée dans l'esprit des jeunes gens."

Aujourd'hui que de plus en plus l'on souhaite que l'école prépare la jeune fille à la vie réelle, en lui donnant des notions d'enseignement ménager bien choisies qui fassent d'elle une femme utile, une femme forte dont on pourra dire, plus tard : "Elle est d'un plus grand prix que les choses rares, qu'on apporte des extrémités de la terre", (1) ne convient-il pas de confier les écoles primaires à des personnes compétentes ?

Aujourd'hui que la race française au Canada subit de terribles assauts, n'importe-t-il pas que celles qui recevront pour mission d'instruire les mères de demain, soient préparées

(1) Livre de la Sagesse. Prov. 31.

à enseigner le doux parler de France avec habileté et amour, et à enseigner aussi l'histoire nationale, tous les gestes de la patrie, de telle sorte que la jeunesse canadienne-française se détermine à suivre avec enthousiasme, et hardiment, la route glorieuse tracée par les aïeux. Notre histoire, cet "écrin de perles ignorées", en révélant à nos enfants l'énergie de la noble race à laquelle ils appartiennent, et en leur montrant le triomphe persistant de l'ordre providentiel sur les bords du Saint-Laurent, l'histoire du Canada, dis-je, historisera dans leurs jeunes âmes les plus consolants espoirs pour l'avenir.

J'ai lu quelque part qu'au moyen âge, quand l'on fondait une cloche, les chrétiens de ces temps de foi se faisaient un devoir, un très grand honneur de venir jeter dans la fournaise ardente des bijoux précieux, afin d'avoir quelque chose d'eux-mêmes dans cette voix de la cloche destinée à prier et à chanter parfois durant des siècles.

Combien souvent, en collaborant à la grande œuvre de l'Éducation, n'ai-je pas souhaité que tous, dans notre société canadienne, humbles et puissants, pauvres et riches, femmes et hommes, contribuassent à l'amélioration de notre système scolaire en jetant dans la fournaise de la lutte quotidienne ce quelque chose de soi-même, conseils ou encouragements, bons exemples ou protection, qui soutient et encourage ceux et celles qui se dévouent par vocation à l'œuvre de la formation de la jeunesse.

Vous, mesdames de la Fédération nationale, vous avez deviné que seul, le meilleur de votre âme, le dévouement, était digne de la cause dont j'ai le plaisir de vous entretenir ce soir. Depuis plusieurs années, vous donnez sans compter pour le soutien de l'œuvre dont la création vous honore. Dans un temps où il n'est plus permis de rester les bras croisés, vous

avez compris que pour répondre à la vocation qui l'attend, il fallait que la femme canadienne eût une instruction sérieuse, qui fut à la fois sa force et sa parure.

De nouveau, mesdames. soyez en félicitées et remerciées.

Madame la Présidente, veuillez accepter ma vive gratitude pour le grand honneur que vous m'avez fait en m'invitant à parler devant la section des Dames de l'Association Saint-Jean-Baptiste. Cet honneur je l'apprécie plus que je ne saurais le dire.

A vous, Monseigneur l'Archevêque, mon dernier mot: la présence de votre Grandeur à cette réunion me touche profondément; c'est un hommage délicat qui est tout à la fois pour moi une récompense et un encouragement.

---

Prenant la parole après le conférencier, S. G. Monseigneur Bruchési dit: "J'approuve entièrement tout ce que vient de dire M. Magnan. Il a traité son sujet avec une compétence parfaite, une connaissance précise de nos besoins et une grande sûreté de doctrine, pour lesquelles je suis heureux de le louer hautement."

---

## INAUGURATION DE L'ÉCOLE GARNEAU

DISCOURS PRONONCÉ À MONTRÉAL, LE  
18 AVRIL 1912.—(RÉSUMÉ)

L'orateur félicite d'abord la commission scolaire pour le choix très heureux du nom qu'elle a donné à la nouvelle école.

"Garneau, qui ne fréquenta jamais d'autre école que l'école primaire; qui sut cependant, grâce à un grand amour du travail et des études personnelles, élever à la gloire de sa race un monument historique superbe, méritait bien cet honneur. C'est dans un élan d'enthousiasme patriotique et de fierté nationale blessée que Garneau écrivit *l'Histoire du Canada*. "C'est M. Garneau, le premier, dit l'abbé Casgrain, qui, à force de patriotisme, de dévouement, de travail, de patientes recherches, de veilles qui ont usé ses jours, fané sa vie dans sa fleur, est parvenu à venger l'honneur de nos ancêtres outragés, en un mot, à nous révéler à nous-mêmes."

Il dit ensuite combien il admire le zèle de la commission scolaire de Montréal. Depuis quelques années, cette commission a érigé plusieurs belles écoles, qui sont de vrais modèles du genre. C'est là une grande œuvre patriotique que poursuivent avec persévérance MM. les commissaires catholiques de la métropole: ces messieurs méritent d'être hautement loués.

"Lors de mon voyage en Suisse, j'ai remarqué, dans la plupart des cantons helvétiques, à la campagne aussi bien qu'à la ville, que l'école est le plus beau bâtiment, sauf l'église, le plus avenant et le mieux situé qu'aperçoive l'enfant au sortir de la maison paternelle. Pénètre-t-on même dans la gorge la plus retirée des Alpes, là encore un local souriant, spacieux, aéré, la plus belle maison du hameau s'offre à la vue: c'est l'école."

L'orateur rappelle ensuite "que le but de l'école, primaire catholique, telle que constituée dans la province de Québec, est d'instruire au vrai sens du mot, c'est-à-dire de donner parallèlement, ou plutôt simultanément, l'éducation et l'instruction aux enfants." L'éducation chrétienne est la plus puissante de toutes les garanties contre les abus qu'on peut faire de l'instruction. "Le chrétien, dit Monsabré, grandit la science humaine en la rapprochant de sa source éternelle, il ne croit point que le bel esprit dispense du devoir, mais il s'applique à faire marcher de front dans sa vie le savoir et la vertu."

Ce que l'école primaire doit pardessus tout apprendre aux enfants, c'est le *devoir*. La patrie vit du concours et du travail de tous ses enfants, et dans le mécanisme de la société, il n'y a point de ressort inutile: "L'hysope vaut le cèdre aux yeux du Créateur", dit Jouffroy. Et pour nous, Canadiens français, il importe de nous attacher avec plus d'ardeur que jamais à l'âme de notre première patrie, la province de Québec, la terre bénie que nos pères, guerriers fameux, ont parcourue en d'héroïques chevauchées et arrosée de leur sang.

"En aimant la province de Québec avec passion, en coopérant à son progrès moral, intellectuel et matériel, en développant ses riches et nombreuses ressources naturelles, on n'en est pas moins bons Canadiens, puisque notre province est la plus ancienne et l'une des plus vastes du Canada."

L'orateur termine en rappelant le beau rôle des écoles de filles. "Ce rôle ne consiste pas seulement à instruire les élèves de connaissances classiques, mais il doit poursuivre aussi ce noble but de familiariser les jeunes filles avec l'économie domestique et leur faire aimer les travaux ménagers, afin de leur faire comprendre tout ce qu'il y a de noble et d'utile dans l'accomplissement des devoirs domestiques."

## LA MISSION DE L'ÉCOLE RURALE

DISCOURS PRONONCÉ À LA BÉNÉDICTION DU COLLÈGE LAMEN-  
NAIS, À SAINTE-CROIX, DIMANCHE LE 4 AOÛT 1912, EN  
PRÉSENCE DE S. G. MONSEIGNEUR P.-E. ROY,  
DE L'HONORABLE M. J. DÉCARIE, DE M. LE CURÉ  
DE LA PAROISSE ET DE PLUSIEURS CENTAI-  
NES DE PERSONNES VENUES DE TOUTES  
LES MUNICIPALITÉS DU COMTÉ DE  
LOTBINIÈRE

Monseigneur,

Monsieur le Ministre,

Messieurs.

Grâce au zèle intelligent des autorités scolaires et reli-  
gieuses de Sainte-Croix, et grâce aussi au généreux concours  
du gouvernement de notre province, une nouvelle école pri-  
maire supérieure ou académique, distribuera à l'avenir aux  
jeunes gens de cette localité, une instruction appropriée aux  
besoins du milieu et une éducation franchement chrétienne et  
virilement patriotique.

Cette nouvelle académie devra, comme ses devancières,  
et mieux, si possible, adapter le programme de nos écoles pri-  
maires supérieures à l'école rurale, de telle sorte que les fils de  
cultivateurs qui fréquenteront cette institution, et ce sera le  
grand nombre, je crois, vivent dans une atmosphère agricole  
agréable et saine.

L'école rurale ne doit pas éloigner l'enfant de la famille  
par un enseignement exclusivement commercial, par exem-  
ple. Au contraire, conformément à l'esprit de nos program-

mes—ce que M. le surintendant de l'Instruction publique a rappelé en termes clairs et énergiques dans son dernier rapport—ce qui importe dans les écoles rurales, c'est de maintenir la pensée des élèves sur les sujets agricoles. Si les maîtres parlent souvent en classe des choses de la terre, ils exerceront sur le cerveau de l'enfant une ineffaçable impression, en même temps qu'ils lui inculqueront, sans surcharger le programme de ses études, les plus utiles leçons. "Et ainsi, disent les instructions pédagogiques officielles des écoles catholiques de la province de Québec, sans perte de temps, sera créée cette atmosphère terrienne si désirable dans les écoles de la campagne."

Dans un tout récent ouvrage, un écrivain français, Marcel Prévost, définit l'éducation comme suit: "Élever un enfant, dit-il, c'est développer et discipliner ses forces innées, pour le plus grand bien de son individu et de la société".

J'aime bien cette définition. Néanmoins, elle ne me semble pas complète. Et si M. Prévost avait lu les pages que Bossuet a écrites sur l'éducation, pages auxquelles il nous faut revenir aujourd'hui, il aurait vu que ce n'est pas tant la conception du bonheur qui commande l'éducation que le souci d'adapter l'enfant à la situation qu'il devra plus tard occuper. Certes, il est de mon devoir de le rappeler, le but ultime de l'éducation, c'est d'apprendre à l'enfant ses destinées éternelles, et, sous la direction de l'Église, de lui faire connaître les moyens d'atteindre telle fin. Suivant l'expression de Monsabré, l'école catholique "grandit la science humaine en la rapprochant de sa source éternelle."

C'est vrai, mais sans oublier ses devoirs religieux, l'homme a aussi des obligations à remplir vis-à-vis de sa famille et de sa patrie. C'est pourquoi les écoles sont ouvertes à la jeunesse afin de les préparer à jouer un rôle utile dans la société. Ainsi,

l'école doit-elle consciencieusement s'appliquer à faire aimer à l'enfant le milieu où il vit, à lui apprendre à y jouer un rôle actif, intelligent et honnête. C'est un grand éducateur, Mgr Dupanloup, qui a dit: "Il faut qu'un maître fasse attention à tout, depuis l'âme de l'enfant jusqu'aux cordons de ses souliers". Profondes paroles qui indiquent avec une énergique clarté que rien n'est petit dans l'œuvre de l'éducation.

Si les moindres détails ont leur importance dans l'éducation, combien les maîtres ne doivent-ils pas attacher de soin à cette formation particulière dont l'avenir de leurs élèves dépend en grande partie. Et dans une école comme celle qui est inaugurée aujourd'hui avec tant d'éclat, située au centre d'une belle et vaste région agricole, cette formation particulière ne saurait être celle qui convient aux villes, c'est-à-dire uniquement commerciale.

Dans le rapport du Surintendant, que je mentionnais il y a un instant, l'honorable M. de LaBruère, après avoir rappelé que, pour la première fois en notre pays l'Université Laval avait, en 1911, décerné le titre de bachelier ès-sciences agricoles à trois élèves de l'Institut agricole d'Oka, disait: "En face de ce premier succès agricole obtenu à Oka et qui devra se répéter là et ailleurs dans l'avenir, l'école primaire doit redoubler d'efforts pour inculquer à l'enfant, avec l'amour du pays, l'amour de l'agriculture. Il importe par conséquent que le Conseil de l'Instruction publique, appuyé par le gouvernement, fasse donner au fils du cultivateur une instruction appropriée au milieu où il vit, c'est-à-dire une instruction agricole et qui surtout n'aille pas jusqu'à l'inciter pour ainsi dire, par un programme d'études aux tendances trop commerciales, à désertter la campagne pour la ville et à prendre place derrière un comptoir de magasin ou dans un bureau d'affaires.

“Les considérations que je présente ici, je compte que les instituteurs en général doivent s’en inspirer. Mais je veux aussi exprimer le souhait de voir les communautés de Frères qui dirigent les maisons d’enseignement dans nos districts ruraux, faire le choix de maîtres capables d’enseigner oralement et au moyen d’un champ d’expérimentation attaché à l’école, les éléments de l’agriculture à leurs élèves, et animés aussi du désir de se consacrer à cette œuvre patriotique”.

Je sais bien que ce n’est pas toujours la faute des directeurs des académies rurales si ces maisons s’occupent de l’enseignement commercial au détriment de l’agriculture. Trop souvent les commissions scolaires exigent elles-mêmes qu’il en soit ainsi, oubliant qu’une instruction uniquement commerciale pousse les jeunes gens des campagnes vers les villes, alors que la terre manque de bras et que l’industrie agricole a besoin de plus en plus d’hommes instruits.

L’abbé Guibert, dans ses admirables livres sur l’éducation, a écrit cette phrase lapidaire: “Pour s’emparer des hommes, il faut s’emparer de leur cœur”. Et dans une école rurale, le moyen par excellence de s’emparer du cœur de l’élève, n’est-ce pas de lui faire connaître, admirer et aimer la terre, le clocher natal? L’école qui sait révéler à l’enfant de la campagne le spectacle enchanteur de la nature dont il ne pourra plus détacher ses yeux, fait œuvre de patriotisme. Elle contribue à fixer au sol les nobles ouvriers dont notre province a besoin pour développer les richesses naturelles dont la Providence l’a comblée. Heureux le fils du cultivateur qui, dès l’école primaire, et à plus forte raison à l’école primaire supérieure, a compris la noblesse de l’agriculture et l’avenir heureux qu’elle prépare à ceux qui s’y consacrent, après avoir été préparés à exercer cette profession avec fierté et intelligence.

Pour se préparer ainsi à devenir de bons cultivateurs, de citoyens de progrès, les jeunes gens de nos campagnes peuvent profiter des écoles spéciales que le gouvernement soutient si généreusement de ses deniers, je veux dire les écoles d'agriculture.

Mais pour que ces écoles produisent tout le bien que l'on attend d'elles, les écoles primaires et plus spécialement les écoles primaires supérieures rurales, doivent s'appliquer à diriger l'attention de leurs élèves vers les choses de l'agriculture. De cette façon, le recrutement des Écoles de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de La-Trappe se fera plus facilement et plus méthodiquement.

Le problème de l'enseignement agricole mérite qu'on s'y intéresse: rappelons-nous quesi, au cours de la dernière décade, la population de la province de Québec n'a augmenté que de 353,814 habitants, tandis que normalement cette augmentation aurait pu atteindre 500,000, cela provient du fait déplorable que plusieurs cultivateurs et un plus grand nombre de leurs fils encore ont quitté Québec pour l'Ouest et les États-Unis. Cette désertion du berceau de la race aura des conséquences funestes pour notre nationalité, car la province de Québec garde toujours ses 65 comtés, et c'est le chiffre de la représentation de chacun de ces comtés qui détermine le chiffre de la représentation des autres provinces au parlement fédéral. De sorte que plus nombreuse sera la population de Québec, moins nombreuse, proportionnellement, sera la représentation des autres provinces dans l'administration centrale.

Mais il n'y a pas que l'intérêt national en jeu ici, la prospérité matérielle de la province dépend aussi de la prospérité de l'agriculture. Suivant un proverbe d'une grande sagesse: "La prospérité publique est semblable à un arbre: l'agricul-

ture en est la racine, l'industrie et le commerce en sont les branches et les feuilles; si la racine vient à souffrir, les feuilles tombent, les branches se détachent et l'arbre meurt."

Il importe donc de ne pas laisser appauvrir la racine de cet arbre merveilleux de la prospérité publique; au contraire, nous devons lui rendre au plus tôt les éléments de force qui lui manquent, depuis quelques années. Et cette œuvre de restitution, c'est à l'école rurale de l'accomplir, en observant de plus en plus, et de mieux en mieux, l'esprit et la lettre du magnifique programme de nos écoles primaires catholiques.

En suivant ce programme, on fait acquérir aux élèves l'habitude d'observer, de réfléchir et de s'exprimer avec clarté et correction; on les initie aux choses pratiques de l'existence en empruntant les sujets des problèmes d'arithmétique aux circonstances de la vie ordinaire, aux opérations, aux transactions qui se font autour d'eux, à l'économie domestique, à la comptabilité agricole, à l'exploitation d'une ferme, d'une basse-cour, d'une fromagerie, d'un verger, d'un jardin potager, aux ruines causées par l'intempérance, la paresse, le luxe; par un enseignement rationnel de la géographie, on leur fait non seulement connaître leur patrie et le reste du monde, mais avec cet enseignement s'acquièrent aussi des notions économiques agricoles, industrielles ou commerciales, et des connaissances très utiles sur les moyens de transport et les voies de communication; et l'histoire du Canada, ne permet-elle pas de cultiver, chez les élèves, le patriotisme, l'amour du sol natal, l'attachement aux traditions et aux institutions nationales, le respect de notre belle langue et de notre foi religieuse?

Inutile d'ajouter, et j'aurais dû commencer par là, que l'enseignement de la religion, un enseignement vivant et convaincu, amènera les élèves des écoles primaires, des écoles primaires supérieures surtout, à une étude plus person-

nelle et plus raisonnée des textes du catéchisme, car, avec Louis Veillot, disons bien haut, qu'il faut une croyance à l'homme "comme il lui faut de l'air et comme il lui faut du pain".

Le rôle de l'école primaire est donc important, on ne saurait trop le répéter, car c'est pendant la jeunesse qu'on doit se faire un devoir sacré d'employer tous les instants d'une manière utile. Il importe d'autant plus de prendre cette habitude dès l'enfance, que la valeur productive des heures décroît avec les années. Dans la force de l'âge, a dit un écrivain ancien, les heures sont d'or; plus tard elle sont d'argent, dans la vieillesse, elles ne sont plus que du plomb. Il existe des hommes privilégiés dont les heures sont toujours d'or, mais ces hommes sont rares. Je veux, à ce sujet, vous citer un proverbe peu connu, mais d'un grand sens: "Qui a vingt ans ne sait, à trente ne peut, à quarante n'a, jamais ne saura, ne pourra, n'aura." C'est-à-dire que le jeune homme qui sort de l'école primaire supérieure sans savoir ce qu'il devra faire pour être un citoyen utile et un patriote éclairé, court le risque de jouer toute sa vie un rôle inutile, quand il n'est pas à charge à sa famille ou à la société.

Et aujourd'hui plus qu'autrefois encore, le peuple canadien-français a le droit de compter sur l'intelligence et le dévouement de tous ses fils.

---

## DE LA PRÉPARATION DES CLASSES

CONFÉRENCE DONNÉE DEVANT LE CERCLE PÉDAGOGIQUE  
DE L'ÉCOLE NORMALE DE VALLEYFIELD (Mars 1913)

Monseigneur,(1)

Monsieur le Principal,(2)

Mesdemoiselles.

Vous le savez, d'après les règles de la pédagogie rationnelle, le manuel n'est qu'un guide et un secours dans l'enseignement. L'enseignement direct, la leçon orale, joue un rôle prépondérant à l'école. Avec les exercices qui en sont le couronnement, tels que l'étude du texte, les devoirs écrits, etc., la leçon orale est le plus sûr moyen qui s'offre au maître pour prendre contact avec ses élèves, éveiller et soutenir leur attention et les habituer à l'observation.

Mais, pour que les élèves retirent des leçons du maître tout le bien qu'il a le droit d'en attendre; pour que l'étude des textes et des devoirs écrits produise chez les enfants des résultats sérieux, il importe que la leçon orale ait été soigneusement préparée et que les devoirs ou exercices écrits aient été choisis judicieusement avant d'être donnés à faire. De tous les devoirs qui incombent à l'institutrice, le plus important, le plus impérieux, c'est celui de la préparation des classes. Voilà pourquoi, mesdemoiselles, dans les pages qui vont suivre, j'ai utilisé largement, en les coordonnant, tous les conseils des auteurs sur ce sujet, auxquels conseils j'ai ajouté de nombreuses considérations, fruit de ma propre expérience.

---

(1) S. G. Mgr J.-M. Émard, évêque de Valleyfield.

(2) M. l'abbé A.-P. Sabourin.

Vous admettez sans peine, mesdemoiselles, qu'une leçon qui n'est pas préparée est ordinairement mal donnée. Elle n'a aucun attrait pour celui ou celle qui la donne, ni d'intérêt pour l'élève.

Et si non seulement la préparation de la leçon orale a été négligée, mais si les divers détails, qui constituent à proprement parler LA CLASSE—leçons, devoirs d'application, exercices divers—n'ont pas été prévus, l'indécision de la maîtresse fera perdre le temps aux élèves, et du désœuvrement naîtra bientôt le désordre.

On le voit, une bonne préparation de classe comprend donc :  
1° la préparation de la leçon orale (leçon qui roulera tantôt sur le catéchisme, tantôt sur la grammaire, tantôt sur l'histoire,);  
2° la préparation des exercices connexes à la leçon orale.

Avant de traiter sommairement chacun de ces deux points, permettez-moi de rappeler qu'en outre de la préparation prochaine, une autre préparation est nécessaire à l'institutrice (ou à l'instituteur) qui veut faire tout son devoir : je veux dire la préparation éloignée. Cette préparation éloignée, c'est l'étude constante, persévérante, de tous les jours, à laquelle une bonne maîtresse doit se livrer.

Une institutrice peut n'être pas savante dans le sens le plus étendu de ce mot, mais il faut que son esprit voie de haut la science qu'elle professe, qu'il en saisisse les rapports généraux et en distingue les points dominants. A une moindre élévation, l'institutrice ne saurait donner à son enseignement ni la clarté, ni l'intérêt, ni surtout la simplicité nécessaires pour attirer et fixer les esprits jeunes et vifs.

J'insiste sur la simplicité; car c'est lorsqu'on est savant qu'on est plus capable d'être simple; premièrement, parce que plus on est sûr de sa richesse, plus on est de longue date familiarisé avec elle, moins on est impatient de l'étaler; ensuite

et surtout parce qu'une demi-science n'élève qu'à des idées secondaires, qui sont complexes et chargées d'accessoires, au lieu que la vraie science élève jusqu'aux principes les plus hauts, qui sont des idées simples. On entend parfois dire de tel professeur: il est trop profond, il est trop abstrait; et l'on en conclut qu'il est trop savant; croyez plutôt qu'il est encore jeune, qu'il est peu instruit; quand il aura plus d'années et de connaissances, il s'élèvera jusqu'à la simplicité.

De cette supériorité de culture résultera l'esprit de système et de méthode. Donner à chaque partie de l'instruction son étendue et son plan, combiner les différentes branches de l'enseignement de manière qu'elles se prêtent un appui mutuel, ne se permettre ni sauts, ni lacunes, ni écarts, suivre avec une attention pénétrante le développement des facultés de l'enfant: voilà une partie considérable de la science difficile de l'instituteur ou de l'institutrice.

#### DE LA LEÇON ORALE

La préparation de la leçon orale, d'après les Règlements du Comité catholique, que nous citons et résumons, doit rouler sur trois points:

D'abord il faut choisir le sujet de la leçon en se conformant au programme et au tableau de l'emploi du temps; en délimiter avec la plus grande précision l'étendue et la profondeur, selon la portée intellectuelle de l'enfant, puis en bien classer les parties substantielles et les détails afin qu'il n'y ait dans la leçon absolument rien de vague, d'indécis ou de mal défini.

Ensuite, il faut que le maître prévoie d'une manière très précise la méthode spéciale à suivre dans sa leçon, les procédés à employer, les industries les plus propres à intéresser, les

explications à donner, la nature et l'ordre des questions à poser, les exercices à faire et les devoirs d'application à imposer. Ce deuxième travail préparatoire est le plus difficile et le plus délicat. Il varie avec le degré d'avancement des élèves, leurs dispositions et leurs aptitudes; il varie aussi suivant que la leçon est spéciale à une seule section, ou commune à plusieurs sections de forces inégales.

Il faut enfin qu'elle la maîtresse rassemble tout ce dont elle pourra avoir besoin pendant la leçon: billes ou bâtonnets, cartes murales, croquis, figures géométriques, modèles d'écriture ou de dessin, spécimens pour les leçons de choses ou de sciences, etc., etc.

Mais il ne suffit pas que la leçon soit préparée, il importe également de la bien donner.

Comment bien donner une leçon ?

Rappelons d'abord que la préparation de la classe a pour effet de rendre nos leçons substantielles. Mais cela ne suffit pas. Voici le moment venu de faire la leçon. Prenons garde, nous sommes en classe, en face d'une assemblée: il ne s'agit pas de donner une répétition à cette élève d'abord, puis à celle-là, enfin à cette autre. Il n'y a pas de place à l'école pour l'enseignement individuel: l'enseignement collectif seul est possible, je veux dire un enseignement qui s'adresse à toutes les élèves d'un même cours, en même temps.

Pour donner avec fruit l'enseignement collectif, placez-vous juste en face de vos élèves, que celles-ci aient leurs yeux fixés sur vos yeux. D'une manière générale vous n'avez pas de livres en mains, (excepté bien entendu pour la leçon de lecture) car, si vous vous servez d'un livre, vous êtes prisonnier de ce livre, vous n'êtes plus libre de vos mouvements, vous ne menez plus la leçon comme vous voulez, vous n'êtes plus la maîtresse, et, si vos élèves ont un livre, ils regar-

dent ce livre et non vous, elles sont les disciples du livre, elles ne sont plus vos élèves. Maîtresses et élèves doivent se regarder pendant toute la leçon : par leurs yeux passe comme un courant qui les unit ; si ce courant est interrompu, il n'y a plus de leçon. Donc pas de livres pendant la classe : vous devez posséder assez bien votre sujet pour l'exposer sans aucun secours étranger.

C'est après la classe que maîtresse et élèves se serviront de livres, les unes pour préparer la leçon du lendemain, les autres pour revoir celle de la veille. De toute manière, il doit y avoir une étroite relation entre le livre choisi et l'enseignement donné.

Comment exposerez-vous votre sujet ? Je laisse parler ici un auteur ancien dont j'oublie le nom :—Vous ne l'exposerez pas d'une manière continue. Vous ne garderez pas la parole pendant une demi-heure, ni pendant un quart-d'heure, ni même pendant dix minutes. Vous ne parlerez pas *ex professo*. Vous ne ferez pas un cours. Vous causerez. Vous causerez avec vos élèves familièrement, sans prétention, le plus simplement et le plus clairement possible, en prenant bien garde de ne pas employer de grands mots, de ne pas faire de grandes phrases. Vous causerez sur un ton très doux, de manière à mettre à l'aise vos jeunes auditeurs et à provoquer leurs réponses. Car il faut que vos élèves parlent : cela est absolument nécessaire. S'ils restent muets, votre leçon est manquée : ils n'en retiendront rien : s'ils sont passifs, toute votre activité aura été épuisée en pure perte ; ils n'en profiteront pas. Faites en sorte que vos élèves prennent une part active à la leçon. Il faut qu'ils fassent un effort personnel ; sans cet effort, pas d'assimilation, pas de progrès. Classe muette, classe morte. Élèves passifs, élèves nuls. Réagissons, rendons notre classe vivante, animée, utile. Ce qui importe, ce n'est pas ce que nous faisons, mais ce que nous faisons faire.

Interrogeons, questionnons, assurons-nous que nos élèves nous comprennent et nous suivent peu à peu dans notre démonstration. Et il n'est pas si difficile qu'on le pense de causer avec des élèves. Ils ne demandent qu'à parler. Essayez, vous verrez. Il ne s'agit pas, bien entendu, de les laisser parler au hasard; vous dirigerez la causerie, vous la conduirez comme vous l'entendrez et où vous voudrez, vous ne cesserez pas un instant d'être la maîtresse; mais au lieu de parler à des bancs, vous parlerez à des élèves, c'est-à-dire à des êtres intelligents, raisonnables, capables de vous comprendre, chez qui vous provoquez la réflexion personnelle.

Pour faire vos leçons, vous vous servirez du tableau noir. Le tableau noir est l'instrument indispensable de l'enseignement collectif. Ce qui est écrit au tableau noir frappe tous les regards. C'est par le tableau noir qu'on fixe l'attention générale. Ayez donc souvent la craie à la main; c'est avec le bâton de craie que vous instruirez. Faites au tableau noir vos leçons de dessin, d'écriture, de géographie, d'arithmétique, etc. Servez-vous beaucoup du tableau pour l'enseignement de l'orthographe: vous savez que l'orthographe s'enseigne surtout par les yeux.

Ainsi, nous sommes, je pense, d'accord sur la manière de faire une leçon: vous donnerez un enseignement collectif, vous le donnerez au tableau noir; vous le donnerez en causant, je veux dire en faisant causer les élèves; vous ne vous payerez pas de mots, vous éviterez les phrases, vous irez aux faits, vous montrerez les objets eux-mêmes. Ne parlez que pour dire quelque chose.

Quand vos explications auront été bien comprises, faites-les répéter par un élève d'abord, puis par un autre, puis par un groupe d'élèves. Usez de la lecture collective après la lecture individuelle. Vous comprenez bien ce que j'entends

par là ? Il ne s'agit pas de ces réponses collectives qui partent au hasard de tous les points de la classe et qui, se croisant en route, arrivent aux oreilles du maître sous la forme désagréable d'un murmure inintelligible; cela c'est du désordre, c'est de l'indiscipline, c'est du temps perdu, c'est de la routine. Je veux parler de ces exercices collectifs à haute voix, réglés par la maîtresse elle-même, mesurés par elle, rythmés en quelque sorte par elle, exécutés avec ensemble, sous sa direction immédiate, sous son commandement, sur son geste. Ces exercices sont très beaux, souvent très harmonieux, en tout cas très utiles. Les enfants y acquièrent le sentiment de la mesure, de l'ordre, de la discipline, ils y voient une image de la beauté.

#### PRÉPARATION DES LEÇONS, DEVOIRS D'APPLICATION ET EXERCICES DIVERS

La leçon orale est excellente, mais il ne faut pas en abuser. Si la majeure partie de l'instruction de l'enfant se fait oralement, il s'accoutumera peu au travail personnel. Son intelligence demeurera passive. Que restera-t-il au bout de quelques jours, devrais-je dire quelques heures, de ces connaissances acquises par voie dogmatique et à force de questions ? Peu de chose, car l'esprit des élèves est bien fugitif. Le livre doit donc intervenir. Autrefois, on a justement condamné l'emploi exclusif du livre. Mais on a reconnu depuis que le manuel facilite le travail personnel de l'élève. Il permet à ce dernier de mieux comprendre les explications orales du professeur. Le livre a encore l'avantage de frapper les yeux de l'élève et d'être pour l'esprit d'une réminiscence plus facile; il augmente le vocabulaire des élèves d'ordinaire si restreint.

Le livre devient aussi pour la maîtresse un précieux auxiliaire dans le choix des explications, des exercices d'applica-

tion. Les images dont le texte est souvent accompagné concourent heureusement à l'enseignement par l'aspect.

Mais pour que le livre réalise cet idéal, il doit être bien fait, conforme aux règles de la vraie pédagogie.

La leçon orale remplirait-elle toutes les conditions voulues; le livre de classe serait-il irréprochable à tout point de vue, il faut de plus amener les enfants à se servir de la petite science qu'ils ont acquise de la bouche de la maîtresse ou dérobée au manuel qu'on leur a mis entre les mains. C'est ici le temps de parler des devoirs d'application et exercices divers que l'on fait faire en classe ou à la maison dans le but d'exercer l'initiative individuelle de l'élève, de l'habituer à préciser sa pensée et de fixer dans son intelligence ce que l'enseignement oral a de trop fugitif. Le choix de ces devoirs d'application et de ces exercices divers constitue à proprement parler *la préparation de la classe*.

Comment doit-on entendre pratiquement la préparation de la classe ?

Tous les bons maîtres sont d'accord touchant la nécessité de la préparation des classes, ou, pour mieux dire, toutes les maîtresses, même celles qui cherchent à se soustraire plus ou moins complètement à cette partie de leur tâche, reconnaissent, si elles sont sincères, qu'il n'est pas possible à une institutrice, si habile et si instruite qu'elle soit, de faire une classe parfaite sans l'avoir préparée. Si l'enseignement primaire était resté ce qu'il a été pendant longtemps, c'est-à-dire si l'institutrice se bornait, en guise de leçon, à indiquer aux enfants une page à étudier, à apprendre par cœur, puis à la faire réciter le lendemain, en y ajoutant quelques explications, il est certain que la préparation serait moins utile. Encore la maîtresse qui voudrait éviter tout tâtonnement et toute perte de temps devrait-elle choisir à l'avance la page à faire apprendre

et surtout les devoirs à donner aux élèves. Mais une telle préparation serait vite faite, et le plus souvent l'institutrice n'aurait qu'à suivre l'ordre du livre.

Mais il n'est plus guère d'écoles—je n'oserais affirmer qu'il n'en est plus—où l'enseignement soit ainsi compris et pratiqué. Aujourd'hui, presque partout l'institutrice enseigne véritablement et fait œuvre d'initiative. Mais enseigner, c'est choisir, et c'est choisir à un double point de vue: ce qu'il faut ou ce qu'il convient d'enseigner, *d'abord*; comment il faut l'enseigner, *ensuite*. C'est à ce double point de vue que l'instituteur doit préparer sa classe de chaque jour.

Sur le premier point, ce qu'il faut enseigner, l'instituteur est guidé par le programme. Il peut l'être aussi très utilement par un bon livre. Mais ni programme ni livre ne peuvent ni ne doivent aller jusqu'à supprimer l'initiative du maître et annihiler, en quelque sorte, sa personnalité. Le programme indique les grandes lignes, il jalonne la route à parcourir.

En apparence, cette route est la même pour tous, mais en réalité, la manière de marcher, de s'arrêter, varie d'école à école, et pour la même école d'année en année, suivant la force des élèves, leur degré d'intelligence, les conditions de la fréquentation, en un mot, suivant une foule de considérations, qu'un programme, si détaillé qu'il soit, ne saurait prévoir, mais dont l'institutrice doit savoir tenir compte. Une maîtresse ne doit pas approprier mécaniquement son enseignement au programme, mais bien le programme aux conditions dans lesquelles elle se trouve placée, tout en s'y conformant aussi exactement que possible.

Il en est de même du livre que l'institutrice aura pris pour guide. Pour si bien fait qu'il soit, le livre est pour un type idéal d'école qui se rencontre assez rarement; c'est donc un guide qu'il convient de ne pas suivre aveuglément. Comme

on l'a dit, la maîtresse ne doit pas être esclave du livre. Elle doit approprier celui-ci à son enseignement, retranchant ou laissant de côté ce qui dépasserait l'intelligence moyenne de ses élèves, complétant parfois, bien plus que rarement, pour ajouter quelque détail qui lui paraîtra utile.

Aucune maîtresse ne peut se soustraire à ce travail préparatoire de *choix*, aucune ne saurait donc prétendre pouvoir faire sa classe sans préparation. Pour beaucoup,—pour toutes mêmes, au moins pour telle ou telle matière—le choix dont il s'agit ne suffit pas, ou plutôt il suppose un autre travail destiné à prémunir la maîtresse contre toute défaillance de mémoire, contre un oubli regrettable, contre l'erreur toujours possible et plus regrettable encore. Une maîtresse ne peut choisir qu'autant qu'elle possède elle-même au-delà (et dans une assez large mesure, nous l'avons vu tout à l'heure) de ce qu'elle doit enseigner. C'est dire que la maîtresse doit revoir avec plus ou moins de détails, selon qu'elle est plus ou moins sûre d'elle, la matière des leçons qu'elle aura à faire. Ce travail de révision peut se faire, suivant les cas, au jour le jour, ou pour une période assez longue.

Quand l'institutrice est bien fixée sur ce qu'elle doit enseigner et qu'elle s'est mise en mesure de pouvoir l'enseigner, elle doit examiner la question de la marche à suivre, de la méthode à employer. Nulle maîtresse non plus ne saurait se soustraire complètement à cette partie de la préparation. Il est évident, cependant, qu'une maîtresse habile et expérimentée voit rapidement la meilleure manière de faire telle leçon à des élèves qu'elle connaît parfaitement, alors qu'une jeune maîtresse, plus instruite, mieux fixée peut-être sur le point premier de la préparation, devra s'attacher davantage à cette dernière partie. L'emploi de la méthode inductive exige toujours une

préparation sérieuse, car la maîtresse est naturellement portée à se substituer aux enfants et à résoudre la difficulté au lieu de la faire résoudre, à parler au lieu de faire parler. Il faut, dans une certaine mesure, prévoir les erreurs possibles et les réponses énoncées pour prévoir aussi la méthode à suivre ou les questions à poser pour ramener les élèves égarés dans le droit chemin. Cette méthode suppose aussi l'emploi de nombreux exemples, et les exemples ne s'improvisent pas: il faut les choisir à l'avance. On n'improviserait pas non plus le résumé d'une leçon d'histoire, par exemple, surtout si ce résumé doit être confié à la mémoire des enfants: il faut le préparer ou le chercher dans un bon livre.

La préparation de la classe consiste donc: 1° dans la recherche de ce qu'il faut enseigner dans chaque leçon, suivant la force et l'âge des élèves, et tout en restant dans les limites du programme; 2° dans la révision par le maître de ce qu'il a à enseigner, en vue de prévenir tout oubli ou toute erreur; 3° dans la recherche des exemples; 4° dans la recherche de la meilleure méthode à employer; 5° enfin dans la recherche ou la préparation des exercices d'application.

Comment convient-il d'entendre pratiquement cette préparation, pour rester dans les limites compatibles avec le temps dont la maîtresse peut disposer? Et tout d'abord, est-il indispensable que la préparation soit faite par écrit? Il est évident que ce qui importe, c'est la préparation mentale; c'est elle qui constitue la vraie préparation. Cependant la maîtresse qui a préparé sérieusement une leçon, qui en a arrêté le plan dans son esprit, a tout intérêt à fixer ce plan par écrit, et à le faire aussi détaillé que possible. D'autre part, un travail ainsi compris pour toutes les leçons principales de chaque jour exigerait plusieurs heures. Le mieux est donc que l'institutrice s'attache chaque année à l'une des parties du program-

me et la prépare d'une façon très complète sur un carnet spécial, qu'elle n'aura plus qu'à annoter par la suite. L'expérience prouve que ce système qui seul rend la préparation complète pratiquement possible, donne de bons résultats. Chaque maîtresse peut aussi faire peu à peu des recueils de devoirs très pratiques : dictées, problèmes, etc.

Par contre, il est peu utile, à mon avis, sauf pour les débutantes, de répéter chaque jour sur un cahier de préparation les indications de l'emploi du temps; un carnet qui se borne à ces indications n'indique nullement que la préparation a été faite. La leçon de lecture, par exemple, se prépare utilement sur le livre même; il suffit de souligner les mots ou les expressions à expliquer et de préparer les explications.

En un mot, c'est l'intéressée elle-même qui est le meilleur juge de la forme à donner à sa préparation et elle doit être guidée par cette double préoccupation : *se mettre à même de rendre ses leçons aussi profitables que possible et éviter pour elle-même toute besogne inutile et toute perte de temps.*

Ceci compris, pénétrons dans la classe un beau matin, et voyons la bonne maîtresse à l'œuvre. Le tableau de l'emploi du temps indique pour ce jour-là entre autres matières : le Catéchisme et la Langue française.

La leçon de catéchisme roule sur le sixième commandement de l'Église : *"Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi mémement"*.

Aujourd'hui, il s'agit de la récitation de la leçon. Mais pour que les élèves se gravent bien dans l'esprit l'enseignement que comporte le sixième commandement de l'Église, elle leur lit lentement et sur le ton le plus naturel, le trait suivant, choisi la veille au soir pendant l'heure consacrée à la préparation de la classe :

"UN NOBLE EXEMPLE"

"Un voyageur entre un vendredi dans un salon d'hôtel pour y déjeuner. Plusieurs personnes se trouvaient déjà à table. L'hôtelier étant venu offrir un plat gras au nouvel arrivé, celui-ci répondit qu'il ferait maigre. L'hôtelier le regarda avec surprise, et ses voisins ne tardèrent pas à demander de la viande avec une grossière et blessante affectation. Le voyageur, cependant, ne dit mot, et mangeait d'un excellent appétit le diner maigre qu'on venait de lui servir.

"A la fin la conversation était devenue générale et quelqu'un la fit tomber sur les lois de l'Église. Notre ami, qui avait captivé tous ceux qui étaient présents, par la noblesse de son caractère et la gaieté de sa conversation, ayant eu à répondre sur une question indiscrete qui fut faite à ce sujet : "Pour moi, Messieurs, je fais maigre les jours où le gras est défendu, et j'observe également tous les Commandements de l'Église parce que l'Église a reçu de Dieu le droit de faire des Commandements, de même que moi, général Drouot, j'ai reçu de l'empereur le droit de commander à mes canonniers. Il n'y a pas de société possible sans une autorité légitime."

"Et tout le monde stupéfait baissa la tête et resta confondu."(1)

Puis vient la langue française. La leçon se donne aux élèves du cours moyen qui ont pour récitation de grammaire : "Les différentes fonctions du nom". Après avoir questionné brièvement mais sérieusement les élèves sur cette leçon expliquée la veille, la maîtresse donne une courte dictée *ad hoc* : "Mon Village". Tous les noms dans le texte sont en italiques. Je cite d'abord cette bonne et reconfortante petite page :

"MON VILLAGE"

*Mon Village est bâti au sommet d'une petite colline. Dans le milieu du village, nous avons une jolie église, une école et plusieurs jolies maisons.*

*Autour des maisons, il y a des jardins, des vergers, des parterres remplis de fleurs. Au loin sont des prairies couvertes de foin; des pâturages remplis de moutons, de vaches et de chevaux; des champs où l'on récolte des grains, des légumes et des denrées de toutes sortes. J'aime mon village et c'est là que je veux vivre et mourir au milieu de mes parents et de mes amis.*

---

(1) L'abbé Delville.

La maîtresse a étudié le texte avec soin afin d'amener les élèves, à l'aide de l'analyse, à bien saisir le rôle de chaque nom dans la dictée et, par le fait même, le rapport des idées qu'expriment ces mots. Par exemple, dans la première phrase: "Mon village est bâti au sommet d'une colline," elle fait découvrir aux élèves: 1° que le nom *sommet* complète l'idée exprimée par le verbe *est bâti*, en indiquant le lieu où se trouve le village: *sommet* est donc complément de lieu du verbe *est bâti*: Mon village est bâti où? sur le *sommet*; que le nom *colline* complète le mot *sommet* en précisant ou en en déterminant le sens (il s'agit du *sommet* d'une colline et non d'un *sommet* quelconque) — le mot *colline* est donc le complément déterminatif du mot *sommet*: le premier est indispensable au sens du dernier.

Ainsi la première phrase de la dictée contient trois noms: l'un est sujet du verbe et les deux autres sont compléments.

Un autre exemple à propos de l'enseignement de la langue française: cette fois il s'agit du cours supérieur.

La maîtresse se propose de donner aux élèves comme sujet de rédaction: *Une visite au village natal*.

Mais pour rédiger ou développer un sujet, il faut des idées. De plus, l'imagination a besoin d'être éveillée; et pour certains sujets, le cœur même doit être touché, attendri, afin d'en faire jaillir des pensées nécessaires au développement de ces sujets.

Pour économiser le temps, la maîtresse utilise la dictée, la lecture en classe et la récitation. Ces trois exercices servent de préparation à la rédaction.

La dictée choisie est *La Visite au toit paternel*, de Châteaubriand.

Deux lectures en classe, l'une en prose, *Réminiscence du foyer natal*, de l'abbé Roch Magnan, et l'autre en vers, *La Terre natale*, de Lamartine, suivent la dictée qui, inutile de le dire, a été expliquée et commentée avant de la donner.

Comme exercice de mémoire, la jolie piécette de Brizeux:  
*Le Pays.*

Enfin, pour préciser davantage ce qu'elle désire obtenir de ses élèves, la maîtresse leur lit un petit développement du sujet: *Une visite au village natal.*

Après un tel travail préparatoire, il est permis d'espérer que les élèves du cours supérieur réussiront à développer d'une façon convenable le sujet de rédaction. Les exercices préparatoires choisis avec soin ont éveillé dans l'âme de l'enfant tout un monde d'idées généreuses et délicates qui y sommeillaient. Son imagination est piquée, et grâce aux lectures qu'il vient d'entendre, son vocabulaire s'est enrichi de mots, de pensées, de tournures de phrases qui, jusqu'ici, lui manquaient lorsqu'il avait à exprimer ses propres idées.

#### CONCLUSION

On le voit, toute leçon doit présenter un enseignement précis, logiquement ordonné, circonscrit à un sujet déterminé et adapté à l'avancement actuel des élèves qui le reçoivent. La préparation quotidienne des classes s'impose donc à toute institutrice soucieuse de son devoir. Seules les leçons bien préparées sont claires, intelligibles et intéressantes, parce que tout a été prévu d'avance.

Au contraire, les leçons improvisées manquent de précision et perdent souvent de vue le but à atteindre.

Je résume ma causerie par cette vérité pédagogique: *Tant vaut la préparation habituelle des leçons, tant vaut l'enseignement.*

---

## IMPORTANCE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

DISCOURS PRONONCÉ À MONTRÉAL, À L'OCCASION DU CONGRÈS  
DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES DE LA RÉGION, LE  
31 JANVIER 1915

M. le Président,

Monseigneur,(1)

Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que j'ai accepté l'aimable invitation qui m'a été faite de traiter devant vous le sujet indiqué au programme: "Importance de l'école primaire". Nul auditoire ne me semble mieux préparé que celui à qui j'ai l'honneur de m'adresser en ce moment pour entendre parler de nouveau du rôle de l'école primaire, de sa mission sociale, en un mot, de son importance.

D'ailleurs, la conférence de M. le surintendant de l'Instruction publique vous a déjà démontré que l'école est une grande chose au point de vue national et religieux, j'ajouterai au point de vue économique, puisque ceux—vous, MM. les commissaires,—qui ont mission de par la loi, au nom des pères de famille, d'organiser et de diriger les écoles dans la localité, sont placés au-dessus de tous les autres officiers municipaux.

### MISSION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Ces écoles, messieurs, que vous avez à créer, organiser et diriger ont pour mission l'"Éducation complète" de l'enfant. Elles ne sauraient se contenter d'instruire, c'est-à-dire d'orner

---

(1) Sa Grandeur Monseigneur Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal.

l'intelligence, car elles doivent surtout former le cœur et la volonté; elles doivent aussi s'intéresser à la santé des élèves et à leur culture physique.

L'éducation, c'est le but de l'école, c'est le tout. En effet, d'après Monseigneur Dupanloup, l'"Éducation doit former l'homme dans l'enfant: faire de l'enfant un homme; l'instituer dans la vie homme fait."(1)

Comme l'école est le prolongement de la famille, tout le problème de l'éducation l'intéresse: éducation physique, éducation intellectuelle, éducation morale ou disciplinaire, éducation religieuse.

Car celle-ci n'est pas la moindre, bien que je la nomme la dernière. Au contraire, elle résume toutes les autres, elle doit les pénétrer, elle les domine. "C'est la religion seule qui fait de l'Éducation toute entière, une école de respect."(2) Écoutez cet aveu arraché à l'éminent philosophe protestant, Guizot: "Le Catholicisme est la plus grande, la plus sainte école de respect qu'ait jamais vue le monde".

On le voit, le rôle dévolu à l'école primaire est noble, beau, grand, mais aussi difficile. N'embrasse-t-il pas, en effet, étant donné l'objet de l'éducation, "le développement progressif et harmonique des facultés physiques, intellectuelles, morales et religieuses?"(3) Et cette tâche, l'école doit l'accomplir de concert avec les parents des élèves, suppléant au besoin à l'insuffisance de préparation des premiers, qui, parfois, entravent l'œuvre de la bonne éducation par leur négligence ou leurs mauvais exemples.

---

(1) *De l'Éducation*, Dupanloup, p. 137.

(2) Monseigneur Dupanloup.

(3) *Directoire scolaire*, chanoine Barès, p. 64.

## LE RÔLE DE L'INSTITUTEUR

Ah! le rôle de l'école primaire comme il est important! La tâche de l'instituteur comme elle est sublime, mais aussi difficile! Écoutez, messieurs, ce que l'un des plus grands éducateurs belges de notre temps dit de "la mission de l'instituteur".

"L'instituteur a pour mission de donner à ses élèves l'éducation physique, intellectuelle et morale—d'en faire des enfants robustes, instruits et bien élevés, de fidèles chrétiens et de bons citoyens, car il est le délégué de la Famille, de l'Église et de l'État.

"L'élève se confie au maître, corps et âme. Il lui demande la santé et les forces corporelles, les lumières de la raison, la vertu, ornement du cœur, afin qu'il puisse jouir ici-bas d'une certaine félicité, en attendant le bonheur éternel.

"La famille demande à l'instituteur de lui former des enfants robustes, sages et vertueux, qui feront plus tard sa prospérité et sa joie.

"L'Église remet à l'éducateur ce qu'elle a de plus cher, les âmes de ses enfants qu'elle a rendues, par le baptême, héritières du ciel. En lui conférant le droit d'enseigner les éléments de la religion, elle lui impose charge d'âmes et le devoir de veiller sur l'enfance.

"L'État lui confie ses futurs citoyens pour qu'il en fasse de bons patriotes".(1)

La mission de l'instituteur en est donc une toute de dévouement et d'apostolat. Elle exige de ceux qui veulent la remplir les plus hautes qualités intellectuelles, morales et professionnelles. On ne saurait donc choisir avec trop de soin les instituteurs et les institutrices à qui les écoles primaires sont

(1) Hausrath et Labeau, *Cours de Pédagogie*, p. 14.

confiées, car il n'est pas de question plus importante pour une nation et pour une société entière que celle de l'éducation des enfants. L'éducation d'une génération réagit forcément sur l'éducation des générations suivantes.

Et l'importance de l'école primaire grandit encore de ce fait que, de nos jours, la plupart des familles laissent à l'école, du moins dans la plus large mesure, le soin de l'éducation des enfants. Dans les villes, cette tendance est plus marquée; dans bien des cas, c'est le pensionnat qui enlève l'enfant à la famille dix mois durant; dans d'autres, et ils sont fréquents, on ajoute aux cinq ou six heures réglementaires de classe, l'étude du matin et du soir. D'une façon ou d'une autre, l'enfant vit en dehors de la famille les trois quarts du temps, et, hélas! l'autre quart est partagé entre la rue et le foyer paternel.

#### LA TACHE NATIONALE DE L'ÉCOLE PAR L'ÉDUCATION

En acceptant ainsi de suppléer aux parents dans la tâche de l'éducation, l'école assume donc une grande responsabilité. Si elle est bien organisée, bien dirigée, ce qu'elle doit être, en un mot, elle remplit alors une tâche vraiment nationale, en se chargeant d'élever les générations qui lui sont confiées. Je dis *élever*, car dans les conditions où nos écoles se trouvent, elles doivent non seulement apprendre à leurs élèves à lire, écrire et à compter; les initier aux connaissances nécessaires dans la vie, mais les instruire de leurs devoirs religieux et faire l'éducation de leur caractère. Il faut le reconnaître, l'école est généralement plus favorable que la maison paternelle à l'éducation du caractère, grâce à la discipline qui substitue dans la première une loi fixe et immuable à la direction incertaine, inégale et parfois contradictoire de la seconde. Tout dans l'école concourt à l'éducation et au redressement du carac-

tère; le contact des élèves entre eux, la présence, les leçons et surtout les exemples du maître, les prières, les devoirs, les lectures, les chants, les jeux, les punitions, les récompenses, toute la trame enfin de la vie scolaire.

De cette éducation du caractère naîtra comme naturellement la politesse et les bienséances chrétiennes qui font le charme des bonnes familles et des sociétés policées. "Les manières polies donnent cours au mérite et le rendent agréable, et il faudrait avoir de bien éminentes qualités pour se soutenir sans la politesse", a dit La Bruyère. La politesse s'acquiert bien plus par l'exemple que par le précepte. Cette remarque de Joubert est bien juste: "Les enfants ont plus besoin de modèles que de critiques". C'est pourquoi tout ce que dit et fait le maître en classe doit être l'expression d'un idéal sous une forme concrète, idéal soit de beauté, soit de vertu, soit de vérité.

C'est donc tout le problème de l'éducation morale, éclairée et renforcée par l'éducation religieuse, qui se joue à l'école primaire.

#### DE L'INSTRUCTION.—QUALITÉS PROFESSIONNELLES DES MAÎTRES

Mais cette éducation morale elle-même ne saurait se passer de l'éducation intellectuelle, c'est-à-dire de l'"instruction". Ici nous touchons à la mise en opération du programme d'études, qui exige du maître des connaissances pédagogiques variées claires et complètes. Le difficile à l'école primaire c'est d'éveiller d'abord les facultés de l'enfant avant de songer à meubler l'esprit de connaissances et de mettre à sa portée les notions qu'il doit acquérir. C'est une erreur de croire qu'"enseignement primaire" veut dire simplement: apprendre aux en-

fants à lire, écrire et calculer, et leur mettre dans la tête quelques notions acquises à la hâte par des procédés mécaniques, c'est-à-dire en faisant apprendre des pages par cœur; ou encore en exerçant à l'orthographe, en donnant dictée sur dictée non expliquée et en enseignant l'arithmétique à l'aide de séries de problèmes du même genre, non raisonnées. Non, les éducateurs de notre temps ont compris cette vérité d'un ancien: "L'enfant n'est point un vase qu'il faille emplir, mais un foyer qu'il faut chauffer".

Le temps est passé où le maniement du martinet était la plus importante et la plus active fonction du maître. "Vous avez, disait-on autrefois, gâché une page d'écriture? Tendez la main: voici un coup sur la paume. Vous êtes obstinément bavard et turbulent? Tendez la main, en joignant les doigts (c'était un degré dans la punition): voici un coup sur la pointe des doigts. Vous troublez toute la classe? Voici le dictionnaire: prenez-le, allez vous mettre à genoux et portez le livre à bras levé."

C'était chose facile d'assurer ainsi la discipline, mais avec quel résultat! Les enfants craignaient le maître sans l'aimer; ils lui obéissaient extérieurement sans pour cela plier leur volonté. C'est par son âme qu'on mène les âmes et non avec le fouet. Il faut que l'écolier trouve dans le maître non seulement l'homme qui enseigne, mais l'homme qui s'intéresse à son cœur.

Et de son côté, le bon maître voit dans ses élèves non un troupeau qu'il peut conduire par la force et la crainte, mais une société dont les individus doivent être amenés à faire le bien et à éviter le mal librement, consciemment. A cette fin, le maître doit observer ses élèves afin d'adapter au tempérament de chacun ses directions et son enseignement. Par ce procédé, on habitue l'élève à juger et à raisonner. Le juge-

ment importe dans la vie, messieurs. On peut dire que juger est la grande occupation de la vie; à chaque instant, nous avons besoin de nous former une opinion pour diriger notre conduite. La réussite de nos affaires et le bonheur ici-bas dépend, en somme, après Dieu, de l'exactitude de nos jugements. Car il ne suffit pas toujours de vouloir être un homme de bien et de progrès, il faut aussi savoir quelle est la voie la plus directe et la plus sûre pour le devenir. Vous l'avez sans doute constaté, messieurs, l'instruction, la culture de l'esprit ne sont pas toujours des indices d'un jugement sain et sûr. La culture du jugement est donc pour l'individu plus importante même que celle de l'esprit, car, c'est Laroche foucauld qui le dit: "on peut être un sot avec de l'esprit, on ne l'est jamais avec du jugement".

#### DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE.—HYGIÈNE

L'éducation intellectuelle, morale et religieuse ne constitue pas toute la tâche de l'école. Restent la culture physique et le soin de la santé. L'éducation physique peut et doit se donner à l'école par l'enseignement pédagogique de la gymnastique, sans préoccupation de sport violent ou de militarisme. Quant à la conservation de la santé, on y pourvoit en faisant connaître et en observant en classe les règles les plus sages de l'hygiène. A ce propos, c'est le temps de dire que l'enseignement anti-alcoolique fait partie intégrale du programme d'hygiène.

#### LE LENDEMAIN DE L'ÉCOLE

Vous le voyez, messieurs, la tâche de l'école est considérable et la situation d'instituteur pleine de responsabilité. Mais ce n'est pas tout. Le véritable éducateur doit regarder

au-delà des murs de sa classe pour jeter un regard sur le monde, la vie, la nature, la patrie dont l'enfant sera l'un des acteurs. C'est pourquoi l'école primaire doit enseigner toute chose en vue du lendemain de l'école. Les élèves doivent en sortir armés pour la vie et préparés sinon à gagner immédiatement leur vie honorablement, au moins en mesure de s'orienter soit vers les écoles spéciales, techniques, commerciales, agricoles, normales, ou vers le collège classique.

Mais quelle que soit la vocation de l'élève, il devra sortir de l'école primaire avec une piété solide et éclairée; une conscience droite, un jugement sain, un goût cultivé, ayant en son cœur l'amour de tout ce qui est beau, bon, vrai et important bien gravé au meilleur de l'âme des sentiments élevés de justice et de charité.

Catholique convaincu et patriote ardent, il sera fier de sa foi et de sa race, et bien déterminé à vivre dans le monde, digne de l'une et de l'autre.

#### DU CHOIX DES MAÎTRES

Mais pour que l'école primaire soit ce que nous venons de la définir, il faut la confier à des maîtres et à des maîtresses compétentes.

Messieurs, je dois ici vous féliciter pour avoir fait des efforts sérieux pour vous assurer les services de bons maîtres. Vous avez confié les 653 classes qui sont sous votre contrôle dans les 25 commissions scolaires que renferment votre association, à 581 Frères ou Sœurs (266 Frères et 315 Sœurs, et à 64 instituteurs ou institutrices), exactement 45 institutrices et 19 instituteurs.

Quelques points faibles à signaler: parmi les institutrices laïques, 11 n'ont qu'un diplôme élémentaire et 4 n'ont pas de

diplôme; et parmi les instituteurs laïques, 3 n'ont qu'un diplôme élémentaire, et 3 autres n'ont aucun diplôme. Le nombre moyen d'élèves par classe, 42, est trop élevé: cette moyenne indique que plusieurs classes renferment 50, 60 élèves et même plus. Proportionnellement au nombre total, le nombre des élèves qui atteignent les cours intermédiaire et supérieur n'est pas assez élevé.

Une excellente initiative de votre part, MM. les commissaires, c'est d'avoir nommé un visiteur pour vos écoles. Et le choix que vous avez fait de M. l'abbé Dupuis est des plus heureux. Le rôle du visiteur est important, et les commissions scolaires, mieux renseignées, peuvent encourager, corriger, réformer, en connaissance de cause.

#### LA TACHE DES COMMISSAIRES

Voilà bien la tâche de l'école primaire, mais la vôtre, MM. les commissaires, quelle est-elle ?

M. le Surintendant, il y a un instant, avec beaucoup de clarté, vous a rappelé vos devoirs vis-à-vis de l'école primaire. Je ne reviendrai pas sur ce sujet si bien traité par la plus haute autorité scolaire dans la province. Néanmoins, permettez-moi d'attirer votre attention sur certains points.

Tout d'abord, augmentez le nombre des classes chaque fois que dans une école il y a plus de 40 élèves, en moyenne, par maître. L'encombrement des classes est la principale cause du peu d'avancement des élèves.

Confiez les tout petits, dans des classes distinctes, à des maîtresses compétentes; la classe des débutants est la plus difficile à faire.

Faites-vous un devoir de recruter le meilleur personnel enseignant possible et de payer généreusement les maîtres et

les maîtresses (religieuses ou laïques). Certaines commissions scolaires de la ville de Montréal et des environs payent encore quelques institutrices \$150. à \$200. et quelques instituteurs \$350. et \$450.; c'est trop peu pour attirer dans la carrière de l'enseignement des personnes réellement qualifiées et dignes en tout point de la confiance des parents. Dans cette même région, on ne paye parfois que \$200. ou \$250. aux Frères ou aux Sœurs comme traitement. Ce n'est pas généreux, si l'on considère que chacune de nos communautés religieuses pourvoit, à ses frais, à la formation du personnel enseignant congréganiste.

Exigez des instituteurs et des institutrices laïques au moins un diplôme modèle et offrez-leur un traitement généreux qui les retiendra longtemps dans la carrière de l'enseignement. Soyez vraiment sympathiques au personnel enseignant.

Intéressez-vous au succès des élèves en les encourageant, les stimulant par des concours, des prix, des distinctions méritées. Mettez au concours, sous la direction de votre visiteur, des "bourses" qui faciliteront l'accès aux écoles spéciales ou, professionnelles.

#### ADMINISTRATION FINANCIÈRE

Au point de vue de l'administration financière des commissions scolaires, vous devez agir, MM. les commissaires, comme agissent les directeurs consciencieux et prudents d'une grande maison de commerce.

Vous devez surveiller l'administration du budget et vous mettre au courant de la situation financière de la municipalité; voir à ce que les taxes soient perçues en temps convenable, afin d'éviter des emprunts qui serviront à payer les dépenses ordinaires ou les intérêts d'emprunts précédents: ce serait une

injustice pour ceux qui payent leurs taxes scolaires à la date réglementaire; préparer, au début de chaque année, le budget de l'année scolaire à suivre; jamais emprunter au-delà de tant pour cent de la valeur imposable; s'assurer de la possibilité d'emprunter avant de faire faire des plans pour constructions nouvelles; créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette, quand possible; payer à date les intérêts et honorer à leur échéance les coupons des obligations vendues; en négligeant ce grave devoir, une commission scolaire amoindrit son crédit et se met dans la nécessité de payer à la banque un intérêt supplémentaire.

Messieurs, voulez-vous conserver à vos municipalités scolaires leur autonomie? surveillez-en scrupuleusement l'administration financière. Une seule commission scolaire mal administrée peut compromettre le crédit de ses voisines.

Je dois rendre, d'ailleurs, hommage à maintes commissions scolaires de Montréal pour leur prudence, leur vigilance et leur habileté dans la gestion des affaires scolaires de la municipalité.

#### UN CHIFFRE ÉLOQUENT.—PRÉPARONS L'AVENIR

Messieurs, un chiffre éloquent m'a frappé en parcourant le rapport annuel de votre dévoué visiteur général, M. l'abbé Dupuis. 27,772 élèves fréquentent les écoles des 25 commissions scolaires qui composent votre association.

28,000! messieurs, c'est une armée de conscrits qui se préparent sous votre direction à affronter demain les combats de la vie.

28,000! c'est la population d'une ville qui sera, au point de vue moral et social, ce que l'école l'aura faite.

28,000! demain citoyens ou mères de famille—quel appoint au point de vue national, si ce bataillon a été discipliné par la religion et animé d'un fier patriotisme.

28,000! quel facteur fécond pour la race canadienne-française, si cette belle et vigoureuse jeunesse apprend à l'école la valeur et le prix de la Foi catholique et s'y pénètre du génie français, reliquaire merveilleux du bon goût, enveloppe élégante du beau et source des plus nobles sentiments.

Ainsi formée, la génération de demain commencera à descendre le cours du temps, consciemment et fièrement décidée à rester pure de tout alliage à travers les flots d'étrangers que l'immigration jettera sur nos bords, comme les eaux pures et azurées que les sources du Saint-Laurent versent dans son lit avant se rendre à la mer sans se mêler aux différents courants que de nombreux tributaires apportent au grand fleuve.

28,000! quelle valeur économique, si, dès l'école primaire, les petits garçons ont contracté l'habitude de l'économie par la caisse d'épargne scolaire et formé le vœu bien arrêté de se créer une carrière par l'étude, l'application, la sobriété et le travail, soit dans les métiers lucratifs, l'industrie, l'agriculture ou le commerce; quelle valeur économique enfin, si les petites filles, dès l'école primaire ou le couvent, ont appris l'art des arts pour la femme, celui de bien tenir une maison; d'être non seulement l'ornement et la joie de la famille—ce qui importe—mais aussi la providence prévoyante du foyer, la sage et douce conseillère de chacun.

Messieurs, l'importance de l'école primaire vous dit l'importance de vos fonctions. Votre bienveillante attention et votre accueil sympathique me prouvent que vous comprenez l'une et l'autre.

---

## DE L'EXEMPLE DANS L'ÉDUCATION

CONFÉRENCE DONNÉE DEVANT LE CERCLE PÉDAGOGIQUE  
DE L'ÉCOLE NORMALE DE VALLEYFIELD, LE PERSONNEL  
ENSEIGNANT DES COUVENTS DES SŒURS DES SAINTS NOMS  
DE JÉSUS ET DE MARIE ET DE LA PROVIDENCE, DU COL-  
LÈGE ET DES ÉCOLES DE LA VILLE, LE 27 FÉVRIER 1917

Monseigneur, (1)

Monsieur le Principal, (2)

Mes révérendes Sœurs,

Mlles les élèves-institutrices,

L'illustre évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, a mis en tête de l'un de ses plus célèbres ouvrages, (3) ces simples mots, mais de portée combien grande: "L'éducation est une œuvre d'autorité et de respect". Ces deux choses fondamentales dans l'Éducation, l'*autorité* et le *respect*, sont inséparables de l'*exemple*, du bon exemple, j'entends. Pour nous, éducateurs chrétiens, "dans l'éducation, Dieu est la source et la raison de l'autorité et du respect, des droits et devoirs essentiels de tous: il est le modèle et l'image de l'œuvre qui est à faire; il en est l'ouvrier le plus puissant et le plus habile." (4)

Ainsi posé, le problème de l'Éducation ne peut se résoudre sans le concours "du bon exemple" de la part du maître, le bon exemple constant, sans défaillance, toujours égal à lui-même. "L'atmosphère, que respire l'enfant doit être pure", dit l'au-

(1) S. G. Mgr J.-M. Énard.

(2) M. l'abbé L.-U. Mousseau.

(3) "De l'Éducation".

(4) Mgr Dupanloup, *de l'Éducation*.

teur de l'*Educateur Apôtre*. C'est pourquoi l'école qui n'est que le prolongement de la famille, doit être un milieu sain, un sanctuaire où le "bon exemple" règne par respect pour les enfants que nous voulons élever jusqu'à Dieu.

Nier l'influence de l'exemple, ce serait nier l'évidence même. Et cette influence de l'exemple est encore plus grande chez les enfants que chez les grandes personnes, aussi la question de l'exemple est-elle de la plus haute importance à l'école. Comme l'exemple est une arme à deux tranchants, fatale ou salutaire, beaucoup de parents redoutent pour leurs enfants l'école commune. Cependant, l'école bien organisée, bien dirigée, dont on a fait un milieu moral où l'autorité et le respect règnent sans conteste, est supérieure à la famille au point de vue de l'éducation. C'est que dans une telle école, plusieurs fois par jour, l'enfant est témoin des bons exemples non seulement de la part du maître ou de la maîtresse, mais aussi de la part de ses camarades ou de ses compagnes. Comme il est naturellement imitateur, il fera comme ses condisciples. Mais c'est surtout le maître qui exercera sur l'enfant une plus profonde influence.

Ce n'est donc pas une banalité que de parler de l'exemple que doit donner le maître lui-même. "Il faut qu'en tout et pour tout, il soit l'*exemple vivant*", dit un ancien auteur. En effet, n'est-ce pas lui, souvent plus encore que les parents, que les enfants s'attachent à imiter. Le maître, à leurs yeux, n'est-ce pas l'idéal ?

Il y a près de deux siècles, le sage Rollin a écrit ces lignes : "Il est encore une autre voie plus courte et plus sûre pour conduire les jeunes gens à la vertu : c'est celle de l'exemple ; car le langage des actions est tout autrement fort persuasif que celui des paroles. C'est un grand bonheur pour des jeunes gens de trouver des maîtres dont la vie soit pour eux une instruction continuelle, dont les actions ne démentent jamais les leçons,

qui fassent ce qu'ils conseillent et évitent ce qu'ils blâment, et qu'on admire encore plus lorsqu'on les voit que lorsqu'on les entend."

Comme au temps de Rollin, il importe plus de *bien faire* que de *bien dire*. Car, ne l'oublions pas un seul instant, l'enfant est un fin observateur; "il scrute les intentions dans les actes, il remarque les moindres défaillances".(1) Non seulement l'enfant est observateur, mais il est surtout imitateur, nous l'avons dit il y a un instant. De ces deux penchants naturels de l'enfant naît l'obligation pour les parents, pour les aînés dans la famille et pour les maîtres, de donner en tout le bon exemple.

Vous avez remarqué la place importante qui est faite aux petits enfants dans l'Évangile. "Oh! quelle grande chose c'est qu'une âme de petit enfant! dit le P. Delaporte. Si vous l'ignorez, ou si vous en doutez, ouvrez l'Évangile." En effet, ne lit-on pas dans S. Mathieu: "Et Jésus appelant un enfant le plaça au milieu d'eux.

"Et dit: En vérité je vous le dis: Si vous ne vous convertissez pas, et si vous ne vous faites semblables aux petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.

"Quiconque, en effet, se sera fait humble comme ce petit, celui-là est le plus grand dans le royaume des cieux;

"Et qui aura reçu un petit enfant comme celui-ci, celui-là me reçoit;

"Mais qui aura scandalisé un de ces petits qui croient en moi, mieux vaut pour lui qu'on lui suspende au cou une meule de moulin et qu'il soit plongé au fond de la mer. . . . .

---

(1) *L'Éducateur Apôtre*, par l'abbé J. Guibert.

“Prenez garde de scandaliser un de ces petits; car, je vous le dis, leurs anges aux cieus voient toujours la face de mon Père qui est aux cieus.”(1)

Et dans une autre circonstance:

“Alors, on lui offrit de petits enfants, pour qu’il leur imposât les mains et priât; cependant les disciples se fâchaient contre ces gens-là.

“Mais Jésus leur dit: Laissez ces petits et ne les empêchez pas de venir à moi; car à ceux qui leur ressemblent appartient le royaume des cieus.

“Et après qu’il leur eut imposé les mains, il s’en alla.”(2)

“Qu’il est consolant, s’écrie le P. Delaporte, ce feuillet d’Évangile, où l’on voit le Sauveur entouré de ces petits, les invitant à venir, leur touchant le front de sa main, apprenant aux apôtres le respect de ces âmes pures, à la garde desquelles veille un prince de la cour de Dieu, et que les Apôtres, l’Église, les Prêtres ont mission de protéger contre leurs ennemis.”(3)

Inutile d’insister sur le respect dû à l’enfant. Ce respect peut se témoigner de mille façons, mais nulle n’est plus efficace que celle de l’exemple qui concorde avec les leçons et les conseils du maître. Sans cette concordance, leçons et conseils restent forcément stériles. Car les modèles qui nous touchent de près nous excitent bien plus efficacement que les modèles mêmes les plus beaux empruntés à l’histoire.

Ce que l’enfant cherche à son insu, dès son arrivée à l’école ou au pensionnat, c’est une “personne vraie”, c’est-à-dire une maîtresse (ou un maître) sincère, calme, aimable, juste, bonne mais ferme, dont la droiture est évidente et la gravité sans raideur.

---

(1) S. Mathieu, XVIII, 2, 11.

(2) S. Mathieu, XIX, 13, 14, 15.

(3) P. V. Delaporte, S.J., *Les petits Enfants*, Bruxelles 1906.

C'est au contact de parents ou de maîtres modèles que se forme le caractère. A ce sujet, écoutez le témoignage d'une éducatrice moderne remarquable, supérieure d'une importante congrégation enseignante, en Angleterre, Janet-Erskine Stuart: "La sainteté engendre les grandes vertus; la loyauté et la confiance appellent la droiture et l'abandon; l'esprit d'initiative éveille la spontanéité; la constance enseigne l'énergique persévérance; une prudente bonté rend meilleur tout ce qu'elle approche; le courage excite l'intrépidité, etc., etc.—Chaque qualité tend à se reproduire dans la mesure même où elle existe. Les enfants, extrêmement sensibles à toute influence, répondent, à leur insu, à ce qui est demandé; ils retracent instinctivement les modèles placés sous leurs yeux. Avec quelle facilité, par exemple, avec quelle étonnante souplesse, ne saisissent-ils pas le ton, le geste, même les petites manies des personnes qu'ils fréquentent."(1)

C'est dès ses plus tendres années que l'enfant prend des habitudes de vie honnête, vertueuse, réglée, laborieuse "qui font de lui plus tard l'adolescent idéal, le jeune homme de qualité, l'homme mûr de haute valeur; c'est à l'aurore de la vie que son intelligence et son cœur reçoivent ce premier enseignement dont l'empreinte sera ineffaçable. Et cela est si vrai que la nature pousse l'enfant, dès qu'il a l'usage de la parole, à solliciter lui-même, par ses incessantes questions, cette culture intensive, cette éducation soignée qui feront son honneur et sont déjà des germes de bien."(2)

Cette éducation des premières années, c'est dans la famille qu'elle se puise, ou, du moins, qu'elle devrait se puiser. L'école

---

(1) Janet-Erskine Stuart—*L'éducation des jeunes filles catholiques*. Traduit de l'anglais, par le P. A. Rosette, S.J., Paris 1914.

(2) *France... demain*, par Jean Lagardère, Paris 1917.

a pour mission de continuer l'œuvre commencée dans la famille; parfois, malheureusement, elle doit corriger ou tout au moins combler des lacunes sérieuses. C'est ici que l'instituteur ou l'institutrice entre dans son rôle d'éducateur.

M. René Bazin, parlant récemment à des institutrices catholiques françaises chargées de classes populaires disait: "Vous avez entre vos mains maternelles ces commencements d'intelligence, de passion, de besoin de la vérité et de penchant à l'erreur, de faiblesse et de générosité que sont les enfants. De vous, ces petites tiendront probablement le meilleur de leur avenir. Elles vous devront beaucoup du bonheur qu'elles auront, et de celui qu'elles donneront, et de l'exemple qui sera transmis par elles. Cette attention constante que réclame l'éducation, l'éducation d'une petite fille, combien elles sont rares les mères du peuple qui peuvent la donner."

Ce que M. Bazin dit de la femme du peuple peut aussi se dire de beaucoup d'autres femmes. L'affaiblissement du "bon exemple" dans la famille rend encore plus difficile la tâche du maître. C'est pourquoi il doit, en toutes choses, se considérer comme un modèle qu'on copie ou dont on s'autorise: c'est là un honneur plein de responsabilité et qui impose de graves devoirs.

Ces devoirs embrassent toute la vie quotidienne de l'instituteur.

Conduite personnelle—piété—zèle—ponctualité—tenue—réserve—gravité—simplicité—douceur—fermeté—amabilité—bonne humeur—urbanité ou politesse des manières—droiture.

A toutes ces vertus, il faut joindre une qualité essentielle: *la compétence professionnelle, mise en valeur par la probité professionnelle.*

De toutes ces qualités essentielles, deux méritent d'être spécialement mises en relief: la *bonne humeur* et la *politesse*. Ces deux qualités attirent nécessairement aux éducateurs qui les possèdent l'affection et le respect.

Fontenelle, dans ses écrits, voulant faire le portrait le plus favorable du personnage qu'il loue, termine par ce trait qu'il paraît mettre au-dessus de tout le reste: "Enfin, il était d'une humeur agréable, même dans son intérieur."

Ce serait donc faire l'éloge d'une institutrice que de dire d'elle: "Elle est d'une humeur agréable même dans son école."

Fénelon écrivait au duc de Bourgogne: "Surtout soyez en garde contre votre humeur, c'est un ennemi que vous porterez partout avec vous jusqu'à la mort: il entrera dans vos conseils, et vous trahira, si vous l'écoutez. L'humeur fait perdre les occasions les plus importantes. Elle donne des inclinations et des aversions d'enfant, au préjudice des plus grands intérêts; elle fait décider les plus grandes affaires par les plus petites raisons; elle obscurcit tous les talents, rabaisse le courage. C'est un homme inégal, faible, vif et insupportable. Défiez-vous de cet ennemi."

On a beau dire que ce n'est qu'à propos de petites choses que le maître ou la maîtresse témoigne de la mauvaise humeur en classe, il n'y a pas de petites choses dans la vie quotidienne d'une classe, par la raison qu'elle n'est presque faite que de petites choses.

"Si l'on est insupportable dans tous les détails de la vie, dit le psychologue H. Marion, sous prétexte que cela est sans importance, à quel moment se réserve-t-on d'être bon et affectueux? Quand on s'observe si peu dans les petites choses, où il est facile d'être ce qu'on doit, est-on bien sûr d'être irréprochable quand viendront les occasions sérieuses? Chacun

devrait donc faire tout son possible pour corriger un tel état de choses, pénible pour tous, et qui dissimule souvent, au point d'en faire douter, des qualités profondes et de solides vertus."

On l'a dit avec raison et on ne saurait trop le répéter, la bonne humeur est une vertu réelle et souverainement importante dans la vie ordinaire, particulièrement à l'école. N'est-elle pas l'expression, la forme extérieure de cette bonne volonté qui donne la paix? C'est aussi "le charme de la société, le calme de la vie, une vertu que Dieu sait bénir et récompenser."

L'institutrice de bonne humeur fait le "beau temps", en classe, de même que l'institutrice de mauvaise humeur, acariâtre, fait le "mauvais temps", c'est-à-dire, de son école fait un milieu insupportable.

Dans ce bon et beau vieux livre qui s'appelle toujours le "Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien envers Dieu", on lit: "Le Sage dit qu'à l'air du visage on connaît l'homme de bon sens. Le visage, dit un ancien, est le miroir de l'âme, l'interprète de la grandeur ou le témoin de la corruption du cœur; il faut donc le composer de manière à nous rendre aimables et à édifier le prochain."

Mais l'air du visage n'est que le reflet des sentiments intérieurs, puisque le visage lui-même n'est que le miroir de l'âme. Et la bonne humeur, qui est l'expression la plus fidèle des mouvements de l'âme et des sentiments du cœur, suppose une certaine force de caractère "qui sait dominer les circonstances, apprécier les choses à leur juste valeur, ne pas leur donner une importance démesurée."

Si tout ne réussit pas à notre gré, en classe, si tous nos désirs ne se réalisent pas, efforçons-nous de demeurer calme. L'institutrice qui sait "garder la paix" au milieu des contrariétés exerce une salutaire influence sur les élèves et les personnes avec qui elle est en relation par devoir professionnel.

Donc, soyons de bonne humeur en classe et hors de classe.  
La qualité sœur de la *bonne humeur*, c'est la *politesse*.

Autrefois dans nos vieux livres de classe venus de France, la patrie de la *politesse*, se trouvait plusieurs chapitres consacrés aux "Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne". On insistait fréquemment sur "l'honnêteté et les convenances". Aussi nos pères conservèrent-ils avec soin et orgueil ce bel héritage que l'on nomme avec fierté : la *politesse française*. Voici ce que je lis dans un de ces vieux manuels, que je ne consulte jamais sans émotion :

"On aurait beau dire que la *politesse* n'est qu'une enveloppe, une écorce dont l'absence n'implique pas essentiellement un vice du cœur, cette enveloppe, cette écorce est nécessaire dans la société pour éviter les froissements qui peuvent se produire soit entre les personnes ordinairement étrangères les unes aux autres, soit entre des membres de même famille. Les hommes en société sont ainsi faits ; nos théories ne les changent pas. Les plus belles, les plus pures qualités pourraient être méconnues et même importunes si ceux qui les possèdent, se confiant dans l'excellence du fond, négligeaient la forme. Il n'est pas permis de parler sèchement en disant des choses justes, ni de faire du bien avec des manières blessantes. La vraie *politesse* ne consiste pas simplement dans un attachement rigoureux aux formules cérémonieuses ; elle consiste dans l'étude délicate des sentiments d'autrui et dans les égards soigneusement accordés à ces sentiments."(1)

J'estime que donner l'exemple de la vraie *politesse*, c'est, pour l'institutrice (ou l'instituteur) le plus noble en même temps que le plus agréable devoir à remplir. L'exemple de la *politesse*

---

(1) Voir à l'Appendice : *La politesse en France* (souvenirs de voyage, 1909)

et des bienséances dans tous les détails de la vie est, avec celui d'une piété sincère et aimable, le plus fructueux des exemples que peuvent donner les éducateurs.

Le devoir de l'exemple, pour le maître, n'intéresse pas seulement les hautes qualités personnelles dont je viens de parler, mais il embrasse tous les actes, tous les devoirs professionnels.

La maîtresse qui est toujours à son poste à l'heure marquée, qui a le souci de préparer soigneusement ses leçons, qui sait rendre ses classes intéressantes par ces mille et un procédés qui font aimer son enseignement et facilitent la tâche des élèves, qui fait preuve, en temps opportun, d'une érudition de bon aloi, qui sait communiquer son amour de l'étude à ses élèves et faire passer dans leur âme son enthousiasme pour tout ce qui instruit, rend meilleur et plus fort, une telle institutrice entraînera nécessairement ses disciples sur les sommets où se groupent les caractères d'élite et se dirigent "vers la supériorité".

"Vers la supériorité!" (l'expression est de mon ami M. Omer Héroux), voilà un mot d'ordre qui convient à l'école primaire, car c'est elle qui est le creuset où s'élaborent les forces de l'avenir. Les instituteurs et les institutrices devraient le prendre comme devise, et pour mettre cette énergique devise en pratique, s'imposer le devoir honorable de donner en tout et partout l'exemple d'une conduite sans reproche, d'un travail intelligent et constant, d'un zèle inlassable pour leur noble et patriotique tâche.

Le souvenir de ceux et celles qui se sont penchés sur notre berceau, qui nous ont tendu la main pour guider nos premiers pas, qui nous ont appris à balbutier les premiers mots et les premières prières, qui, plus tard, nous ont appris à lire avec tant de patience, et qui, plus tard encore, ont révélé à nos jeunes

Intelligences les mystères des sciences religieuses et profanes, combien ce souvenir reste vivace au plus profond de nos cœurs ! Ni les années, ni les séparations, ni les épreuves ne sauraient l'effacer.

François Coppée, le sympathique poète de la souffrance, aimait, sur le déclin de sa vie, à rappeler le souvenir de son père et de sa mère, qui furent ses premiers maîtres d'école. Je ne puis résister au plaisir de vous lire cette page admirable et touchante où le célèbre auteur démontre avec un charme incomparable l'influence de l'exemple :

"Je n'ai appris à lire qu'à l'âge de sept ans. Oui ! moi qui depuis lors ai tant lu, moi qui ai trop lu, j'ai été fort longtemps rebelle à l'abécédaire et au ba be bi bo bu.

"Ma pauvre mère se désespérait. Bien qu'on ne fût pas riche du tout à la maison—ô ma tendre et noble mère, qui as eu huit enfants et en as élevé quatre ; ô ma sainte maman en bonnet de servante, qui n'avais qu'un méchant chapeau de tulle noir, et un vieux châle reteint pour tes rares sorties ! oui, bien que tu connusses toute la valeur d'une pièce d'argent, tu m'achetais des alphabets à images superbes qui devaient coûter au moins aux sous, des alphabets où l'on voyait des animaux coloriés, avec la première lettre de leur nom imprimée en très gros caractères dans un coin de l'estampe : A, un âne, B un bœuf, et *caetera*, jusqu'au Z, qu'accompagnait toujours un magnifique zèbre à raies jaunes et noires.—Vains sacrifices ! Je ne tardais pas à chiper la paire de ciseaux d'une de mes sœurs et je découpais toute la ménagerie pédagogique ; mais je n'avais fait aucun progrès, et je continuais à confondre l'N avec l'H, avec l'M.

"On tâcha de me séduire par la gourmandise. On me fit présent d'alphabets en chocolat, composés de vingt-cinq tablettes portant chacune une lettre en sucre. Le résultat ne fut pas meilleur. Je me faisais des moustaches brunes, j'engloutissais voyelles et consonnes, si bien qu'à l'heure du dîner je n'avais plus d'appétit et refusais formellement de manger ma soupe.

"Par exemple, je me rappelle très bien la minute précise où le voile se déchira et où cessant d'épeler laborieusement, je découvris enfin un sens dans les petits signes noirs que ma mère m'indiquait du bout de son aiguille.

"Oui, je revois encore le livre, une *Vie de saint Louis*, relié en basane.

"C'est dans ce bouquin que j'ai commencé à lire couramment. Je l'ai retrouvé, il y a quelques années, un jour que j'essayais de mettre un peu d'ordre dans ma bibliothèque ; et ma main a tremblé, je vous assure, en tournant ces pages sanctifiées par les doigts de ma mère et devant lesquelles s'était éveillée autrefois mon intelligence enfantine.

“Mais de mes souvenirs littéraires, celui-là n'est pas le premier tout à fait. Il en est un, je le répète, antérieur même à l'époque où j'ai tant dévoré d'alphabets en chocolat, et c'est le souvenir d'un chef-d'œuvre de LaFontaine: *Le Loup et l'Agneau*.

“Ah! que j'étais petit alors! Tous mes rapports avec la librairie consistaient en une bible in-4°, une bible de Royaumont, à images, qu'on mettait sur ma chaise à l'heure des repas pour me hausser jusqu'à mon assiette. Mais j'avais déjà de l'imagination, et je prenais l'intérêt le plus vif aux belles histoires que mon père me contait pour m'endormir.

“C'était pour l'excellent homme le meilleur moment de la journée qu'il avait passée, pauvre bureaucrate, à noircir des paperasses administratives. Tandis que ma mère et mes trois sœurs tiraient l'aiguille, groupées autour de la lampe, mon père, assis au coin du feu, me prenait sur ses genoux, et, tout de suite, avide déjà de fictions et de chimères, je le regardais dans les yeux et je lui disais ardemment:

— Raconte, papa! raconte.

“Je les avais entendues bien des fois, les merveilleuses légendes, je les savais toutes par cœur, les sacrées et les profanes; mais, grâce à la merveilleuse faculté d'illusion que possède l'enfance, elles restaient toujours pour moi fraîches et nouvelles. Je frémissais d'horreur quand Joseph était vendu par ses frères, quoique je sasse parfaitement qu'il allait devenir ministre du Pharaon d'Égypte et que, plus tard, il se vengerait noblement de sa famille scélérate en la comblant de bienfaits. . . . Et l'effrayant appel de Barbe-Bleu à sa femme: “Descendras-tu tout à l'heure!” me donnait la chair de poule, bien que je fusse certain d'avances de l'arrivée opportune des deux frères de Mme Barbe-Bleu “dont l'un était dragon et l'autre mousquetaire”. Pourtant, je dois l'avouer, les contes à dénouement heureux, tout en me passionnant, exerçaient à la longue sur moi leur vertu scopifique: je finissais quand même par m'endormir.

“Un seul récit m'impressionnait si profondément, que le “marchant de sable” lui-même était dompté. C'était la fable du *Loup et de l'Agneau*.

Quand mon père faisant sa grosse voix, en arrivait à ce vers:

“Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage?”

comme je connaissais la suite, comme je savais que le pauvre agneau se défendrait inutilement et finirait par être dévoré, je n'y pouvais plus tenir, j'essayais de fermer avec mes deux petites mains la buche d'où sortaient ces paroles si affreuses, et je m'écriais en sanglotant:

— Pas le loup. . . . Pas le loup!

“A cette supplication désespérée, mon père s'interrompait, me consolait avec des caresses, couvrait de baisers mes joues chaudes de larmes. Mais je le voyais sourire et je me suis alors demandé quelquefois quel plaisir il pouvait prendre, lui si bon, à effrayer un petit enfant. Car il s'obstinait à me redire l'effroyable fable, et je lui en voulais presque, tremblant toujours dès le premier mot, et toujours m'écriant au même endroit:

— Pas le loup, papa! pas le loup! . . . .

"Depuis j'ai compris pourquoi mon père soupirait de me voir pleurer : il était heureux, ce doux rêveur, de voir éclore dans l'âme de son fils un premier instinct généreux, et il insistait, il me répétait le cruel chef-d'œuvre pour exciter en moi ce sentiment si rare chez les enfants : la pitié

"Sois tranquille, mon bien-aimé père ! ta leçon n'a pas été perdue, et ces larmes d'enfant données au malheureux agneau de LaFontaine ont sans doute décidé de la formation de mon caractère et de mon esprit. Sois tranquille ! je ne l'oublierai jamais, ce souvenir de ma première enfance, et le poète qui est ton fils gardera fidèlement l'amour des faibles et des opprimés, ainsi que l'horreur de l'injustice et de la tyrannie."

Ce que le poète français dit de ses parents, bien d'autres pourraient le dire des leurs et nombre d'autres aussi l'ont dit de leurs anciens maîtres, qui, soit à l'école primaire, au couvent, à l'académie ou au collège, les ont édifiés, encouragés, consolés, guidés, éclairés, fortifiés.

Jusqu'ici je n'ai parlé que de l'exemple que doit donner le maître. Pour que l'école soit un milieu favorable à la bonne éducation, il est d'élémentaire prudence d'amener les élèves à donner le bon exemple en classe comme dans les récréations. S'il n'est pas toujours facile d'écarter tous les mauvais élèves, attachons-nous du moins à neutraliser leur influence. Les exemples *vécus* sont toujours très efficaces. Toutes les fois que l'occasion s'en présentera, citons, dans l'occasion, un acte de dévouement, une vie méritoire, n'oubliant pas toutefois, que lorsqu'il s'agit des vivants, la réserve et la discrétion sont absolument de mise. Il peut être bon parfois de faire envisager aux enfants les conséquences du mal, mais c'est surtout le bien qu'il importe de leur montrer. Les leçons de lecture, les récitations s'offrent ici pour mettre sous les yeux des élèves de nombreux exemples aussi intéressants qu'édifiants. Les sentences et les pensées choisies avec soin, inscrites en lettres bien lisibles au tableau noir et commentées en termes appropriés, portent les enfants à la réflexion. Et les chants et cantiques exécutés avec ensemble, touchent les cœurs et portent les jeunes âmes au beau et au bien.

A l'école primaire, c'est surtout la morale pratique, la morale par les exemples, qui convient à l'enfance. Quel est l'élève qui ayant lu ce trait charmant, ne sera tenté d'imiter l'exemple touchant, qu'il renferme: (ici je résume) Une mère, satisfaite du travail de sa petite fille (bonne ménagère en herbe), lui donna une belle grappe de raisin; la fillette offre à son petit frère toujours bon et complaisant, l'excellent chasselas, mais le garçon voyant par la fenêtre son dévoué père peinant et suant dans le jardin où ils cultivent fruits et légumes pour sa famille, va droit à lui et lui remet la belle grappe "pour étancher votre soif", dit-il. Au dîner, le père rapporta intacte la grappe de raisin qu'il dépose délicatement dans l'assiette de sa femme qui avait, elle aussi, travaillé ferme, depuis l'aube, au ménage et à la cuisine.

Partie des mains de la mère, la grappe, passant par celles des enfants et du père, était revenue complète à la donatrice, prouvant que dans cette famille admirable, le cœur des enfants se modelait sur celui des parents.

Heureuse influence du bon exemple!

Et qu'elle est vraie cette pensée d'un éducateur ancien: "Les jeunes gens sortent des mains de leurs maîtres, comme la statue du moule dans laquelle elle a été coulée."

Je m'arrête, le sujet est inépuisable. En terminant, je sens le besoin de dire aux jeunes institutrices qui m'écoutent que le don constant du bon exemple demande de l'abnégation et de l'énergie. L'institutrice doit se rappeler que l'éducateur véritable se donne tout entier à ceux qui viennent chercher auprès de lui la lumière qui les éclairera et la force qui les soutiendra. Ce don de soi-même est pénible, mais il réserve à ceux qui le font généreusement des consolations véritables.

Écoutez ces paroles de la grande éducatrice dont je vous ai mentionné le nom il y a un instant: "Donner beaucoup et

demander peu en retour constitue la plus noble des libertés. La foi seule nous la fait trouver. Elle imprime à l'âme cette orientation spéciale qui l'affranchit des intérêts personnels d'ici-bas, en lui parlant des comptes à rendre LA-Haut. Pour les unes, c'est le devoir et le règne de la conscience; pour les autres, le détachement et le triomphe de l'amour divin, le vol joyeux de l'âme vers les régions célestes. Le nom importe peu; le centre de gravité est le même, car "les commandements de Dieu dans le cœur d'une femme sainte, sont comme les fondements inébranlables posés sur la pierre ferme."(1)

Mesdemoiselles, au cours de votre carrière d'institutrice, vous devrez donner beaucoup et recevoir peu. Comme la devise de votre école normale le dit si noblement: ce sera "votre force et votre gloire".

---

(1) Janet-Erskine Stuart.

DEUXIÈME PARTIE

---

INSTRUCTION  
PUBLIQUE

---

NOTRE SYSTÈME SCOLAIRE

UNE PAGE D'HISTOIRE

COURS DE PÉDAGOGIE AUX ÉLÈVES-INSTITUTEURS DE L'ÉCOLE  
NORMALE LAVAL, NOVEMBRE 1900.

Chers élèves,

Avant que le présent siècle prenne fin, nous croyons devoir vous faire connaître l'état où se trouvait l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada, au commencement de 1800. Nous résumerons aussi, très brièvement, les luttes admirables que nos pères eurent à soutenir avant d'obtenir le système scolaire qui nous a valu, récemment encore, de si grands éloges de la part du jury pédagogique de Paris.

OUVRONS L'HISTOIRE

Ouvrons l'histoire, et voyons dans quelles circonstances difficiles les Canadiens français se sont trouvés, au point de vue scolaire, jusqu'en 1846.

De 1760 à 1787, aucun effort n'est fait par l'État pour organiser un système d'enseignement. Après la cession, les anciens Canadiens retournent à leurs champs, et, groupés autour du clocher paroissial, ils réparent les désastres d'une guerre longue et pénible. Guidés par un clergé dévoué, soutenus par leurs mères, leurs épouses et leurs filles, qui ont étudié pour la plupart, soit chez les Ursulines, soit chez les Sœurs de la Congrégation, ces héros envisagent, sans défaillir, la situation nouvelle qui leur est faite. On se compte: 60,000 habitants; on relève la tête, car l'honneur est sauf: la dernière bataille, celle de Ste-Foy, rappelle une victoire française; la foi catholique rend le courage un instant abattu; les souvenirs glorieux de l'Ancienne et de la Nouvelle-France réchauffent le sentiment national, et, désormais, nos pères regardent l'avenir avec confiance.

Pendant plus d'un demi-siècle, ils refusent de bénéficier des subsides scolaires offerts à la population par le gouvernement du temps, parce que ces subsides ne sont accordés qu'à ceux qui consentent à souscrire au principe de l'école neutre (*unsectarian*).

En 1800, durant l'administration de sir Robert Shore Milnes, l'*Institution Royale* fut organisée en vertu de "l'Acte pour établir des écoles gratuites pour le progrès de l'Instruction."

Ce système produisit bien peu de résultats. Il reposait sur le faux principe de l'école neutre et avait pour but non déguisé d'angliciser les Canadiens. Le Dr Meilleur nous apprend "que plusieurs des instituteurs choisis par le gouvernement étaient de jeunes ministres protestants que l'on envoyait tenir des écoles anglaises dans des paroisses où l'on comptait à

peine dix familles d'origine britannique."(1) L'Institution Royale vécut quarante ans, et n'avait ouvert que quatre-vingt-quatre écoles dont la plupart avaient entièrement disparu avant la loi de 1841.

Nous sommes en 1820.

Une question de première importance pour l'avenir de la nationalité franco-canadienne occupait alors les vrais amis du pays: c'était la question de l'instruction primaire parmi le peuple, surtout dans les campagnes, car dans les villes il y avait quelques bonnes écoles.

"Mais, dit l'abbé Ferland, dans l'accomplissement de cette oeuvre si désirable, on rencontrait des obstacles; le premier et le plus grave était la malheureuse loi de 1800 qui avait confié la surveillance des écoles à l'Institution Royale. Or le gouvernement provincial avait alors trouvé le moyen de donner la direction de cette société au clergé protestant et aux membres de la coterie qui avait toujours travaillé à ruiner les institutions catholiques. L'argent prélevé sur le peuple était placé entre les mains de ces hommes et dépensé à leur guise. Rien de surprenant donc que l'évêque de Québec et son clergé fussent constamment et énergiquement opposés au fonctionnement de cette loi inique, que l'on avait introduite à la fin d'une session, lorsqu'il ne restait que peu de membres canadiens dans la chambre d'assemblée."(2)

Un ancien curé du Cap-Santé, homme judicieux et instruit, donne des détails intéressants sur cette loi et les accompagne des réflexions suivantes, dans des mémoires qu'il a laissés sur sa paroisse.

---

(1) *Mémorial de l'Education.*

(2) *Vie de Mgr Plessis.*

“Cette loi,” fait-il observer, fut loin de recevoir l'accueil favorable de ce qu'il y avait de Canadiens éclairés et attachés à leur religion. L'esprit, les motifs qui en avaient inspiré les dispositions perçaient toujours trop pour que les avantages qui, au premier coup d'œil, en paraissaient devoir résulter, en imposassent aux personnes clairvoyantes.

“Les membres du parlement provincial firent, à diverses reprises, des tentatives, soit pour en rappeler les dispositions, soit pour en prévenir les mauvais effets; mais tout fut inutile: les ennemis des Canadiens avaient trop gagné par cet acte, qui n'avait été obtenu que par surprise, pour rien céder de ce qu'ils avaient obtenu. . . .”

“Personne, au demeurant, n'ignore l'opposition formelle et constante que le clergé catholique a toujours montrée, et avec raison, contre l'établissement de ces écoles soumises à la direction et sous l'influence immédiate et unique du clergé protestant. La manière dont le bill qui établissait ces écoles avait été obtenu; les vues trop bien connues que l'on se proposait par son établissement; l'exclusion formelle de toute influence directe ou même indirecte, de la part du clergé catholique sur ces écoles; le choix de prédilection que l'on faisait de maîtres protestants pour les placer dans ces écoles, presque uniquement composées d'enfants catholiques; tout cela, sans doute, était plus que suffisant pour légitimer et pour commander même cette opposition, que le clergé catholique a toujours montrée contre l'établissement de ces écoles.”(1)

Cette année-là même,(2) un projet de loi sur les écoles élémentaires, favorable aux catholiques comme aux protestants, fut adopté par les deux chambres de la Législature du Bas-Canada, mais réservé par l'administrateur(3) à la sanction royale.

---

(1) Vie de Mgr Plessis.

(2) 1820.

(3) Maitland.

MGR PLESSIS

Mgr Plessis était en Angleterre à cette époque. L'évêque patriote fit de nombreuses démarches pour engager les ministres à recommander cette mesure au souverain. Les efforts du grand Canadien furent vains, car les membres du Bureau des colonies s'imaginaient que ce projet de loi était tout à l'avantage des catholiques. De plus, ces messieurs ne voulaient, en aucune façon, nuire à la fameuse Institution Royale, destinée, suivant la modeste prétention des Anglais du temps, à changer le caractère national de nos valeureux ancêtres. Albion comprit, dans la suite, que Jean-Baptiste, tout en étant bon enfant et loyal sujet, ne trahirait jamais son noble passé, sa vaillante nationalité et ses légitimes espérances dans l'avenir.

Mgr Plessis écrivit longuement à son coadjuteur à ce sujet: "Il le pria de s'adresser à messieurs Papineau et Taschereau, pour les engager à modifier certaines clauses de manière à prouver aux ministres que la loi était aussi favorable aux protestants qu'aux catholiques."

Le projet de loi fut amendé dans ce sens et adopté de nouveau par la Législature, en 1821. Lord Dalhousie crut devoir le recommander à la clémence du Souverain. Au Canada, tout le monde pensait que le gouvernement impérial permettrait aux Canadiens d'organiser leurs écoles à leur guise, de manière à ne pas abandonner la direction de l'instruction publique à leurs ennemis.

Mgr Plessis éleva de nouveau la voix en faveur de ses compatriotes.

Il écrivit d'abord à Mgr Poynter, évêque catholique anglais, souvent admis dans le Bureau colonial.

Voici la partie de cette lettre qui a rapport à la loi proposée: "Notre parlement provincial, ayant passé un acte extrême-

ment désiré par les catholiques de ce pays, pour l'établissement d'écoles dans les paroisses de campagnes, le gouverneur l'a renvoyé à la sanction du roi, ce qui a contristé beaucoup de monde. Je me proposais d'avoir l'honneur d'écrire à ce sujet à lord Bathurst; mais je m'en suis abstenu, sur l'assurance que m'a donnée le comte Dalhousie, qu'en transmettant ce bill il l'avait fortement recommandé.”(1)

Un mois après, il craignait sans doute que les recommandations de lord Dalhousie n'eussent pas été assez pressantes, car il écrivait la lettre suivante au secrétaire des colonies :

“Les deux chambres du parlement provincial du Bas-Canada ont passé, dans leur dernière session, un bill pour l'encouragement de l'éducation dans les paroisses de la campagne, que son excellence le comte Dalhousie a jugé à propos de référer à la sanction du roi. Je croirais, mylord, manquer à ce que je dois à ma place et à mon pays, si je ne faisais connaître à votre seigneurie, combien les catholiques de cette province désirent ardemment qu'il plaise à Sa Majesté de sanctionner ce bill; car, quoiqu'il soit dressé dans des termes qui doivent accommoder toutes les persuasions religieuses, il intéresse néanmoins plus spécialement les catholiques, comme n'ayant eu jusqu'à ce jour aucun encouragement pour leurs écoles de campagne, parce que celles qui s'établissent en vertu d'un autre acte, savoir celui de la 41e année du règne de sa défunte majesté, ne s'accordent pas avec leurs principes et ne peuvent nullement leur convenir. Le seul délai apporté par le gouverneur en chef à la sanction du dernier, a suffi pour alarmer ce bon peuple. Déjà l'on projetait des pétitions au roi dans les différentes parties de la province; je ne suis parvenu à rassurer les esprits qu'en répétant ce que lord Dalhousie m'avait fait l'honneur de me dire. . . . qu'il se flattait de voir bientôt ce bill!

---

(1) Lettre à Mgr Poynter, mars 1821.

revenir d'Angleterre. S'il en était autrement, la très grande majorité de la population du Bas-Canada en serait consternée. L'objet dont il s'agit est si intéressant, dans mon humble opinion, que si une conduite uniformément loyale a pu me mériter quelque estime de la part de votre seigneurie, j'ose la supplier de vouloir bien s'en souvenir, dans une occasion qui touche de si près le peuple confié à ma sollicitude pastorale."(1)

Malgré les réclamations si vives de l'évêque et les recommandations du gouverneur général, les vœux des chambres canadiennes ne furent pas exaucés.

Lord Bathurst en donne les raisons, dans sa réponse, adressée en français, à l'évêque de Québec:(2)

"J'ai l'honneur d'accuser la réception de la lettre que vous m'avez adressée, en date du 28<sup>e</sup> avril, dans laquelle vous me faites part des désirs des sujets catholiques de sa majesté, qu'un bill que les deux chambres du parlement provincial ont passé, pour l'encouragement de l'éducation dans les paroisses de la campagne, soit sanctionné de sa majesté.

"Je vous assurè, monseigneur, qu'il me fera toujours un plaisir de faire connaître à sa majesté vos sentiments, surtout ce qui regarde les intérêts de ceux qui sont confiés à vos soins *pastorales*; et, si je ne me trouve pas en état de vous annoncer que ce bill a reçu la sanction royale, ce n'est que parce qu'avec toute disposition de faire donner aux catholiques des moyens d'éducation, qu'ils trouveront plus satisfaisants que ceux dont ils jouissent aujourd'hui, sa majesté croit nécessaire aux intérêts généraux de la colonie de différer la considération de ce bill, jusqu'à ce que la législature *aurait* décidé *sur des* autres

---

(1) Lettre à Lord Bathurst, 28 avril 1821.

(2) Lettre du comte de Bathurst à monseigneur l'évêque catholique romain de Québec.—Cette lettre est donnée avec ses fautes et ses tournures anglaises.

mesures qui ont depuis longtemps été en discussion et que le gouverneur en chef a reçu les ordres de sa majesté leur soumettre encore dans la session prochaine.

“J’ai l’honneur d’être, monseigneur, etc., etc.”

Par cette lettre, on voit que le Secrétaire des colonies faisait allusion à la grave question des subsides dont nos pères réclamaient le contrôle.

“Les mesures auxquelles faisait allusion le Secrétaire des colonies se rapportaient à la question des subsides. Au nom de sa majesté, le gouverneur général du Canada avait demandé que la liste civile fût votée pour la durée de la vie du roi, selon ce qui se pratiquait en Angleterre. La chambre d’assemblée refusait d’adopter ce plan, mais offrait de faire annuellement des appropriations pour la liste civile, à cause des fluctuations fréquentes du montant des revenus annuels dans la province.”(1)

Contrarié par ce refus, le Bureau colonial chercha à forcer la main de la chambre canadienne en refusant de sanctionner des lois avantageuses aux catholiques. “D’années en année, ajoute l’abbé Ferland, les espérances des amis de l’instruction publique étaient déçues; une misérable coterie, opposée à la religion, à la langue et aux institutions du peuple, se maintenait malgré lui à la tête d’une société qui avait à sa disposition l’argent prélevé sur les catholiques et qui s’en servait contre le catholicisme.”

Enfin, en 1824, grâce à la persévérance de l’évêque de Québec, le Bas-Canada obtint, pour les fabriques de la campagne, le droit de posséder des terrains et des maisons pour l’établissement d’écoles paroissiales.

D’après cette loi des *Ecoles de Fabrique*, le gouvernement n’accordait rien au peuple pour l’instruction publique.

---

(1) Ferland.

“Cette législation, dit M. Chauveau, permettait au curé et aux fabriques de chaque paroisse d'affecter un quart des revenus de chacune de ces corporations au soutien d'une ou de deux écoles, suivant le nombre de familles.”

C'était un permis, voilà tout; d'aide, point.

Cette loi ne fut complétée qu'en 1846. Cette année-là, les droits de la justice triomphèrent: des écoles communes furent fondées d'après le système dit *confessionnel*, et l'Institution Royale disparut à jamais sans avoir donné les résultats qu'en avaient espérés ses partisans.

#### VINGT-CINQ ANS DE LUTTES

Mais de 1824 à 1846, la tâche fut ardue, et nos pères ne gagnèrent la victoire finale qu'après de multiples combats. Voyez plutôt:

De 1824 à 1836, le gouvernement chercha à organiser des écoles, sans succès sérieux. La rébellion vint ensuite retarder l'exécution des projets émis par quelques législateurs, au cours des années 1835 et 1836.

Enfin, en 1841, une nouvelle loi d'Éducation fut adoptée. Elle établissait des commissaires électifs, mais chose étrange, elle confiait la plus grande partie des pouvoirs, surtout celui de l'imposition des taxes, aux nouvelles autorités municipales, créées par Lord Sydenham. Les conseillers, non électifs, étaient choisis et nommés par l'Exécutif.

Il est facile de comprendre que nos ancêtres refusèrent de nouveau les subsides de l'État, plutôt que de se soumettre à la petite oligarchie des conseils de district. Ajoutons que le gouvernement nomma un seul Surintendant pour le Haut et

le Bas-Canada ; un Anglais, bien entendu, fut choisi pour occuper ce poste important. Pendant cinq années consécutives, des efforts furent tentés pour améliorer l'Acte de 1841, mais sans résultat pratique.

Enfin, lorsque l'illustre Lafontaine, aidé de son non moins illustre lieutenant, A.-N. Morin, eut doté son pays d'une organisation municipale conforme aux besoins des Canadiens français, et que la décentralisation judiciaire fut un fait accompli, le gouvernement comprit que la seule organisation scolaire susceptible de rencontrer le suffrage du clergé catholique et l'appui du Bas-Canada, serait celle qui se rapprocherait le plus du système paroissial, c'est-à-dire, qui aurait pour base l'*idée confessionnelle*, et pour principe la liberté, pour les parents catholiques et les parents protestants, d'avoir des écoles séparées,—chaque dénomination devant recevoir sa part proportionnelle des subventions de l'État.

C'est la loi de 1846.

Il faudrait un volume pour raconter en détail les luttes constitutionnelles que les législateurs canadiens engagèrent de 1824 à 1846 à propos d'éducation. C'est Mgr Plessis qui avait engagé cette suprême bataille sur le terrain de l'enseignement confessionnel ; il n'était donc que juste qu'il en traçât d'avance les grandes lignes stratégiques, et qu'il montrât aux chefs civils de la nation canadienne le but à atteindre. L'énergique attitude de l'évêque de Québec fut approuvée par tout ce que le peuple franco-canadien comptait de plus distingué. Le clergé, les députés et les journalistes ne firent qu'un avec leur évêque. Et la victoire finale prouva une fois de plus à l'Angleterre que l'admirable petit peuple, cédé jadis par la France, était invincible sur le terrain de ses droits et de ses aspirations légitimes.

### LE TRIOMPHE

C'est donc de 1846, que date le triomphe définitif des Canadiens français en matière scolaire; il y avait alors vingt et un ans que Mgr Plessis était allé recevoir au ciel la récompense d'une sainte et laborieuse vie. Mais son œuvre était vivante.

Lafontaine et Morin, héritiers francs et sans dol de l'œuvre nationale que leur avaient léguée les hardis lutteurs d'avant 1837, voulurent, au début de l'Union—un régime nouveau qui ne laissait pas d'entretenir des craintes très sérieuses sur l'avenir de notre nationalité—voulurent, dis-je, assurer à leurs compatriotes la liberté de faire instruire leurs enfants dans des écoles françaises et catholiques. Ce fut le signal d'une ère de prospérité incomparable pour la nationalité canadienne-française. Pendant que l'enfance franchissait avec joie, à la faveur de la loi, le seuil des écoles catholiques, la jeunesse s'enfonçait courageusement dans la forêt vierge et donnait, dans l'espace de vingt-cinq ans, d'immenses et fertiles paroisses nouvelles au Bas-Canada. Entre temps, les législateurs transformaient nos statuts en les rendant favorables aux premiers occupants du sol canadien.

La petite école de 1846 fut pour notre littérature nationale, ce que les collèges classiques avaient été pour le clergé et la législature. Certes, il ne faut pas oublier que le collège classique, chez nous, a fourni de tout temps, soit dans la chaire ou dans la Chambre, des défenseurs autorisés du peuple. Oublier ce fait, serait de l'ingratitude. Mais nous ne devons pas oublier, non plus, que l'école primaire, telle qu'organisée en 1846, inspira le goût de la lecture dans la famille, que par le fait même elle ouvrit *un marché* nouveau, si je puis m'exprimer ainsi, aux

littérateurs et aux publicistes. Plus que cela, la petite école étant devenue l'école de tous, elle permit à un très grand nombre d'enfants du peuple d'arriver à la carrière des lettres.

De 1846 à 1900, la loi de l'Instruction publique de la province de Québec a été plusieurs fois modifiée. Mais son caractère primitif est resté le même.<sup>(1)</sup> L'Instruction publique, chez nous, est essentiellement confessionnelle, c'est-à-dire que les écoles sont ou catholiques ou protestantes. Bien que les catholiques ou les protestants agissent indépendamment les uns des autres en matière d'éducation, qu'ils gouvernent en toute liberté leurs écoles respectives, il n'existe cependant qu'une seule loi scolaire pour la province. Ce système est regardé comme le plus rationnel et le plus propre à maintenir la liberté de l'éducation, de même que la bonne harmonie entre les différents éléments qui peuplent la province.

L'État aide et soutient les écoles, encourage les progrès pédagogiques, mais il ne dirige pas. Tout ce qu'il fait, en matière scolaire, doit être soumis, au préalable, à l'un des comités du Conseil de l'Instruction publique.

Si la mesure proposée regarde les catholiques, elle est soumise à l'approbation du comité catholique; si elle regarde les protestants, elle est soumise au comité protestant. Cette loi admirable a permis aux Canadiens de la province de Québec d'établir un système scolaire absolument catholique et français. Toutes nos petites écoles constituent autant d'arsenaux où se fourbissent les armes pour les combats à venir.

C'est donc un héritage sacré que le dix-neuvième siècle nous lègue, et il appartient à la jeune génération actuelle de ne pas forligner. Voilà pourquoi, chers élèves, nous remet-

---

(1) Voir à l'Appendice l'organisation scolaire actuelle de la province de Québec.

tons de nouveau devant vous cette éloquente page d'histoire, où sont inscrites en lettres d'or, les luttes que nos pères ont naguère soutenues pour la liberté de l'enseignement.

### PROGRÈS RÉALISÉS

Il reste donc établi que les Canadiens français ne reçoivent leur part des subsides du gouvernement, en matière scolaire, que depuis guère plus de cinquante ans.(1) Un demi-siècle durant, de 1796 à 1846, ils furent obligés de payer des taxes scolaires sans recevoir, en retour, les avantages dont ils pouvaient légitimement jouir. Néanmoins, la petite phalange de 60,000 fit des progrès merveilleux, pendant ce demi siècle de privations et de luttes de toutes sortes. Elle se doubla plusieurs fois, repoussa les envahisseurs du sol natal à deux reprises, en attendant que l'heure de la justice sonnât.

Depuis 1846, la route parcourue est considérable. La province de Québec possède plus de 5,000 écoles primaires,(2) 600 écoles primaires-supérieures, 3 écoles normales, 1 école polytechnique, 2 écoles d'agriculture, plusieurs écoles d'arts et métiers, 2 écoles pour les sourds-muets, d'admirables orphelinats, 19 établissements d'enseignement secondaire, 2 universités, dont l'une l'Université Laval, avec ses deux sections (Québec et Montréal) surpasse, en valeur intrinsèque, la plupart des maisons similaires du continent américain.

Dans le domaine administratif, notre province possède une organisation municipale admirable, et nos législateurs, sous le rapport du talent, n'ont rien à envier à ceux des autres parties du Canada.

---

(1) Il ne faut pas oublier que ces paroles ont été prononcées en 1900.  
(2) Statistiques de 1899.

L'industrie, la colonisation et l'agriculture ont progressé, depuis quelques années surtout, d'une façon absolument consolante.

L'on nomme déjà notre province la reine de l'électricité, le royaume de la *pulpe*, la patrie de l'industrie laitière et la merveille de la colonisation dans les pays du nord.

---

## ÉDUCATION ET INSTRUCTION

CONFÉRENCE DONNÉE À WATERLOO, COMTÉ DE SHEFFORD,  
DIMANCHE, LE 16 NOVEMBRE 1902 (1)

Mesdames et messieurs,

Le digne président de votre société nationale, M. le Dr Pagé, m'a fait l'honneur de m'inviter à venir vous parler de l'Éducation et de l'Instruction, et votre vénéré curé, M. Beauregard, a bien voulu m'écrire que j'avais quelque bien à faire en causant avec vous d'un sujet qui a une importance capitale. En présence de ce double témoignage de confiance, je n'ai pas hésité à me rendre à Waterloo, entre deux de mes cours de l'École normale.

Mon entretien sera familier, simple et dépouillé de tout apprêt littéraire.

L'année dernière, j'avais le bonheur d'assister, ici même, à la fondation d'une conférence de charité; dans ce même mois de novembre, à une année de distance, je vous rencontre de nouveau, à l'appel d'âmes généreuses, pour vous entretenir de l'avenir et du bonheur de vos enfants, avenir que vous devez leur donner au moyen de l'éducation et de l'instruction.

### UN MOT DES CANTONS DE L'EST

Veillez croire, mesdames et messieurs, qu'il m'est infiniment agréable de rencontrer la bonne population des Cantons de l'Est, population valeureuse s'il en fût, pour avoir reconquis à l'influence canadienne-française ce que les écrivains d'autre-

---

(1) Cette conférence a été donnée sous les auspices de la Société St-Jean-Baptiste de Waterloo et au profit des pauvres de cette localité.

fois appelaient la *petite province anglaise*, région considérable, comprenant les beaux et riches comtés d'Arthabaska, de Brome, de Compton, de Drummond, de Mégantic, de Missisquoi, de Richmond, de Shefford, de Sherbrooke, de Stanstead et de Wolfe.

L'œuvre accomplie par vos pères et vous-mêmes, chers compatriotes, est immense. En 1831, les onze collèges électoraux dont je viens de parler, ne comptaient que 4,242 Canadiens français, tandis que la population anglaise s'élevait à 37,964 âmes. En 1891, les rôles sont renversés: les Canadiens français ont non seulement rejoint leurs concitoyens de langue anglaise, mais ils les ont dépassés et distancés d'une façon étonnante; en cette année-là, le chiffre des nôtres atteint le nombre considérable de 136,319 et celui des Anglais s'élève à 68,634 seulement. Le recensement de 1901 augmente encore la proportion en notre faveur.

Quel triomphe, mesdames et messieurs! Quel magnifique témoignage de vigueur et de moralité à l'adresse de notre race!

Avec l'accroissement de la population, l'influence vint: grâce au patriotisme des hommes d'État d'un temps qui n'est pas encore très loin, l'usage de notre code civil fut introduit dans des comtés jusque là fermés au vieux droit français. En 1846, une loi d'éducation, la première qui rendit justice aux catholiques, fut adoptée; et vers ce temps-là, l'organisation municipale telle qu'elle existe aujourd'hui, devenait un fait accompli.

Dès lors, la population canadienne-française des Cantons de l'Est se développa sans entraves, jusqu'à son complet épanouissement.

Voilà l'œuvre admirable qu'accomplirent ceux qui n'hésitèrent pas à quitter le grand fleuve, auquel ils tenaient, pour venir ici même, briser "la chaîne anglaise", dont parle feu Mgr Bourget dans une de ses lettres.

Honneur à eux, ces courageux champions de la religion catholique et de l'idée française! Honneur à vous-mêmes, vaillants descendants, fiers héritiers de ces preux, dignes des temps antiques!

Mais comment expliquer les succès incomparables de notre nationalité au milieu de ces vastes Cantons de l'Est?— Je vous répondrai sans hésitation: ces succès trouvent leur explication dans l'éducation religieuse et familiale que vos pères vous ont donnée. Oui, c'est grâce à une éducation profondément chrétienne et catholique, à des traditions d'honneur, de probité et de courage que les premiers pionniers de cette belle partie de notre province sont parvenus à accomplir de grandes choses.

#### ÉDUCATION ET INSTRUCTION

L'Éducation, il ne faut pas l'oublier, ne doit pas être confondue avec l'Instruction.

La première est l'art d'exercer, de développer et de fortifier les facultés du corps, de l'esprit et du cœur; elle a pour but de former l'homme dans l'enfant, au triple point de vue de sa nature physique, intellectuelle et morale.

La seconde est aussi un art, mais un art dont la portée est restreinte au domaine de l'intelligence. En effet, on a défini ainsi l'Instruction: "L'art d'orner l'esprit de connaissances". On entend aussi par instruction ces connaissances elles-mêmes.

Vous le voyez, mesdames et messieurs, l'Éducation, pour être complète, a besoin, de l'Instruction, qui s'adresse spécialement à l'esprit, tandis que la première s'occupe surtout du cœur.

Les personnes dont le cœur est bien formé, mais l'esprit peu cultivé, sont exposées à des déboires dans la vie: "Cœur sans tête fait son propre malheur". Celles, au contraire, qui ont reçu une culture intellectuelle soignée, mais dont l'éducation morale a été négligée, causent souvent des injustices au prochain: "Tête sans cœur fait le malheur des autres."

L'Éducation et l'Instruction sont donc inséparables; la deuxième n'est qu'une partie intégrante de la première: on la nomme l'*Éducation intellectuelle*. Ajoutons le développement des facultés du corps, et les trois éducations nous apparaissent dans leur fin, qui est la formation complète de l'homme. J'ai nommé:

L'Éducation morale qui a rapport au cœur; l'Éducation intellectuelle, qui s'applique aux facultés de l'esprit; enfin l'Éducation physique, qui s'occupe spécialement du corps.

On le comprend facilement, l'Éducation morale est la plus importante. Elle se donne surtout dans la famille et à l'église, où les enfants apprennent de bonne heure à connaître leurs devoirs envers Dieu, envers eux-mêmes et envers le prochain. Mais à l'école aussi, tout en s'efforçant de faire acquérir des connaissances utiles aux enfants, l'instituteur ou l'institutrice ne doit pas perdre de vue l'Éducation morale, sans laquelle l'homme n'est qu'un monstre abandonné aux caprices des passions.

Quant à l'Éducation physique, je n'y toucherai qu'en passant, car je sais tout l'amour que les parents portent d'ordinaire à leurs enfants. Je ne dirai qu'un mot de l'hygiène, cette science importante qui a pour objet de conserver la santé

à ceux qui jouissent de ce bonheur inappréciable, ou d'aider ceux qui l'ont perdue, à la recouvrer. L'hygiène nous apprend que la propreté, l'air pur, du soleil, une alimentation saine et modérée, des exercices corporels suffisants, du sommeil suivant les besoins de l'âge, conservent au corps sa force et sa souplesse.

En vous parlant, dans un instant, des constructions scolaires, j'insisterai particulièrement sur le devoir qui incombe aux municipalités de bâtir des écoles vastes, bien situées, bien aérées et bien éclairées.

### L'INSTRUCTION

Des trois éducations dont je viens de vous dire un mot, je ne vous entretiendrai, mesdames et messieurs, que de l'éducation intellectuelle, que l'on nomme communément Instruction.

L'Instruction, nous venons de le voir, s'applique surtout à exercer, à développer et à fortifier les différentes facultés de l'esprit. Mais, pour que l'Instruction soit bonne, il faut qu'elle concoure à l'éducation morale et religieuse et qu'elle n'entrave pas, au contraire, l'éducation physique.

L'instrument dont on se sert pour faire acquérir l'instruction aux enfants, c'est l'*Enseignement*, qui est lui-même l'art de communiquer des connaissances bonnes, belles et utiles.

L'enseignement se donne à l'école, qui doit être (et qui est dans notre catholique province) le prolongement de la famille et le portique du temple.

### L'ÉCOLE PRIMAIRE

L'École! Je viens de prononcer un nom bien cher à ceux qui désirent sincèrement le bonheur de leurs enfants, et qui veulent préparer à notre nationalité des destinées dignes de son passé.

En effet, l'école, l'école primaire j'entends, c'est le lieu où la grande majorité des enfants du peuple vont puiser les notions indispensables à tout homme durant sa vie. C'est là que les enfants des riches et ceux des pauvres vont apprendre à lire, à écrire et à compter; c'est en cet endroit béni également que ces mêmes enfants ouvrent leur cœur aux enseignements de la morale chrétienne et qu'ils ornent leur intelligence de connaissances scientifiques proportionnées à leur âge et à leur degré d'avancement. C'est encore à l'école que nos enfants devront s'outiller pour les âpres luttes de la vie; qu'ils devront se préparer à gagner honorablement leur existence, à se tailler un avenir sans jamais faire d'injustice, sans manquer à l'honneur, sans commettre de bassesses.

L'école primaire mérite donc toute notre attention, tous nos respects, tous nos dévouements.

#### LA LOI D'ÉDUCATION DE QUÉBEC

Pères et mères de famille qui me faites l'honneur de m'écouter, vous avez le bonheur de vivre dans un pays où la liberté n'est pas un vain mot; vous avez le bonheur surtout d'habiter une province où la question scolaire est légalement placée sur le terrain de la justice et du droit.

En vertu de la loi d'éducation de Québec, notre province est divisée, au point de vue scolaire, en municipalités régies par une commission dont les membres, au nombre de cinq, sont élus par les parents des enfants. La loi confère à cette commission des pouvoirs très étendus et lui laisse une liberté presque absolue dans la gouverne des écoles confiées à sa garde.

Sachons apprécier cette liberté si chère aux catholiques, qui ne veulent pas, et avec raison, reconnaître à l'État le droit de leur imposer des obligations dont l'accomplissement serait

en opposition aux enseignements de l'Église. Profitons des bienfaits du système scolaire que nos évêques et nos législateurs d'il y a soixante ans ont su conquérir au prix de longues et pénibles luttes.

Mais sachons surtout remplir les devoirs que cette même loi nous impose pour le plus grand bien de l'école primaire, créée dans l'intérêt de tous et de chacun.

#### DEVOIRS DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Les parents qui veulent sérieusement servir la cause de l'Instruction publique, et partant celle de la jeunesse, doivent commencer par choisir des commissaires sérieusement disposés à faire progresser les écoles de la paroisse. C'est là une question de la plus haute importance. Ces commissaires ont pour mission de faire observer avec honnêteté et intelligence la loi d'éducation. Ils doivent, entre bien d'autres obligations, construire des bâtiments scolaires conformes aux règles de la pédagogie et aux lois de l'hygiène; enjoliver les alentours de l'école; meubler la classe et en orner les murs, en vue des besoins de l'enfance et des nécessités de l'enseignement; engager des institutrices ou des instituteurs compétents, les payer sans mesquinerie, les traiter avec égard, voir au chauffage, au balayage et au lavage des classes et non imposer cette charge au titulaire de l'école; en un mot, les commissaires sont les mandataires et des pères de famille et de l'État.

Ah! les commissaires d'écoles qui remplissent les devoirs de leur charge avec générosité et patriotisme, comme ils font du bien à leur pays!

En dotant leur municipalité d'écoles primaires réellement efficaces, ils offrent à toute une génération des moyens d'instruction puissants et faciles.

En bâtissant des écoles confortables, dont le séjour sera agréable aux élèves, ils accomplissent un acte de justice envers l'enfance qui a droit aux prévenances des parents.

En pourvoyant chaque école d'un petit terrain entouré d'arbres et orné de plantes et de fleurs, ils inspirent aux enfants l'amour de la vie champêtre.

En confiant les écoles à des instituteurs et à des institutrices dignes de leur haute mission, et en ne reculant pas devant la dépense qu'il faut s'imposer pour s'assurer les services de telles personnes, ils contribuent de la manière la plus intelligente et la plus directe possible à procurer au peuple les bienfaits innombrables d'une bonne instruction primaire.

En visitant les classes au terme de la loi et en distribuant des récompenses bien choisies, ils développent parmi les enfants un esprit d'émulation des plus louables.

Enfin, en faisant leur devoir, simplement leur devoir, les commissaires d'écoles acquièrent des titres nombreux à la reconnaissance de leurs concitoyens.

#### DEVOIRS DES PARENTS

Lorsque l'organisation scolaire est parfaite dans une paroisse, il reste encore aux parents à profiter des avantages qu'on leur offre. Pour cela, les pères de famille veilleront à envoyer régulièrement leurs enfants à la classe; ils ne craindront pas de s'imposer de légers sacrifices pour assurer à ces derniers une fréquentation scolaire régulière.

Jamais, en présence des enfants, les parents ne se permettront de parler en mal de l'instituteur ou de l'institutrice; ils lui prêteront l'appui de leur influence au lieu de ruiner son autorité.

Et chaque jour, le père ou la mère, le grand frère ou la grande sœur, ne jugeront pas indigne de leur âge ou de leur goût d'assister les enfants au moment où ils écrivent les devoirs ou apprennent les leçons donnés par le maître.

Ah! les devoirs scolaires à la maison paternelle, voilà une belle occasion pour les parents, qui ont vraiment à cœur le succès de leurs enfants, de s'assurer de la valeur de l'instituteur ou de l'institutrice, tout en rendant un immense service à l'un et à l'autre.

Les enfants reviennent chaque soir de la classe avec une courte tâche à remplir.

Eh bien! que la mère prépare une table autour de laquelle ces chers petits s'installeront, en silence, pour écrire ou étudier, à l'abri des taquineries du bébé ou du brouhaha de la cuisine. Que le père lui-même, fort de son autorité, préside, si cela lui est possible, aux travaux intellectuels de ses enfants. Qu'il s'intéresse à ces travaux, explique un problème, fasse lire le cadet ou réciter l'aîné.

Si dans la famille personne n'est en mesure d'aider les enfants avec fruit, au moins, que les enfants sachent que leurs parents tiennent beaucoup à les voir lire dans leurs livres d'école ou à les voir écrire une page indiquée par l'instituteur.

Heureuses et bénies sont les familles où l'œuvre de l'éducation et de l'instruction est poursuivie avec persévérance, douceur et intelligence! Heureux aussi sont les parents qui, sans priver leurs enfants des jeux et des amusements nécessaires au jeune âge, suivent avec amour, jour par jour, semaine par semaine, les progrès de leur petit garçon ou de leur petite fille dans le chemin de l'instruction. Plus heureux encore sont les enfants qui ont de tels parents, car ils ne connaîtront jamais les ennuis, je dirai plus, les souffrances qu'engendre l'ignorance.

Ces enfants fréquenteront la classe avec bonheur, et la scolarité terminée, ils ne relègueront pas leurs livres au grenier, mais continueront à étudier, afin d'exercer avec profit et intelligence le métier ou la profession qu'ils auront embrassée.

#### FAVORISONS LE VRAI PROGRÈS

Mesdames et messieurs, je termine ma causerie en vous disant bien haut de ne pas rester immobiles lorsque le progrès vous crie d'avancer.

N'épargnez ni votre argent ni votre temps, quand il s'agit de l'avenir de vos enfants. La religion vous en fait un devoir de conscience et le patriotisme vous le demande. Bâissez de belles maisons d'écoles, en proportion de vos moyens; payez bien et conservez longtemps les bons instituteurs et les bonnes institutrices que vous aurez la chance de rencontrer; ornez les murs de vos classes de portraits historiques, d'emblèmes religieux et de cartes géographiques; voyez à conduire régulièrement vos enfants à la classe, en voiture, s'il le faut, ce n'est pas du temps perdu; surveillez et facilitez, dans de justes limites, les devoirs scolaires à la maison.

#### EN GARDE CONTRE LES FAUSSES THÉORIES

Voilà le progrès, le véritable progrès! Et, pour y arriver, il n'est pas nécessaire de révolutionner nos lois, de crier que ça va mal, d'insinuer que si tout n'est pas parfait chez nous en matière d'éducation, c'est la faute du clergé, c'est parce que notre population est trop profondément attachée à ses belles croyances ou à ses chères et vieilles traditions. Non, non, mille fois non! Ce sont là des criailleries mises en circulation dans notre province par des étrangers atteints de la lèpre sociale qui ronge actuellement plus d'un pays de la vieille Europe.

Arrière, ces fausses théories, qui n'ont que trop réussi à affaiblir ce qu'il y avait de plus noble au cœur d'une nation qui mérita jadis le noble titre de fille aînée de l'Église!

Tout en recherchant avec avidité la lumière et le progrès, ne perdons pas de vue le but à atteindre, qui est pour nous, les fiers tenants du sol canadien, la formation lente mais sûre d'une nation française et catholique, appelée à remplir, en Amérique, dans un lointain avenir, le rôle glorieux que notre ancienne mère-patrie joua autrefois sur l'ancien continent.

Sachons donc avancer avec courage, n'ayons pas peur du progrès, outillons nos fils pour les luttes de demain, mais ne nous écartons pas de la route que les fondateurs de notre nationalité ont tracée.

---

CINQUANTENAIRE DE L'ASSOCIATION DES  
INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE  
MONTREAL (1857-1907)

DISCOURS PRONONCÉ À L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER,  
MONTREAL, LE 31 MAI 1907

M. le Président,

L'Association des instituteurs catholiques de Montréal célèbre aujourd'hui la grande fête du *souvenir*; elle fait revivre avec une piété filiale digne d'éloge les figures toujours chères des *anciens*; elle évoque la mémoire de nos devanciers dans la carrière de l'enseignement, la mémoire des fondateurs de cette importante association.

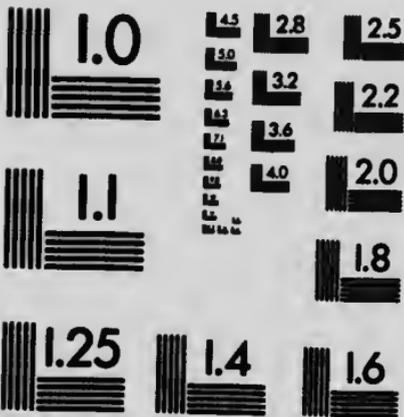
Au culte du souvenir, les organisateurs de cette belle démonstration ont su joindre, avec une délicatesse qui les honore, le culte des traditions. Voilà pourquoi ce 31 mai 1907, tout comme le 3 mars 1857, date exacte de la 1ère réunion de votre association au Château Ramesay, le personnel enseignant de la vieille capitale a le très grand honneur d'être votre hôte dans l'humble personne de son délégué. En 1857, MM. Toussaint et de Fenouillet, professeurs à l'École normale Laval, venaient dire aux instituteurs de Montréal de la part de leurs confrères, combien leur cause était la leur, combien ils souhaitaient un entier succès dans leur noble et courageuse entreprise.

Permettez-moi à mon tour, à un demi-siècle de distance, de vous redire que les sentiments des instituteurs de Québec sont toujours les mêmes à l'égard de leurs confrères de Montréal.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1853 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

A Québec, nous applaudissons de tout cœur aux efforts que vous faites dans l'intérêt professionnel de l'instituteur canadien.

Permettez-moi également, et j'aurais dû commencer par là, de vous remercier, au nom de l'Association des Instituteurs catholiques de Québec, pour l'aimable invitation que vous lui avez faite d'envoyer un représentant à cette fête réconfortante d'un cinquantenaire tout plein de souvenirs du passé et non moins rempli de fécondes promesses pour l'avenir.

On l'a rappelé en termes délicats et éloquents, le but de nos associations est de travailler au perfectionnement professionnel de l'instituteur et à l'amélioration de son sort; de lui inspirer le goût du travail et l'amour du devoir; de lui faire comprendre toute la grandeur et toute la dignité de son état, et de bien le pénétrer de la responsabilité qu'il assume le jour où il accepte ce titre de noblesse qu'est celui d'*instituteur catholique*.

Chers confrères, nous avons reçu de nos aînés dans la carrière un précieux héritage, ils nous ont légué ce bon esprit vraiment canadien qui ne sépare jamais les choses de Dieu de celles de la Patrie, qui voit dans la mission de l'instituteur un apostolat qui, en dignité, vient immédiatement après celui du prêtre.

Ils nous ont appris, les fondateurs de nos modestes associations, eux qui avaient vécu toute cette période laborieuse du XIX<sup>e</sup> siècle qui précéda l'établissement de notre système d'instruction publique confessionnelle en 1846, ils nous ont appris, dis-je, que jamais ils ne sacrifièrent aux idées malsaines des pays européens leur idéal canadien, fait tout de foi religieuse et de patriotisme désintéressé.

De 1763 à 1846, c'est-à-dire, aussi longtemps que le gouvernement refusa aux premiers possesseurs du sol canadien

le droit d'avoir des écoles catholiques et françaises, l'histoire nous enseigne que les maîtres d'écoles de ce temps furent dignes du peuple courageux dont ils sortaient et qu'ils refusèrent de souscrire au principe de l'école neutre, créée par les vainqueurs pour anglifier et protestantiser nos vaillants ancêtres. L'instituteur canadien de cette époque à jamais mémorable se souvint que noblesse oblige, et jamais on ne le vit transiger avec sa conscience de catholique et son cœur de patriote. Il refusa les avantages du pouvoir, et se fit *maître d'école ambulante* plutôt que de trahir. Lorsque le principe de l'école confessionnelle fut reconnu officiellement, que le Christ pénétra triomphant dans l'humble école du village, les instituteurs canadiens se rangèrent sous la loi de leur pays, et depuis ce temps ils ont travaillé sans trêve ni merci, malgré les aspérités de la route, à l'éducation et à l'instruction de leurs compatriotes. Depuis un demi-siècle, de nombreux et vénérés confrères sont venus grossir nos rangs: rendons-en grâce à Dieu. Les communautés enseignantes de Frères dont notre province est actuellement dotée font son honneur et sa joie: elle disent bien haut que notre peuple désire le progrès et que pour le réaliser il ne recule pas devant les sacrifices.

Ici, l'instituteur laïque et l'instituteur congréganiste sont des frères puisant à la même source vivifiante de la Foi catholique, des confrères qui rivalisent amicalement dans le vaste champ de l'enseignement. Émules sans être rivaux, ils travaillent avec zèle et abnégation au progrès bien entendu de l'Instruction publique.

Tandis qu'ailleurs l'instituteur laïque a mérité le titre de "mauvais instituteur", qu'il s'est fait l'agent actif des franc-maçons, des socialistes et des *sans patrie*, ici, chez nous, l'instituteur laïque s'efforce de mériter de plus en plus le titre de "bon instituteur" d'ami de l'ordre et de patriote sincère.

Soyons fidèles aux traditions de nos devanciers. Nous arrivons à un tournant de notre histoire qui nous ménage peut-être des surprises. Le flot grandissant de l'immigration nous avertit que dans vingt-cinq ans d'ici les vieilles provinces de l'Est, celles qui sont en quelque sorte les pierres angulaires de la Confédération, seront à la merci des provinces de l'Ouest, débordant alors d'une population nouvelle qui ne comprendra rien aux choses de notre passé et qui n'aura également dans son cœur rien de l'idéal qui nous est cher, nous, les descendants de ces héros dont les premiers rêves d'avenir sur cette terre d'Amérique furent bercés par les flots azurés de notre grand fleuve, nous, les héritiers en ligne directe du beau nom *canadien*.

Il faut donc préparer l'avenir. Et cet avenir sera ce que l'école primaire l'aura fait. C'est à nous, instituteurs, qu'il incombe de creuser les sillons et d'y jeter la semence féconde d'un patriotisme inséparablement uni à l'idée religieuse. Les Canadiens français resteront ce qu'ils sont à cette seule condition. Ils ne vivront comme peuple qu'en autant qu'ils demeureront un groupe ethnique distinct, avec sa religion, sa langue et ses institutions propres; sinon ils iront se perdre irrémédiablement dans un *grand tout saxon*, après avoir sacrifié à jamais leur idéal national.

Imitons le laboureur canadien qui, au printemps, jette en pleine terre la semence dont il espère la vie pour lui et les siens. Sa noble tâche remplie, il laisse au soleil du bon Dieu le soin d'accomplir le triple miracle de la germination, de la croissance et de la maturité.

Nous aussi, instituteurs, jetons une semence saine et choisie dans l'âme des élèves que les parents nous confient. Transmettons à ces élèves les traditions nationales et religieuses qui ont fait de nos pères un peuple de gentilshommes et de rudes

lutteurs. Apprenons-leur ce conseil de l'historien Garneau: "Que les Canadiens soient fidèles à eux-mêmes", s'ils veulent se survivre et continuer leur œuvre civilisatrice.

Cette semence, une fois jetée, abandonnons-la aux soins de l'Église catholique, notre mère et notre protectrice. L'Église est à l'âme humaine ce que le soleil est aux plantes de la terre: lumière, chaleur et vie.

Mais pour nous rendre dignes d'une aussi grande mission, celle d'éducateur du peuple, étudions, travaillons et par la vraie science pédagogique élevons-nous jusqu'à la modestie et à la simplicité, apanages de la vraie grandeur.

---

## HISTORIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL(1)

(Reproduit des "Noces d'Or de l'École normale Laval", Québec, 1908.)

### INAUGURATION

*Fondation—Paroles de M. Chauveau, de Mgr Baillargeon, de M. l'abbé Horan.—Ouverture des cours.—Les écoles normales et le personnel enseignant.—Locaux occupés par l'École normale Laval.—Les principaux.—Les anciens professeurs.*

Le 12 mai 1857, dans une des salles du Vieux-Château, ancienne dépendance de l'historique Château Saint-Louis, de Québec,(2) avait lieu l'inauguration de l'école dont nous célébrons aujourd'hui le premier cinquantenaire. La cérémonie, présidée par M. P.-J.-O. Chauveau, fondateur des écoles normales du Bas-Canada, fut des plus imposantes. Parmi les personnages qui figuraient à cette fête de l'éducation, les anna-

---

(1) Discours prononcé par M. C.-J. Magnan, président du comité des fêtes du cinquantenaire de l'École normale Laval, à la séance littéraire et musicale du 23 septembre 1907. Cette séance était présidée par l'honorable P.-B. de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique. Au premier rang de l'auditoire, on remarquait: S. E. le Gouverneur-général du Canada et Lady Grey, S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, le Lieutenant-gouverneur et Lady Jetté, l'honorable L. Gouin, premier ministre, sir F. Langelier, juge-en-chef, l'honorable A. Robitaille, Mgr Rouleau.

(2) Le premier Château Saint-Louis, commencé en 1637, fut démoli en 1694, par Frontenac, qui le remplaça par le second Château Saint-Louis. En 1784, le gouverneur Haldimand fit construire, pour suppléer à l'insuffisance de l'historique château, un édifice que l'incendie de 1834 respecta. C'est cet édifice désigné sous le nom de Vieux-Château, qui servit de bcrceau à l'École normale Laval. Consulter à ce sujet: *Le Fort et le Château Saint-Louis* de M. Ernest Gagnon.



**LE VIEUX CHATEAU**

*Berceau de l'École normale Laval, Québec, 1857 à 1860—1866 à 1892.  
Démoli en 1892 pour faire place au Château Frontenac.  
(Voir pages 176 et 185).*



les de l'époque mentionnent Mgr Baillargeon, administrateur du diocèse de Québec, le juge René-Edouard Caron, le docteur Morrin, maire de Québec, le recteur et plusieurs professeurs de l'Université Laval, l'historien Garneau, le grand-vicaire Cazeau, les RR. PP. Jésuites, les RR. PP. Oblats, l'abbé Joseph Auclair, l'abbé Antoine Racine, l'abbé Pilote, supérieur du collège de Sainte-Anne, l'abbé Aubry, de l'évêché des Trois-Rivières, tous les membres du conseil de ville, plusieurs inspecteurs d'écoles et un grand nombre de dames. Le gouverneur du Canada, sir Edmund Head, dans une lettre des plus sympathiques, avait exprimé tout son regret de ne pouvoir assister à la séance d'inauguration. Au premier rang des auditeurs, on remarquait encore le premier principal de l'école, M. l'abbé Horan, messieurs les professeurs Toussaint et de Fenouillet, et tous les premiers élèves-maîtres de l'École normale Laval, dont M. J.-B. Cloutier, le deuxième vice-président d'honneur de ce cinquantenaire, est le seul survivant.

Dans une étude des plus intéressantes de M. Ernest Gagnon, publiée dans *l'Enseignement Primaire* des mois de mars, avril et juin 1907, on lit ce qui suit: "Il y avait aussi dans l'auditoire quelques jeunes élèves de l'école d'application annexée à l'École normale, entr'autres un tout petit garçon très intelligent devenu aujourd'hui un éminent chirurgien. Le docteur Michael Ahern sait peut-être de qui je veux parler."

Ce "petit garçon très intelligent," présent à l'inauguration de l'École normale Laval, est au milieu de nous ce soir: c'est le premier vice-président d'honneur du comité des fêtes du cinquantenaire M. le docteur Ahern fut non seulement un élève de l'école d'application, mais, dans la suite, il devint un élève maître modèle. Depuis plusieurs années, M. Ahern occupe un rang d'honneur parmi les professeurs de l'Université Laval.

M. Gagnon aurait pu ajouter son propre nom à la liste des professeurs présents à l'inauguration de l'École normale Laval. Le *Journal de l'Instruction publique* du mois de mai 1857 nous apprend que "Mgr l'évêque ouvrit la séance d'inauguration par la prière, après quoi, un chœur de messieurs et de dames, sous l'habile direction de M. Ernest Gagnon, professeur de l'École normale, firent entendre plusieurs morceaux de musique sacrée et profane."

M. Ernest Gagnon, qui n'a laissé que d'excellents souvenirs à l'École normale de Québec, est le seul survivant des premiers professeurs de cette maison. Il est resté fidèle à l'institution qui profita jadis de ses talents d'artiste et de son zèle: en 1907 nous le retrouvons parmi les membres les plus actifs du comité des fêtes du cinquantenaire de l'école qui naquit aux douces harmonies de ses chants.

D'éloquents discours furent prononcés en cette journée désormais historique du 12 mai 1857.

Ceux de M. Chauveau, surintendant de l'Instruction publique, de Mgr Baillargeon et de M. le principal Horan, furent particulièrement remarquables.

° °

M. le Surintendant débuta en précisant le but de l'École normale "qui répond à un des grands besoins de notre nature. L'élève de l'école normale est élève-maitre, et depuis l'origine des choses tous ceux qui ont enseigné ont été maîtres et disciples." Il rappela ensuite cette belle image d'un écrivain latin qui nous représente tous comme des hommes qui se passent une lumière en courant, *sicut cursores sibi tradentes lampada*. touchante et juste allégorie de notre mission sur la terre. "Que reste-t-il, en effet, de tout ce que nous faisons, si ce n'est le plus ou moins d'éclat que nous donnons à ce flambeau que

nous avons mission de transmettre ainsi d'âge en âge, de génération en génération." M. Chauveau appliqua fort à propos cette image à l'humble instituteur de l'école primaire, "qui le premier fait briller dans l'esprit des jeunes enfants la lumière du flambeau traditionnel". . . . . L'orateur apprécie ensuite le programme de l'école normale, bien fait pour donner aux jeunes gens qui le suivront, une culture telle que les écoles rurales profiteront surtout de la nouvelle institution. M. Chauveau se hâte d'ajouter: "Sans doute que ce point de vue n'est que l'un de ceux sous lesquels on peut envisager l'avenir de l'institution que nous inaugurons, et que je vous entends dire, ou du moins je sais que vous pensez qu'il en est d'autres plus sérieux encore et plus importants. Ceux-là, le nom même que nous lui avons donné (Laval) suffit à nous les indiquer: car il est bien fait pour réveiller toutes les pensées de haute culture morale et religieuse qui doivent dominer une pareille entreprise." Après un éloquent éloge du premier évêque de Québec, M. Chauveau, s'adressant aux élèves-maitres, indiqua nettement l'excellent esprit qui l'animait en disant: "Je suis heureux d'avoir pu placer à votre tête, à la tête des professeurs qui doivent vous former eux-mêmes à l'enseignement, un des plus dignes continuateurs de l'œuvre de Mgr de Laval, un des prêtres distingués du Séminaire de Québec."

Dans une péroraison restée classique, M. Chauveau laissa parler son cœur de patriote: "Où pourriez-vous, en effet, étudier avec plus de zèle que dans une cité qui fut sur ce continent le premier berceau de la religion, des sciences et des lettres? Est-il quelque branche des connaissances humaines que vous ne soyez point tout particulièrement invités à cultiver par les souvenirs attachés aux choses qui nous entourent?"

"Où la science sublime de la religion parlerait-elle plus fortement à vos esprits et à vos cœurs que dans cet endroit

où la croix fut plantée avec tant d'éclat ? dans cet endroit d'où partirent tant d'intrépides missionnaires, tant d'héroïques martyrs qui s'enfonçaient dans les forêts impénétrables, à la recherche de supplices qu'aucune langue humaine ne saurait décrire ?

“Où l'étude de la belle langue de vos ancêtres vous serait-elle plus agréable et plus chère que dans le lieu même où les premiers apôtres du pays, où les dignes filles de Madame de la Peltrie enseignèrent aux jeunes enfants sauvages à la balbutier, mêlée à leurs étranges idiomes.”

Et M. Chauveau termina son discours par une admirable envolée sur l'histoire du Canada, qui commence par cette phrase évocatrice :

“Et l'histoire ! L'histoire est partout : autour de vous, au-dessus de vous, du fond de cette vallée, du haut de ces montagnes, elle surgit, elle s'élance et vous crie : me voici !”

Dans ce discours d'inauguration, M. Chauveau avait révélé toute son âme de chrétien et de patriote ; il avait démontré à l'évidence que, suivant lui, l'idée nationale devait être inséparablement unie à l'idée religieuse.

° °

Monseigneur Baillargeon parla avec cette clarté qui distingue tout ce qu'il a dit ou écrit : “L'école normale, dit-il, est un bienfait pour le peuple, puisque ce sont les enfants du peuple qui en recueillent les premiers fruits. Cette fête est donc une fête du peuple, une fête des amis du pays. C'est une fête propre à faire naître et à conserver l'amour de la patrie. Ceux qui en ont eu l'idée sont de bons patriotes. Mais il ne faut pas abuser de ce mot *patriote*.”

“Je n'entends pas ici, ajouta Monseigneur, des gens remuants, avides de nouveautés, voulant tout changer, tout

remuer: ce ne sont pas là de vrais amis du pays. Les amis du pays sont ceux qui travaillent de toutes leurs forces à l'avancement, au progrès rationnel de la chose publique. Au premier rang de ces bienfaiteurs se trouve le prêtre, parce qu'il est homme du peuple, et il est homme du peuple parce qu'il est homme de Dieu. Il porte au-dessus de toute affection l'amour du peuple. Les joies matérielles lui sont inconnues. Il sait que la vertu seule fait le bonheur. Aussi, ne doit-on pas s'étonner de l'entendre prêcher la vertu et tonner contre le vice. Il sait aussi que l'ignorance est un grand mal, qu'elle est la source de la dégradation non seulement pour les individus, mais aussi pour les peuples. C'est ce qui explique pourquoi le prêtre est l'ami de l'éducation, pourquoi il se réjouit d'une fête qui annonce un progrès réel."

Puis, Mgr Baillargeon prononça ces graves paroles, qui étaient tout à la fois une salutaire leçon pour le public, et un hommage délicat rendu au fondateur de l'École normale Laval:

"Le clergé ne peut voir la fondation de cette école de mauvais œil, parce qu'il veut l'avancement et le progrès. Il ne redoute que l'éducation sans morale, sans religion. Il repousse les écoles mixtes, parce que l'enseignement religieux en est proscrit, et que les résultats en sont tellement mauvais, qu'ils épouvantent les pays qui ont voulu en faire l'essai. Le clergé et tous les vrais amis du pays veulent avoir la religion pour base de l'instruction, et, comme ce doit être le cas dans l'École normale Laval, le clergé applaudit à cette fondation."

Et Mgr l'Administrateur du diocèse de Québec termina son discours par ces belles et généreuses paroles, dont l'écho n'est pas encore affaibli à un demi-siècle de distance: "Je souhaite, je demande que cette école normale soit bénie dans son fondateur, qu'elle soit bénie dans son directeur, qu'elle soit bénie dans ses élèves."(1)

---

(1) *Le Journal de l'Instruction publique*, Vol. I, p. 102.

Ainsi approuvée et bénie par l'autorité diocésaine, créée d'après le vœu du premier concile de Québec, (1) l'École normale Laval entrait donc dans la carrière par droit sentier.

Le premier principal, M. l'abbé Horan, un des prêtres les plus distingués du Séminaire de Québec, adressa la parole. Je note ces deux passages de sa solide et brillante allocution: "L'industrie! voilà, selon quelques penseurs, la condition première du bonheur des hommes.

"Et nous, messieurs, en présence d'une telle opinion, que dirons-nous? Ce que nous dirons, le voici: Bienheureux le peuple qui, à ces prospérités matérielles, que nous ne dédaignons pas, soyez-en sûrs, que nous apprécions au contraire, selon leur importance, et que nous aimons sincèrement, bienheureux, dirons-nous, le peuple qui, à ce bonheur matériel, sait ajouter une autre source, la seule réelle et la seule intarissable de prospérité solide et permanente: une éducation bonne, mais bonne pour toutes les classes, sans en excepter aucune, qui assure et consolide le sentiment de la vénération pour les parents, le respect dû à la loi, la probité dans les transactions d'affaires, en un mot, bienheureux le peuple chez qui le Seigneur est "le premier de tous les maîtres".

"A la tête du programme des matières de notre enseignement, continue M. l'abbé Horan, se trouve, à juste titre, l'instruction religieuse. C'est particulièrement cette matière que nous désirons enseigner le plus complètement possible, persuadés que, par là, nous travaillerons dans le véritable intérêt du pays et que nous rencontrerons la pleine approbation de M. le Surintendant, qui a lui-même rédigé le programme des études à suivre."

(1) Conc. Queb. Prov. I (1851).

Et M. le principal terminait en disant : "Instruits par l'expérience des autres peuples, nous éviterons avec soin l'écueil où ils se sont brisés, et nous donnerons à l'instruction religieuse la place à laquelle elle a un droit incontestable. Imbus de ces principes sacrés, qui sont le fondement de l'ordre social tout entier, l'élève de l'école normale ira à son tour enseigner cette même doctrine qu'on lui aura inculquée. Ainsi le bien se perpétuera, et cette institution produira les fruits salutaires et en rapport avec le but pour lequel elle a été fondée."

° ° °

Mesdames et messieurs, voilà, en résumé, ce qui s'est dit à la séance d'inauguration de l'École normale Laval, mardi le 12 mai 1857. Réunis ce soir dans le but de commémorer cette date importante dans nos annales de l'Instruction publique, il m'a semblé opportun de remettre en lumière la pensée de ceux qui, à des titres divers, jetèrent les bases de cette école. Ce que ces hommes remarquables rêvaient pour l'Église et la Patrie s'est réalisé, en grande partie du moins. Après un demi-siècle d'efforts persévérants, l'École normale Laval est heureuse et fière de se réclamer des principes sains et féconds qui ont présidé à son établissement. L'aurore n'a-t-elle pas les mêmes teintes que les nuances du couchant ? C'est la même teinte, plus intense, plus chaude peut-être au déclin du jour qu'à son lever, mais faite toujours de la même couleur. C'est un peu l'image de notre école normale.

° ° °

Ouverts au mois de mai 1857, les cours des élèves-maîtres furent suspendus au commencement de juillet, pour être repris après les vacances. Celui des élèves-maîtresses fut inauguré le 15 septembre de la même année. A ce sujet, le *Journal de*

*l'Instruction publique* du mois de septembre 1857 disait ce qui suit: "Le pensionnat des filles à l'École normale Laval est maintenant organisé et en opération. Nous sommes heureux d'annoncer que le Département de l'Instruction publique a pu faire, avec les Dames Ursulines, un contrat qui assure aux élèves du sexe féminin, leur pension et une partie de leur éducation dans cette excellente et vénérable institution."

° °

La création des écoles normales catholiques fut saluée avec joie par le personnel enseignant de l'époque. *Le Journal de l'Instruction publique*(1) nous apprend que plusieurs instituteurs quittèrent momentanément l'enseignement pour aller se perfectionner dans leur profession à l'école normale.

"Parmi ces instituteurs, dit-il, il en est un qui, pauvre, et père d'une nombreuse famille, a cependant vendu le peu qu'il possédait et placé ses enfants en pension, afin de pouvoir suivre les cours de l'École normale, et cela, sans aucune perspective assurée d'une augmentation de salaire. Mais heureusement son zèle et son énergie ont été récompensés et il vient d'accepter une école à raison de 90 louis par année."

Parlant des élèves-maîtresses, la même revue dit: "Sur le nombre d'élèves qui viennent d'entrer au pensionnat des filles à l'École normale Laval, il se trouve huit institutrices qui ont enseigné pendant plusieurs années chacune d'elles."

° °

Sous l'Union des deux Canadas, de 1840 à 1867, le siège du gouvernement fut fixé tour à tour dans le Haut et dans le Bas-Canada. La capitale ambulante revint à Québec en

---

(1) Vol. I, pp. 135 et 179 (juillet et septembre 1857.)

1860, et l'École normale quitta le Vieux-Château pour faire place aux bureaux publics. Dans son beau livre *Le Fort et le Château Saint-Louis*, M. Ernest Gagnon nous apprend qu'elle fut temporairement installée dans la maison occupée aujourd'hui par les RR. PP. Jésuites, rue Dauphine. Notre Alma Mater ne passa là qu'un lustre: en 1866 elle reprit avec joie le chemin du Vieux-Château, qu'elle ne devait définitivement abandonner qu'en 1892. A cette date, l'habitation historique de l'École normale fut cédée à la Compagnie de l'Hôtel Château Frontenac. Ce n'est pas sans un vif chagrin que les normaliens virent abattre les murs du Vieux-Château. Ces murs historiques, en s'écroulant, ensevelissaient tant de doux souvenirs! C'est le Vieux-Château qui abrita le plus grand nombre d'élèves-maîtres inscrits à l'École normale de 1857 à 1907, puisque sur les cinquante années de son existence elle en passa près de trente sur l'emplacement de l'antique Fort Saint-Louis. Aussi, les anciens normaliens conservent bien gravés dans leur cœur les souvenirs de ce coin de rocher à jamais béni!

En 1892, l'École normale commençait ses multiples pérégrinations à travers la ville. Temporairement installée dans l'Université Laval même, elle fut au bout de six mois, logée dans l'ancien pensionnat des universitaires. Après huit années de séjour dans cette bâtisse, elle était enfin "mise dans ses meubles" sur le chemin Sainte-Foy. Et, coïncidence heureuse, ce fut un de ses anciens élèves, à peine arrivé au poste de premier ministre de la Province, qui accorda ce témoignage d'admiration et de reconnaissance à son Alma Mater.

Désormais fixés entre les plaines d'Abraham et les champs célèbres qui furent témoins de la victoire suprême de Lévis, nous tâchons d'apprendre à nos élèves à ne jamais désespérer, à faire sortir des revers et des difficultés le bien et le triomphe.

L'École normale est donc maintenant chez elle, elle est sûre du lendemain. Mais cet état de sécurité ne lui fait pas oublier les personnes de mérite qui l'ont dirigée dans la voie du bien et du progrès depuis sa fondation.

Un mot donc pour rendre hommage à ces prêtres dévoués qui ont occupé le poste important de principal de cette maison, et à ces instituteurs de mérite qui ont consacré leur vie à la formation des instituteurs et des institutrices en cette province.

° °

M. l'abbé Horan, ancien directeur du Séminaire et secrétaire de l'Université Laval, ne passe qu'une année à l'École normale. En 1858, Sa Sainteté Pie IX le nommait premier évêque de Kingston. Homme instruit, professeur distingué, Mgr Horan mérite une place d'honneur dans l'histoire de l'éducation de notre jeune pays.

Le deuxième principal fut M. l'abbé Jean Langevin, ancien professeur de mathématiques au Séminaire de Québec, et successivement curé de Sainte-Claire et de Beauport. L'École normale ne pouvait assurément tomber entre meilleures mains : intelligence d'élite, fortifiée par de profondes études, travailleur infatigable, esprit éminemment méthodique, rien ne lui manquait pour remplir avec honneur et distinction le poste important qui lui était confié. De plus, son séjour à la campagne, où il s'était activement occupé des questions scolaires, l'avait initié aux choses de l'enseignement pratique. Avec cet esprit d'ensemble et de détails qui le caractérisait, aidé de vastes connaissances pédagogiques, il déploya tout son zèle, toute son énergie à asseoir le nouvel établissement sur des bases solides et durables. Pendant son séjour à l'École normale, il rédigea un *Traité de Pédagogie* remarquable, que les maîtres de l'enfance peuvent encore consulter avec profit.

Comme son prédécesseur, l'abbé Langevin dut quitter son poste de principal à l'appel du Pape: le 1er mai 1867, il devenait le premier évêque de Rimouski. Il eut comme remplaçant intérimaire M. l'abbé Narcisse Fortier, et comme successeur régulier, M. l'abbé Chandonnet. Ce dernier, homme de talent remarquable, était peu pédagogue, et dans ses classes les élèves les plus avancés mêmes avaient peine à le suivre. D'ailleurs, son état de santé ne lui permit pas de fournir une longue carrière à l'École normale, et, dès 1871, il céda son poste à M. l'abbé Pierre Lagacé, ancien supérieur du collège de Sainte-Anne.

M. Lagacé était bien l'homme qualifié sous tous les rapports pour remplir cette importante mission. Doué des plus belles qualités du cœur et de l'esprit, possédant un jugement sûr et une grande douceur de caractère, excessivement poli et délicat, il savait commander sans froisser, user même d'une juste sévérité sans diminuer la vénération dont le personnel de l'école l'a entouré jusqu'à sa mort. Il était observateur à un très haut degré. Aussi, dès son arrivée à l'École normale, il comprit, en voyant à l'œuvre les hommes du métier, que, malgré ses fortes études et ses connaissances, il n'était pas encore maître de la méthode. Il se livra à un travail sérieux et acquit en peu de temps une véritable supériorité. L'abbé Pierre Lagacé a été certainement un de nos meilleurs pédagogues canadiens. La routine était son grand ennemi. Il s'efforça, non sans succès, de convaincre les instituteurs et les institutrices de notre province qu'il était temps de donner un enseignement plus rationnel et plus expérimental. Une branche très importante, la lecture à haute voix, laissait à désirer dans la plupart de nos écoles. Son oreille délicate et ses goûts artistiques étaient à chaque instant choqués par la lecture monotone, le ton chantard, la prononciation défectueuse de

élèves. Il passa en Europe en 1873 et étudia sous des maîtres compétents. A son retour, avec l'actif concours de M. J.-B. Cloutier, il introduisit la méthode phonique à l'école d'application annexée à l'École normale et entreprit lui-même de réformer la prononciation chez les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses. Le succès ne se fit pas longtemps attendre. Son innovation rencontra d'ardents contradicteurs. On le critiqua, plusieurs mêmes s'en moquèrent, mais rien ne le découragea. "Je suis dans le vrai, dit-il, je finirai par avoir raison." En effet, la véritable révolution qu'il opéra à l'École normale ouvrit les yeux à plusieurs de ses chauds contradicteurs. Plusieurs directeurs d'institutions le sollicitèrent de donner des leçons chez eux. Au commencement de 1884, le Séminaire de Québec l'avait nommé son professeur de lecture. La mort lui laissa juste le temps de donner quelques leçons: il mourut le 6 décembre de la même année.

La mort de M. Lagacé avait créé un vide profond. Ce prêtre éminent, cet homme d'un goût impeccable et d'une correction parfaite, avait jeté tant d'éclat sur le principalat de l'École normale que les amis de cette institution attendaient avec anxiété la nomination de son successeur. Heureusement que la Providence veillait sur notre Alma Mater, et, en lui donnant, comme successeur de M. l'abbé Lagacé, M. l'abbé Louis-Nazaire Bégin, elle prouva que la bonne gouverne de l'École normale Laval ne lui était pas indifférente. La présence ici ce soir du vénérable archevêque de Québec, m'oblige à voiler l'éloge que la vérité et l'histoire me pressent de faire du successeur de M. Lagacé. Néanmoins, je ne puis taire que l'abbé Bégin, lors de sa nomination à l'École normale, était non seulement l'un des prêtres les plus en vue de l'archidiocèse de Québec, mais du Canada tout entier. Théologien très distingué, membre de la Société Royale du Canada, prêtre qui,

par sa science profonde, rehaussée par les plus belles qualités du cœur, faisait le plus grand honneur à sa nationalité. Avant son entrée à l'École normale, l'abbé Bégin avait été successivement directeur du Petit et du Grand Séminaire de Québec, préfet des études, professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique. On comprendra facilement quelle expérience des choses de l'enseignement le nouveau principal possédait en prenant possession de sa charge. Aussi, sut-il très promptement adapter son savoir acquis sur le champ de l'enseignement secondaire au programme des écoles primaires.

L'abbé Bégin comprit tout de suite l'importance de la pédagogie théorique et pratique: il en favorisa les études avec un zèle qui se reconnaît encore dans l'Archevêque de Québec, membre du Conseil de l'Instruction publique. L'abbé Bégin ne resta que trois ans à la tête de l'École normale Laval.

Léon XIII, dont le regard expérimenté portait loin, appela le quatrième directeur de notre école au poste de premier évêque de Chicoutimi, le 28 octobre 1888. Quatre ans après, l'évêque de Chicoutimi était appelé à Québec en qualité d'administrateur de l'archidiocèse, et, en 1898, il succéda à Son Éminence le cardinal Taschereau comme archevêque de la vieille capitale. C'était le troisième évêque que l'École normale Laval fournissait à l'Église du Canada.

Et la réjouissante nouvelle de Rome annoncée dans cette salle même il y a quelques heures à peine, indique éloquemment que Pie X, comme ses illustres prédécesseurs, Pie IX et Léon XIII, tient l'École normale Laval en haute estime. (1)

---

(1) Les paroles qui précèdent furent prononcées à la séance du soir, le 26 septembre. Au banquet qui eut lieu le midi du même jour, S. G. Mgr Bégin avait annoncé l'élévation de M. l'abbé Rouleau, au rang de Prélat romain.

Le passage de l'abbé Bégin à l'École normale a laissé d'heureuses traces, qui seront suivies longtemps encore avec respect et reconnaissance.

C'est M. l'abbé Thomas-Grégoire Rouleau, assistant-principal depuis 1875, qui remplaça Monseigneur Bégin le 31 octobre 1888. Monsieur Rouleau avait rempli à deux reprises les fonctions de principal intérimaire: en 1879, lors du second voyage de M. Lagacé en Europe, et en 1884, à la mort de ce dernier. Le nouveau principal était donc admirablement préparé pour occuper la charge délicate que les suffrages unanimes des autorités lui avaient confiée.

Depuis vingt ans, M. le principal actuel dirige l'École normale avec tact, bonté et fermeté. Il serait difficile d'énumérer les immenses services rendus à notre Alma Mater par M. l'abbé—pardon, par Monseigneur Rouleau. D'ailleurs, je sais bien que M. le principal ne me pardonnerait pas de faire son éloge en la présente occurrence. Mais il me permettra bien de dire que les anciens et les anciennes élèves de l'École normale Laval, qui ont presque tous bénéficié de sa science, de son expérience et de sa charité, sont unanimes à reconnaître que l'éminent métropolitain de Québec ne pouvait avoir, comme successeur, un principal plus digne et mieux qualifié. Le Pape, M. le principal, en vous élevant à la haute dignité de Prêlat domestique de sa Maison, a rempli de joie le cœur de vos anciens élèves. Permettez-moi, au nom de tous, de vous offrir à cette occasion mémorable, de sincères et respectueuses félicitations.

° °

Les différents principaux qui se sont succédé à l'École normale Laval depuis sa fondation, ont eu pour auxiliaires plu-

sieurs professeurs maintenant disparus de la scène du monde. Il est de notre devoir d'évoquer au moins leur mémoire, eux qui ont laissé dans cette maison des souvenirs impérissables.

Voici d'abord les professeurs de la première heure:(1)

M. Toussaint, professeur original mais excellent pédagogue qui savait rendre ses classes de géographie et de mathématiques absolument intéressantes. Professeur à l'École normale de 1857 à 1895. Auteur de plusieurs ouvrages classiques.

Puis, le digne M. de Fenouillet, un savant français et un gentilhomme tout à la fois. Il meurt en 1858.

M. Félix-Emmanuel Juneau est nommé instituteur de l'école annexe des garçons; il devient inspecteur d'écoles en 1859, et M. J.-B. Cloutier le remplace. M. Juneau publia quelques manuels. Ce vénérable professeur fut un homme de bien; il s'occupa activement, pendant de nombreuses années, de l'admirable Société de Saint-Vincent de Paul.

M. Andrew Doyle, nommé instituteur de l'école annexe des garçons et professeur adjoint de l'École normale; il quitte l'école en 1864 et M. D. McSweeny lui succède. Ce dernier s'est éteint en 1903 à l'âge de 86 ans, après avoir donné près de trente laborieuses années à l'École normale Laval.

M. P.-Louis Morin, arpenteur, nommé professeur de dessin; il quitte l'enseignement pour le service civil le 15 septembre 1857. M. Lecourt est son successeur.

M. Ernest Gagnon, nommé professeur de musique; il quitte l'enseignement pour le service civil en 1875.

La carrière artistique et littéraire de M. Ernest Gagnon a jeté tant d'éclat sur notre nationalité, les hommages qu'il

---

(1) Voir le *Journal de l'Instruction publique*, vol. I, p. 9.

a reçus et qu'il reçoit encore tous les jours sont si nombreux et si bien mérités, qu'il serait téméraire de ma part d'ajouter un mot à ces louanges universelles.

Un autre professeur encore plein de vie, malgré son âge avancé, contemporain de ceux dont nous venons de rappeler brièvement la mémoire, mérite une mention spéciale. M. J.-B. Cloutier, a été l'un des plus actifs pionniers de la pédagogie en notre province. Dans ses cours, dans ses manuels classiques, dans *l'Enseignement Primaire* qu'il fonda en 1880, surtout, M. Cloutier s'est efforcé de faire connaître et de propager les meilleures méthodes d'enseignement. Plus heureux que bien d'autres, M. Cloutier a vu de ses yeux le champ ensemencé de ses mains se couvrir d'épis mûrs.

Les successeurs de ces hommes distingués jouèrent un rôle parfois brillant, méritoire toujours.

Disons d'abord un mot de Norbert Thibault, l'un des plus brillants élèves qui soient passés à l'École normale Laval. Il devient professeur en 1860. C'était un professeur remarquable et un lettré. Mais la vie ne lui fut pas heureuse. En 1871, il quittait le monde pour le noviciat des Frères des Écoles chrétiennes à Montréal. Dans son nouvel état il rendit de grands services à sa communauté et à l'enseignement. Littérateur remarquable, M. Thibault fit une critique sérieuse de la "Promenade des Trois Morts" de Crémazie. Ce dernier reconnut loyalement le talent du jeune instituteur. M. Thibault fut l'un des fondateurs de *La Semaine*, revue dévouée aux intérêts des instituteurs. Cette publication, qui devait son existence à MM. C.-J.-L. Lafrance et J. Létourneau, ne parut qu'une année.

Un autre professeur dont le nom s'identifia, pendant de nombreuses années, avec celui de l'École normale, c'est M. Napoléon Lacasse. M. Napoléon Lacasse succède à M. de

Fenouillet en 1858 et enseigne à l'École normale jusqu'en 1898; époque où il prend sa retraite après cinquante-trois années passées dans l'enseignement actif. M. Lacasse était la personnification du devoir. D'une grande ponctua' é, homme d'ordre, ferme et persévérant, il faisait faire de r.els progrès à ses élèves. La dignité de sa conduite lui valait le respect, et sa ténacité, même dans les petites choses, lui assurait un esprit de suite peu ordinaire. M. Lacasse s'est éteint à Québec le 4 avril dernier, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il était le doyen des instituteurs de la Province de Québec. Il fut l'auteur de plusieurs ouvrages classiques.(1)

Que dirai-je enfin de ce bon M. Létourneau, qui succéda à M. Thibault en 1872? Il était la douceur même. Aussi, jamais professeur ne sut mieux posséder que lui le cœur de ses élèves. Le régime paternel régnait dans les classes; on se rappelle avec quelle délicatesse il reprenait ses élèves coupables et combien vite l'offense était oubliée. M. Joseph Létourneau savait très habilement manier la plume. On peut lire dans *la Semaine* de jadis et dans *l'Enseignement Primaire* plusieurs études pédagogiques et littéraires dues à sa plume exercée. En 1900, M. Létourneau prenait sa retraite après vingt-neuf ans passés à l'École normale même. Et le premier septembre 1906, après une longue et sainte vie, il rendait sa belle âme à Dieu.

---

(1) Voir dans *l'Enseignement Primaire* de juin 1893, page 298, le discours que nous avons prononcé lors des noces d'or d'enseignement de MM. Toussaint et Lacasse.

PRINCIPES QUI ONT PRÉSIDÉ À L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE  
NORMALE LAVAL

*Ecoles normales confessionnelles, vœu du premier Concile de Québec.—Entente entre M. Chauveau et NN. SS. les Evêques de Québec et de Montréal.—Aucune parité entre la situation faite aux aumôniers des lycées de France et celle des principaux des écoles normales catholiques du Bas-Canada.—Les principes qui ont guidé les fondateurs de nos écoles normales catholiques étaient sains.*

Les écoles normales du Bas-Canada sont absolument confessionnelles. Elles furent la conséquence logique de la loi de 1846 qui accordait respectivement aux catholiques et aux protestants une organisation scolaire parfaitement séparée. On sait que cette loi de 1846 faisait cesser le régime des écoles mixtes ou plutôt neutres qu'un gouvernement mal inspiré avait imposé aux Canadiens français depuis le commencement du dix-neuvième siècle. Elle rendait enfin justice aux catholiques, assurait aux protestants pleine et entière liberté. Voilà pourquoi les évêques catholiques du temps salvèrent cette loi avec bonheur. Aussi le premier concile de Québec,(1) dans le but de prévenir à jamais l'école normale neutre, formula-t-il le vœu que le gouvernement établit des écoles normales qui formassent des maîtres de saine doctrine et de bonnes mœurs.

Voilà pourquoi M. Chauveau s'entendit avec les évêques de Québec et de Montréal pour fixer les conditions dans lesquelles les écoles normales catholiques devaient être organisées. Des prêtres désignés par l'Ordinaire furent placés à la tête de

---

(1) Conc. Québec Prov. I (1851).

ces écoles et ce n'est qu'avec la permission de l'Évêque de Québec que les Ursulines reçurent les élèves-maitresses. On sait que Mgr Bourget, qui assistait à l'inauguration de l'École normale Jacques-Cartier, approuva hautement la création de cette maison; et il y a un instant, je rappelais les paroles prononcées par Mgr l'Administrateur de Québec, le 12 mai 1857.(1)

En donnant des écoles normales confessionnelles au Bas-Canada, en 1857, le gouvernement, par son représentant officiel, le surintendant de l'Instruction publique, allait donc au-devant du désir des évêques. Et en mettant un prêtre désigné par l'Ordinaire à la tête de ces maisons, l'État prouvait son entière bonne foi. Cette bonne foi n'a jamais été violée depuis un demi-siècle.

On l'a constaté avec bonheur, l'administration actuelle, en établissant récemment des écoles normales de filles à Rimouski et à Chicoutimi, respecta la convention de 1857, sans laquelle, certainement, les évêques Turgeon et Bourget n'auraient pas consenti à accorder leur patronage aux écoles normales.



Qu'on veuille bien remarquer qu'il n'y a aucune parité entre la situation faite autrefois aux aumôniers dans les lycées de France, et celle des principaux ou directeurs de nos écoles normales catholiques. Les aumôniers français étaient de simples chapelains dans des institutions neutres où ils exer-

---

(1) Voir l'éloge de M. Chauveau par S. G. Mgr Bourget: discours prononcé lors de l'inauguration de l'École normale Jacques-Cartier.—*Le Journal de l'Instruction publique*, Vol. I, p. 61.

Voir aussi le discours de Mgr Baillargeon dans le même journal, Vol. I, p. 102.

çaient leur ministère pour les élèves qui voulaient bien y avoir recours. Ces aumôniers n'avaient aucune autorité dans la maison : c'étaient des adjoints, voilà tout.

Les prêtres qui remplissent la charge de principaux dans les écoles normales catholiques de la province de Québec, sont les directeurs d'institutions absolument catholiques de par la loi. Ce sont eux qui gouvernent : le personnel tout entier de la maison leur est subordonné. De plus, tous les élèves qu'il ont à former sont catholiques pratiquants, s'ils ne l'étaient pas la loi ne permettrait pas de les admettre.(1) Autant l'aumônier du lycée avait un rôle effacé à jouer, autant le principal de l'école normale canadienne remplit une fonction souveraine dans les limites de ses attributions.

° ° °

Les principes qui ont guidé les fondateurs de nos écoles normales étaient donc sains. M. Chauveau n'établit ces maisons que sur les conseils des évêques et avec leur concours. Ses sources d'inspiration étaient bien catholiques et bien canadiennes. D'ailleurs, ce qui se faisait en France depuis 1850 dans le domaine de l'enseignement était de nature à aider les catholiques du Canada.

En effet, c'est en 1850 que les catholiques français réussirent à obtenir la liberté de l'enseignement abolie par la Révolution ; on vit alors la France se couvrir d'écoles catholiques libres et d'établissements d'enseignement secondaire qui ouvrirent à la jeunesse de notre ancienne mère-patrie des collèges où leur foi put se conserver et se fortifier.(2)

(1) Pour être admis aux cours des écoles normales catholiques de la province de Québec, il faut être pourvu d'un certificat de son curé. Voir le Code scolaire, art. 73, *Règl. C. C.*, p. 63. Édition de 1912, voir l'article 197 des *Règlements du C. C.*, p. 63 du Code scolaire.

(2) Au sujet des luttes mémorables que livrèrent les catholiques de France, aidés des hommes d'Etat soucieux de l'avenir de leur patrie, pour conquérir la liberté de l'enseignement, voir Pierre de la Gorce, *Histoire de la Seconde République française*, volume II.

Vers la même époque, M. Villemain, ministre de l'Instruction publique sous Louis-Philippe, prononçait le discours célèbre où il s'écriait: "Une école sans croyance et sans culte n'est pas croyable, il est vrai, mais il faut pour l'homme public que l'essai n'en soit pas même possible." Et Victor Hugo écrivait: "Il faudrait traîner devant les tribunaux les parents qui envoient leurs fils aux écoles sur les portes desquelles on écrit: *Ici on n'enseigne pas la religion*".

Puis, il est notoire que pas plus en 1857 qu'en 1907, les évêques canadiens n'auraient encouragé l'établissement d'écoles normales interlopes. Nos évêques n'ont-ils pas toujours été et ne sont-ils pas encore unanimes à placer l'instruction publique à base chrétienne au premier rang parmi les œuvres qui s'imposent à la sollicitude des catholiques.

Chacun sait l'influence des milieux sur les choses de la nature. Chaque plante prospère dans le milieu qui lui est propre et dépérit sous un autre climat. Il en est de même de l'enfant. Chez nous, dans notre catholique province, les petits Canadiens français grandissent au sein des familles chrétiennes et apprennent là, sur les genoux de leur mère, à respecter des traditions ancestrales. Dans ces familles chrétiennes, le lien puissant qui sert à rattacher le passé au présent, c'est la belle langue française. En quittant cette atmosphère vivifiante et saine, l'enfant se rend à l'école primaire. Il importe que l'enfant retrouve dans ce nouveau milieu une direction telle que le dépôt sacré de la foi et de la langue soit conservé et augmenté dans son âme.

Voilà pourquoi M. Chauveau, en fondant des écoles normales séparées, obéissait aussi au patriotisme le plus pur.

Il voulait fournir aux écoles canadiennes des maîtres bien formés, capables d'instruire le peuple sur ses devoirs religieux et civiques et de le mettre en mesure de rivaliser avec les An-

glais dans le commerce et les industries. Depuis leur origine, nos écoles normales se sont efforcées d'imprégner leur enseignement de tendances qui favorisent le développement du sentiment national en même temps qu'elles éveillent le sens pratique de la race. De tout temps l'école normale s'est fait un devoir, conformément à la pensée de son fondateur, de convaincre ses élèves que les richesses naturelles du pays ne sont pas le lot d'un groupe privilégié, mais qu'elle appartient aussi aux Canadiens français. De là la nécessité de donner un enseignement primaire tel qu'il puisse orienter notre jeunesse vers l'agriculture payante, le commerce ou l'industrie.

#### RÉSULTATS OBTENUS

*Témoignage de M. Lagacé.—Témoignage de M. l'abbé Bégin.—  
Témoignage de M. l'abbé Rouleau.—Statistiques de 1857 à  
1867; de 1870 à 1884; de 1888.—Inspecteurs d'écoles.—Ma-  
nuels classiques et revues d'enseignement.—Associations  
d'instituteurs.*

Je n'ai pas le temps, ce soir, d'établir le bilan des résultats pratiques obtenus par l'École normale Laval depuis cinquante ans. Cependant, je ne puis me soustraire à l'obligation qui m'incombe de dire sommairement, au moins, le bien opéré par cette maison, l'influence qu'elle a exercée dans le vaste champ de l'enseignement primaire.

En 1884, M. l'abbé Lagacé écrivait ce qui suit au surintendant de l'Instruction publique: "J'ai remarqué que les élèves qui rentrent depuis quelques années à l'école normale sont mieux préparés qu'autrefois. Le niveau de l'instruction primaire a évidemment monté, et cela doit provenir de l'enseignement donné par les instituteurs sortis des écoles normales."

Trois ans plus tard, M. l'abbé Bégin s'exprimait comme suit, parlant de l'École normale Laval: "Près de trente ans d'une existence glorieuse et féconde lui ont conquis le droit de cité dans notre pays; elle est désormais à l'abri des fluctuations presque toujours désastreuses de l'inexpérience et procède avec une sécurité qui, en s'appuyant sur les traditions du passé, lui permet d'envisager l'avenir avec confiance. Le but à atteindre, les programmes à suivre, la méthode d'enseignement, le mécanisme de son cours d'études, tout est si bien consacré par l'usage, que, pour avoir des succès satisfaisants, il lui suffit de ne pas s'écarter de la route suivie jusqu'ici. Sans doute elle n'est pas arrivée à la perfection; comme toutes les maisons d'éducation elle aspire à quelque chose de mieux encore; aussi s'empresse-t-elle de mettre à profit tout ce qui peut être utile à ses futurs instituteurs. Toutefois elle a lieu d'être fière des résultats qu'elle obtient chaque année au triple point de vue religieux, intellectuel et moral, résultats qui lui concilient les sympathies et la bienveillance du public."(1)

Je ne sache pas que depuis vingt ans notre Alma Mater ait démerité. Et je suis convaincu que l'Archevêque de Québec n'hésiterait pas, en 1907, à corroborer le témoignage de M. l'abbé Bégin en 1887.

M. le principal actuel, dans sa lettre aux anciens élèves, en date du 20 juillet dernier, dit, en parlant de l'École normale Laval: "L'instruction publique a largement profité de l'action conjointe et salutaire de l'Église et de l'État. Les quatre mille neuf cent quinze brevetés qui sont sortis de cette pépinière d'instituteurs, ont travaillé avec courage et discernement à justifier la devise chère à tout normalien: "*Rendre le*

---

(1) Rapport adressé au surintendant de l'Instruction publique, pour l'année 1887.

*peuple meilleur.*” Dans quelque carrière qu’entre l’élève de Laval, il a à cœur de promouvoir la cause sacrée de l’éducation. L’école a raison d’être fière de cette phalange d’hommes instruits, qui, dans les diverses situations où se déploie l’activité humaine, font honneur à la formation qu’ils ont reçue.”(1)

Sur les quatre mille neuf cent quinze brevetés sortis de l’École normale Laval, élèves-maîtres et élèves-maîtresses, combien d’entre eux se sont livrés à l’enseignement ?

Le *Souvenir décennal* publié en 1867 par Mgr Langevin, établit que de 1857 à 1867, les dix-onzièmes des élèves (instituteurs et institutrices) munies de diplômes se sont livrés à l’enseignement.(2)

De 1870 à 1884, l’École normale Laval a donné des diplômes à 187 élèves-maîtres; les deux-tiers de ces brevetés ont enseigné au moins trois ans. Plusieurs d’entre eux sont encore dans l’enseignement.

En 1888, on compte 90 anciens élèves-maîtres dans l’enseignement, et en 1907, l’*Annuaire de l’Ecole normale Laval* en retrace 83. Sur ce nombre 7 enseignent au Manitoba et dans l’Ouest. A ces 83 nous devons ajouter les 19 inspecteurs d’écoles diplômés à l’École normale Laval.(3)

Le nombre des élèves-institutrices qui se sont livrées à l’enseignement est au moins le triple de celui des élèves-maîtres. Nous devons ajouter à ce nombre celui des anciennes élèves de l’École normale Laval qui sont devenues religieuses dans les différentes communautés de la province.

---

(1) Voir l’*Enseignement Primaire*, livraison de septembre 1907, page 53.

(2) *Souvenir décennal*, p. 8.

(3) Voir l’*Annuaire de l’Ecole normale Laval* (1907) p. 1<sup>er</sup>

Plus de deux cents d'entre elles ont dit adieu au monde pour s'enfermer dans un couvent où elles poursuivent, dans l'humilité, la piété et le silence, l'œuvre que le pays attendait des normaliennes.

L'École normale Laval a non seulement fourni des instituteurs, des institutrices et des inspecteurs d'écoles à la province de Québec et de dévouées religieuses aux communautés enseignantes, (1) mais elle a encore fourni au clergé plus de 60 prêtres qui ont presque tous enseigné dans les collèges, immédiatement après leur sortie de l'École normale. Dans l'exercice de leur ministère, ils ont partout fait preuve d'un zèle éclairé en faveur de l'éducation populaire.

L'École normale Laval, par ses principaux et ses professeurs, a aussi accompli une œuvre pédagogique considérable.

Depuis 1857, plus de cinquante manuels classiques et ouvrages de pédagogie ont contribué, dans une large mesure, à combattre la routine et à remplacer les procédés surannés par des méthodes progressives.

L'École normale Laval a aussi été le berceau de trois revues d'enseignement dont l'une d'elles est actuellement distribuée aux cinq mille quelques cents écoles de notre province.

Depuis sa fondation, l'École normale Laval a groupé autour d'elle en une association très progressive, les instituteurs de sa circonscription. Deux fois l'année, les membres de cette association se réunissent pour étudier et discuter des questions professionnelles ou des sujets pédagogiques.

---

(1) Nous avons pu retracer quelques anciens élèves-instituteurs de l'École normale Laval devenus Frères dans les communautés enseignantes.

SON RÔLE DANS L'AVENIR

*Importance de l'éducation.—Rôle de l'école primaire.—Importance de bien préparer le personnel enseignant.—Nécessité de bonnes écoles primaires.—Utilité de l'école normale.—La tâche de l'instituteur.—L'idéal de l'instituteur canadien-français.—Mission des écoles normales catholiques.*

Guizot a dit: "L'éducation est la préface de la vie". Et de même que la préface d'un livre contient comme l'essence de l'œuvre, de même aussi la formation scolaire reçue dans l'enfance renferme les principes d'après lesquels la vie entière sera orientée. Voilà pourquoi l'on a prétendu avec raison que le cours entier de l'existence humaine dérive de l'éducation première comme le fleuve dérive du filet d'eau qu'on appelle sa source.

Cette éducation première, c'est à l'école primaire que la grande masse la puise: voilà la source où s'abreuve presque tout notre peuple. En effet, peu nombreux, toute proportion gardée, sont ceux qui poursuivent leurs études plus loin.

Quoi qu'il en soit, c'est dans ce milieu que doit se donner le premier enseignement. Ce qu'il faut c'est préparer un personnel enseignant à la hauteur de sa grande mission. Et malgré le nombre, le dévouement et la compétence des instituteurs congréganistes, il est évident que notre province ne peut se passer du concours de l'instituteur laïque. En présence de ce fait, il est de la plus élémentaire prudence de favoriser le recrutement d'instituteurs et d'institutrices convenablement instruits de leurs graves devoirs et ayant reçu une formation pédagogique suffisante. Plus que jamais la nécessité de bonnes écoles primaires se fait vivement sentir. L'heure est grave pour la province de Québec. Dans dix ans d'ici

elle aura peut-être à faire face à de nouvelles obligations qui lui seront imposées par le développement extraordinaire que le Canada est en train de subir. La population de notre pays aura presque doublé alors. Les circonstances seront telles que l'axe de notre influence sera déplacé. Par quel moyen la nationalité canadienne-française réussira-t-elle à maintenir sa position nouvelle dans la Confédération? Ce moyen réside en partie dans une sage éducation populaire. Mettons nos fils en mesure de s'emparer de l'industrie et du commerce; apprenons surtout aux enfants des cultivateurs que l'agriculture bien comprise, pratiquée avec intelligence et en connaissance de cause, mène à la vraie richesse, celle qui assure l'indépendance d'un peuple. Sachons aussi découvrir, dès l'école primaire, ceux qui ont des aptitudes spéciales, et dirigeons-les vers le génie civil ou autres sphères jusqu'ici trop fermées, et pour cause, aux Canadiens français.

Mais cette grande tâche d'éducation et de sélection ne saurait être accomplie judicieusement que par un personnel enseignant bien formé.

Dans le public on ne se fait pas toujours une idée juste des difficultés qui attendent l'instituteur au cours de sa carrière, des qualités qu'il possède ou acquiert. On l'a dit avec raison, pour les maîtres d'écoles les combats sont incessants: chacun d'eux peut être léger, mais à la longue la somme fatigue. "On se lasse à monter une pente, il faut un souffle puissant pour ne pas s'asseoir sur le chemin".

Dans l'accomplissement de ses devoirs quotidiens, l'instituteur doit s'armer d'une patience réfléchie, avoir l'humeur toujours égale, observer la plus stricte justice, être bon en même temps que ferme et sévère. Recommencer chaque année à enseigner les mêmes éléments avec un enthousiasme qui ne doit pas vieillir aux yeux des enfants; très souvent, le

plus souvent peut-être, vivre au milieu de l'indifférence des parents ou de leur ingratitude; enfin n'être presque jamais sûr du lendemain, après avoir donné son savoir, son temps et sa santé.

Voilà, bien sommairement, ce qui résume la vie de l'instituteur et de l'institutrice. Seuls l'amour des âmes, inspiré par une foi éclairée et l'amour de la patrie que toute âme bien née porte en soi, peuvent soutenir l'éducateur dans sa tâche ingrate. Plus l'idéal est beau, plus ceux qui le poursuivent doivent être mis en possession d'une culture proportionnée au but à atteindre.

Or l'idéal de l'instituteur canadien-français, c'est de verser dans l'âme du peuple ces trésors de foi catholique et de traditions nationales, cet amour du sol natal qui ont su accomplir sur notre cher coin de terre, le miracle de la survivance, depuis 1760; c'est aussi de pétrir les cerveaux et de développer les intelligences suivant les besoins matériels de notre temps. Dans cette formation, l'instituteur peut, et doit même, en présence des conflits nombreux entre le capital et le travail, le patron et l'ouvrier, non seulement enseigner les notions nécessaires à chacun dans la vie, mais encore faire comprendre, en s'inspirant des enseignements de l'Église, que les intérêts de tous sont solidaires, que patrons et ouvriers, riches et pauvres, ne retireront que des avantages d'une sage entente, d'une exacte appréciation de leur part de travail, d'une juste rémunération de cette dernière. Cette semence jetée en temps opportun dans l'âme de l'enfant, ne sera pas perdue, et plus tard, à un moment critique, les réflexions du maître se dresseront dans l'esprit de l'homme fait pour lui dicter sa conduite.

Mais, je le répète, pour que l'école primaire soit à la hauteur de la mission qu'on lui confie, il faut qu'elle soit aux mains

de personnes dignes d'elle, à tout point de vue. Et c'est ici que s'impose la mission de l'école normale, véritable noviciat du personnel enseignant laïque.

Ah! que cette mission de nos écoles normales catholiques est belle et utile! Dans ces maisons on s'efforce d'appliquer ce mot de saint Augustin, "Aimez et faites ce que vous voudrez", car on ne fait bien que ce qu'on aime. On forme avec soin, en vue de l'enseignement, une vigoureuse jeunesse choisie avec prudence; on lui donne une haute idée de sa vocation, on tâche de lui révéler la grande portée sociale du travail obscur dans lequel elle va consumer ses jours; en un mot on ne lui fait embrasser la profession qu'à la condition de l'aimer.

Quelle satisfaction pour les directeurs et les professeurs de nos écoles, d'entendre parfois leurs élèves répéter, dès le début de leur carrière, ce que l'illustre auteur de *l'Éducateur Apôtre* met dans la bouche de ses héros: "Je mets la main au plus noble ouvrage, tous les grands cœurs aspirent à servir la patrie; moi je suis enrôlé dans l'armée d'élite qui prépare l'avenir; tous les regards se tournent vers moi et me demandent des chrétiens convaincus, des catholiques éclairés et des patriotes fiers de leur nationalité et prêts à tout sacrifier pour elle."

Ces fiers sentiments sont contenus en germe dans la belle devise que, dès son origine, l'École normale Laval inscrivait en tête de son programme: *Rendre le peuple meilleur.*

---

À SPENCER WOOD

TEXTE DE L'ADRESSE PRÉSENTÉE AU LIEUTENANT-GOUVER-  
NEUR DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, À L'OCCASION DU  
CINQUANTENAIRE DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL,  
LE 25 SEPTEMBRE 1907

A Son Excellence sir L.-A. Jetté,  
*Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.*

Excellence,

Les anciens élèves de l'École normale Laval sont très touchés de votre délicate attention à leur égard. En votre qualité de représentant du Souverain, vous avez bien voulu offrir gracieusement à un groupe important du personnel enseignant de cette province, une réception officielle. Cette démarche de votre part, Excellence, fait le plus grand honneur à la classe enseignante; nous tenons immédiatement à vous en exprimer notre plus entière reconnaissance.

Le témoignage d'estime que vous accordez aujourd'hui aux instituteurs est une haute leçon qui portera d'heureux fruits, nous en avons le ferme espoir. Lorsque les contribuables de cette province apprendront quel cas le chef de l'Exécutif fait de l'humble mais noble état d'instituteur, peut-être comprendront-ils encore mieux leurs devoirs envers les éducateurs de l'enfance.

L'acte que vous posez aujourd'hui, Excellence, est non seulement un acte de bienveillance, mais c'est encore et surtout un acte de haute et saine politique qui restera consigné dans les annales administratives de notre province.

Sous votre titre officiel de Lieutenant-gouverneur, permettez-nous de reconnaître celui d'ancien membre du Conseil de l'Instruction publique. Malgré vos graves devoirs, vous vous êtes souvenu des liens qui vous rattachaient autrefois à l'école primaire. Nous vous en remercions bien sincèrement.

Qu'il nous soit permis d'exprimer à Lady Jetté l'hommage de notre respect, et de la remercier pour le grand intérêt qu'elle porte aux choses de l'éducation.

L'auteur de la *Vie de Madame d'Youville* comprendra combien l'hospitalité présente de Spencer-Wood est douce et agréable au cœur de l'instituteur canadien. Nulle plus que Lady Jetté est en mesure d'apprécier le mérite de ceux et celles qui consacrent leur vie à l'instruction morale et religieuse de la jeunesse.

Excellence, en nous conviant sous ce toit vice-royal, vous avez voulu proclamer à la face du pays entier que l'instituteur est digne de tous les égards, qu'il mérite la sympathie et l'admiration des grands comme la reconnaissance des humbles. Soyez-en félicité.

Entre le ministre qui gouverne l'État et l'instituteur qui contribue à sa prospérité en répandant l'instruction, il n'y a qu'une différence: c'est que la fonction de l'un est plus honorifique, le mérite moral est le même. Tout humble qu'est notre profession, nous en sommes fiers. "L'hysope vaut le cèdre aux yeux du Créateur" a dit Jouffroy.

Dans le public, on se méprend parfois sur la valeur du rôle joué par l'instituteur. Parce que le maître d'école canadien vit ignoré, qu'il accomplit sa tâche de chaque jour dans le silence, on s'imagine que son rôle est de peu d'importance et que lui-même est presqu'une nullité. Quelle aberration!

Au lendemain de la capitulation de Montréal, on vit le paysan canadien, sans émotion apparente, retourner à sa charue pour réparer avec patience et ténacité les désastres accumulés pendant les dernières guerres. Quelques historiens virent là de l'indifférence, de l'apathie. Bien au contraire, le geste du laboureur, notre père, était beau dans sa simplicité, grand dans sa modestie. Le grain jeté en cette terre encore rouge du sang des vaincus et des vainqueurs, contenait une promesse de revanche: la revanche de la prospérité sur la misère, de la paix sur la guerre.

Depuis un siècle et demi, l'instituteur canadien, à l'instar du laboureur, creuse laborieusement le sillon pour y jeter la semence d'une saine éducation religieuse et patriotique. Grâce à cette semence, le petit peuple cédé à la puissante et noble Angleterre a su conserver son autonomie nationale et préserver de toute corruption sa religion, sa langue et ses lois. Lui aussi, l'instituteur, fut un puissant ouvrier de la noble et pacifique revanche du vaincu sur le vainqueur.

Lorsque dans un instant, les anciens élèves de l'École normale Laval entendront tomber des lèvres de sir Amable Jetté, représentant de Sa Majesté le roi d'Angleterre, gouverneur de ce qui fut autrefois la Nouvelle-France, des paroles d'encouragement à sonorité bien française, ils se reporteront en esprit au temps glorieux où Champlain, Frontenac, Vaudreuil, gouvernaient notre pays. Depuis ces jours lointains, bien des événements se sont passés sur les bords du Saint-Laurent. Les hasards de la guerre, ou plutôt la Providence a permis que nous fussions séparés de l'ancienne France, notre mère inoubliable. Depuis cette date, les canons se sont tus, les haines se sont apaisées et les deux nations naguère ennemies vivent dans une paix profonde. Le bonheur social dont nous

jouissons n'est pas le résultat de l'imprévu : il est le fruit d'une longue et prudente éducation inculquée dans l'Âme du peuple par le prêtre et l'instituteur, les deux vrais amis de notre nationalité.

A l'aurore de ce vingtième siècle, l'instituteur canadien, comme ses devanciers, ne poursuit qu'un idéal : apprendre à la nation ses devoirs envers Dieu et le Roi, et mettre dans son cœur un bien vif amour envers le beau pays qui lui garantit paix, prospérité et bonheur.

## LE JOURNALISME PÉDAGOGIQUE AU CANADA FRANÇAIS

COURS DE PÉDAGOGIE AUX ÉLÈVES-INSTITUTEURS DE L'ÉCOLE  
NORMALE LAVAL, JANVIER 1909

Chers élèves,

Les origines du journalisme pédagogique proprement dit, au Canada, remontent à 1857, alors que M. P.-J.-O. Chauveau fonda *le Journal de l'Instruction publique*. Notons tout de suite que cette belle revue était plus *littéraire* que *pédagogique*. Néanmoins, ce fut le premier périodique qui s'occupa, d'une façon suivie, de l'enseignement primaire, des méthodes et des procédés.

Cependant, les origines de la revue d'instruction et d'éducation remontent, chez nous, à 1825, alors que Michel Bibaud, ancien instituteur, fonda *la Bibliothèque canadienne*, qui parut jusqu'en 1830. Bibaud publia successivement : *le Magasin du Bas-Canada* (deux ans), *l'Observateur canadien* (un an) et *l'Encyclopédie canadienne* (un an), cette dernière revue fut publiée en 1842.(1) Les revues de Michel Bibaud n'étaient pas *pédagogiques*, mais elles s'occupaient de tout ce qui peut *instruire*. C'est à ce titre que nous croyons pouvoir décerner à Bibaud (le créateur reconnu de notre littérature vraiment canadienne), sinon le titre de fondateur, tout au moins d'*initiateur* de la revue d'enseignement.(2)

---

(1) Huston, *Le Répertoire National*, vol. I, p. 113.

(2) Nous croyons devoir noter que dès 1806, *le Courrier de Québec* s'occupait parfois d'éducation, d'orthographe, et signalait de temps en temps les distributions de prix au Séminaire de Québec. M. le notaire C. Tessier possède la précieuse collection du *Courrier de Québec*.

Dans ses revues, suivant le témoignage de M. l'abbé Camille Roy, (1) Bibaud "se plaît à causer avec ses lecteurs de l'éducation dans le Bas-Canada et de l'état des lettres canadiennes". Bibaud se fait aussi un devoir de rendre compte des examens publics que l'on faisait alors dans les collèges et les couvents; il presse ses compatriotes de seconder le zèle des instituteurs, "et à répandre plus abondamment dans nos campagnes l'instruction." (2) Bibaud note minutieusement les manuels et ouvrages scolaires qui ont été composés et publiés dans le Bas-Canada.

Ce n'est donc sans raison que nous croyons devoir décerner à Michel Bibaud le titre de précurseur de la revue d'enseignement, telle que comprise aujourd'hui.

Ce n'est qu'en 1857 que le journalisme pédagogique est créé au Canada. Le premier janvier de cette année, paraît, à Montréal, le *Journal de l'Instruction publique*, fondé par l'honorable P.-J.-O. Chauveau, surintendant de l'Instruction publique du Bas-Canada. M. Joseph Lenoir est l'assistant-rédacteur de la nouvelle revue, qui paraît une fois le mois: 16 pages, grand format, à deux colonnes. Dans un magnifique article-programme, le rédacteur de la nouvelle revue fait connaître la tâche bien vaste, à la vérité, qu'il se propose de remplir. Le *Journal de l'Instruction publique* devait tenir lieu tout à la fois de la revue purement officielle, du recueil où l'on discute scientifiquement la pédagogie théorique, du périodique destiné exclusivement aux instituteurs, du mensuel populaire combattant pied-à-pied les préjugés et la routine, enfin de ceux qui s'occupent de l'instruction secondaire, de la jeunesse ou de l'enfance. "Étant le premier de son espèce en

(1) "Michel Bibaud, journaliste". *Bulletin du Parler français*, janvier 1908.

(2) L'abbé C. Roy.

langue française en Amérique, notre journal devra participer, à un certain degré, du caractère de tous ceux que nous venons de décrire, etc., etc.”(1) Le grand embarras fut de combiner tous les éléments qui devaient composer un journal général de l’Instruction publique.

Il n’est que juste de reconnaître que *le Journal de l’Instruction publique* était très bien rédigé et des plus instructifs. Ce ne fut pas la revue pédagogique telle qu’on la conçoit de nos jours; néanmoins, cette revue contribua, dans une large mesure, à répandre le goût de la lecture dans le Bas-Canada et à éclairer le peuple et les gouvernants sur leurs devoirs vis-à-vis de l’école. La partie pédagogique fut presque exclusivement tirée des revues françaises de l’époque, notamment *le Bulletin de l’Instruction primaire*, *le Manuel général de l’Instruction primaire* et *le Petit Manuel des Instituteurs*. Notons cependant que les nombreux compte-rendus des délibérations des Associations des instituteurs des circonscriptions des écoles normales Laval et Jacques-Cartier, renfermés dans les vingt-trois volumes du *Journal de l’Instruction publique*, constituent en quelque sorte le premier recueil de pédagogie canadienne. Puis les multiples documents scolaires insérés chaque mois dans ce journal seront d’un grand secours aux futurs historiens de l’enseignement au Canada. Une des gloires de l’ancien *Journal de l’Instruction publique* fut de donner un élan sérieux à la littérature canadienne, par la publication de forts belles pages inédites en prose et en vers. Le fondateur de la revue donnait lui-même l’exemple du bon goût, en affirmant son talent littéraire dans sa charmante *Petite Revue Mensuelle*.

---

(1) Numéro de janvier 1857, page 10.

Après une longue et laborieuse carrière, le *Journal de l'Instruction publique* disait adieu à ses lecteurs dans son numéro de juin 1879. L'épuisement des fonds votés par la législature était cause de la mort de l'organe officiel. Mais en expirant, le grand mensuel prononça une parole d'espérance: "Heureusement que l'initiative privée va se charger de combler le vide que crée la disparition de cet organe officiel." (1)

Avant d'assister à la naissance des nouveaux journaux d'éducation qui vont désormais se multiplier à Québec et à Montréal, grâce à l'initiative hardie et au zèle courageux de quelques instituteurs, disons un mot d'une honorable tentative faite dans la vieille capitale, en 1864.

Le 2 janvier 1864 paraissait à Québec *la Semaine*, revue Religieuse, Pédagogique, Littéraire et Scientifique.(2) Le *Prospectus*, signé par C.-J.-L. Lafrance, Norbert Thibault et Jos. Létourneau(3) fait connaître le programme que les fondateurs de *la Semaine* désirent développer. Ils s'occuperont de religion: "cela ne signifie nullement que nous expliquerons les dogmes, la morale et la discipline de l'Église", mais ils se contenteront de donner un résumé succinct des principaux événements religieux. Après la religion, c'est la *Pédagogie* qui occupera la place d'honneur dans *la Semaine*. "Cette partie de notre programme, disent les rédacteurs, sera l'objet de nos

---

(1) Numéro de juin 1879, p. 104.

(2) C'est grâce à la générosité de M. l'abbé N. Dubois, ancien principal de l'École normale Jacques-Cartier, et aujourd'hui visiteur des écoles catholiques de Montréal, et de M. Cyrille Tessier, de Québec, que j'ai pu compléter ma collection des revues d'enseignement du Canada français. Cette précieuse collection, y compris les recueils de Bibaud, très rares aujourd'hui, comprend 86 volumes, en 1917.

(3) M. Lafrance vit encore: il occupa longtemps le poste important de trésorier de la cité de Québec. M. Létourneau est mort en 1906, après avoir été professeur à l'École normale Laval pendant de longues années. M. Thibault fut aussi professeur dans la même institution qu'il quitta pour entrer chez les Frères des Écoles chrétiennes, à Montréal. M. Thibault mourut en 1877.

prédilections". On se contente, néanmoins, de la pédagogie théorique. La revue d'enseignement réellement pratique ne devait naître qu'en 1880, avec *l'Ecole Primaire* de M. J.-B. Cloutier.

*La Semaine* fait aussi large place à la littérature et aux sciences. Le programme de cette revue, on le voit, est à peu près le même que celui des revues de Bibaud, la pédagogie en plus. *La Semaine* était très bien rédigée. L'on sait que l'un de ses principaux rédacteurs, M. Norbert Thibault, fut un écrivain sérieux, un littérateur de beaucoup de goût. Sa plume alerte et châtiée a laissé des pages qui honorent la littérature canadienne. Notons, entr'autres travaux de valeur publiés par M. Thibault dans *la Semaine*, une conférence intitulée: *Coup d'œil sur l'histoire de l'instruction primaire dans le Bas-Canada*. C'est l'histoire de l'éducation, chez nous, de 1615 à 1864. Ceux qui aujourd'hui traitent ce sujet, ont recours à cette étude avec profit. Les études d'histoire du Canada parues dans *la Semaine* sont aussi très intéressantes.

*La Semaine* cesse sa publication après une année d'existence. Elle témoigne aujourd'hui de la valeur scientifique et du bon esprit des instituteurs canadiens d'il y a cinquante ans.

En disant adieu à ses lecteurs, (1) *le Journal de l'Instruction publique*, nous l'avons vu, exprimait le vœu que son œuvre fût reprise par d'autres: il comptait sur l'initiative privée pour continuer l'entreprise gouvernementale. Ce vœu ne fut pas stérile.

---

(1) Juin 1879.

Dès le 1er janvier 1880, M. J.-B. Cloutier, professeur à l'École normale Laval, fondait l'*Ecole Primaire*, journal d'Éducation et d'Instruction, publié à seize pages le 1er et le 15 de chaque mois, et imprimé chez Mercier, à Lévis.

La même année vit naître à Québec, le *Journal d'Education*, publié d'abord dans l'édition hebdomadaire du *Courrier du Canada*. A partir du 27 janvier 1881, cette revue, faite avec le plus grand soin, fut séparée du journal politique. Elle se publia une fois la semaine, à 12 pages in-8, à deux colonnes. Cette fort instructive revue pédagogique, théorique et pratique, cessa de paraître le 5 janvier 1882. Bien que son nom n'apparaisse pas au frontispice du *Journal d'Education*, M. Napoléon Lacasse, professeur à l'École normale Laval de Québec, était le directeur de cette revue. Il avait pour auxiliaire un gentilhomme français d'une grande science, M. Auguste Michel.(1)

Le *Journal d'Education* (1881—592 pages) comprend des articles de pédagogie, des exercices de syntaxe et de style, des dictées, des incorrections de langage relevées dans les journaux, des études de synonymes anglais, de nombreux morceaux de poésie; des articles d'histoire et de géographie, des statistiques, des articles de philosophie, d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie; des études de physique, de chimie et d'histoire naturelle, des maximes diverses et 48 cantiques notés.

L'*Ecole Primaire* de M. Cloutier fut en quelque sorte la préface de l'*Enseignement Primaire*. En effet, le 1er janvier 1881, pour des raisons particulières, M. Cloutier changeait le

---

(1) M. Napoléon Lacasse enseigna pendant plus de 60 ans; il est mort à Québec, en 1907, à l'âge de 83 ans.

titre de sa revue, qui s'appellera désormais *l'Enseignement Primaire*; elle est imprimée à Québec, chez C. Darveau. Elle reste bi-mensuelle, à seize pages.(1)

Avec *l'Ecole Primaire* apparaît, au Canada, la véritable revue pédagogique. "Elle sera une œuvre essentiellement pédagogique destinée à aplanir autant que possible les nombreuses difficultés contre lesquelles les instituteurs viennent se heurter tous les jours...."(2) On avait déjà reproché au *Journal de l'Instruction publique* de n'être pas dirigé par des gens du métier, d'être plutôt un recueil littéraire qu'une revue pédagogique, *l'Ecole Primaire* et son successeur immédiat, *l'Enseignement Primaire*, furent à l'abri de ce reproche. Ces deux revues ont été rédigées par des instituteurs et des professeurs et entièrement consacrées à la cause de l'enseignement. Elles ont été des initiatrices dans le domaine de la pédagogie canadienne, en permettant aux instituteurs de chez nous de traiter les questions pédagogiques au point de vue de notre pays. M. Frs Liénard, notre distingué collaborateur montréalais actuel, fut un des ouvriers de la première heure.(3) Dès 1881, il publia dans *l'Enseignement Primaire* plusieurs études pédagogiques remarquables. Nous pouvons dire la même chose de M. R. Lippens, inspecteur d'écoles,(4) qui fournit plusieurs articles à M. Cloutier au début de son œuvre.(5)

---

(1) En 1882, cette revue est imprimée chez Augustin Côté; du 15 février 1883 à 1889, chez L.-J. Demers & Frères; en 1890-91, chez C. Darveau; de 1891 à 1898, chez L.-J. Demers & Frères; et depuis 1898, chez Dussault & Proulx.

(2) *L'Ecole Primaire*, N° 1, page 2.

(3) M. Liénard est décédé depuis quelques années.

(4) Décédé depuis plusieurs années.

(5) L'ancien rédacteur de *la Semaine*, M. Joseph Létourneau, fut aussi l'un des collaborateurs de *l'Ecole Primaire* et de *l'Enseignement Primaire*.

Avant de poursuivre l'histoire de *l'Enseignement Primaire* qui devait, en dépit de rudes difficultés, survivre à tous ses contemporains, disons un mot des revues pédagogiques qui virent le jour à Montréal, en 1880 et 1881. L'une d'elle, le *Journal de l'Instruction publique* (deuxième série) devait poursuivre une assez longue et laborieuse carrière: 1881 à 1898.

Le 1er janvier 1880, le *Journal de l'Education* est fondé à Montréal. J.-B. Rolland & Fils en sont les éditeurs. Dans la note *Aux lecteurs*,<sup>(1)</sup> les éditeurs disent: "Voici le premier numéro d'un journal que nous voulons substituer au *Journal de l'Instruction publique* dont la publication vient de cesser". De fait, le *Journal de l'Education* ressemble en tout point au *Journal de l'Instruction publique*. Deux des anciens rédacteurs de ce dernier, MM. A.-N. Monpetit et N. Legendre, continuent leur collaboration au nouveau journal. Dans la note *Aux lecteurs* citée plus haut, les éditeurs se posent cette question: "Maintenant, quels moyens prendrons-nous pour exécuter notre projet? Comment ferons-nous ce journal?"

"Nous répondrons franchement:—A coups de ciseaux surtout."

C'est pourquoi le *Journal de l'Education* renferme plutôt des reproductions que des travaux originaux. Néanmoins, grâce au dévouement d'un professeur émérite, M. J.-O. Cassegrain, ce journal publia plusieurs études canadiennes très bien faites et nombre d'exercices pratiques, notamment des exercices de français.

Le 1er décembre 1880, les éditeurs du *Journal de l'Education*, dans une seconde note *Aux lecteurs*, disent: "Nous avons à annoncer qu'à dater du premier janvier prochain le

(1) *Journal de l'Education*, janvier 1880, p. 1.

*Journal de l'Education* sera remplacé par une revue également mensuelle, comprenant 32 pages par livraison, in-8 royal, à 2 colonnes, ayant pour titre *Journal de l'Instruction publique* et pour sous-titre, *Organe des instituteurs catholiques de la province de Québec.*"(1) Quelques lignes plus loin, on s'empresse de déclarer: "La rédaction sera confiée à un comité de personnes actuellement dans l'enseignement et qui comptent plusieurs années d'expériences."(2)

A Montréal comme à Québec, où se publie *l'École Primaire*, le *Journal d'Education* et *l'Enseignement Primaire* en 1881, la revue d'enseignement était enfin aux mains des instituteurs.

L'âme de la nouvelle revue de Montréal fut M. J.-O. Cassegrain, professeur à l'École normale Jacques-Cartier.(3)

Pendant seize ans, M. Cassegrain, qui se contente du titre modeste de secrétaire de la rédaction, dirige le nouveau *Journal de l'Instruction publique* avec talent et discrétion.(4) Les reproductions l'emportent encore sur les travaux originaux, mais les articles inédits et canadiens sont déjà nombreux et la partie pratique mieux nourrie. Les documents scolaires contenus dans les 16 volumes de cette revue offrent un grand intérêt aux amis de l'éducation.

---

(1) Numéro de décembre 1880, p. 177.

(2) M. U.-E. Archambault, ancien principal de l'Académie du Plateau et ancien directeur des écoles catholiques de Montréal, est propriétaire-directeur de la nouvelle revue. M. J.-O. Cassegrain est secrétaire de la rédaction.

(3) M. J.-O. Cassegrain est aujourd'hui à sa retraite, après avoir enseigné pendant cinquante ans à l'École normale Jacques-Cartier.

(4) Le *Journal de l'Instruction publique* a été publié par la maison J.-B. Rolland jusqu'au 1er décembre 1884. A cette date, la publication de la revue est suspendue; elle n'est reprise qu'en mai 1886 par de nouveaux éditeurs: C.-O. Beauchemin & Fils. Au mois de mai 1891, nouveaux imprimeurs: Desaulniers & Leblanc; en 1892, Caron & Cie; en 1893, les rédacteurs du journal deviennent éditeurs, au N° 115, rue St-François-Xavier, Montréal. C'est là que le confrère termina sa carrière en 1898.

Pendant que le *Journal de l'Instruction publique* de Montréal allait son chemin, *l'Enseignement Primaire*(1) de Québec continuait sa route sûrement, s'efforçant de devenir de plus en plus l'auxiliaire indispensable de l'instituteur. Dès 1885, nous faisons nos premières armes dans *l'Enseignement Primaire*, à titre de collaborateur. En 1890, M. Cloutier nous nommait son assistant-rédacteur. La revue poursuit ainsi sa carrière jusqu'en 1897, grâce à une modique subvention que lui accordait le gouvernement depuis 1888.(2)

Au mois d'août 1897, le surintendant de l'Instruction publique fait une enquête sur le mode de publication des trois revues pédagogiques existantes.(3) Ce qui permet à M. Cloutier et à nous-même d'apprendre officiellement la décision formelle du gouvernement de retrancher les octrois accordés jusque-là aux revues pédagogiques. Le fait fut confirmé par une lettre du surintendant en date du 11 février 1898.(4) Cet avis fut communiqué à *l'Enseignement Primaire* dans les mêmes termes et à la même date qu'au *Journal de l'Instruction publique*.(5) Pendant un certain temps, on fut sous l'impression, dans certain milieu, que *l'Enseignement Primaire* continuait de jouir des faveurs du gouvernement, alors que ces

---

(1) En 1881, à la suite d'un différend avec l'imprimeur de *l'Ecole Primaire*, M. Cloutier changea le nom de sa revue en celui de *l'Enseignement Primaire*.

(2) Le *Journal de l'Instruction publique* de Montréal et *l'Educational Record* de Québec, recevaient le même octroi.

(3) Le 23 juillet 1897, le secrétaire de la Province demande au surintendant des renseignements sur la publication des trois revues d'éducation: *l'Enseignement Primaire*, le *Journal de l'Instruction publique* et *l'Educational Record*. Le 2 août, le surintendant donne les renseignements demandés. Dossier 1658 de 1897, Dépt de l'Instruction publique.

(4) Le 11 février 1898, le surintendant communique aux propriétaires de *l'Enseignement Primaire*, du *Journal de l'Instruction publique* et de *l'Education Record* la décision du secrétaire de la Province, qu'après le 31 juin 1898, ces trois revues ne recevraient aucun octroi.

(5) Lettre annexée au dossier 1659 de 1897.

mêmes faveurs étaient refusées à la revue de Montréal. Il n'en fut pas ainsi. Les archives du département de l'Instruction publique prouvent le contraire: la revue de Québec fut prévenue en même temps que celle de Montréal du retrait de la subvention.

Cette décision des autorités eut pour résultat de forcer les directeurs des deux revues pédagogiques de langue française à abandonner leur tâche respective. Dans la livraison d'avril 1898, le secrétaire de la rédaction du *Journal de l'Instruction publique* disait adieu à ses lecteurs, et M. Cloutier décidait d'interrompre son œuvre dès le mois de novembre 1897, ayant appris la décision du gouvernement au cours de l'enquête du surintendant sur les revues d'enseignement, enquête faite par ordre du secrétaire de la Province.

Entr'autres choses, le *Journal de l'Instruction publique*, dans sa note d'adieu, disait: "Nous ne chercherons point les causes qui ont pu déterminer le gouvernement à supprimer notre revue du budget: nous aimons à croire que, dans cette suppression, il n'a été victime d'aucune intrigue, mais qu'il a été guidé par des motifs d'économie."

A cette date, on était encore sous l'impression, à Montréal, que seul le *Journal de l'Instruction publique* avait reçu son arrêt de mort.

On avait fait tenir le même arrêt au nouveau directeur de *l'Enseignement Primaire*, nous l'avons vu plus haut. Il n'y eut aucune intrigue. Le gouvernement voulut-il pratiquer l'économie? C'est possible.

Quoi qu'il en soit, les deux revues pédagogiques de langue française allaient disparaître. Le terrain laborieusement conquis par les instituteurs, depuis 1880, serait donc perdu.

Et peut-être verrions-nous dans un avenir plus ou moins prochain l'ancienne revue officielle renaître sous l'égide de littérateurs de renom.

C'est alors que le directeur actuel de *l'Enseignement Primaire* crut de son devoir d'acheter la revue de M. Cloutier et d'en continuer la publication à ses risques et périls: il se rendit aussi responsable des dépenses encourues depuis le 1er septembre 1897, car l'octroi pour l'année 1897 avait été payé à l'ancien directeur au mois de juillet de la même année. Nous transformâmes *l'Enseignement Primaire*; de 16, nous portâmes le nombre des pages à 64; le concours de plusieurs collaborateurs choisis parmi les éducateurs canadiens les plus en vue fut requis; des gravures complétèrent la métamorphose. Et pendant sept mois (décembre 1897 à juin 1898), nous supportâmes seul les frais considérables occasionnés par la publication d'un mensuel de 64 pages illustrées. Notre acte énergique ne demeura pas sans encouragement. De tous les côtés les sympathies nous arrivaient de jour en jour plus vives. Le 12 mai 1898, sur proposition de S. G. Monseigneur l'Archevêque de Québec, secondé par l'honorable M. G. Ouimet, le Comité catholique approuvait à l'unanimité la résolution suivante: "Que ce comité recommande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que chaque instituteur et institutrice de nos écoles publiques reçoive gratuitement *l'Enseignement Primaire*, revue pédagogique d'une haute valeur, qui, dans l'opinion de ce comité, peut produire les plus heureux résultats pour le progrès de l'éducation, dans cette province."(1)

---

(1) Le premier ministre actuel de la Province, sir Lomer Gouin, assistait à cette séance. Dans la suite, M. Gouin ne cessa de témoigner sa sympathie à notre œuvre.

Quelques semaines auparavant, M. A. Robitaille, député de Québec-Centre, faisait l'éloge de *l'Enseignement Primaire* sur le parquet de l'Assemblée législative.(1) Bref, grâce à la clairvoyance du Premier Ministre de la province, l'honorable M. Marchand, et à l'esprit de justice du secrétaire de la Province, l'honorable M. Robidoux, un ami des lettres et des travailleurs, protecteur zélé du personnel enseignant, grâce aussi, et ce serait ingratitude de notre part de le taire, aux recommandations pressantes des autres membres du cabinet, les honorables MM. Archambault, Shehyn, Turgeon et Déchêne, de plusieurs députés et citoyens, la cause de la revue pédagogique triomphait. Le 1er septembre 1898, *l'Enseignement Primaire* était adressé à toutes les écoles catholiques soumises au contrôle des commissaires et des syndics catholiques. Sous le gouvernement Parent, les noms des secrétaires-trésoriers des écoles furent ajoutés à la liste des écoles.

Ainsi encouragé par le gouvernement nous n'avons cessé, depuis dix ans, de parfaire la revue afin de la rendre de plus en plus utile aux écoles de notre province. Nos efforts ne passent pas inaperçus; les autorités nous ont maintes fois témoigné leur satisfaction, et le personnel enseignant (laïques et congréganistes) ainsi que MM. les inspecteurs d'écoles veulent bien nous accorder une approbation aussi spontanée que générale.

*L'Enseignement Primaire* actuel publie surtout des travaux inédits, appropriés aux besoins de nos écoles. A la *Pédagogie* théorique d'autrefois nous avons ajouté un chapitre de *Méthodologie* exposant les meilleures manières d'ensei-

---

(1) Plus tard, le député de Québec-Centre devint secrétaire de la Province dans le cabinet Parent. Lorsqu'il occupait ce poste distingué, l'honorable M. Robitaille, aujourd'hui protonotaire de Québec, a rendu des services signalés à *l'Enseignement Primaire*.

gner les diverses branches du programme d'études. Ce chapitre est complété par un article anglais de méthodologie, à l'usage des instituteurs et des institutrices catholiques de langue anglaise. La *Partie pratique*, très substantielle, traite surtout, et d'une façon méthodique, les questions fondamentales de l'école, chez nous: la religion, la langue française, les mathématiques et l'anglais. Dans cette partie pratique, nous faisons, depuis vingt ans, de constants efforts pour nationaliser notre enseignement; ces efforts n'ont pas été vains. Nous enregistrons aussi sous les titres de *Documents officiels* et *Documents scolaires*, toutes les manifestations de la vie scolaire et pédagogique dans la province de Québec. Et le *Cabinet de l'Instituteur* tient le personnel enseignant au courant des principaux événements scolaires, religieux et littéraires du Canada et de l'étranger. L'hygiène et l'histoire du Canada y occupent une place importante.

Enfin l'*illustration* ajoute sa note vivante, en aidant à vulgariser l'histoire nationale et les sciences naturelles.

Ce programme semble assez complet. Et ce qui nous permet de le réaliser, c'est précisément la *concentration* des efforts et l'*unité d'action* qui manquèrent à nos prédécesseurs.

En pourvoyant chaque école d'une revue pratique d'enseignement, le gouvernement provincial fournit à tout le personnel enseignant le moyen d'accomplir agréablement et fructueusement sa tâche quotidienne; par la revue pédagogique, c'est l'enseignement normalien mis à la portée de tous. (1)

---

Pour écrire l'historique qui précède il nous a fallu parcourir les 78 volumes qui forment la collection complète des

(1) Depuis quelques années, d'excellents bulletins pédagogiques sont publiés par quelques communautés enseignantes, tels le *Bulletin des Etudes*, des Frères Maristes, et les *Etudes*, des Frères de l'Instruction chrétienne.

revues d'enseignement de langue française au Canada. Nous avons revécu avec un vif bonheur les 75 années écoulées depuis la date où Michel Bibaud créait la *Bibliothèque canadienne*. Mais c'est depuis 1857 surtout qu'il nous a été permis de suivre sans interruption jusqu'à 1908, le mouvement pédagogique au Canada. Comme il nous est agréable de pouvoir déclarer que les instituteurs canadiens-français d'aujourd'hui n'ont pas à rougir de leurs devanciers. Ils furent de fervents chrétiens et d'ardents patriotes, nos anciens instituteurs. Toujours soumis à l'Église, inlassables dans leur dévouement à la patrie canadienne, ils ont poursuivi une longue et utile carrière, recevant pour toute récompense un modique salaire. Il fut un temps où les gouvernements ne se souciaient nullement d'encourager le maître d'école. Heureusement que ce temps est déjà loin! Aujourd'hui surtout, l'instituteur reçoit de l'État une aide appréciable: l'inspection des écoles et le professorat dans les écoles normales lui sont absolument réservés; le Fonds de pension a été mis dans un état financier prospère; ajoutons: les primes annuelles, les conférences pédagogiques, l'encouragement aux municipalités scolaires qui paient le mieux les instituteurs et les institutrices; enfin, la faveur de recevoir gratuitement une revue toute entièrement consacrée à leurs intérêts professionnels.

Il a fallu bien du courage aux instituteurs canadiens pour entreprendre et poursuivre l'œuvre modeste, mais combien utile, de la revue d'enseignement. Cette tâche est d'autant plus ingrate, que les instituteurs-publicistes, chez nous, reçoivent peu d'encouragement de nos centres littéraires. N'ayant pas eu le bonheur, dans la plupart des cas, de faire un cours classique, aucun lien ne les rattache aux autorités de l'enseignement secondaire; et jamais, en dépit d'efforts constants et de succès appréciables, l'instituteur canadien n'a reçu de nos

Universités les encouragements qu'elles se font un devoir d'accorder aux anciens élèves des collèges classiques qui se distinguent parmi les travailleurs intellectuels.(1)

Non, l'instituteur canadien a trouvé le bonheur dans l'accomplissement silencieux de sa noble tâche. Il a enseigné, d'autres ont récolté. Il s'est efforcé, sous les regards de l'Église, d'enseigner avec soin le Petit Catéchisme à ses élèves et de leur donner l'exemple de la pratique des vertus chrétiennes; avec un zèle digne de louange, il s'est fait un devoir de déposer dans l'âme des enfants l'amour de la patrie en leur faisant admirer et aimer les glorieuses pages de notre histoire nationale; dans la revue pédagogique, il a fait d'heureux efforts pour améliorer les méthodes d'enseignement et entretenir le feu sacré dans l'âme de nos éducateurs.

Ailleurs, on a pu décerner aux instituteurs primaires, et pour cause, le titre cinglant de *pense-petit*; ici, l'instituteur canadien est demeuré un penseur modeste et un *gagne-petit*.

---

(1) En 1910, l'Université Laval de Québec décernait spontanément au directeur de l'Enseignement Primaire, le titre de Maître-ès-Arts.

## UN CONGRÈS D'INSPECTEURS D'ÉCOLES

DISCOURS PRONONCÉ À L'OUVERTURE DU CONGRÈS DES INSPECTEURS DES ÉCOLES CATHOLIQUES, TENU À QUÉBEC LES 26, 27, 28 et 29 DÉCEMBRE 1911

M. le Surintendant, (1)

MM. les Ministres, (2)

Chers confrères,

Permettez-moi, M. le président, de vous remercier pour la cordiale bienvenue que vous venez de souhaiter aux inspecteurs des écoles catholiques, réunis à votre appel en cet Hôtel du Parlement, siège de l'administration de l'Instruction publique. C'est bien ici, sous votre présidence, qu'il convenait de réunir ceux que le gouvernement a nommés pour assister le surintendant dans la direction de l'enseignement, guider et stimuler les commissions scolaires dans l'accomplissement de leurs graves devoirs.

Toute notre gratitude aussi au gouvernement qui a autorisé la tenue de ce Congrès et en a facilité le succès en prenant généreusement à sa charge les frais d'une aussi importante réunion.

Demandé par le surintendant, approuvé par le Comité catholique, autorisé par le gouvernement et désiré depuis longtemps par les inspecteurs, ce congrès produira de bons résultats, j'en ai le ferme espoir. Comme le programme l'indique, c'est un congrès professionnel, un congrès de travail qui s'ouvre ce soir, pendant lequel chacun sera invité à communi-

---

(1) L'honorable P.-B. de LaBruère.

(2) Sir Lomer Gouin, premier ministre, et l'honorable J.-L. Décarie, secrétaire de la Province.

quer le fruit de ses observations et de son expérience, à suggérer librement les mesures qu'il croit opportunes pour favoriser le progrès scolaire, à discuter cordialement ces mesures avec ses confrères.

#### IMPORTANCE DU SERVICE

Le service de l'inspection des écoles est sans contredit le plus important de tous les services administratifs en cette province. Il a pour objet les intérêts les plus chers du peuple, puisque c'est à lui qu'incombe la tâche vraiment nationale de veiller à la mise en opération de la première de nos lois provinciales, celle de l'Instruction publique.

Tel qu'établi ici, l'inspection comporte des attributions qui embrassent le service de l'Instruction publique dans son ensemble comme dans ses détails; aucune question d'enseignement ne lui échappe; il doit s'occuper des plus élevées comme des plus minimes. En effet, l'inspecteur primaire, en vertu de la loi et d'après les règlements du Conseil de l'Instruction publique, est non seulement obligé d'"inspecter" mais il doit aussi, dans certains cas, DIRIGER et le personnel enseignant et la commission scolaire. Il partage avec le Surintendant la responsabilité de la direction de l'Instruction publique.

Voilà pourquoi, celui qui accepte du gouvernement la tâche d'administrer l'Instruction publique dans une région déterminée de cette province, doit se consacrer tout entier à son rôle, le remplir avec tact, dignité et zèle.

#### FONDATION DU SERVICE

Le service de l'inspection des écoles atteint justement en ce mois de décembre 1911 sa soixantième année d'existence. "En septembre 1851, dit M. Meilleur, le premier surinten-

dant de l'Éducation dans le Bas-Canada, dans son "Mémorial", page 325, je proposai au gouvernement une liste d'hommes recommandables pour être nommés inspecteurs d'écoles; mais les exigences politiques l'ayant circonvenu, il ne put faire cette nomination que près de trois mois après ma recommandation."

C'est-à-dire au mois de décembre 1851.

C'est sous l'administration Morin-Hincks que furent nommés les 21 premiers inspecteurs d'écoles. Plusieurs d'entre eux étaient des instituteurs de haute valeur, des hommes de devoir, tels que les Tanguay, les Valade, les Dorval et quelques autres.

C'est donc une coïncidence heureuse que celle qui nous réunit à la date exacte qui vit, il y a soixante ans, l'établissement d'une organisation qui devait contribuer dans une si large mesure au développement de l'instruction populaire en ce pays.

Ça n'a pas été sans luttes ni efforts que le service d'inspection scolaire s'est maintenu chez nous depuis 1851. On l'a souvent critiqué, on a parfois même mis en doute sa nécessité. C'est grâce au dévouement intelligent et au zèle inlassable de nos prédécesseurs, chers confrères, c'est grâce à vous, MM. les aînés de la carrière, si les préjugés que l'on entretenait dans certains milieux contre l'inspecteur sont désormais disparus.

Aujourd'hui l'inspection est une véritable carrière, honorée du public et permettant à ceux qui s'y livrent de vivre modestement mais convenablement. Au cours du dernier lustre surtout, le gouvernement s'est sérieusement occupé de ce service, qui a été amélioré et perfectionné.

### DEVOIRS À REMPLIR

A nous donc, chers collaborateurs, de répondre à la préoccupation généreuse de l'État en remplissant notre devoir, tous les devoirs qui nous lient vis-à-vis de la province. A nous d'accomplir notre tâche en fidèles serviteurs, en bons patriotes. C'est M. de Frayssinous qui a dit: "Pour celui à qui se trouve confié l'emploi sublime de former l'esprit et le cœur de la jeunesse, toutes les vertus sont des devoirs d'état." Placés à la direction de ceux-là mêmes qui ont pour mission de former l'esprit et le cœur de la jeunesse, nous, les inspecteurs, nous nous efforçons d'être des modèles d'officiers publics pour qui l'honneur professionnel n'est pas un vain mot.

C'est pourquoi, en dépit des années, nous consacrons encore des veilles à l'étude; c'est pourquoi nous nous replions parfois sur nous-mêmes, afin de prendre mieux conscience de notre valeur, de notre dignité, de notre raison. En un mot, au premier rang de la vaste armée des éducateurs de la jeunesse.

L'inspecteur a un rôle plus important et plus difficile à remplir qu'autrefois. Avec le développement du pays soulevés des besoins nouveaux, les règlements et les programmes scolaires en se modifiant suivant les exigences du progrès ont rendu son labeur plus considérable, plus ardu.

### CONVICTIONS SINCÈRES

Aujourd'hui, l'inspecteur doit apporter dans l'exercice de ses fonctions non seulement une intelligence cultivée, un amour raisonné de sa province, une profonde estime de sa profession, mais il lui faut aussi, il lui faut surtout prouver la sincérité de ses convictions en travaillant rude et ferme, en cherchant à entraîner dans le courant du progrès les commissions scolaires et la population confiées à sa sollicitude.

C'est pourquoi, M. le surintendant, nous sommes heureux de nous réunir dans un but exclusivement professionnel; d'avoir l'occasion de travailler ensemble à l'étude de quelques problèmes scolaires, que j'estime de première importance, de mieux nous connaître, et par le fait même de mieux nous comprendre.

Nous poursuivons le même idéal. Nous voulons que la province de Québec, catholique et française, reste à la place d'honneur à laquelle ont su la placer nos devanciers; nous désirons ardemment qu'elle soit au premier rang dans la Confédération. Voilà pourquoi, chers confrères, par toutes les saisons vous parcourez les routes de vos vastes districts, au prix de fatigues et de privations, afin d'activer le progrès, de combattre la routine, d'encourager les efforts louables. Ce Congrès sera une halte pendant laquelle nous allons nous recueillir et étudier. Nous en sortirons mieux informés, plus unis, et réconfortés par le témoignage de bienveillance que les chefs de l'État veulent bien nous accorder. Après avoir travaillé ensemble sous la direction de notre chef hiérarchique, nous nous séparerons plus convaincus des avantages d'une bonne discipline. Ah! chers collaborateurs, comme nous serons forts, comme nous aurons de l'influence si nous sommes des disciplinés, obéissant loyalement au chef et avec fierté. Sans la discipline, nos efforts produiraient peu de résultats et nous dépenserions inutilement la santé et le talent que la Providence a pu nous donner.

#### L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

M. le surintendant, avant de reprendre mon siège, je désire vous exprimer ma plus sincère reconnaissance pour les bonnes paroles que vous avez prononcées il y a un instant à

l'adresse de l'inspecteur général. Le témoignage que vous voulez bien me rendre en une circonstance aussi solennelle, me jette dans la confusion; je n'efforcerai de le mériter.

En nommant un inspecteur général, le gouvernement a donné à cet officier des attributions de surveillance et de contrôle, c'est vrai; mais de ces attributions il en découle d'autres infiniment plus agréables à remplir: celles d'encourager les efforts, de guider les initiatives, de signaler le mérite, de proclamer le zèle et les succès chaque fois qu'ils se rencontrent. J'ai la plus profonde admiration pour cet état-major du département de l'Instruction publique, que l'on nomme le corps des inspecteurs. En dépouillant les nombreux bulletins que les inspecteurs adressent constamment au surintendant, en lisant leurs observations aux commissions scolaires, en étudiant les notes et les statistiques qu'ils fournissent fidèlement, je songe à la vie parfois pénible que cet officier s'impose afin de se renseigner sur l'état de l'Instruction dans chaque municipalité, sur la valeur des titulaires et le degré d'avancement des élèves dans chaque école. Passant une partie de l'année loin de sa famille; voyageant par tous les temps et toutes les saisons, ce pionnier de l'éducation populaire, cette sentinelle du progrès placée aux avant-postes les plus reculés, mérite notre estime et notre admiration.

Aussi, est-ce mon grand désir de l'aider de toute l'ardeur de mon âme, de lui rendre justice devant les autorités chaque fois que l'occasion m'en sera donnée.

## LES DEVOIRS DE L'INSPECTEUR D'ÉCOLES

DISCOURS PRONONCÉ DEVANT LE CONGRÈS DES INSPECTEURS  
D'ÉCOLES, LE 20 DÉCEMBRE 1911

M. le Surintendant, chers confrères,

Je dois vous parler ce matin des *devoirs de l'inspecteur*. Sujet important pour nous et que je développerai en toute franchise et confiance, convaincu que tous nous désirons remplir notre devoir professionnel dans sa plénitude et avec zèle et conscience.

Le jour où le gouvernement, par un arrêté en conseil, nous a élevés au poste honorable d'inspecteur d'écoles, ce jour-là nous avons contracté envers la province, envers le district scolaire qui nous est particulièrement confié, l'engagement de réaliser avec probité ce que la loi et les règlements du Comité catholique exigent de nous.

Des devoirs nous lient envers l'État qui nous paie, envers les autorités préposées à notre direction, envers tous les citoyens de cette province. L'étendue de ces devoirs, la nature de chacun d'eux, la manière de les remplir, voilà ce dont je veux vous entretenir un instant, chers collègues.

En parcourant avec vous le cercle de ces devoirs, je n'ai pas la prétention de vous découvrir ce que vous connaissez déjà. Non, c'est plutôt dans l'intention de fortifier en nous ce point d'honneur professionnel, d'éveiller en nos âmes cette solidarité qui fait d'un devoir partagé et surveillé par plusieurs une obligation plus forte pour chacun.

Les devoirs et les pouvoirs de l'inspecteur primaire sont fixés par la loi (art. 76 à 83 du Code scolaire), (1) qui les subordonne aux instructions du surintendant et aux règlements du

(1) Article 2573 de l'édition de 1912.

Comité catholique, pour les inspecteurs catholiques. C'est donc dans les circulaires du surintendant et les règlements du Comité catholique qu'il nous faut chercher notre gouverne.

Dans de multiples circulaires, M. le surintendant, vous avez tracé aux inspecteurs la voie à suivre dans l'exercice de leur rôle important, précisé la nature de leurs devoirs. Je désire attirer l'attention du congrès sur deux de ces circulaires, celle du 15 août 1910 et celle du 1er septembre 1911.

Dans la 1ère, M. le surintendant vous communiquait l'arrêté ministériel du 10 août 1910, arrêté modifiant vos obligations en même temps qu'il élevait votre traitement. C'est cet arrêté qui oblige formellement l'inspecteur à consacrer tout son temps à l'exercice de sa profession. A sa session de mai 1910, le Comité catholique décrétait l'obligation de la double visite et celle de la conférence pédagogique "aux instituteurs et aux institutrices de chaque municipalité".

Désormais, tout votre temps est donc dû à l'accomplissement de votre tâche, visites et conférences, travail de bureau, études professionnelles. Ce serait pour l'un d'entre nous manquer à son devoir et compromettre la réputation du corps des inspecteurs tout entier que de visiter les écoles trop à la hâte et supprimer parfois la conférence.

C'est pourquoi M. le surintendant dans sa circulaire du 1er septembre dernier, disait, parlant de la première visite: "Faites cette première visite sans précipitation". En effet, le but de cette première visite est de constater si chaque école est en activité, si le titulaire qui la dirige est diplômé et compétent, et en particulier de s'assurer du classement judicieux des élèves, et dans certains cas aider le maître ou la maîtresse à remplir ce devoir; c'est encore, dans les classes dirigées par

des débutants, de donner, tout en questionnant les élèves, une leçon de méthodologie pratique, d'examiner le tableau de l'emploi du temps, de le modifier, s'il y a lieu.

Après avoir disposé de l'état pédagogique de la classe, il faut aussi s'enquérir de l'état matériel de la maison d'école et du mobilier. La question de l'hygiène scolaire se pose à l'école, l'inspecteur ne peut l'éviter. Il importe qu'il se mette en mesure de renseigner parfaitement le surintendant sur ce point comme sur les autres.

Mais pour remplir cette tâche dans chaque école, règle générale, quelques minutes ne sauraient suffire. A quoi servirait la visite de l'inspecteur, si elle se bornait à recueillir les statistiques et à causer quelques instants avec le titulaire ?

Certes, je le sais, plusieurs d'entre vous ont de longues distances à parcourir et un grand nombre d'écoles à visiter. Et l'on ne saurait exiger de tous un séjour également prolongé à chaque école. Non, toute proportion gardée et eu égard au nombre d'élèves, à la qualité et à l'ancienneté du titulaire, l'inspecteur devrait, dans chaque école, prendre le temps de faire une visite sérieuse, dont il serait satisfait tout le premier.

Le temps n'est peut-être pas éloigné où les conditions de l'inspection seront modifiées de telle sorte que l'inspecteur, ayant moins d'écoles à visiter, sera en mesure d'aider plus efficacement encore et les commissions scolaires et le personnel enseignant de son district.

Mais en attendant, et c'est encore le meilleur moyen de hâter les réformes désirées, il nous faut faire convenablement notre devoir, en dépit de certains obstacles, et satisfaire loyalement aux obligations actuelles.

Les circulaires du surintendant ne sont que les commentaires des décisions du Comité catholique, à qui la loi impose la tâche de faire les règlements concernant l'inspection.

Ces règlements vous les connaissez, mais dans une réunion comme celle-ci, nous devons les rappeler souvent, puisqu'ils forment pour nous le code particulier qui régit nos fonctions.

L'article 231 amendé des règlements refondus du Comité catholique prescrit nos obligations avec clarté et précision (1). Ces obligations se résument pour l'inspecteur: 1° à visiter deux fois l'année chacune des écoles de son district; 2° à donner une conférence pédagogique aux instituteurs et aux institutrices de chaque municipalité à l'époque de la visite d'automne; 3° à inscrire à chaque école dans le registre des visiteurs, l'appréciation du résultat de son examen, et toutes autres remarques qu'il juge à propos de faire aux commissaires ou aux instituteurs; 4° à transmettre un rapport ou bulletin d'inspection sur les écoles d'une municipalité dès que la visite en est complétée; 5° à transmettre un rapport de chaque visite aux secrétaires-trésoriers des municipalités visitées; 6° à transmettre au surintendant un rapport annuel et les bulletins statistiques avant le 1er août de chaque année.

Voilà l'ensemble de nos obligations. Étudions-en les détails.

### LES DEUX VISITES

On pourrait définir en ses traits essentiels l'inspection primaire telle que constituée en notre province, en disant qu'elle s'applique, au moyen d'officiers spéciaux (dont la compétence est reconnue au préalable par le Comité catholique) nommés par le gouvernement, 1° à la *surveillance*, en ce qui regarde le fonctionnement de la loi de l'Instruction publique sous les auspices des commissions scolaires; 2° au *contrôle de l'ensei-*

(1) C'est l'article 225 de l'édition des règlements de 1915 (*Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de Québec*, refondus en 1915.)

nement en veillant à l'observation des programmes et des règlements destinés à en assurer l'efficacité; 3° à la direction du personnel enseignant, au moyen de la conférence pédagogique et par des conseils *ad hoc* judicieusement conçus et formulés sur place.

Mais cette surveillance, ce contrôle et cette direction ne sauraient s'exercer ou se donner convenablement au moyen d'une seule visite. Car le rôle de l'inspecteur ne doit pas se borner à l'inspection, il comporte aussi, dans une certaine mesure, des pouvoirs de direction. Le surintendant ne saurait se contenter de renseignements qui n'ont trait qu'aux seules statistiques, encore que les statistiques aient leur importance; il ne lui importe pas moins de bien connaître le régime intérieur de l'école: aptitude des maîtres, progrès des élèves, organisation pédagogique des classes, etc. Si l'on veut permettre au Comité catholique et au département de l'Instruction publique, d'exercer une direction générale de l'enseignement, il faut que les inspecteurs se mettent en mesure de renseigner exactement le surintendant sur la valeur et les qualifications du personnel enseignant, la mise en opération du programme d'études, les constructions et le mobilier scolaires. Il me semble impossible, en une seule visite, de se mettre suffisamment au courant de la situation scolaire dans chaque municipalité et d'exercer une influence salutaire, et sur les commissions scolaires et sur le personnel enseignant. D'ailleurs, jusqu'à nouvel ordre, les deux visites sont obligatoires: il faut donc non seulement les faire, mais les faire de telle sorte que chacune d'elles produise des résultats tangibles. L'inspecteur ne visitera jamais une municipalité sans rencontrer les commissions pour parler avec eux des besoins de leurs écoles; il fera en sorte qu'ils l'accompagnent à l'une des deux visites, au moins à chaque école; lors de la deuxième visite, il examinera tous les

élèves sur les principales branches du programme d'études; dans chaque municipalité et à l'endroit le plus commode, il donnera lors de la première visite, une conférence aux titulaires de la localité, une conférence pratique sur les besoins spéciaux des écoles de la municipalité, sur les défauts constatés pendant la visite, sur l'organisation des classes et sur les devoirs essentiels des maîtres.

Les visites ne doivent pas commencer trop tôt en automne, car l'inspecteur s'expose à trouver plusieurs écoles fermées ou à visiter des classes à peine en activité. Il me semble que la date initiale de cette visite ne devrait jamais être avant le 15 de septembre. A cette date, toutes les classes ne sont pas parfaitement organisées, mais la mise en train de l'école permet déjà de juger de la valeur du titulaire, et le cas échéant, l'inspecteur peut aider ce dernier à parfaire son travail, grâce au registre d'inspection de l'année précédente. Lorsque le maître a de l'expérience, que vous connaissez déjà sa compétence, votre visite n'est pas inutile pour les élèves à qui vous pouvez donner des conseils et devant qui vous rendez hommage au talent et au dévouement de leur instituteur en assistant à une ou deux de ses leçons. Si les maîtres et les maîtresses médiocres ont besoin d'être guidés et éclairés par l'inspecteur, les maîtres et les maîtresses expérimentés ont droit aussi à sa visite pour les encourager en appréciant par sa présence leur zèle et leur valeur professionnels. Puis, tout en rendant hommage à ces instituteurs de premier ordre, l'inspecteur peut noter ça et là des méthodes et des procédés dont il fera bénéficier les titulaires moins expérimentés ou moins bien formés.

Quelques inspecteurs, dans un but qu'ils croient louable, précipitent trop les visites. J'ai noté la journée suivante d'un inspecteur: cinq écoles visitées; durée des visites: 1ère école 1.15 heure, 2e, 1.15 heure; 3e 1.10 heure, 4e, 1.40 heure,

5e, 2 heures, total: 7.20. Ajoutons le temps nécessaire pour passer d'une école à l'autre et quelques minutes pour la collation du midi, et nous atteignons facilement le chiffre de 9 heures de travail. Cet inspecteur a dû commencer sa tâche le matin à 8 heures pour ne la terminer qu'à 5 heures. Le soir il convoquait les institutrices en conférence. C'est du surmenage. Faites dans ces conditions, les visites produisent peu de bien, et l'inspecteur se fatigue outre mesure sans profit pour la cause qu'il prétend servir. J'ai constaté par les rapports de la première visite de cette année, qu'en moyenne, la majorité des inspecteurs visitaient trois écoles par jour, parfois quatre, mais plus rarement, soit quinze à dix-huit écoles par semaine, y compris la conférence et les déplacements, sauf dans les régions d'accès difficile. Un inspecteur qui a 160 écoles à visiter, parcourt son district en dix semaines, soit deux mois et demi. Du 15 septembre au 25 décembre, il y a trois mois et une semaine. C'est donc trois semaines de marge pour repos nécessaire dans la famille et le travail de bureau. Il faut l'admettre, c'est un travail ardu.

L'époque de la deuxième visite accorde plus de latitude: elle dure du 15 janvier au 30 juin, soit cinq mois et demi. Cette deuxième visite est la plus laborieuse, car à cette période de l'année scolaire, tous les élèves doivent être questionnés sur les matières essentielles, les cahiers et autres travaux de la classe examinés attentivement. Mais l'inspecteur ayant vingt-deux semaines à sa disposition, au lieu de treize comme dans le premier semestre, peut accorder à chaque école le temps nécessaire à un examen consciencieux. Il aura encore à sa disposition quelques semaines de temps libre pour séjour dans la famille et transcription des bulletins.

A tout événement, le régime actuel impose un rude labeur à l'inspecteur soucieux de son devoir, je le sais. Voilà

pourquoi je suis d'avis que le nombre des inspecteurs devrait être augmenté de façon à ce que chacun d'eux n'eût plus que cent vingt-cinq écoles à visiter. La question des frais de voyage se greffe aussi sur la redistribution des districts. C'est bien mon avis, le système actuel place constamment l'inspecteur entre son devoir et sa bourse. Je le dis ailleurs, c'est une situation difficile. Mais, voulons-nous amener les autorités à réformer l'inspection sur certains points que j'estime de première importance, c'est encore et c'est toujours de faire notre devoir consciencieusement, de remplir notre tâche avec ardeur, plaçant au-dessus de tout intérêt l'instruction publique, à laquelle nous nous sommes consacrés corps et âmes, et ne pas nous contenter d'occuper une charge sans la remplir.

#### LA CONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE

La résolution du Comité catholique du 11 mai 1910 oblige l'inspecteur, à la suite de la visite d'automne, à donner "dans chaque paroisse, à l'endroit le plus commode", une conférence pédagogique aux institutrices et aux instituteurs de la localité.

C'est donc dans chaque municipalité, sauf le cas où il n'y a qu'un titulaire, qu'il faut donner la conférence, et non, comme elle se fait parfois, à quelques endroits du district, quitte à convoquer les institutrices et les instituteurs à un lieu désigné, sans tenir compte de la distance et des frais que ce déplacement occasionne. A ce sujet, quelques plaintes d'institutrices sont parvenues au département de l'Instruction publique. A moins que les instituteurs et les institutrices n'aient peu ou pas de déboursés à faire pour assister à la conférence en dehors de la municipalité et qu'ils consentent volontiers à ce déplacement, l'inspecteur outrepassa ses pouvoirs en obligeant ses subordonnés à se déplacer à leurs frais.

Le caractère de la conférence a été précisé par le surintendant, elle doit "se rapporter aux besoins spéciaux des écoles de la municipalité, aux défauts constatés lors de la visite, à l'organisation des classes, à la discipline, en un mot, aux devoirs essentiels des titulaires."(1)

Puis le surintendant désigne l'un de ces devoirs essentiels : cette année, il vous a signalé celui de la *préparation sérieuse des leçons*. Convendrait-il de mettre de côté le sujet ainsi proposé par notre chef hiérarchique ? Certainement non. Car en indiquant un sujet spécial chaque année, la direction de l'enseignement se propose un but : celui de faire traiter par les inspecteurs, en un certain nombre d'années, les principaux problèmes de l'enseignement. Ne pas se conformer aux ordres de notre chef, c'est donc compromettre l'exécution d'un plan tracé après mûres délibérations. D'ailleurs, hors le sujet fixé par le surintendant, l'inspecteur a toute liberté pour traiter des besoins spéciaux à son district.

Autant que possible, une heure et demie doit être consacrée à la conférence. C'est peu, étant donné le manque d'expérience de la majorité du personnel, qui se renouvelle tous les quatre ans, dans le plus grand nombre des cas. Le premier avantage des conférences est de suppléer à l'insuffisance de la préparation des institutrices, de leur indiquer la voie à suivre dans l'art si difficile de transmettre ses connaissances aux autres. L'inspection peut constater les résultats, réprimer les écarts, mais il n'appartient qu'à la conférence pédagogique de l'inspecteur, si elle est bien préparée et bien donnée, de pénétrer les maîtres et les maîtresses de cet esprit qui élève la profession de l'instituteur à la dignité du sacerdoce.

---

(1) Circulaire du 1er septembre 1911.

APPRÉCIATIONS DES EXAMENS ET OBSERVATIONS AUX COMMISSAIRES

De l'inscription sur le registre des visiteurs, de l'appréciation de l'examen à chaque école, je n'ai pas grand chose à dire, sinon que l'inspecteur doit bien peser ses jugements en cette circonstance, afin de ne pas fournir des armes qui se tourneront contre le titulaire. Certes, il faut dire les choses telles qu'elles sont, mais lorsque les circonstances plaident en faveur du maître, donnons-lui en le bénéfice. Les cas de négligence ou d'incompétence notoires doivent être, en tout temps, dénoncés catégoriquement.

Bien plus important est le rapport que l'inspecteur doit faire de sa visite au secrétaire-trésorier, avec instruction de le transmettre au registre de la corporation scolaire.

Ce rapport, que prescrit le paragraphe 14 de l'article 231 des *Règlements refondus*, (1) a trait à la tenue des classes, à l'état matériel de l'école et du mobilier, etc., etc. Les observations de l'inspecteur aux commissaires "ne doivent jamais être omises", dit le surintendant dans sa circulaire du 1er septembre dernier. Néanmoins, je pourrais exhiber ici plusieurs rapports d'inspection qui ne contiennent pas un mot à ce sujet. "Il y a toujours quelque chose d'utile à dire aux commissaires", avez-vous dit, M. le surintendant. En effet, si tout va bien, un mot de louanges est dû à qui de droit; si les choses laissent à désirer, il faut savoir encourager, suggérer les moyens à prendre pour mieux faire. Ces observations de l'inspecteur, motivées et bien mises au point éclairent et stimulent les commissaires; elles constituent une véritable direction locale de

(1) Article 225 de l'édition de 1915.

l'enseignement. L'inspecteur, dans la circonscription de son ressort, n'est-il pas le substitut du surintendant ? Avant de quitter ce chapitre, j'attire l'attention sur quelques détails qui ont leur importance. Ainsi, il ne faut pas trop demander à la fois aux commissaires et demander avec tact et à propos; il vaut mieux sacrifier l'accessoire au nécessaire; lorsqu'il y a lieu de signaler au surintendant des non-diplômés engagés sans autorisation, il ne faut pas oublier, d'autre part, de rappeler aux commissaires leurs devoirs à ce sujet; renseigner les commissaires sur chacun des huit chefs d'observations, tels qu'indiqués dans le rapport et le bulletin; sur le rapport ou sur le bulletin, donner le nom officiel de la municipalité scolaire et non celui du bureau de poste ou la dénomination cano- nique.

#### LE RAPPORT OU BULLETIN D'INSPECTION

Il importe, dans l'intérêt de l'Instruction publique, et pour faciliter la besogne au Département, de se conformer au paragraphe 13 de l'article 231 des *Règlements refondus*,<sup>(1)</sup> qui ordonne de transmettre le bulletin (le rapport pour la première visite) des écoles d'une municipalité dès que la visite en est terminée. Il m'est agréable de dire que la plupart des inspecteurs se conforment à ce règlement. Tous les jours arrivent au département un certain nombre de bulletins qui sont dépouillés, annotés et classés, et, s'il y a lieu, la correspondance avec les commissaires est faite incessamment. Ainsi, l'intervention du surintendant, venant peu de temps après la visite de l'inspecteur, produit un excellent effet et hâte le progrès. Mais il n'en est pas de même quand le bulletin n'arrive

---

(1) Article 205 de l'édition de 1915

au Département que huit ou dix semaines après la visite. Un point important à observer, c'est celui-ci : ne jamais laisser en blanc, lorsqu'il y a lieu d'y faire une inscription, l'un des tableaux ou partie de tableau du rapport ou du bulletin. Dans la rédaction de ces documents, il ne faut rien omettre, car les pièces incomplètes mettent le département dans l'embarras, et les chiffres et les renseignements fournis doivent être de la plus grande exactitude.

#### QUELQUES REMARQUES PARTICULIÈRES

Permettez-moi, MM. les inspecteurs, d'attirer votre attention sur certains faits que nous révèle la correspondance échangée entre le département et les intéressés. Je n'en énumérerai que quelques-uns, afin de démontrer combien il importe d'être précis dans les documents que l'inspecteur adresse au surintendant.

Dans un rapport, l'on dit au surintendant : "Les maisons d'écoles sont en bon état." Or, l'année précédente, l'inspecteur avait refusé d'accepter deux de ces écoles, et depuis cette date aucune réparation n'avait été faite aux susdites écoles. Une telle distraction met le département dans l'embarras.

C'est encore une école acceptée après avoir été réparée sans plans et devis approuvés par le surintendant, encourageant ainsi les commissaires à se soustraire à l'autorité du département.

Dans plusieurs cas, on signale "une école fermée" sans dire la cause, ni mentionner si c'est temporairement qu'elle n'est plus en activité ou si elle est définitivement fermée.

Parfois, on semble croire qu'une institutrice non-diplômée, qui s'est déjà présentée devant le Bureau, mais ayant échoué, est dispensée de l'autorisation du surintendant l'année suivante : il n'en est rien.

Parfois encore, on lit sur le rapport ou le bulletin: "Écoles fermées à cause des Quarante Heures". En consultant le calendrier du diocèse, on prévient ce contre-temps.

Les notes des pages 2 et 3 du bulletin de la deuxième visite relatives à la maison d'école et à la salle de classe, sont faibles néanmoins, à la page 11, au chapitre *classification des municipalités*, il est accordé *très bien* et parfois *excellent* dans la colonne: *état-matériel de la maison d'école et du mobilier*. Enfin, j'aurais vous lire la lettre d'un secrétaire-trésorier se plaignant de la rareté de la visite de l'inspecteur à son bureau: ce dernier n'aurait pas visité les livres du secrétaire depuis 1907.

En dépit des instructions du surintendant, on omet de dire si le département doit intervenir; d'après les observations aux commissaires, il y aurait lieu d'intervenir, cependant l'inspecteur ne dit ni *oui* ni *non*: c'est lui seul qui peut décider de l'opportunité de cette intervention, connaissant les lieux et les gens.

#### CONCLUSION

Je viens d'esquisser rapidement les principaux devoirs de l'inspecteur primaire.

Il me reste à dire l'importance de ces devoirs, la grandeur et la noblesse des fonctions de celui qui doit les remplir.

Délégué de la plus haute autorité scolaire chez nous, le surintendant, l'inspecteur est tenu de faire honneur à cette autorité en la représentant avec dignité, et en gardant partout et toujours cette attitude du gentilhomme qui mérite la confiance et commande le respect.

Pour être à même d'exercer une autorité salubre, de remplir sa mission honorablement, l'inspecteur doit se préoccuper de ses devoirs professionnels, devoirs qui seront l'objet

de toutes ses préoccupations. Bien pénétré de l'importance de sa mission, de son utilité et de son efficacité, il agira toujours avec circonspection, évitant tout ce qui pourrait amoindrir son autorité ou diminuer son prestige vis-à-vis des commissaires, des instituteurs et des autorités religieuses et municipales.

L'inspecteur doit nourrir dans son cœur de patriote et de chrétien un idéal assez élevé pour le soutenir dans son labeur et le protéger contre le découragement que fait parfois naître en son âme l'ingratitude de l'ignorance. Il faut qu'un sentiment profond de l'importance morale de ses travaux le soutienne et l'anime.

N'est-ce pas à nous que le gouvernement et le Conseil de l'Instruction publique s'en rapportent pour assurer le bon fonctionnement de la loi la plus importante du pays ? N'est-ce pas nous qui devons par la dignité de notre conduite, par notre culture intellectuelle et la parfaite connaissance de nos devoirs donner au peuple une haute idée de l'éducation, une grande confiance dans l'école, centre de formation intellectuelle et morale ouvert à tous, au pauvre comme au riche, pour susciter et mettre en relief tous les talents et toutes les aptitudes dont la Providence se plaît à doter nos enfants ?

Le plus haut, le meilleur, le plus efficace des enseignements c'est celui de l'exemple. Et cet enseignement, l'inspecteur d'écoles le doit à la région dont les intérêts scolaires lui sont particulièrement confiés; il le doit au personnel enseignant, il le doit aux milliers d'enfants qui voient en lui la personification de la plus noble des causes.

Combien ne serait-il pas coupable, celui qui par négligence, faiblesse ou manque de dignité compromettrait, avec la cause qu'il représente, l'honneur du corps professionnel dont il fait partie ?

Mais jamais aussi on ne saurait trop louer—et Dieu merci, je m'adresse ici au plus grand nombre—l'inspecteur consciencieux et digne, l'homme de devoir et de bonne éducation, l'officier intègre dont le nom est synonyme d'honneur et de fidélité, le catholique zélé et sincère; le soldat qui sait obéir sans discuter les ordres des chefs; le serviteur du pays, soucieux de tenir intégralement l'engagement consenti dans l'arrêté ministériel le nommant officier de l'Instruction publique.

---

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

DISCOURS PRONONCÉ DEVANT LA PREMIÈRE CONVENTION DES  
COMMISSAIRES D'ÉCOLES, TENUE À LAPRAIRIE, DIMANCHE  
LE 1ER SEPTEMBRE 1912.

A l'occasion de la bénédiction d'une école primaire supérieure dirigée par les Frères de l'Instruction chrétienne, à Laprairie, le président de la commission scolaire de l'endroit, M. L.-C. Pelletier, avocat, avait réuni les commissaires d'écoles du comté. Un grand nombre de contribuables et de dames assistaient aussi à cette fête de l'éducation. La convention était présidée par le curé de la paroisse, M. l'abbé Lamarche.

L'Inspecteur général des écoles catholiques représentait le surintendant de l'Instruction publique: ce fut l'inauguration des congrès de commissaires qui se multiplièrent dans la suite et se continuent encore avec succès.

M. le Président,

Messieurs,

Vous ne sauriez croire avec quelle joie j'assiste aujourd'hui à la première convention régionale des commissaires d'écoles. Il était réservé à votre beau comté, messieurs, de donner le premier l'exemple en réunissant dans une pensée commune ceux qui ont reçu des parents la noble mission d'organiser et d'administrer les écoles dans chaque municipalité, et à qui la loi, chez nous, confie la lourde mais combien honorable tâche de pourvoir à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse. Ces conventions de commissaires d'écoles, je les appelais de tous mes vœux depuis longtemps; aussi dès mon

premier rapport comme Inspecteur général, en ai-je suggéré l'idée. Je remercie donc très sincèrement le distingué président de la commission scolaire de la ville de Laprairie, M. Peltier, de m'avoir convié à cette réunion importante; à ce citoyen distingué, à cet excellent patriote, ma plus cordiale gratitude.

C'est pour la première fois que je me trouve à pareil honneur, honneur qui est pour moi la meilleure récompense d'une carrière loyalement consacrée au service des traditions nationales et religieuses de ma race.

M. le président, avant de traiter le sujet qui nous intéresse tous à un si haut point, l'Instruction publique, il est de mon devoir de vous dire, de la part de l'honorable M. de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique, combien il regrette de n'avoir pu se rendre ici aujourd'hui; retenu à Québec par des devoirs impérieux, M. le surintendant vous prie d'agréer ses excuses et de croire qu'il est avec vous et vos collègues de cœur et d'esprit. M. de LaBruère, qui préside à la direction de l'enseignement dans la province de Québec depuis dix-sept ans avec tant de sagesse, de distinction et de dévouement, apprécie hautement l'idée des conventions régionales de commissaires d'écoles; et en me déléguant ici aujourd'hui à sa place, il approuve cette idée d'une façon péremptoire.

#### IMPORTANCE DES CONVENTIONS RÉGIONALES DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES

MM. les commissaires du comté de Laprairie, pour la première fois dans la province de Québec, toutes les commissions scolaires d'un comté se sont réunies pour deviser entre elles du grave et vital problème de l'éducation des enfants. Ce sentiment vous honore et proclame éloquemment à la face

du pays que la question de l'Instruction publique vous est chère, que vous en comprenez toute l'importance. Ah! certes, je le sais, dans vos commissions scolaires respectives vous avez souvent discuté, entre vous, le problème scolaire; maintes fois le surintendant, dans ses circulaires et dans des lettres particulières, vous a rappelé les devoirs prescrits par la loi de l'Instruction publique et les règlements du Comité catholique, et deux fois l'année, votre dévoué inspecteur, M. Longtin, vous a rencontrés, encouragés et conseillés; d'autre part, l'Église, par la voix éloquente et autorisée de votre vaillant archevêque et la parole tombée souvent dans chaque paroisse du haut de la chaire de vérité, vous redit les graves obligations des parents vis-à-vis des enfants.

#### PROGRÈS À RÉALISER

Néanmoins, messieurs, en dépit des progrès notables réalisés sur tous les points de notre province, nous sommes loin d'avoir atteint la perfection. Et les vrais amis de notre peuple, sans l'insulter, sans le proclamer la honte de la Confédération, tenant compte des difficultés à vaincre et des sacrifices faits, ont su lui rappeler souvent ces vérités: que trop de nos écoles primaires ne sont pas assez spacieuses et convenablement meublées; que les titulaires, dans bien des cas, ne sont pas suffisamment rétribués, de là un changement trop fréquent du personnel enseignant; que les classes encombrées d'élèves ne produisent rien de bon, que les commissaires ne sauraient choisir avec trop de soin les instituteurs et les institutrices; et en ces dernières années, le surintendant de l'Instruction publique et votre humble serviteur, en maintes circonstances, ont précisé le caractère de l'école primaire qui doit donner à

tous, et sur place, l'instruction nécessaire à chacun dans la vie et orienter les élèves, suivant leurs aptitudes, vers les écoles spéciales: agricoles, normales, techniques, commerciales ou secondaires.

### LA LUTTE SCOLAIRE

Ah! messieurs, ce n'est pas d'hier que date la campagne qui se poursuit en faveur de l'école primaire! En 1842, au début de l'Union des deux Canada, puis en 1846, il s'est trouvé des hommes d'État canadiens assez désintéressés pour risquer leur avenir politique au profit de l'école française et catholique. Jusque-là, les Canadiens français avaient été privés d'un système scolaire qui ne répugnât pas à leur conscience. A cette époque, les bases de notre organisation scolaire actuelle furent jetées en même temps que, au prix de lutttes et d'efforts inouïs, la responsabilité ministérielle était reconnue, la langue française remise en honneur, la liberté municipale concédée et la décentralisation judiciaire fixée par le parlement. Depuis ces temps reculés, l'œuvre de la colonisation, la construction des routes et des ponts, la création des paroisses, en un mot le grand œuvre indispensable à l'établissement d'un jeune peuple absorba le meilleur de nos efforts. Mais le temps arriva où le problème de l'éducation de la jeunesse se posa bien net à l'attention du peuple. Déjà, grâce au clergé, l'enseignement secondaire était bien organisé un demi siècle avant que l'État voulût créer un système scolaire convenant également aux catholiques et aux protestants; à partir de 1850, nos évêques patriotes multiplièrent ces admirables institutions de Frères et de Sœurs qui répandirent dans les villes et les gros villages les bienfaits de l'enseignement primaire, moyen et supérieur. Restaient les petites écoles, celles du hameau et du rang, les

plus importantes peut-être, puisque'elles sont fréquentées par les trois-quarts de la population scolaire. Elles se multiplièrent rapidement et, sous la direction des surintendants de l'Éducation et avec le concours des inspecteurs d'écoles, elles s'organisèrent au point de vue pédagogique. La création des écoles normales en 1857 accéléra le mouvement de progrès. A l'époque de la Confédération, les écoles catholiques de la province de Québec soutenaient une comparaison avantageuse avec celles des autres provinces. Mais, de 1867 jusqu'à ces dernières années, préoccupés des grands travaux publics, nos gouvernants ne songèrent pas à augmenter les octrois de l'Éducation qui devinrent notoirement insuffisants. Néanmoins le développement agricole et industriel de notre pays sollicitait impérieusement une nouvelle poussée vers une instruction primaire mieux adaptée aux besoins de l'époque.

#### MESURES UTILES ET PRATIQUES

De toute nécessité, il fallait augmenter et augmenter considérablement les crédits destinés à l'éducation populaire, sans quoi notre province courait le risque de faillir à ses obligations vis-à-vis l'école primaire. Depuis 1905, remercions-en la Providence, le gouvernement de Québec a accompli une œuvre éminemment patriotique en doublant les octrois de l'éducation. Depuis cette date, c'est toute une suite de mesures utiles et pratiques que l'on a mises en vigueur: nouvelles écoles normales, primes aux instituteurs et aux institutrices, primes aux municipalités, crédits spéciaux pour les académies ou écoles primaires supérieures, augmentation de la subvention des écoles publiques, subvention restée la même depuis 1867, octrois supplémentaires en faveur des écoles pauvres, réorganisation des écoles d'agriculture, création d'écoles techniques, etc., etc.

Il n'est que juste, messieurs, de louer celui qui a eu le courage de mener à bien ces différentes mesures. Et ici qu'il me soit permis de rendre hommage à sir Lomer Gouin, si généreusement secondé, d'ailleurs, dans la législature, par cet autre patriote, le distingué chef de l'opposition, M. Tellier. Le gouvernement et la législature ont donné l'exemple aux commissions scolaires; l'un et l'autre ont prouvé qu'ils attachaient une grande importance à l'œuvre de l'école primaire, en votant généreusement de nombreux octrois. Aux commissaires d'écoles maintenant de les imiter, de faire leur devoir et tout leur devoir.

#### NOTRE SYSTÈME SCOLAIRE

Quelle est l'étendue de ce devoir? Avant de traiter ce point, permettez-moi de rappeler qu'il y a trois ans, je parcourais une partie de l'Europe afin de voir de mes yeux les écoles des vieux pays et d'entendre de mes oreilles les instituteurs et les institutrices de ces lointaines contrées. Après avoir étudié sur place et dans les documents officiels, l'organisation scolaire de la France, de la Suisse et de la Belgique, je crois pouvoir affirmer que le système d'instruction publique de la province de Québec l'emporte sur ceux des pays ci-dessus nommés, au point de vue de la liberté bien comprise, d'où naissent la paix et l'harmonie dans un pays habité par des peuples de langue et de religion différentes. Ce système a, de plus, le grand avantage d'être soustrait à la politique, en ce sens que le chef hiérarchique de notre enseignement primaire, le surintendant, demeure alors que les gouvernements passent, se modifient ou se transforment. Il en est de même du conseil de l'Instruction publique, composé de membres nommés à vie. Cette permanence dans la direction scolaire assure à notre système

un esprit de suite qui le met à l'abri des réformes irréfléchies ou des changements trop fréquents. La loi de l'Instruction publique de Québec assure aussi aux pères de famille la liberté de gouverner leurs écoles par l'entremise des commissaires et des syndics. Et en accordant l'équivalence aux instituteurs congréganistes elle met au service de la population le dévouement, le zèle et l'expérience des communautés enseignantes. Enfin, le caractère officiellement confessionnel de la loi de l'Éducation de Québec, assure à l'école primaire catholique le précieux et incomparable concours de l'Église. C'est elle qui, par ses évêques et par ses prêtres, apprend aux pères de famille leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants, et les oblige, même sous peine de faute grave, de faire instruire convenablement ceux que la Providence a confiés à leur garde.

Au point de vue de la fréquentation scolaire, l'influence morale de l'Église vaut infiniment mieux que les textes de loi : l'expérience le prouve.

#### LE DEVOIR DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Vis-à-vis de cette loi sage et libérale, qui laisse une part si large à l'initiative municipale, quelle est l'étendue de vos devoirs, messieurs les commissaires ? Car c'est vous, vous m'entendez bien, qui ferez la société de demain au moyen de l'école, qui assurerez à notre province une place prépondérante dans la Confédération, si vous le voulez.

En vertu de la loi, messieurs, loi qui ne fait que reconnaître le droit naturel des parents dans le domaine de l'éducation, vous possédez des attributions très étendues en matière d'enseignement : la construction et l'entretien des écoles ; le choix des livres classiques ; l'engagement des instituteurs et des institutrices ; la surveillance du personnel enseignant et la

visite des classes; tout ce qui regarde l'école primaire, en un mot, relève des commissaires d'écoles, choisis par les contribuables de la municipalité, lesquels contribuables forment, dans tous les cas, la majorité des parents. Les commissions scolaires ont donc raison de se montrer jalouses de leurs droits, mais en même temps, elles doivent s'efforcer de remplir tous les devoirs que leur imposent et la dignité de leurs fonctions, et la loi sous la protection de laquelle ils accomplissent leur noble et patriotique tâche.

Permettez-moi de préciser ces devoirs: les commissaires ont pour mission de faire observer avec honnêteté et intelligence la loi de l'éducation. Ils doivent, entre bien d'autres obligations, construire des bâtiments scolaires conformes aux règles de la pédagogie et aux lois de l'hygiène: enjoliver les alentours de l'école; meubler la classe et en orner les murs, en vue des besoins de l'enfance et des nécessités de l'enseignement; engager des institutrices et des instituteurs compétents, les payer sans mesquinerie, les traiter avec égard, voir au chauffage, au balayage et au lavage des classes et non imposer cette charge au titulaire de l'école; en un mot, les commissaires sont les mandataires et des pères de famille et de l'État. Nous l'avons dit ailleurs, et nous ne saurions trop le répéter: les commissaires d'écoles qui remplissent les devoirs de leur charge avec générosité et patriotisme, comme ils font du bien à leur pays!

En dotant leur municipalité d'écoles primaires réellement efficaces, ils offrent à toute une génération des moyens d'instruction puissants et faciles. En bâtissant des écoles confortables, dont le séjour sera agréable aux élèves, ils accomplissent un acte de justice envers l'enfance qui a droit aux prévenances des parents. En pourvoyant chaque école rurale d'un petit terrain entouré d'arbres et orné de plantes et de

leurs, ils inspirent aux enfants l'amour de la vie champêtre. En confiant les écoles à des instituteurs et à des institutrices dignes de leur haute mission et en ne reculant pas devant la dépense qu'il faut s'imposer pour s'assurer les services de telles personnes, ils contribuent de la manière la plus intelligente et la plus directe possible à procurer au peuple les bienfaits innombrables d'une bonne instruction primaire. En visitant les classes, aux termes de la loi et en distribuant des récompenses bien choisies, ils développent parmi les enfants un esprit d'émulation des plus louables. Enfin, en faisant leur devoir, simplement leur devoir, les commissaires d'écoles acquièrent des titres nombreux à la reconnaissance de leurs concitoyens.

#### RÉFORMES PRESSANTES

Outre les devoirs généraux que je viens d'énumérer, il en est de pressants qu'il est de mon devoir de vous signaler :

1. Confier les écoles primaires intermédiaires (modèles) et les écoles primaires supérieures (académiques) de garçons à des maîtres de préférence à des institutrices : le gouvernement offre aux municipalités une prime spéciale à cette fin ;
2. Choisir des instituteurs et des institutrices qualifiés au point de vue professionnel, tels que les instituteurs congréganistes ou les élèves brevetés des écoles normales ; n'avoir recours aux personnes non qualifiées (non diplômées) qu'en cas d'urgence et avec l'autorisation du surintendant ;
3. Élever sérieusement le minimum du traitement, si nous ne voulons pas que les autres provinces drainent l'élite de notre personnel enseignant ;
4. Ouvrir deux salles de classes dans chaque arrondissement où le nombre des élèves atteint le chiffre 60 ; dans ce cas,

confier les élèves de 5 à 7 ans à une sous-maîtresse diplômée, car le soin et la direction des tout jeunes élèves requièrent une formation spéciale;

5. Ne pas multiplier les écoles outre mesure, lorsque les distances ne l'exigent pas, mais construire des écoles spacieuses, à plusieurs classes, dont la gouverne serait confiée à un directeur ou à une directrice.

6. Garder aussi longtemps que possible à la direction d'une école, et cela en élevant le traitement chaque année, les titulaires qui font preuve d'aptitudes pédagogiques réelles, d'un zèle intelligent et sincère;

7. Pourvoir les écoles d'un mobilier convenable, de cartes, tableaux, globes, bibliothèques, boulier-compteur et de tous autres engins scolaires favorisant l'enseignement;

8. Visiter régulièrement les écoles, encourager les maîtres et les élèves et voir à ce que rien d'utile ne manque aux classes;

9. Encourager les élèves, par tous les moyens pédagogiques possibles, à parcourir complètement et avec succès chacun des trois cycles des huit années du programme primaire;

10. Et enfin, nous ne saurions trop le répéter, assurer aux instituteurs et aux institutrices de carrière les moyens de vivre honorablement dans la société.

#### LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES

Certaines municipalités font preuve d'une mesquinerie vraiment honteuse à l'égard des institutrices. On oublie que ces jeunes personnes ont fait des sacrifices pour se préparer à remplir leur tâche avec succès; qu'elles s'éloignent du village et de la famille pour aller prendre soin d'enfants étrangers qui les paieront assez souvent de leur zèle et de leur dévouement par l'ingratitude et l'insubordination; qu'elles doivent, à même

le maigre salaire qu'on leur donne, se nourrir, s'habiller, payer leur frais de voyage à l'église ou dans la famille, et même se pourvoir de certains livres et dictionnaires que très souvent les commissaires leur refusent.

Vous connaissez cet axiome, messieurs: "tel maître, telle école". Il importe donc au premier chef de s'assurer les services d'institutrices et d'instituteurs compétents. Pour faciliter la tâche des commissaires, le gouvernement a fait voter à la dernière session de la législature deux nouveaux octrois spéciaux. Le premier de ces octrois, \$60,000.00, est destiné aux municipalités scolaires rurales dont toutes les institutrices, y compris les sous-maîtresses, reçoivent un traitement minimum de \$125.00, et le deuxième \$40,000.00, sera distribué aux municipalités payant à chacune de leurs institutrices (y compris les sous-maîtresses) un traitement minimum de \$150.00. Ainsi les municipalités qui paient au moins \$150.00 de traitement à chacune de leurs institutions, ont droit aux trois octrois spéciaux de \$125.000, \$60.000 et \$40.000.(1)

Je sais que dans le district de M. l'inspecteur Longtin, et je l'en félicite, le traitement minimum moyen s'élève à \$160.00. Mais dans cette fertile région, aux portes même de la métropole du Canada, peut-on dire que ce chiffre de cent-soixante piastres constitue un minimum convenable ?

Avec franchise, je dois dire que non. Ce traitement ne représente que seize piastres pour chaque mois de l'année sco-

---

(1) Depuis 1915, quatre primes sont accordées aux commissions scolaires qui paient au moins \$200.00 à chacune de leurs institutrices. Première prime pour un traitement minimum de \$125.00; deuxième prime pour un salaire minimum de \$150.00; troisième prime pour un salaire minimum de \$175.00; quatrième prime pour un salaire minimum de \$200.00.

laire, alors qu'à Montréal les jeunes filles instruites gagent, dans les bureaux, de huit à dix piastres par semaine, soit 32 à 40 piastres par mois.

Si l'on compare, néanmoins, les labeurs des institutrices avec ceux des employés de bureaux, de combien ceux des premières ne l'emportent-ils pas en importance et en dignité!

#### LE BON MAÎTRE

Les commissaires qui trouvent exagéré un traitement de \$250. à \$300. pour une institutrice compétente et de \$600 au moins pour un maître réellement qualifié, réfléchissent-ils sérieusement à la tâche difficile, délicate et lourde de responsabilité de l'instituteur?

Le bon maître ne se contente pas de transmettre ses connaissances, mais il forme aussi le caractère: il est plus qu'artisan, il est artiste. Son enseignement est vraiment éducatif, parce qu'une large place est faite à l'enseignement religieux, moral et patriotique. Ses leçons sont substantielles et vivantes; il sait les adapter aux besoins du milieu. Par l'exemple et la parole il prêche la vertu de tempérance, vertu nationale par excellence; il apprend de bonne heure aux enfants que "les petits ruisseaux font les grandes rivières", c'est-à-dire que l'homme économe peut, sou par sou, sinon édifier une grosse fortune, du moins acquérir une modeste aisance, et la caisse d'économie scolaire permet aux élèves de mettre cette sage théorie en pratique. Il a de l'autorité en classe, le bon maître, car il est dévoué et aimé de ses élèves, à la façon du Divin Maître; le bon maître se rappelle ce sage conseil donné par son ancien professeur de pédagogie à l'école normale: "Toute autorité dont le dévouement n'est pas le principe n'est pas digne de ce nom"

Le bon sens règne dans sa classe, et avec a propos il habitue les élèves à discerner le vrai du faux, le bien du mal, l'utile du nuisible; il s'applique à cultiver chez eux un jugement droit, juste et sûr. Son enseignement est intéressant et pratique. Par une série de leçons de choses habilement préparées, il fait suivre à ses élèves de la campagne le développement si intéressant et les transformations successives de la plante, de la fleur et de l'arbre, il explique les phénomènes qui s'accomplissent sous leurs yeux: "dans cet immense laboratoire qui est la terre", en un mot, il crée à l'école cette atmosphère terrienne qui fait de la nature un spectacle enchanteur dont les enfants, devenus grands, ne pourront plus détacher les yeux.

Dans ses leçons de géographie, il apprendra à ses élèves que les rivières ne coulent pas à leur fantaisie; que les produits du sol qui se rattachent à l'agriculture ou à l'industrie ne sont pas distribués au hasard, mais que leur répartition dépend des conditions précises et déterminées; que le régime économique, en un mot, doit être fondé sur les conditions naturelles du sol et du climat: car, pour le bon maître, la géographie n'est pas seulement la science des formes extérieures de la terre, mais la science des raisons de ces formes et des phénomènes qui s'y manifestent.

Enseigne-t-il l'histoire nationale, le bon maître canadien sait dégager de l'ensemble des événements cette salutaire et grande leçon, tracée récemment à Québec par l'illustre académicien français M. Étienne Lamy: "Nous y voyons (au Canada français) quelles vertus conservent une race. Vous êtes ce que nous avons été, nous apprendrons de vous à redevenir ce que vous êtes. La France, en voulant se faire nouvelle, s'est vieillie. En ne vous détachant pas de vos traditions, vous avez perpétué votre jeunesse. Tandis que chez nous les vivants ont

parfois semé la mort, vos morts vous ont gardé le secret de la vie. Et notre commun langage est plus beau dans votre bouche, parce que tout y est sain : les mots et les pensées."

Le bon maître s'applique à former le goût de ses élèves en leur faisant admirer et aimer ce qui est beau : le beau est pour l'esprit ce que le bien est pour le cœur. Le beau élève l'âme et la grandit ; aussi le véritable éducateur écarte-t-il des yeux de ses élèves tout ce qui est défectueux, tout ce qui est laid, tout ce qui est grotesque. Par la lecture, la récitation, la dictée, la composition il fait rayonner le beau en classe. Le bon ordre, la clarté de la méthode, la simplicité du langage, l'ornementation sobre mais choisie de la salle, tout contribue à la culture du bon goût à l'école.

Et le beau mène naturellement à l'auteur de toute beauté, à Dieu même. C'est alors que le bon maître enseigne avec amour pour l'âme des enfants, pour la formation chrétienne de leur esprit, de leur cœur et de leur caractère. Aussi il emploiera le meilleur de son talent pour faire aimer l'enseignement religieux. Avec l'amour de Dieu et de son Église, il acclimatera l'amour des pauvres dans le cœur de ses élèves. Oh ! l'amour des pauvres, comme il ennoblit l'homme, comme il le rapproche de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

Avec l'amour de Dieu et celui des pauvres, le bon maître nous conduit sur les sommets, avec lui nous entrons dans l'idéal, "l'azur dans lequel les âmes déploient leurs ailes, planent, s'exaltent et dominent de toute la hauteur de leur essor la matière qu'ils doivent gouverner".(1)

Et cette matière, le bon maître ne la dédaigne pas : son enseignement tend chaque jour à préparer dans ses élèves des hommes de progrès ; il s'efforce d'abord de garder à la terre les

---

(1) Colonel Keller.

bras dont elle a besoin, car il comprend que l'école rurale doit faire aimer le sol natal à l'enfant et non lui faciliter les moyens de le désertier, puis, en éducateur avisé, il sait découvrir les aptitudes des enfants au commerce ou à l'industrie. Conscient de la responsabilité qui lui incombe, il oriente qui de droit vers les écoles spéciales, comme je le disais au début de cette conférence.

S'agit-il des écoles de filles ? (car sous le titre du Bon Matres je comprends aussi bien l'institutrice que l'instituteur), l'économie domestique a sa place au programme, et les travaux ménagers sont remis en honneur. La bonne institutrice comprend que la femme est l'âme de la maison, l'indispensable "ouvrière du bonheur et de la prospérité des familles"; c'est pourquoi sur la porte de son école on pourrait écrire cette devise: "L'école pour la vie".

Et le bon maître est enfin un patriote éclairé. Il sait faire aimer la patrie aux enfants, et plus particulièrement la province de Québec, le berceau de notre race, la province-mère de la Confédération. Ah! il l'aime la terre de nos pères, le véritable instituteur canadien! C'est cette terre, riche de trois siècles de traditions françaises et catholiques, riche d'un noble patrimoine de conquêtes et de gloires, colonie aujourd'hui du plus grand empire du monde, il apprend aux élèves à en mesurer l'étendue, à en étudier les richesses naturelles et les conditions économiques. Il s'efforce par-dessus tout à former dans ses élèves des citoyens éclairés, connaissant bien la constitution gouvernementale de leur pays, des Canadiens conscients de leurs droits et de leurs devoirs, de fidèles et loyaux sujets du Roi. En résumé, suivant l'expression populaire, le bon maître "tient bien son école": il y obtient des résultats qui témoignent de la valeur de son enseignement. Il jouit auprès de ses élèves et des familles d'une légitime autorité.

Voilà, messieurs, ce qu'est le bon maître. Est-il juste, raisonnable de penser que ce rôle d'éducateur peut être joué par n'importe qui, voire même par des jeunes filles non diplômées? Est-il raisonnable de croire que c'est en offrant des salaires de famine que les commissions scolaires s'assureront les services de bons maîtres?

#### LE GRAND PROBLÈME SOCIAL

Non, messieurs, le temps est arrivé, dans notre province, où il faut considérer le problème de l'école primaire comme le plus important de nos problèmes sociaux. Le Canada s'avance à grands pas dans la voie du progrès matériel; chaque année plusieurs centaines de mille étrangers viennent partager avec nous l'immense territoire canadien. C'est dire que dans vingt-cinq ans d'ici, la province de Québec aura à lutter avec le nombre, de plus en plus écrasant. Nous voulons garder nos positions, cependant; nous voulons rester français et catholiques, en même temps que les meilleurs des Canadiens, eh bien! prenons les moyens de rester fidèles à nous-mêmes. Et de tous les moyens qui s'offrent à nous, je n'en sais pas de plus sûr, de plus efficace, que l'école primaire bien organisée.

Messieurs les commissaires du comté de Laprairie, en vous réunissant aujourd'hui en convention, vous avez donné un salubre exemple qui sera suivi, je l'espère, par tous les autres comtés de la province. Je souhaite que vous retourniez chacun dans vos municipalités avec la ferme résolution de vous intéresser de plus en plus à la petite école, de vous montrer généreux envers elle, puisqu'elle est le prolongement de la Famille, et l'image de la Société future.(1)

---

(1) Voir à l'Appendice, sous le titre "Congrès de Commissaires d'écoles", une note explicative au sujet de l'inauguration de cette campagne.

---

## CONVENTION DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES DU DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES

DISCOURS PRONONCÉ AUX TROIS-RIVIÈRES LE 28 AOÛT 1913.

Monseigneur, (1)

M. le Surintendant, (2)

M. le Maire. (3)

Messieurs,

Cette imposante réunion de commissaires d'écoles est la huitième du genre, depuis l'inauguration, à Laprairie, le 1er septembre 1912, de cette série de conventions régionales dont celle de ce jour est peut-être la plus importante et par le grand nombre des représentants des pères de famille ici réunis et par le nombreux clergé, son premier Pasteur en tête, honorant de sa présence ce congrès d'éducation. Vous avez, MM. les commissaires, laissé un instant vos champs tout débordants de précieuses moissons, afin de vous occuper sérieusement de cette autre moisson future, et combien infiniment plus digne de votre attention : je veux dire l'enfance et la jeunesse. Vous êtes venus ici nombreux et de loin, soyez-en félicités de nouveau. Vous êtes venus de tous les points des trois beaux comtés de Champlain, St-Maurice et Maskinongé, qui forment ce diocèse des Trois-Rivières si fécond en œuvres sociales. Vous êtes fiers de votre diocèse que le majestueux St-Laurent limite au sud et que les splendides Laurentides couronnent au nord ; vous êtes fiers, et avec raison, de sa magnifique organisation

---

(1) S. G. Monseigneur F.-X. Cloutier.

(2) L'honorable P.-Boucher de LaBruère.

(3) M. J.-A. Tessier, M.P.P



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482-0300 - Phone  
(716) 288-5989 - Fax

religieuse dont la vie si bien ordonnée se répand dans quarante-huit belles paroisses et sept missions où se dévouent sans compter 132 prêtres au service de 90,000 catholiques; vous êtes fiers aussi des beautés et des richesses naturelles dont la Providence a comblé ce beau coin de la province de Québec, votre petite patrie, celle qui occupe toujours la meilleure place dans le cœur de l'homme. Vous avez raison, messieurs, d'en être fiers, d'être fiers aussi de ceux qui l'ont créée cellule par cellule, je veux dire vos vaillants évêques et votre généreux clergé. Permettez-moi ici de laisser parler mon cœur et de vous dire que moi aussi, je suis fier d'être enfant du diocèse des Trois-Rivières, et que jamais, là-bas, au pied des Laurentides, je ne revois le joli clocher de Sainte-Ursule, sans une vive émotion.

Et messieurs, vous voulez développer et enrichir de toutes façons ce magnifique territoire où un demi-million de nos compatriotes pourraient vivre à l'aise dans une réconfortante atmosphère religieuse et sociale. Mais vous comprenez que pour assurer le progrès moral et matériel d'une région, le concours de l'école est indispensable. Et voilà pourquoi, messieurs, à l'appel de votre vénérable Évêque, et sur l'invitation de M. l'inspecteur Beaumier, vous vous êtes rendus ici aujourd'hui en aussi grand nombre; voilà pourquoi aussi, M. le surintendant, malgré ses nombreuses occupations, vient vous rappeler, de sa parole autorisée, vos graves devoirs comme officiers de l'Instruction publique et représentants des pères de famille en matière d'éducation.

Vous avez raison, messieurs, jamais la nécessité d'une solide éducation chrétienne, renforcée d'une bonne instruction primaire, n'a été plus grande qu'à notre époque. En effet, ce n'est plus comme au temps jadis: d'une part, les théories religieuses et sociales les plus erronées circulent jusque dans nos

campagnes les plus reculées; d'autre part, le développement économique du pays réclame une instruction plus complète, mieux appropriée qu'il y a seulement une trentaine d'années.

Nous aimons tous profondément notre province française et catholique; nous souhaitons ardemment de la voir, et à tous les points de vue, à la tête des autres provinces du Canada, et ce désir est noble et légitime. Mais pour que ce rêve se réalise, il faut savoir donner à nos filles une éducation telle que la famille canadienne se perpétue avec ses traditions de courage, d'honnêteté et de patriotisme; il faut savoir, à la campagne, attacher nos jeunes gens au sol, et, à la ville, les orienter vers les métiers, les industries et les commerces les plus rémunérateurs. Mais dans les deux cas, une solide instruction primaire est indispensable. Par elle, nous arrêterons la désertion de la campagne pour la ville, en formant des générations d'agriculteurs progressifs, des citoyens tempérants, des amis de l'épargne, en un mot, de vrais patriotes, à la condition qu'ils soient de vrais chrétiens, sincères et éclairés; par elle nous préparerons des générations de femmes fortes qui tiendront en honneur les travaux domestiques.

Je viens de mentionner la désertion de la campagne. A ce sujet, permettez-moi de vous rappeler que le dernier recensement a mis à découvert une plaie qu'il ne nous est pas permis de négliger. Voyez plutôt ce tableau attristant :

RECENS.	Pop. urb.	Rurale	Dim. Pop. rurale
1891	28,7%	71,3%	.....
1901	37,7%	62,3%	9% en 10 ans.
1911	45,5%	54,5%	7,8% en 10 ans. 16,8% en 20 ans.

Au lieu d'augmenter, depuis 20 ans, la population des campagnes, au Canada, a diminué de plus de 16%. Tandis qu'en 1891, la population rurale renfermait 71% de la population totale du pays, en 1911, elle ne compte plus que pour 54%. Et dans ce tableau général, la province de Québec n'échappe pas au mal, et je ne vous surprendrai pas en disant que dans cette dernière les comtés de Maskinongé, St-Maurice et Champlain ont eu à souffrir du mal dont je viens de vous parler. (1)

Voici ce qu'il en est à ce sujet:

	1901	1911
St-Didace . . . . .	1499	1463
St-Joseph-de-Maskinongé . . . . .	2060	2043
St-Justin . . . . .	1619	1435
Ste-Ursule . . . . .	2105	2075
St-Léon . . . . .	1653	1593
Pointe-du-Lac . . . . .	1337	1316
St-Élie . . . . .	1375	1281
St-Étienne-des-Grès . . . . .	1741	1688
Ste-Flore . . . . .	3144	2541
Yamachiche . . . . .	2195	1845
Ste-Anne-de-la-Pérade . . . . .	2550	2513
St-Narcisse . . . . .	2015	1579
St-Prosper . . . . .	1334	1316
St-Tite (village et paroisse) . . . . .	3314	3046

Mais le progrès matériel du pays n'importe pas seul. Vous admettez, comme moi, qu'il est encore plus nécessaire d'assurer le progrès moral et intellectuel du peuple; d'ail-

(1) De nouvelles municipalités locales formées à même les anciennes ont pu contribuer à augmenter la diminution signalée par le recensement.

leurs, le premier sans le second serait un grand mal. Mais comment, je le répète, réaliser des vœux aussi opportuns ? La réponse est sur vos lèvres : *par l'école.*

### L'ÉCOLE

En notre province, messieurs, la loi de l'Instruction publique reconnaît aux parents le droit d'organiser et d'administrer les écoles primaires. Cette loi nous fait honneur, et nous devons faire en sorte que son principe fondamental ne soit jamais altéré. En la créant, l'État, chez nous, n'a pas voulu se substituer aux pères de famille en matière d'éducation, mais il a cru de son devoir de coordonner tous les efforts individuels ou municipaux, de leur donner une vie légale, assurant ainsi une meilleure efficacité et plus d'unité. L'État a laissé aux municipalités le soin de pourvoir à l'instruction du peuple, se contentant de leur accorder aide et secours en temps opportun, ne gardant pour lui qu'une direction toute paternelle et un contrôle peu gênant, en somme.

Mais il fallait un ministère ou pouvoir local à qui reviendrait la tâche difficile et délicate de créer, d'organiser, d'administrer et de diriger les écoles dans chaque municipalité. Ce pouvoir, ce ministère si honorable et si important c'est la *commission scolaire* dont vous êtes les dignes officiers, après avoir été choisis librement et au grand jour par les parents ou contribuables.

### LA COMMISSION SCOLAIRE

M. le surintendant de l'Instruction publique, avec toute l'autorité de sa haute situation et l'autorité aussi de sa longue expérience, vient de vous dire, MM. les commissaires, vos

devoirs vis-à-vis de l'école et vous démontrer la responsabilité que comportent ces devoirs honorables. Il a traité son sujet de la façon la plus complète, et j'aurais mauvaise grâce d'y revenir. Aussi, dans cette conférence, je me propose tout simplement d'étudier avec vous les moyens à prendre pour mieux mettre en pratique les sages conseils de M. le surintendant; car il serait vraiment malheureux que de tels conseils fussent oubliés. Soit qu'il s'agisse du simple choix d'un emplacement scolaire, de la construction d'une école, de la création d'un arrondissement scolaire, et ce qui est plus grave, de l'engagement des maîtres et des maîtresses, tout importe dans ces multiples devoirs. C'est pourquoi M. le surintendant vous a dit et répété combien vos fonctions sont pleines de responsabilités. Une école spacieuse, meublée convenablement, où le bon goût règne et les lois de l'hygiène sont observées importe beaucoup à la formation des enfants, mais le choix du maître ou de la maîtresse importe plus encore, car "tel maître, tel élève." Et l'école serait-elle irréprochable au point de vue matériel, et le maître aurait-il toutes les qualités voulues, les commissaires ont encore la tâche d'assurer l'ordre et la discipline en classe par des règlements sages et des visites opportunes, appuyant ainsi, discrètement mais fermement, l'autorité des titulaires et soutenant aussi le courage des enfants en provoquant une louable émulation. De plus, et ce n'est pas la moindre de vos obligations, vous devez favoriser la fréquentation scolaire et contrôler la mise en opération du programme d'études.

M. le surintendant vous a dit tous ces devoirs, toutes ces obligations, je n'insiste pas. Mais permettez-moi de vous signaler les points faibles que notent les inspecteurs d'écoles dans leurs bulletins et de vous dire aussi les conséquences de certaines négligences ou lacunes.

### LACUNES ET POINTS FAIBLES

Afin de mieux préciser, voici quelques statistiques qui ne laisseront pas de vous intéresser: Le diocèse des Trois-Rivières au point de vue scolaire, est divisé en 53 municipalités renfermant 280 arrondissements. Voici par comté: Maskinongé, 12 municipalités scolaires, 64 arrondissements; St-Maurice, 12 municipalités, 59 arrondissements; Champlain, 28 municipalités, 156 arrondissements; Trois-Rivières, une municipalité.

Les écoles sous contrôle sont ainsi réparties: Maskinongé 64, St-Maurice, 63, Champlain, 156, Trois-Rivières, 7; total 290. Il y a en plus 16 écoles indépendantes: 4 dans Maskinongé, 4 dans St-Maurice, 6 dans Champlain et 2 dans Trois-Rivières.

Les 290 écoles sous contrôle comprennent 482 classes ou départements, et ces classes sont fréquentées par 18,651 élèves, donnant, en moyenne, 39 élèves par classe. Ces 18,651 élèves sont classés comme suit: Cours élémentaire: 17,652; Cours intermédiaire ou modèle: 824; Cours supérieur ou académique: 175. Parmi les élèves du cours élémentaire, 1,698 sont en 4<sup>e</sup> année, la plus élevée de ce cours, laissant la grande masse des élèves dans les classes inférieures, soit: 15,954 dans les trois premières années du cours élémentaire. Il n'est pas sans intérêt de dire que sur les 290 écoles mentionnées il y a un instant, 10 sont dirigées par des Frères, 29 par des Religieuses, et 251 par des institutrices laïques.

Voici maintenant le classement des élèves par comté:

*Elèves dans le Cours supérieur (7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année):* Maskinongé, 7; St-Maurice, 30; Champlain, 92; Trois-Rivières, 46.

*Elèves dans le Cours intermédiaire, (5e année et 6e année):* Maskinongé, 138, St-Maurice, 178; Champlain, 358; Trois-Rivières, 150.

*Elèves en 4e année du Cours élémentaire:* Maskinongé, 288; St-Maurice, 450; Champlain, 783; Trois-Rivières, 177.(1)

Voilà pour les écoles. Quant au personnel enseignant, j'ai noté, chez les laïques, que dans 160 écoles il se renouvelait chaque année. Voici des statistiques instructives sur ce point. En 1911-12, sur 251 écoles, 157 étaient confiées à des institutrices de première année d'enseignement: Champlain, 83; St-Maurice, 48 et Maskinongé, 26. En 1912-13, sur les mêmes 251 écoles, 167 sont confiées à des institutrices de première année: Champlain, 94; Maskinongé, 37 et St-Maurice, 36.

Ainsi donc, en 1911-12, MM. les Commissaires, vous avez changé le personnel enseignant dans 63% des cas, et en 1912-13 vous avez opéré le même changement dans la proportion de 66%.

Enfin, la moitié à peine des commissions scolaires font les deux visites exigées par la loi, et plusieurs même négligent ce grave devoir qui ne devrait jamais être omis, même si la loi était muette sur ce point.

Des statistiques qui précèdent, permettez-moi d'en mettre une en relief, celle de la scolarité, la plus importante, puisqu'elle est l'indice certain de l'efficacité de l'école. Vous avez sans doute remarqué, Messieurs, que sur un total de 18,651 élèves, 17,652 étaient dans le cours élémentaire, et que 1,698 seulement de ces derniers avaient atteint la 4e année. Et vous avez remarqué aussi que sur 19,000 élèves près, un milier à peine suivaient les cours intermédiaire et supérieur.

---

(1) Voir à l'Appendice, sous le titre "Fréquentation scolaire" une réponse à M. Godefroi Langlois, qui avait commenté les chiffres ci-dessus devant l'Assemblée législative.

### UNE SCOLARITÉ ÉCOURTÉE

Voilà donc le point faible: la vie scolaire dure trop peu chez les neuf-dixièmes de nos enfants, qui quittent l'école juste au moment où ils en profiteraient le mieux. Dans son rapport pour 1910-11, M. l'inspecteur Beaumier notait que 430 élèves de 14 à 16 ans étaient inscrits dans les écoles des comtés de Maskinongé et de St-Maurice, sur un total de 10,524. "Ce tableau, disait M. Beaumier, fait voir que seulement 4,7% des élèves inscrits fréquentent l'école après l'âge de 13 ans".

Je le sais, et je me hâte de le dire, il faut ici tenir compte d'une élite, celle qui bénéficie des magnifiques institutions d'enseignement secondaire et primaire supérieur que possèdent Trois-Rivières et quelques paroisses du diocèse. Mais cette élite ne comprend guère plus de 2,000 élèves, ce qui porterait à 20% au plus le nombre des élèves fréquentant une école après l'âge de 13 ans.

La fréquentation scolaire dans les écoles sous contrôle, considérée au seul point de vue de la présence moyenne en classe, est très satisfaisante, elle varie de 76% à 82%: c'est une moyenne supérieure à celle de quelques pays où l'instruction est obligatoire. Mais la durée de la fréquentation scolaire, ou scolarité, est trop courte. Peu d'élèves des écoles rurales, les garçons surtout, se rendent à la quatrième année, et le nombre de ceux qui atteignent les cours intermédiaire et supérieur est infime.

Voilà donc le point faible: les élèves de nos écoles primaires, règle générale, quittent trop tôt la classe, insuffisamment préparés pour le rôle social qu'ils auront à remplir plus tard. (1)

(1) L'enquête que j'ai faite sur la mise en opération du programme d'études en 1917, à la demande du Comité catholique, m'a permis de mieux approfondir ce sujet important. Voir à l'Appendice, le résultat de l'enquête.

### LA CAUSE DU MAL

Pourquoi donc, chez nous, n'a-t-on pu encore généraliser dans les écoles primaires sous votre contrôle, MM. les commissaires, le passage régulier par la masse des élèves, d'une année du programme à la suivante, à chaque nouvelle période scolaire? Pour quelle cause la désertion presque en masse des écoliers a-t-elle lieu généralement vers l'âge de 13 ans, âge je le répète, où l'élève est le mieux préparé à profiter des années supérieures du cours primaire? La cause de ce mal, messieurs, réside en grande partie dans le changement trop fréquent des institutrices et dans l'absence d'instituteurs dans les municipalités où le nombre et l'âge des petits garçons justifieraient la présence d'un maître. J'ajoute: dans bien des cas aussi, les institutrices sont trop jeunes ou incompetentes et trop souvent les classes sont encombrées.

Donc, instabilité du personnel enseignant, incompetence dans certains cas, absence de bons maîtres et encombrement des classes: voilà ce qui éloigne les enfants de l'école; là est le mal. Et l'indifférence de plusieurs commissions scolaires ne fait qu'aggraver ce mal devenu chronique.

On comprend facilement que dans une école où le titulaire change tous les ans, la promotion annuelle des élèves est très irrégulière. Le changement trop fréquent des titulaires retarde les progrès scolaires en déroutant les élèves. Qui dit nouveau maître, dit nouvelle méthode, nouvelle manière de procéder; de là une perte de temps, un arrêt dans la marche du progrès. Et l'expérience qui vaut à elle seule presque toute la science de l'instituteur ou de l'institutrice, ne s'improvise ni ne se donne: elle s'acquiert avec les années.

Le mal ainsi fait aux enfants par le changement presque annuel des maîtres ou des maîtresses est souvent irréparable.

N'est-ce pas, en effet, dans la plupart des cas, les années passées à l'école primaire qui orientent la vie entière du jeune garçon et de la jeune fille. De sorte que l'on peut dire que de la première éducation des enfants dépend leur avenir.

C'est donc, messieurs, chose grave que de choisir un instituteur ou une institutrice. Ce choix ne doit pas se faire à la légère, et lorsque l'on constate qu'il a été bien fait, que l'on a eu la main heureuse, c'est encore un devoir que de prendre les moyens nécessaires pour assurer la permanence, au moins une permanence relative, du personnel enseignant dans les écoles placées sous notre contrôle. Et c'est bien en vain que nous aurions trouvé un bon maître, si sa classe est encombrée d'un trop grand nombre d'élèves. Vous avez remarqué que d'après les statistiques citées plus haut, il y a en moyenne 39 élèves par classe dans vos écoles. Mais 39 "en moyenne" signifie encombrement des classes élémentaires. En effet, les classes supérieures sont nécessairement moins nombreuses, déversant ainsi la masse des élèves dans les classes inférieures, les plus difficiles à diriger, néanmoins.

#### LE REMÈDE

Le remède au mal signalé, l'inefficacité de l'école, se trouve surtout dans un choix plus judicieux du personnel enseignant, dans le maintien en fonction de ce personnel, au même poste, aussi longtemps que possible, dans le désencombrement des classes, et enfin de la part des commissaires, dans une surveillance plus suivie et plus méthodique de la mise en opération du programme d'études.

Permettez-moi, messieurs, de vous dire en toute franchise que trop souvent le choix des maîtres et des maîtresses vous

laisse indifférents. Tandis que le syndicat des fabricants de beurre ou de fromage remue ciel et terre et ne craint pas d'offrir un salaire généreux pour trouver un employé compétent et honnête, la commission scolaire, trop souvent, hélas! se désintéresse du choix des maîtres, ou lorsqu'elle daigne s'en occuper, c'est pour refuser une légère augmentation de traitement deux fois méritée. Et quel traitement offre-t-on? \$125.00, 130, 140, parfois \$150 et rarement \$175; c'est-à-dire douze piastres et cinquante, treize piastres, quatorze, quinze piastres et très rarement dix-sept à dix-huit piastres par mois. Les servantes gagnent aujourd'hui de \$12. à \$15. par mois, et les jeunes filles, dans les bureaux, sont payées jusqu'à \$10 par semaine. On s'étonne, après cela, s'il est parfois difficile de trouver des personnes vraiment qualifiées. Mais, étant donné le coût de la vie, qu'est-ce que \$12. ou \$15. par mois, sinon un salaire de femme. Certes, je le sais, la valeur du maître ne s'évalue pas au chiffre de son traitement, mais encore faut-il que ce maître puisse vivre convenablement du fruit de son travail. Sa tâche, n'est-elle pas assez lourde de responsabilité, son labeur assez absorbant, sa vie tout entière assez prise par le souci de son important devoir—ici, je parle du maître et de la maîtresse digne de son état—pour qu'en retour il ait le droit de recevoir non seulement un salaire lui assurant sa pitance quotidienne, mais encore un traitement lui permettant de prévoir les jours inévitables de la maladie, puis de la vieillesse.

A propos des traitements, je suis heureux de faire connaître à cette assemblée que la majorité des institutrices laïques de ce diocèse a reçu une augmentation de traitement en 1912-13. Voyez plutôt par comté, le nombre des titulaires dont le salaire a été élevé en moyenne de \$23.00. Maskinongé, 49; St-Mau-

rice, 44; Champlain, 98.(1) Voilà un bon mouvement qui mérite des félicitations, et j'espère que l'on ne s'arrêtera pas en si bonne voie. D'ailleurs, les commissions scolaires qui ont bien voulu délier les cordons de leur bourse municipale ont reçu du gouvernement une compensation généreuse. Au hasard, j'ai comparé ce que les municipalités dont les noms suivent avaient donné aux institutrices sous forme d'augmentation de salaire et ce qu'elles avaient reçu du gouvernement sous forme de primes spéciales, en 1912: St-Alexis, déboursé pour augmentation \$110, reçu du gouvernement \$186.12; Mont-Carmel, déboursé pour augmentation, \$120, reçu du gouvernement, \$214.11; St-Stanislas, déboursé pour augmentation, \$30; reçu du gouvernement, \$136.48; Lafèche, déboursé pour augmentation, \$30; reçu du gouvernement \$148.92; St-Séverin déboursé pour augmentation, \$55. reçu du gouvernement, \$148.05.

Dans chaque cas, les commissaires ont reçu bien plus qu'ils n'avaient déboursé. Et, remarquez-le bien, les sommes reçues du gouvernement ne représentent, dans la plupart des cas, qu'une prime, celle que mérite un traitement minimum de \$100. Les municipalités qui ont porté le minimum à \$150. pour toutes leurs institutrices sans exception, recevront trois primes.

#### ENCOURAGEMENT GÉNÉREUX DU GOUVERNEMENT

Non seulement le gouvernement, appuyé par toute la Législature, a voté les primes de \$125.00, \$60,000 et \$40,000 pour favoriser l'élévation des salaires, mais il accorde aussi des

(1) Ces renseignements sont tirés des bulletins de MM. les inspecteurs J.-O. Goulet et Beaumier.

primes aux municipalités les plus méritantes. Il y a quelques années, la pension des institutrices fut augmentée de 50%, et l'octroi aux municipalités pauvres notablement élevé. Depuis 1905, les écoles normales ont été multipliées, facilitant ainsi le recrutement d'institutrices bien préparées. Enfin, l'octroi aux écoles publiques, fixé à \$160,000.00 depuis 1867, est désormais de \$200,000.00, et sera partagé au prorata des enfants inscrits à l'école et non d'après le chiffre de la population: ce qui est infiniment plus judicieux. En résumé, le budget de l'Instruction publique qui ne dépassait pas \$500,000 il y a quelques années à peine, dépasse maintenant \$1,300,000.

Le gouvernement a donc fait son devoir vis-à-vis des commissions scolaires en leur accordant une aide substantielle. A vous aussi, messieurs, de vous imposer de généreux sacrifices afin d'assurer à vos écoles le grand bienfait de titulaires vraiment qualifiés. Non seulement le bon maître et la bonne maîtresse possèdent des connaissances classiques suffisantes, mais ils sont aussi et surtout des enseignants, des éducateurs. Et pour être un véritable éducateur, il faut aussi être un chrétien convaincu et un patriote éclairé.

#### CONCLUSION

Messieurs les Commissaires, je suis convaincu qu'une fois de retour dans vos paroisses respectives, vous vous efforcerez de mettre en pratique, et dès cette année, les excellents conseils de M. le surintendant. Vous êtes plus convaincus que jamais de l'importance de l'école primaire bien organisée et bien dirigée. L'idéal de l'école primaire est de bien enseigner plutôt que d'enseigner beaucoup; l'éducation intellectuelle que l'école primaire est appelée à donner ne comprend qu'un nombre limité de connaissances. Mais ces connaissances

sont choisies de telle sorte que non seulement elles assurent à l'enfant tout le savoir pratique dont il aura besoin dans la vie, mais encore elles agissent sur ses facultés, forment son esprit, le cultivent, l'étendent et constituent, chez nous, vraiment une éducation, puisqu'elles ont pour base l'enseignement religieux. En Suisse, que j'ai eu l'avantage de visiter au point de vue scolaire, l'école primaire est une grande institution dont tout le monde s'occupe; elle est l'une des bases de la prospérité publique; pour les familles, une garantie que leurs enfants seront élevés en vue du lendemain scolaire. Comme dans la province de Québec, on est convaincu, en Suisse, de la haute valeur de la morale et de la religion en éducation. Avec leur célèbre maître Fœrster, les instituteurs suisses admettent que "science sans conscience n'est que ruine de l'âme"; ils croient "aussi en la valeur unique de la religion au point de vue de l'éducation orale". Mais l'école suisse est supérieure à la nôtre dans la mise en opération du programme d'études; dans cette école, les élèves sont amenés méthodiquement, en vertu d'une émulation permanente, à suivre le programme d'études année par année. En Suisse, on évite autant que possible les déplacements des titulaires, considérant ces déplacements incompatibles avec le progrès des élèves.

Nous aussi, messieurs, attachons une grande importance au choix des maîtres et assurons, par notre zèle, l'efficacité de leur tâche. Croyons à la nécessité de l'école au point de vue social et économique, et ne craignons pas d'y placer nos capitaux: l'école est encore la meilleure des banques. Quand il s'agit de l'Instruction publique, soyons généreux, ne mesquions pas. En telle occurrence, c'est l'intérêt supérieur de notre race qui est en jeu, car son avenir sera ce que l'école l'aura fait. La province de Québec a besoin de tous ses fils, et elle se doit

à elle-même de les armer convenablement pour les luttes de demain. Ces luttes deviennent de plus en plus difficiles à mesure que les flots toujours de plus en plus grossissants de l'immigration étrangère menacent notre province même.

Si nous voulons résister aux assauts inévitables de l'avenir, préparons la résistance sans retard. Et l'école, l'école primaire, voilà la vraie réserve nationale!

A vous, MM. les commissaires, la tâche patriotique de créer cette réserve et de la maintenir sur un pied réellement efficace.

Pour accomplir cette tâche, vous n'avez, messieurs, qu'à suivre les conseils si sages et si pratiques que M. le surintendant vous a donnés au cours de sa belle conférence.

---

## QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Nous reproduisons de l'*Etude Critique de notre Système Scolaire* (Montréal 1913) le résumé d'un discours prononcé devant le Congrès de l'Association catholique de la Jeunesse Canadienne, tenu aux Trois-Rivières, en juin 1913 :

“M. Magnan félicite d'abord l'A. C. J. C., d'avoir mis au programme du Congrès général de 1913, l'importante question de l'instruction publique; puis il se chaleureusement l'amour du travail et l'excellent esprit de patriotisme qui animent la belle et prospère association de la jeunesse canadienne-française.

“Après avoir dit combien il regrette de ne pouvoir être présent à la séance du lendemain matin où, d'après le programme, l'inspecteur général devait clôturer le débat sur “les résultats obtenus par le système d'instruction publique en vigueur dans Québec”, M. Magnan complimente délicatement les camarades Tessier et Dorion qui venaient de lire deux travaux très intéressants, le premier: “Historique de l'enseignement primaire dans la province de Québec”, et le second: “Organisation actuelle de l'Instruction publique.

“L'inspecteur général souligne certains faits historiques et en rappelle d'autres qui nous font mieux comprendre l'esprit qui anime le système actuel. Il précise aussi quelques articles de la loi scolaire, et met au point certaines données qu'il importe de connaître bien exactement, afin de travailler plus efficacement à l'amélioration de l'éducation populaire.

“M. Magnan ne veut pas empiéter sur le débat du lendemain, néanmoins, il donne des statistiques très intéressantes, démontrant que notre système d'Instruction publique s'est

développé normalement, et que si dans certains cas, on n'a pas toujours su en obtenir le maximum de rendement possible, du moins les résultats obtenus font-ils espérer qu'avec un peu plus de zèle, de générosité et de méthode, ce système est susceptible de développements qui assureront d'une façon incontestable la supériorité de la province de Québec dans toutes branches de l'Éducation : primaire, secondaire et supérieure.

“Voici quelques-uns des tableaux produits par l'inspecteur général :

*I.—Résultats généraux(1)*

Années	Municipalités	Arrondis.	Écoles	Élèves
1857	507	2,568	2,015	148,798
1867	749	3,329	3,907	212,837
1877	949	4,193	4,706	237,425
1897	1,311	.....	5,853	307,280
1907	1,478	6,194	6,549	372,599
1911	1,528	6,402	6,934	410,422

*II.—Ecoles primaires supérieures*

1901-02.....	166
1910-11.....	223

Augmentation de 34%.

---

(1) Tous les chiffres des tableaux qui suivent sont tirés des Rapports du surintendant de l'Instruction publique.

*III.—Elèves des écoles primaires intermédiaires et supér.*

	Écoles Interm.	Écoles Supér.
1901-02.....	82,102	36,200
1910-11.....	106,386	56,299

Augmentation en 10 ans de 44,363, soit 37%.

*IV.—Elèves des Universités, collèges classiques, écoles normales et écoles spéciales*

1901-02.....	12,143
1910-11.....	21,299

Augmentation de 75%.

*V.—Inscription totale des élèves, de l'Ecole primaire à l'Université*

1901-02.....	333,431
1910-11.....	410,422

Augmentation de 23%.

*VI.—Fréquentation scolaire: présence moyenne*

1901-02.....	74.28%
1910-11.....	77.53%

*Écoles élémentaires seulement:*

1885-86.....	61.25%
1911-12.....	73.82%

**VII.—Bureaux des examinateurs: Augmentation du nombre des brevets supérieurs**

	Br. mod.	Br. acad.
1876.....	78	3
1897.....	478	9
1908.....	665	72
1912.....	652	125

**VIII.—Instituteurs et institutrices ayant reçu une formation professionnelle**

1911	
Laïques.....	522
Religieux.....	5070

5592 sur un total de 10,933 enseignant dans les écoles primaires. Les autres titulaires (moins 650 non diplômés) sont munis du diplôme du Bureau central, attestant, en outre d'une qualification classique suffisante, des connaissances pédagogiques essentielles.

**IX.—Instituteurs congréganistes**

	Inst. Religieux (Frères)	Inst. Religieuses (Sœurs)
1867.....	311	648
1877.....	593	1,028
1911-12.....	1,334	3,736

“Total des religieux dans l'enseignement primaire (province de Québec): 5,070.

“M. Magnan met en relief toute la valeur pédagogique du dernier tableau, qui prouve que c'est la province de Québec qui possède le plus grand nombre d'instituteurs et d'institutrices ayant reçu une formation professionnelle, grâce au concours précieux des congrégations enseignantes de Frères et de Sœurs.”

“D'après les dernières statistiques officielles, continue l'orateur, 600 instituteurs et institutrices, sur près de 8,000, sont passés par l'école normale. Ces chiffres sont vrais quant aux laïques. Mais, nous ne saurions jamais le proclamer assez souvent et assez haut, il y a 1,334 Frères et 3,736 Religieuses, soit un total de 5,070 instituteurs congréganistes, qui sont au service des écoles primaires de notre province. Quand on sait avec quel soin ces instituteurs et ces institutrices congréganistes sont formés, tant au point de vue moral qu'au point de vue pédagogique, c'est avec une légitime fierté que l'on peut affirmer qu'aucune autre province de la Confédération n'est en mesure de réclamer pareil avantage, plus que cela, pareil honneur national.”

“L'inspecteur général, qui fut à plusieurs reprises vivement applaudi, dit à la jeunesse canadienne-française combien tous les vrais patriotes ont les yeux sur elle et comptent sur ses efforts désintéressés et persévérants pour “maintenir l'honneur” de Québec et préparer à la race française au Canada des triomphes dignes de son passé.

“M. Magnan termine sa vibrante et substantielle allocution en signalant les points faibles de notre organisation scolaire, points faibles qu'il importe de renforcer au plus tôt: c'est d'abord la *formation du personnel enseignant laïque* qu'il faut entourer de plus en plus de soins raisonnés; puis c'est le *choix des maîtres* que les commissions scolaires devront faire plus judicieusement, si elles veulent rendre *leurs écoles efficaces*,

et comme corollaire, l'augmentation du traitement des instituteurs et des institutrices. M. Magnan signale encore la préjudiciable habitude qu'ont les commissaires d'écoles de changer trop fréquemment de titulaires, cause principale de l'inefficacité de l'école. Il insiste aussi sur l'importance de ne pas encombrer les classes et l'urgence d'assurer la prolongation du stage scolaire qui, dans la plupart des cas, ne va pas au delà de la quatrième année du programme. De là la nécessité de la création d'un certificat d'études primaires.(1) Pour assurer une meilleure application du programme scolaire, M. Magnan est d'avis qu'il est temps de confier la direction des écoles élémentaires à des titulaires pourvus du brevet intermédiaire ou modèle, ce sont les classes élémentaires qui réclament le plus de tact et de connaissances pédagogiques. Il termine ses remarques en disant un mot des conventions des commissaires d'écoles, appelées à faire beaucoup de bien si elles sont bien organisées, et multipliées avec zèle et méthode.

"Ces dernières paroles sont vivement applaudies. On se rappelle que c'est M. l'inspecteur général lui-même qui a inauguré, à Laprairie, le 2 septembre 1912, la série des conventions régionales de commissaires d'écoles qui se poursuit à travers la province."

---

(1) Voir à l'Appendice une étude sur le "Certificat d'études primaire", paru dans *L'Enseignement Primaire* de janvier 1912.

## CONVENTIONS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES À QUÉBEC

Le 23 octobre 1913, une convention de commissaires d'écoles, organisée par M. l'inspecteur Vien, avait lieu à Québec, dans l'une des salles de l'École normale Laval.

Nous reproduisons de *l'Action Sociale* la partie du compte-rendu qui résume notre discours :

"M. C.-J. Magnan, inspecteur général, prend ensuite la parole. Afin de mettre ses explications et commentaires à la portée de tous, M. Magnan peint avec fidélité le tableau consolant de la municipalité scolaire progressive, d'une part, et décrit avec non moins de fidélité le rôle antipatriotique de la commission scolaire apathique ou rétrograde, de l'autre. Il parle aussi de la collaboration du Prêtre et de la Famille à l'œuvre de l'École.

"L'inspecteur général insiste particulièrement sur le recrutement des institutrices et des instituteurs compétents; sur les graves inconvénients de changer trop souvent de maîtres ou de maîtresses; sur le devoir de payer convenablement ceux ou celles qui se dévouent à l'œuvre si importante de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse. Il signale ensuite les principales causes de l'inefficacité des écoles primaires, parfois. C'est d'abord, il le rappelle de nouveau, le changement trop fréquent des titulaires, l'incompétence d'un certain nombre et particulièrement l'encombrement des classes. Il conseille aux commissaires, lorsque le nombre des élèves d'une classe dépasse quarante, de ne pas hésiter à accorder une assistante à l'institutrice titulaire: ce sera de l'argent placé à un gros intérêt. Mieux classés suivant leur âge et leur capacité, les élèves feront plus de progrès en un an, qu'ils n'en réaliseraient en trois ans dans une classe encombrée.

“L'inspecteur général parle longuement de la “mise en opération du programme d'études” dont les commissaires d'écoles ont charge, et dit l'importance de la promotion méthodique et annuelle des élèves. Il rappelle aux commissaires leurs devoirs sur ce point important et leur donne des conseils simples, clairs et pratiques, et fournit des statistiques démontrant que trop peu d'élèves arrivent à la 4e année, la dernière du cours élémentaire.

“Parlant des institutrices, M. Magnan recommande aux commissaires de les traiter avec égard, de les aider dans l'accomplissement de leur tâche difficile; de les protéger contre les caprices et les exigences de certains parents, de leur accorder toute la protection dont elles ont besoin. Il serait honteux de mesquiner quand il s'agit de loger l'institutrice, de la conduire à sa pension ou à l'église, si elle en est éloignée.

“A propos du traitement des institutrices, l'inspecteur général parle des primes accordées par le gouvernement aux municipalités scolaires qui paient un minimum de \$100, \$125 et \$150. Chiffres en mains, M. Magnan, démontre que dans bien des cas des commissions scolaires ont reçu plus du gouvernement que ce qu'elles avaient déboursé pour l'augmentation des salaires. Il attire l'attention des commissaires sur ce point important: en refusant de porter le minimum des salaires à \$150, certaines municipalités “perdent de l'argent”. Il cite des cas typiques: une municipalité qui avait augmenté le traitement d'une institutrice de dix piastres pour atteindre le modeste minimum de cent piastres, a reçu \$129; une autre a reçu \$258.37 après avoir déboursé \$115 pour augmentation de salaires. M. Magnan fournit les noms de plusieurs de ces municipalités.

“M. Magnan, en terminant, fait un chaleureux appel au patriotisme et à l'esprit public des commissaires d'écoles, “les

véritables ministres de l'instruction publique". Il leur répète les excellents conseils de l'honorable M. de LaBruère, qui donne à tous l'exemple par son dévouement actif à la cause de l'Éducation. Et il termine en développant une idée émise par le surintendant au sujet de l'école rurale, dont il indique le rôle vraiment national."

### À LONGUEUIL

Plus de 150 commissaires d'écoles et une trentaine de membres du clergé assistaient à la convention de Longueuil qui fut très enthousiaste. *Le Devoir* du 27 octobre a publié un compte-rendu assez complet de la convention; nous reproduisons le passage résumant notre discours:

"M. C.-J. Magnan se dit d'abord heureux de se trouver de nouveau en présence d'un groupe d'hommes sérieux, de véritables patriotes réunis dans une pensée commune, celle de promouvoir de plus en plus et de mieux en mieux la grande cause de l'éducation de la jeunesse, cause éminemment nationale. "De quel spectacle réconfortant ne sommes-nous pas témoins depuis treize mois, M. le surintendant et moi, s'écrie l'orateur. Onze fois, depuis le 2 septembre 1912, le cri: "Pour l'École primaire" a été jeté aux échos de vingt-cinq comtés de cette province et chaque fois un grand nombre, parfois des centaines de commissaires d'écoles, et plusieurs membres du clergé ont répondu présents! à l'appel qui leur avait été fait. Des évêques, des ministres et d'autres personnages considérables ont honoré les réunions du genre de celle-ci de leur présence. Voilà une fière et éloquente réponse aux ennemis du Canada français et catholique qui cherchent à créer la malhonnête légende que la province de Québec est hostile au progrès scolaire."

*Souvenirs historiques*

“M. Magnan rappelle avec à propos que, dès les premiers temps du pays, l’instruction fut en honneur dans toutes les campagnes dont Montréal est le centre. “Non loin d’ici, à Boucherville, l’illustre et vénérable Sœur Marguerite Bourgeois donna les premières leçons de l’instruction primaire dès 1668. Sous M. de Vaudreuil, des maîtres d’écoles enseignaient dans plusieurs paroisses. C’est encore ici que furent établies le plus grand nombre d’écoles dites de Fabriques, de 1824 à 1846; Saint-Antoine, Verchères, Varennes, Boucherville, Chambly, Longueuil, St-Eustache et plusieurs autres paroisses du district de Montréal possédaient de ces écoles avant l’établissement du système actuel, qui remonte à 1846. N’est-ce pas encore ici, à Longueuil, qu’en 1843 fut fondée par le grand évêque Bourget cette communauté si prospère des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie? N’est-ce pas encore ici, dans cette fertile région de Montréal, que deux laïques distingués, deux hommes de bien, deux vrais patriotes, se dévouèrent jusqu’au sacrifice à la cause sacrée de l’éducation populaire: j’ai nommé le docteur Labrie, de St-Eustache, et le Dr Meilleur, de l’Assomption.

“Ah! il fait bon en un pareil milieu, rappeler de pareils souvenirs. Messieurs, nous qui devons livrer les mêmes batailles que nos devanciers ont livrées jadis; nous qui voulons maintenir l’honneur du nom français et catholique au Canada, souvenons-nous de ces grands amis et protecteurs de l’éducation et suivons l’exemple qu’il nous ont laissé.”

“Ici l’inspecteur général souligne en termes délicats le bel exemple de dévouement actif donné par l’honorable M. de LaBruère depuis l’inauguration des congrès des commissaires d’écoles. “Non loin d’ici, Pierre Boucher, votre très illustre

ancêtre, M. le surintendant, traça de sa main vigoureuse les limites de la belle et historique paroisse de Boucherville, qu'il fonda dans un but éminemment chrétien et dont il défricha le sol de ses propres mains.

"En collaborant à l'œuvre paroissiale, le vaillant guerrier, l'illustre gouverneur que fut Pierre Boucher, ne crut pas déroger à sa dignité. Loin de là, ce grand Canadien ajouta un titre de noblesse à tous ceux qu'il avait si vaillamment mérités au cours de sa longue et laborieuse carrière. En collaborant personnellement à l'œuvre scolaire des municipalités, vous imitez généreusement votre aïeul, M. le surintendant, et donnez à vos concitoyens un exemple salutaire."

*Le but des congrès de commissaires d'écoles*

"M. Magnan dit que, fort de tous ces exemples, la tâche lui paraîtra moins lourde et il entre dans le vif de son sujet:

"Nous sommes réunis, messieurs, pour étudier non seulement l'étendue de nos devoirs comme officiers de l'Instruction publique, devoirs que M. le surintendant vous a exposés d'une façon claire et complète, mais aussi pour aviser aux moyens à prendre afin de mieux remplir ces devoirs. Pour cela il importe de s'enquérir sérieusement de l'état actuel de nos écoles primaires, et des résultats que l'on en obtient."

M. Magnan pose tout d'abord cette question à l'auditoire: "Nous, commissaires d'écoles, nous intéressons-nous aux écoles placées sous notre contrôle comme nous devrions le faire? Aux réunions de la commission, ne sommes-nous pas absents plus qu'à notre tour? Et quand nous y assistons, n'est-ce pas parfois pour faire de l'embarras et nous opposer aux mesures progressives?"

*Défauts et lacunes*

“L'inspecteur général énumère les défauts et les lacunes qui paralysent l'effort de la petite école, défauts et lacunes qui ont souvent pour cause l'apathie ou un faux esprit d'économie. Parmi les défauts, notons le changement trop fréquent des institutrices, l'encombrement des classes et l'absence de promotion annuelle régulière des élèves, dans bien des cas.

“M. Magnan donne des statistiques à l'appui: le district de M. l'inspecteur Hébert compte 52 municipalités scolaires renfermant 161 écoles sous contrôle et 20 indépendantes. Les écoles sous contrôle sont fréquentées par 8,215 élèves et les écoles indépendantes par 2,835. La présence moyenne en classe est de 80 p. c. dans les écoles sous contrôle et 89 p. c. dans les écoles indépendantes, pourcentage satisfaisant si l'on considère que 1,392 enfants de 5 à 7 ans fréquentent les écoles sous contrôle.

“Mais ce qui est moins satisfaisant, c'est le petit nombre d'élèves qui atteignent la “quatrième année”, la dernière du cours élémentaire et le nombre infime de ceux qui parviennent au cours intermédiaire (5e et 6e années) et au cours supérieur (7e et 8e années).

“Voici comment sont classés, pour 1912-13, les 8,215 élèves du district de M. l'inspecteur Hébert, renfermant les comtés de Chambly, Richelieu, Verchères et trois paroisses du comté d'Yamaska (élèves des écoles sous contrôle): 1ère année, 3,840; 2e année, 2,005; 3e année, 1,350; 4e année, 623; 5e année, 282; 6e année, 82; 7e année, 33; 8e année, aucun. Ainsi, sur un total de 8,215 élèves, 1,020 seulement ont atteint ou dépassé la 4e année; normalement, ce chiffre devrait être dou-

blé. Quand on considère que sur 8,215 élèves fréquentant les écoles sous contrôle du district de M. Hébert, 6,303 ont de 7 à 14 ans, l'on est surpris qu'un millier seulement ait atteint ou dépassé (en très petit nombre) la 4<sup>e</sup> année.

"Les écoles indépendantes du même district donnent des résultats supérieurs. Les 2,529 élèves qui les fréquentaient en 1912-13 étaient classés comme suit, d'après M. l'inspecteur Hébert: 1<sup>ère</sup> année, 1,053; 2<sup>e</sup> année, 572; 3<sup>e</sup> année, 418; 4<sup>e</sup> année, 336; 5<sup>e</sup> année, 218; 6<sup>e</sup> année, 148; 7<sup>e</sup> année, 66; 8<sup>e</sup> année, 24. Ainsi, plus du quart des élèves des écoles indépendantes atteignent et dépassent parfois la 4<sup>e</sup> année; tandis que dans les écoles sous contrôle, cette catégorie d'élèves ne forme que le huitième.(1)

### *Le point capital*

"Rendre plus efficaces nos écoles publiques, voilà ce qui doit nous préoccuper messieurs," s'écrie l'inspecteur général: "Il faut agir sans retard afin que la masse des élèves parcoure en entier le premier cycle primaire, et qu'une proportion sérieuse de ces élèves se rende au cours moyen et au cours supérieur. Dans ce vaste district, messieurs les commissaires, il n'y a que 459 élèves de 14 à 16 ans et plus qui fréquentent les écoles sous votre contrôle. Les autres élèves se répartissent comme suit: 1,392 de 5 à 7 ans et 6,303 de 7 à 14 ans. Plus des neuf-dixièmes de vos élèves, messieurs, quittent donc l'école avant l'âge de 14 ans, c'est-à-dire à l'époque où ils sont le plus en mesure de profiter de l'enseignement. Sauf ceux qui pren-

---

(1) Voir à l'Appendice: "Fréquentation scolaire", et "Rapport de l'Inspecteur général au Comité catholique" sur la mise en opération du programme d'études.

nent la route de l'école spéciale ou du collège,—en bien petit nombre—les autres, la presque totalité, abandonnent la classe insuffisamment préparés.”

“Une scolarité écourtée, voilà le grand mal dont souffrent nos écoles primaires sous contrôle.

“Mais le remède ?

### *Le remède*

“Le remède, suivant l'inspecteur général, est d'application facile avec de la bonne volonté.

1° Le choix plus judicieux du personnel enseignant et comme corollaire, traitement plus élevé payé aux instituteurs et aux institutrices ;

2° Changement moins fréquent des institutrices ;

3° Surveillance plus suivie de l'école par les commissaires, et encouragements *ad hoc* aux maîtres et aux élèves, afin d'assurer une meilleure mise en opération du programme d'études ;

4° Désencombrement des classes.

5° Fréquentation scolaire prolongée.

“M. Magnan développe ces cinq points et donne des statistiques à l'appui de sa démonstration. C'est le comté de Verchères qui possède le plus grand nombre de titulaires porteurs d'un brevet modèle ou académique : 5 élémentaires, 32 intermédiaires (modèles) et 2 supérieurs (académiques). Dans les comtés de Chambly, Richelieu et Yamaska, les diplômes élémentaires sont en majorité. Les commissaires doivent rechercher les diplômes supérieurs, même lorsqu'il s'agit des écoles élémentaires. Le diplôme élémentaire, au point de vue professionnel, a peu de valeur.

### *Changement trop fréquents des titulaires*

A propos du changement fréquent des institutrices, l'inspecteur général donne des chiffres écoutés avec intérêt. Sur un total de 164 institutrices laïques enseignant dans les écoles sous contrôle du district de M. l'inspecteur Hébert, 77 enseignaient pour la première année dans leur école respective en 1912-13. C'est donc près de la moitié du personnel enseignant qui se renouvelle chaque année. De là, dans une large mesure, l'inefficacité de l'école.

### *Classes trop nombreuses*

M. Magnan insiste aussi sur le désavantage des classes trop nombreuses. Chaque fois que le nombre des élèves dépasse 40, les commissaires devraient se faire un devoir, dans l'intérêt des élèves, de donner un assistant ou une assistante au titulaire. Grâce à cet adjoint, les élèves, mieux classés, feront trois fois plus de progrès.

### *Les traitements*

Abordant la question des salaires, l'inspecteur général dit qu'il n'y a plus à marchander. Il faut offrir aux instituteurs et aux institutrices un traitement qui leur permette de "vivre", ce qui est légitime, sinon la carrière de l'enseignement sera désertée en notre province. Heureusement que l'élément congréganiste nous fournit toute une armée de vrais éducateurs. Néanmoins, le nombre de ces instituteurs et de ces institutrices est insuffisant, et il nous faut absolument attirer dans l'enseignement tous les laïques sérieusement préparés et possédant les qualités morales requises. Ici, M. Magnan

rappelle aux commissaires les primes spéciales accordées par le gouvernement aux municipalités qui paient un minimum de \$100., \$125., ou \$150.(1) D'après les chiffres officiels fournis par l'inspecteur général, il appert que la plupart des municipalités ont reçu plus qu'elles n'avaient déboursé pour augmentation de salaire. D'autres, pour avoir voulu mesquiner dix ou quinze piastres, ont perdu de cent à cent cinquante piastres. Certaines municipalités ont reçu en avril 1913 des montants assez considérables: Saint-Robert, par exemple, qui avait déboursé \$75 pour augmentation de salaires, a reçu \$194; Sainte-Victoire, \$5 déboursées, \$182 reçues; Sainte-Julie, \$75 déboursées, \$541.04 reçues pour trois primes; Boucherville, paroisse, \$20 déboursées, \$272.12 reçues; Longueuil paroisse, \$90 déboursées, \$320.07 reçues. Ainsi donc, les municipalités qui n'ont pas le bon esprit d'élever les traitements perdent de l'argent.

#### *Fréquentation scolaire*

L'inspecteur général dit aux commissaires combien il importe de favoriser une meilleure fréquentation scolaire. A ce sujet, il rappelle ce que leur disait le surintendant dans une circulaire en date du 28 mars dernier. A l'avenir, en vertu d'un amendement fait à la loi de l'instruction publique, à la dernière session de la législature, le fonds des écoles publiques ne sera plus distribué proportionnellement au chiffre de la population constaté par le dernier recensement fédéral, mais "proportionnellement au nombre des enfants inscrits aux écoles, tel que constaté par les rapports annuels des commissaires et des syndics d'écoles pour l'année antérieure."

---

(1) Ces minima sont maintenant de \$150, \$175 et \$200.

Cette nouvelle loi exige que le rapport de chaque secrétaire-trésorier soit assermenté avant d'être envoyé au surintendant.

Ainsi, plus le nombre des élèves fréquentant les écoles d'une municipalité sera élevé, plus considérable sera l'octroi du gouvernement. "C'est là, dit M. Magnan, de l'instruction obligatoire de bon aloi".

#### *La tâche des commissaires*

L'inspecteur général attire ensuite spécialement l'attention des commissaires sur les conseils de M. le surintendant relativement à la visite des classes, visite qui a pour but de contrôler la mise en opération du programme d'études, d'encourager maîtres et élèves, en un mot, visite dont dépend le succès des écoles.

Après avoir signalé la désertion des campagnes et le flot envahisseur des émigrants étrangers, M. Magnan termine son discours en montrant le rôle vraiment patriotique que peut jouer l'école rurale si elle est mise sur bon pied d'efficacité. "Si nous ne voulons pas, dit-il, que les étrangers qui nous arrivent d'Europe chaque année par centaines de mille, viennent rallumer les foyers éteints de nos "maisons abandonnées", faisons en sorte que nos enfants séjournent assez longtemps à une bonne école primaire pour y puiser en même temps qu'une instruction suffisante, l'amour du sol natal, le goût de l'agriculture et la fierté nationale."

---

### A FRASERVILLE

Le jeudi, 7 septembre 1916, la jolie et coquette cité de Fraserville voyait se réunir en grand nombre dans son enceinte MM. les commissaires d'écoles et secrétaires-trésoriers des districts d'inspection de MM. Z. Dubeau, J.-A. Chabot et H. Nansot. Un grand nombre de MM. les curés des paroisses de ces districts avaient bien voulu se joindre à MM. les commissaires de leurs paroisses. Nous nous rappelons avoir vu, entr'autres, MM. les curés des trois paroisses de Fraserville, MM. les curés de Cacouna, St-Arsène, St-Hubert, St-Modeste, St-Honoré, N.-D. du Lac, St-Louis du Ha! Ha!, St-Alexandre, St-Fabien, Ste-Anne-de-la-Pocatière et d'autres dont nous ne nous rappelons pas.

MM. les commissaires de Fraserville donnaient gracieusement l'hospitalité au congrès dans la salle Dubé qu'ils avaient fait orner avec goût et dans laquelle tous les invités ont trouvé avec plaisir tout le confort désirable. MM. les commissaires et leur dévoué secrétaire-trésorier méritent certainement des félicitations pour leur zèle et des remerciements pour le soin qu'ils ont pris de bien recevoir leurs hôtes.

A 1½ hre prenaient place, sur l'estrade, Sa Grandeur Monseigneur Roy, archevêque de Séleucie; l'honorable surintendant de l'Instruction publique, monsieur Cyrille-F. Delâge; Monsieur C.-J. Magnan, inspecteur général; MM. les députés L.-E. Parrot, A. Stein et Chs Gauvreau; MM. les curés Roy de St-Patrice, Thibaudeau, de St-François-Xavier, Vézina, de St-Ludger; M. le maire Fortin, et les trois inspecteurs des districts prenant part au congrès. M. l'inspecteur H. Nansot, qui préside, ouvre la séance en demandant à Sa Grandeur Monseigneur Roy de faire la prière, et, immédiatement après, la parole est donnée à monsieur le curé de St-Patrice qui, en son

propre nom et au nom de M. le maire Fortin, souhaite en termes délicats et heureusement choisis la plus cordiale bienvenue aux personnages distingués qui l'entourent sur l'estrade et à tous les membres du Congrès, et il fait des vœux pour que ce congrès porte les meilleurs fruits.

Après les remarques de M. l'inspecteur Nansot et le discours du surintendant de l'Instruction publique, l'inspecteur général fut invité à parler. Voici un résumé du discours de ce dernier, tel que communiqué aux journaux, par M. l'inspecteur Nansot :

“Monsieur l'inspecteur général s'est levé à son tour pour accomplir la tâche qui lui incombait, celle de préciser le rôle des commissaires d'écoles, de leur démontrer la place qu'ils occupent dans la hiérarchie scolaire.

“Vous êtes, dit monsieur Magnan, les représentants des pères de familles, les mandataires des contribuables, des commissaires d'écoles catholiques, les auxiliaires de l'autorité paroissiale dans l'œuvre de l'éducation. C'est à vous qu'incombe aussi, de par la loi, la tâche de l'administration des écoles, et cette administration s'étend non seulement aux constructions scolaires, mais aussi, et surtout, au choix des instituteurs et institutrices; vous avez le contrôle de la mise en opération du programme d'études.”

“Après avoir rappelé l'importance de l'école primaire, “l'école de tous”, au point de vue national, religieux et économique, monsieur Magnan rappelle les devoirs des commissaires qui ont pour mission d'assurer l'efficacité des écoles placées sous leur contrôle, et précise avec autant de tact que de vigueur les points faibles et les lacunes que son expérience d'éducateur lui permet de souligner d'une façon tout à fait captivante.

“Le tableau que l'inspecteur-général trace de la “Commission scolaire modèle” impressionne vivement l'auditoire qui écoute avec non moins d'attention et d'intérêt le procès pittoresque du “mauvais commissaire”.

“La commission scolaire modèle se réunit assez fréquemment délibère sur des sujets indiqués sur un “ordre du jour” préparé à l'avance par le secrétaire qui s'est concerté avec le président. Au cours de la séance, on ne s'occupe que de questions scolaires, on discute peu mais bien, et l'on décide en temps opportun de procéder sans retard aux améliorations urgentes. Les Commissaires soucieux de leurs devoirs ont un “bon esprit”, ils favorisent le vrai progrès. Ils se font un devoir de bâtir, sans luxe mais sans mesquinerie, des écoles spacieuses et pourvues de tous les accessoires utiles au succès des élèves. Ils s'appliquent particulièrement à chercher des institutrices compétentes et à les garder en place, une fois trouvées. Pour cela ils ne reculent pas devant l'augmentation raisonnable des traitements.

“Ici, M. Magnan, après avoir fait le portrait de la “bonne institutrice”, réclame pour elle, en termes émus, de la générosité, de la bonté, de la sympathie; il fait une analyse vivante du salaire de \$125.00, de \$150.00, de \$175.00, que reçoivent encore un grand nombre d'institutrices des comtés de Témiscouata, Kamouraska et L'Islet. Le coût de la vie est tel aujourd'hui qu'avec un salaire de \$125.00 ou de \$150.00, une institutrice est dans un état voisin de la gêne.

“L'inspecteur général, documents en mains, établit que dans les trois districts d'inspection que renferment les comtés de Témiscouata, Kamouraska et L'Islet, une municipalité paye un salaire de \$100.00 à \$125.00 en 1915-16; douze, un salaire de \$175.00 à \$200.00; une, un salaire de \$200.00, et trente-quatre un salaire de \$150.00 à \$175.00. M. Magnan a engagé fortement les commissaires à porter les traitements à \$200.00,

afin de mériter les quatre primes spéciales accordées aux municipalités qui paient ce minimum. Ces primes, dans quelques cas, sont supérieures au montant déboursé par la commission scolaire pour augmenter les traitements.

“Voici les montants payés aux trois comtés par le département de l'Instruction publique, sous forme de primes pour augmenter des salaires:

En 1915—Témiscouata . . . . .	\$3,210.80;
Kamouraska . . . . .	2,125.06;
L'Islet . . . . .	2,584.03.

---

Total de 1915 pour les trois comtés \$7,919.89.

Total de 1916 pour les trois comtés 9,061.04.

---

Total pour les 2 dernières années . . \$16,980.93.

“On voit que si les municipalités ont augmenté leurs contributions en faveur des écoles, le Gouvernement s'est pas laissé vaincre en générosité, le tableau suivant fourni par l'inspecteur général, M. Magnan, en fait foi:

“En 1913-14, l'augmentation des contributions scolaires des municipalités de Témiscouata, Kamouraska et L'Islet, a été de . . . . . \$12,922.00

Les primes du gouvernement pour augmentation des salaires ont été au montant de . . . . . 7,919.00

Les allocations de tout genre du gouvernement se sont élevées, en 1915,

- à \$12,936 pour Témiscouata;
- à 11,796 “ Kamouraska;
- à 5,010 “ L'Islet.

---

Soit un total de \$29,742 pour les trois comtés. Le gouvernement a aussi accordé les montants suivants pour constructions scolaires:

Témiscouata . . . . . \$20,683  
Kamouraska . . . . . 16,970  
L'Islet . . . . . 5,810

---

Total . . . . . \$43,463

“Les municipalités ont donc reçu une aide généreuse du gouvernement; à elles de faire encore de nouveaux sacrifices pour mettre nos écoles primaires sur un pied de réelle efficacité.

“M. C.-J. Magnan rappelle aussi aux commissaires que ce n'est que dans des cas spéciaux qu'il convient d'avoir recours au gouvernement; les municipalités doivent administrer leurs écoles à même leurs propres revenus, et non toujours avoir recours à l'État pour des dépenses qui relèvent d'elles-mêmes.

“L'inspecteur général a aussi touché un point important concernant l'administration des écoles: l'habitude de laisser chaque arrondissement à ses propres ressources pour la construction des écoles est contraire à l'esprit de notre loi qui veut que toute la communauté supporte le fardeau des dépenses, venant ainsi en aide aux arrondissements moins favorisés.

“En signalant aux commissaires les graves inconvénients du changement fréquent des institutrices, M. Magnan a démontré, à l'aide des statistiques scolaires de la région que, si un trop petit nombre d'élèves atteignent la 4e année du cours élémentaire, c'est que dans bien des municipalités on change d'institutrice dans la majorité des écoles de la localité. Il a aussi conseillé d'ouvrir des écoles spéciales de garçons dirigées par des hommes, et d'encourager l'enseignement de l'agriculture au moyen de jardins scolaires.

“En terminant ses remarques, M. l'inspecteur général fait un pressant appel à la bonne volonté et au patriotisme des commissaires en faveur de l'instruction publique. Il leur

recommande de se concerter avec le curé de la paroisse, afin de recruter un personnel enseignant non seulement compétent au point de vue professionnel, mais offrant aussi toutes les garanties au point de vue moral.

“Monsieur Magnan reprend alors son siège au milieu des applaudissements prolongés de l'auditoire.”

---

## LE RÔLE DES ÉCOLES NORMALES

DISCOURS PRONONCÉ À L'INAUGURATION DE L'ÉCOLE NORMALE DE JOLIETTE, LE 10 FÉVRIER 1914

Monseigneur,(1)

Monsieur le Surintendant,(2)

Mesdames et Messieurs,

L'inauguration de l'École normale de Joliette ajoute un nouveau chapitre, et non le moins intéressant, à l'histoire de l'enseignement en notre province. Cette nouvelle institution pédagogique a été confiée à une communauté enseignante renommée, à qui notre province doit une lourde dette de reconnaissance. Depuis plus de deux cents ans, les Révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame mettent au service de l'Éducation en ce pays, un dévouement inlassable soutenu par une compétence professionnelle reconnue.

C'est un sentiment de reconnaissance qui, depuis une décade, a déterminé le gouvernement à reconnaître publiquement le mérite de ces communautés distinguées, qui se nomment les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, les Ursulines, les Sœurs du Bon-Pasteur, les Sœurs de l'Assomption, les Sœurs de Jésus et de Marie, les Sœurs Grises et les Sœurs de la Présentation de Marie. D'autres congrégations, très méritantes aussi, recevront avant longtemps, je l'espère, la consécration officielle de leur haute valeur pédagogique, et ce ne sera que justice. Il y a plus de deux siècles, les communautés religieuses de femmes ont su allumer le flambeau de la

---

(1) S. G. Mgr G. Forbes, évêque de Joliette.

(2) L'honorable P. Boucher de LaBruère.

science en ce pays, flambeau qui s'est transmis dans chaque foyer de génération en génération par les soins de nos vaillantes mères, qui avaient reçu—au prix de quel sacrifice alors!— dans un modeste couvent, une solide éducation chrétienne, doublée d'une instruction primaire supérieure.

Les temps sont changés. Aujourd'hui, dans presque tous les villages il y a un couvent, et dans chaque rang, on rencontre une école primaire. Le personnel enseignant féminin seul ne comprend pas moins de 9,700 institutrices religieuses et laïques, dont 5,700 institutrices laïques. Il importe donc que cette immense armée d'éducatrices laïques soit préparée à remplir la plus sublime comme la plus difficile des tâches. Aussi, il restera à l'honneur de votre longue et fructueuse administration, M. le surintendant, d'avoir été spécialement marquée par toute une floraison d'écoles normales, indice certain d'un progrès pédagogique sérieux.

On sait de quels soins affectueux et prévoyants vous avez entouré la naissance de chacune de ces maisons bénies.

Et l'histoire dira aussi à la louange du Premier Ministre actuel de notre province, (1) que sous sa sage direction, l'Instruction publique, chez nous, a pris un essor considérable à tous les degrés.

#### LE RÔLE DES ÉCOLES NORMALES

L'année 1898 marque une date importante dans les annales pédagogiques de la province. Cette année-là, une nouvelle école normale de filles était ouverte à Montréal, et le Bureau central remplaçait les vingt-quatre bureaux locaux qui avaient jusque-là, depuis 1846, distribué à leur guise des diplômes

---

(1) Sir Lomer Gouin.

d'enseignement. L'importance de la pédagogie venait d'être proclamée une fois de plus, et la nécessité d'une formation professionnelle sérieuse reconnue par tous. De 1857 à 1898, une seule école normale de filles fut préposée à la formation des institutrices laïques. Malgré l'excellence de l'École normale Laval confiée à la garde des Dames Ursulines de Québec, éducatrices de premier ordre, cette institution ne pouvait suffire à la tâche toujours grandissante. La création de plusieurs écoles normales de filles devenait donc urgente.

Et M. le surintendant, ce fut votre tâche de préparer les voies, d'aplanir les difficultés, facilitant ainsi la fondation d'une école normale par diocèse. La délicatesse de vos procédés et votre grande discrétion voilèrent souvent le mérite de vos constants efforts, mais les promoteurs de nos écoles normales diocésaines, Nos SS. les Évêques, se plaisent à dire quelle part vous revient dans la fondation des écoles normales, depuis 1898.

Les écoles normales, on ne saurait trop louer les efforts généreux dont elles sont témoins et reconnaître publiquement le bien qu'elles font. En vertu de mes fonctions d'inspecteur général, j'ai le grand honneur de pénétrer intimement dans ces maisons, de voir à l'œuvre ceux et celles qui s'y dépensent au service d'une cause si haute et si noble que les personnes qui s'y connaissent méritent le beau titre d'apôtre.

Apôtres, en effet, sont ceux et celles qui dépensent leur santé et leur talent dans l'œuvre éminemment chrétienne et nationale de la formation des futurs éducateurs de la jeunesse.

Quand on réfléchit bien à cette vérité si simple en apparence, mais si profonde. "Tel maître, telle école", l'on se pénètre mieux de l'importance de la formation professionnelle chez l'institutrice. Le chanoine Barrès, l'un des auteurs pédagogiques les plus distingués de notre époque, a récemment proclamé cette vérité dont on semble encore douter en certains

milieu: "Tout métier suppose un apprentissage préalable, toute profession est précédée d'une sorte de noviciat. Il ne saurait en être autrement de l'œuvre de l'éducation; il y faut une préparation d'autant plus grande que la profession est plus importante et plus difficile".

Combien cet auteur n'a-t-il pas raison? Etre vraiment éducateur, n'est-ce pas être en possession de ces triples qualités morales, intellectuelles et physiques qui font dire du maître qui les possède ce que Tertullien disait du philosophe de son temps: "Son extérieur est un langage et sa conduite un enseignement".

En plus d'une haute et chrétienne conception de ses devoirs, d'une science pédagogique parfaitement assimilée et de connaissances aussi variées que solides, l'instituteur doit posséder cette charité, ce tact, cette délicatesse qui assurent l'efficacité de son enseignement et qui en font le charme.

Mme Necker disait aux institutrices de son temps: "Il faut conduire les enfants comme les zéphirs agitent les arbres au printemps, pour hâter leur verdure et leur accroissement, sans faire tomber leurs feuilles, ou leurs fleurs."

Il faut aussi, durant son séjour à l'école normale, que la future institutrice acquière l'esprit de sacrifice et ouvre son âme toute grande à l'idéal chrétien, seul capable de nous convaincre de cette haute pensée de Monseigneur Gerbet: "Toute la vie humaine se compose de petites actions qui accomplissent de grands devoirs."

Et en plus de cette haute culture morale, l'instituteur doit posséder tous les secrets de son art: *l'art de conduire les enfants*.

L'élève-institutrice n'aura pas trop de trois années pour acquérir ces secrets et s'en pénétrer. On ne peut le nier,

les aptitudes naturelles, le désir de bien faire, le dévouement ne suffisent pas pour faire un bon maître. Il importe que ces précieuses qualités soient renforcées, dirigées par la formation professionnelle.

M. le principal (1) rappelait, il y a un instant, ces paroles de saint Jean-Chrysostôme: "Ni peintre, ni statuaire, ni aucun artiste atteint à la hauteur de celui qui possède l'art d'élever la jeunesse".

Mais que fait l'artiste véritable?—Il prélude à ses travaux par de longues études.

#### DE LA FORMATION DES ÉDUCATRICES

Mesdemoiselles les élèves-institutrices, c'est ce que vous avez commencé à faire au cours de cette année normalienne. Non seulement vous vous préparez à la vie sociale, qui a ses responsabilités et ses écueils de toutes sortes, mais vous fourbissez surtout vos armes afin d'entrer dans cette armée des courageuses, les institutrices, éprises de la plus belle des causes dont elles préparent le triomphe. C'est pourquoi vous vous prêtez avec tant de bonne grâce aux leçons de votre distingué principal, de votre dévoué professeur et de vos excellentes maîtresses. Et chaque jour votre intelligence s'ouvre de plus en plus aux vérités pédagogiques qui vous sont exposées. Vous comprenez de mieux en mieux que le programme d'études, bien que détaillé, n'en laisse pas moins une large part à l'initiative de l'institutrice; que le meilleur livre élémentaire, c'est la voix du maître; que les procédés sont indispensables dans l'enseignement, car sans ces industries ou expédients, les meilleurs modes et les méthodes les plus efficaces courent le

---

(1) M. le Chanoine I. Gervais.

risque de manquer leur but. Le rôle de la leçon orale vous apparaît maintenant dans une meilleure lumière, et vous êtes désormais convaincues que c'est par la parole, "une parole toujours correcte, animée, vivante, que l'instituteur prend contact avec ses élèves, qu'il éveille et soutient leur attention, qu'il les forme à l'observation, qu'il les provoque au raisonnement", suivant l'expression si juste du programme du Comité catholique. Et c'est encore le tableau de l'emploi du temps, la préparation des classes, les études personnelles, moyens efficaces d'assurer une bonne discipline à l'école. On vous l'a dit: "Classe bien préparée, classe bien donnée". Une classe bien donnée rend agréable le plus pénible labeur aux élèves, en captivant leur attention et en éveillant leur curiosité.

Enfin, ici, mesdemoiselles, vous êtes à la grande école du devoir, dont vous saurez faire pénétrer les salutaires leçons dans toutes les municipalités où il vous sera donné d'enseigner.

Après votre séjour à l'école normale, vous collaborerez au grand œuvre national et religieux qui s'élabore dans le silence vivifiant d'une abnégation admirable, depuis l'Université et le Collège jusqu'à l'Académie et au Couvent. L'école primaire est la pierre angulaire de ce temple imposant que nos devanciers, prêtres et laïques, ont su élever à l'éducation française et catholique en cette province, au prix des plus lourds sacrifices. Le bien que vous ferez ne fera pas de bruit, mais il n'en sera pas moins efficace.

---

TROISIÈME PARTIE

RELIGION

TOAST AUX ANCIENS DU PATRONAGE,  
DÉCEMBRE 1907 (1)

Bien chers amis,

Une pensée généreuse nous réunit aujourd'hui au siège de notre chère Œuvre du Patronage. C'est un noble sentiment de reconnaissance qui nous groupe tous en ce moment "Sous l'Étendard de Notre-Dame". Comme en 1884, vous êtes toujours unis par les doux liens de l'amitié et de la piété. En cette fête de l'Immaculée Conception, la joie de vous revoir, chers Anciens, est bien douce. Il me semble que la Famille du Patronage est toujours la même: les enfants sont aujourd'hui plus nombreux, les aînés voient même la neige des ans blanchir leur tête, hélas! la mort a pu faire des vides cruels dans nos rangs, mais, dites-moi, n'est-ce pas la même joie, le même bonheur d'antan qui a régné toute la journée sous le toit béni du Patronage.

Cher Patronage, je le revois à vingt-trois ans de distance, alors que la Providence m'y conduisit en qualité d'instituteur.

---

(1) Chaque année, en la fête de l'Immaculée Conception, les Anciens des Unions du Patronage de Québec, œuvre admirablement dirigée par les Frères de Saint-Vincent de Paul, se réunissent au siège de l'Œuvre, 62 Côte d'Abraham. Il y a messe le matin, jeux et amusements toute la journée, bénédiction du Très Saint Sacrement à 3 heures p. m. et banquet fraternel à 5 heures.

Et ce n'est pas sans une vive émotion que je reconnais autour de ces tables plusieurs de mes anciens élèves de 1884-1885. Votre présence ici ce soir, mes chers amis, m'est bien douce. Vos figures me sont encore familières: elles me rappellent mes débuts dans l'enseignement, au sortir de l'École normale. Elles me rappellent surtout le vieux Patronage *des temps héroïques*, alors que cette Œuvre se bornait au patronage des écoliers. L'austère figure de la *Mère Martin* m'apparaît au milieu de ses marmites et chaudrons, inspectant solennellement la cuisson de potages et de consommés, qui, aux heures de classe, étaient souvent cause, hélas! de maintes perturbations . . . . comment dirai-je?—*disciplinaires*.

Puis je revois mademoiselle Dorval, déjà à cette lointaine époque la quêteuse modèle dont on admire encore le zèle aujourd'hui. C'est aussi le spectacle des dîners quotidiens pris par nos écoliers sur les tables mêmes de la classe; les catéchismes du dimanche chez les Sœurs de la Charité; la réunion bi-mensuelle des patrons, pendant laquelle *le fond* de chaque écolier était examiné soigneusement avant d'en décider *le remplacement*; on s'assurait aussi si les bottes étaient *mauvaises* avant d'en donner des neuves.

Mais ce qui me revient surtout à la mémoire, c'est l'arrivée des premiers Frères de Saint-Vincent de Paul à Québec. Par une grise après-midi d'octobre, si je me rappelle bien, le P. Lasfargues et les bons FF. Tardé et Cointepas faisaient leur première visite au Patronage. J'étais en classe, occupé à enseigner le *B. A. Ba* à quatre-vingts écoliers. *La prise de possession* de l'École par les Frères n'eût rien que de très aimable. Le jeune maître laïque n'en éprouva que de la joie à la pensée qu'enfin l'Œuvre du Patronage possédait les vrais ouvriers nécessaires à son développement. Trois ans *durant*, je les vis à la tâche ces trois religieux de la première heure: le

P. Lasfargues avait bien voulu m'associer aux glorieux labeurs de sa fondation à Québec. Ces trois années passées dans l'enseignement sous le toit du Patronage furent pour moi, malgré une rude tâche quotidienne, de belles et d'utiles années. En voyant les Frères de Saint-Vincent de Paul à l'œuvre, je compris tout ce que l'apostolat catholique avait de beau, de noble et de captivant. Je dois à ces bons Frères, dès ma première jeunesse, l'orientation de mon humble carrière. A vingt-trois ans de distance, penché sur la tombe de l'un d'eux, je dis publiquement à ces bons Frères un merci sincère pour tout le bien moral qu'ils m'ont fait.

Chers anciens, vous êtes restés fidèles à votre Union, vous êtes venus revivre pendant un jour la vie de vos jeunes années. Nous revoyons ensemble, non sans émotion, le Patronage des anciens jours. Elle n'est plus notre petite chapelle sous les toits; remplacée notre salle de récréation, témoin de tant de jeux bruyants et aussi de tant de réunions amicales; disparu notre cabinet de lecture où chaque lundi soir les fidèles de la Conférence Jésus-Ouvrier se réunissaient pour discuter les intérêts de leurs pauvres; modifiée, agrandie, multipliée la cour de récréation. Toutes ces choses revivent aujourd'hui rajeunies et embellies. Seule la galerie de l'ancien corps de logis a trouvé grâce devant les exigences des années. Chère galerie! de combien de réconfortantes causeries, aux heures délicieuses des soirs d'été, n'a-t-elle pas été témoin! Vous rappelez-vous tous les charmes du soleil se couchant par delà la belle vallée de la Saint-Charles? vous souvient-il combien nous aimions à voir danser les aurores boréales ou à suivre la marche lente et solennelle de la lune s'élevant au-dessus de l'horizon? En compagnie des bons Frères, nous nous initiâmes aux jouissances du beau dans les œuvres du Créateur;

et, après chaque soirée, lorsque la cloche nous invitait à la prière du soir, c'est le cœur heureux et débordant d'une joie vraiment chrétienne que tous nous nous agenouillions aux pieds du Christ de la grande salle.

Heures à jamais bénies de nos années passées au Patronage, vous avez laissé dans nos âmes des traces ineffaçables. Mieux que cela, vous nous avez révélé tout ce que le Christianisme a de vivifiant et de réconfortant. Nous avons compris surtout que l'Église est la véritable amie de l'ouvrier; qu'Elle seule veut sincèrement notre bien. C'est dans la Chapelle du Patronage que nous avons appris ce refrain :

"Ouvriers, soyons chrétiens!"

Oui, soyons chrétiens dans tous les actes de notre vie; soyons fiers d'être catholiques partout et toujours!

---

## AU LENDEMAIN DU CONGRÈS EUCHARISTIQUE

DISCOURS PRONONCÉ À LA SÉANCE SOLENNELLE DE CLÔTURE  
DU CONGRÈS DES LIGUES DU SACRÉ-CŒUR, DANS LA SALLE  
PAROISSIALE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION, MON-  
TRÉAL, LE 12 SEPTEMBRE 1910

Nous n'avons pu refaire le texte de cette improvisation; c'est pourquoi nous reproduisons ici la brochure *"Le Congrès général des Ligues du Sacré-Cœur, Montréal 1910, pp. 163 et suivantes*:

"L'orateur débute en disant que c'est son titre de premier vice-président de la Fédération des Ligues du Sacré-Cœur, qui lui vaut le grand honneur d'adresser la parole à cette séance solennelle. Il est heureux, au lendemain du grand jour qui a vu le triomphe de Jésus-Hostie dans la métropole canadienne, d'adresser la parole aux dix mille représentants des Ligues, vaillants soldats déjà rangés en bataille et s'appelant à combattre pour le Christ et son Église.

"Ce lendemain est digne du beau, de l'incomparable Congrès dont les délicieux échos remplissent encore toutes les âmes." Ici l'orateur retrace avec émotion les fêtes du Congrès Eucharistique et, donnant libre cours à la reconnaissance qui déborde de son cœur, au nom des ligueurs, qui l'applaudissent chaleureusement, il remercie avec effusion Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, "qui, après le bon Dieu et notre Saint-Père le Pape, a su procurer au Canada et en particulier à la province de Québec, l'immense bonheur d'un Congrès Eucharistique international". Ici une scène inoubliable se produit. Sa Grandeur Mgr Bruchési, touché, ému, cédant à

l'émotion provoquée, par l'orateur, se lève, ouvre ses bras à M. Magnan et lui donne l'accolade. L'auditoire applaudit frénétiquement ce geste paternel de l'Évêque et fait une ovation à l'orateur.

“Dominant son émotion, M. Magnan reprend son discours. A titre d'officier de la Fédération, il prend la liberté de donner quelques conseils à ses confrères. Nous ne pouvons que les résumer de mémoire :

“*Amour et vigilance*, que ce soient là nos deux mots d'ordre.

“Aimons-nous d'abord, aimons notre âme véritablement en la faisant bénéficier des trésors incomparables que la religion lui offre, en particulier celui de l'Eucharistie. Communions souvent afin d'être forts et de produire autour de nous tout le bien possible.

“Faisons passer dans la pratique de nos actions quotidiennes les principes religieux dont nous nous réclamons.

“Ayons à cœur d'être au premier rang partout où il y a du bien à faire, une misère à soulager, une œuvre à créer.

“Dans la paroisse, soyons des modèles en tout et partout, et cela de telle sorte que personne ne puisse jamais mettre en doute la sincérité des motifs qui nous font agir.

“Efforçons-nous d'arriver au premier rang dans la profession ou le métier que nous exerçons; soyons sobres, soyons économes, et mettons généreusement notre légitime influence au service de Dieu et de l'Église.

“Enfin soyons des hommes d'honneur dans toute la force du terme; on ne saurait être vraiment chrétien sans cela.

“Soyons vigilants! La Ligue, c'est une avant-garde chargée de veiller à la sécurité catholique de la paroisse, et de combattre au besoin.

"Cette vigilance, exerçons-la dans nos familles, sur nos enfants. Ne laissons pénétrer au foyer que de bons amis, de saines lectures. Exerçons-la sur l'école, afin que ce prolongement de la famille demeure toujours, chez nous, l'anti-chambre de l'église.

"Cette vigilance, exerçons-la aussi dans la paroisse, dans la cité où nous devons faire une guerre incessante à l'ivrognerie, à l'immoralité, ces deux chancres qui déshonorent l'humanité.

"Exerçons surtout notre vigilance vis-à-vis de la mauvaise presse et de la franco-maçonnerie, les deux plus fermes suppôts de Satan sur la terre."

"M. Magnan termine en faisant un vibrant appel aux quatre-vingt mille ligueurs du Canada et des États-Unis, "qui ne tarderont pas à entrer dans les cadres de la superbe et vaste armée que viennent de créer à Montréal les fils illustres de saint Ignace, afin de préparer les combats et les victoires de l'avenir."

---

## LE MAIRE DE ROME INSULTE LE PAPE

DISCOURS PRONONCÉ EN L'ÉGLISE SAINT-ROCH, QUÉBEC,  
LE 24 OCTOBRE 1910

A l'occasion de l'anniversaire de la prise de Rome par les troupes piémontaises en 1870, le maire de Rome, le juif et franc-maçon Nathan, a insulté le Pape et blasphémé contre le Christ. Cette indigne et lâche conduite a soulevé l'indignation de l'univers catholique.

A Montréal et à Québec, particulièrement, de grandes réunions de protestation ont eu lieu. A Montréal, c'est S. G. Monseigneur Bruchési, assisté du Maire, qui a organisé la réunion à laquelle 25,000 personnes assistaient. Le secrétaire de la Province, l'honorable M. Décarie, et M. Bourassa, député, adressèrent la parole.

A Québec, lundi le 24 octobre 1910, au moins 7,000 hommes et jeunes gens remplissaient la vaste église Saint-Roch, à l'appel de la société Saint-Jean-Baptiste, présidée par M. C.-F. Delâge, député et vice-président de la Chambre d'Assemblée.

L'auditoire fut enthousiaste, conspua le juif Nathan et acclama Sa Sainteté Pie X. Des discours furent prononcés par M. Delâge, le président, S. G. Monseigneur Bégin, archevêque de Québec, Son Honneur le maire Drouin, S. G. Monseigneur Brunault, évêque de Nicolet, l'honorable J.-E. Caron, ministre de l'Agriculture, M. C.-J. Magnan, professeur à l'École normale Laval, M. J.-A. Langlois, député de St-Sauveur, Monseigneur Mathieu, professeur à l'Université Laval, l'honorable Thomas Chapais, conseiller législatif et M. Eugène Dussault, représentant de l'A. C. J. C.

*Discours de M. C.-J. Magnan*

M. le Président,(1)

Monseigneur l'Archevêque,(2)

Messieurs,

Pendant près de deux mille ans, Rome fut l'épouse des Papes; depuis 1870, par la plus honteuse spoliation du roi de Piémont et le lâche abandon de la France et des autres puissances catholiques, elle est devenue, par la force, la fiancée d'un roi d'aventure.(3) Le 20 septembre 1870, en dépit des vaillants zouaves pontificaux, les troupes piémontaises, au service de la Franc-Maçonnerie, pénétraient dans la Ville Éternelle par la Porte Pia.

Désormais, Rome, la métropole de cette société religieuse qui a partout ses docteurs, partout ses témoins, partout ses enfants; Rome, gardienne des plus beaux souvenirs du Christianisme, témoin des héroïsmes de l'Église, citadelle quand même des espérances immortelles, Rome la ville des Papes depuis le VIII<sup>e</sup> siècle, grâce à Pepin le Bref, roi des Francs, Rome est sous le joug d'un roi usurpateur.

Mais au lendemain de la prise de Rome, une nécessité s'imposait aux vainqueurs, afin de tempérer aux yeux du monde catholique la spoliation sacrilège des États de l'Église et calmer les scrupules des puissances chrétiennes qui avaient honte d'avoir si lâchement trahi la Papauté. Le nouveau parle-

---

(1) M. C.-F. Delâge, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec,

(2) S. G. Monseigneur L. N. Bégin, archevêque de Québec.

(3) Exactement, c'est en 1864 que Napoléon III, se rendant au désir de l'usurpateur Victor-Emmanuel, rappela de Rome les troupes françaises, privant ainsi le Pape du seul appui qui lui restait, et ce au moment même où les États de l'Église étaient le plus menacés.

ment de l'Italie unifiée imagina la loi *des Garanties*. Cette loi proclamait l'inviolabilité du Saint-Père, et ses droits aux honneurs souverains; elle lui assurait une dotation déterminée et la jouissance du Vatican, du Latran et de la villa pontificale de Castelgandolfo. Elle garantissait, en outre, la liberté complète des futurs conclaves et des conciles œcuméniques.

Voilà l'engagement d'honneur que le parlement et le roi d'Italie prirent en 1870 à la face du monde entier, vis-à-vis du Saint-Siège. Il est vrai que Pie IX et ses successeurs ne reconnurent jamais cette loi: la reconnaître, c'était accepter les faits accomplis. Pie IX ne le pouvait pas, et Pie X ne le peut pas non plus.

Cependant, cette loi des Garanties n'oblige pas moins le gouvernement italien à respecter ses engagements vis-à-vis l'univers catholique. Il ne peut, sans forfaire à l'honneur, laisser insulter le Pape dans Rome. Eh bien! à deux reprises, au cours de cette année 1910, notre Saint-Père a été lâchement insulté sous les fenêtres mêmes du Vatican. Il y a quelques mois à peine, l'impiété érigeait sur une place de Rome une statue à l'apostat Giardono Bruno, qui fut, durant sa triste vie, l'ennemi juré du Pape; à cette occasion, une populace rageuse a manifesté sa haine contre Dieu et l'Église sur la place Saint-Pierre. Les autorités municipales de Rome fermèrent les yeux et les oreilles, et le gouvernement d'Italie, manquant à la parole donnée en 1870, laissa grossièrement insulter le Vieillard du Vatican.

Enfin, le 20 septembre dernier, à l'occasion du triste anniversaire de la Prise de Rome, le maire de cette ville, un juif franc-maçon, Nathan, se servant d'un langage digne de l'enfer, s'est moqué cyniquement non seulement du Pape et de l'Église, mais du Christ lui-même. Tous les journaux catholiques

ont rapporté ce discours indigne d'un pays civilisé pour le dénoncer et le flétrir.

Le Pape, dans un langage digne et ferme, dénonça la violence du maire de Rome. Ce fut le signal de protestations générales, et, de tous les points de l'Italie, les catholiques envoyèrent des sympathies à Sa Sainteté Pie X et conspuèrent les goujateries du maire Nathan. De la France aussi, de l'Autriche, de l'Espagne, de l'Angleterre même, des États-Unis, du Canada enfin arrivent aussi tous les jours à Pie X des témoignages d'un affectueux attachement.

Nous aussi, Messieurs, c'est pour protester contre la vulgaire impiété du juif et franc-maçon Nathan, c'est pour protester contre la lâche attitude du gouvernement italien qui laisse insulter et menacer le Pape que nous sommes ici ce soir.

Garder le silence, nous croiser les bras en une telle occurrence, ce serait de la trahison. Les vrais catholiques se reconnaissent à l'amour qu'ils portent au Pape, vicaire de Jésus-Christ, celui à qui le divin Maître a dit : *Je suis avec toi*. Le Pape, c'est le Père qui nous porte tous dans son cœur, c'est le Pilote qui nous guide vers le Port éternel. C'est donc le devoir de tous ceux qui ont tant soit peu le sens catholique de se réjouir des joies de ce Père, et aussi s'attrister de ses épreuves.

Ah ! ce soir, chers compatriotes, n'est-ce pas que nous sympathisons avec le Saint-Père ; n'est-ce pas que nous nous indignons aussi à la pensée que cet auguste vieillard, qui porte en son âme toutes les promesses d'immortalité, qui répand à travers le monde la lumière qui éclaire et la bonté qui reconforte, qui est le représentant de Dieu sur terre, en un mot, est l'objet d'insultes et de menaces dans cette Ville Éternelle dont chaque pierre, chaque ruine, chaque monument redisent les bienfaits et la grandeur du Christianisme

Ah! nous protestons de toutes nos forces et voulons que l'Italie sache que les Canadiens français, sujets britanniques, réprouvent le lâche silence de son gouvernement, qui manque à son devoir vis-à-vis la Papauté.

Nous voulons aussi que le Saint-Père sache qu'il n'est pas seul à souffrir, qu'il n'est pas isolé, que les fils de Laval et de Champlain sont avec lui, et que, s'il le fallait, comme le firent si noblement les croisés canadiens du siècle dernier, les fiers zouaves pontificaux, eh bien! que nous aussi nous volerions au secours du Chef de l'Église.

Vive Pie X Pontife et Roi!

---

## SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL

### ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR (1)

*A l'assemblée générale des Conférences de Québec, du 30 avril  
1911*

Monseigneur, (2)

Messieurs et chers Confrères,

La Providence permet que je succède au vénéré M. Hamel, que je devienne le président du Conseil Supérieur au Canada. Comme il est de tradition dans la Société de Saint-Vincent de Paul de ne jamais rechercher les postes supérieurs ni de les fuir lorsque le vœu unanime les impose à un de ses membres, je m'inclinerai donc humblement et docilement devant la volonté de Dieu qui s'est manifestée par la voix des Conseils et des Conférences du Canada, comptant uniquement sur les secours du ciel et la collaboration de mes collègues pour remplir la tâche qui m'est confiée.

Ma première pensée, mon premier devoir, chers confrères, c'est de me faire ici l'écho de notre Société tout entière pour

---

(1) "Le 30 avril, dimanche du Bon Pasteur et anniversaire de la translation des reliques de saint Vincent de Paul, les Conférences tenaient leur assemblée générale dans la grande salle du Patronage. L'assistance était nombreuse. Sa Grandeur Monseigneur Bégin, archevêque de Québec, présidait la réunion, et nommait officiellement le nouveau Président général des Conférences du Canada. Personne ne fut surpris de la nomination de M. C.-J. Magnan. Tous les confrères de saint Vincent de Paul connaissent depuis longtemps son zèle et son ardente charité, aussi cette nomination fut-elle accueillie par de nombreux applaudissements.

"Nous donnons ici le discours prononcé à cette occasion par le nouveau Président général des Conférences de St-Vincent de Paul du Canada." (*Les Fleurs de la Charité*, mai 1911.)

(2) S. G. Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec.

redire de nouveau le profond regret que lui a causé la mort si soudaine du regretté M. C.-N. Hamel. Bien qu'il ne soit pas dans l'esprit de nos règlements de faire l'éloge même de nos confrères défunts, il est cependant des vies qu'on ne peut taire sans indifférence, qu'on ne peut oublier sans ingratitude.

Tous ceux qui ont eu le bonheur de connaître intimement M. Hamel, d'être les témoins de ses labeurs, du dévouement inaltérable qu'il a toujours porté à nos œuvres, savent combien ce disciple de saint Vincent de Paul était animé du véritable esprit de charité, de cette charité qui fait beaucoup de bien et peu de bruit, charité enseignée par le Divin Maître, prêchée par l'Église et préconisée avec fidélité et simplicité dans les admirables règlements de notre Société.

Depuis quelque temps, nous étions privés de sa présence à nos assemblées générales, car le poids des années lui imposait bien des sacrifices. Mais il a toujours été avec nous de cœur et d'âme, et rien de ce qui touchait aux intérêts de nos conférences ne le laissait indifférent. Entre ses mains, les affaires les plus difficiles trouvaient une solution simple et sage.

C'est le 15 décembre 1895, que le vœu unanime des conseils et des conférences du Canada l'appela à la présidence du Conseil Supérieur. Et jusqu'au 10 janvier 1911, M. Hamel fut fidèle à tous ses devoirs et supporta avec bonheur le fardeau de la lourde responsabilité dont on avait chargé ses épaules. Notre vénéré prédécesseur était humble autant que dévoué; aussi toute sa vie fit-elle l'édification de ses confrères. Dès ici-bas, par les mains de son Vicaire, Dieu l'avait déjà récompensé de ses saints labeurs, de son grand amour pour les pauvres.(1) Nous avons le ferme espoir que désormais M.

---

(1) En 1910, M. Hamel reçut de Rome le titre de Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand.

Hamel jouit du bonheur du ciel, de la présence de Celui qui a dit: "Venez les bénis de mon Père; venez posséder le royaume qui vous a été préparé avant l'établissement du monde. Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger."(1)

## II

Monseigneur, soyez remercié de votre condescendance à l'égard de notre Société; soyez béni pour la nouvelle marque de gratitude que vous lui donnez ce soir. Votre Grandeur a bien voulu assister Elle-même à la proclamation du nouveau président du Conseil Supérieur et lui adresser dès le jour de son élection des paroles empreintes de la plus paternelle bonté. Je prie Dieu de correspondre à tous les désirs de mon Ordinaire et de servir toujours fidèlement l'Église de Jésus-Christ. Je souhaite voir la Société de saint Vincent de Paul exercer de plus en plus son influence dans notre jeune société afin de la préserver des maux qui affligent certaines nations où les faux principes sociaux règnent en maîtres. C'est là le noble rôle que l'Église a assigné à notre Société en confiant à sa sollicitude "les œuvres de la charité chrétienne".

Aujourd'hui, trois grands dangers menacent la famille; ce sont les mauvaises lectures, les buvettes et les théâtres ou spectacles. Ces trois foyers d'erreurs et de vices sont les ennemis de la famille, des écoles de mauvais goût et très souvent de mauvaises mœurs, les adversaires nés de l'école catholique. C'est donc un devoir pour les confrères des Conférences d'opposer un front uni à ces trois ennemis et de seconder l'Église dans ses efforts pour combattre les mauvaises lectures et propager les bonnes, détruire l'intempérance et préserver les fidèles des spectacles dangereux.

---

(1) Matth., XXV, 34.

Monseigneur, votre Grandeur peut compter sur l'entier dévouement des confrères de la Société de saint Vincent de Paul, qui toujours se feront un devoir d'obéir fidèlement aux autorités religieuses.

### III

Mais, chers confrères, n'oublions pas que pour rester fidèles aux grandes et chrétiennes traditions de notre société: que pour réaliser les espérances que les Papes ont mises en elle depuis Grégoire XVI jusqu'à Pie X, il nous faut connaître les règlements qui régissent nos conférences, suivre ces règlements à la lettre, avec humilité et sincérité.

Nos fondateurs savaient que l'Évangile fait de l'aumône un impérieux devoir, qu'en cessant d'être miséricordieux on se met hors de l'Évangile. Mais ils se rappelèrent, en outre, que si le précepte est accompli lorsque l'on confie à des mains intelligentes la distribution des aumônes auxquelles on est tenu, des grâces spéciales sont attachées à cette distribution elle-même. Ozanam et ses compagnons, imitant en cela le patron universel de la charité, saint Vincent de Paul, se souvinrent combien Jésus-Christ avait exhorté ses disciples à assister ceux qui souffrent, à visiter les malades, à consoler les affligés, et l'on voulait surtout, mettant de côté toute autre préoccupation, se conformer à ses conseils, pour avoir droit aux récompenses que promet Notre-Seigneur. Ce caractère fondamental de notre Société demeure intact et, suivant l'expression du "Manuel", a fait de nous, avant toute chose, "une association chrétienne voulant aider les pauvres pour conquérir les mérites qui sont attachés à ces œuvres pieuses, et désireux de soulager la misère, pour mettre, suivant l'expression profonde d'un prédicateur célèbre, "la chasteté de ses membres" sous la protection "de la

charité". En d'autres termes, le but véritable de la Société de Saint Vincent de Paul est la sanctification de ses membres. La visite des pauvres, la coopération aux œuvres multiples des conférences, ce ne sont là que des "moyens" de sanctification, ne l'oublions pas".

C'est ce caractère primitif et fondamental de notre Société qui en a fait toute sa force et lui a donné sa rapide expansion.

Donc, chers confrères, quand nous nous réunissons pour servir "nos seigneurs les pauvres", comme disait saint Vincent de Paul, nous ne devons pas seulement nous proposer de soulager les misères matérielles, ce qui est déjà très louable, mais nous devons aspirer plus haut. Ce que nous devons surtout rechercher, "c'est nous rendre nous-mêmes meilleurs, plus fervents chrétiens, et faire entrer nos pauvres dans cette voie, si possible."

Il faut l'admettre, pour s'élever ainsi au niveau où Dieu nous veut, le zèle est nécessaire: le zèle, c'est toute la vie des œuvres chrétiennes. Mais il s'agit ici d'un zèle vraiment chrétien, tempéré par l'humilité et guidé par l'amour de Jésus-Christ.

Ce tempérament et ce guide sont, tout à la fois, contenus dans le "Manuel" de notre société, livre incomparable que tout véritable confrère de la Saint-Vincent de Paul doit lire et relire très souvent.

Là nous verrons que les séances de nos conférences commencent invariablement par une courte prière et se terminent de même; que la prière est suivie d'une lecture de piété; que les délibérations suivent l'ordre prescrit par le Règlement. Pas de discussions inutiles, franche cordialité, humilité de bon aloi, zèle éclairé pour les pauvres, en qui on voit l'image de Divin Crucifié, enfin obéissance absolue aux Règlements, voilà bien l'esprit qui préside à nos réunions de conférences, j'entends nos conférences qui sont pénétrées des vrais principes de la Société.

Jamais un confrère ne cherchera à tirer profit ou avantage de son titre de membre d'une conférence. Il ne recherchera pas les charges, mais il les acceptera docilement si elles lui sont imposées. Il sera zélé, ponctuel, affable. Jamais il ne manquera à la réunion hebdomadaire, hormis de circonstances graves. Sa place ne sera jamais vide aux assemblées générales, où, quatre fois par an, lorsqu'on se conforme au *Manuel*, les membres actifs, et honoraires, après avoir prié au pied des saints autels le matin, reçu la Sainte Communion, se réunissent sous la présidence de vénérables ecclésiastiques ou religieux, souvent même, comme ce soir, autour du premier pasteur du diocèse, pour présenter au public charitable le résumé de leurs travaux.

Au sein de la conférence comme au milieu de l'assemblée générale, les confrères éprouvent la joie et le bonheur qu'on ressent dans une famille bien unie. "Quam bonum est fratres habitare in unum! "Qu'il fait bon pour des frères d'habiter ensemble!" se dit-on.

Des frères! combien la récente consultation du Conseil Supérieur de Québec a prouvé que les six mille membres actifs de nos conférences au Canada n'avaient qu'un cœur et qu'une âme! De Halifax à Vancouver, de Québec à Toronto, à Montréal comme à Winnipeg, à Trois-Rivières comme à Ottawa, à London comme à Saint-Boniface, tous ont eu la même pensée: respecter le vœu de celui qui fut notre père et notre guide pendant vingt-cinq ans, et se rendre au désir du Conseil Supérieur. Au sein de notre société, il n'y a pas de place pour les préjugés, l'intrigue, encore moins pour la haine et l'injustice. Tous ses membres sont vraiment frères, et ne veulent qu'une chose, servir Dieu et ses pauvres, afin d'acquérir des mérites pour le Ciel. Ce miracle social, c'est la charité chrétienne qui l'opère

au sein de notre Société. Rendons grâces à Jésus-Christ sans nous enorgueillir, car nous n'y sommes pour rien.

Redoublons de zèle, en attirant à nos conférences un plus grand nombre de jeunes gens, pour qui elles ont été fondées: efforçons-nous de mériter les nombreuses indulgences dont les papes Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII et Pie X ont enrichi notre Société.

Et pardessus tout, soyons des fils soumis et affectueux de l'Église, de vrais catholiques aimant sincèrement et profondément le Vicaire de Jésus-Christ. Servons l'Église comme une mère et tenons-nous pour les plus humbles de ses enfants.

---

## LE CINQUANTENAIRE DU PATRONAGE

DISCOURS PRONONCÉ AU PATRONAGE DE SAINT-VINCENT DE  
PAUL, QUÉBEC, LE 23 JUIN 1911.

Monseigneur, (1)

Mesdames et Messieurs,

Les confrères de la Société de Saint Vincent de Paul ont été convoqués ce soir en réunion extraordinaire afin de prendre part à la touchante fête des Noces d'Or du Patronage. Ce cinquantenaire d'une oeuvre particulièrement chère aux conférences de Québec nous démontre la grande bonté de Dieu vis-à-vis des entreprises de charité. En effet, combien a été visible la protection de la Providence sur ce Patronage, né modestement le 7 mars 1861 au sein d'une petite réunion de confrères de Saint-Vincent de Paul! M. Muir, l'un de nos prédécesseurs, avait été frappé du grand nombre d'enfants pauvres qui, il y a cinquante ans, étaient livrés aux dangers de la rue, faute d'écoles pour les recevoir. Il résolut de créer une oeuvre destinée à donner gratuitement l'éducation et l'instruction aux enfants des familles visitées par les conférences de la ville de Québec. Cette idée généreuse était d'une réalisation difficile. Néanmoins, M. Muir sut la faire partager par quelques-uns de ses confrères. Dès lors le Patronage des écoliers était fondé. Et le 12 mars 1861, avait lieu la première réunion du Conseil des Patrons. Ce conseil, depuis un demi-siècle, a été fidèle à sa tâche, et sans relâche, avec un zèle qui ne s'est jamais démenti, a su adapter son dévouement aux obligations nouvelles que tous les ans leur imposait le développement merveilleux du Patronage.

(1) Mgr H. Tétu, aumônier général de la Société de St-Vincent de Paul.

Un seul ouvrier de la première heure survit aux fondateurs de l'œuvre et est membre actif du Conseil des Patrons.

On l'a déjà cité à l'ordre du jour, et on a rendu hommage à son zèle, que le temps n'a pas su amoindrir. Vous l'avez déjà deviné, son nom est sur toutes les lèvres, je veux parler de M. Olivier Marmet. Au nom de la Société de Saint-Vincent de Paul, je remercie vivement M. Marmet d'être resté fidèle à notre cher Patronage, sur le berceau duquel il a veillé avec tendresse, qu'il a vu grandir, se développer et devenir cette œuvre importante qui pourvoit aujourd'hui à l'éducation de 400 élèves, protège de son ombre bienfaisante près de 200 jeunes gens après leur sortie de l'école, tient lieu de famille à 50 apprentis orphelins et hospitalise chaque année au-delà d'un millier de chemineaux.

Je prie M. Marmet d'accepter, en même temps que les remerciements les plus chaleureux de la Société de Saint-Vincent de Paul, les vœux de bonheur et les plus sincères remerciements de toutes les conférences.

Au nom de M. Marmet je désire associer celui de Mlle Dorval, providence vivante de l'œuvre qui, depuis près de quarante ans, fournit par ses quêtes merveilleuses le pain, la viande, les patates et autres légumes à sa grande famille du Patronage. Cette famille s'est multipliée merveilleusement, mais en même temps le zèle de Mlle Dorval se faisait plus actif plus ingénieux, plus original.

Depuis 1873, Mlle Dorval n'a pas pris un seul mois de vacance, si ce n'est il y a trente ans, alors qu'elle se fractura un bras dans une de ces excursions charitables : le temps de guérir fut le seul arrêt qu'elle se permit.

A cette demoiselle si dévouée, à cette sœur laïque des pauvres, j'offre l'hommage de ma profonde admiration et de ma vive reconnaissance.

Ce n'est pas à moi qu'incombe la tâche de faire l'histoire du patronage. Cette tâche a été remplie et bien remplie par le R. P. Supérieur, il y a un instant. Je veux tout simplement ce soir rendre grâce à Dieu pour avoir béni si généreusement l'Œuvre fondée par notre chère Société il y a cinquante ans. Oui, cette œuvre du Patronage, Dieu l'a bénie visiblement. Et si l'action de la Providence est évidente ici, c'est que la maison dont nous célébrons aujourd'hui les joyeuses Noces d'Or a été fondée pour prendre soin des petits enfants pauvres, exposés chaque jour à perdre la grâce de leur baptême.

Vous le savez, mesdames et messieurs, quand Notre-Seigneur a voulu donner un modèle à ses disciples, il ne leur a proposé aucun de ses prophètes, aucun des justes de l'ancienne loi, ni Jean-Baptiste le plus grand des enfants des hommes; il a pris au milieu de la foule un enfant et a dit: Qui se fera humble comme cet enfant, celui-là est le plus grand dans le Royaume des Cieux." Si le plus grand des mérites est de ressembler aux enfants, le plus grand des crimes, c'est aussi de les corrompre.

Voilà pourquoi toute œuvre de préservation de l'enfance est chère au cœur du bon Dieu.

Jé désire aussi remercier bien hautement les conférences de la ville et particulièrement messieurs les Patrons de chaque conférence pour leur inaltérable dévouement au Patronage. Depuis un demi-siècle, la Société de Saint-Vincent de Paul de Québec a soutenu de ses deniers et, ce qui mieux est, du dévouement personnel de ses membres, l'œuvre fondée jadis par l'un de ses présidents. Je rends ici hommage aux conférences de toutes les paroisses de la ville pour leur zèle et leur générosité vis-à-vis du Patronage.

Dans une circonstance aussi solennelle que celle de ce soir, je ne puis taire non plus les noms de ces dévoués maitres lai-

ques qui, jusqu'en 1884, dirigèrent l'école du Patronage avec autant d'abnégation que de succès. Je cite de mémoire MM. Anet, Cloutier et Frève.

Je tiens aussi à payer un tribut de reconnaissance aux présidents de l'œuvre, MM. Rivet, Juneau et C.-N. Hamel. Que dirai-je des anciens chapelains du Patronage: M. l'abbé Ed. Langevin, puis Mgr Hamel et Mgr Rouleau ? sinon qu'ils ont été pour l'œuvre naissante des protecteurs efficaces, des conseillers dévoués et prudents.

Tous les bienfaiteurs du Patronage ont aimé véritablement les écoliers qui le fréquentaient. Ils ont vu dans l'enfant du pauvre autre chose qu'un être repoussant: ils y ont vu Jésus-Enfant lui-même. Tous, ils comprirent que les pauvres chargés d'enfants, ont besoin qu'on les assiste; car dans la société moderne, trop souvent, hélas! il n'y a pas de place pour le pauvre, et on voit ce contraste d'un monde où la pauvreté abonde et où cependant tout est organisé comme si elle n'y était pas. Mais c'est en vain: la misère n'a que trop de moyens de s'affirmer. Dans les pays, dans les villes où il n'est plus permis aux pauvres de demander au nom de Dieu, on ne tarde pas de prendre au nom du diable.

Avec cette série de bienfaiteurs dont je viens de mentionner les noms, se termine le premier quart de siècle du Patronage. A partir de 1884, cette maison est confiée à la garde de la Congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul, de Paris. La dette de reconnaissance contractée par notre Société envers les bons Frères est énorme. Dieu seul saura rétribuer ces dévoués religieux comme ils le méritent. Les Frères de Saint-Vincent de Paul, depuis vingt-sept ans, ont triplé le nombre des écoliers patronés et complété le Patronage en y fondant des Unions catholiques ouvertes aux jeunes gens dès la sortie de l'école jusqu'au mariage. Les Directeurs du Patronage connaissent cette pensée de Lacor-

daire: "Les passions comme les chiens sauvages sont à la porte de l'adolescence." De ces Unions prospères sont sorties deux conférences de charité, une Congrégation de la Sainte-Vierge et une caisse d'épargne. Là ne s'est pas borné le zèle ardent des Frères: la Maison de Famille est venue s'ajouter aux œuvres existantes. Ah! cette Maison de Famille, combien d'heureux ne fait-elle pas parmi ces jeunes orphelins qui n'ont plus le privilège, le dimanche venu, de dire à leur mère comme cet enfant à qui l'on demandait: Qu'est-ce que le dimanche?—Mère, c'est le jour où on a le temps de s'aimer!

Combien nous souhaitons qu'un local plus vaste permette aux Frères de doubler le nombre des apprentis privés de la protection d'un père et de la tendresse d'une mère!

Pour tout le bien que les Frères de Saint-Vincent de Paul ont fait aux enfants du Patronage et aux jeunes gens des Unions; pour le dévouement tout spécial qu'ils apportent à l'administration du refuge de nuit, œuvre ingrate et peu attirante au point de vue humain; pour le concours précieux qu'ils nous ont accordé lors de l'établissement du Patronage Laval et depuis l'existence de cette maison, nous leurs disons merci du fond du cœur. Ce n'est pas sans émotion que je me rappelle l'arrivée du premier détachement des Frères de St-Vincent de Paul à Québec, sous la conduite de ce prêtre dévoué, de cet éducateur distingué, qu'était feu M. Lasfargues. Ces bons Frères joignaient une profonde science à beaucoup de vertus. Ils surent donner au modeste Patronage de 1884 une impulsion telle, que l'orientation de la maison n'a pas changé depuis un quart de siècle. A tous ces chers Frères venus du beau pays de France pour nous accorder le concours de leur expérience et de leur dévouement sans borne, je dis, au nom de la Société Saint-Vincent de Paul de Québec: soyez remerciés avec effusion;

vos noms et votre mémoire vivront éternellement dans nos conseils et dans nos conférences.

Je ne puis terminer ce discours sans rappeler le souvenir du deuxième supérieur du Patronage, ce saint prêtre, cet apôtre infatigable, le P. Nunesvais, cet orateur sympathique, que tout Québec avait en si grande estime. Sur sa tombe que recouvre à peine l'herbe du cimetière je dépose avec respect et émotion la fleur de la reconnaissance et celle du souvenir.

Du Supérieur actuel, je ne dirai ce soir rien, sinon qu'il est le digne successeur des Lasfargues et des Nunesvais. Notre Société a déjà profité dans une large mesure de l'expérience et du dévouement du R. P. Debeauquesne. Nous souhaitons que longtemps encore il préside aux destinées de cette institution.

J'aurais voulu adresser mes dernières paroles à Monseigneur l'Archevêque, mais empêché par les devoirs de sa charge épiscopale, il lui a été impossible d'être au milieu de nous ce soir. Sa Grandeur est présente de cœur et d'esprit à cette réunion, m'a-t-elle dit, il y a quelques heures à peine. Je demande à Monseigneur Têtu, cet autre bienveillant ami du Patronage, de déposer aux pieds de Sa Grandeur le tribut de reconnaissance que notre Société lui doit depuis longtemps, pour tout le bien qu'elle a su faire à ses œuvres et particulièrement à celle du Patronage. Témoin du bien qui se fait dans cette maison, Sa Grandeur porte un vif intérêt à l'Œuvre, encourage ses Directeurs et loue ses protecteurs. Demandez à Monseigneur l'Archevêque, M. l'Aumônier, de bien vouloir conserver à cette maison déjà demi séculaire la faveur de sa grande amitié et priez-le d'implorer les bénédictions du Très-Haut sur elle, afin qu'elle se remette en route avec courage vers la date de 1961 où il sera donné à nos successeurs de fêter le centenaire de l'école si humblement fondée le 7 mars 1861.

---

s nos

venir  
apô-  
que  
e re-  
ct et

est le  
So-  
t du  
que

sei-  
arge  
oir.  
ion,  
on-  
de  
nce  
ien  
du  
Sa  
ec-  
Ar-  
ai-  
ez-  
lle  
ra  
si



**FREDERIC OZANAM**

né à Milan le 23 Avril 1813,  
mort à Marseille le 8 Septembre 1853

*Fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul,  
à Paris, mai 1833.*

*(Voir pages 333 et 511).*

## LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL

DISCOURS PRONONCÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CONFÉ-  
RENCES DE SAINT-VINCENT DE PAUL, TENUE À LA  
BASILIQUE, DIMANCHE LE 27 AVRIL 1913, À 7 HRS  
DU SOIR, À L'OCCASION DU CENTIÈME ANNIVERSAI-  
RE DE LA NAISSANCE DE ERÉDÉRIC OZAMAM(1)

### I. ORIGINE, PRINCIPES ET BUT DE LA SOCIÉTÉ

Monseigneur, (2)

La fondation de la Société de Saint-Vincent de Paul res-  
tera comme le premier titre de gloire d'Ozanam, dont nous célé-  
brons ce soir le centième anniversaire de naissance. Après  
quatre-vingts ans d'existence, cette modeste société nous  
étonne par sa merveilleuse extension, par sa fidélité constante  
aux principes qui présidèrent à son établissement. Ces prin-  
cipes sont ceux qui animaient ses fondateurs, en dépit du déve-  
loppement extraordinaire qu'a reçu l'œuvre primitive. Et  
d'après ces principes, le *but* essentiel de la Société de Saint-  
Vincent de Paul, c'est la sanctification de ses membres, et le  
*moyen* offert aux confrères des conférences, c'est la visite à  
domicile des familles indigentes et l'exercice des œuvres de  
charité multiples que fait naître une connaissance plus appro-  
fondie des besoins du pauvre. Dès la première séance, M.  
Bailly disait aux six jeunes gens, qui venaient mettre "leur foi  
et leur chasteté sous la protection de la charité", ces mémo-  
rables paroles qui résument tout l'esprit apostolique de notre  
Société: "Si véritablement vous voulez être utiles aux pau-

(1) Voir à l'Appendice: *Le centenaire de la naissance de Frédéric Ozanam.*

(2) S. G. Mgr L.-N. Bégin, Archevêque de Québec.

vers et à vous-mêmes, faites de votre charité une œuvre moins de bienfaisance que de moralisation et de christianisation, vous sanctifiant vous-mêmes, par la considération de Jésus-Christ souffrant dans la personne du pauvre”.

Notre Société recommande aussi spécialement à ses membres, outre la piété, les vertus d’humilité et de simplicité. “L’humilité leur apprend à se considérer comme les indignes instruments dont se sert la Providence pour soulager les membres souffrants du Christ, la simplicité leur défend de chercher à se mettre en relief, de parler d’eux et du bien qu’ils font.

“Elle leur prescrit, en outre, l’union et la franche cordialité qui doivent régner entre confrères animés par les mêmes sentiments, en ce qui touche le but essentiel de la vie et associés pour accomplir une œuvre commune.”

Rien au sein de nos conférences ne doit diviser ceux qui sont unis pour exercer un ministère de charité.

Voilà donc l’esprit vraiment chrétien qui animait Ozanam et ses jeunes compagnons lorsqu’ils se réunirent pour la première fois en mai 1833, sous la présidence du vénérable M. Bailly, rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice, à Paris.

Les premiers membres de la première conférence n’étaient donc que sept lorsque pour la première fois ils se réunirent dans un but de charité. Un des sept fondateurs a écrit le récit de cette mémorable séance.(1)

Elle commença par la récitation du *Veni, sancte Spiritus*. Puis on décida d’adopter le titre de *Conférence de charité* et de se placer sous le patronage de saint Vincent de Paul qui avait fondé, au XVIIe siècle, des confréries pratiquant la même œuvre. Ozanam proposa de prendre aussi la sainte Vierge pour

---

(1) *Origines de la Société de St-Vincent de Paul, d’après les souvenirs de ses premiers membres.*—Brochure in-18, 67 p., Paris, 1909, au Secrétariat de la Société.

patronne spéciale. Ces trois points acceptés, on adjoignit à la prière du début un *Ave Maria* et une invocation à saint Vincent de Paul; ainsi fut établie, dès le premier jour, la formule que nous récitons encore au début de chaque séance. On étudia ensuite les moyens pratiques d'organiser les visites à domicile. On prit le parti d'aller demander l'adresse de familles intéressantes à la sœur Rosalie, l'apôtre du quartier Muffetard, et de la prier de céder à la conférence un certain nombre des bons qu'elle distribuait comme secours en nature. La séance se termina par la quête et la prière.

Voilà, dans toute son admirable simplicité, l'origine de la Société de Saint-Vincent de Paul, son but et les principes qui sont sa force.

Quel fut le sort de ce grain de sénévé ainsi jeté en terre française, il y a quatre-vingt ans? C'est ce que nous allons voir, non pour magnifier la Société de Saint-Vincent de Paul, ce qui serait indigne d'elle, mais pour rendre grâce à Dieu, d'abord, et pour glorifier, ensuite, comme il convient en ce jour, la mémoire de notre illustre fondateur, Frédéric Ozanam.(1)

## II. DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Dès décembre 1834, la première conférence était devenue tellement nombreuse, qu'il fallut la diviser. Ainsi furent formées la conférence Saint-Jacques, à Saint-Sulpice, et la conférence Saint-Germain. Quelques mois plus tard, deux nouvelles conférences surgirent sur la rive droite de la Seine, l'une

---

(1) Voir le rapport général que nous avons présenté à la séance de clôture des fêtes du cinquantenaire de la Société de Saint-Vincent de Paul, séance qui eut lieu à la Basilique de Québec, le 8 décembre 1896. Ce rapport se trouve aux pages 268 et suiv. des *Noces d'or de la Société de Saint-Vincent de Paul*, Québec 1897.

à Saint-Philippe-du-Roule, l'autre à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. En même temps, les confrères qui retournaient en province, après avoir terminé leurs études, fondaient des conférences. Nîmes, Lyon, Reims, Nantes eurent aussi leurs conférences. Puis l'incendie allumé dans la patrie de saint Vincent de Paul franchit bientôt les frontières, et les conférences apparaissent en Belgique, en Angleterre, en Espagne, en Italie. Le vaste océan même ne peut arrêter ce mouvement généreux, et en 1846 Québec, berceau de l'Église au Canada, capitale de la Nouvelle-France, voyait naître, ici même, la première conférence en terre canadienne. C'est dans cette historique Basilique, que le jeune Dr Painchaud, ancien élève du Séminaire, établissait la Société de Saint-Vincent de Paul, dont il avait admiré les œuvres à Paris, durant un séjour qu'il y fit comme étudiant.

Les conférences se multiplièrent rapidement à Québec, grâce au zèle et aux efforts constants de M. Painchaud, qui, durant les seules années de 1846 et 1847, organisa neuf conférences: celles de Notre-Dame, Saint-Jean, Notre-Dame-d'Espérance, Notre-Dame-des-Victoires, Saint-Roch, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-François-Xavier, Saint-Vallier, Saint-Joseph. La Société s'implanta ensuite à Montréal en 1849, à Ottawa en 1860. Voici le tableau des Conseils et Conférences qui étaient en activité au Canada en 1867:

*A Québec*, le Conseil supérieur, deux Conseils particuliers, quatorze conférences françaises, cinq conférences anglaises.

*A Montréal*, un Conseil particulier et onze conférences françaises.

*A Ottawa*, un Conseil particulier, quatre conférences anglaises et une française.

*A Toronto*, un Conseil particulier et cinq conférences de langue anglaise.

*A Pembroke*, une conférence anglaise.

*A London*, une conférence de langue anglaise.

*A Hamilton*, une conférence de langue anglaise.(1)

En 1913, le Conseil supérieur de Québec étend sa juridiction sur tout le territoire de notre Confédération, de l'Atlantique au Pacifique et de la ligne 45e aux mers polaires. Il régit deux Conseils centraux, l'un à Toronto et l'autre à Montréal, treize Conseils particuliers et cent soixante-et-une conférences. Il y a des Conseils particuliers à Québec (deux), Montréal (trois), Trois-Rivières (un), Lévis (un), Ottawa (deux), Toronto (un), London (un), Hamilton (un), Halifax (un).

Aujourd'hui la Société de Saint-Vincent de Paul est répandue dans les cinq parties du monde; elle compte 7,000 conférences, groupant cent cinquante mille confrères; elle distribue annuellement vingt millions de francs (quatre millions de piastres et plus). C'est le double du chiffre de 1883, date du cinquantième.

Il y a des conférences de Saint-Vincent de Paul dans quinze pays de l'Europe, six de l'Asie, quatre de l'Afrique, trois de l'Amérique du Nord, six de l'Amérique centrale, sept de l'Amérique du Sud, deux de l'Océanie.

Le *Bulletin* de la Société est publié en dix langues: en français à Paris, en anglais à Dublin, en allemand à Cologne, en Italien à Gênes, en hollandais à La Haye, en flamand à Gand, en espagnol à Madrid et à Mexico, en portugais à Porto; il y a aussi des bulletins en polonais et en arabe.

Le développement merveilleux de la Société faisait dire à Ozanam, l'année de sa mort, 1853: "C'est ainsi que Dieu a

(1) *Recueil de la Correspondance des Conférences du Canada avec le Conseil général de Paris.*—Québec, 1867.

fait de notre œuvre la sienne, et l'a répandue par toute la terre en la comblant de ses bénédictions."

Et ces bénédictions elles ont été répandues à profusion sur notre Société par les Souverains Pontifes qui, depuis Grégoire XVI, l'ont comblée de faveurs spirituelles.

### III. ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

J'ai rappelé, il y a un instant, comment la Société de Saint-Vincent de Paul était sortie, en mai 1833, d'une modeste conférence de Charité; (1) et la conférence "en est demeurée l'unité fondamentale". Mais l'autonomie de cette dernière est complète. Néanmoins, afin de participer à l'œuvre commune et aux indulgences de la Société, la conférence doit en observer les règlements à la lettre, se conformant particulièrement à ces deux prescriptions: 1° Pratiquer la visite des pauvres à domicile, qui est demeurée l'œuvre essentielle de la Société; 2° Envoyer chaque année une statistique de ses œuvres, au Conseil dont elle relève. En dehors de ces obligations, "qui ont pour but d'assurer l'unité dans les pratiques et dans la direction", la conférence agit comme elle l'entend, toujours sous les auspices du *Manuel* de la Société, toutefois. Ce *Manuel*, c'est l'"arche sainte" des conférences, l'évangile pratique de la charité, le code par excellence des œuvres de bienfaisance. C'est en suivant à la lettre les instructions du *Manuel*, approuvé et béni par quatre Souverains Pontifes, que les

(1) Le nom de *Conférence* a été adopté par suite des traditions de la Société des Bonnes Études qui désignait sous ce nom ses diverses sections. Cette Société des Bonnes Études, qui existait à Paris, vers la fin de la Restauration, était fréquentée par des étudiants, parmi lesquels on remarquait Ozanam. Le Taillandier, Lamarche, Clavé, Devaux, Lallier, les six jeunes gens qui fondèrent notre Société, avec le concours du vénérable M. Bailly, journaliste catholique. En dépit du titre de *Conférence*, nos séances hebdomadaires ne comportent aucune discussion académique.

conférences du monde entier, depuis quatre-vingts ans, sont restés fidèles à l'esprit primitif de l'Œuvre et ont maintenu son unité parfaite, sous les climats les plus divers et malgré de nombreux obstacles.

Au-dessus de la Conférence, il y a le *Conseil particulier*, rattachant entre elles les conférences d'une même ville ou d'une même région. Ce conseil a pour but de maintenir entre les conférences un lien qui assure l'unité du fonctionnement, tout en respectant l'indépendance de chacune. Les présidents des œuvres spéciales établies par la Société font partie, de droit, du Conseil particulier qui se réunit chaque mois.

"Grâce aux contacts créés par des réunions périodiques, toutes nos institutions conservent ces traits généraux communs qui leur donnent, comme on l'a dit, "un air de famille" caractéristique de notre Société."(1)

Les Conseils particuliers s'étant multipliés dans les différents pays, il devint nécessaire de créer des rouages intermédiaires entre ces conseils et le Conseil général de Paris. On constitua alors un *Conseil central* par diocèse et un *Conseil supérieur* par pays, parfois deux ou trois, comme en Italie, en Allemagne, dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et aux États-Unis.

Le Conseil central a pour mission de se tenir en relations avec tous les Conseils particuliers et les conférences isolées de son ressort, de stimuler leur zèle et de les aider dans les difficultés qui peuvent surgir. Chaque Conseil central a son bureau, ses réunions périodiques et son budget. Une des missions les plus importantes des Conseils centraux est de provoquer la fondation de nouvelles conférences.

(1) *La Société de Saint-Vincent de Paul*, par Louis Rivière.—Paris 1912.

Au Conseil supérieur est confié la direction des conférences de tout un pays; ce conseil est, de plus, l'intermédiaire entre le Conseil général de Paris, centre de la Société toute entière, les conseils locaux et les conférences, séparées de lui par les distances, le langage et les coutumes locales. Il existe au-delà de cinquante conseils supérieurs, distribués dans les cinq parties du monde, tous étroitement unis au Conseil général de Paris.

#### IV LES ŒUVRES

Il serait trop long d'énumérer les œuvres entreprises par la Société de Saint-Vincent de Paul. Ces œuvres ont pu varier quelque peu au cours des années et suivant les pays, mais tous les jours elles ont eu pour objet immédiat le bien moral des pauvres et la sanctification personnelle des confrères des conférences. Les œuvres de la Société de Saint-Vincent de Paul sont innombrables. A l'occasion des noces d'or de la Société à Paris, en 1883, le R. P. Monsabré les énuméra ainsi en présence de plusieurs milliers de confrères réunis à Notre-Dame. "Au début de votre ministère de charité, messieurs, vous ne vous étiez proposé que la visite des pauvres; et Dieu seul connaît tout ce qu'ils vous doivent en cela. Mais dans son contact avec la misère, l'amour chrétien cède à des entraînements qui débordent les premiers dessins. En parcourant vos annales de ce demi-siècle, que n'y vois-je pas? Fondations de crèches et d'asiles, patronages, adoption et formation des orphelins, protection des délaissés, instruction des Savoyards, des apprentis, des enfants des manufactures, des libérés; établissements de vestiaires et de lingeries; caisses d'épargne, caisses de loyers et de secours; fourneaux économiques; dispensaires; secours médicaux; secours judiciaires; cercles et réunions récréatives; dis-

tributions et encouragement; bibliothèques, écoles, catéchismes et lectures. Enfin la famille, la maison, le travail, le mariage, les affaires, la maladie, la mort, les funérailles des pauvres; à quoi ne s'applique pas votre sollicitude? Chaque fois que les calamités publiques ont fait entendre leurs grandes voix, toute votre société s'est émue, et c'est par centaines de mille francs qu'elle a envoyé ses aumônes aux victimes des inondations du Rhône et de la Loire, de l'incendie de Limoges, des crises industrielles, des massacres de Syrie, et des famines d'Algérie."

Cette énumération, si longue et si éloquente qu'elle est, n'est cependant pas complète. Il y faut ajouter: l'œuvre des marins et des militaires, celles des prisonniers, celle des malades, celle des voyageurs et des réfugiés, les hospitalités de nuit, celle du rapatriement, du compagnonnage chrétien; le secrétariat du peuple, les étrennes des pauvres, les Saintes-Familles, les maisons de familles, les colonies de vacances, etc. Puis, en Europe, particulièrement, la Société s'est faite l'initiatrice, l'inspiratrice ou l'auxiliaire de plusieurs œuvres religieuses, morales ou sanitaires, telles que les cercles catholiques d'ouvriers, la presse catholique, les ligues de prières et de défenses religieuses, les pèlerinages en Terre Sainte, le denier de Saint-Pierre.

A Québec seulement, elles sont nombreuses les œuvres établies par la Société de Saint-Vincent de Paul depuis 1846. Rappelons seulement le Patronage, aujourd'hui si prospère sous la direction des dévoués Frères de Saint-Vincent de Paul; l'œuvre du Bon-Pasteur, devenue une institution de tout premier ordre; la Caisse d'Économie Notre-Dame, qui rivalise maintenant d'importance avec les plus solides institutions financières du pays; l'Hospitalité de nuit, le Patronage Laval, et enfin l'Œuvre des Marins catholiques.

“L'Œuvre de Saint-Vincent de Paul, telle qu'Ozanam l'avait conçue, telle qu'elle fonctionna durant trois-quarts de siècle n'est pas une œuvre particulière c'est l'œuvre générale de la charité; et la Société de Saint-Vincent de Paul la mère inépuisablement féconde de toutes les œuvres.”(1)

Cette œuvre a su mériter la confiance des Papes. Le 5 janvier 1855, Pie IX disait à quatre cents confrères arrivés depuis quelques jours à Rome pour assister aux solennités de la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception de Marie: “Mes fils, mes fils, je vous sacre chevaliers de Jésus-Christ. Le monde ne croit pas à la prédication, au sacerdoce: mais il croit encore à la charité. Marchez à la conquête du monde par l'amour du pauvre.”

Cet auguste témoignage du vicaire de Jésus-Christ, nous avons eu le bonheur de l'entendre tomber de nouveau des lèvres de Sa Sainteté Pie X, le 16 avril 1909. Ce jour-là, le Souverain Pontife daignait admettre à son audience douze cents membres de la Société venus à Rome de toutes les parties du globe, à l'occasion du jubilé sacerdotal du Pape. Répondant à l'adresse lue par notre Président général au nom des conférences du monde entier, Sa Sainteté, avec une bonté vraiment paternelle, définit le rôle de notre Société, en ces termes: “Lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ donna à ses apôtres la mission de prêcher l'Évangile, il confia aussi aux soixante-douze disciples le soin de guérir les infirmes et de leur annoncer la prochaine venue du règne de Dieu. L'institution des Conférences de Saint-Vincent de Paul répond admirablement à ce dessein du divin Rédempteur pour la conversion du monde. Si l'apôtre revêtu du caractère sacerdotal a pour office d'enseigner les vérités de la foi et de les confirmer par les pro-

---

(1) Ozanam, d'après sa correspondance, par Mgr Baunard, page 594.

diges de la charité, il trouve dans l'apostolat laïque des simples fidèles un puissant secours, qui prépare ses voies, et par le soulagement des misères corporelles, ouvre les âmes à la vérité évangélique."

Voilà, chers confrères, la plus belle récompense que notre Société pouvait désirer sur la terre, en retour de ses humbles efforts. Et si nous considérons que tous les évêques du monde entier bénissent et encouragent ces efforts, combien ne devons-nous pas redoubler de zèle et d'ardeur pour correspondre aux faveurs insignes dont notre Société est l'objet de la part de l'Église. Mais ce zèle et cette ardeur ne doivent s'exercer que conformément à l'esprit primitif de nos conférences, esprit qui a pour base une profonde humilité.

Notre vénéré fondateur Ozanam, l'année même de sa mort, nous a rappelé que jamais, dans nos œuvres, nous ne devons rechercher ni les récompenses, ni les éloges, rapportant tout à Dieu, qui a bien voulu dans sa bonté protéger si visiblement notre Société.

Gravons profondément dans nos cœurs, chers confrères, les dernières volontés d'Ozanam, exprimées dans une lettre aux confrères de Paris, quelques mois seulement avant sa mort: "Loin de trouver dans ces accroissements (ceux des conférences) un sujet d'orgueil, mes chers confrères, nous y prendrons l'occasion de nous humilier.

"La gazon des champs se propage rapidement, il ne cesse pourtant pas d'être petit, et parce qu'il couvre beaucoup de terre, il ne dit pas: "Je suis le chêne. . . ." Puisse Dieu nous conserver dans cette simplicité de nos commencements? Et saint Vincent de Paul, à ce caractère, nous reconnaîtra pour ses disciples.

Un moraliste a dit que "l'homme bien élevé, c'est celui qui se gêne ou se contraint pour les autres". Permettez-moi de

vous dire avec le *Manuel*: "Le confrère de Saint-Vincent de Paul, vraiment digne de ce nom, est celui qui se sacrifie et se dévoue pour les autres, et ce n'est pas un acte isolé de sacrifice et de dévouement qu'on attend de nous, c'est le sacrifice et le dévouement continus et passés à l'état d'habitude". Telle doit être, mes chers confrères, la seule manière dont nous devons chercher à nous distinguer de ceux qui nous entourent, n'ambitionnant ici-bas d'autres récompenses que la satisfaction d'avoir accompli notre devoir de chrétien et fait honneur à notre foi.

---

## HOMMAGES À SON ÉMINENCE LE CARDINAL BÉGIN

ADRESSE PRÉSENTÉE AU NOM DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL (1)

A Son Éminence le Cardinal L.-N. Bégin,  
*Archevêque de Québec*

Éminence,

Les Conférences de Saint-Vincent de Paul, réunies en assemblée générale, éprouvent une joie bien vive ce soir. Elles revoient au milieu d'elles, dans ce cher Patronage, non seulement le vénéré Pasteur, qui fut pour leur Société, à Québec, depuis un quart de siècle, un père et un bienfaiteur, elles revoient, dis-je, ce père, ce bienfaiteur, revêtu de la pourpre romaine, élevé depuis la dernière assemblée générale, à la dignité de Prince de l'Église.

Lorsque le grand Pape Pie X vous appela, Éminence, à faire partie du Sacré Collège, la Société de Saint-Vincent de Paul se réjouit avec tous vos diocésains, avec tous les catholiques du Canada. Un bref message daté de Québec, le 24 de mai, vous a dit à Rome même, Éminence, le bonheur que lui causait l'insigne distinction dont vous aviez été l'objet.

Plus heureuses, aujourd'hui, les conférences de Québec vous possèdent au milieu d'elles: elles peuvent donc librement vous exprimer leurs sentiments de profonde affection, de filial attachement et de soumission complète.

Notre Société est laïque, ce caractère lui a été reconnu par tous les Souverains Pontifes qui se sont succédé depuis quatre-

---

(1) Cette adresse fut présentée lors de l'assemblée générale du 13 décembre 1914, que Son Éminence voulut bien présider.

vingts ans; mais elle professe une soumission inviolable à la sainte hiérarchie de l'Église. Ses règlements, approuvés par Rome même, ne changent pas et le premier devoir des confrères est d'y rester scrupuleusement fidèles.

Association de chrétiens qui veulent mettre leur foi et leurs mœurs sous la protection de la charité, la Société de Saint-Vincent de Paul constitue une œuvre de piété, qui a pour but la sanctification de ses membres et, pour moyen, la visite des pauvres à domicile, et la pratique de toutes les œuvres qui naissent de ce contact des pauvres et des disciples de saint Vincent de Paul.

“C'est un mouvement de piété chrétienne, dit le *Manuel*, qui nous a réunis”. C'est pourquoi nous ne cherchons pas ailleurs que dans l'esprit de religion, dans les exemples et les paroles de Notre-Seigneur, dans les enseignements de l'Église et la vie des Saints, les règles de notre conduite; c'est pourquoi nous sommes placés sous le patronage de la Sainte-Vierge et de saint Vincent de Paul, auxquels nous vouons un culte particulier et dont nous nous efforçons de suivre les traces.

Depuis ses origines, la Société de Saint-Vincent de Paul s'est appliquée à pratiquer toutes les vertus chrétiennes, mais elle recommande particulièrement à ses membres la pratique de l'abnégation, de l'humilité, de la prudence, de l'amour du prochain, de l'esprit de fraternité et par-dessus tout le zèle du salut des âmes. Le zèle, le zèle discret, mais qui ne compte pas les peines et les sacrifices, oh! qu'il est nécessaire au bon membre de la conférence, au parfait visiteur du pauvre! Placé parfois entre les défauts de ce dernier et l'indifférence ou l'égoïsme du riche, le confrère de la Saint-Vincent de Paul est forcé de demander à celui-ci, d'importuner celui-là. Il doit aussi, au sein de la conférence, de concert avec le président, se faire le gardien jaloux des traditions de la Société, le fidèle ob-

servateur des règlements. Dans le choix des moyens à prendre pour créer les revenus nécessaires au soutien des œuvres, le confrère zélé s'oppose avec bonté mais fermeté aux mesures qui ne conviendraient pas au caractère évangélique de notre Société. Il rappellera à ses confrères moins bien informés, que le moteur principal des œuvres de la conférence ne doit pas être l'argent, mais bien l'esprit surnaturel; qu'il faut, conséquemment, éviter d'avoir recours aux moyens trop humains, ceux, par exemple, qui promettent aux bienfaiteurs, en retour de leur aumône, un plaisir ou une publicité qui sont le paiement, dès ici-bas, du sacrifice encouru. Sans le zèle, un zèle ardent et éclairé, le confrère de la conférence pourra-t-il être tout ce qu'il doit être, tout ce que le *Manuel* lui demande? Non, certainement. Sans le zèle, le membre de la conférence pourra se mouvoir dans l'exercice de la charité avec une régularité mécanique, c'est possible, mais il ne fera que suivre la lettre du règlement, qui n'est que le squelette de la charité organisée. "En vain, dit l'un des manuels de la Société, la vertu sans zèle voudrait-elle emprunter ce nom; elle ne sera jamais qu'un ruisseau sans courant, une fleur sans parfum, une machine sans moteur!"

Ce moteur indispensable à l'accomplissement des œuvres qui sollicitent nos dévouements, c'est l'esprit surnaturel dont notre vénéré Président général nous parlait en termes si touchants dans sa circulaire du 30 décembre 1913. "Le nerf de notre action, disait-il, c'est l'esprit surnaturel". C'est cet esprit surnaturel qui transforme la bienfaisance en charité. Etre bienfaisant, c'est seulement secourir ses semblables; être charitable, c'est encore les secourir, sans doute, mais surtout, c'est les aimer. Le bienfaisant donne son or, le charitable donne son or et son cœur.

Cet esprit surnaturel, enfin, porte les disciples de saint Vincent de Paul à s'incliner profondément devant les pauvres, parce qu'ils voient en eux, suivant l'expression admirable de l'Église, "les membres souffrants de Jésus-Christ", expression que le poète Coppée a traduite par ces vers sublimes :

*"Sur le pauvre pourtant, Jésus, est ton stigmaté.  
"Et dans la main tendue où nous mettons un sou,  
"Nous devrions tous voir la blessure et le clou."*

S'élevant ainsi sur les ailes de la Foi, le chrétien a conscience de sa faiblesse et se consacre sans présomption, mais avec confiance, au service des pauvres. Le *Manuel* cite ce trait édifiant de la vie de sainte Thérèse, à qui il ne restait que cinq ducats pour bâtir un monastère: "Thérèse et cinq ducats, ce n'est rien, mais Thérèse, cinq ducats et Dieu, c'est beaucoup, c'est assez".

Une conférence de Saint-Vincent de Paul et quelques piastres dans la caisse, c'est peu pour secourir tous les pauvres d'un quartier; mais une conférence, quelques aumônes et les bénédictions de l'Église, c'est beaucoup, c'est assez pour soulager toutes les misères qui s'offrent à elle: misères matérielles et misères morales.

Éminence, cette bénédiction de l'Église, indispensable à la fécondité de nos efforts, les trente-cinq conférences de Québec, représentées dans cette salle, ce soir, l'implorent à genoux, afin qu'elles puissent, dans ces temps de calamités et d'épreuves, répondre à la confiance que le public repose en elles et, surtout qu'elles accomplissent tout le bien que Dieu attend de chacune d'elles.

---

## CE QUE PEUT LE DÉVOUEMENT CHRÉTIEN(1)

ALLOCATION PRONONCÉE À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES  
CONFÉRENCES DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE QUÉBEC,  
FÉVRIER 1915 (1<sup>er</sup> DIMANCHE DU CARÊME). (1)

Chers confrères,

Il se poursuit depuis trois ans à l'Institution des Sourdes-Muettes, dirigée par les Sœurs de la Providence, à Montréal, une expérience d'une exceptionnelle importance, et qui mérite d'être consignée pour l'histoire.

Il y aura bientôt quatre ans, M. l'abbé Deschamps, aumônier des Sourdes-Muettes, découvrait dans une famille de Saint-Gédéon de Beauce, une fillette sourde-muette-aveugle, âgée de 16 ans, se traînant plutôt qu'elle ne marchait, et dont l'intelligence était encore absolument endormie. La vie animale seule se manifestait par des cris et certains mouvements dictés par l'instinct de vivre. Ludivine Lachance, c'est son nom, ne pouvait ni s'habiller, ni se donner aucun soin de toilette personnelle. Elle n'avait même pas, comme les sourds-muets ordinaires, des yeux au service de son âme.

Alors que les sourds-muets éprouvent la plus grande joie à voir le plus pâle rayon de soleil, tout ce qui vit autour d'eux, et trouvent dans les images un moyen facile d'acquérir quelques connaissances, Ludivine était plongée dans une nuit profonde, et son âme, absolument en prison, ne soupçonnait nullement l'existence de son divin Créateur.

Les parents Lachance consentirent avec peine à laisser partir leur enfant pour Montréal: ils ne pouvaient s'imaginer

(1) Cette allocution fut publiée sous forme d'article dans *l'Enseignement Primaire* de février 1915.

qu'il fût possible de lui donner les moindres notions de la plus élémentaire éducation. M. l'abbé Deschamps et deux Sœurs de la Providence, qui se rendirent sur place pour étudier le cas extraordinaire de Ludivine Lachance, finirent par convaincre les parents de cette malheureuse "âme en prison" de la possibilité de faire du bien à leur enfant au point de vue de sa santé et peut-être de son intelligence.

Et voilà donc, le 28 juin 1911, Ludivine Lachance, grâce au dévouement des Sœurs de la Providence et à la générosité du Comité de l'Œuvre des Sourds-Muets de Québec,(1) installée dans la magnifique institution de la rue Saint-Denis, à Montréal.

Qu'est-il advenu, depuis trois ans, chers confrères, de cette enfant absolument dépourvue, mais ayant une âme créée à l'image de Dieu, et destinée au bonheur éternel. C'est un sentiment de charité chrétienne qui a engagé les Révérendes Sœurs de la Providence d'entreprendre l'éducation de l'être le plus misérable qu'on puisse s'imaginer: une enfant *sourde-muette-aveugle*! L'une d'elles, la révérende Sœur Angélique-Marie, qu'elle me pardonne de donner ici son nom de Religieuse, s'est mise courageusement à l'œuvre: priant, étudiant, observant. Et le jour et la nuit, elle s'attacha à cette pauvre mais bientôt *chère* Ludivine Lachance. Il fallut d'abord révéler Ludivine à elle-même, et par le seuls sens du *toucher* l'initier aux soins personnels les plus élémentaires; l'habituer à s'habiller, à se déshabiller et lui apprendre à marcher. Ce qui ne se fit pas sans maintes peines et difficultés. Mais le dévouement et la

---

(1) La Société de Saint-Vincent de Paul de Québec a établi, depuis une vingtaine d'années, un Comité spécial qui pourvoit à l'éducation des enfants sourds-muets des familles peu fortunées de l'archidiocèse de Québec. En 1914, 55 enfants sourds-muets, 28 filles et 27 garçons, ont été placés à Montréal: les premières chez les Sœurs de la Providence, et les seconds chez les Clercs de Saint-Viateur.

persévérance, soutenus par le sublime amour du salut des âmes, triomphèrent des obstacles tenus pour insurmontables par tous.

Voici les progrès accomplis en trois ans, par Ludivine:(1)

### *Première année*

Pendant cette année, des exercices gymnastiques tels que:

1.—Marquer le pas sur place, la pointe du pied, les talons l'un après l'autre, sauter sur la pointe du pied, les pieds ensemble.

2.—Plier les genoux, l'un après l'autre, plier les deux genoux ensemble.

3.—Se plier le buste en avant, en arrière, sur le côté droit et le côté gauche.

4.—Lever les bras horizontalement, verticalement, appuyer les poings sur les hanches, toucher la terre avec le bout des doigts.

Ses membres étant ankylosés, ces exercices lui firent un bien énorme.

On lui a aussi appris les éléments premiers de l'éducation chrétienne. Elle ignorait tout.

### *Deuxième année*

Pendant sa deuxième année d'étude, l'enfant a appris 60 mots qu'elle peut reproduire par signes, comprenant parfaitement ce que ces mots signifient.

---

(1) C'est en décembre 1914 que j'eus le plaisir de visiter la classe de Ludivine Lachance, où je vis sa dévouée et habile maîtresse à l'œuvre. Ce que cette pauvre enfant a appris en trois ans, en dépit d'une santé délicate, m'a vraiment étonné.

**EXERCICES D'OBSERVATION:** Séparer des pailles d'avec des cercles de papier. et les enfiler comme suit: une paille et un papier. Ces chaînes ont servi de décoration.

**OCCUPATION MANUELLE:** Tresser des paniers avec du jonc. Parfiler. Carder.

Modeler avec de la plasticine. Enfiler des perles. Ce programme considérable, si l'on tient compte du point de départ, a été rempli en dépit de trois mois de repos, que Ludivine dut prendre pour cause de maladie.

*Troisième année*

**Nomenclature:** 130 mots.

Ces mots ont été appris occasionnellement. Elle peut maintenant demander, par signes, tout ce dont elle a besoin: mets, vêtements, objets dont elle se sert au travail.

Courtes prières apprises par signes: "Jésus, je vous aime" (Elle baise le crucifix) "Mon Dieu! bénissez ma classe.—Mon Dieu! bénissez ma nourriture.—Mon Dieu! je vous remercie". Elle aime à mettre son voile pour aller à la chapelle.

**EXERCICES D'OBSERVATION:** Distinction des formes et des longueurs. Alphabet "Braille": Elle distingue les cinq premières lettres de l'alphabet. Elle palpe une lettre "Braille" et elle fait la lettre dactylographique.

**TRAVAUX MANUELS:** Empaillage de chaises. Tapis tressés et cousus. Petites corbeilles de jonc (tissées). Fleurs artificielles.

**GYMNASTIQUE** avec les massues et avec l'appareil: "The Standard Wrightly Exerciser".

**DÉLASSEMENT:** Marche en plein air, trois fois par jour.

Ludivine est sous les soins de deux médecins dont l'un est spécialiste pour le nez, la gorge et les oreilles. Elle reçoit

des traitements médicaux durant une heure chaque jour, souffrant de débilité générale.

Ces progrès de trois années, progrès que j'ai pu constater personnellement, sont tout simplement merveilleux.

Pour apprécier à son mérite la tâche accomplie par les dévouées Sœurs de la Providence, il faut se rappeler dans quel état Ludivine Lachance fut trouvée par M. l'abbé Deschamps, en 1911.

De cette malheureuse infirme, masse inerte, plongée dans les plus profondes ténèbres de l'ignorance, la Sœur qui lui fut donnée pour maîtresse, plutôt pour *mère*, pour guide de tous les instants du jour et de la nuit, sut, en moins de trois ans, faire une jeune fille d'une exquise propreté, s'habillant elle-même, seule, veillant à sa toilette, marchant et se conduisant sans le secours de personne à travers la maison. Plus que cela, l'éducation intellectuelle, morale et religieuse de Ludivine est ébauchée, comme l'indique le programme ci-dessus. J'ai été témoin des surprises et des joies de Ludivine, chaque fois qu'elle réussissait à remplir une tâche indiquée par sa maîtresse ou à vaincre une difficulté proposée. J'ai vu sa figure s'épanouir lorsqu'on l'invita à s'agenouiller devant un petit oratoire. Cette âme "en prison" peut déjà franchir les épaisses murailles qui lui défendaient naguère toute excursion dans le domaine intellectuel ou moral. Les lumières de la Foi et les rayons de l'Espérance commencent à ensoleiller cette intelligence encore hier plongée dans l'obscurité.

Mélas! jamais ses yeux ne s'ouvriront à la lumière du jour: jamais ses oreilles n'entendront la voix de son père et de sa mère; jamais ses lèvres n'articuleront une parole humaine.

Mais au moins, grâce au zèle pieux et intelligent d'une dévouée Religieuse, grâce à une science pédagogique spéciale,

admirable, Ludivine Lachance verra bientôt clair en son âme qui jouira du don de Dieu, sera capable de connaître, aimer et servir librement son Créateur et son Rédempteur.

Les Sœurs de la Providence, par l'une d'entre elles, écrivent depuis trois ans la page la plus admirable de l'histoire de l'enseignement au Canada, au début du vingtième siècle.(1)

---

(1) En dépit d'une santé très délicate, Ludivine Lachance a pu parfaire suffisamment son instruction religieuse pour faire sa Première Communion en 1916

---

## LES CONFÉRENCES DE JEUNES GENS

ALLOCATION PRONONCÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA  
SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE QUÉBEC, DU  
12 MARS 1916

Éminence,(1)

Chers confrères,

Nos jeunes amis de Jésus-Ouvrier célèbrent, ce soir, le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de leur active et prospère conférence. C'est avec le plus vif bonheur que les autres conférences de la ville ont répondu à l'appel qui leur avait été fait de prendre part à la belle et réconfortante célébration des noces d'argent de la première conférence de jeunes gens établie au Canada, et peut-être en Amérique. C'est avec une joie non moins vive que le Conseil supérieur assiste à cette fête qui coïncide avec l'assemblée générale régulière de la Société. Il est heureux, au nom des autres conseils du Canada, de porter à la conférence jubilaire l'hommage de sa sincère admiration et le témoignage de sa profonde gratitude.

Et votre présence ici ce soir, Éminence, double la joie de tous les confrères en honorant, comme prince de l'Église, l'une des conférences qui leur est le plus cher. Cette nouvelle marque de bienveillance envers la Société de Saint-Vincent de Paul, Éminence, nous touche vivement et restera pour nos jeunes confrères, l'un des plus agréables souvenirs de leur carrière charitable. Si, au sein de la conférence de charité, le disciple d'Ozanam évite avec soin la recherche de toute récompense humaine, il n'en est pas de même des marques d'encou-

(1) Son Éminence le cardinal L.-N. Bégin.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10

11.2

12.5

14.3

16

18

20

22.5

25

28.2

31.5

35

39.6

45



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

agement et des témoignages de gratitude qui lui viennent de l'Église. C'est que l'Église est, à ses yeux, la mère aimante qui seule sait, qui seule peut, par un mot affectueux, par une approbation opportune, ranimer le courage de ses fils militants, exciter leur zèle et reconnaître leurs humbles mérites. Merci donc, Éminence, pour toute la sympathie que vous accordez si généreusement aux membres de la Société de St-Vincent de Paul et particulièrement aux confrères de la conférence Jésus-Ouvrier.

#### LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DE JEUNES GENS, À QUÉBEC

Il y a un instant, Éminence, le secrétaire de cette conférence a esquissé en termes d'une simplicité charmante l'histoire du premier groupe de jeunes gens, réunis en conférence de charité, au Canada. L'on a bien voulu dire que je fus le premier président de Jésus-Ouvrier. Ce souvenir, si délicatement rappelé, me reporte au 15 mars 1891, où, à huit heures du soir, dans l'ancien petit salon de lecture de l'Union Notre-Dame, à deux pas d'ici, au N° 62 Côte d'Abraham, le Père Lasfargues, deux bons Frères de Saint-Vincent de Paul, une dizaine de jeunes gens de l'Union Notre-Dame et moi étions réunis autour d'une modeste table. Après la prière d'usage, nous établissions la conférence par le choix des officiers, conformément au *Manuel*. Et tout de suite nous nous mettions à l'œuvre en adoptant quelques familles pauvres (des vieillards) recommandées par le bon Frère Tardé! Ah! la belle, la bonne veillée que nous passâmes ce soir-là en tête à tête avec les jeunes membres de la nouvelle conférence! Avec quel enthousiasme nous nous proposâmes d'imiter Ozanam et ses jeunes compagnons, en donnant aux pauvres non seulement le pain dont ils ont besoin, le bien-être dont ils sont pri-

vés, mais en donnant aussi la nourriture à leur âme. En lisant le *Manuel*, le *Bulletin* de la Société, les *Méditations* de M. Legentil, un monde nouveau nous apparaissait, un chemin jusque-là inconnu s'ouvrait devant nous, mes jeunes compagnons et moi. Ces chers confrères de la première heure, j'en ai conservé le pieux et fidèle souvenir dans ma mémoire et dans mon cœur. Ensemble, huit années durant, nous avons vécu la joyeuse et active vie de la conférence. Que de souvenirs j'aurais à rappeler sur la visite aux familles et les industries créées pour améliorer le sort des pauvres ou garnir la caisse de la conférence! Ce serait trop long. Mais, une souvenance domine toute les autres, c'est la salutaire impression que la vue de la misère du pauvre, notre frère en Jésus-Christ, créa en nos jeunes âmes, mes compagnons et moi. A l'école de la charité, nous apprîmes la valeur de la souffrance et l'incomparable bonheur de consoler ceux qui pleurent. Et depuis que j'ai quitté la conférence Jésus-Ouvrier pour la présidence du Conseil particulier, que l'on m'imposa en 1899, j'ai suivi avec un vif intérêt les travaux de la première, et il m'est particulièrement agréable d'affirmer que les successeurs des fondateurs de 1891 portent vaillamment son drapeau.

#### LES CONFÉRENCES DE JEUNES GENS SE MULTIPLIENT À QUÉBEC

L'exemple donné par les jeunes confrères de la conférence Jésus-Ouvrier fut bientôt suivi par un petit groupe de membres de l'Union Saint-Louis, une autre société de jeunes gens, également établie au Patronage par les dévoués Frères de Saint-Vincent de Paul. La nouvelle conférence fut fondée le 9 mai 1892, et prit le nom de Saint-Clément. Comme Jésus-Ouvrier, elle a son siège au Patronage de la Côte d'Abraham.

Elle a été formée au sein de l'Union St-Louis de Gonzague et en font partie les jeunes gens de 14 à 17 ans. A 17 ans ces jeunes confrères passent à la conférence Jésus-Ouvrier où ils restent jusqu'à l'époque du mariage.

La troisième conférence de jeunes gens fut celle de l'Université Laval, fondée le 9 février 1897, l'année même qui suivit celle du congrès de toutes les conférences du Canada, à Québec (décembre 1896). L'établissement d'une conférence parmi les jeunes étudiants avait été suggéré, lors de ce congrès, et la réalisation si prochaine de ce vœu fut une grande consolation pour le Conseil supérieur.

Puis successivement, furent fondées les conférences :

Saint-Stanislas de Kostka, parmi les jeunes congréganistes de la paroisse de Saint-Sauveur, grâce à l'initiative des RR. PP. Oblats, 30 décembre 1901.

Saint-Ignace de Loyola, parmi les jeunes gens de la Banlieue de Québec, aujourd'hui quartier Belvédère, 1902.

Saint-Jean-Berchmans, parmi les jeunes congréganistes de la Haute-Ville, (RR. PP. Jésuites, directeurs), 4 janvier, 1904.

Saint-François de Sales, parmi les externes du Petit Séminaire, 30 novembre 1906.

Saint-Maurice, parmi les anciens des conférences Jésus-Ouvrier et Saint-Clément, fondée au Patronage, le 15 décembre 1913.

Saint-Nazaire, parmi les anciens étudiants de l'Université Laval, exerçant une profession à Québec, fondée le 20 décembre, 1914.

Saint-Émile, parmi les jeunes gens de l'Union du Patronage Laval, fondée le 21 décembre, 1914.

### TRAVAUX DES JEUNES CONFÉRENCES

Ces conférences de jeunes gens, dont quelques-unes sont en activité depuis vingt-cinq, vingt-quatre, dix-neuf, quinze, douze et dix ans, ont-elles fonctionné conformément au *Manuel* et fait des travaux qui valent la peine d'être mentionnés ? Au nom de Conseil particulier de Québec, qui a été témoin du zèle des jeunes conférences depuis l'établissement de chacune d'elles, je suis heureux de pouvoir déclarer que les jeunes conférences n'ont donné que des consolations aux directeurs de la Société et qu'elles ont suivi les règlements de cette dernière avec une fidélité et un zèle qui ont édifié plus d'une fois les anciennes conférences.

Les jeunes confrères des conférences exercent leur zèle et leur activité par toute la ville. A l'exception de Saint-Ignace de Loyola, les conférences de jeunes gens n'ont pas de quartier attitré. Mais, pour éviter tout malentendu, les jeunes conférences s'entendent, au préalable, avec les conférences paroissiales avant de visiter une famille pauvre dans un quartier. Chaque mois, à la réunion du Conseil particulier, les noms des familles secourues par les jeunes conférences sont proclamées en présence des présidents des conférences paroissiales. De cette façon, il ne peut y avoir double emploi de la visite.

Voici un bref sommaire des œuvres de chacune des conférences de jeunes gens, en activité à Québec :

#### CONFÉRENCE JÉSUS-OUVRIER (AU PATRONAGE)

Depuis vingt-cinq ans :

Recettes.....	\$8,849.10
Dépenses.....	8,826.86

Familles visitées.....	281
Personnes secourues.....	871
Enfants et orphelins patronés.....	194
Malades visités.....	43
Mourants assistés.....	20

De plus, les membres de la conférence Jésus-Ouvrier se sont fait un devoir de faire dire deux messes privilégiées pour le repos de l'âme de chacun de leurs pauvres décédés et d'assister aux funérailles de ces derniers.

Depuis 25 ans, 726 membres actifs ont fait partie de cette conférence.

**CONFÉRENCE SAINT-CLÉMENT (AU PATRONAGE)**

Depuis 24 ans:

Recettes.....	\$6,550.23
Dépenses.....	6,450.23
Familles visitées.....	230
Personnes secourues.....	702
Écoliers patronés.....	63
Malades visités.....	42
Mourants assistés.....	16
Funérailles de pauvres (frais).....	5
Membres actifs depuis 24 ans.....	492

**CONFÉRENCE LAVAL (UNIVERSITÉ)**

Depuis 19 ans:

Recettes.....	\$4,900.00
Dépenses.....	4,809.06
Familles visitées.....	74
Personnes secourues (environ).....	370
Funérailles (frais).....	1

Distribution de brochures et revues aux protégés, et soins donnés aux malades par les étudiants en médecine. Depuis la fondation de la conférence Laval, 603 universitaires en ont fait partie comme membres actifs.

CONFÉRENCE SAINT-STANISLAS DE KOSTKA (À ST-SAUVEUR)

Depuis 15 ans:

Recettes.....	\$21,347.00
Dépenses.....	21,048.87
Familles visitées.....	398
Personnes secourues.....	1,194
Écoliers patronés.....	141
Vieillards placés dans les hôpitaux...	23
Funérailles de pauvres (frais).....	29

CONFÉRENCE DE SAINT-IGNACE DE LOYOLA (PAROISSE ST-JEAN-BAPTISTE)

Depuis 14 ans:

Recettes.....	\$4,006.09
Dépenses.....	3,929.54
Familles visitées.....	150
Personnes secourues.....	597
Enfants et orphelins patronés.....	63
Malades visités.....	19
Ouvriers patronés.....	3
Mourants assistés.....	1

**CONFÉRENCE SAINT-JEAN-BERCHMANS**

*(Chez les RR. PP. Jésuites, Haute-Ville)*

Depuis 12 ans:

Recettes.....	\$3,000.00
Dépenses.....	2,945.46
Familles visitées.....	37
Plusieurs familles ont été visitées pendant 2, 3 et même 4 ans.	
Personnes secourues (environ).....	175
Pauvres placés dans les hôpitaux....	4
Funérailles (frais).....	2

**CONFÉRENCE SAINT-FRANÇOIS DE SALES (PETIT SÉMINAIRE)**

Depuis 10 ans:

Recettes.....	\$3,200.00
Dépenses.....	3,144.70
Familles visitées.....	84
Personnes secourues (environ).....	252
Funérailles de pauvres (frais).....	

S'est aussi intéressée à la bonne fréquentation scolaire des enfants des familles visitées.

**CONFÉRENCE SAINT-MAURICE (AU PATRONAGE)**

Depuis deux ans et dix mois:

Recettes.....	\$1,874.94
Dépenses.....	1,854.24

Familles visitées.....	40
Personnes secourues.....	156
Écoliers et orphelins patronés.....	30
Malades visités.....	2
Mourants assistés.....	2
Membres actifs, depuis la fondation.	66

CONFÉRENCE SAINT-NAZAIRE (À NOTRE-DAME DE QUÉBEC)

Depuis un an et deux mois:

Recettes.....	\$ 200.00
Dépenses.....	197.63
Familles visitées.....	9
Personnes secourues (environ).....	50
Écolier patroné.....	1

CONFÉRENCE SAINT-ÉMILE (AU PATRONAGE LAVAL)

Depuis un an et deux mois:

Recettes.....	\$ 300.00
Dépenses.....	289.84
Familles visitées.....	8
Personnes secourues (environ).....	25
Écoliers patronés.....	5

UNE GERBE DE FLEURS DE CHARITÉ

En réunissant les chiffres ci-dessus, tous d'une scrupuleuse exactitude, nous formons la gerbe que voici, et que nous sommes heureux de vous offrir, Éminence, au nom des deux cent cinquante membres actifs des jeunes conférences de votre ville épiscopale.

Ces conférences, au nombre de dix, ont accompli sans bruit, avec une générosité admirable et une persévérance qui étonne chez des jeunes gens, les œuvres suivantes :

Familles visitées . . . . .	1,311
Personnes secourues . . . . .	3,910
Écoliers et orphelins patronés . . . . .	490
Vieillards placés dans les hôpitaux . . . . .	27
Malades visités . . . . .	106
Mourants assistés . . . . .	39
Funérailles de pauvres (frais) . . . . .	38
Argent recueilli (recettes) . . . . .	\$54,227.36
Argent dépensé pour les pauvres . . . . .	53,495.43

Qui pourrait dire toute la délicate bonté et la chrétienne affection qui a présidé aux travaux des jeunes confrères, eux qui savent que le pauvre a plus besoin encore de l'aumône spirituelle que du secours matériel.

Voici en quels termes l'une des jeunes conférences, celle de Saint-François de Sales, du Séminaire, s'excuse de n'avoir pu faire plus, en réponse à certains renseignements demandés, à l'occasion de la fête de ce jour. Dans les lignes charmantes qui suivent se trouve le véritable esprit qui anime toutes les conférences de jeunes gens à Québec :

“Il vous sera peut-être intéressant, sinon agréable, monsieur le Président, d'apprendre que, depuis la fondation de notre conférence, nous avons toujours conservé la tradition d'aller scier, fendre et corder le bois chez nos pauvres, surtout chez les veuves et les vieilles demoiselles que nous secourons.

“Chaque fois que s'en présente l'occasion, nous aidons à nos pauvres, dans la mesure du possible, pour leur déménagement au mois de mai.

“Depuis environ sept ans, nous avons l'habitude, le dernier jour de l'an, de faire la tournée, dite de Noël, chez nos familles pauvres. Nous faisons la visite des salles de malades d'enfants, etc., de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, et, depuis deux ans, allons aussi visiter les malades, les épileptiques, etc., dans les salles de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur.

“Quelques membres vont jouer aux cartes chez les vieux que nous visitons.

“A la demande d'un confrère, nous faisons la communion journalière pour la Saint-Vincent de Paul, en particulier, pour notre conférence et nos pauvres.

“Quelques-uns de nos anciens membres se sont aussi employés auprès de certains de nos pauvres, tentant de les rapprocher de Dieu, les préparant et allant avec eux à la Sainte Table pour les Pâques.

“Nous avons aussi, par l'intermédiaire de MM. les curés et aumôniers, procuré à quelques-uns des pauvres ivrognes, des remèdes pour tenter de les guérir de leur fatale maladie.

“Enfin, nous avons demandé et obtenu qu'un des étudiants de la dernière année, en faculté de médecine de l'Université, aille voir nos malades et s'intéresse à eux pour leur procurer les remèdes convenables.

“De toutes façons et avec l'industrie que nous suggère l'expérience de nos aînés, nous cherchons à apporter à nos pauvres la consolation, l'exemple de la piété et nous voulons, en nous édifiant par la visite des malheureux, nous rendre nous-même meilleurs.”

Voilà, Éminence, ce que deux cent cinquante à trois cents jeunes gens de votre ville épiscopale, enrégimentés dans l'armée de la charité, font avec autant de modestie que de discrétion. Ces jeunes gens ne se contentent pas d'avoir une foi inactive—ils font des œuvres. Au lieu de perdre leur temps

dans des amusements futiles, quand ils ne sont pas mauvais, ils se dévouent aux pauvres, les consolent, leur viennent en aide. Ils trouvent dans l'exercice des œuvres de charité un moyen admirable de satisfaire le besoin d'activité propre à la jeunesse et une occasion incomparable de satisfaire la soif de dévouement et d'affection qui est l'heureux apanage du jeune homme dont le cœur est resté pur. En plaçant leurs rêves et leurs aspirations sous la protection de la charité, ils s'avancent joyeusement dans la vie en suivant la noble voie tracée au jeune chrétien par le Divin Maître dans son Évangile. Ils se préparent ainsi un heureux avenir et, Dieu aidant, ils ne connaîtront jamais les lamentables chûtes qui ne laissent après elles que déboires et amertume.

#### CONFÉRENCES DE JEUNES GENS AU CANADA

La fondation de la conférence Jésus-Ouvrier, suivie de l'établissement de neuf autres conférences de jeunes gens à Québec, a stimulé le zèle d'une élite parmi la jeunesse catholique de Montréal. Depuis quatre ou cinq ans, sept conférences de jeunes gens se sont formées à Montréal, sous les auspices du Conseil central de cette ville. Voici comment sont réparties les sept conférences de jeunes gens à Montréal: une à l'Université Laval, une au collège Sainte-Marie; les autres dans la paroisse de Saint-Georges, l'Enfant-Jésus, Saint-Jacques et Saint-Pierre. La conférence Vianney de la paroisse de l'Enfant-Jésus, est une conférence d'écoliers, agrégée comme conférence d'aspirants.

Il existe aussi à Ottawa une conférence parmi les jeunes catholiques de langue anglaise, la Saint-Patrick Junior.(1)

---

(1) Une nouvelle conférence de jeunes gens a été fondée au collège de Saint-Boniface, Manitoba, en 1916. Cette conférence, sur la recommandation du Conseil supérieur de Québec, a été affiliée à la Société par le Conseil général de Paris, en juillet 1917.

Il y a donc maintenant au Canada 18 conférences composées exclusivement de jeunes gens: 10 à Québec, 7 à Montréal, 1 à Ottawa. En 1890, il n'y en avait pas une seule.

En moyenne, vingt-cinq à trente membres actifs fréquentent assidûment chaque conférence. C'est donc un effectif de cinq cents jeunes gens enrôlés sous le drapeau de la charité; de vaillants chrétiens qui veulent s'unir de prières avec leurs confrères du monde entier et participer aux mêmes œuvres de charité, en quelque ville qu'ils se trouvent.

Nous les avons souvent vus à l'œuvre les jeunes confrères et, toujours, nous avons été édifiés de leur sincérité, de leur dévouement et de leur zèle. Qu'elle est belle cette valeureuse armée de jeunes chrétiens qui donnent leurs plus belles années à Dieu, en les dépensant au services des membres souffrants de Jésus-Christ, plaçant ainsi leur vertu sous la sauvegarde de la charité.

Le Conseil supérieur se réjouit de l'augmentation du nombre des conférences de jeunes gens. Il se rappelle que c'est pour ces derniers surtout que la Société de Saint-Vincent de Paul a été fondée.

#### HOMMAGES AUX FRÈRES DE SAINT-VINCENT DE PAUL

Avant de terminer ce modeste exposé des œuvres des conférences de jeunes gens à Québec, il est de mon devoir, au nom du Conseil supérieur de la Société Saint-Vincent de Paul, de remercier en votre présence, Éminence, les Frères de Saint-Vincent de Paul, qui ont été les véritables initiateurs des jeunes conférences et qui ont su maintenir dans ce Patronage, depuis un quart de siècle, les deux premières conférences de jeunes établies au Canada. Ces conférences sont deux modèles du genre sur lesquelles se sont guidées celles qui les ont suivies.

Établies à Paris par l'un des compagnons d'Ozanam, M. Le Prévost, la congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul a rendu d'immenses services à la Société de Saint-Vincent de Paul et à ses œuvres, depuis son arrivée à Québec, en 1884. Depuis cette date, avec un dévouement inlassable qui n'a été égalé que par la plus profonde humilité, les Frères de Saint-Vincent de Paul de Québec ont développé l'œuvre du Patronage d'une façon vraiment merveilleuse et secondé constamment les efforts des conférences. Honneur donc et reconnaissance à cette belle et utile congrégation qui a fait l'édification de tout le monde au Canada, depuis au-delà de trente ans, et à qui nous souhaitons de se développer de plus en plus, pour le plus grand bien des œuvres de jeunesse ouvrière.

---

**BIENVENUE À M. LE CHANOINE THELLIER  
DE PONCHEVILLE**

**ALLOCATION PRONONCÉE DEVANT UNE ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES  
CONFÉRENCES DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE QUÉBEC ET  
DES ENVIRONS, TENUE AU PATRONAGE DE LA CÔTE  
D'ABRAHAM, DIMANCHE SOIR, LE 15 AVRIL 1917.**

Monseigneur, (1)

M. le Chanoine,

Bien chers confrères.

Vous avez été convoqués ce soir en réunion spéciale, afin d'avoir le bonheur d'entendre une voix bien sympathique, voix française qui enthousiasme et voix apostolique qui édifie et reconforte. Cette voix, c'est un écho magnifique de la France chrétienne, de la France qui souffre aujourd'hui pour la justice et qui demain sera victorieuse de la barbarie allemande.

Vous avez répondu avec empressement à l'invitation du Conseil supérieur, soyez-en remercié, chers confrères. La Société de Saint-Vincent de Paul devait ce témoignage d'admiration et de sympathie à M. le Chanoine Thellier de Poncheville, dont notre vénéré président général, M. le vicomte d'Hendecourt, me parlait en termes si chaleureux dans une lettre en date du 1er février dernier.

---

(1) S.-G. Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie.

M. le Chanoine, vous êtes le bienvenu sous ce toit du Patronage, siège principal de la Société de Saint-Vincent de Paul, au Canada. Vous êtes ici parmi des confrères, puisqu'au temps de votre première jeunesse vous avez appartenu à une conférence de jeunes gens, et qu'en 1913 vous prêchiez la retraite spéciale des confrères des conférences de Paris. Mieux que ça, vous êtes ici parmi des frères! Ne venez-vous pas de cette France, notre mère commune, toujours chère à nos cœurs de Français d'origine, et qui nous est encore plus chère depuis trois ans, puisqu'elle voit couler le sang le plus pur de ses fils, nos frères, qui se sont dressés dans une union superbe pour repousser des envahisseurs sans scrupules qui mettent leur orgueil au-dessus du droit, et méprisent les lois les plus élémentaires de la civilisation.

Oui, cher M. Thellier de Poncheville, vous êtes ici bien en famille, au milieu des confrères de la Société de Saint-Vincent de Paul de Québec, rameau français transplanté en terre canadienne dès 1846, onze ans avant que le premier navire français, la *Capricieuse*, sillonnât le Saint-Laurent depuis 1760. Il restera à l'honneur de la Société de Saint-Vincent de Paul d'avoir, après la cession de notre pays, renoué les premières relations suivies entre l'Ancienne et la Nouvelle-France. Ces relations, depuis 1846, alors qu'un ancien élève du Petit Séminaire de Québec, à son retour de Paris, établit la première conférence de Saint-Vincent de Paul, au Canada, dans la sacristie de la vénérable Basilique de Québec, église mère de toute la catholicité de l'Amérique du Nord, ces relations, dis-je, ont été suivies sans interruption. Et c'est le privilège du Conseil supérieur de Québec d'être l'intermédiaire entre tous les conseils et conférences des neuf provinces du Canada, et Paris, siège du Conseil général.

Aujourd'hui, M. le Chanoine, la Société de Saint-Vincent de Paul du Canada comprend—je donne ici les chiffres de 1915, les statistiques de 1916 n'étant pas encore terminées—228 conférences, 20 conseils particuliers, deux conseils centraux et un conseil supérieur. Il existe des conférences dans toutes les provinces du Canada : celle de Québec en possède 149, avec 13 conseils particuliers, un conseil central et un conseil supérieur; celle d'Ontario, 52 conférences, avec 5 conseils particuliers et un conseil central; celle de la Nouvelle-Écosse, 4 conférences et un conseil particulier; le Nouveau-Brunswick, une conférence; l'Île-du-Prince-Édouard, 2 conférences; le Manitoba 2 conférences; la Colombie Anglaise, 8 conférences et 1 conseil particulier. Les 228 conférences du Canada renferment 7,349 membres actifs, qui ont visité et secouru en 1915: 7,641 familles. Les recettes de ces conférences se sont élevées à \$332,616.14 soit 1,663.080 francs.

Les différents conseils ont créé et soutiennent des œuvres multiples, suivant les besoins des lieux ou des temps. C'est ainsi que nos conseils et conférences du Canada soutiennent ou dirigent cinq Patronages; deux Colonies de vacances; deux Fourneaux économiques; deux Ouvroirs; un Hospice; un Orphelinat; une Hospitalité de Nuit; une Œuvre de Marins catholiques; un Comité pour l'Éducation des sourds-muets; un Comité Hôpital et Prison; un Refuge; un Bureau de renseignements; un Comité de Garde-robe; une École. D'autres œuvres fondées par nos dévoués prédécesseurs ont pris un tel essor qu'elles se sont détachées du vieil arbre, le fruit étant mûr. Ces œuvres, telles que la Caisse d'Économie Notre-Dame et le Bon-Pasteur, vivent de leur vie propre et font un bien incalculable à la population de Québec et des environs.

Je ne saurais taire l'existence, à Québec même, de dix conférences composées exclusivement de jeunes gens, sur un total

de trente-huit conférences. L'Université, le Petit Séminaire, un groupe d'anciens étudiants de l'Université, les Unions de Patronages, un groupe d'anciens des Unions, et les jeunes Congréganistes de la Haute-Ville, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Sauveur, constituent l'effectif de ces dix conférences, qui sont la joie et la consolation des aînées.

Dans cette salle même, dimanche prochain, à l'occasion de l'assemblée générale réglementaire des conférences, l'une des jeunes conférences, celle de Saint-Clément, dont le siège est au Patronage, célébrera le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, en présence de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Séleucie, qui a bien voulu accepter la présidence de cette réunion.

Et ce soir, M. le Curé, vous êtes au centre même d'une des œuvres les plus vivantes et des plus bienfaitrices de la Société de Saint-Vincent de Paul, à Québec: j'ai nommé le Patronage. Cette œuvre a déjà plus d'un demi siècle d'existence: elle est plus prospère que jamais, ayant, au cours de ces années, multiplié ses moyens d'action suivant les circonstances. C'est ainsi que dans ce Patronage, il y a l'œuvre spéciale de l'École gratuite pour les petits enfants des familles visitées par les confrères des conférences; des Unions pour les jeunes gens au nombre de trois; une Maison de Famille pour les apprentis; une Caisse d'épargne; une Hospitalité de nuit. Je pourrais aussi mentionner le grand Noviciat et le petit Noviciat des chers Frères de Saint-Vincent de Paul, les directeurs expérimentés et zélés de cette belle œuvre du Patronage. Cette congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul est chère à plus d'un titre à nos conférences. Elle a eu pour fondateur le bon M. LePrévost, ami d'Ozanam, l'un des membres de la première conférence de charité établie à Paris en 1833. Puis cette congrégation nous vient, comme la Société de Saint-Vincent de

Paul, du pays de l'apostolat, de la patrie par excellence de la Charité, de la France, plus grande que jamais dans l'épreuve et plus digne d'amour et d'admiration qu'à aucune autre époque de son histoire.

Toutes ces conférences, ces conseils et ces œuvres que je viens d'énumérer, M. le Chanoine, donnent libre cours à leur activité sous les auspices du Conseil supérieur de Québec, constamment en rapport avec le conseil général de Paris, et conformément aux prescriptions du *Manuel*, l'évangile du confrère de la Saint-Vincent de Paul. Au Canada comme en France, comme dans tous les pays où elle exerce sa bienfaisante influence, la Société de Saint-Vincent de Paul n'est plus une œuvre particulière, mais suivant l'heureuse expression de Monseigneur Baunard: "C'est l'œuvre générale de la charité". Elle sait s'adapter à tous les temps et à tous les lieux, avec une souplesse remarquable; mais elle est demeurée intransigeante quant aux principes qui l'animent depuis son origine, aux traditions de piété, d'humilité, de désintéressement et de prudence consignées dans ses règlements, et qui la soutiennent et dirigent depuis près d'un siècle.

Et ce soir, combien mes confrères et moi sommes particulièrement heureux d'avoir au milieu de nous un prêtre de France, un apôtre de la Charité, un vaillant aumônier militaire, un des glorieux mobilisés de 1914 qui porte sur sa poitrine avec autant de pieuse modestie què de fierté patriotique l'insigne de la Légion d'honneur et la Croix de guerre! M. le Chanoine, suivant un désir exprimé par notre vénérable président général—désir que nous avons prévenu, je dois l'avouer—vous allez nous parler de notre chère Société de Saint-Vincent de Paul, vous qui avez eu l'honneur et le bonheur de prêcher naguère une retraite à nos confrères de Paris. Avec quelle joie les confrères de Québec, réunis en si grand nombre ce soir,

vont écouter vos paroles d'apôtre; avec quelle bonheur ils vont recueillir les nobles et fiers accents de votre voix toujours si profondément chrétienne et si fièrement française. M. le conférencier, au nom du conseil supérieur de Québec et de toutes les conférences de la cité, je vous remercie avec une profonde émotion et une sincère reconnaissance pour l'incomparable plaisir que vous nous procurez à tous, ce soir, et pour tout le bien que vous nous ferez en nous faisant mieux comprendre encore le beau rôle qui incombe aux confrères d'une conférence de Saint-Vincent de Paul.

Chers confrères,

Conformément à une tradition aussi ancienne que notre Société, une quête sera faite parmi vous dans un instant. Le produit de cette quête, que je souhaite très abondante, sera remis au distingué conférencier de ce soir, M. le Chanoine Thellier de Poncheville. L'aumône que nous allons déposer avec bonheur dans le plateau qui va nous être présenté incessamment, est destiné à une œuvre qui doit nous être particulièrement chère, à nous Canadiens: celle de la reconstruction des églises du nord de la France, temples séculaires que la barbarie allemande n'a pas voulu respecter. Ces églises piétées, incendiées, démolies, ce sont celles de plusieurs des antiques provinces d'où sont venus jadis nos pères, telles l'Artois, la Picardie, la Champagne. C'est dans ces églises que furent baptisés nos aïeux; c'est dans les vieux cimetières qui les environnent que reposent leurs restes bénis, profanés sans doute dans bien des cas par l'envahisseur. Nulle œuvre ne saurait donc être plus chère à nos cœurs; aussi je n'insiste pas, sachant que votre générosité saura le prouver dans quelques minutes.

Monseigneur,

Permettez-moi, au nom du Conseil supérieur, de vous offrir notre bien vive gratitude pour avoir accepté la tâche de remplacer Son Eminence le Cardinal Bégin, qui n'a pas pu être ici ce soir pour des raisons de santé. Cette démarche honore hautement la Société de Saint-Vincent de Paul, que vous comblez de bonté et à qui vous avez témoigné tant de fois une affection toute particulière. Merci, Monseigneur, de cette nouvelle faveur, et soyez assuré que la Société de Saint-Vincent de Paul s'efforcera de mériter de plus en plus la confiance que vous lui témoignez.

Dans ces temps troublés que nous traversons, où la haine semble avoir détrôné, pour un temps, l'amour chrétien, le rôle de la Société de Saint-Vincent de Paul est tout indiqué. C'est celui de rapprocher les âmes par la charité et de hâter si possible, le retour de la paix "après laquelle, disait Benoît XV le 6 décembre 1915, toutes les nations soupirent, une paix basée sur l'impartialité, et durable". Et après la guerre, qui se terminera bientôt par le triomphe de la justice sur la force brutale, les conférences de Saint-Vincent de Paul redeviendront les agents pacificateurs par excellence qui devront commencer par abattre les remparts d'inimitiés qui séparent les peuples, afin que le règne de l'amour succède à celui de la haine. Ce programme, c'est celui-là même que Sa Sainteté Benoît XV vient de tracer dans une récente lettre adressée au président général de la Société de Saint-Vincent de Paul: "Si un champ à peu près illimité s'ouvre dès maintenant à la charité chrétienne, ce champ paraît devoir être bien plus étendu encore quand, les hostilités terminées, il faudra relever toutes les ruines de la guerre (1)".

---

(1) Lettre du Souverain Pontife à M. le Vicomte d'Hendecourt, 3 février 1917.

Nous sommes heureux de déposer ces vœux aux pieds de votre Grandeur, dont nous implorons pour toutes les conférences du Canada les plus ardentes bénédictions.

---

QUATRIÈME PARTIE

PATRIOTISME

COMMENT CULTIVER LE SENTIMENT NATIONAL  
À L'ÉCOLE PRIMAIRE

CONFÉRENCE DONNÉE DEVANT L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION  
DU CANADA, À OTTAWA, LE 15 AOÛT 1901

M. le président,

Mesdames et messieurs,(1)

Un des écrivains les plus en renom de la France actuelle, M. Brunetière, disait tout récemment devant une société d'éducation et d'enseignement, les belles paroles qui suivent:

Une éducation nationale ne peut avoir d'autre objet que de développer, que de fortifier ces sentiments qui font l'âme commune de la patrie, en nous rattachant non seulement entre nous, mais surtout à nos morts.(2)

(1) L'honorable M. de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique, assistait à cette séance du 15 août. La veille, le 14, il combattit avec énergie le projet d'un Bureau fédéral d'Éducation. A la réunion du comité des vœux, le 16, où il n'y avait qu'un seul instituteur canadien-français, le directeur de l'Enseignement Primaire, ce projet d'un Bureau fédéral fut retranché de l'ordre du jour, avec le consentement presque unanime des membres du comité.

(2) Extrait d'un discours de M. Brunetière, prononcé le 24 mai 1901, devant la Société d'Éducation et d'Enseignement catholique de France.

Apprendre aux enfants à aimer leur patrie, leur apprendre à vivre dans la paix et l'union avec leurs concitoyens, leur apprendre surtout à connaître et à aimer les grandes figures qui composent en quelque sorte l'histoire tout entière du Canada, voilà un des buts, et ce n'est pas le moindre, que doit se proposer l'instituteur dans l'éducation des enfants qui lui sont confiés.

I

LA PATRIE

L'idée de *patrie*, après l'idée de Dieu, voilà donc ce qu'il importe de développer à l'école primaire.

Il y a des écrivains qui ont combattu et qui combattent encore cette noble et féconde idée de *patrie*. Ils ont dit et nous disent encore que la patrie est un vieux préjugé; qu'il n'y a que l'humanité. Sous le prétexte de faire l'homme, ils suppriment le citoyen, et prétendant servir le genre humain, ils suppriment tout simplement la patrie. C'est ainsi qu'on a créé le *cosmopolitisme*, l'une des plus monstrueuses erreurs que nous ait léguées le siècle qui vient de finir.

Dès 1872, l'historien H. Martin combattait avec vigueur et succès tous les *sans-patrie* qui avaient élu domicile en France. Dans un discours prononcé à l'École normale de Laon, l'auteur renommé s'écriait:

Ceux qui font la guerre à l'idée de patrie précipitent les peuples dans la mort et dans le néant.

A vous, instituteurs, de combattre ces faux préjugés au nom de la religion de la patrie.

Je n'emploie pas à la légère ce terme de religion: la patrie n'est point une éducation arbitraire de la volonté humaine. C'est Dieu qui a institué la patrie comme la famille. C'est la sagesse éternelle qui a fondé l'ordre de ce monde sur la division du genre humain en nations diverses ayant chacune leur génie et leurs fonctions propres. Les ennemis de l'idée de patrie sont en révolte contre les lois éternelles aussi bien que contre les lois humaines.

Le 20 de juillet 1899, le Père Didon, l'un des plus célèbres disciples de Lacordaire, prononçait à l'école d'Arcueil un beau discours, pour revendiquer la part du *sentiment* dans l'éducation de la jeunesse. Parmi les sentiments susceptibles de devenir ainsi des ressorts d'âmes et des pivots de vie morale, le Père Didon place au premier rang l'*amour* de la patrie, et il adresse à un disciple imaginaire cette superbe et pathétique exhortation :

N'écoute pas, ô mon disciple, ceux qui te diront que la patrie n'est qu'un préjugé étroit, qu'il faut aimer l'humanité, que cela suffit; non, tu sais que l'humanité est composée de patries et que les patries sont d'institution divine, comme les familles. Elles forment dans le grand ciel humain des constellations mystérieuses, immuables.

N'écoute pas ceux qui disent: les nations vieillissent et meurent. . . .

Et toi, Fils de France, pénètre-toi de cette conviction ardente que ta patrie est nécessaire à l'humanité, puisqu'elle représente, au milieu des autres pays, la force au service du droit, le secours toujours donné aux opprimés et aux injustement vaincus.

N'écoute pas ceux qui voudraient faire d'elle une Athènes, une académie, un conservatoire, un théâtre, un jardin de plaisir, et qui méconnaissant—les sophistes! —le rôle sacré de la force, voudraient briser les dents du lion, couper ses griffes, énerver ses muscles.

Non, travaille à donner à ton pays la puissance matérielle qui s'impose à l'heure tragique où il faut que la force reste à la justice et au droit.

N'écoute pas ceux qui rêvent de la domination exclusive d'un parti et dont l'idéal serait une France coupée en deux, l'une esclave à merci, l'autre triomphante à merci.

Travaille à l'unité de ton pays, que ton patriotisme soit hanté par le rêve de l'unité de tes concitoyens. Si tes idées l'emportent, gouverne selon tes idées mais ne refuse jamais la tolérance à tes adversaires, respecte-les comme une opposition nécessaire. Tu auras grandement agi si tu te souviens de ce mot de Vercingétorix, le glorieux vaincu :

La Gaule, unie et animée d'un même esprit, peut défier l'univers.

Changeons quelques mots, modifions certaines pensées, et cette forte page convient à tous les pays de la terre.

II

L'AMOUR SINCÈRE DE LA PATRIE REPOSE SUR LA JUSTICE

Mesdames et messieurs, permettez-moi d'appliquer quelques-uns des passages de la citation qui précède aux conditions particulières de notre patrie commune, le Canada. Travaillons à donner à notre patrie la puissance matérielle nécessaire aux jours d'épreuves; mais, de grâce, n'écoutez pas ceux qui, au Canada, rêvent la domination exclusive d'une nationalité et dont l'idéal serait une patrie coupée en deux, l'une triomphante et l'autre esclave.

Non, non! ce n'est pas ainsi que le peuple canadien pourra devenir fort. Si nous voulons sincèrement assurer au Canada un avenir durable, il nous faut de toute nécessité créer un sentiment national dont la justice et l'amour de la patrie formeront la base; un sentiment national assez puissant pour servir de rempart aux minorités, quelles qu'elles soient, sur tous les points du Dominion; un sentiment national assez puissant pour faire remonter l'amour de notre patrie aux sources mêmes de son histoire, c'est-à-dire au XVII<sup>e</sup> siècle.

Mais pour créer un pareil sentiment national, il faut pour l'instituteur, qu'il sache, qu'il comprenne, ou plutôt qu'il sente bien ce que c'est que la patrie. Émile Souvestre a dit avec une précision charmante: "La patrie, c'est le morceau du monde où Dieu a attaché notre corps et notre âme." Cette définition est très belle mais elle n'est pas à la portée des enfants. Si j'avais à expliquer ce mot de patrie à des élèves d'écoles primaires, voici, il me semble, à peu près en quels termes je leur parlerais:

—Mes biens chers petits compatriotes, jusqu'à ce jour, pour vous, la patrie, c'est tout ce qui vous entoure, tout ce

que vous aimez. La chambre où travaille votre mère, la maison paternelle, les voisins, les champs, les arbres, le vieux cimetière où reposent les parents et les camarades défunts, la petite école, le bon curé de la paroisse, le clocher du village, c'est la patrie! Vous la voyez, vous la respirez partout, cette chère et bien-aimée patrie.

“Néanmoins, la patrie ce n'est pas seulement le berceau.

“Où l'on aime sa mère, où l'on connut son Dieu,  
“Où naissent les enfants dans la chaste demeure,  
“Où sont tous les tombeaux des êtres que l'on pleure.

“C'est bien plus que cela!

“La patrie, c'est avant tout l'ensemble des institutions à l'abri desquelles votre père a pu établir sa maison, y économiser le fruit de son travail, y aimer votre mère et donner la nourriture et l'éducation à ses enfants.

“La patrie, c'est encore une puissance bienveillante et sévère qui veille sans cesse à nos côtés pour faire respecter nos droits, qui nous permet de vivre paisibles dans notre maison, pour jouir du fruit de nos labeurs et du bonheur du foyer domestique.

“Si nous sommes libres, c'est-à-dire soustraits à la domination du plus fort et du plus habile; si nous pouvons accomplir nos devoirs sans entraves, exercer librement notre religion, c'est grâce à la patrie; c'est aussi sous la protection de la patrie que l'éducation se répand, que l'agriculture se perfectionne, que l'industrie se développe, que le commerce prospère et que les sciences et les arts fleurissent.

“Figurez-vous, mes jeunes amis, vos droits et vos devoirs, votre bonheur et votre liberté, vos affections et vos espérances vos souvenirs et votre reconnaissance; réunissez tout cela sous un seul nom, et ce nom-là sera la *patrie*.

“Si la patrie tient une si large place dans notre existence, si nous lui devons, après Dieu et la religion, tout ce que nous possédons, tout ce que nous sommes, nous devons donc aimer à connaître sa *Constitution* et ses *Institutions* afin de pouvoir la servir avec amour et fidélité. Et, comme elle est facile à servir, la patrie canadienne, comme elle exige peu de ses enfants :

“Obéir à ses lois.

“Contribuer à la richesse nationale.

“Voter *librement* et *consciencieusement* au jour du scrutin.

“Vous devez vous estimer heureux, bien aimés jeunes gens, de vivre dans un pays où le service militaire est libre, où le climat est des plus salubres et le sol fertile; dans un pays où le territoire est parsemé d'une quantité innombrable de lacs, arrosé de nombreuses rivières et couvert de riches forêts de toutes sortes; dans un pays enfin où la soumission aux lois est admirable, la liberté individuelle parfaitement assurée, la religion profondément respectée et le droit de propriété sincèrement reconnu. La *Constitution* politique du Canada nous permet de jouir en paix de ces immenses bienfaits, et ses *Institutions* favorisent le développement de nos forces nationales.

“Jeunes Canadiens! n'oubliez pas que le droit public dont nous jouissons a été inscrit article par article dans la Constitution canadienne, après des efforts héroïques et des luttes parlementaires gigantesques; que cette Constitution elle-même a été arrachée lambeau par lambeau à l'oligarchie, grâce aux efforts des générations qui nous ont précédés; n'oubliez pas aussi que les deux nobles races qui habitent le Canada ont des droits égaux, et que jamais une de ces deux races ne doit chercher à dominer l'autre: du maintien de cette égalité nationale dépend le salut de notre patrie.”

Il est facile de comprendre, mesdames et messieurs, que la culture du sentiment national à l'école ne saurait se faire par intermittence. Non, cette *éducation*, comme toute autre éducation d'ailleurs, doit se donner à petite dose, un peu chaque jour, et cet enseignement, plutôt occasionnel que direct, se greffe tout naturellement, en grande partie du moins, sur celui de l'histoire.

Quel caractère doit revêtir l'enseignement de l'histoire nationale dans nos écoles canadiennes? Voilà ce que nous allons traiter brièvement dans la dernière partie de notre travail.

### III

#### L'HISTOIRE NATIONALE AU CANADA

Si nous admettons que le sentiment national peut et doit être cultivé à l'école, il faut donc nous hâter de conclure: qu'à l'histoire incombe le glorieux devoir de faire aimer et de faire comprendre la patrie. Mais le patriotisme qu'il est nécessaire d'éveiller et de former chez l'enfant, doit être un patriotisme *vrai*; c'est-à-dire un patriotisme qui est à la fois un *sentiment* et la *notion du devoir*.

“Or, suivant l'heureuse expression d'Ernest Lavisse, tous les sentiments sont susceptibles d'une culture et toute notion d'un enseignement.”

*L'histoire doit donc cultiver le sentiment et préciser la notion.* C'est pourquoi il faut rejeter les conseils de ceux qui, au Canada, prétendent que le maître ne doit enseigner que très sommairement les trois premiers siècles de notre histoire nationale. Dans certains milieux, on est prêt à réduire l'enseignement de l'histoire du Canada au siècle dernier: de 1759 à nos jours.

Non, messieurs, cette méthode historique est fausse et injuste: elle cherche ni plus ni moins à rejeter dans l'ombre les grands noms des premiers pionniers français qui ont exploré si courageusement l'Amérique du Nord.

Il y a dans le glorieux passé qui s'étend de 1534 à 1759 une poésie qu'il faut verser dans l'âme des jeunes Canadiens, quelle que soit leur origine, pour y fortifier le sentiment patriotique.

Faisons-leur aimer nos vaillants ancêtres: Jacques Cartier à Gaspé, à Stadacona et au Mont-Royal; Champlain à Québec et sur les rives des Grands Lacs; Laviolette aux Trois-Rivières; de Maisonneuve à Montréal; Marquette, LaSalle, de La Vérendrye dans leurs courses étonnantes; Dollard au Long Sault; Brebeuf et Lalemant versant leur sang par amour pour l'Évangile; Montcalm et Wolfe, mourant tous deux sur les hauteurs de Québec au service de leur patrie respective; Lévis et Murray luttant désespérément sous les murs de la vieille capitale, le premier pour sauver l'honneur des armes françaises et le second pour assurer un nouveau royaume à son roi. Et dans la suite, mettons toujours en parallèle les représentants attirés des deux races qui ont compris que la grandeur et la prospérité du Canada reposent entièrement sur l'esprit de justice qui doit animer les Canadiens, qu'ils soient d'origine anglaise ou française.

D'un côté, nous mentionnerons avec bonheur les noms de Murray, Dorchester, Elgin, Dufferin, Baldwin, etc.; de l'autre, nous rappellerons avec orgueil les évêques Briand, Plessis, Lartigue, et les patriotes Bédard, Papineau, Parent, Lafontaine, Morin, Garneau, etc.

Enfin, en enseignant l'histoire, apprenons aux enfants à respecter les croyances et les droits de tous les sujets britanniques, sans exception, à respecter les croyances, les affections,

les droits et jusqu'aux rêves légitimes de tous les sujets du roi, même de ceux qui parlent le *doux parler de France* sur les bords du Saint-Laurent.

Ainsi compris, l'enseignement de l'histoire anime l'âme des enfants de nobles et généreux sentiments, et prépare l'élève d'aujourd'hui à accomplir dans la suite les grands devoirs de citoyen.

*Enseignement moral et patriotique.* Voilà donc l'aboutissant l'enseignement de l'histoire à l'école primaire. Pour atteindre un but aussi utile, cet enseignement ne doit pas consister uniquement en des exercices purement mémoriques.

Écoutons, à ce sujet, un écrivain autorisé dont nous avons mentionné le nom il y a un instant :

Si l'enseignement de l'histoire ne doit laisser dans la mémoire que des noms, c'est-à-dire des chiffres, autant vaut donner plus de temps à la grammaire et à l'arithmétique, et ne pas dire un mot d'histoire. Rompons avec les habitudes acquises et transmises; n'enseignons pas l'histoire avec le calme qui sied à l'enseignement de la règle des participes. Il s'agit ici de la chair de notre chair et du sang de notre sang. Pour tout dire, si l'écolier n'emporte pas avec lui le vivant souvenir de nos gloires nationales; s'il ne sait pas que ses ancêtres ont combattu sur mille champs de bataille pour de nobles causes; s'il ne devient pas un citoyen pénétré de ses devoirs, l'instituteur aura perdu son temps.

#### IV

#### LE VRAI PATRIOTISME

Nous admettons donc qu'il incombe à l'instituteur d'implanter l'amour de la patrie dans le cœur de l'enfant; nous admettons aussi qu'il appartient surtout à l'histoire de faire connaître et aimer le pays natal. Voilà pourquoi les éducateurs chrétiens doivent se pénétrer profondément de la grandeur et de l'importance de leur rôle. Que tout esprit sec-

taire ou fanatique soit donc banni de l'école primaire; que l'enseignement quotidien du professeur tende à détruire chez ses élèves les sots préjugés que certains journaux se plaisent à répandre parmi le peuple. Que l'on me permette ici de citer à l'appui de mon assertion, le *Daily Gleaner*, de Fredericton, et le *World*, de Toronto. Le 17 avril dernier, le *Daily Gleaner* parlait de l'*Expulsion des Acadiens* en termes peu conformes à la vérité historique. Au cours de son article, l'écrivain du *Gleaner* laisse voir l'esprit fanatique qui l'anime et qui, à un moment donné, éclate. Voici l'explosion dans la langue même du journaliste qui en est l'auteur:

"There is another important feature in the matter not to be overlooked. Had the Acadians remained in full force, they might have outnumbered the English and made Nova Scotia a French province like Quebec. This would have been injurious to the welfare of a British colony and would have added to the inconveniences felt by the existence of the solid French of Quebec."

#### Ce qui veut dire en français:

Il y a un autre aspect de cette question qu'il ne faut pas perdre de vue. Si les Acadiens étaient restés en grand nombre, ils auraient pu l'emporter sur les Anglais et faire de la nouvelle-Écosse une province française comme Québec. Ceci aurait été nuisible à la prospérité d'une colonie britannique et aurait augmenté les inconvénients qu'on éprouve par suite de l'existence de l'élément français compact de la province de Québec.

Passons au *World* de Toronto, qui, au mois de mai dernier, sous le prétexte de signaler la constitution naissante de l'Australie, déclare que la nouvelle confédération vaut mieux que celle du Canada, parce qu'elle est libre de cette nuisance:  
L'USAGE DES DEUX LANGUES.(1)

D'ailleurs, pour être juste, je m'empresse de déclarer que tous les journaux de langue anglaise ne sont pas animés de cet esprit étroit qui caractérise parfois les journaux cités il y

---

(1) Voir le *Temps*, d'Ottawa, du 15 mai 1901.

a un instant. Non, quelques publications anglaises se font un devoir de prêcher les principes que j'ai l'honneur de préconiser devant vous aujourd'hui, mesdames et messieurs. Ce que je viens de dire de quelques gazettes soucieuses de leur dignité et de l'immense responsabilité qui leur incombe, je puis aussi le proclamer avec bonheur de plusieurs politiciens d'Ontario. C'est ainsi que tout récemment, M. Robinson, député de West-Elgin aux Communes, prêchait l'union nationale, à la fête des orangistes, à St-Thomas, le 12 de juillet dernier. Ce courageux député a défendu bravement les Canadiens français et il s'est écrié à la fin de son discours :

Nous savons que ce sont les Français du Bas-Canada qui ont conservé à l'empire britannique tout ce vaste Dominion, car si ces Français n'avaient pas été fidèles à ce pays, vous autres, orangistes qui m'écoutez, vous n'auriez pas ici assez de place pour vous tenir debout.(1)

Voilà de nobles paroles que je signale à tous ceux qui ne peuvent pardonner aux premiers pionniers du Canada d'avoir su conserver leur religion, leur langue et leurs lois.

Je pourrais citer encore bien d'autres extravagances de langage qui ont cours presque quotidiennement dans quelques journaux de langue anglaise. Mais inutile d'accumuler ici des citations qui n'ont rien d'agréable pour des personnes réfléchies.

En mentionnant le *Daily Gleaner* et le *World*, j'ai voulu tout simplement dénoncer le fanatisme dangereux qui détruit avec une persistance effrayante l'œuvre patriotique que poursuit l'instituteur canadien. Je sais que ce fanatisme n'a pas cours dans les écoles canadiennes anglaises. Non! non! A l'école, il ne doit pas y avoir de place pour le fanatisme. Notre

(1) Pour les détails de cet incident, voir *la Patrie*, de Montréal, du 19 juillet 1901.

rôle à nous, éducateurs, c'est d'apprendre à la jeunesse confiée à nos soins que la justice et la charité chrétienne constituent seules le fonds d'un patriotisme solide et durable.

Formés de la sorte, les petits Canadiens, qu'ils se réclament de la belle France ou de la puissante Angleterre, sauront toujours respecter les droits de leurs concitoyens, surtout lorsqu'il s'agit d'une minorité. Que nos efforts tendent vers ce but, chers confrères, et dans vingt-cinq ans d'ici, le peuple canadien sera le peuple le plus heureux de la terre. Chaque province tiendra à honneur de traiter la minorité, en matières scolaires surtout, avec justice et générosité; c'est ce qui a lieu dans la province de Québec et tout le monde s'en trouve bien.(1) Lorsque la justice et le droit règneront dans chacune des provinces de la Confédération, le drapeau canadien saura rallier sous ses plis glorieux tous les fils du Canada, sans distinction d'origine, qui chanteront avec enthousiasme aux grandes fêtes de la patrie:

"O Canada! mon pays, mes amours!"

Ce jour-là, mais pas avant, un sentiment national réellement canadien existera dans toutes les provinces de notre cher et beau Canada.(2)

---

(1) Voir à l'Appendice, le *Status scolaire des catholiques de langue anglaise dans la province de Québec*.

(2) Cette conférence a été donnée dans une des salles de l'École normale d'Ottawa. Bien que l'auditoire fût presque exclusivement composé de Canadiens anglais, nous adressâmes la parole en français. Nos confrères d'Ontario, des Provinces Maritimes et du Manitoba nous écoutèrent néanmoins, avec une sympathie marquée. Avant la clôture de la séance, M. Miller, le distingué sous-ministre de l'Instruction publique d'Ontario, déclara que si le représentant des instituteurs de Québec n'avait pas donné sa conférence dans la langue de ses compatriotes, c'aurait été une déception pour les membres de la convention. Nous conclûmes de ces remarques que les Canadiens français ont tout à gagner à ne pas avoir honte de leur langue maternelle.

---

## L'INSTITUTEUR CATHOLIQUE ET LES ŒUVRES POST-SCOLAIRES

DISCOURS PRONONCÉ DEVANT UN CONGRÈS DE L'ASSOCIATION  
CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE  
TENU À QUÉBEC, LE 24 JUIN 1908 (1)

Monseigneur, (2)

Mes chers amis, (3)

La tâche de l'éducateur chrétien doit-elle se prolonger au-delà de l'école, ou cesse-t-elle le jour ou le maître dit adieu à ses élèves ?

En d'autres termes, est-il du devoir de l'instituteur catholique de suivre ses élèves après leur entrée dans le monde ?

---

(1) M. C.-J. Magnan, directeur de l'*Enseignement Primaire*, lit ensuite un intéressant travail sur l'*Instituteur catholique et les œuvres post-scolaires*. M. Magnan déplore la rareté des œuvres post-scolaires et propose les moyens pratiques de remédier à ce fâcheux état de choses. Il regrette de voir l'Association ne recruter ses membres que dans les maisons d'éducation secondaire ou supérieure. "Nous voudrions que le vaste champ de l'enseignement primaire lui fût désormais ouvert". Et bientôt, emporté par l'enthousiasme du sujet qu'il traite, M. Magnan abandonne son manuscrit, et dans une chaleureuse improvisation qui fait frissonner l'assistance, il fait un appel à toutes les bonnes volontés et montre les jeunes bataillons de catholiques se réunissant à Québec comme une nombreuse et invincible armée. "Cette fois, dit-il, aux acclamations de ses jeunes auditeurs, nous irons en corps au manège militaire et la vaste salle sera peut-être trop petite."

Invité à joindre ce mouvement oratoire à son discours écrit, M. Magnan nous a répondu: "Il m'est impossible de reconstituer mon improvisation du 24 juin dernier. Je ne sais plus ce que j'ai dit: il me reste bien l'agréable souvenir d'avoir senti vibrer la salle, d'avoir senti mon cœur battre plus vite et plus fort au contact d'un auditoire sympathique. . . . et c'est tout." (Extrait du compte-rendu: *le Congrès de Québec*, 1908, p. 155.)

(2) S. G. Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec.

(3) Ce discours est reproduit du compte-rendu du *Congrès de Québec*, 1908.

La réponse à cette question est évidemment affirmative. En effet, il ne suffit pas de développer l'esprit de l'enfant, de cultiver son cœur et de former sa volonté pendant son séjour à l'école, il faut aussi le guider sur la route de la vie, au moins au départ, afin de préserver et d'affermir les principes chrétiens qu'il a puisés en classe.

Sa journée terminée, le véritable éducateur chrétien ne saurait se croiser les bras et se désintéresser du sort de ceux qu'il a aimés tel que le divin Maître le commande. L'instituteur catholique n'a pas charge d'âmes seulement pendant les heures de classe; son apostolat doit franchir les murs de l'école et s'étendre à tous ceux qui furent un jour ses élèves. (*applaudissements*).

Le gardien de musée vit sans souci après ses heures de garde. La porte étant bien close, il est sûr que ses antiquailles sont à l'abri des injures du temps et des voleurs.

Il n'est pas de même de l'instituteur catholique. Il continue à veiller sur le dépôt sacré dont il fut un jour le gardien vigilant. Il redoute pour ces jeunes âmes qu'il a façonnées avec tant de soin, le souffle empoisonné de l'erreur. Il est inquiet à la façon de la bonne mère de famille, qui ne s'endort jamais, le soir, sans savoir où est son fils.

Le lendemain de l'école offre donc à l'instituteur catholique et patriote un sujet sérieux de réflexion, et les œuvres post-scolaires qu'appelle ce lendemain, ouvrent au maître chrétien des horizons assez vastes pour satisfaire son zèle d'apôtre.

Mais, tout d'abord, dans notre catholique province, est-il bien vrai qu'il soit nécessaire, même utile, de se préoccuper de "lendemain de l'école" ?

Il y a des optimistes, gens heureux à la vérité, qui vous

diront que notre milieu social n'offre pas à la jeunesse les dangers des vieilles sociétés européennes ou du matérialiste milieu américain.

De prime abord, cette assertion semble juste.

Mais la réalité lui donne le démenti. En effet, nous n'avons qu'à regarder autour de nous, soit dans les villes, soit dans les villages, pour constater que, chez nous, les jeunes gens sont abandonnés trop tôt à eux-mêmes. Après leur sortie de l'école, à part de rares exceptions—le Patronage des Frères de Saint-Vincent de Paul de Québec, par exemple—personne ne s'est occupé d'eux d'une façon méthodique. Ces jeunes enfants sont abandonnés à eux-mêmes, juste au moment où les dangers du monde, de nouvelles difficultés et des écueils de toutes sortes peuvent troubler leur cœur, fausser leur esprit chrétien et peut-être finalement les conduire au désastre.

Dans les villes, à peine dix pour cent des jeunes gens sont enrôlés dans des associations de persévérance. La masse est livrée au hasard des rues, à l'influence délétère du théâtre interlope ou du cabaret.

Certes, je rends hommage ici aux congrégations de la sainte Vierge, aux conférences de Saint-Vincent de Paul, aux ligues du Sacré-Cœur et aux rares Patronages vraiment catholiques établis dans notre province. Le bien opéré par ces différentes associations est considérable. Mais il n'en est pas moins vrai que ces divers groupements ne comptent dans leurs rangs que l'infime minorité de 3 jeunes gens de 15 à 25 ans.

À part les catéchismes du dimanche, les œuvres post-scolaires sont inconnues dans nos campagnes. Les petits garçons quittent l'école peu de temps après leur première communion; désormais, en dehors du travail manuel que les parents imposeront, aucun but sérieux ne leur est proposé; une seule

chose les préoccupe; s'amuser sans frein, très souvent grossièrement, courir les chemins, en dehors de toute surveillance.

Qu'arrive-t-il, dans les villages surtout? Presque tous les garçons de treize à vingt ans emploient leurs loisirs à des riens; la flânerie règne en maîtresse chez nous. On perd son temps, on croupit dans l'ignorance, et très souvent le cœur se corrompt, l'âme se déflore, le jugement se fausse et la droite raison sombre dans le sein des réunions où la liberté du langage ne connaît pas de limite.

Il est une habitude qui existe dans nos villages, que nous croyons devoir signaler à ceux qui ne veulent pas fermer absolument les yeux sur les dangers qui menacent présentement la jeunesse catholique dans notre pays.

Il s'agit, ici, des villages principalement.

Tous les soirs, après le souper, le jeune gars, la pipe au bec (*rires*) quitte la famille et se dirige crânement vers la station du chemin de fer, le *magasin* de son choix ou tout autre lieu de réunion nocturne. L'auditoire qui compose ces clubs d'un nouveau genre, comprend des personnes de tout âge et de toute condition. Les éclats de voix, les grosses farces, les histoires immorales, les dissertations politiques dangereuses, etc., voilà ce qui constitue d'habitude une séance de bavards. Les jeunes gens encore bons à l'époque de leur première communion, ne tardent pas à se gâter en fréquentant de semblables milieux.

Devenu homme fait, après avoir reçu une *telle éducation* de flâneur, ignorant ses vrais devoirs de catholique, le jeune Canadien s'établit, et le voilà citoyen. Dorénavant, c'est à ce juge si mal éclairé que les questions politiques et sociales les plus délicates, les plus importantes et les plus difficiles seront

soumises! Rien de surprenant si, parfois, nombre des nôtres sacrifient à l'intérêt ou aux passions les plus sacrés de nos droits religieux ou nationaux.

Mais que faire, me dira-t-on, pour enrayer un pareil mal? Que faire? Mais se remuer, s'occuper de la jeunesse, ne pas l'abandonner à l'époque où elle a le plus besoin de protection. (*Applaudissements.*)

Les jeunes gens aiment à se réunir; c'est naturel, c'est légitime. Eh bien! réunissons-les de temps en temps, dans un bon but, procurons-leur des amusements honnêtes, des distractions intellectuelles, en un mot, dirigeons l'activité du jeune homme vers le bien, au lieu de le laisser se dépenser inutilement, ce qui est toujours funeste.

C'est ici que l'œuvre des Patronages: Unions, Cercles d'études s'offre à nous comme le grand remède aux maux qui affligent actuellement notre chère patrie canadienne-française.

Que dans chacun des mille villages de notre province se forme un cercle catholique: voilà autant de foyers d'où rayonnerait la chaleur nécessaire aux œuvres de la paroisse, telles que la visite des pauvres par les conférences de charité, les conférences populaires, l'œuvre des bonnes lectures et de la bonne presse, etc. Que chacun de ces cercles compte seulement une dizaine de membres; voilà déjà un bataillon de 10,000 catholiques militants pour qui la foi ne saurait exister, sans les œuvres. Que de merveilles une telle armée ne pourrait-elle pas accomplir sous le souffle puissant du catholicisme! (*applaudissements*)

Gédéon sauva son peuple grâce à trois cents braves. Que ne ferions-nous pas avec dix mille? (*longs applaudissements*).

Déjà l'Association de la jeunesse catholique a accompli de grandes choses, chez nous: son influence s'est fait sentir dans plus d'une occasion.

Mais cette belle association, jusqu'à ce jour, ne recrute ses membres que dans les maisons d'éducation secondaire ou supérieure.

Nous voudrions que le vaste champ de l'enseignement primaire lui fût désormais ouvert (*vifs applaudissements*). Nous sommes convaincus que les instituteurs primaires, religieux et laïques, se feraient un devoir, sous la direction des autorités paroissiales, de grouper leurs anciens élèves en cercles d'études, Patronages ou Unions affiliées à l'A. C. J. C., qui de ce chef multiplierait prodigieusement ses moyens d'action et son influence (*applaudissements*).

Dans ces cercles, qui auraient leurs réunions fréquentes et régulières, on parlerait sérieusement à la jeunesse de la nécessité de se dévouer à tout âge pour conjurer les dangers qui menacent le peuple canadien-français, au double point de vue religieux et national. On les convaincrat que, si chaque Canadien français, chaque catholique remplissait bien ses devoirs de chrétien et de citoyen, et travaillait avec zèle, sur le terrain qu'il habite, nous aurions bientôt fait d'assurer le triomphe des idées catholiques et canadiennes françaises dans la province de Québec (*applaudissements*).

Hâtons-nous de grouper la jeunesse dans un but religieux et patriotique. C'est au moyen de l'association seulement, du groupement—Patronages, Unions, Cercles, peu importe—que nous réussirons à faire de nos jeunes gens de solides chrétiens qui résisteront à toutes les mauvaises influences, qui deviendront des apôtres et, plus tard, inoculeront à notre société canadienne le levain sans lequel elle périra infailliblement (*applaudissements*).

Ici, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse, afin de rappeler aux éducateurs "qu'ils ne peuvent espérer faire du bien

aux élèves après leur sortie, qu'autant qu'on leur a fait aimer l'école, qu'on a conquis leur estime, leur cœur et leur confiance."

(1)

Comment peut-on espérer que nos élèves nous reviennent avec joie si leur séjour à l'école a été plutôt désagréable, s'ils ne se sont pas sentis véritablement aimés de leurs maîtres ?

Non seulement l'instituteur rendra le séjour de l'école agréable à ses élèves, mais donnera un enseignement tel que chaque leçon soit une préparation à la vie. Et pour ne parler que de l'histoire du Canada, chacune de ses pages doit laisser dans l'âme de l'enfant, en plus du vivant souvenir de nos gloires nationales, la forte trace de leurs vertus religieuses et civiques (*applaudissements*).

Et quels modèles plus dignes d'imitation que Cartier, Champlain, Maisonneuve, Dollard, Brébœuf, Laval, Lévis et dans un temps plus rapproché, Briand et Plessis, Lafontaine et Morin (*applaudissements prolongés*).

Dans l'accomplissement de ses devoirs quotidiens, l'instituteur catholique doit préparer l'avenir. Pour lui la jeunesse étudiante, c'est le blé qui lève, c'est l'espoir de l'Église et de la Patrie. Un tel instituteur prépare l'élève au "lendemain de l'école", de telle sorte, que grâce à lui, les œuvres post-scolaires naissent naturellement dans le milieu où il vit comme la fleur sort de son bouton.

Et lorsque dans tous les centres de notre province, il y aura un groupe de jeunes gens intégralement catholiques, pratiquant leur religion avec zèle et intelligence, le problème de notre avenir national sera en grande partie résolu (*applaudissements répétés*).

---

(1) Chanoine Barès.

Les œuvres de jeunesse sont réclamées par les personnes les plus autorisées en la matière. Sans sortir de notre province, permettez-moi de citer l'opinion du R. P. Nunesvais, supérieur des Frères de Saint-Vincent de Paul de Québec :

“Au souci de l'enfance joignons la préoccupation de la jeunesse. Elle aussi est l'enjeu de la lutte. Cette jeunesse a besoin, aujourd'hui, d'une formation spéciale, proportionnée aux luttes que lui réserve l'avenir. Cette formation spéciale nous la donnerons dans ces œuvres de persévérance. Cercles, Unions, etc., qui dans d'autres pays sont devenues les seuls moyens de défense contre l'envahissement du mal. Ne nous laissons pas porter à embrasser par simple engouement ce qui se fait ailleurs, mais quand nous voyons que des hommes clairvoyants et vraiment chrétiens, répondant en cela aux recommandations de l'Église, mettent tout leur espoir dans ce nouveau mode d'apostolat, nous serions coupables de ne pas opposer l'unité de résistance à l'unité diabolique de l'attaque.”(1)

Parlant du même sujet, le *Messenger Canadien du Sacré-Cœur de Jésus*, livraison d'octobre 1903, disait :

“Il en est aussi qui se demandent si le temps n'est pas arrivé de créer, à l'exemple de ce qui se fait ailleurs, des patronages et des cercles d'études où les jeunes gens travaillent sous la direction de guides sûrs dans un but commun d'apostolat ou de préparation à la vie professionnelle”.

C'est donc avec raison que l'A. C. J. C., a inscrit au programme de ce congrès: les *Œuvres Post-Scolaires*. Ce sujet s'impose à l'attention sérieuse de ceux qui se préoccupent de l'avenir du Canada français.

---

(1) *Les Fleurs de la Charité*, 1905.

Les jeunes gens ont besoin d'amusements: et si les jeux ne sont pas organisés et surveillés par des personnes d'expérience, ils deviendront pour ces enfants des occasions de corruption. Comme à un certain âge la famille ne suffit pas à l'activité et à la curiosité du jeune homme, c'est donc un devoir pour ceux qui s'intéressent au bien des âmes de créer des patronages et des cercles pour instruire, amuser, fortifier et préserver la jeunesse (*applaudissements*).

N'attendons pas qu'il soit trop tard. Les conditions sociales de notre pays ne sont plus les mêmes qu'il y a 20 ou 30 ans. Le développement extraordinaire des moyens de communication a fait naître avec lui celui de l'imprimerie et du théâtre; les milliers d'étrangers qui sont jetés chaque année sur nos rives traînent à leur suite un bagage d'idées subversives; la franc-maçonnerie française a désormais ses quartiers en plein cœur du Canada français.

C'est donc dire que notre nationalité est entourée de mille dangers, et que si nous n'y prenons garde, notre jeunesse sera bientôt passée à l'ennemi.

Que dans chaque paroisse donc, les instituteurs, avec la permission et l'aide du curé, organisent sans plus tarder des œuvres post-scolaires où les anciens élèves, de 15 à 25 ans, seront groupés pour jouer, s'amuser, étudier et surtout prier (*applaudissements*).

Je voudrais avoir le temps de vous décrire dans tous ses détails une journée du dimanche au Patronage de Québec. Permettez-moi de vous en donner au moins le sommaire: Il est 7 hrs du matin. Dans la grande salle de l'Union Notre-Dame, le Directeur attend déjà les jeunes gens. Dès 7¼ hrs, quelques-uns arrivent frais et joyeux. Vers 7½ hrs, la salle est déjà animée. A ce moment, les Congréganistes vont se réunir aux pieds de la Sainte-Vierge. A 8 hrs, messe des

jeunes gens et des enfants à l'école du Patronage: en tout 500. Aux jours de fête il y a grand'messe, et tous les dimanches instruction spéciale, chant de pieux cantiques d'autrefois, communions nombreuses.

On a bien prié, c'est maintenant le temps de s'amuser. Aussi de 10 hrs à midi, les jeux les plus variés se succèdent avec entrain. Une heure de calme et de repos pour refaire les forces, puis notre brave jeunesse de revenir en toute hâte au Patronage. De 1 heure à 3, les confrères des pieuses conférences de Saint-Vincent de Paul, deux à deux, vont visiter les pauvres; les autres camarades sont à la salle de lecture, à la bibliothèque, à la répétition d'un drame ou d'une comédie qui sera bientôt joué au Patronage au profit d'une bonne œuvre, ou aux billards.

A 3 hrs 1-2 tout le monde est réuni à la chapelle pour l'instruction et le salut. Immédiatement après le salut, les jeux et les amusements du matin reprennent avec une nouvelle ardeur. Et cela dure jusqu'à 6 heures. Nouvelle trêve d'une heure pour le souper, puis jusqu'à la prière. On retourne le soir à la maison un peu fatigué, mais l'âme satisfaite. Tous les soirs de la semaine, les salles redeviennent bruyantes. (1)

C'est dans ce milieu que les membres de l'Union trouvent le délassement après la journée de travail, les conseils paternels du chapelain et du directeur, l'amitié de camarades franchement pieux.

Eh bien! ce que les Frères de Saint-Vincent de Paul réalisent en faveur de la jeunesse ouvrière sortie de leurs écoles, pourquoi les instituteurs catholiques de toutes les paroisses des villes et des campagnes, ne le tenteraient-ils pas au profit de la jeunesse en général? (*applaudissements*). Avec le concours

---

(1) Lire à ce sujet un très intéressant article du R. P. Nunesvais, dans *Les Fleurs de la Charité*, mars 1904.

des autorités paroissiales et le bon vouloir du personnel enseignant, religieux et laïque, dans cinq ans d'ici, la province de Québec serait couverte de Cercles d'études, de Patronages ou d'Unions, tous affiliés à l'A. C. J. C. (*vifs applaudissements*).

Qu'il serait consolant de voir dans chaque paroisse de la province un groupe de jeunes gens intelligents, actifs, disciplinés, préparant leur avenir, sous des guides éclairés, dans l'étude, la prière et des exercices physiques modérés et réconfortants!

Avec quel bonheur les directeurs de ces œuvres de jeunesse verseraient dans l'âme de ces vaillants soldats de la Patrie, cet enseignement du poète:

Aimez, ô jeunes gens, et respectez la vie:  
Elle est bonne à celui qui va droit son chemin,  
Et qui ne garde au fond de son âme ravie  
Que le rêve d'hier et l'espoir de demain;

Elle est bonne à tous ceux qui courent à leur tâche,  
Comme le laboureur qui se lève au matin,  
Et retourne son bien sans plainte et sans relâche,  
Malgré la terre dure et le ciel incertain.

Votre aube vient de naître à l'orient tranquille,  
Vos bœufs frais attelés se passent d'aiguillon,  
Votre charrue est neuve et votre champ fertile;  
Déjà l'épi futur germe dans le sillon.

Au travail, au travail! Faites votre journée;  
Vous êtes au matin, laissez venir le soir;  
Vous êtes en avril, laissez finir l'année;  
L'herbe d'ennui se fane où fleurit le devoir.(1)

Avec quel soin jaloux, ces mêmes directeurs feraient passer dans le cœur et dans l'esprit de leurs jeunes disciples leur ardent amour pour la patrie canadienne! Penchés sur les pages incomparables de notre histoire nationale, cette ardente jeu-

(1) H. Chantavoine, *Travail et Devoir*.

nesse frémirait d'orgueil au souvenir des hauts faits du passé et jurerait fidélité à la cause canadienne-française et catholique (*applaudissements*).

Cette année 1908 nous semble propice à la réalisation des rêves féconds: Laval et Champlain nous invitent à l'action énergique et réfléchie:

Laval, ce missionnaire intrépide, cet évêque doux et ferme, ce semeur de clochers qui nous a laissé cette incomparable organisation paroissiale à qui nous sommes redevables d'avoir survécu à toutes les défaites et à toutes les attaques (*applaudissements*);

Champlain, "ce chrétien comme Charlemagne et saint Louis qui voulut que la religion occupât dans sa nouvelle patrie la première place, parce que seule, par son influence salutaire, elle peut donner à un peuple naissant des assises durables;"(1) Champlain, ce patriote éclairé qui veilla sur notre nationalité avec une vigilance incomparable et sut l'arracher des griffes des Kertk, de peur que son œuvre ne s'anglifiât.

Ces deux héros nous supplient en ces fêtes commémoratives de ne pas forfaire au devoir. Par leur bouche, c'est la grande voix de l'histoire qui parle (*applaudissements*). Que nous dit-elle cette voix?

"Préparez l'avenir en formant la jeunesse; c'est par elle que vous assurerez le triomphe définitif de votre nationalité" (*applaudissements*).

Et cette jeunesse, nous la formerons en l'organisant, en la groupant méthodiquement, en la ralliant autour d'un drapeau commun sur lequel s'unissent harmonieusement les emblèmes de la Religion et de la Patrie, en l'instruisant de ses devoirs, et en

---

(1) D'après Mgr Racine, ancien évêque de Sherbrooke.

lui proposant un idéal digne de son ardeur et de sa générosité  
(*Salves répétées d'applaudissements. L'auditoire fait une ovation  
à l'orateur.*)

---

## LA JEUNESSE RURALE

BREF RÉSUMÉ D'UN DISCOURS PRONONCÉ DEVANT LE CONGRÈS  
DE L'A. C. J. C., TENU À OTTAWA, LE 24 JUIN 1910

Nous empruntons le résumé qui suit à la brochure: *Le Congrès de la Jeunesse*, à Ottawa.

“L’Orateur suivant est M. C.-J. Mignan, directeur de *l’Enseignement Primaire* de Québec. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici qu’un faible aperçu de la brillante improvisation qu’il a servie au public.

“L’orateur s’enuse d’abord de n’être pas artiste. Il aurait voulu faire vibrer cette lyre admirable qu’est l’âme de la jeunesse catholique canadienne-française.

“Ce congrès à Ottawa, dans Ontario, a été une idée lumineuse. A Québec il fait bon défendre sa foi et son patrimoine national. Mais à Ottawa c’est plus difficile, et pourtant c’est nécessaire. Car il faut crier dans Ontario comme dans Québec et prouver par nos actes, “que catholiques nous sommes, que Français nous sommes, et que tous les deux nous resterons”. (*Applaudissements.*)

“Votre programme, messieurs de l’A. C. J. C., dénote une maturité intellectuelle qui ne le cède qu’à votre zèle pour le réaliser. Vous voulez conserver votre langue au Canada, et déjà vous avez su faire loi. Les parlements ont cédé à votre énergique ténacité, et vous avez accompli ce que les vieux patriotes et nous-mêmes avions rêvé. Vous voulez qu’on étudie notre histoire pour en perpétuer la tradition. Et voici que vous êtes en train de semer par le pays des bronzes immortels, qui apprendront à nos enfants ce que vaut l’héroïsme de nos premiers pionniers sur cette terre. (*Applaudissements.*) Vous voulez le respect de notre religion catholique, et voilà

que vous l'avez fait triompher de ses ennemis les plus acharnés. Voilà que la jeunesse reprend le mot de Pie X, et veut triompher par l'Eucharistie.

"M. Magnan nous parle d'une manière toute spéciale de l'A. C. J. C. et de la jeunesse rurale; il faut aller aux jeunes de l'enseignement primaire. Que votre association gagne seulement une dizaine de nos braves jeunes Canadiens dans chacune de nos douze cents paroisses. Cela vous fera déjà douze mille adhérents, et ce sera un formidable bataillon. Et que faut-il faire pour intéresser ces jeunes gens? Leur parler de questions qui les touchent, et de questions économiques surtout: amour du sol, de la patrie, du travail, du capital même, en vue du bien; les faire devenir une élite de cultivateurs, d'ouvriers. Et aux jours de tourmente nationale, nous pourrons compter, non sur des machines passives, mais sur une levée de vaillants dont l'intelligence ira de pair avec l'énergie. (*Applaudissements*).

"Félicitations et honneur à vous, les "Camarades" de l'Association Catholique de notre Jeunesse! Vous êtes entrés dans la carrière avant vos aînés: ceux qui ont grisonné ne sont pas jaloux, car vous êtes le progrès. Vos ancêtres, les Dollard, que vous voulez rendre à la postérité, furent surpris à dire le chapelet; ils avaient communié. Plus heureux, vous serez, vous, la génération nouvelle, si, alliant à votre ardeur la même foi religieuse et le même désintéressement, vous y ajoutez l'étude saine et approfondie que vous avez mise si sagement à votre programme; surtout, si, dominant les intérêts mesquins, et les attaches de coterie, vous savez demeurer au-dessus des partis, par l'Association catholique et nationale qui remplit d'espoir nos cœurs émus. (*Applaudissements répétés*).

"En terminant M. Magnan souhaite à Ottawa de continuer l'exemple, dans son encouragement pour les œuvres socia-

les. Elle est en train de devenir une ville de congrès. Celui de la Jeunesse catholique Canadienne française n'aura pas été le moindre. (*Applaudissements répétés.*)

“M. Magnan a établi entre son auditoire et lui une chaude sympathie.”

---

PREMIER CONGRÈS PÉDAGOGIQUE DE LA LANGUE  
FRANÇAISE EN ACADIE

DISCOURS PRONONCÉ À L'OUVERTURE DE CE CONGRÈS TENU À  
SAINT-LOUIS DE KENT, N. B., LE 25 JUILLET 1911

Mesdames,

Messieurs,

Il me tardait de visiter la noble terre acadienne, de serrer la main des vaillants amis de l'idée française et catholique, si nombreux, Dieu merci, au cher pays d'Évangeline. J'avais hâte de sentir battre près du mien le cœur de cette noble et admirable nation qui lutte depuis trois siècles pour conserver intact le double trésor de sa langue et de sa foi.

Enfin, je vois ce que j'ai tant contemplé en esprit: le théâtre captivant où s'ouvrait en 1604 la glorieuse épopée coloniale française en Amérique. C'est ici que les missionnaires, les découvreurs, les laboureurs et les fondateurs de villes commencèrent leur œuvre merveilleuse et que les valeureux soldats de Latour, de Denys et de d'Aulnay versèrent le plus pur sang de France pour la défense de leur nouvelle patrie.

Ah! qu'ils furent grands ces nobles aïeux, laboureurs et soldats! N'est-ce pas eux que chantent ces vers du poète Demers:

*"Tous ces hommes voyaient dans leur espérance  
Sous leur sueur de sang germer une autre France;  
Et d'un geste que rien ne pouvait retenir,  
Au sillon du présent, ils jetaient l'avenir."*

D'autres voix plus éloquentes ont déjà traduit l'émotion de l'admirable et poignant passé de votre race, chers amis, chers

compatriotes. Cette âpre terre d'Acadie, cet avant-poste de la France américaine a ses historiens et ses poètes. Les uns ont raconté les gestes chevaleresques qui marquèrent ses origines, les autres ont chanté ses malheurs incomparables; les uns ont rappelé qu'au soir du sombre jour d'épreuves de la cruelle et barbare dispersion tout semblait perdu pour le petit peuple acadien; les autres, pleins de foi en l'avenir, jetaient des notes d'espérance aux échos attristés. Mais bientôt, pour tous, témoins du grand miracle et de la reconstitution du peuple dispersé, le ciel de la patrie s'éclaira enfin et leurs yeux se reposèrent sur une aube de résurrection.

Mais de cette aube de résurrection à la date actuelle, que de luttes, que d'épreuves! De 1760 à 1867, vos pères furent pratiquement abandonnés et de la France et du Canada. Seule l'Église, l'Église, par son vénéré représentant, l'évêque de Québec, veilla sur le peuple martyr. Ici, comme chez nous, la paroisse religieuse fut le cadre préservateur, et le clocher le phare qui guida dans les nuits sombres des luttes séculaires.

Comme elle est vraie cette parole de René Bazin: "La douleur est comme une amande amère qu'on jette au bord du chemin; elle y tombe; elle y germe; quand on repasse au même endroit, vingt ans après, on trouve un amandier en fleurs."

Oui, la douleur a été longtemps le lot du peuple acadien (ne peut-on pas appeler l'Acadie la terre classique de la souffrance?), mais c'est de cette douleur même, vaillamment et fièrement soufferte, qu'est née sa force et sa grandeur, car suivant une très juste pensée d'Émile Augier: "la douleur élargit les âmes qu'elle fend."

Mais trêve du passé, si noble qu'il soit. C'est pour préparer l'avenir que ce patriotique congrès a été organisé. Et ici qu'il me soit permis de remercier et de féliciter M. l'abbé Léger, l'âme de cette convention. Je le remercie du fond du

cœur d'avoir associé mon nom à ce congrès, de m'avoir fourni l'occasion de fouler ce sol béni de l'Acadie, de presser la main de nobles frères qu'il ne m'avait pas encore été donné de connaître. Je le félicite d'avoir compris que l'union, l'association et le travail seuls sauvent les peuples menacés dans leur avenir; je le félicite de croire en ces trois mots si terribles aux ennemis et si doux pour des frères : "Union, discipline et organisation".

Vous voulez préparer l'avenir, bien chers amis; comme vous avez eu raison de confier cette tâche à ceux mêmes qui se sont donné pour mission, l'éducation de l'enfance. On a comparé avec raison l'instituteur au cultivateur: le dernier prépare les moissons futures et le premier les générations à venir. "Il faut en agriculture, dit Plutarque, un bon sol, un habile cultivateur, des semences bien choisies."

Or, dans l'éducation, l'âme c'est le sol, le maître c'est le cultivateur, les préceptes sont la semence.

L'âme acadienne, voilà le sol, chers instituteurs et chères institutrices, que l'on confie à votre sollicitude. Vous en êtes les cultivateurs, c'est dire que l'avenir de votre noble nation est entre vos mains. Et cet avenir sera ce que vous l'aurez fait: à vous donc de jeter en terre une semence choisie.

Voilà pourquoi, durant ce congrès, vous allez étudier ce qui fait le bon instituteur, le bon éducateur; ne l'oublions pas, l'instruction et l'éducation sont deux rayons qui sortent du même foyer: l'âme du maître. On ne saurait donc les séparer. Si la première se propose de développer les facultés intellectuelles, la seconde se plait à former les facultés morales.

On a dit depuis longtemps: "l'instruction meuble l'esprit, l'éducation le cœur; l'instruction donne l'essor à l'intelligence, l'éducation donne de la vigueur à la volonté; l'instruction enrichit la mémoire et fait briller l'esprit, l'éducation donne de la certitude au jugement; l'instruction prépare et

forme l'homme savant, la femme instruite, l'éducation prépare et forme l'homme loyal, la femme dévouée; l'instruction donne le savoir qui flatte, l'éducation élève le caractère et le plie aux exigences de la vie."

Aussi, pas d'éducation complète sans l'union de l'éducation et de l'instruction. Ce n'est que par le développement de l'intelligence, la formation du cœur et de la volonté que l'âme se forme et que l'homme devient ce que Dieu veut qu'il soit: un chrétien vaillant, un citoyen utile.

Quand un Romain devenait père, on déposait à ses pieds son enfant nouveau-né.

Si de ses mains, il le relevait de terre, l'enfant devait vivre, grandir, et devenir comme lui, un citoyen de Rome qui commandait au monde. Si l'enfant était laissé à terre, il devait mourir.

"Parents chrétiens, s'écrie l'auteur des Paillettes d'or, après avoir cité le trait qui précède, vous dont le cœur est haut et les destinées sublimes, quand Dieu vous donne un enfant, prenez-le vous aussi dans vos bras, élevez-le vers Dieu, notre maître et notre Dieu, faites-le regarder le ciel, but de son terrestre voyage; et que cet acte d'obligation spontané soit pour lui, comme pour le jeune romain, l'emblème de la vie, mais de la véritable vie, de celle qui ne finit point!

"Bientôt alors commencera une autre élévation, celle dont la première, faite au seuil de l'existence, n'aura été que l'image: l'éducation."

Et cette éducation, règle générale, les parents ne peuvent la donner seuls, ils ont alors recours à l'instituteur, à l'institutrice. L'on comprend donc pourquoi le choix des éducateurs est une affaire importante, pourquoi ces derniers doivent mériter la confiance que l'Eglise et la famille mettent en eux.

Aussi les congrès pédagogiques qui vont de plus en plus se multipliant, sont-ils de mieux en mieux appréciés, c'est qu'ils contribuent au perfectionnement professionnel des maîtres.

Ah ! je comprends pourquoi, instituteurs et institutrices de l'Acadie, vous êtes accourus ici de tous les points de votre belle petite patrie. C'est que, conscients de vos devoirs, convaincus de la grandeur de votre mission, vous désirez augmenter votre savoir et parfaire vos méthodes. Apôtres de la foi, donc : la race française est la plus fidèle gardienne en Amérique ; apôtres de la langue que nos pères apportèrent au XVIIe siècle du noble et beau pays de Charlemagne, de saint Louis et de Jeanne d'Arc, vous rêvez de rendre la jeunesse acadienne digne de ces héros qui colonisèrent l'Acadie, grâce à des efforts inouïs, la défendirent au prix de leur sang, et après la lâche et honteuse dispersion, la reconquirent par le sacrifice, par le miracle de la souffrance.

L'histoire de l'Acadie, enseignez-la avec amour et dans la langue française, la seule digne de raconter les hauts faits dont elle est remplie. Et cette langue française, la nôtre à tous, Acadiens et Canadiens, elle qui nous fait frères, qui nous rappelle notre commune et glorieuse origine, gravez-la bien dans le cœur des enfants, imprimez-la sur leurs lèvres, et apprenez-leur qu'elle confère un titre de noblesse à ceux qui la parlent. Dites-leur bien, à ces chers enfants, que les Français d'Amérique ont le droit de marcher le front haut sur tout le vaste territoire canadien ; que dans les terres de l'Acadie, sur les rives du bassin des Mines, aussi bien que sur le roc de Québec et dans les plaines fertiles du Saint-Laurent, ils sont bien chez eux et non des parvenus ou des tolérés.

Enseignez-leur, enfin, à vos élèves, espoir des triomphes futurs, que notre langue doit vivre, se développer et prospérer

par tout le Canada, afin qu'elle devienne de plus en plus le lien indestructible qui rattache intimement les uns aux autres, tous les groupes français d'Amérique.

Et tous portons-la bien haut dans nos cœurs: vouons-lui le culte de l'amour au pied de la croix qui brille au faite de nos clochers, dans l'azur du ciel. Ne séparons jamais la Foi de la Langue, c'est pour nos deux nationalités sœurs le gage de la victoire et de l'immortalité.

---

## L'ÉCOLE ET LA FAMILLE

RÉSUMÉ D'UNE CONFÉRENCE DONNÉE À SAINT-CASIMIR,  
COMTÉ DE PORTNEUF, SOUS LES AUSPICES DE LA  
COMMISSION SCOLAIRE (1)

### *L'École et la Famille*

Monsieur le Curé,

M. le président,

Mesdames, messieurs

L'École et la Famille ne sont pas étrangères l'une à l'autre. La famille est la première école de l'enfant, et l'école est le prolongement providentiel de la famille.

Elles ont toutes deux pour but, l'éducation de l'enfant. L'école est donc subordonnée à la famille, qui a le droit de choisir les écoles auxquelles elle juge bon de confier l'éducation de l'enfance. Et l'école et la famille doivent collaborer de concert à l'œuvre de l'éducation de la jeunesse; ce n'est que par une parfaite unité de vues et une parfaite unité d'action qu'elles obtiendront un plein succès dans l'œuvre de l'éducation.

L'éducation de l'enfant commence dans la famille, dès le plus bas âge. Dans ce sanctuaire, né d'un sacrement "grand dans le Christ et dans l'Église", les parents désirent faire de ceux

---

(1) Dimanche, le 15 novembre 1914, sur l'invitation du distingué président de la commission scolaire du village de Saint-Casimir, M. Henri Grandbois, nous donnions une conférence sur "l'École et la Famille", en présence d'un grand nombre de parents, du personnel enseignant du village et de la paroisse et des enfants des écoles, du collège et du couvent. La conférence, grâce à la délicate bienveillance de M. le curé J.-G. McCrea, a été donnée dans l'église.

que la Providence leur confie des hommes et des femmes tels que Dieu les veut: des chrétiens. Voilà l'idéal sur lequel l'école catholique se mettra d'accord avec les parents.

"Entendez-le bien, parents chrétiens, disait un jour Monsabré, le baptême de vos enfants doit être pour vous le point de départ et la règle de leur éducation; vous devez vouloir qu'ils deviennent de parfaits chrétiens".

C'est la même pensée, sous une autre forme, que Montaigne exprimait au XVI<sup>e</sup> siècle: "Il ne faut pas dresser le corps sans l'âme, mais les conduire également comme un couple de chevaux attelés au même char".

Cette éducation chrétienne grandit et perfectionne par des dons surnaturels tout ce qu'il y a de bon dans le cœur des enfants, et les parents doivent avoir la légitime ambition d'en faire des hommes intelligents et instruits, capables de réussir plus tard dans la carrière où ils seront entrés.

Mais comme la famille n'est pas toujours capable de poursuivre jusqu'au bout l'œuvre de l'éducation, elle s'adresse à l'école. Entre l'école et la famille, il doit donc y avoir communauté d'idées et de sentiments.

L'une et l'autre agiront de concert, et de fréquentes relations doivent s'établir, dans l'intérêt de l'enfant, entre l'école et la famille. L'école inspirera le plus grand respect pour les parents et ces derniers accorderont leur autorité aux maîtres et aux maîtresses. Jamais la famille ne devra entraver l'action de l'école—si elle est ce qu'elle doit être—mais plutôt la renforcer par une action conjointe.

### *L'Education dans la Famille*

Avant d'aller à l'école l'enfant a reçu déjà l'éducation de famille.

Comment doit donc se faire l'éducation de l'enfant dans la famille ? Par l'amour—non l'amour aveugle—la patience, la fermeté, l'autorité et le respect, l'entente des parents, la prière et le bon exemple.

Il faut éviter l'excès de tendresse et l'excès de sévérité. Ne pas faire de l'enfant une petite idole ou un malheureux souffredouleur, quitte à laisser à l'école le soin de refaire une éducation manquée, comme si l'école, suivant l'expression pittoresque du P. Monsabré "n'était qu'une maison de haute industrie, où l'on répare les poupées vivantes dont se sont amusés et qu'ont endommagées des parents maladroits".

### *L'Education dans l'Ecole*

Dès l'âge de six ou sept ans, parfois cinq, l'enfant est envoyé à l'école. C'est là que l'œuvre d'éducation commencée par les parents se continuera, se complètera. Le bon maître se propose de *bien élever* les enfants, c'est-à-dire, sans oublier les soins du corps, développer harmoniquement l'esprit, le cœur et la volonté de ses élèves, afin de les amener plus sûrement à leur faire connaître, aimer et servir Dieu, ce qui est encore le meilleur moyen d'en faire de bons citoyens. "Ce que l'école doit surtout développer dans l'homme qu'elle prépare, dit un éducateur, c'est l'homme lui-même, c'est-à-dire un cœur, une intelligence, une conscience; rien n'est plus exact, à la condition de ne pas oublier que, si cet homme doit être un ouvrier des champs ou de l'atelier, une excellente sauvegarde de la moralité de l'individu, c'est le goût et l'amour du travail qui le fera vivre." De là nécessité d'enseigner, dès l'école primaire, outre les matières classiques proprement dites, des notions propres à faire aimer le milieu où l'enfant grandit. C'est

ainsi, qu'à l'école rurale, l'enseignement agricole a sa place marquée, et que dans toutes les écoles de filles l'économie domestique et la science ménagère doivent être en honneur.

L'enseignement agricole à l'école primaire peut être aidé par les leçons de choses, les devoirs, les lectures, et surtout par le musée et le jardin scolaire; cet enseignement doit s'appuyer essentiellement sur des expériences simples relatives au développement des végétaux, aux opérations culturales les plus usuelles et sur les règles élémentaires de l'hygiène des animaux domestiques.

Cet enseignement doit surtout viser à faire aimer la vie des champs aux enfants de la campagne, à leur en faire admirer la douce indépendance.

Pour les petites filles spécialement, l'école doit s'appliquer à faire d'elles des jeunes filles instruites, non seulement dans les sciences et dans les lettres, mais aussi dans les choses de la vie, de la tenue d'un ménage, d'un jardin, d'une basse-cour, etc.

Monseigneur Turinaz voulait qu'on enseignât tout d'abord aux jeunes filles et aux femmes des ouvriers et cultivateurs "les mathématiques de leur avoir et de leurs dépenses, la chimie de la cuisine et la géographie de leur intérieur".

A l'école primaire échoit aussi le rôle difficile de favoriser les vocations spéciales en discernant les aptitudes et les talents dont la Providence a doué certains élèves. A l'école primaire incombe encore la tâche de prémunir la jeunesse contre les méfaits de l'alcool et de lui inspirer le goût de l'épargne.

Mais pour que l'école joue ce rôle si important; il convient d'en confier la direction à de véritables éducateurs. Ce n'est pas tout, il faut aider ces éducateurs à remplir leur tâche difficile en les soutenant de notre autorité, en les réconfortant par notre sympathie et notre reconnaissance.

C'est ici que les commissaires d'écoles ont un beau rôle à jouer, s'ils comprennent bien la noblesse et l'importance de leur mission. Les contribuables ne doivent choisir pour commissaires que des hommes de bonne volonté, à l'esprit droit et amis du progrès bien entendu, des hommes de jugement désireux de seconder le curé de la paroisse dans ses efforts pour favoriser l'éducation de la jeunesse.

Enfin, l'école et la famille, sous la direction du pasteur, créeront des œuvres postscolaires où la jeunesse se formera aux luttes de la vie, tout en se récréant conformément aux besoins du jeune âge. Des cours complémentaires seront établis pour perfectionner l'instruction reçue à l'école primaire et pour orienter définitivement cette instruction vers le métier ou la profession de son choix.

Et le couronnement d'une telle éducation, fruit de l'union intelligente de l'école et de la famille, sera l'épanouissement logique des œuvres religieuses et sociales dans la paroisse. Heureuse la paroisse où une chaude et chrétienne sympathie enveloppe l'enfance et la jeunesse depuis le berceau jusqu'à l'adolescence, où l'École et la Famille ne font qu'un cœur et qu'une âme. Dans ce milieu béni, grandiront des générations respectueuses de l'autorité de Dieu, de son Église, des parents et des autorités civiles légitimes; des générations attachées au sol qui les a vus naître et soucieuses de tous les progrès nécessaires: religieux, intellectuels, moraux et matériels.

Avant de terminer, un mot aux enfants. Enfants, aimez et respectez non seulement vos parents et vos maîtres, mais aimez et respectez aussi vos grands parents. Un grand écrivain a dit: "On ne peut mieux commencer la vie qu'en aidant ses vieux parents à finir doucement et heureusement la leur.(1)"

(1) Vessiot.

Dans la famille où le grand-père et la grand'mère sont encore entourés d'une respectueuse affection, la bonne éducation des enfants est évidente. Rappelez-vous que "ne pas aimer ses grands parents, c'est être deux fois ingrats".

Méditez ces beaux vers que l'on vous fit apprendre par cœur, un jour :

"Vous tous, petits enfants, aimez bien vos grand'mères,  
Entourez-les; leur âge a des douleurs amères;  
Oh! formez devant l'âtre une riante cour,  
Quand votre aieule vient au cercle de la famille,  
Chauffer ses membres froids au foyer qui pétille,  
Son cœur à votre amour":

Hâtez-vous d'aimer vos parents et vos grand-parents,  
n'attendez pas qu'il soit trop tard,

"Car un jour vous verrez, sur la porte un drap noir;  
L'aieule manquera dans le cercle du soir;  
Puis, plus tard, votre mère et vos plus fidèles . . . .  
Nos logis sont des nids, d'abord pleins et joyeux,  
Mais dont les habitants sont des oiseaux des cieus,  
Qui tôt ou tard ouvrent leurs ailes."

---

LES PREMIERS MISSIONNAIRES ET LES PREMIERS  
INSTITUTEURS DU CANADA

DISCOURS PRONONCÉ LE 17 OCTOBRE 1917, A L'UNIVERSITÉ  
LAVAL, A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU  
MONUMENT DE LA FOI(1)

Éminence,(2)

M. le Surintendant,(3)

Chers jeunes gens.

Vous avez répondu généreusement à l'appel qui vous a été fait, en vous rendant aujourd'hui au pied de ce magnifique monument, nombreux et fiers, pour manifester publiquement votre admiration et votre reconnaissance envers les premiers missionnaires et les premiers instituteurs de notre pays, les Récollets. Je vous félicite et vous remercie, étudiants de Québec et de Lévis, pour ce geste qui vous honore. Il vous appartenait, enfants de Québec, en ce glorieux anniversaire du troisième centenaire de l'établissement de la foi au Canada, de manifester spécialement votre gratitude aux vaillants apôtres qui, il y a trois siècles, abordèrent sur les rives alors sauvages de la ville que l'on venait de fonder, pour y établir le règne de Jésus-Christ; il vous appartenait à vous plus qu'à tous autres, écoliers et étudiants de l'antique cité de Champlain, de dire en ce beau jour votre reconnaissance aux premiers instituteurs du Canada, qui furent encore les Récollets.

(1) La démonstration devait avoir lieu au pied du monument, mais vu l'inclémence de la température, la séance fut tenue à l'Université Laval.

(2) Son Éminence le cardinal L.-N. Bégin, archevêque de Québec.

(3) L'honorable Cyrille-F. DelAge, surintendant de l'Instruction publique.

En effet, le 2 juin 1615, le P. Jean Dolbeau arrivait à Québec, bientôt suivi des RR. PP. Denis Jamet, Joseph LeCaron et du Frère Pacifique Duplessis. Le premier soin des RR. PP. Récollets fut d'ériger une modeste chapelle au pied de la falaise, à l'endroit à peu près où se trouve aujourd'hui l'historique église de Notre-Dame-des-Victoires. Pour la première fois, en cette région, le saint Sacrifice de la Messe fut offert le 25 juin 1615; pour la première fois, en 1615, des missionnaires, bénis et encouragés par le Vicaire de Jésus-Christ, établissent leur résidence à Québec, alors le cœur et la tête du Canada. C'est donc de 1615 que date l'établissement de la foi catholique au Canada. En 1915, il y avait donc trois siècles qu'à la demande de Champlain, l'illustre fondateur de notre ville, des prêtres de Jésus-Christ dressèrent leur tente à Québec et édifièrent sur nos rives le premier tabernacle qui abrita pour la première fois sous le ciel canadien la présence réelle du Christ dans l'Hostie. Cet anniversaire béni, dont la célébration a été retardée d'une année à cause de la guerre, a été célébré hier avec une solennité digne d'un tel événement historique.

Aujourd'hui, notre reconnaissance, chers jeunes gens, va encore certes aux missionnaires de 1615, mais vous êtes invités tout spécialement à vous souvenir que les Récollets furent aussi les premiers instituteurs du Canada.

En effet, le zèle des Récollets pour l'enseignement s'exerça d'abord auprès des petits Sauvages, puisqu'il n'y avait pas encore de jeunes Français à instruire.

Dès 1616, il est question d'enseignement dans les annales de la mission canadienne.

Durant l'hiver de 1618-1619, le Père Joseph LeCaron instruisit les Montagnais de Tadoussac et leur enseigna l'écriture et la langue française. Nous pouvons entrevoir le

zèle avec lequel ils remplissait son office de maître d'école dans ces lignes écrites de sa main: "J'ai montré l'alphabet à quelques-uns qui commencent assez bien à lire et à écrire. Monsieur Houel vous pourra faire voir un exemple que je lui ai envoyé. C'est ainsi que je me suis occupé à tenir école ouverte dans notre maison de Tadoussac enfin d'y attirer les Sauvages et les rendre sociables avec nous pour les accoutumer à nos façons de vivre".

Il serait intéressant de rappeler aussi les débuts de l'enseignement primaire au pays des Hurons, où dès 1624, "des hommes comprenaient assez bien et les enfants tenaient assez gentiment la plume", ainsi que s'exprime le Récollet Sagard.

Mais il suffit de signaler le fait que les Récollets entreprirent d'ouvrir à Québec le premier collège ou séminaire qui y ait existé. Ce projet fut mis à exécution dès 1618, et en 1620, le collège existait; les Récollets y faisaient la classe à de jeunes Sauvages. L'entreprise n'eut pas tous les résultats désirés par ces hardis promoteurs; mais si les ressources matérielles manquèrent, le zèle ne fit jamais défaut chez nos premiers maîtres d'écoles.

Avec à-propos, l'abbé Auguste Gosselin a écrit: "On a prétendu que le collège des Jésuites fut la première école ouverte à Québec et le père Lejeune le premier maître d'école du Canada. C'est une erreur. Les Récollets tenaient une école à leur Couvent de Québec bien avant les Jésuites, c'est le père LeCaron qui a été le premier maître d'école au Canada."

Avant monsieur l'abbé Gosselin, monsieur J.-B. Meilleur avait déjà dit: "Les Récollets ou Franciscains qui furent les premiers missionnaires en Canada, y furent aussi les premiers instituteurs."

Un collaborateur de *La Revue Canadienne* de 1874 a écrit cette phrase parfaitement exacte: "Le nom des Récollets

doit nous être plus cher, à nous, peuple canadien, qu'à aucun autre peuple de la terre. Les Récollets ont été nos premiers missionnaires et nos premiers instituteurs: double et impérissable titre à notre amour et à notre reconnaissance."

Cette démonstration présidée par le surintendant de l'Instruction publique, marque une date qui restera dans l'histoire de l'enseignement au Canada. Votre démarche généreuse qu'inspirent le patriotisme le plus pur et la foi la plus ardente, sera soumise, jeunes gens qui m'écoutez, à l'admiration des générations futures.

Et vous-mêmes, chers étudiants, vous conserverez de cette fête le plus réconfortant souvenir. Jamais vous n'oublierez que ce superbe monument rappelle tout à la fois les origines françaises et catholiques du Canada, origines dont vous êtes fiers et dont vous devrez toujours être fiers; jamais vous n'oublierez que ce monument s'élève en l'honneur des pionniers de la civilisation chrétienne chez les barbares de l'Amérique du Nord, qui au nom de l'Église catholique, apostolique et romaine et au nom de la France vinrent jeter sur nos rives les premières semences de l'Évangile; jamais vous n'oublierez la grande leçon de patriotisme et de foi que ce monument vous donne en ce jour: leçon de fidélité aux traditions du passé et de confiance inébranlable en l'avenir du peuple canadien-français, s'il reste fidèle à la mission que l'Église et la France lui confièrent jadis.

Vous assurerez vous-mêmes ce triomphe, chers élèves, si vous restez fidèles à votre Foi et à votre langue. Préparez-vous par l'étude et le travail à devenir les premiers dans l'état que vous embrasserez bientôt, afin de pouvoir mettre votre influence au service de toutes les causes religieuses et nationales.

Ce monument vous invite à la lutte et vous promet le triomphe.

En effet, la statue symbolique qui le couronne est bien éloquente. Elle représente la Foi tenant dans la main droite le signe du salut : la Croix ; dans la main gauche, une palme, symbole de la récompense promise aux peuples, comme aux individus qui demeurent fidèles aux enseignements du christianisme.

Un tel enseignement dans le cadre merveilleux où vous êtes en ce moment, chers jeunes gens, ne saurait jamais s'effacer de votre mémoire. Ce monument, que vous admirez avec raison, se dresse précisément à l'endroit où se trouvaient, jusqu'en 1759, l'église et le couvent des Récollets, dont en honore aujourd'hui la mémoire. A deux pas d'ici, sur le site actuel de l'Hôtel-de-Ville, le Collège des Jésuites s'élevait en face même de l'antique et glorieuse cathédrale de Notre-Dame, l'église-mère de toutes les églises de l'Amérique du Nord, et du Séminaire, que fonda l'illustre et saint évêque de Laval ; vis-à-vis aussi, en face de nous, le couvent de Marie de l'Incarnation continue la belle œuvre créée par sa vénérée fondatrice, et là, tout à côté, on voyait naguère le château Saint-Louis habité par tous les gouverneurs de la Nouvelle-France ; au pied de la falaise, c'est le site de la première Habitation de Champlain et de la première église élevée au Dieu de l'Eucharistie par les Récollets.

Partout donc sur ce glorieux roc de Québec, l'Histoire parle éloquemment à notre esprit et à notre cœur et nous rappelle ce que furent les fondateurs de notre patrie : d'intrépides Français de vrais catholiques, mais devenus profondément Canadiens parcequ'ils avaient adopté définitivement le Canada pour leur patrie.

La leçon de ce jours, chers jeunes gens, c'est une leçon de fierté nationale et religieuse: fierté de notre origine française et de notre foi catholique; fierté de notre titre de Canadien. Et la conclusion s'impose: demeurons inviolablement attachés à notre Foi, à notre Langue et à nos Traditions.

---

CINQUIÈME PARTIE

SOUVENIRS DE VOYAGE

SUR LES ROUTES DE FRANCE (1)

CONFÉRENCE DONNÉE À LA SALLE LOYOLA, QUÉBEC, SOUS LES  
AUSPICES DE L'A. C. J. C., LE 13 AVRIL 1910

M. le Président,

Mesdames, messieurs,

Il y a eu un an le 18 mars dernier, à 10 heures du matin, je quittais la rade de New-York, à bord de la Provence, en route pour Rome.

Mais la ville Éternelle n'était pas le seul objectif de mon voyage: la Mère-Patrie m'attirait; j'avais hâte de fouler le sol de la France, de parcourir ses routes séculaires, de visiter ses villes et ses monuments; je désirais surtout connaître la France catholique, la grande persécutée, la vaillante qui ne désespère pas et lutte quand même—mettant en Dieu toute sa confiance—contre des ennemis nombreux, unis et tout-puissants.

Le 25 mars au matin, jour de l'Annonciation de la Très-Sainte-Vierge, la Provence était en vue de la terre française: à notre droite se dessinait faiblement dans le lointain la presqu'île du Cotentin; bientôt nous entrions dans le golfe du Calvados, puis à 9 heures du matin, le steamer jetait l'ancre en face de l'estuaire de la Seine.

La vue des côtes normandes éveillèrent en mon cœur des sentiments que je n'avais jamais soupçonnés. Et tout naturel-

---

(1) Voir à l'Appendice, *En marge d'un Voyage*.

lement, ce couplet de la très ancienne mais toujours belle romance de Châteaubriand, *Vers les rives de France*, chantèrent délicieusement en mon âme :

Voilà, voilà la France!  
Voguons doucement, oui  
Voguons en chantant, pour nous  
Les vents sont si doux!  
Pays, notre espérance,  
Rivage béni, oui!  
A ton port chéri,  
Le ciel nous rend aujourd'hui.

Et ce port chéri, c'était le Havre, nom doublement béni pour un Canadien français. Le Havre ne rappelle-t-il pas la mémoire de plusieurs de ces hardis pionniers chrétiens, nos pères, qui s'embarquèrent en cet endroit au XVII<sup>e</sup> siècle, pour aller coloniser la Nouvelle-France, puis, surtout, n'évoque-t-il pas le souvenir de notre poète national par excellence, Octave Crémazie. En effet, c'est au Havre que le barde malheureux passa les derniers mois de son douloureux exil, c'est là qu'il rendit le dernier soupir.

Dans les guerres du XVII<sup>e</sup> siècle, le Havre joua un rôle important; aujourd'hui port de mer commercial, sa rade est remplie de navires portant les drapeaux de tous les pays.

Le Havre aussi est la patrie de Bernardin de Saint-Pierre et de Casimir de Lavigne: de magnifiques statues rappellent la mémoire de ces grands littérateurs.

AU HAVRE (1)

Dès le jour de notre arrivée au Havre, je me fis un devoir d'aller m'agenouiller sur la tombe de Crémazie. Je ne suis pas seul pour faire ce pèlerinage patriotique: ma femme veut bien m'accompagner, et M. G.-E. Sauviat, l'un des officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, se joint à nous.

Par un vent froid et une pluie battante, nous gravissons en tramway les hauteurs qui conduisent au cimetière du Havre. En longeant les allées de ce vaste cimetière, la vie malheureuse de notre poète national me revient à l'esprit. A mesure que nous approchons du coin de terre où Crémazie dort son dernier sommeil, l'émotion gagne notre cœur, et ces vers du pauvre poète me reviennent à l'esprit:

“Priez pour l'exilé, qui loin de sa patrie,  
Expira sans entendre une parole amie;  
Isolé dans sa vie, isolé dans sa mort,  
Personne ne viendra donner une prière,  
L'aumône d'une larme à la tombe étrangère!”

Nous voici enfin sur la tombe du barde. Une grande croix de bois sur laquelle le nom d'“Octave Crémazie” est inscrit—croix élevée par les soins patriotiques de M. Gaulin, consul des États-Unis, au Havre—orne le terrain, devenu la propriété de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Du souvenir ressuscitant la flamme, nous donnons:

(1) Le Havre avec sa basse-ville et les hauteurs de Sainte-Adresse, ressemble un peu à Québec. Mais les maisons ont un air ancien que l'on ne retrouve pas en Amérique. Pierres et briques, grises ou noires, rongées par le temps; vieilles églises couvertes de mousses, tout indique l'empreinte des siècles. L'antique église de Notre-Dame (XIV<sup>e</sup> siècle), chère aux marins, a attiré tout d'abord nos regards. Dans ce temple, plusieurs de nos ancêtres, sans doute, allèrent s'agenouiller avant d'aller coloniser la Nouvelle-France.

“Une fleur à la tombe, une prière à l’âme,  
Ces deux parfums du ciel qui consolent les morts.”

Le lendemain, 26 mars, je visitais la maison où mourut Crémazie, après y avoir vécu 19 mois. C’est l’ancienne auberge Malandin, 19, rue Benardin de St-Pierre. Ce n’est pas sans une vive émotion, que nous avons visité, ma femme et moi, cette modeste demeure qui abrita pendant près de deux ans les chagrins et les souffrances du chantre immortel de la patrie canadienne-française. Crémazie logeait au troisième; nous gravâmes donc l’escalier sombre et presque vermoulu dont le poète canadien, triste et songeur, écrasé sous le poids du chagrin, — compta jadis les marches lentes et pénibles. Sous ce toit désormais historique, il semble que l’auteur du “Drapeau de Carillon” a laissé quelque chose de son cœur. C’est là qu’il a écrit ses dernières lettres à sa mère et à son fidèle ami, l’abbé Casgrain; lettres navrantes, expressions touchantes de sa douleur, résumées de ses peines et de ses chagrins. C’est l’âme émue et le cœur gonflé de larmes que l’on quitte, à regret, l’ancienne auberge Malandin.(1)

De la rue Bernardin de Saint-Pierre, je dirigeai mes pas vers l’Institut Saint-Joseph, institution d’enseignement secondaire dirigée par des prêtres séculiers, j’avais hâte d’étudier sur place le fonctionnement de la Conférence Léon XIII, cercle d’études cité comme un modèle du genre. Fondé en 1899, ce cercle comprend maintenant 45 membres. Il constitue une élite de jeunes gens “unis librement par les liens d’une étroite amitié, s’efforçant d’acquérir ensemble, grâce à un travail effectif et personnel, des convictions et une valeur intellectuelle qui leur permettront d’exercer tôt ou tard autour d’eux une influence bienfaisante.”

---

(1) Voir vignette.



MAISON OÙ MOURUT CRÉMAZIE, AU HAVRE

Lors de mon passage au Havre, en mars 1909, j'ai pu, grâce à l'obligeance de M. A. Gaulin, consul américain, mais vrai Canadien de cœur et d'esprit, faire photographier la maison où mourut notre grand poète Crémazie. En mars 1910, les lecteurs de *l'Enseignement Primaire* ont bénéficié de cette primeur. La photographie ci-dessus représente la maison désormais historique où expira notre barde national, 19 rue Bernardin de Saint-Pierre. C'est l'ancien auberge Malandin où le malheureux poète rendit le dernier soupir, après y avoir vécu 19 mois. Crémazie logeait au troisième de la maison devant laquelle on remarque un groupe de personnes. Ce n'est pas sans une vive émotion que, le 26 mars 1909, j'ai visité cette maison qui abrita pendant près de deux ans les chagrins et les souffrances du chantre immortel de la patrie canadienne-française. (Voir page 426).

C.-J.-M.



La Conférence Léon XIII travaille sans bruit à l'intérieur, en s'initiant aux principes de l'économie sociale et politique. Groupés autour de leur directeur (qui est en même temps l'un des professeurs), ils recherchent ensemble les meilleurs remèdes qu'il conviendrait d'apporter aux misères sociales. Chaque séance commence par une courte prière, suivie de la lecture d'une page de l'Évangile, brièvement commentée par l'aumônier. Les séances sont hebdomadaires et se tiennent dans un temps libre, soit le jeudi, soit le dimanche.

Les études de la Conférence Léon XIII ont, avant tout, une portée sociale, d'intérêt actuel et pratique: elle ne s'attardent pas autour des pures curiosités historiques ou littéraires.

Voici comment à la Conférence Léon XIII on s'est efforcé de réaliser au point de vue du travail la définition du cercle d'études, dont les membres doivent être à la fois maîtres et auditeurs:

"Une première partie de la séance est réservée à l'exposé présenté par un élève d'un fait social (enquêtes sur des œuvres locales, études de coopératives, de syndicats, de caisses de chômage, etc., etc.) C'est la tâche à la fois la plus concrète et la plus accessible à des jeunes gens; à cette fin les brochures de l'Action Populaire offrent une mine précieuse de monographies très documentées, bien divisées et d'esprit chrétien.

"La seconde partie de la séance est consacrée à un cours d'économie sociale: quelques professeurs exposent à tour de rôle et aussi simplement... que possible les principes de la doctrine sociale catholique. Cet enseignement qui pourrait paraître trop abstrait, s'il s'adressait à des jeunes gens de patronage plutôt habitués, par la nécessité du labeur quotidien, à l'examen des réalités concrètes, s'impose en nos Cercles d'Études d'enseignement secondaire, à l'âge où nos jeunes gens encore étrangers à la vie sociale sont à la veille de devenir, comme nombres de la classe dirigeante, responsables des solutions qu'ils devront apporter dans le conflit du salaire et du capital. Les avantages de cet enseignement sont assez évidents pour qu'on n'y insiste guère; en plus de la compétence spéciale qu'ils acquerront dans la science de l'économie sociale, nos élèves apprendront à mieux connaître et mieux aimer cette Église, qui loin d'être hostile—par principe—aux réformes sociales, offre au contraire, avec l'or de son inimitable charité un programme vaste et précis aux légitimes revendications du monde des travailleurs."(1)

(1) *Carnet scolaire* de l'Institution Saint-Joseph (1er novembre 1906): Un cours d'économie sociale.

Assez souvent *un ancien* de la Conférence vient faire part à ses jeunes confrères du fruit de ses études, de son expérience.

Il y a aussi des séances de lecture, des exercices d'improvisation, où l'on se prépare à l'œuvre des conférences populaires. Quelques-uns de ses membres vont, les dîmanches d'hiver, qui dans les villages des environs, qui dans un quartier très populaire du Havre, faire des conférences.

Afin d'éclairer la route à suivre dans les études théoriques de l'économie politique, les jeunes membres de la Conférence Léon XIII font des *enquêtes sociales* très sérieuses. Convaincus qu'un contact entre les Conférences de Saint-Vincent de Paul et les œuvres sociales serait d'une grande utilité aux unes et aux autres, qu'à cette pénétration mutuelle la justice et la charité s'épanouiraient, les membres de la Conférence Léon XIII ont fondé une conférence de Charité: la Conférence Saint-Jean-l'Évangéliste.(1)

Les membres de la Conférence St-Jean n'oublient pas que la Société de St-Vincent de Paul fait profession de "se prêter à toutes sortes d'autres œuvres". Aussi, quand une occasion se présente d'étudier pour la plus grande utilité de leurs pauvres, quelque œuvre ou quelque loi bienfaisante, ils se font un devoir de connaître cette œuvre ou cette loi pour y trouver un nouveau moyen de faire le bien autour d'eux. C'est ainsi qu'ils s'efforcent en ce moment de tirer profit pour un père de famille infirme, de la loi d'assistance aux vieillards."(2)

C'est en visitant les pauvres, en pénétrant les milieux ouvriers que les membres de la Conférence Saint-Jean-l'Évangéliste recueillent les *matériaux* nécessaires à l'élaboration d'une enquête sociale.

---

(1) La Conférence Léon XIII s'occupe aussi d'une autre belle œuvre: celle de la Bibliothèque Ozanam.

(2) *Carnet scolaire.*

Voici comment se passe une séance de la Conférence Léon XIII:

L'Aumônier-Directeur ouvre la séance par une courte prière. Il présente, à l'occasion, des observations utiles à la marche du cercle et signale les améliorations à y introduire.

Lecture est faite par le secrétaire, du procès-verbal— toujours bref—de la réunion précédente.

La parole est alors donnée à celui des membres qui a été chargé de traiter le sujet à l'ordre du jour. Son travail est ordinairement écrit en entier: il est plus précis. Le conférencier trouve dans la discussion l'occasion de s'exercer à l'improvisation.

Cette "conférence", au surplus, n'est qu'un "exposé", un plan lucide, des idées nettes; un style sans prétention, débarrassé des épithètes banales; pas de recherches d'éloquence; une diction claire, vivante sans précipitation; en trois mots, clarté, simplicité, brièveté: voilà à quoi l'on tend dans la conférence.

Si, pour quelque motif, la rédaction de cet exposé est impossible, on y supplée par la lecture, lentement faite, de quelque extrait bien choisi ou de quelque article relatif à la question mise à l'ordre du jour.

Puis s'engage une discussion, ou mieux une causerie générale. Il est entendu que tous les membres y prennent part: pas d'auditeurs passifs!

Est-il besoin de signaler que l'intérêt et le profit de cette causerie dépendent, en grande partie, de la direction que lui imprime le président. Il lui faut savoir, avec une fermeté aimable, maintenir l'ordre et la charité, signaler les questions à approfondir, provoquer les avis, ramener au sujet les esprits qui tendent à s'égarer, enfin, résumer en quelques mots la discussion, pour qu'il en reste à tous une idée nette.

L'aumônier intervient, au besoin, pour rectifier, en tout cas, pour conclure, en formulant, s'il y a lieu, l'enseignement de l'Église sur la question. Une prière termine la séance: c'est souvent la prière du soir faite en commun.(1)

## ROUEN

A 12.30, le 26 mars, nous quittons le Havre pour Rouen. Deux heures après, nous arrivons dans l'ancienne capitale de la Normandie, la patrie de Pierre Corneille.

Du Havre à Rouen, le convoi traverse un joli coin de la Normandie, pays onduleux coupé de vallées, où les terres des paysans sont entourées de grands arbres dont les têtes sont encore dénudées, nous ne sommes qu'au 26 mars. Les maisons normandes sont encloses de haies, au milieu de cours pleines de bâtiments épars. "Les toits de chacune, suivant l'expression de Flaubert, comme des bonnets de fourrure rabattus sur les yeux, descendent jusqu'au tiers à peu près des fenêtres basses." Les animaux sont déjà au pâturage, la semence commence à lever.

Pendant que l'express nous entraîne sur la terre française, le doux refrain de Bérat chante en mon âme attendrie:

J'aime à revoir la Normardie.  
C'est le pays qui m'a donné le jour.

Rouen est un peu déchu de son antique splendeur. L'ancienne capitale normande n'est plus que le chef-lieu du département de la Seine Inférieure. C'est une ville de 120,000 habitants, ville aux souvenirs historiques, et elle renferme tant de monuments qu'on peut dire qu'elle est un véritable musée archéologique.

---

(1) D'après l'*École des conférences*, Paris, Association catholique de la jeunesse française.

Rouen fut jadis la ville des églises: avant la Révolution, elle avait 37 paroissiales, aujourd'hui elle n'en compte plus qu'une douzaine, toutes intéressantes d'ailleurs, parmi lesquelles trois sont absolument superbes: la cathédrale, dédiée à Notre-Dame, dont l'extérieur est un véritable musée d'archéologie religieuse; St-Ouen, la merveille gothique incomparable, et St-Maclou, autre merveille où l'on admire particulièrement les portes splendides sculptées par Jean Goujon.

Notre visite à la cathédrale me réservait une surprise patriotique.

Dans la nef, du côté droit, je découvre avec bonheur, dans la chapelle de St-Antoine de Padoue, une grande plaque de granit surmontée d'un médaillon de bronze à l'effigie de Cavelier de la Salle. J'ai copié pieusement l'inscription que voici:

"A la mémoire de Robert Cavelier de la Salle, baptisé à Rouen, le 22 novembre 1643, en la paroisse de St-Herbland, aujourd'hui réunie à l'église, cathédrale de N.-D. Anobli le 13 mai 1675 par Louis XIV en récompense des services rendus à son pays, mort le 19 mars 1687.

"Après avoir découvert et exploré les bassins de l'Ohio et du Mississipi et pendant vingt années du Canada au golfe du Mexique, fait connaître aux sauvages de l'Amérique la religion chrétienne et le nom français.

"Ce monument consacré à honorer son patriotisme et sa piété, a été érigé par les soins de Monseigneur Thomas, archevêque de Rouen, primat de Normandie, l'an mil huit cent quatre-vingt-sept."

---

Dans une rue latérale de la cathédrale (vieille rue du XIVE siècle), sur le mur de gauche de l'église, l'inscription suivante rappelle Jeanne d'Arc:

“Ici, dans la chapelle des ordres de l’archevêché, le mardi 29 mai 1431, fut tenue la dernière séance du procès de Jeanne d’Arc.

“Le lendemain, Jeanne fut brûlée vive au vieux marché.”

Dévalant par un ancien quartier encore tel qu’au temps de la Pucelle, nous nous rendîmes à la Place du Vieux Marché. Nous foulons l’endroit où Jeanne fut brûlée par les Anglais en 1431. Une large pierre indique l’endroit sur le sol, et une inscription sur la facade de la halle donne les détails.

La Place du Vieux Marché est reliée à la préfecture par la rue Pierre-Corneille. Dans cette petite rue on lit l’inscription suivante: “Ici étaient les maisons où sont nés les deux Corneille: Pierre, le 6 juin 1606; Thomas le 21 août 1625.” Non loin de là, nous passons devant l’Hôtel-Dieu, qui remonte à 1649. Des religieuses portant le même costume que nos Hospitalières de Québec, vont et viennent dans la grande cour sur laquelle nous avons accès par une grille: Cette vision des anges de Charité nous réjouit agréablement: il nous semble que nous sommes moins loin de Québec.

Un autre endroit sanctifié par la présence de Jeanne d’Arc nous attirait: c’est la *Tour de Jeanne d’Arc*, reste imposant de l’antique donjon élevé par Philippe-Auguste en 1207, après la conquête de la Normandie. C’est dans l’enceinte de ce château que Jeanne d’Arc fut amenée quand, faite prisonnière le 24 mai 1430 pendant une sortie hors de Compiègne assiégée, le triste sire de Luxembourg l’eut livrée à Bedford, régent du royaume au nom d’Henri VI, en échange d’une somme de 10,000 livres. C’est dans le donjon de Philippe-Auguste, appelé aujourd’hui tour de Jeanne d’Arc, que l’héroïne fut enfermée. Là elle fut mise en présence des instruments de torture; c’est là qu’elle répondit avec tant de fierté à ses juges. Dans cette tour historique on nous montre encore la porte par

mardi  
Jeanne

hé."  
mps de  
arché.  
anglais  
et une

par la  
ription  
orneil-  
on loin  
1649.  
alières  
quelle  
ges de  
nous

d'Arc  
ant de  
après  
de ce  
nnière  
iégée,  
nt du  
ne de  
guste,  
e fut  
ts de  
uges.  
e par



**LA GROSSE-HORLOGE, ROUEN**

*Porte érigée en 1389. Au sommet de la tour se trouvent deux cloches du XIIIe siècle. L'horloge est de 1447. (Voir page 433).*

où passa Jeanne, chargée de chaînes, pour aller au bûcher; on y voit aussi le cachot où la Pucelle fut enfermée 21 jours.

En sortant de cette tour, où flotte toujours l'âme de la Vierge de Domrémy, endroit transformé en musée Jeanne d'Arc, nous nous reportons au 30 mai 1430. Au matin de ce jour, toutes les cloches sonnaient le glas; les hommes d'armes, la lance au poing, encombraient les rues: les Anglais triomphaient de la femme qui les chassa d'Orléans. Le bûcher était prêt, la victime aussi. La veille, à la fin de l'interrogatoire infâme qu'on lui fit subir, elle s'écrie: "J'en appelle à Dieu et à notre Saint-Père le Pape."

Cet appel suprême au Vicaire de Jésus-Christ n'a pas été jeté en vain aux échos de l'univers chrétien, puisqu'en cette date, 27 mars 1909, la France entière se prépare au grand événement dont Rome sera témoin dans quelques jours.

C'est le 18 avril 1909 qu'eut lieu en la basilique de Saint-Pierre la cérémonie de la béatification de Jeanne d'Arc. Quatre-vingt mille Français assistèrent à cette fête incomparable que présidait Pie X de sainte et vénérée mémoire. Jamais nous n'oublierons le grandiose spectacle qu'il nous fut donné de contempler ce jour-là.

Et nous sommes en route pour la Ville Éternelle, où nous serons témoins de la béatification de Jeanne d'Arc. Inutile de dire que la visite de Rouen dans de telles circonstances offrait un intérêt palpitant.

Une des impressions les plus vives qui nous soient restées de la ville normande, c'est celle que nous y éprouvâmes le premier soir de notre arrivée. Nous logions à l'Hôtel du nord, situé tout à côté de la tour de la Grosse Horloge, monument gothique du XIV<sup>e</sup> siècle.(1) Des fenêtres de notre chambre,

(1) Voir vignette.

les flèches élancées et les tours massives de la cathédrale de St-Ouen et de St-Maclou se détachent dans la demi obscurité qui envahit lentement la ville. A nos pieds, serpentent les vieilles rues telles que les avaient vues la libératrice de la France. Non loin de notre hôtel, par-dessus les toits antiques des maisons du vieux quartier où nous sommes, se dessine la merveilleuse dentelle de pierre qui orne la cour d'honneur du Palais de Justice, l'un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'architecture gothique au XVe siècle. C'est dans la cour d'assises de ce palais que siégeait autrefois le Parlement de Rouen, créé par Louis XII en 1499, qui faisait revivre sous une nouvelle forme l'Échiquier ou Conseil des ducs de Normandie.

Ce que j'avais sous les yeux, les souvenirs historiques qui se pressaient dans ma mémoire me faisaient oublier l'heure présente; je vivais dans un passé lointain, glorieux passé qu'avait connu mes ancêtres, fils de la vaillante France. Je me sentais bien chez moi sur cette terre française; il me semblait que j'y étais déjà venu: ses villes, ses routes, ses monuments parlaient à mon cœur un langage connu. Je revoyais, après une absence plusieurs fois séculaire, la maison paternelle. Je laissai ainsi longtemps mon âme se bercer au doux refrain de la Mère-Patrie. Et quand à 9 heures, d'après un usage qui remonte au moyen âge, la cloche d'argent de la Grosse-Horloge sonna pendant 15 minutes l'antique couvre-feu, l'illusion fut complète: je me trouvais dans des lieux connus, quittés depuis longtemps et que je revoyais avec attendrissement.

Comme le bonheur rajeuni et que toute joie sincère et profonde a le don de faire redevenir enfant, je m'endormis ce soir-là, après avoir rendu grâce à Dieu, en laissant chanter

dans ma mémoire la vieille chanson populaire remise en honneur par M. Ernest Gagnon :

C'est dans la ville de Rouen,  
Ils ont fait un pâté si grand,  
Qu'ils ont trouvé un homme dedans.

---

### PARIS

Le samedi soir, 27 mars, nous arrivions à Paris, gare Saint-Lazare. Nous allâmes loger au centre même de la grande ville, Quartier Latin.

Paris est bien la capitale des beaux arts, des belles-lettres, le foyer des grandes idées, bonnes ou mauvaises, des inspirations nobles et généreuses où la piété se voit en même temps que les plaisirs les plus mondains.

Je ne répéterai pas, après les guides, que Paris, la ville par excellence des monuments historiques, est captivante par le mélange de ses belles églises, de ses beaux théâtres, de ses musées incomparables, de ses promenades, de ses magasins regorgeant de tout ce qu'il y a d'élégant, de riche et d'artistique.

Il me faudrait des heures rien que pour faire l'énumération des merveilles que renferme la capitale de la France.

■ Permettez-moi de rappeler combien le cœur du vieux Paris, l'île de la Cité, où se trouve Notre-Dame, merveille de l'art ogival, impressionne les visiteurs. C'est ici que les Francs établirent la première ville fortifiée, nommée Lutèce, qui, peu à peu transformée et agrandie, est devenue en vingt siècles, le Paris actuel.

Qui ne connaît pour les avoir visités, ou tout au moins pour en avoir lu la description, ces monuments célèbres, tels que la Sainte-Chapelle, bijou d'art gothique, le joyau de Paris;

le Panthéon, un des monuments les plus remarquables légués par le XVII<sup>e</sup> siècle, naguère une église dédiée à Sainte-Geneviève, devenu le tombeau des grands hommes de France . . . . , et aussi de certains petits hommes malheureusement, l'ignoble Zola, par exemple; l'Université élevée par le cardinal Mazarin aux jours glorieux de la monarchie et reliée par Napoléon à l'Institut qu'il venait de fonder; la Conciergerie, un des plus anciens vestiges du moyen âge, encore debout en plein Paris, que l'on visite non sans attendrissement: c'est là qu'avant de porter sa tête sur l'échafaud, le bon roi Louis XVI fut enfermé avec sa famille en 1793. C'est là que l'infortunée Marie-Antoinette passa les derniers jours de sa captivité. On montre aux visiteurs la porte par où la grande et malheureuse reine passa pour aller entendre sa sentence de mort. Nous avons la bonne fortune, ma femme et moi, de visiter la Conciergerie en compagnie de quatre membres les plus distingués de la Jeunesse Catholique Française. MM. Pierre Gerlier, Henri Reverdy, Gaston Lacoïn et Pierre Hardoin, tous avocats à la Cour d'Appel.

De la Conciergerie au Louvre il n'y a qu'un pas: Le Louvre est sans contredit le plus beau musée du monde. Celui de Cluny, un des monuments les plus précieux et des plus anciens de Paris, renferme les antiquités nationales de la France.

Saluons en passant et de loin l'Arc de Triomphe de l'Étoile, ce superbe monument dont l'importante et artistique dimension rappelle la grandeur et la puissance de Napoléon I<sup>er</sup>; l'incomparable Avenue des Champs-Élysées, la magnifique Place de la Concorde, la Place Vendôme et sa superbe colonne en bronze, l'Avenue de l'Opéra, le Palais et le Jardin de Luxembourg, le Trocadéro, les Boulevards, la Tour Saint-

légues  
Gene-  
.....,  
gnoble  
azarin  
l'éon à  
lus an-  
s, que  
porter  
é avec  
inetta  
x visi-  
pour  
bonne  
com-  
nesse  
verdy,  
Cour

ouvre  
ui de  
ciens

e l'É-  
stique  
oléon  
agni-  
perbe  
ardin  
Saint-



ÉGLISE ST-GERMAIN-DES-PRÉS, PARIS

*Où Mgr de Laval reçut la consécration épiscopale,  
8 décembre 1658. (Voir page 437).*

Jacques, le Palais Royal, la Chapelle des Invalides, sanctuaire des gloires royales en même temps que le tombeau du premier empereur des Français.

Que dirais-je des églises de Paris que tout le monde connaît? Ste-Clothilde, St-Germain-l'Auxerrois, St-Eustache, St-Sulpice, St-Étienne-du-Mont, St-Vincent-de-Paul, St-Germain-des-Prés, offrent toutes, chacune dans leur genre, un vif intérêt au voyageur. Pour nous, Canadiens français, St-Germain-des-Prés, est presque un lieu de pèlerinage: c'est là, en effet, que Mgr de Laval fut consacré premier évêque de la Nouvelle-France.(1)

Malgré tout l'intérêt qu'offre Paris au point de vue de ses monuments, je ne me propose pas de décrire la toilette extérieure de la brillante capitale. Je désire ce soir, vous faire connaître le Paris religieux, ou plutôt le Paris catholique, le Paris réactionnaire dans le bon sens du mot, le Paris qui se prépare au combat pour assurer à l'Église sa part de liberté sur la terre de France.

Dès le lendemain de mon arrivée à Paris, je fus témoin d'un spectacle imposant à Notre-Dame. Plus de six mille hommes se pressaient au pied de la chaire du P. Janvier qui traitait l'année dernière, de la Loi hébraïque. Jamais je n'avais vu une assistance aussi nombreuse dans une église, composée exclusivement d'hommes. L'attitude respectueuse de l'auditoire distingué, l'ensemble et l'ardeur avec lesquels la foule chanta pendant la Bénédiction, me révéla ce fait consolant que les hommes de foi, les vaillants catholiques sont plus nombreux à Paris qu'on ne se l'imagine à distance.

Les visites réitérées que je fis au siège de la Société Saint-vincent-de-Paul, rue Furstenberg, me prouvèrent que les disci-

---

(1) Voir vignette.

ples d'Ozanam, à Paris, comptent dans leurs rangs les plus éminents personnages, quelques-uns d'entre eux portent les plus beaux noms de la vieille France.

De la Société de Saint-Vincent-de-Paul, passant à la Société Générale d'Éducation et l'Enseignement, je fus de nouveau édifié par le grand nombre de personnages qui se dévouent aux œuvres catholiques. Nobles, amiraux, généraux, sénateurs, magistrats, députés, journalistes, professeurs ne trouvent pas indigne d'eux de se dévouer aux œuvres de charité, d'éducation et de défense religieuse. Le 31 mars, j'avais le grand honneur, sur invitation spéciale, d'assister à une réunion plénière du Comité de la Défense catholique, 35, rue de Grenelle, dans l'une des salles de la Société d'Éducation.

Cette réunion est particulièrement imposante. C'est pour la première fois que le colonel Keller agit comme président du Comité. Il vient de succéder à son père, l'éminent homme d'État et historien, Émile Keller, mort depuis quelques semaines seulement, président de la Société d'Éducation et du Comité de la Défense depuis de nombreuses années. Le colonel Keller est digne de son vaillant père. L'un des plus distingués officiers de l'armée française, en 1905, il brise son épée et sa carrière plutôt que d'enfoncer les portes des églises et des couvents.

Des personnages distingués assistèrent à cette réunion, entre autres le sénateur baron de Marcaux, deux vieux amiraux dont j'oublie les noms, le célèbre avocat Paul Nourrisson et le curé de Plaisance. Plaisance est un faubourg de Paris, 40,000 âmes. Sur ce nombre, 4,000 à peu près pratiquent la religion; les 36,000 autres vivent presque à l'état de païens. Rien de plus intéressant que le récit des œuvres du missionnaire de Plaisance. Pour faire pénétrer l'idée de Dieu chez le peuple, on s'y prend de mille manières: projections dans les églises,

théâtre chrétien, conférences contradictoires dans les cafés, bons des pauvres distribués au presbytère, piques-niques avec conférences, jardins ouvriers, société coopérative des logements.

La reconnaissance m'oblige à dire que le colonel Keller voulut bien, dès le début de la séance, me présenter à l'auditoire et m'inviter fort aimablement à dire quelques mots du Canada, resté fidèle aux traditions de l'ancienne France. Je fus heureux de déclarer à ces vaillants chrétiens que le peuple Canadien français s'était maintenu et développé en dépit de mille difficultés, grâce à la religion catholique qui fut jadis sa force comme elle est aujourd'hui sa meilleure sauvegarde.

J'assistai aux délibérations de ce Comité de Défense, où magistrats et avocats prêtent gratuitement leur concours pour organiser légalement la défense religieuse et scolaire par toute la France, et je fus grandement édifié de tout ce que je vis là ainsi qu'au siège de la Société Générale d'Éducation et d'Enseignement dont le colonel Keller est également le président.

Le matin, j'étais allé m'agenouiller sur la tombe de Frédéric Ozanam, fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul, véritable créateur des œuvres sociales catholiques. C'est dans la crypte de l'intéressante église des Carmes que cet illustre écrivain dort son immortel sommeil. Auprès des restes de ce grand apôtre de la jeunesse, de ce vaillant soldat de l'Église, je compris mieux cette noble intelligence, ce grand chrétien. Depuis 1875, le couvent des Carmes, témoin des horreurs de la Révolution, est devenu l'Institut catholique de Paris. On a donc eu raison de dire qu'"Ozanam repose sous les pieds de cette jeunesse qu'il a évangilisé par sa vie et à laquelle il parle encore du fond de la tombe."

Non seulement Ozanam fonda des cercles d'études et des conférences de charité, c'est à lui que revient l'honneur de la

fondation des célèbres conférences de Notre-Dame de Paris. A la tête d'un groupe de jeunes gens qui avait soif de vérité religieuse et d'amour de Dieu, Ozanam obtint de l'archevêque de Paris l'établissement, dans la chaire de Notre-Dame, de conférences capables de détruire les déplorables effets des leçons universitaires. Le 8 mars 1835, Lacordaire prenait possession de la chaire de Notre-Dame.

Les conférences de Notre-Dame réunissent encore aujourd'hui autour de la chaire sacrée l'élite intellectuelle de Paris, et le talent du prédicateur est à la hauteur de sa mission; mais suivant un historien, le P. Lacordaire, "avec sa manière nouvelle de dire des choses anciennes", leur avait donné une vogue dont on ne se doute pas aujourd'hui. Un auditoire immense remplissait les vastes nefs: Châteaubriand y coudoyait Victor Hugo, et M. Guisot s'y retrouvait aux côtés de M. Cousin.

Mais s'il y avait un public que le P. Lacordaire recherchait et pour lequel il réservait ses meilleures inspirations, c'était la jeunesse des écoles: c'est à ces jeunes hommes, dont il avait été presque le condisciple, qu'il s'adressait de préférence. Par expérience, il connaissait leur soif de vérité et sa parole de nouveau converti savait admirablement trouver le chemin de leur âme. Aussi, les conférences étaient le rendez-vous des étudiants: Ozanam qui avait tant fait pour les obtenir, travaillait à les rendre de plus en plus populaires. Il arrivait à Notre-Dame plusieurs heures avant la réunion et s'établissait le gardien de tout un quartier de l'église qu'il réservait à ses jeunes amis. Il ne les perdait pas de vue pendant le carême, et souvent avait le bonheur de les voir le suivre à la table sainte, le jour de Pâques.

Au sortir de la conférence du P. Janvier, le dimanche de la Passion, 28 mars 1909, je me rappelai ce passage d'une lettre d'Ozanam, véritable cri d'un cœur chrétien: "Rien de plus

beau que l'assemblée: à la sortie la foule se pressait par les trois portes pour couvrir la place. La grande basilique, avec sa façade noire et ses tours majestueuses, laissant apercevoir par son portail ouvert la nef illusoire, représentait pour ainsi dire l'édifice sacré de la foi, dont les mystères aussi sont imposants et sévères au dehors, mais recèlent au dedans d'infinies clartés."

Je suis retourné deux fois au tombeau d'Ozanam. Lamartine a dit quelque part "que l'endroit qu'un grand homme a habité et préféré pendant son passage sur la terre, paraît la plus sûre et la plus parlante relique de lui-même, une sorte de manifestation muette d'une partie de son âme, un commentaire vivant et sensible de sa vie."

Aussi, dans ce Paris, théâtre de l'apostolat d'Ozanam et de sa carrière littéraire illustre, sur ce site de l'ancienne école des Carmes, animé aujourd'hui encore comme au temps de l'éminent professeur par les pas d'une ardente jeunesse, agenouillé sur la pierre de son tombeau, jamais je n'ai mieux compris la grande âme du fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul. Je me suis représenté Ozanam comme jadis Albert de Mun au début de sa noble carrière, à vingt ans, au milieu d'un monde affamé de puissance, de richesse et d'intérêt personnel, appelant à lui ses amis, ses compagnons d'étude, pour tendre avec la science leur main aux déshérités de la vie, pour reconcilier le riche avec le pauvre, la société avec Dieu. Je me suis souvenu aussi que cet étudiant de vingt ans, ainsi que ses compagnons de labeur, afin de mieux servir l'Église et la France, avait eu pour premier souci de placer leur pureté, leur chasteté sous la sauvegarde de la Charité, de pratiquer intégralement leurs devoirs religieux en mettant invariablement à la base de leurs travaux la piété qui nourrit l'âme, qui fortifie le cœur.

Et tout naturellement, j'ai reporté mon esprit par de là l'Atlantique sur les bords du Saint-Laurent. Et j'ai contemplé la jeunesse catholique, et j'ai demandé pour elle à Ozanam qui, nous en avons le ferme espoir, sera placé un jour sur les autels— j'ai demandé pour la jeunesse canadienne-française les bénédictions du ciel, afin que de ses rangs sortent une armée d'élite qui s'arrogera la généreuse tâche de défendre l'Église catholique et le peuple canadien-français contre leurs ennemis communs.

---

Le 28 mai 1909, j'avais l'honneur d'assister à la séance solennelle de clôture des travaux de la Conférence Olivaint, dans la grande salle de l'Association catholique de la jeunesse française, 76, rue des Saints Pères. Cette réunion fut présidée par l'éminent historien Pierre de la Gorce. C'est au directeur de la Conférence Olivaint, le R. P. Aucler, que nous devons d'avoir constaté nous-même combien les disciples d'Ozanam sont encore nombreux à Paris. La Réunion de Jeunes Gens, fondée en 1852, a pour but d'offrir aux jeunes gens qui viennent à Paris suivre les cours de l'enseignement supérieur, les moyens de rester fidèles à tous les devoirs de la vie chrétienne, en se préparant à devenir des hommes de valeur et des catholiques militants.

Ils y trouvent aussi de quoi mettre en œuvre les connaissances qu'ils acquièrent pour se préparer à l'action: c'est le but des conférences fondées au sein de la Réunion.

Celle-ci comprend deux groupes autonomes: la Conférence Olivaint et la Conférence Laënnec.

Sur le fonctionnement de ces deux Conférences, le dévoué Père Aucler, désireux d'être agréable et utile à la jeunesse canadienne-française, m'a fourni les renseignements précis qui suivent:

“La Conférence Olivaint, spécialement ouverte aux étudiants en droit et en lettres, les forme, par le travail et l'exercice de la parole, à devenir les défenseurs des intérêts de l'Église et du pays. Elle s'honore de compter nombre de ses anciens parmi les membres les plus distingués du parlement, du barreau et de l'enseignement supérieur.

“Des *cercles d'études* y sont annexés, qui donnent aux jeunes gens l'occasion d'étudier les questions d'une manière plus familière, plus approfondie et plus synthétique. On s'y attache à mettre en regard des faits sociaux et des lois économiques les principes du droit naturel et les directions de l'Église: on s'y prépare directement par l'étude à l'action.

“La Conférence Laënnec offre aux étudiants en médecine tous les éléments d'une sérieuse préparation aux examens et aux concours. Ils y trouvent une bibliothèque soigneusement tenue au courant des publications les plus récentes, des pièces d'ostéologie et une collection pharmaceutique très variées. Les aînés, internes des hôpitaux, y guident les plus jeunes dans leur travail. Les succès de ses membres dans les concours attestent l'excellence de la formation qu'ils se donnent entre eux, et les situations qu'ils acquièrent leur permettent d'exercer la plus bienfaisante influence.

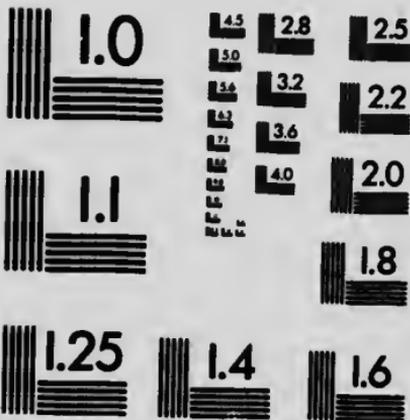
“Pour habituer les jeunes gens à la pratique de la charité, la Réunion a créé une Conférence de Saint-Vincent de Paul, qui visite les pauvres de la paroisse Notre-Dame de Plaisance. Elle les entraîne à l'action sociale par la collaboration qu'elle donne à trente *patronages* paroissiaux de Paris et de la banlieue, et par la part très active qu'elle prend aux travaux de l'*Association catholique de la Jeunesse française*, dont elle est le groupe le plus nombreux et le plus ancien. Heureux d'apporter leur concours au *Comité catholique* de la rue de Grenelle, les jeunes



第 六

# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

orateurs de la Conférence Olivaint ont multiplié les conférences de propagande à Paris et dans les départements circonvoisins.

“Les bibliothèques et les salles de travail sont ouvertes tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

“La cotisation est de 20 francs par an. En outre, une contribution de 0 fr. 50 est versée chaque année à la caisse de la Conférence pour l'*Association catholique de la Jeunesse française*.

“Les jeunes gens qui désirent faire partie de la Réunion peuvent s'adresser à 12, rue d'Assas.”

C'est avec bonheur que je transmets ces remarques, en même temps que l'invitation pressante qui les accompagnait, à mes jeunes compatriotes. A ceux d'entre vous, chers amis, qui devez aller parfaire vos études dans la grande capitale, allez frapper sans crainte au no 12 rue d'Assas, et vous y serez accueillis avec la plus grande cordialité.

Cette séance solennelle de la Conférence Olivaint, dont j'ai dit un mot il y a un instant, fut particulièrement intéressante. L'un des membres, M. Henri Cauvière, lut un rapport sur les travaux de l'année, rapport où la clarté française le disputait à l'esprit gaulois. Parmi les travaux signalés, celui de notre compatriote M. Omer Héroux, sur la séparation de l'École et de l'État au Canada français fut particulièrement applaudi. A ce propos, permettez-moi de citer quelques lignes du rapporteur, M. Cauvière:

“Quelque temps auparavant, notre ami et ancien président Pierre Gerlier s'était rendu au Canada sous les auspices de l'Association catholique de la Jeunesse française, dont il vient, cette semaine, d'être élu le président, par d'unanimes acclamations. (*Applaudissements*) C'est l'écho de ses triomphes oratoires que nous apportait M. Omer Héroux, délégué à son tour, par un gracieux échange, pour représenter en France, l'Association catholique de la Jeunesse canadienne. †

“Conférence claire et documentée, où, sous le détail piquant de la phrase, perçait une pointe de pénétrante émotion! En entendant décrire le régime scolaire d'un pays si voisin du nôtre, malgré l'Océan qui les sépare, de cette province

de Québec encore tout imprégnée du génie de notre race, où la majorité n'est pas persécutée, ni la minorité inutilement turbulente, où l'État, loin de prétendre imposer à des enfants une éducation et un enseignement contraires aux croyances les plus chères de leurs parents, s'attache à fortifier, comme son meilleur appui, l'influence féconde de la famille, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de jalouse admiration pour ces Français qui ont si bien su organiser la liberté à la lumière et sous la garde de leurs traditions nationales. (*Applaudissements.*)”

La séance se termine par le discours du célèbre historien, M. P. de la Gorce, discours vraiment français par l'élévation de la pensée, la clarté du style, la rare beauté de la phrase. Je ne puis résister au désir de vous lire la péroration de ce chef-d'œuvre. Les nobles paroles de ce membre de l'Institut, mais avant tout grand chrétien, vous toucheront comme elles m'ont touché, vous feront du bien comme elles m'en ont fait :

“Beaucoup d'entre vous sont venus de leurs provinces. Plusieurs ont là-bas un foyer héréditaire, une maison où ont vécu les grands-parents et où ils sont morts, au lieu d'élection, de prédilection, où la famille s'est développée, où se sont alignés les berceaux, où se retrouvent peut-être sur les murailles les traces qui ont marqué les tailles grandissantes des enfants, où les jours heureux et les jours sombres ont gravé leur empreinte, où tout répète, comme par un écho non affaibli, les *novissima verba* des vieillards et les premiers vagissements des nouveaux-nés, où chaque génération a laissé quelque chose d'elle-même comme un fleuve en coulant dépose sur ses bords ses alluvions. Oh ! si vous avez ce grand bonheur de posséder un coin—petit ou grand, cela importe peu—mais un coin qui soit bien le vôtre, je vous en supplie, ne l'abandonnez pas ; revenez-y ; ne soyez pas volontairement des transplantés, des déracinés. Dans notre société démocratique à outrance, ne grossissez pas le nombre de ces petits grains de sable que le vent soulève et qui vont s'abattre au hasard, n'étant bons que pour être broyés. On aime aujourd'hui à invoquer ce qu'on appelle les *morts qui parlent*. . . . Il me semble que si ceux qui vous ont précédés dans la vie pouvaient parler, ils vous diraient : Revenez près de nous ; nous vous communiquerons notre force ; nous en avons une, même du fond de notre tombe, celle de nos exemples, celle de la solidarité qui unit dans une même famille les vivants et les disparus. (*Applaudissements*). Oui, si vous avez cette fortune, de plus en plus rare, de garder dans la grande patrie une petite patrie, revenez-y. Ne dites pas : nul n'est prophète en son pays. C'est un sot proverbe ; et puis on ne vous demande pas d'être prophète dans votre pays ou ailleurs. Les prophètes, c'est fait pour prédire l'avenir, et Dieu et les hommes ne vous demandent que d'être un bon travailleur dans le présent.—Ne dites pas non plus : la province est délaissée. On vous répondra : elle n'est délaissée que parce que plusieurs raisonnent comme vous.—Ne dites pas : là-bas, je

vais m'enliser dans la torpeur. Ne s'enlisent que ceux qui le veulent bien, et le pays natal n'a coupé les ailes qu'à ceux dont les ailes n'étaient point faites pour pousser. (*Applaudissements.*)

.....  
"Voulez-vous me permettre de vous fournir une recette que je crois bonne ? Où que vous soyez, appliquez-vous tout d'abord à être le meilleur dans votre profession. Si vous êtes avocat, soyez le meilleur avocat; si vous êtes médecin, soyez le plus consciencieux et le plus instruit; si vous êtes notaire, soyez le plus discret et le plus délicat; si vous êtes industriel, soyez le plus ordonné pour ne rien laisser perdre et aussi le plus généreux pour faire la part du pauvre. Oui, soyez d'abord de bons professionnels. C'est alors, qu'après avoir conquis solidement la considération publique, vous pourrez, toutes vos armes étant forgées, engager le bon combat. (*Applaudissements.*)

.....  
"Ne dites jamais: Nous serons vaincus. D'abord, qu'en savez-vous ? Les chances de la fortune sont aussi nombreuses qu'imprévues à qui sait supporter le fardeau passager des mauvais jours. Entre la foi qui transporte les montagnes et la charité qui subsistera quand tout le reste aura péri, il y a l'espérance magnifiquement encadrée entre ses deux sœurs divines, mais, si bien encadrée qu'elle est un peu débordée et qu'on est parfois tenté d'oublier qu'elle est divine aussi. Pratiquez cette belle vertu d'espérance; qu'elle soit pour vous, non comme un parfum léger qui s'évapore, dès qu'on découvre le vase qui le contient, mais comme un viatique généreux qui soutient pendant tout le cours d'une longue vie. Que cette espérance soit la force de la jeunesse comme elle est le baume des vieillards. *Dum spiro, spero.* Puis, fussiez-vous être vaincus, dites-vous bien que le grand mal réside, non dans la défaite, mais dans la lâcheté qui refuse le combat. (*Applaudissements.*) J'ai un peu étudié l'histoire, et j'ai toujours vu les plus beaux regards de la sympathie humaine, les plus purs rayons de l'honneur se poser sur les vaincus aussi bien que sur les victorieux. Être vaincu, c'est tout perdre pour qui n'a que l'habileté, parce que l'habileté, force courte et secondaire, est tenue de réussir. Mais quand on combat pour Dieu, pour son Église, pour son pays, on peut connaître la disgrâce, jamais la honte. Aimez assez votre cause pour que la joie de la servir soit, s'il le faut, une suffisante récompense. Ne déployez pas à tout propos votre drapeau, mais ne le cachez pas non plus. Fuyez les coalitions douteuses, les catholiques y perdent toujours. Ayez des alliés, mais ne vous absorbez point en eux. Acceptez les concours et même recherchez-les, mais sans sacrifices essentiels de principes ou d'idées, et ne soyez point la petite rivière qui humblement va se jeter dans le fleuve, mais le fleuve qui reçoit les rivières et garde avec obstination l'individualité de ses eaux. (*Longs applaudissements.*) Ne mentez jamais et faites un ferme propos, celui de garder toute votre vie, dût cette vie être très longue, la virginité de votre honneur. Surtout voyez les choses largement, par masses; ne sacrifiez jamais vos principes à un petit succès; ne dédaignez pas la politique au jour le jour, mais ne lui subordonnez jamais la politique des principes, la politique chrétienne et nationale. Travaillez,

non pour un jour, mais pour une époque, regardes haut et loin; et que votre devise soit celle qu'on voit sur plusieurs blasons de la noblesse de France: "Pour l'avenir!" (Applaudissements.)

"Cet avenir, coloré de rayons heureux, nous, vos aînés, nous ne le verrons sans doute point; mais vous, les jeunes, il vous sera sans doute donné de contempler, de recueillir enfin un souffle de victoire et d'en remercier Dieu. À ce Dieu que vous avez invoqué au commencement de cette séance—et vous ne saurez croire combien cette invocation m'a édifié—j'adresserais volontiers en finissant la prière que voici: je Lui dirais: Mon Dieu, notre génération, celle qui achève de disparaître, a été entre toutes, l'une des plus disgraciées. A peine arrivés à l'âge d'homme, nous avons vu notre patrie mutilée. A la suite de cette grande épreuve beaucoup d'entre nous avaient formé un beau rêve, celui d'une magnifique réconciliation nationale, celui d'une magnifique fusion entre ce que le présent avait de meilleur et ce que le passé avait de plus glorieux. Au moment où nous croyions le saisir, le rêve s'est évanoui. Nous nous sommes repliés dans notre foi chrétienne, chose éternelle celle-là, et nous nous y sommes attachés avec toute la ténacité de nos indéfectibles espérances! Hélas! à coups de lois comme on ferait à coups de pioches, nous avons vu, pièce à pièce, démolir le temple, depuis le parvis jusqu'à l'autel sacré. Et c'est ainsi que nous avons vieilli, toujours reculant. Nous avons connu tous les déboires, les carrières brisées, l'impuissance devant le mal, le lent et lourd supplice de la maturité inemployée. Nous ne murmurons pas contre cette accumulation d'épreuves. Du moins, que nos mécomptes, nos attentes vaines, nos espoirs trompés soient la rançon de ceux qui viendront après nous! Que cette rigueur s'amolisse pour ceux qui vont porter après nous le poids du jour et de la chaleur! Qu'ils recueillent en superflu de bénédictions ce que nous avons connu en excédant de douleurs, et qu'un jour, fût-ce bien tard, fut-ce bien longtemps après nous, ils puissent, toutes choses étant remises à leur place en la très chrétienne nation de France, chanter l'*Alleluia* de Pâques en leur pays rendu à sa vocation!"

Ce noble souhait de l'historien du Second Empire se réalisera un jour, j'en ai le ferme espoir. Les fêtes parisiennes en l'honneur de Jeanne d'Arc auxquelles il m'a été donné de prendre part en mai 1909, m'ont convaincu qu'un immense réveil catholique se poursuit par toute la France, notamment à Paris.

Le 14 mai au soir, en compagnie de MM. Gerlier et de deux jeunes prêtres canadiens MM. les abbés LeBon et Warren, j'allai entendre à Notre-Dame, l'éloquent panégyriste de Jeanne d'Arc, le P. Janvier. Le matin, l'ouverture du triduum en

l'honneur de la Bienheureuse avait eu lieu au milieu d'une solennité extraordinaire. Le soir, la foule accourue de tous les points de Paris, était si considérable qu'il nous fallut attendre près d'une heure avant de pouvoir pénétrer dans l'imposante cathédrale. Arrivée dès 7 heures, nous trouvâmes la place Notre-Dame envahie par des milliers de personnes. Les agents de police obligeaient les nouveaux arrivants à aller prendre place à la queue du cortège, rue Chanoinesse. Constamment de nouveaux groupes arrivent, quelques-uns avec leurs bannières, et à huit heures, l'affluence est telle que la colonne s'étend jusqu'au pont Saint-Louis. Enfin à 8.10 nous pouvons pénétrer dans la cathédrale; elle est littéralement remplie: au moins 10,000 hommes s'y pressent dans une attitude de foi admirable. A l'arrivée de Mgr l'Archevêque de Paris, (1) cette foule chante d'une seule voix le cantique *Je suis chrétien*. L'effet est saisissant: cette affirmation de foi dans un tel lieu en une telle circonstance produit sur nos âmes une profonde impression. Nous faisons nôtre la cause de la France chrétienne et nous unissons nos voix à celles de nos frères persécutés.

La cathédrale est splendidement décorée. Les stalles et les ogives sont partout drapées de pourpre, d'or et d'argent; surmontant le chœur, un immense tableau: "Jeanne d'Arc Bienheureuse" préside à toutes les cérémonies du Triduum. De chaque côté du transept on a installé deux tableaux représentant les miracles récents de Jeanne d'Arc, c'est-à-dire par son intervention; et deux autres tableaux nous montrant le sacre de Charles VII à Reims et l'entrée triomphante de Jeanne d'Arc qui constituent, sans aucun doute, les deux plus grands

---

(1) S. G. Mgr Amette, devenu depuis Son Éminence le Cardinal Amette.

prodiges de sa vie mortelle. On sait, au reste, que ces tableaux sont ceux qui ornaient Saint-Pierre de Rome, lors des cérémonies de la Béatification.

Enfin, la nef est toute ornée de bannières, chacune rappelant une victoire de la guerrière.

L'apparition du P. Janvier dans l'illustre chaire de Notre-Dame me fit oublier les beautés des décorations. Comme l'immense foule au milieu de laquelle j'étais perdu, j'étais venu pour entendre la parole ardente et vibrante de M. le chanoine Janvier.

L'éloquent panégyriste prit pour texte ces mots: "Tu as agi avec virilité, tu seras éternellement en bénédiction." et convia ses auditeurs à suivre la nouvelle Bienheureuse dans sa carrière rapide et miraculeuse, dans son long et douloureux supplice, s'attachant à leur montrer que si toutes les qualités morales brillaient au front de Jeanne d'Arc, aucune n'a brillé avec plus d'éclat que sa force d'âme.

Et le P. Janvier exhorta ses auditeurs à dégager eux-mêmes la leçon qui ressortait si lumineuse de cette courte et noble vie: "Par vos travaux, par vos prières, vous vous efforcerez, dit-il en substance, d'achever l'apothéose de Jeanne d'Arc. L'esprit qui l'inspirait n'est pas mort, il plane toujours sur la France et il l'animera éternellement.

"Nous avons besoin de lui pour assurer nos frontières, s'écrie l'orateur, pour réaliser l'intégrité de notre territoire, pour ramener en notre malheureux pays la paix et la fraternité. Soyez dociles à l'esprit qui inspira Jeanne d'Arc, sachez combattre pour les vérités éternelles qui doivent régner sur tous les partis. Que, sous l'empire de cet esprit, l'unité se refasse et que, par cette unité, nous redevenions forts. Que l'action de Jeanne d'Arc

recommence et que sa patrie, la plus belle des nations, persévère à travers les siècles dans sa mission chrétienne et civilisatrice.”

Qu'on s'imagine ces pathétiques exhortations descendant de la chaire de Notre-Dame sur un auditoire qui haletait d'émotion, qui buvait en quelque sorte les paroles du prédicateur, l'on ne s'étonnera guère qu'à plusieurs reprises, malgré les abjurations de l'orateur, la foule impatiente de manifester son enthousiasme, ait éclaté en applaudissements.

Le panégyrique terminé, Mgr l'archevêque donna la bénédiction. Puis, la procession, drapeaux et bannières en tête, déroula son long cortège à travers la masse pressée des hommes qui pieusement s'inclinaient au passage de la statue de Jeanne d'Arc portée par des membres de la jeunesse catholique et sous la bénédiction de leur archevêque. En même temps, de cette mer humaine, s'élevait, en une mélodie tout d'abord lointaine, puis grandissante, puis majestueuse, les cantiques *Nous voulons Dieu* et *l'Invocation à Jeanne d'Arc*, pendant qu'au fond du chœur, dans le cadre grandiose de la cathédrale éclairée de mille lumières électriques, le tableau *La Gloire de la Bienheureuse*, le même que nous avons vu à Saint-Pierre de Rome, au grand jour de la Béatification, semblait auréolé d'or et de feu par un faisceau lumineux lancé du haut des orgues. “C'était une scène vraiment grandiose, disait un journal parisien le lendemain soir, qui, s'achevant dans le chant du *Magnificat*, du *Credo* et du *Tantum ergo* et par la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement, atteignit presque à la sublime beauté.”

Pendant ce temps, plusieurs milliers d'hommes qui n'avaient pu pénétrer dans la basilique, répétaient sur le parvis les chants sacrés. Jamais ce spectacle inoubliable ne s'effacera de ma mémoire! Le chant du *Credo* exécuté par ces dix

mille poitrines françaises sous les voûtes de Notre-Dame où flottent en quelque sorte tout le glorieux passé de notre mère-patrie, ce chant remplit encore mon âme de ces indéfinissables accents. Ce soir du 14 mai 1909, je compris pourquoi nos frères de France ne désespèrent pas de leur belle patrie, et j'appris en même temps combien est encore vivant et fort le sentiment catholique au beau pays de Jeanne d'Arc.

Ce triduum de Jeanne d'Arc à Notre-Dame, commencé dans l'enthousiasme, devait se terminer par un triomphe. Ce triomphe eut lieu le soir de la clôture, dimanche, 16 mai. J'étais parti la veille pour Lourdes.

Le comte Albert de Mun a raconté cette scène en une page vraiment belle; je ne puis résister au plaisir de vous en citer les dernières lignes. Après avoir décrit la scène vraiment sublime où la foule immense qui, faute d'espace dans Notre-Dame, stationnait sur la place et fit une ovation à l'archevêque de Paris venu à elle pour la bénir et lui parler, M. de Mun s'écrit :

"Songez quel spectacle et quelles pensées! Sur ce seuil où nous sommes, toute l'histoire de la France a passé.

"Là saint Louis parut, dans l'éclat de son humilité, les pieds nus et la tête découverte, portant la couronne d'épine du Christ, offerte par l'empereur chrétien de Constantinople.

"Là, tandis que le *Te Deum*, chanté pour la victoire de la Marseille, remplissait les voûtes sonores d'où pendaient les drapeaux de Fleurus, de Steinkerque et de Nerwinde, le prince Conti perçait la foule qui obstruait l'entrée, conduisant par la main le Maréchal de Luxembourg, et criant: "Place au tapissier de Notre-Dame!"

"Là pendant que le bourdon, depuis dix ans silencieux, emplissait les airs de sa voix puissante, comme l'annonce de la résurrection, un soldat couvert de lauriers, franchissait audacieusement le seuil si longtemps profané, bravant les répugnances de ses compagnons impatients, les plaintes des intellectuels irrités, pour renouer avec la papauté l'alliance séculaire de la nation française.

"La, quand reparut sur ce parvis, foulé par son histoire, la vieille royauté, retentit le chant magnifique que nous répétions tout-à-l'heure: *Deposuit potentias de sede.*

.....

"Ah! que ne sont-ils pas venus au parvis de Notre-Dame, les puissants d'aujourd'hui! Ils y auraient vu la vraie France. Autour de l'estrade improvisée, la vieille armée montait une garde d'honneur: des généraux, des amiraux, des colonels portant sur leurs poitrines les croix dont les a couvertes leur vie donnée au service du pays! Toute notre histoire militaire était rassemblée là, de l'armée du Rhin à l'armée de la Loire, de l'Afrique au Tonkin et aux mers de Chine, de Madagascar au Dahomey. Ils avaient bien voulu, ces camarades de ma jeunesse, me donner place dans leurs rangs, et c'est pour moi une inoubliable joie que d'avoir pu un moment, à ce poste glorieux, me croire l'un d'entre eux!

"A côté de nous, les sénateurs, les députés, représentaient la France chrétienne, et ainsi se trouvaient réunies dans une étroite communion d'espérance et de foi, de larmes et d'acclamations toutes les forces vives de la nation, l'Église et l'armée, le peuple et ses mandataires.

"L'archevêque saisit admirablement la grandeur de ce tableau sans égal. Il parla d'une voix forte, remercia la foule de sa longue patience et dit: "Vous attendez ici l'union de la religion et de la patrie; vous n'êtes, vous ne serez jamais de ceux qui les séparent!" La foule répondit par un nouveau transport: "Vive la France! Vive la religion!" Puis un silence, dans un signe du prélat, tomba sur elle: les évêques s'étaient avancés et tous, d'une seule voix bénièrent le peuple immense.

"C'est fini. Au milieu des cris d'enthousiasme, le cortège se rompt et la foule s'écoule. Les poitrines respirent largement. Quelque chose qu'on n'attendait pas a passé sur cette place, comme un courant d'air pur qui soulage les âmes. C'est le grand souffle du réveil national."

Deux autres démonstrations parisiennes m'ont permis de prendre contact avec l'élite des catholiques de France: je veux dire celles des 24 et 27 mai 1909.

La première couronnait le beau Congrès de la Jeunesse catholique française, à Orléans—je parlerai de ce congrès dans un instant.—Après le congrès, le Conseil fédéral de l'Association, composé de représentants de tous les groupes de France, se réunit à Paris. Au nombre de 500, les délégués, en dépit des fatigues du Congrès d'Orléans, consacrent deux jours, plusieurs séances chaque jour à des questions se rapportant à la situation actuelle de l'Association, à l'orientation qu'il convient de lui donner, aux moyens à prendre pour perfectionner son organisation. Nous avons admiré l'excellence des méthodes de travail, l'autorité dans la discussion et l'absolu désintéressement chez nos jeunes amis de France.

puissants du  
provisé, la  
x, des colo-  
donnée au  
l'armée du  
de Madr-  
nesse, me  
ue d'avoir

ance chré-  
véronce et  
'Eglise et

ans égal.  
ous atten-  
mais de  
"Vive la  
omba sur  
e peuple

pt et la  
u'atten-  
es âmes.

nis de  
e veux

nesse  
dans  
socia-  
ce, se  
t des  
plu-  
à la  
con-  
nner  
tho-  
ésin-



**SOUVENIR DE PARIS—1904**

**A. Souriac, M. de G. Bancel, G. Piot, J. Lerolle, J. Zamanaki, abbé E. Warren, G. Lacoïn,  
Abbé L. Groulx, C.-J.-Magnan, P. Gerlier, abbé W. LeBon.**  
(Voir pages 447, 453 et 455).

Le Conseil fédéral a particulièrement insisté sur la *vie intérieure* de l'Association.

La *vie intérieure* a été caractérisée pendant l'année par une incontestable poussée en profondeur.

Les retraites fermées ont contribué à donner à des milliers de camarades le sens de la vie chrétienne. Elles expliquent notamment le généreux effort d'apostolat entrepris à la caserne par les soldats de la jeunesse catholique.

Le travail plus sérieux des cercles d'étude, le labour des journées sociales et des congrès sociaux ont eu le même résultat au point de vue de la formation du sens social.

Le *rayonnement extérieur*, suivant l'expression du rédacteur, M. Maurice de Gailhard Bancel, de l'Association n'est pas moins évident: "participation à la vie paroissiale et diocésaine, contribution à la vie sociale sous toutes ses formes, absorbent une grande partie de l'activité publique des membres de la Jeunesse catholique et il ne saurait en être autrement, car l'Association n'est pas une fin en elle-même: elle ne veut être qu'un instrument: instrument de pénétration pour l'Église, instrument d'activité et de progrès pour le corps social."

Ce qui nous a surtout frappé, mes compatriotes et moi,— nous avons le bonheur d'être quatre Canadiens français et au Congrès d'Orléans et au Conseil fédéral à Paris: MM. les abbés Groulx, du collège de Valleyfield, LeBon, du collège de Ste-Anne de la Pocatière, et Warren, du séminaire de Chicoutimi— (1) ce qui nous a surtout frappé chez la jeunesse catholique de France, c'est la sincérité et la profondeur des convictions qui les animent; c'est la franche amitié véritablement chrétienne qu'ils ont les uns pour les autres.

(1) Voir vignette.

La soirée du lundi, 24 mai, où l'aumônier général, le R. P. P. Tournade, que l'on doit appeler là-bas *M. l'abbé*, fit la transmission des pouvoirs de Lerolle à Gerlier, nous démontra que dans l'Association de la Jeunesse catholique française, tous n'ont qu'un cœur et qu'une âme. Dans l'après-midi, notre ami Pierre Gerlier avait été élu président par 516 voix sur 528 votants, c'est-à-dire presque à l'unanimité.

La proclamation de l'élection de Gerlier, après un banquet fraternel, la remise du drapeau de l'Association au nouveau président par l'aumônier, le discours attendrissant de ce dernier, les paroles émues de Gerlier, le discours d'adieu de Lerolle, ceux de Bazire et de Reverdy, anciens présidents, firent verser à tous d'abondantes larmes.

Le dernier mot de Lerolle à Orléans avait été: "Gardez la Foi et gardez la Patrie!" L'aumônier exprima à Gerlier quelle confiance l'Association mettait en lui pour appliquer ce programme.

Gerlier fut superbe, éloquent dans les quelques remarques que l'émotion lui permit de faire. Les auditeurs Canadiens furent fiers de lui: Gerlier n'est-il pas désormais des nôtres. Je me suis laissé dire que depuis son voyage à Québec, le président de l'A. C. J. C. F. ne prononce plus un discours sans parler du Canada.

Le P. Tournade, par une délicatesse toute française, voulut bien associer le Canada français à cette fête de la France catholique. Je ne sais plus ce que je dis ce soir-là à nos frères de France, tant l'émotion m'étreignit le cœur. Je ne me rappelle que les applaudissements bienveillants de nos amis, les acclamations au Canada et les larmes qui coulaient sur mes joues lorsque je repris mon siège à côté du François Veillot, qui me serra muettement la main à me rompre les phalanges,

pendant que Gerlier me disait "ces larmes ont passé par le cœur de vos frères de France avant de monter à vos paupières."

Jamais, nous n'oublierons, mes compatriotes et moi, les émotions ressenties ce soir-là.

Paris nous réservait une agréable surprise: celle d'une fête de l'Enseignement chrétien, sous le patronage de Jeanne d'Arc, à l'Institut catholique de Paris. Mgr Baudrillard, que j'avais eu l'honneur de connaître lors de mon premier séjour à Paris quelques semaines auparavant, ainsi que le président des étudiants catholiques de Paris, M. Maurice de Gailhard Bancel, l'un des membres les plus zélés de l'A. C. J. C. F., m'honorèrent d'une invitation à titre de professeur dans une école normale catholique.

Il y eut messe, avec panégyrique de Jeanne d'Arc par Mgr Debout, banquet et séance récréative. MM. les abbés Groulx, LeBon, Warren et moi fûmes l'objet d'attention spéciale. Le Canada eut encore l'honneur d'un toast par Mgr Baudrillard: ce toast fut acclamé par les étudiants de Paris et les maîtres de l'enseignement secondaire venus de tous les coins de France. Je constatai une fois de plus combien les Français vibrent facilement et avec sincérité quand on déploie sous leurs regards, parfois étonnés, les annales de la Nouvelle-France.

C'est à l'Institut catholique que j'exprimai le vœu qu'il se constituât en France et au Canada des comités permanents franco-canadiens qui auraient pour mission d'entretenir des relations constantes entre les catholiques des deux nations. Depuis, M. François Veillot, dans l'*Univers*, m'a fait l'honneur de revenir souvent sur cette idée en y associant mon nom. Il y a quelques jours à peine, le distingué journaliste rappelait le vœu émis à l'Institut et souhaitait que "ces comités permanents ou pour ainsi dire jumeaux, qui serviraient à res-

serrer les liens noués naturellement par une double parenté de race et de foi", fussent fondés à l'occasion du Congrès Eucharistique de Montréal. A la fin de son article, M. Veillot dit avec infiniment de raison: "Or, dans quelles meilleures conditions, sous quels auspices plus favorables pourraient se former ces nouveaux nœuds, si ce n'est au milieu des grandes fêtes instituées en l'honneur de la Très Sainte Eucharistie, foyer et symbole de la plus intime unité?"

#### A TRAVERS LA FRANCE

J'ai fait trois séjours à Paris, du 27 mars au 3 avril; du 11 au 15 mai; du 23 mai au 2 juin. Entre ces différentes dates, j'ai parcouru la France du nord au sud, et de l'est à l'ouest. Il m'a été donné de visiter 24 villes ou gros bourgs. Dans une première tournée, c'est Saint-Amand au centre de l'ancienne province du Berri, puis Avignon, Lyon, Marseille, Nice, et au retour de l'Italie, passant par la Suisse: Chamonix au pied du Mont Blanc, Lyon, une deuxième fois, Dijon, Sens où nous ne faisons que passer: son antique cathédrale, que nous voyons très bien de la gare, nous rappelle que c'est dans ce temple qu'eut lieu le mariage de Marguerite de Provence.

Orléans, Blois, Poitiers, Bordeaux, Pau, Lourdes, furent les étapes de la deuxième tournée. Et dans une troisième course, Amiens et Lille, en allant en Belgique. Bien entendu, les villes circonvoisines de Paris, telles que Versailles, Saint-Cloud, etc., ne furent pas oubliées.

Que de souvenirs précieux le passage dans ces villes historiques ne m'a-t-il pas laissés? Avec leurs antiques cathédrales et leurs vieux beffrois, ils sont les témoins de cet âge reculé où le culte de Dieu et celui de la cité se confondaient pour mieux

combattre les ennemis de l'Église. Les cathédrales gothiques attestent la piété des peuples au moyen âge et les vieux beffrois attestent leur culte de la cité.

“L'exaltation du sentiment chrétien, au temps des croisades, dit Henri Debuschère, fit surgir du sol les merveilles de pierre qui demeurent, après sept ou huit siècles écoulés, les plus splendides monuments de la foi; ce fut l'esprit d'indépendance qui éleva, vers le même temps, les “maisons de ville” avec les hautes tours qui montent à côté d'elles leur garde vigilante. Celles-là sont l'expression suprême de l'ideal religieux; celles-ci personnifient l'amour de la liberté. Reliques également éloquents du passé, elles nous traduisent, les unes et les autres, sous un aspect différent, les aspirations du peuple à une époque qui fut grande, quoi qu'en aient dit parfois l'ignorance ou le parti pris des historiens.”

C'est l'âme remplie d'émotions que je les ai parcourues, ces routes de l'ancienne France, le cœur débordé d'une piété filiale que j'ai visité les monuments qui les ornent et qui racontent si merveilleusement dans leur éloquence muette les gloires de la mère-patrie.

Permettez-moi donc de vous conduire bien rapidement, à vol d'oiseau, dans quelques-unes de ces villes, d'évoquer devant vous ce soir les principaux souvenirs qui s'y rattachent.

C'est d'abord Saint-Amand, au centre de l'ancienne province du Berri, où l'on voit les ruines du Château des Princes de Condé, château rasé après les guerres de la Fronde; Avignon, la ville des Papes, d'origine très ancienne, qui fut le siège de la papauté au quatorzième siècle, et qui a conservé l'aspect moyen-âge. Deux choses m'attiraient dans cette ancienne capitale du Comtat Venaissin: le Château des Papes et le Pont d'Avignon, sur lequel personne ne passe plus depuis que le Rhône, au 17<sup>e</sup> siècle, l'a emporté en grande partie. Il ne reste

plus que quatre arches de ce pont merveilleux, construit au 12<sup>e</sup> siècle par saint Bénézet, d'une façon miraculeuse, dit-on. C'est le souvenir le plus populaire de l'ancienne République d'Avignon.

Le Château des Papes à Avignon se dresse encore dans son imposante sévérité comme au XIV<sup>e</sup> siècle. Ce palais est l'œuvre de quatre Papes, tous français. "C'est, disait Froissard, le plus belle et la plus forte maison du monde." Forteresse avant tout, c'était aussi une habitation digne des Souverains Pontifes. Cette massive demeure couvre à elle seule 50,000 pieds carrés. Depuis le départ définitif des Papes (1417), le palais a subi de graves atteintes. Néanmoins dans son ensemble, il est encore, sauf dans les détails, tel que l'ont laissé les Pontifes. En 1812, le Palais fut malheureusement transformé en caserne. Il fallut alors diviser les hauts appartements par des planches ou par des voûtes, noyer les chapiteaux et les sculptures dans les attaches de ces voûtes, et livrer au pillage des peintures que l'on aurait pu préserver. Lors de notre visite, on était à restaurer la grande salle du Consistoire, qui servait à la cavalerie depuis un demi-siècle. Nous pûmes voir des restes de fresques admirables. Le gouvernement français, sous la pression des artistes, restaure le Palais des Papes pour le transformer en musée national.

C'est dans cette salle du consistoire dont nous venons de parler que sainte Catherine de Sienne adressa de sévères paroles à la cour pontificale pour les abus qui s'y étaient introduits. Par les larges fenêtres du palais qui s'ouvrent sur la riche vallée du Rhône et les collines de Vaucluse, nous contemplâmes cet admirable coin de France que Grégoire XI ne pouvait se décider à quitter. "C'est ici que mon âme trouve le repos, dans l'étude et la contemplation de la nature", avait dit le Pape à l'envoyée italienne.—"Au nom de Dieu et de votre devoir, répon-

dit Catherine, vous fermerez les portes de ce palais, vous abandonnez ce beau pays, et vous irez à Rome où vous trouverez des ruines, le tumulte et la malaria.”

Grégoire XI obéit à l'ordre de sainte Catherine et le 13 septembre 1377 la cour pontificale reprenait la route de Rome après 70 ans de captivité. “On peut enchaîner les papes, mais la papauté ne s'enchaîne pas.” Philippe le Bel, poussé par l'ambition, avait pu naguère disposer de la tiare en mettant l'autorité pontificale au pied du trône de France. Mais Dieu sut ravir son trésor à l'usurpateur en se servant d'une faible femme, une sainte: Catherine de Sienne. Hélas! l'année suivante, le schisme ramenait Clément VII à Avignon, tandis que Urbain VI régnait à Rome. En 1417, les Papes quittèrent définitivement la France.

Tous ces souvenirs reviennent à l'esprit en visitant le vaste Palais. Une des plus tristes pages de l'histoire de l'Église a été écrite entre ces murailles épaisses, au pied de ces hautes tours. Les remparts crénelés, les murs d'enceinte, les ruines de forts se rattachant autrefois au Palais, nous disent l'âpreté des luttes d'autrefois.

Nous tremblons malgré nous pour les dangers que l'Église de Jésus-Christ a courus dans cette ville d'Avignon. Mais, quelques jours après, quand il me fut donné de voir Pie X, dans la sereine majesté du Pontificat, que 80,000 Français acclamaient comme vicaire de Jésus-Christ, chef unique de l'Église; qu'en dépit de la spoliation et de la haine des impies, la papauté reçoit plus qu'aucun autre pouvoir humain les hommages empressés de tous les royaumes, je compris mieux que jamais la divinité de l'Église et la puissance de son Chef invisible qui se joue des événements.

---

Quelques heures seulement séparent Avignon de Marseille. La vieille ville phocéenne est d'une beauté austère. En amphithéâtre au pied des Alpes de Provence, elle semble tourner le dos à la terre pour ne regarder que la Méditerranée d'où lui vient sa richesse. Du haut de son promontoire, Notre-Dame de la Garde protège la cité maritime et bénit les nombreux navires qui chaque jour entrent et sortent du port de Marseille. La basilique de Notre-Dame de la Garde s'élève à 500 pieds au-dessus du niveau de la mer. De temps immémorial le sanctuaire a été l'objet de la vénération des fidèles. Le premier oratoire y fut érigé en 1214. "Si Paris avait une Cannebière, ce serait un petit Marseille", disent les Marseillais. J'ai visité cette fameuse rue, assez jolie à la vérité; on en rencontre d'aussi pimpantes dans la plupart des autres grandes villes.

Laissant Marseille, le chemin de fer se dirige vers Toulon, St-Raphaël, Fréjus. Nice. Ce chemin de la Corniche est enchanteur. Tout le long du parcours, on jouit du plus ravissant panorama. A droite, la mer d'Azur, à gauche une suite de villes élégantes et de jolies places d'eau bâties en amphithéâtre sur le versant des montagnes.

Nous arrêtons à Nice. On la nommait autrefois *Nizza la casta*, *Nice la chaste*. C'est l'éden des stations hivernales, avec son climat exceptionnel, sa plage admirable, ses arbres toujours verts qui marient aux flots bleus leurs feuilles avivées par un soleil d'Italie.

Portés sur les ailes de la vapeur, nous filâmes vers la belle Italie pour revenir en France par la Suisse, après avoir vu Rome et le Pape(1), la béatification de Jeanne d'Arc, Gênes la superbe, Florence la jolie, Venise et ses gondoliers, Milan la magnifique et les monts de l'Helvétie.

---

) Voir à l'Appendice, *Chez le Pape*.

Nous rentrâmes en France par la Savoie. A Chamonix, nous pûmes contempler le Mont Blanc dans son attitude glaciale. C'est ensuite Lyon, avec son superbe sanctuaire de Notre-Dame de Fourvière, puis Dijon, l'ancienne capitale des ducs de Bourgogne. On y visite avec le plus vif intérêt l'ancien Palais des États, le vieux Palais de justice, qui date de la Renaissance et où siégeait autrefois le Parlement de Bourgogne. Au Palais des États transformé en musée, on admire les tombeaux de Jean-sans-Feur et de Philippe-le-Hardi. Les Bourguignons sont fiers de leurs grands hommes et ils nomment avec orgueil saint Bernard, Bossuet, Carnot, Lamartine, Lacordaire, Crébillon.

Le 11 mai nous étions de nouveau à Paris. Après 8 jours de repos, nous partions pour Lourdes. En allant Blois et son superbe château François 1er, puis les incomparables châteaux des bords de la Loire, en particulier ceux de Chambord, de Chaumont, de Chenonceau. Nous touchons à Bordeaux, jolie grande ville, port de mer considérable: un court arrêt à Pau nous permet de voir le château de Henri IV. Enfin c'est Lourdes, véritable coin du ciel où l'on n'entend plus que les murmures de la prière auxquels se mêlent harmonieusement les bruits du Gave qui roule toujours ses eaux torrentueuses tout comme au temps de Bernadette Soubirous. La grotte est telle qu'au moment des apparitions, seuls les alentours sont changés. Lorsqu'on prie en ce lieu sanctifié par la Très Sainte Vierge, une émotion intense domine nos sentiments. Quelque chose de divin flotte dans l'atmosphère de Lourdes. Aussi comme les foules de tous les points du monde y accourent, y prient avec ferveur et sans respect humain! La population de Lourdes, qui est de 6,000 âmes, est toujours au moins doublée par le mouvement des pèlerins qui s'y succèdent chaque jour. Pittoresquement située à l'intersection des deux vallées du Gave de Pau

et du Magnas, et sur la rive droite du Gave, Lourdes est une curieuse petite ville. Un rocher escarpé sur lequel s'élève une vieille forteresse la domine. Elle est entourée de montagnes très élevées, entre autres le célèbre pic du Jer surmonté d'une croix géante qui brille tous les soirs de mille feu électriques. On ferait volontiers un long séjour dans cet endroit enchanteur et béni, mais il faut se remettre en route.

Au retour, nous arrêtons à Poitiers, où se trouvent l'église et le tombeau de sainte Radegonde. Ville très ancienne qui dès le XI<sup>e</sup> siècle était déjà un centre intellectuel important. Sous l'illustre saint Hilaire, elle devint un foyer de doctrine catholique. Poitiers conserve son caractère antique: ses rues étroites, ses très vieilles maisons, ses monuments anciens nous transportent en plein moyen âge. Le Baptistère de Saint-Jean, construit de 320 à 330 est peut-être le plus ancien édifice chrétien qui existe aujourd'hui. Situé sur une élévation, avec sa haute et sa basse-ville, Poitiers ressemble un peu à Québec. Nous nous en détachâmes à regret, malgré une chaleur étouffante: le Poitou n'est-il pas la petite patrie de mes ancêtres? Dans ce coin de France, dans quelque vieux cimetière perdu, peut-être oublié, dorment ceux qui nous ont transmis, avec un nom modeste, un sang bien français et une âme fièrement catholique.

Parmi les villes de France que l'on aime à visiter, se trouve Amiens, patrie de Pierre l'Ermitte. Sa cathédrale, véritable poème de pierre, redit avec une sublime et muette éloquence, les grandeurs d'un âge à jamais disparu. La cathédrale d'Amiens avec celles de Paris, Reims, Chartres, Beauvais, Orléans, et tant d'autres constituent la gloire la plus pure de l'art français. Ce sont ces merveilles pourtant, que certains misérables politiciens, en haine du Christianisme, veulent arracher du sol de la vieille France. Espérons que les appels éloquents de

Barrès et de François Veillot seront entendus et que les merveilleuses cathédrales gothiques, parure de la France, seront sauvées de la ruine.

Le temps me presse, il me faut renoncer à dire un mot de Versailles, célèbre par ses palais historiques et ses jardins incomparables. Le souvenir de la monarchie française est toujours vivant en ce merveilleux endroit. Les rois, en dépit de leurs défauts, ont couvert la France de monuments impérissables. Ni l'empire, ni la république n'ont surpassé la monarchie dans le domaine des arts.

#### ORLÉANS

Nous voilà à Orléans, illustre entre toutes les villes de France, où semble battre le cœur de la mère-patrie depuis la béatification de sa libératrice. C'est une ville de 70,000 âmes, agréablement bâtie sur la rive droite de la Loire. Orléans possède encore des quartiers anciens où subsistent beaucoup de vieux hôtels et de maisons curieuses, entr'autres la maison de Jacques Boucher, 33 rue du Tabour, où habita Jeanne d'Arc du 20 avril au 10 mai 1429. Des inscriptions rappellent pieusement la marche triomphale de la Pucelle dans Orléans: c'est l'ancienne porte de Bourgogne par où entra Jeanne dans la ville assiégée le 29 avril 1429; c'est l'emplacement du Fort des Tourelles, celui de la Bastille dont les restes furent retrouvés en 1892, 23 avenue Dauphine. Dans le même alignement, mais vers le nord cette fois, dans les sables du lit de la Loire, aux basses eaux, on distingue nettement les piles du Pont par lequel Jeanne et ses gens-d'armes rentrèrent dans la ville des assiégés le 7 mai. Voie vraiment triomphale et sacrée. Dans le prolongement de cet ancien pont, c'est la vieille rue Ste-

Catherine qui nous mène à la cathédrale où le premier soin de la Pucelle fut de conduire ses chevaliers et le peuple chanter un triomphant *Te Deum*.

En action de grâces de toutes ces grandes choses, depuis quatre cent quatre-vingts ans, Orléans célèbre chaque année les 7 et 8 mai, les Fêtes de la Délivrance.

L'année 1909 marque dans l'histoire d'Orléans: le 18 avril Sa Sainteté Pie X élevait sa libératrice sur les autels. Son grand évêque, Mgr Touchet, l'apôtre de Jeanne, sortait triomphant de ce long procès qu'il fallut conduire avant de voir le triomphe de la Vierge Lorraine. Orléans, en cette année mémorable, devenait, en quelque sorte, le cœur de la France, le point de mire de la catholicité entière.

C'est cette ville glorieuse et captivante entre toutes les villes de la belle France, que l'Association catholique de la Jeunesse française avait choisie pour tenir son grand Congrès national de 1909. Ce congrès commencé le jeudi 21 mai ne termina que le dimanche soir le 24. Près de cinq mille membres représentant presque toutes les parties de la France (exactement, 55 départements), prirent une part active au congrès.

Quel spectacle admirable que cette vaillante jeunesse française, donnant pendant quatre jours, par une chaleur écrivaine, l'exemple d'une piété sincère et d'un zèle vraiment apostolique! Je dis piété sincère: ce n'est pas assez dire. Chez les jeunes catholiques de France, grâce à l'Association de la jeunesse on retrouve une piété solide et forte, ancrant bien avant dans le cœur, donnant des résultats féconds, et se témoignant par les actes autant et souvent plus, que par les mots.

Le congrès avait été admirablement préparé, l'organisation était parfaite. Mes compatriotes et moi avons admiré l'excellente méthode de travail suivie par nos frères de France. Pas de temps perdu en vaines discussions, courtoisie dans le

débats, discipline absolue dans les rangs: personne ne cherche à faire prévaloir son opinion, aucun ne désire un succès personnel. "Pour l'Église et la Patrie", voilà la devise qui absorbe toutes les énergies, tous les dévouements.

Dans les séances d'études, j'ai écouté avec intérêt les sujets suivants: *Préparation à l'action: (a) Les Avant-Gardes; (b) Comment former une élite; les retraites dans l'A. C. J. F.—L'A. C. J. F. dans la paroisse: la vie paroissiale. Les fêtes religieuses, les fêtes professionnelles, la propagande.—L'action sociale de l'A. C. J. F.: (a) Les journées sociales; (b) Les secrétariats sociaux.*

Je ne saurais taire ici mon admiration pour mes compagnons de voyage, MM. les abbés LeBon, Groulx et Warren, qui, à Orléans comme à Paris, ont suivi les travaux du congrès avec le désir bien sincère de faire profiter leurs jeunes compatriotes du fruit de leurs observations. L'un d'eux, M. l'abbé LeBon, du collège Ste-Anne, fut invité à parler au Punch-meeting du 21 mai. Il s'en tira admirablement bien; ce qui fit dire à Bazire au grand banquet du 24 présidé par Mgr Touchet: "Ils sont tous orateurs, ces Canadiens".

Le congrès d'Orléans fut comme celui de Bordeaux, un congrès d'organisation, mais le premier s'est surtout appliqué à approfondir certains points nouveaux et spéciaux. En premier lieu les Avant-Gardes, ces groupements d'enfants qui sont, pour ainsi dire, les pépinières de la jeunesse, puis les *Retraites*, la *Retraite fermée* en particulier, qui créent dans les groupes de la jeunesse catholique une élite agissante. "Agissons sur nous-mêmes avant de chercher à agir sur les autres", avait dit le camarade Nicot. Après la discussion d'un rapport très soigné sur cette question, tous les membres du congrès souscrivirent au vœu des *Retraites fermées*. *L'A. C. J. F. dans*

la paroisse, voilà un autre point important qui fut traité d'une façon vivante et méthodique par Alexandre Souriac. "Les membres de l'Association de la Jeunesse catholique doivent participer collectivement et individuellement à la rénovation de la vie paroissiale." Voilà la conclusion de cet important débat. Puis ce fut le tour de l'*Action sociale de la jeunesse catholique*. A cette occasion, deux questions ont été traitées: *Les journées sociales*; 2° *Les secrétariats sociaux*. Les journées sociales sont des journées consacrées exclusivement à l'étude d'une ou plusieurs questions sociales en vue de leur réalisation immédiate. Ce sont des réductions des *Semaines sociales* sur le terrain pratique et avec un caractère plus strictement local. Quant aux secrétariats sociaux, ce sont des institutions destinées à mettre le peuple en rapport avec des catholiques compétents pour obtenir d'eux aide et protection et pour promouvoir des œuvres sociales de toute nature. C'est dans cette institution des secrétariats que les membres de l'Association que l'âge oblige à sortir, les uns après les autres, des cadres actifs, entreront lorsque les années de la jeunesse seront passées. Ainsi jusqu'à la mort, on restera fidèle à l'A. C. J. C'est bien là le caractère de l'A. C. J. F. Les anciens restent attachés de cœur et d'âme à leur association. Les présidents se succèdent, mais l'esprit reste le même. Deux anciens présidents, Bazire et Reverdy ont pris une part active aux travaux du congrès. Dans une lettre aux camarades, Jean Leroy annonce l'élection de son successeur Pierre Gerlier: "Ce ne sont pas des adieux, dit-il, que je veux vous faire. Après avoir passé douze années de sa vie au milieu de vous, après avoir l'honneur d'être cinq ans à votre tête, on ne se reprend plus. L'Association vous a enserré de tant d'amitiés, de tant de souvenirs qu'on reste pour toujours engagé dans ses liens."

Voilà, admirablement exprimé, le véritable esprit de l'A. C. J. F., où les camarades s'aiment comme des frères.

Le congrès d'Orléans a été marqué par des démonstrations magnifiques, des scènes inoubliables. Que l'on me permette de les rappeler brièvement. Suivant l'heureuse expression de Gailhard-Bancel, "le congrès d'Orléans fut un acte de foi et une affirmation patriotique."

Acte de foi dans les intimes réunions de l'église St-Paul, dans le beau pèlerinage à l'antique sanctuaire de Notre-Dame de Cléry, près Orléans (où se trouvent les tombeaux de Louis XI et celui de Dunois); dans la communion générale du dimanche matin où plus de deux mille jeunes gens reçurent pieusement la Sainte-Hostie des mains de l'évêque d'Orléans; dans les incomparables manifestations dominicales, dans le *Credo* chanté sous les voûtes de la vieille cathédrale par cinq mille voix vibrantes.

Acte de patriotisme, par la présence à Orléans des délégués de cinquante-cinq départements, représentation vraiment nationale de la jeunesse catholique de France, qui, dans un élan irrésistible a fait de multiples ovations au grand évêque de France qu'est Mgr Touchet, et a acclamé ses chefs: Lerolle, Gerlier, Reverdy, Bazire, Séjourné, Couturier, Souriac, Zamanski, Piot; acte de patriotisme dans les admirables défilés du dimanche où, drapeau en tête et silencieusement, cinq mille jeunes Français se rendirent du Cirque à la Cathédrale, défilant avec une discipline admirable à travers les rues d'Orléans; acte de patriotisme dans cette obéissance vraiment chrétienne de ces jeunes patriotes français qui, à la voix de Lerolle, roulèrent le drapeau tricolore et le portèrent sous le bras dans le défilé afin de se rendre à je ne sais quelle décision ridicule des autorités municipales stupéfaites et rageuses en face d'une démonstration catholique qui avait pris le caractère d'une

manifestation nationale; acte de patriotisme éclairé en accomplissant le programme de Gerlier: "Indépendance de l'Association vis-à-vis les partis politiques et soumission complète au Pape et aux Évêques: tout pour Dieu et la Patrie."

Acte de patriotisme enfin, et combien délicieux, dans le chant de *L'Etendard*, hymne triomphale à Jeanne d'Arc, exécuté le vendredi soir au Cirque, en présence de l'évêque d'Orléans et de trois mille spectateurs émus. Un chœur de trois cents voix, soutenu par une fanfare magnifique, attaque le chant avec un brio tout militaire.

Dès la première strophe:

"Sonnez, fanfares triomphales;  
Tonnez, canons; battez, tambours;  
Et vous, cloches des cathédrales,  
Ebranlez-vous comme aux grands jours!  
En ce moment, la France toute entière  
Est debout avec ses enfants  
Pour saluer comme vous la Bannière  
De la Pucelle d'Orléans.

Un immense frisson fait tressaillir l'auditoire.

Et quand le chœur au complet, guidé par les clairons et les cornets, reprend avec enthousiasme le refrain:

"Etendard de la délivrance  
A la victoire il mena nos aïeux,  
A leurs enfants il prêchent l'espérance!  
Fils de ces preux,  
Chantons comme eux  
Vive Jeanne! vive la France!

Ce fut un délire. "L'instant est solennel, inoubliable," écrit de Laflotte. Tout ce passé de gloire qui rayonne sur Jeanne d'Arc sur la cité, sur la France est mieux que rappeler ressuscite vraiment, il revit."

Des émotions personnelles m'étaient réservées à Orléans, émotions inoubliables. Je les tairais ce soir, si à la séance solennelle de clôture, à la grande salle du Cirque, l'illustre évêque

d'Orléans, ne m'eut confié une mission, mission honorable et fraternelle. Je n'ai pas voulu m'acquitter de la promesse faite en une circonstance si solennelle devant un autre auditoire que celui qui a bien voulu grouper pour me faire le grand honneur de m'entendre, l'Association catholique de la Jeunesse canadienne française.

Mgr Touchet, avec un accent que je n'oublierai jamais, dans un mouvement oratoire vraiment merveilleux, m'apostrophant, s'écria : "Allez dire à vos compatriotes, à vos frères du Canada, qu'ils ne désespèrent pas de la France. Ceux des vôtres qui perdent confiance en l'avenir de la mère-patrie, ne réfléchissent pas." Puis, dans des paroles où vibrait tout son amour pour la France, Mgr Touchet repassa en un tableau magistral toutes les époques douloureuses de sa patrie. "Combien de fois, dit-il, la France a-t-elle été sur les bords de l'âbîme, et toujours Dieu a suscité l'homme nécessaire pour la relever, la refaire et la conserver."

Il m'est impossible de dépeindre l'émotion qui s'empara de l'assistance, lorsque l'éloquent évêque, ému lui-même jusqu'au plus profond de l'âme, évoqua à nos yeux l'image de la Libératrice de la France, la Bienheureuse Jeanne d'Arc! Pour mieux vous faire comprendre le grand amour de Mgr Touchet pour son pays, je cite les dernières paroles de son discours : "Pourquoi Dieu a-t-il donné Jeanne d'Arc à la France?—C'est parce que seule la France était capable de produire Jeanne d'Arc!"

Je fus la cause involontaire de l'éloquente improvisation de l'évêque d'Orléans. Mgr Touchet parla à 3 hrs de l'après-midi, dimanche, au Cirque, à la séance de clôture. A midi, le même jour, j'avais le bonheur d'assister au grand banquet de l'Association, présidé par l'évêque d'Orléans. On m'avait fait l'honneur de me placer à côté de Sa Grandeur. Au des-

sert, notre ami Gerlier porta le toast "Au Canada", dans des termes les plus heureux, avec une émotion visible et une éloquence entraînante. Je fus invité à répondre à ce toast.

Je dis tout d'abord à cet auditoire de près d'un million de convives, auditoire vibrant et ému, tout le bonheur que je ressentais d'adresser la parole au cœur même de la belle et captivante ville d'Orléans, en présence de l'élite de la Jeunesse catholique de France, présidée par le grand prélat qui portait dans l'histoire, désormais, le titre glorieux d'évêque de Jeanne d'Arc. J'ouvris tout mon cœur à cet auditoire sympathique et j'avouai bien simplement que, depuis qu'il m'avait été permis de fouler le sol de la France, j'avais souventes fois senti mon âme tressaillir d'orgueil en me rappelant les grandes actions de nos ancêtres communs, souvenirs évoqués en cent endroits soit par un nom illustre ou un monument célèbre; que nulle part autant qu'à Orléans mon cœur n'avait battu si fort ni si heureusement. C'est que sur cette ville bénie entre toutes les villes de France, plane toujours le souvenir de Jeanne la victorieuse, de la sainte guerrière libératrice du beau royaume des lys d'or, dont sont sortis, au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, des hommes de foi et de vaillance pour aller fonder une France nouvelle sur les bords du Saint-Laurent.

Ah! combien, pendant que je parlais, je sentis l'âme de la vraie France, de celle qui fut la mère généreuse et à jamais bénie de nos pères, se manifester au sein de la noble et courageuse jeunesse catholique française! Combien je sentis battre bien près du mien le cœur de la mère-patrie, me communiquant une chaleur, un feu sacré qui ne s'éteindra jamais.

Je confiai aussi à nos amis d'outre-mer, que là-bas, au Canada, les mesures si injustes du gouvernement français contre les congrégations, et surtout l'insulte que ce gouvernement lança à la figure auguste du Souverain Pontife lors de

la rupture brutale du Concordat, avait affligé, en même temps qu'indigné l'âme canadienne. Pour ces raisons, on jugeait sévèrement la France, chez nous, et même quelques-uns, effrayés en face du péril, désespéraient de l'avenir de la mère-patrie. Néanmoins, en dépit de l'éloignement, malgré des modifications politiques déjà séculaires, les Canadiens français aimaient toujours profondément la France.

J'expliquai cet état d'âme du peuple canadien-français, en alléguant ce fait très simple et indéniable, savoir: que malheureusement, jusqu'en 1908, les méfaits de la France officielle étaient plus connus au Canada que les actes d'héroïsme accomplis quotidiennement par la France catholique: l'agence Havas gardant un silence complet sur les faits et gestes des catholiques de France ou dénaturant sans scrupules ces faits et gestes, quand elle juge à propos de rompre le silence.(1)

Ces réflexions impressionnèrent visiblement l'évêque d'Orléans. J'assurai Sa Grandeur que depuis le voyage de Gerlier au Canada, on connaissait mieux la France. D'ailleurs, ce que nous avons vu et entendu à Orléans, mes compatriotes et moi, était convaincant: le catholicisme est toujours bien vivant en France et tient en réserve des énergies qui conduiront au triomphe final. Et la force ne fera pas défaut à nos frères de là-bas. "Cette force, dit Gerlier, dans sa première lettre officielle à ses camarades, nous la demanderons dans la prière, dans la Sainte Communion à Celui dont l'amour doit inspirer toute notre œuvre, et qui, jadis, sauva la France par la faiblesse d'une enfant. Ne savez-vous pas que ceux-là seuls besognent utilement dont l'idéal est de tout restaurer en Lui!"

---

(1) Il ne faut pas oublier que c'est en 1909 que les paroles ci-dessus furent prononcées.

Que de souvenirs recueillis sur les routes de France, j'aurais encore à vous dire, mesdames et messieurs. Mais il me faut terminer: déjà j'ai abusé de votre patience, en parlant si longtemps.

Ah! ce pèlerinage de France, je l'ai poursuivi avec une joie toute filiale, je devrais dire infantine.

Quelle invincible émotion n'ai-je pas ressentie en entrant dans les majestueuses cathédrales de l'ancienne France!

A mesure que je pénétrais au cœur de la mère-patrie, comparant son passé si chrétien avec l'heure actuelle, une vague tristesse envahissait mon âme; mais quand j'eus le bonheur de passer sur les routes où saint Louis et Jeanne d'Arc passèrent jadis, quand je vis de mes yeux les champs qu'ils avaient vus, et foulai de mes pieds le sol qu'ils avaient foulé, je sentis dans tout mon être tressaillir l'âme de mes ancêtres, Français de France et chevaliers du Christ!

Les hommes et les habitudes ont pu changer, mais ce qui ne change pas, c'est le soleil, ce sont les arbres, le sol et l'âme de la France, en dépit de ses ennemis.

Sous les ogives aériennes des églises gothiques, la poésie du passé, pleine d'idéale beauté, de pieuses mélancolies et d'harmonies divines, a envahi mon âme; sur le sommet des Alpes comme sur le sommet des Pyrénées, mes poumons se sont gonflés aux brises parfumées de la douce France et mon cœur a fait monter à mes lèvres ce cri d'amour: Vive la France de Saint Louis! Vive la France de Jeanne d'Arc!(1)

---

(1) En 1910, nous avons publié un rapport sur la mission scolaire que le *Sacré Collège* de l'Instruction publique et le Comité catholique nous avaient confiée. Ce rapport est intitulé: *Les écoles normales et les Ecoles primaires en France, en Suisse et en Belgique.*—Québec, 1909.

## APPENDICES

### A L'ACADÉMIE DE LOUISEVILLE(1)

Le mardi, 27 juin, a eu lieu à l'Académie de Louiseville, dirigée par les Frères de l'Instruction chrétienne, la distribution solennelle des prix aux élèves de cette institution. Cette séance fut présidée par M. le chanoine J.-N. Tessier, accompagné de M. l'Inspecteur général des Écoles catholiques, invité spécialement à titre d'ancien instituteur dans cette localité. En effet, il y a trente-six ans, notre directeur débutait dans l'enseignement, à la Rivière-du-Loup en haut (Louiseville, aujourd'hui), comme sous-maître à l'École modèle. *Le Bien Public* du 29 juin a publié un compte-rendu de cette distribution de prix nous y renvoyons nos lecteurs. A la demande de personnes dignes d'attention, nous croyons devoir publier les notes et les deux adresses ci-après, que l'on nous a communiquées :

VISITE DE M. C.-J. MAGNAN, INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, AU PENSIONNAT ST-LOUIS DE GONZAGUE, LOUISEVILLE, QUÉ.

La distribution des prix au Pensionnat de St-Louis de Gonzague de Louiseville, a reçu cette année un éclat extraordinaire par la présence de M. l'Inspecteur général des Écoles catholiques de la province de Québec. Louiseville est, pour M. C.-J. Magnan, presque le pays natal, puisqu'il y a passé les plus belles années de son enfance et de son adolescence. De plus, c'est à Louiseville que M. l'Inspecteur général a fait ses premiers pas dans cette carrière de l'enseignement qu'il était appelé à parcourir avec tant d'éclat et de succès. C'est à ce double titre surtout, que, répondant à l'invitation du cher Frère Directeur, M. Magnan a bien voulu venir présider, le mardi, 27 juin, la distribution solennelle des prix.

A la descente du train, la fanfare du collège de Gsand'Mère fit à M. l'Inspecteur général une escorte brillante. Les petits musiciens, tout sémillants dans leurs jolis costumes de marins, défilèrent crânement dans les rues de la ville, en exécutant avec un remarquable brio plusieurs morceaux d'allure militaire.

Après la réception au grand parloir du pensionnat, un banquet réunit autour de M. C.-J. Magnan quelques invités parmi lesquels il convient de remarquer M. le chanoine J.-N. Tessier, curé de Louiseville, le révérend Frère Louis-Arsène, visiteur-provincial des Frères

(1) Reproduit de *l'Enseignement Primaire* de septembre 1916.

de l'Instruction chrétienne, M. l'abbé J. Gélinas, professeur au Séminaire des Trois-Rivières, M. l'abbé Hébert, de Grand'Mère, M. l'abbé H. Béland, vicaire de la paroisse, et M. Jean-Chs Magnan, B.S.A., agronome officiel du district de Portneuf. Le banquet organisé et servi par les "Dames Charitables" de Louiseville, fut un vrai chef-d'œuvre d'élégance, de délicatesse et de cordialité; les personnes qui y apportèrent leurs concours empressés, ont certes bien mérité les éloges que M. le Curé leur adressa à la fin du repas, au nom de tous les convives.

La distribution des prix commença à 8 heures. La grande salle du Collège se trouva beaucoup trop étroite pour contenir la foule. Les petits musiciens de Grand'Mère avaient une large part au programme; ils s'en acquittèrent à la vive satisfaction de l'auditoire qui ne leur ménagea pas les applaudissements. La chorale du Pensionnat, sous la direction du cher Frère Elphège-Marie, nous donna avec un ensemble remarquable et une grande délicatesse de nuances, deux jolies pièces, à savoir une cantate de circonstance par Luigi Bordèse et un chœur d'Edmond Missa: "Allons dans les grands bois". La partie récréative de la soirée consistait en une opérette de A. Thibault: "Le Rendez-vous des Savoyards", qui fut un franc succès. Mention spéciale doit aussi être faite des exercices de gymnastique; la *Danse Basque* surtout fut exécutée avec légèreté et précision.

Après la distribution des récompenses et la collation des diplômes, le révérend Frère Liguori, directeur du Pensionnat, lut à M. l'Inspecteur général, l'adresse qui suit:

Monsieur le Curé,

Monsieur l'Inspecteur général,

Mesdames et Messieurs,

A cette époque de l'année où tout est parfum, lumière, vie, où la nature entière paraît s'unir en un concert d'espérance, nos cœurs se laissent séduire par la mélodie que chante la jeunesse. Aussi, rien d'étonnant que vous soyez, vous aussi, venus assister si nombreux à la fête de ce soir et applaudir au succès de vos enfants.

Je tiens à remercier d'abord M. le chanoine Tessier, pour l'intérêt qu'il porte à cette institution. Elle est le fruit de son zèle sacerdotal, il l'a toujours soutenue et protégée, il vient d'en assurer l'avenir: n'est-il pas juste qu'il se réjouisse en contemplant l'épanouissement de son œuvre? Je ne veux pas insister sur les marques de bonté, de générosité dont il nous a favorisés; mais, si sa modestie m'oblige à être discret, elle ne nous dispense pas d'être reconnaissants. Aussi professeurs et élèves s'associent-ils dans un même sentiment de gratitude et d'affection pour leur bien-aimé Pasteur. Nos

remerciements s'adressent également à Messieurs les membres du clergé qui nous font l'honneur d'assister à cette fête et qui en toute occasion nous témoignent leur sympathie.

Mesdames et Messieurs, parents des élèves, amis de cette maison, l'intérêt que vous portez à la cause de l'éducation vous honore; il est pour nous un encouragement précieux. Permettez-moi d'ajouter, cependant: si vous avez fait beaucoup pour l'éducation de vos enfants, vous n'avez pas trop fait: ils sont dignes de votre dévouement. Ne se sont-ils pas efforcés de réaliser au moins en partie les espérances que vous aviez fondées sur eux en les remettant aux mains des mères que vous honorez de votre confiance? Déjà, ne fixez-vous pas d'un regard plus tranquille l'avenir que vous leur préparez? La joie de leur succès d'aujourd'hui n'est que le prélude de plus amples consolations. Lisez sur leur front comment ils veulent garder l'honneur de votre nom. Vrais fils d'une race valeureuse, ils voient sans la redouter la lutte qui s'engage, âpre et vive, autour de notre langue et de nos libertés. Comme vous, ils jurent de s'en constituer plus tard les défenseurs. *Pour la défense d'une langue, l'école est une forteresse de première ligne*, aussi, avez-vous raison de penser qu'aucun de vos sacrifices n'a été trop grand, puisque c'est à l'école que vous armez vos enfants de la science et de la vertu qui leur permettront de remporter de nobles victoires.

Cette fête scolaire revêt une exceptionnelle solennité par la présence au milieu de nous de M. Magnan, Inspecteur général de l'enseignement primaire dans notre Province. M. l'Inspecteur général est presque un concitoyen pour nous: des liens anciens qu'il ne saurait oublier l'attachent à la paroisse de Louiseville. Il aime à rappeler lui-même des souvenirs auxquels trente-six ans n'ont rien enlevé de leur fraîcheur. C'est à Louiseville que M. l'Inspecteur général a fait sa première communion; c'est à l'école de notre ville qu'il dépensa dans l'enseignement les ardeurs d'une activité que rien n'a jamais su lasser.

Ses talents professionnels, ses qualités d'éducateur l'ont désigné depuis cinq ans au choix de l'épiscopat et du gouvernement pour occuper le poste le plus élevé dans l'enseignement primaire de cette province. Les éminentes qualités dont il a fait preuve dans cette haute situation rendent tout éloge superflu. M. l'Inspecteur, vous trouverez ici, autour de vous, d'anciens élèves, aujourd'hui chefs de famille. Tout à la joie de vous revoir, ils se joignent aux professeurs et aux élèves actuels pour vous remercier de l'honneur que leur procure votre aimable visite.

Mais une faveur vient-elle jamais seule? En comparant le présent au passé vous remarquerez sans doute que Louiseville a beaucoup travaillé à l'amélioration de ses écoles; cependant, nous osons dire que notre ambition n'est pas entièrement satisfaite. L'incessante

variation des conditions sociales rend parfois nécessaire la mise au point d'un système d'enseignement qui ne répond plus aux besoins de la société. Les événements actuels prouvent qu'il est urgent de réagir contre l'exode des populations rurales vers la ville. Pour y travailler efficacement, ne convient-il pas de raviver au cœur de l'écolier l'amour du sol natal, et, par un enseignement agricole pratique et sérieux, d'assurer à celui qui le cultive une existence plus aisée ? Plusieurs collèges ont introduit dans leur programme, l'enseignement de l'agriculture, d'autres ont fait plus encore : c'est ainsi que notre école de St-Casimir reçoit un cours agricole donné avec autant de zèle que de succès par un agronome distingué, monsieur Jean-Charles Magnan, le fils de M. l'Inspecteur général. Le comté de Maskinongé forme un district essentiellement agricole, ne conviendrait-il pas de fonder dans ce collège, à côté du cours commercial, un cours pratique et théorique d'agriculture semblable à celui de St-Casimir ? Poser la question, c'est la résoudre. Forts que nous sommes de concours bienveillant des autorités, et en particulier de celui de M. le député du comté et de la puissante influence dont jouit M. l'Inspecteur général, nous ne désespérons pas de voir cette entreprise réussir bientôt. Je m'arrête sur l'expression de ce vœu.

En terminant, qu'il me soit de nouveau permis, M. l'Inspecteur général, de vous adresser au nom des élèves de cette institution, au nom de vos anciens disciples ici présents, le témoignage de notre admiration et de notre gratitude.

---

Monsieur le Curé de Louiseville se leva à son tour et parla en ces termes.

A monsieur C.-J. Magnan,  
Inspecteur général des Écoles catholiques  
de la Province de Québec.

Monsieur,

Dans votre tournée d'Inspecteur général des écoles catholiques de la province de Québec, nous savons que partout la réception la plus cordiale vous est faite. Comment pourrait-il en être autrement puisque la nouvelle de votre avènement au poste élevé que vous occupez a été reçue avec joie, avec enthousiasme par tout le monde, plus particulièrement par notre clergé, et par ceux qui se dévouent à l'éducation de la jeunesse. Nous connaissons tous, voyez-vous, votre science pédagogique, fruit d'études approfondies et d'une longue expérience; nous savons que vous possédez l'âme d'un vrai patriote, d'un vrai catholique et d'un apôtre.

Mais à Louiseville, ou si vous voulez, à la Rivière-du-Loup, M. l'Inspecteur, il y a quelque chose de plus qu'ailleurs, les portes sont plus grandes ouvertes, les cœurs sont plus grands ouverts, parce que vous foulez une terre que, petit enfant, vous avez foulée, parce qu'ici vous retrouvez votre paroisse adoptive, vous êtes chez vous. Toute cette jeunesse, qui vous regarde avec des yeux clairs, voit en vous un grand frère, parti depuis longtemps, mais un grand frère qui est devenu l'honneur et l'orgueil de la famille. Vous aimez tant la petite patrie, et vous avez si bien démontré l'importance de cet amour que vous ne pouvez pas ne pas nous comprendre.

Cette chère petite patrie de la Rivière-du-Loup, M. l'Inspecteur, j'espère que vous ne la trouvez pas trop défigurée. Avec les années il y a des choses qui passent, d'autres qui changent; la vérité, elle, ne change pas et ne passe pas. Les hommes vivent et meurent, les institutions humaines sont éphémères, les asiles matériels de la science et de la prière subissent aussi les ravages du temps. Et quand nous avons vécu ce qu'on appelle une longue vie, il a fallu semer bien des croix et bien des ruines attristantes sur le chemin qui mène au ciel. La route parfois n'est pas encore avancée que déjà les vieux parents, le vieux curé, les vieux maîtres, les vieux amis dorment leur dernier sommeil, et que les vieilles maisons, les vieilles églises tombent pour faire place à d'autres. Vous êtes encore relativement jeune, M. l'Inspecteur, et je sais bien qu'en revoyant votre petite patrie vous pensez à bien des choses disparues. Au milieu de tous ces souvenirs, se dresse notre vieille église avec toute la splendeur dont l'enveloppait votre imagination d'enfant. Cette vieille église, belle relique d'un autre siècle, vous aviez rêvée, comme nous, la voir toujours debout. C'eût été si beau et si doux au cœur des gens de chez nous! Hélas! la Providence, malgré toute notre bonne volonté et nos efforts, ne nous a pas accordé cette consolation.

Mais, une autre consolation nous était réservée, et c'est bien après tout la plus importante. Je disais, il y a un instant, que la vérité ne passe pas; et, Dieu merci, si le temps multiplie les deuils et détruit les monuments, il n'a fait que maintenir, peut-être renforcifié l'esprit de foi et de religion qui caractérisera toujours vos paroissiens de Louiseville, pardon: de la Rivière-du-Loup. Grâce à notre école de Frères et à notre Couvent, grâce aussi à nos petites écoles, la jeunesse d'aujourd'hui comme celle d'autrefois, reçoit une formation essentiellement religieuse et catholique. Puis, l'amour de la vérité, qui pénètre si bien l'âme de nos enfants, favorise aussi l'amour de la Patrie, de notre Canada, terre d'héroïsme et de gloire. Par ce côté-là, je n'en doute pas, vous reconnaîtrez bien la petite patrie que vous aimez de toute votre âme et que j'aime aussi de toute mon âme de prêtre et de pasteur. Et je suis certain que, même quand vous aurez vieilli, vous la trouverez charmante sous ses traits un

peu changés, puisque vos bons conseils aideront notre jeunesse à rester ce qu'elle doit être et que la jeunesse c'est l'avenir; c'est l'avenir de la Rivière-du-Loup de demain, d'après-demain, de toujours.

Oui, permettez-moi de vous dire publiquement, M. l'Inspecteur dans un temps où les catholiques sont si souvent enclins à mettre en poche leur drapeau, il fait bon de rencontrer un homme comme vous, qui sait donner à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César. Vous êtes toujours resté catholique et canadien-français; en revenant au milieu des vôtres vous pouvez marcher le front haut, car partout et toujours vous avez fait votre devoir.

Que le Seigneur bénisse les idées que vous semez aux quatre coins de notre Province par vos discours et par votre excellent "*Enseignement Primaire*"; qu'il bénisse votre œuvre déjà si féconde! C'est le souhait du vieux Curé de votre vieille paroisse de la Rivière-du-Loup.

---

## LA POLITESSE EN FRANCE(1)

La politesse et la bonne tenue sont des qualités non pas superficielles et frivoles, en France, mais importantes et sérieuses.

"Les manières polies donnent cours au mérite et le rendent agréable, et il faudrait avoir de bien éminentes qualités pour se soutenir sans politesse."

Cette remarque de LaBruyère a toujours cours en France; où la politesse semble une vertu naturelle. Elle s'enseigne d'abord dans la famille. Là les enfants prennent l'habitude de l'urbanité, de la courtoisie, des bonnes manières.

Soit dans les villes que nous avons visitées, soit dans les villages que nous avons traversés, partout nous avons été frappé de la politesse naturelle du petit Français.

A Rouen, nous arrivâmes, ma femme et moi, à l'École normale primaire des garçons à l'heure de la sortie(2) des élèves de l'école communale qui sert d'école d'application aux élèves-maîtres. Je demande un renseignement à l'un des petits garçons qui causait en ce moment, avec animation, au milieu d'un groupe de camarades. J'eus à peine posé ma question, que la conversation cessa absolument; l'enfant interrogé enleva sa casquette presque automatiquement et me répondit fort gentiment. A notre départ, tous les gamins saluèrent sérieusement et la conversation ne reprit son cours que lorsque nous eûmes tourné le dos au groupe intéressant.

A Paris, vers cinq heures de l'après-midi, passant devant le Palais de Justice, nous eûmes l'idée d'aller visiter la Sainte-Chapelle. Nous entrâmes dans la cour intérieure où un petit enfant de cinq à six ans, attendait son père, employé du Palais, en jouant à la toupie. La Sainte-Chapelle était fermée. Cet enfant devinant notre embarras, vint à nous la casquette à la main, et nous dit en un langage impeccable: "Monsieur-dame, il vous faudra revenir demain dans la matinée. Les visiteurs ne sont admis que de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi." Et cela sur un ton dégagé, avec une aisance parfaite.

Le dimanche des Rameaux, nous étions à Saint-Amand, dans le Cher. La veille nous avions visité l'École communale des garçons. Comme nous devions prendre le train de 11 heures.20 min. pour Avignon, nous entendîmes une messe basse, afin d'avoir le temps de déjeuner avant le départ du train. La gare n'étant pas éloignée de notre hôtel, nous fîmes le trajet à pied. A ce moment,

(1) Reproduit de notre rapport sur les *Ecoles primaires et les Ecoles normales en France, en Suisse et en Belgique*, page 355.

(2) Onze heures et demie.

la grand'messe finissait: nous croisâmes quelques hommes et de  
groupes de femmes et d'enfants. Un garçonnet d'une dizaine d'années  
se détacha de ce dernier groupe et vint à nous en souriant.  
Saluant gentiment, il m'offrit une petite branche de buis bénite, et  
me disant de la façon la plus aimable: "En souvenir de votre passage  
à Saint-Amand." Nous reconnûmes l'un des élèves de l'École  
communale, visitée la veille.

---

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC(1)

### ORGANISATION SCOLAIRE ACTUELLE

#### I.—HISTORIQUE

Pour des raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici, ce n'est qu'en 1846 que le Bas-Canada a été doté d'une organisation scolaire qui fût convenable à la majorité de sa population, comme aujourd'hui, française et catholique.

C'est à dater du système d'écoles confessionnelles (1846), que les écoles primaires se multiplièrent sur tout le territoire du Bas-Canada. Jusque-là (depuis 1760), les évêques catholiques et le clergé, les quelques communautés religieuses de l'époque et les instituteurs laïques ouvrirent des écoles primaires qui répandirent un peu partout l'instruction élémentaire. Et, grâce au clergé et aux collèges classiques de Québec, de Montréal, de Nicolet, de Saint-Hyacinthe, de Sainte-Thérèse, de Chambly,(2) de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de l'Assomption, de Saint-Marie (des Jésuites), le flambeau de la science et des lettres ne cessa un seul instant d'éclairer la marche du peuple canadien-français.

Les collèges McGill et Bishop rendirent aussi de grands services à la population protestante.

La loi de 1846 fut le véritable point de départ du développement de l'instruction primaire en notre province. Cette année-là, les municipalités scolaires furent érigées et les commissions scolaires instituées. Depuis cette date, la loi de l'éducation a subi bien des réformes, suivant les besoins du temps, mais les grandes lignes sont restées.

En 1842, le premier surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada, M. le Dr Meilleur, fut nommé.

Peu après, les associations d'instituteurs étaient fondées et une loi de retraite était établie en 1856. Cette loi de retraite des instituteurs fut abrogée et remplacée par celle de 1880, encore en vigueur, bien que considérablement modifiée en 1899.

D'après les lois de 1844 et 1846, deux bureaux d'examineurs avaient été organisés, à Québec et à Montréal, devant l'un desquels les instituteurs devaient subir un examen avant de pouvoir enseigner;

(1) Publié dans l'*Annuaire Statistique* de Québec, de 1915.

(2) Fondé en 1825. D'abord classique, ce collège ne donne, depuis longtemps, qu'une éducation primaire.

six autres bureaux furent établis en 1853 pour les districts de Gaspé, Kamouraska, Trois-Rivières, Saint-François et Outaouais. Ces bureaux, augmentés en nombre et quelque peu modifiés, furent maintenus jusqu'en 1898, alors qu'un seul bureau pour tous les catholiques de la province fut établi. C'est le Bureau central actuel, qui, depuis bientôt vingt ans, rend de précieux services à la province.

Il y a aussi un bureau central d'examineurs pour les protestants.

Puis, successivement, furent établis: 1852, les premiers inspecteurs d'écoles; (1) 1857, les écoles normales Jacques-Cartier (à Montréal), Laval (à Québec), pour les catholiques, et McGill (à Montréal), pour les protestants; (2) en 1859, le Conseil de l'Instruction publique. En 1875, ce conseil fut réorganisé: c'est à cette date qu'il fut divisé en deux comités, l'un catholique et l'autre protestant.

Les lois scolaires de la province de Québec ont été réunies et publiées par M. Paul de Cazes sous le titre de "Code de l'Instruction publique", en 1890. Sous le titre de "Code scolaire", de nouvelles éditions de ce code furent publiées en 1899 et en 1912. (3)

Jusqu'en 1899, il n'y eut qu'une seule école normale de filles, celle des Ursulines de Québec, dans la province. Cette année-là, une autre école normale pour les jeunes filles fut établie à Montréal: on confia la direction aux religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. Dans la suite, on multiplia ces excellentes institutions. Voici, dans l'ordre chronologique, la liste des autres écoles normales de filles fondées dans notre province depuis 1905:

1907: Rimouski et Chicoutimi;

1908: Nicolet, Trois-Rivières et Valleyfield;

1909: Hull;

1912: Saint-Hyacinthe et Joliette;

1913: Saint-Pascal (École normale classico-ménagère).

En 1910, l'École des Hautes Études commerciales, établie par une loi adoptée en 1907 par la législature de Québec, ouvrait ses portes aux jeunes gens désireux d'acquérir une formation supérieure qui

---

(1) C'est en 1854 que fut inaugurée l'Université Laval.

(2) Cette dernière s'effaça en 1906, et fut annexée au Collège Macdonald, de Sainte-Anne-de-Bellevue, qui est sous le contrôle de l'Université McGill.

(3) En 1884, les lois de l'Instruction publique furent publiées en un volume par l'imprimeur A. Côté & Cie, à Québec. En 1894, le département de l'Instruction publique publia aussi en un volume les lois de l'éducation telles qu'amendées jusqu'au premier juillet de la même année. Ce volume fut publié par les soins de M. Couillard, alors employé du département de l'Instruction publique. En 1899, les lois de l'Instruction publique, telles que refondues cette année-là, furent publiées par ordre de la Législature.

leur permit d'obtenir plus tard une place marquée dans le commerce, l'industrie, l'administration. Cette école, appelée à jouer un rôle prépondérant dans notre province, a été affiliée à l'Université Laval, en 1915.

En 1911, l'enseignement technique fut enfin établi sur des bases sérieuses. Et deux écoles industrielles parfaitement aménagées ont été mises en activité cette année-là: l'une à Québec et l'autre à Montréal. Ces écoles techniques sont très recherchées. Dès la première année, 157 élèves s'inscrivaient à celle de Québec et 450 à celle de Montréal. Au cours de 1914, on a décidé d'établir des écoles identiques à Shawinigan, Buckingham et Sherbrooke. A cette fin, il a été voté \$7,775 par la législature.

Deux autres fondations qui sont tout à l'honneur de notre province, ce sont celles de l'École d'arpentage et de l'École forestière, toutes deux annexées à l'Université Laval de Québec, la première en 1907 et la seconde en 1910.

Notons aussi que depuis 1905, les deux écoles d'Agriculture (celle d'Oka et celle de Sainte-Anne-de-la-Pocatière) ont été affiliées à l'Université Laval. Avec l'aide du gouvernement de Québec, les locaux de ces deux importantes institutions ont été refaits à neuf ou agrandis considérablement! Le nombre des élèves fréquentant ces maisons a triplé depuis cinq ou six ans.

En 1911, sur la recommandation du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, le Gouvernement nomma deux Inspecteurs généraux, l'un pour les écoles catholiques, l'autre pour les écoles protestantes.

## II. 1905-1915. QUELQUES STATISTIQUES.—UNE DÉCADE DE PROGRÈS

Depuis une vingtaine d'années, il s'est fait de notables et constants progrès en matières scolaires, dans la province de Québec. Mais c'est depuis 1905 surtout que la poussée vers le progrès a été le plus sensible. Voici quelques statistiques éloquentes:

	1904-1905	1913-1914
Coût total de l'enseignement dans la province de Québec . . . . .	\$ 4,084,518	\$ 9,291,341
Subventions du gouvernement . . . . .	480,760	1,724,110
Contributions des municipalités . . . . .	2,199,371	6,338,869
Subventions aux Universités . . . . .	16,200	77,500
Sommes dépensées par les municipalités pour constructions scolaires . . . . .	325,522	1,117,895

Aide du gouvernement aux municipalités pauvres . . . . .	28,881	30,000
Fonds des écoles publiques . . . . .	160,000	200,000
Primes aux municipalités . . . . . (rien)		225,000
	<i>1905</i>	<i>1912-14</i>
Primes aux instituteurs et aux institutrices . . . . .	14,662	45,791
Contribution au fonds de pension	13,000	29,000
	<i>1905</i>	<i>1913-14</i>
Subventions aux écoles normales . . . . .	53,500	120,000
Nombre de municipalités scolaires	1,425	1,570
Nombre d'arrondissements scolaires . . . . .	6,040	6,601
Nombre d'écoles sous contrôle . . . . .	6,288	6,617
Nombre d'écoles de tous genres . . . . .	6,427	7,016
Nombre d'élèves . . . . .	355,213	459,755
Ecoles primaires intermédiaires (modèles) . . . . .	587	671
Ecoles primaires supérieures (académies) . . . . .	184	296
Elèves des écoles intermédiaires et supérieures . . . . .	126,055	191,288
Fréquentation scolaire (présence moyenne): École élémentaire	72.08%	75.67%
Dans les écoles de tous genres . . . . .	76.07%	79.17%
Elèves dans les écoles normales . . . . .	416	1,088
Bureau central: augmentation du nombre des brevets supérieurs:		
	<i>1905</i>	<i>1914</i>
Brevets modèles . . . . .	571	677
Brevets académiques . . . . .	28	187
Elèves des écoles primaires catholiques:		
	<i>1905</i>	<i>1913</i>
En 4ème . . . . .	27,138	37,133
En 5ème . . . . .	11,431	15,367
En 6ème . . . . .	6,167	7,846
En 7ème . . . . .	2,163	3,638
En 8ème . . . . .	1,168	1,821

30,000 200,000 225,000  1912-14  45,791 29,000  1913-14  120,000 1,570  6,601 6,617 7,016 459,755  671  296  91,288  5.67% 9.17% 1,088  1914 677 187  1913 37,133 15,367 7,846 3,638 1,821	Elèves dans les écoles spéciales:      1905                      1913  Universités, collèges, etc., etc . . . .      19,445                      22,329 Moyenne des traitements: Instituteurs . . . . . \$      695,00                      \$      888.00 Institutrices . . . . .                      150.00                      224.00 Institutrices recevant moins de cent piastres . . . . .                      766                      101
--	---

### III. ORGANISATION SCOLAIRE—LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET SES COMITÉS

En tête de l'organisation scolaire se trouve le Conseil de l'Instruction publique, dont le rôle est de faire les règlements scolaires, de choisir les professeurs et les principaux des écoles normales et les examinateurs chargés d'accorder des diplômes d'enseignement et des brevets d'inspecteur, d'approuver les livres classiques, de partager certains octrois.

Le Conseil de l'Instruction publique est composé de catholiques et de protestants, comme suit :

1. Les évêques ordinaires et administrateurs de chacun des diocèses catholiques romains situés en tout ou en partie dans la province de Québec, lesquels en font partie *ex officio*;

2. D'un nombre égal de laïques catholiques romains qui sont nommés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de la même manière;

3. D'un nombre de membres protestants égal à celui des membres catholiques laïques, nommés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil.

Le Conseil est divisé en deux comités: l'un est formé de membres catholiques, l'autre de membres protestants.

Chaque comité, catholique et protestant, a ses sessions distinctes, dont il fixe l'époque et le nombre; il nomme aussi son président et son secrétaire.

Tout ce qui, dans les attributions du Conseil de l'Instruction publique, concerne spécialement les écoles catholiques romaines est de la juridiction exclusive du comité catholique, de même que tout ce qui concerne particulièrement les écoles protestantes est de la juridiction exclusive du comité protestant.(2)

(1) Ce sont des sous-maîtresses.

(2) Il n'existe cependant qu'une seule loi scolaire pour la province, et toutes les écoles, quelle que soit leur dénomination religieuse, sont organisées d'après cette loi.

Mais les questions scolaires où les intérêts des catholiques et des protestants se trouvent collectivement concernés, sont soumis au Conseil de l'Instruction publique réuni en assemblée plénière.

Les règlements adoptés par chacun des deux comités deviennent en vigueur par la sanction du Lieutenant-Gouverneur en conseil et leur publication dans "*La Gazette Officielle*".

*Le Surintendant de l'Instruction publique.*—Le Surintendant de l'Instruction publique est nommé par le Lieutenant-Gouverneur en conseil. Il fait partie du Conseil de l'Instruction publique et en est le président de droit. Dans l'exercice de ses attributions, il doit conformer aux instructions qui lui sont données par les comités, catholique ou protestant, du Conseil.

Le Surintendant est revêtu des pouvoirs nécessaires au bon fonctionnement de la loi de l'éducation. Tous les ans, il doit soumettre à la législature un rapport sur l'état de l'Instruction publique dans la province.

C'est lui qui distribue, entre les commissaires et les syndicats d'écoles des diverses municipalités scolaires, les sommes d'argent affectées à l'Instruction publique.

*Les Inspecteurs d'écoles. Inspecteurs régionaux.*—Les inspecteurs d'écoles sont nommés par le Lieutenant-Gouverneur en conseil.

Nul ne peut être nommé inspecteur d'écoles, s'il n'a enseigné au moins cinq ans et subi avec succès un examen devant un bureau particulier nommé par le Conseil de l'Instruction publique.(1) Et nul ne peut être admis à cet examen, s'il n'est porteur d'un brevet d'école primaire supérieure (académique).

Les inspecteurs d'écoles doivent visiter deux fois chaque année conformément aux règlements scolaires, les écoles de leur district d'inspection et transmettre au département de l'Instruction publique, à la suite de chacune de leur visite, un rapport ou bulletin sur les écoles de chaque municipalité, aider de leurs conseils les instituteurs et les institutrices qui sont sous leur direction, examiner les comptes des secrétaires-trésoriers et veiller à ce que les lois et règlements concernant l'enseignement soient bien observés.

Tous les ans, les inspecteurs sont tenus de soumettre au Surintendant un rapport détaillé sur l'état de l'Instruction publique dans leur district respectif.

*Inspecteurs généraux.*—Le 5 janvier 1912, deux Inspecteurs généraux, l'un pour les catholiques, l'autre pour les protestants, ont été nommés par le gouvernement. Voici les attributions de ces deux officiers, d'après l'arrêté en conseil qui créa leurs fonctions :

(1) Par l'entremise de ses comités

1. Renseigner le Surintendant sur tout ce qui intéresse l'enseignement primaire, faire pénétrer partout ses instructions et en contrôler l'application;

2. Surveiller le travail des inspecteurs d'écoles et apprécier, dans des notices confidentielles, les services et le mérite de chacun de ses fonctionnaires dans l'exécution de ses devoirs.

3. Faire l'inspection des écoles normales et des écoles annexes;

4. Tenir, au besoin, sur demande du comité catholique ou du comité protestant ou du Surintendant, des enquêtes sur des questions particulières ou qui exigent une solution rapide, et remplir les autres devoirs inhérents à leur charge qui leur seront déterminés.

*La Municipalité scolaire.*—On appelle municipalité scolaire tout territoire érigé en municipalité pour le fonctionnement des écoles sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles.

Les limites de la municipalité scolaire sont généralement celles de la paroisse religieuse ou de la municipalité locale. Les municipalités scolaires sont érigées à la demande des contribuables, sur la recommandation du Surintendant de l'Instruction publique, par le Lieutenant-Gouverneur en conseil.

L'organe de la municipalité scolaire est la commission scolaire, composée de cinq commissaires (ou de trois syndics) élus par les contribuables de chaque municipalité.

L'élection des commissaires a lieu le premier lundi juridique de juillet (ou un des autres lundis juridiques de juillet) de chaque année. Nul ne peut être élu commissaire ou syndic d'écoles, s'il ne sait lire et écrire. L'élection des cinq commissaires ne se fait pas en même temps. Voici comment on procède: chaque année, pendant deux ans, deux commissaires sortent de charge, et, s'ils ne sont pas réélus, deux autres commissaires doivent être choisis pour les remplacer; la troisième année, le cinquième commissaire se retire; il est alors réélu ou remplacé par une autre personne choisie par les contribuables.

Pour avoir droit de voter aux élections des commissaires ou des syndics, il faut être propriétaire de biens-fonds, être inscrit comme tel sur le rôle d'évaluation et avoir payé ses cotisations scolaires.

Les commissaires d'écoles ont de nombreux et importants devoirs à remplir: ils doivent imposer et recevoir les taxes nécessaires à l'entretien des écoles, munir les classes de toutes les fournitures indispensables aux leçons du maître; engager les instituteurs et les institutrices; faire des règlements propres à assurer la bonne gouverne de chaque école; régler les différends qui surviennent entre les parents ou les enfants et les instituteurs. Ils peuvent aussi diviser la municipalité en plusieurs arrondissements scolaires, changer les limites de ces arrondissements, établir des écoles séparées, de filles et de garçons. De plus, il leur incombe de faire un recensement annuel des enfants de leur municipalité et de faire rapport au Surintendant.

Les contribuables qui se prétendent lésés par les décisions des commissaires peuvent en appeler à la cour de circuit.

Au point de vue moral et religieux, les écoles catholiques sont sous la surveillance du curé de la paroisse, qui a aussi seul le droit de faire le choix des livres de classe ayant rapport à la religion et à la morale.

Quant aux écoles protestantes, ce choix est réservé au comité protestant.

*Les Instituteurs.*—L'enseignement primaire, dans la province de Québec, est donné par des instituteurs (religieux ou laïques), et des institutrices (religieuses ou laïques).

Les instituteurs et les institutrices laïques ne peuvent enseigner sans être munis d'un brevet de capacité.

Les instituteurs et les institutrices congréganistes ont le droit d'enseigner dans les écoles catholiques sans être munis d'un brevet de capacité.

Les instituteurs et les institutrices laïques sont recrutés parmi les élèves-instituteurs et les élèves-institutrices des écoles normales, et les personnes qui ont subi un examen devant le bureau central d'examineurs.

Les instituteurs et les institutrices congréganistes sont recrutés parmi le personnel de chaque communauté congréganiste (de Sœurs et de Frères).

Les instituteurs doivent avoir au moins dix-huit ans et les institutrices dix-sept ans révolus.

Les instituteurs et les institutrices sont engagés par les commissaires ou les syndics et payés par eux.

*Les Ecoles.*—L'enseignement dans la province de Québec est divisé en trois ordres: l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire ou classique et l'enseignement supérieur ou universitaire.

L'enseignement primaire est l'enseignement des notions élémentaires indispensables à tous. Cet enseignement est donné aux enfants de 5 à 18 ans: limite d'âge à l'école primaire élémentaire, 16 ans; limite d'âge à l'école primaire intermédiaire et à l'école supérieure 18 ans.

L'enseignement primaire dans notre province est confessionnel et séparé:

Confessionnel: ce qui veut dire que toute école primaire a la religion pour base;

Séparé: ce qui veut dire que les catholiques aussi bien que les protestants possèdent chacun des écoles particulières.

L'enseignement est donné dans notre province au moyen de cinq sortes d'écoles:

Les écoles primaires;  
Les écoles spéciales;  
Les écoles normales;  
Les écoles secondaires ou collèges classiques;  
Les écoles supérieures ou universitaires.

Les écoles primaires seules sont dites écoles publiques et relèvent, comme telles, de la loi d'éducation.

Les écoles secondaires, les écoles supérieures et plusieurs écoles spéciales sont indépendantes, c'est-à-dire qu'elles ne relèvent pas de l'État.

Les écoles primaires sont de trois degrés :

Les écoles primaires élémentaires;  
Les écoles primaires intermédiaires (modèles);  
Les écoles primaires supérieures (académiques).

Le but de l'école primaire est de donner aux enfants de cinq à dix-huit ans les connaissances indispensables à toute personne dans la société.

La durée du cours primaire est de huit ans :

École élémentaire, 4 ans;(1)  
École intermédiaire (modèle), 2 ans;  
École supérieure (académique), 2 ans.

Les écoles primaires sont tenues de suivre le programme d'études approuvé par les comités du Conseil de l'Instruction publique.

Les écoles catholiques suivent le programme approuvé par le Comité catholique et les écoles protestantes suivent le programme approuvé par le Comité protestant.

Le but des écoles spéciales (collèges commerciaux, écoles techniques, écoles d'agriculture, écoles polytechniques, écoles ménagères, écoles des hautes études commerciales, etc.), est de former les jeunes gens au commerce, à l'agriculture, au génie civil et aux industries, et les jeunes filles à l'économie domestique, etc.

Dans les couvents catholiques on s'applique aussi à préparer les jeunes personnes à la vie domestique, en vue du rôle important qu'elles auront à remplir plus tard dans la famille.

Le but des écoles normales est de former les jeunes gens et les jeunes personnes à la pratique immédiate de l'enseignement primaire.

Le but des collèges classiques est de préparer les jeunes gens à l'étude de la théologie ou des professions libérales. C'est dans les collèges classiques que se donne l'enseignement secondaire.

---

(1) Les écoles élémentaires donnent des cours de deux degrés: le premier degré comprenant les trois premières années, et le second, la quatrième année.

Le but des universités est de former les jeunes gens à la pratique du sacerdoce (la prêtrise chez les catholiques) (1) ou des professions libérales.

Les professions libérales sont: le droit, la médecine, le notariat et le génie civil. C'est dans les universités que se donne l'enseignement supérieur.

C.-J. M.

---

(1) Dans les universités catholiques, la faculté de théologie porte le nom de Grand Séminaire.

---

## CONGRÈS DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES(1)

L'opportunité des conventions de commissaires d'écoles ayant été discutée dans les journaux, il y a quelques semaines, nous croyons de notre devoir de dire que cette idée fut émise par l'Inspecteur général des écoles catholiques, dès son premier rapport, 17 octobre 1911. Voici ce que disait M. Magnan à ce propos :

"La solution du problème (le recrutement du personnel enseignant) est possible: que les commissions scolaires payent des traitements convenables, et les écoles resteront rarement fermées, faute d'instituteurs et d'institutrices diplômés. Au lieu d'offrir cent cinquante piastres à une institutrice pourvue d'un diplôme intermédiaire ou supérieur, qu'on lui offre deux cents à deux cent cinquante piastres au lieu d'offrir cent piastres à une personne pourvue d'un brevet élémentaire, qu'on lui offre deux cents piastres. Ce sera le bon moyen d'attirer dans l'enseignement les jeunes filles instruites, de les détourner des emplois de bureaux, de les garder chez nous.

"Mais pour en arriver là, il faut "faire l'éducation" des commissaires d'écoles. Déjà, M. le Surintendant, vous avez maintes fois rappelé à ces officiers les nombreux et importants devoirs qui leur incombent, et de cette façon, de notables progrès ont été réalisés. Comme la question du traitement des instituteurs et des institutrices semble plus abstraite, moins accessible à la masse du peuple, il faudrait, je crois, avoir recours à une saine propagande de conférences et de presse, propagande qui aurait pour but non seulement d'éclairer la population sur ses devoirs envers l'école, mais aussi de lui faire aimer notre système scolaire et de lui apprendre à en tirer le meilleur parti possible. Les amis de la tempérance, de concert avec le clergé, ont, par ce moyen, accompli des merveilles.

"Il serait facile, sous votre direction, M. le Surintendant, de réunir les commissaires d'écoles en convention régionale, et là, avec le concours du prêtre et l'aide de conférenciers compétents et éloquents, traiter la question de l'école primaire, et particulièrement celle du traitement des instituteurs et des institutrices. Ce seraient des "Croisés" de l'École primaire, et qui, parmi notre patriote clergé, nos hommes d'État, nos éducateurs, nos magistrats, nos journalistes et nos littérateurs vraiment canadiens-français au sens traditionnel de ce mot, refuserait de s'enrôler comme soldat de l'École catholique."

(1) De l'Enseignement Primaire de septembre 1912

## A PROPOS DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE (1)

Québec, 12 décembre 1913

Monsieur le Directeur,

Je lis dans *L'Avenir du Nord*, du 28 novembre dernier la note suivante:

"Mercredi, (19 novembre, Assemblée législative) après-midi, M. Godfroy Langlois a provoqué un débat sur l'instruction publique.

"Le député de Saint-Louis, en s'appuyant sur les statistiques de M. l'abbé Dubois, visiteur des écoles de Montréal, et de M. C.-J. Magnan, inspecteur général de l'enseignement, prétend que les élèves des écoles primaires quittent l'école vers l'âge de 10 ou 11 ans.

"Et il demande si les pouvoirs publics ont fait quelque chose pour enrayer le mal. "Il est indéniable, dit M. Langlois, que des progrès ont été réalisés depuis cinq ans: le salaire des institutrices a été augmenté, la fréquentation scolaire est meilleure, autrefois les octrois scolaires étaient de \$400,000, ils sont aujourd'hui de \$1,500,000, plusieurs écoles ont été fondées. Tout cela indique des efforts louables dans la bonne direction, et je suis prêt à en rendre le témoignage à qui il est dû. Mais je ne suis que le porte-parole de M. Magnan quand il dit que dans quatre ans, 62,000 enfants ont quitté l'école avant d'avoir reçu l'instruction nécessaire pour lutter avantageusement dans la vie. Malgré tout ce qui a été fait, il n'en est pas moins vrai que notre devoir est de nous mettre en face de ce problème de la fréquentation de l'école."

"M. Langlois préconise comme remède: un ministère de l'instruction publique, l'instruction obligatoire et l'uniformité des livres."

Cette affirmation de M. Langlois, "mais je ne suis que le porte-parole de M. Magnan quand il dit que dans quatre ans, 62,000 enfants ont quitté l'école," etc., etc., est absolument gratuite. Le député de Saint-Louis m'a fait dire une chose que je n'ai jamais dite, et la thèse fautive qu'il a développée devant la Chambre ne découle en aucune façon des statistiques que j'ai données lors de la convention des Trois-Rivières, en août 1913. Voici que j'ai dit aux Trois-Rivières:

"Des statistiques qui précèdent, (2) permettez-moi d'en mettre une en relief, celle de la scolarité, la plus importante, puisqu'elle est l'indice certain de l'efficacité de l'école. Vous avez sans doute re-

(1) Cette lettre a été publiée (semaine du 14 au 20 décembre 1913) dans *L'Action Sociale, Le Soleil, Le Devoir, L'Avenir du Nord, La Croix, La Vérité*.

(2) Voir *l'Enseignement Primaire* d'octobre 1913, page 72.

marqué, Messieurs, que sur un total de 18,651 élèves, 17,652 étaient dans le cours élémentaire, et que 1,698 seulement de ces derniers avaient atteint la 4e année. Et vous avez remarqué aussi que sur 19,000 élèves près, un milier à peine suivaient les cours intermédiaire et supérieur.

"Voilà donc le point faible : la vie scolaire dure trop peu chez les neuf dixièmes de nos enfants, qui quittent l'école juste au moment où ils en profitaient le mieux. Dans son rapport pour 1910-11, M. l'inspecteur Beaumier notait que 430 élèves de 14 à 16 ans, étaient inscrits dans les écoles des comtés de Maskinongé et de St-Maurice, sur un total de 10,524. "Ce tableau, disait M. Beaumier, fait voir que seulement 4,7% des élèves inscrits fréquentent l'école après l'âge de 13 ans."

"Je le sais, et je me hâte de le dire, il faut ici tenir compte d'une élite, celle qui bénéficie des magnifiques institutions d'enseignement secondaire et primaire supérieur que possèdent Trois-Rivières et quelques paroisses du diocèse. Mais cette élite ne comprend guère plus que 2,000 élèves, ce qui porterait à 20% au plus le nombre des élèves fréquentant une école après l'âge de 13 ans.

"La fréquentation scolaire dans les écoles sous contrôle, considérée au seul point de vue de la présence moyenne en classe, est très satisfaisante, elle varie de 76% à 82% : c'est une moyenne supérieure à celle de quelques pays où l'instruction est obligatoire. Mais la durée de la fréquentation scolaire, ou scolarité, est trop courte. Peu d'élèves des écoles rurales, les garçons surtout, se rendent à la quatrième année, et le nombre de ceux qui atteignent les cours intermédiaire et supérieur est infime.

"Voilà donc le point faible: les élèves de nos écoles primaires, règle générale, quittent trop tôt la classe, insuffisamment préparés pour le rôle social qu'ils auront à remplir plus tard."

On le voit, j'ai démontré aux commissaires d'écoles du diocèse des Trois-Rivières que trop peu d'élèves, à la campagne, atteignent la 4e année (dernière du cours élémentaire), mais je n'ai pas dit, comme le prétend M. Langlois, que ces élèves quittaient la classe après quatre années de séjour à l'école; je n'ai parlé que des élèves abandonnant la classe "après l'âge de 13 ans, et avant d'avoir atteint la 4e année." Inconsciemment ou non, le député de Saint-Louis a confondu les années du cours avec les années de la fréquentation scolaire.

Pour prouver que M. Langlois n'a pu déduire ses conclusions de ma conférence des Trois-Rivières, je reproduis de son journal du 22 novembre ce passage de son discours:

"Ouvrons maintenant les rapports officiels du Surintendant de l'Instruction publique et suivons pendant les quatre années du cours élémentaire les garçons et fillettes entrés à l'école en 1907-08.

1907-08 1 <sup>ère</sup> année.....	77,282
1908-09 2 <sup>e</sup> année.....	53,033
1909-10 3 <sup>e</sup> année.....	36,514
1910-11 4 <sup>e</sup> année.....	15,151

“Ce tableau indique que les 77,882 enfants qui étaient dans la première année du cours primaire en 1907-08 n'étaient plus en 1910-11 que 15,151 dans la quatrième année du même cours.

“Ces chiffres établissent que 62,000 enfants sont sortis de l'école élémentaire avant la quatrième année du cours.”

Et il concluait:

“Si l'on veut bien admettre que la très grande majorité des enfants entrent à l'école à l'âge de 6 à 7 ans, il faut conclure que les quatre-cinquièmes quittent la classe à l'âge de dix et onze ans.”

Voilà une conclusion qui ne découle nullement des statistiques du Surintendant de l'Instruction publique, ni des miennes. L'honorable M. de LaBruère et moi avons prouvé par nos statistiques que trop d'élèves n'arrivent jamais à la 4<sup>e</sup> année, mais nous n'avons jamais dit que ces élèves désertaient l'école vers l'âge de 10 à 11 ans.

Devant les congrès de commissaires d'écoles, j'ai déploré la désertion de l'école d'un trop grand nombre d'élèves (*vers l'âge de 14 ans*) qui n'avaient pas terminé au moins le cours élémentaire, c'est tout. Je n'ai jamais dit que 62,000 sur 77,000 avaient déserté la classe après quatre années de scolarité. Ceci, c'est une trouvaille de M. Langlois qui a confondu, je le répète, les années du cours avec les années de fréquentation; il a oublié que la moitié des élèves passent deux ans, parfois trois, dans la même année du cours: un élève est en deuxième année, mais il va à l'école depuis trois ans; un autre est en 3<sup>e</sup>, mais il fréquente la classe depuis quatre ans. La chose n'est pas particulière à notre province; il en est de même dans les autres pays, en plus ou en moins.

Pour prouver au député de Saint-Louis que jamais 62,000 sur 77,000 ont quitté en bloc les écoles après quatre ans de scolarité vers l'âge de 10 ou 11 ans, je n'ai qu'à lui citer les statistiques des années 1907-08, 1908-09, 1909-10, et 1910-11,(1) relativement au nombre des enfants de 7 à 14 ans fréquentant les écoles:

Elèves de 7 à 14 ans, d'après le recensement	Elèves de 7 à 14 ans, inscrites aux écoles
1907-08..... 136,489	129,685 (Page XXV)
1908-09..... 142,053	135,007 (Page XXXIII)
1909-10..... 145,000	135,525 (Page XXII)
1910-11..... 146,418	138,842 (Page XXIII)

(1) Période prise comme point de comparaison par M. Langlois dans son discours devant la Chambre.

Ainsi, l'écart le plus sensible entre le nombre d'enfants de 7 à 14 et le nombre des inscrits à l'école n'atteint pas 10,000, alors que le député de Saint-Louis porte cet écart jusqu'à 62,000!

Les élèves de 7 à 14 ans fréquentent les écoles: cette catégorie d'élèves a donné 94% comme présence moyenne en 1907-08 et en 1910-11; même pourcentage, une fraction près, pour 1908-09 et 1909-10.

LA n'est pas le point faible; le point faible, c'est le petit nombre d'élèves qui quittent définitivement l'école vers l'âge de 13 ou 14 ans, avant d'avoir atteint au moins la 4e année, couronnement du cours élémentaire.

Mais le remède à ce mal ne se trouve pas dans l'instruction obligatoire. Je l'ai indiqué aux Trois-Rivières, et M. Langlois s'est bien gardé de citer cette partie de mes remarques:

"Le remède, au mal signalé(1), l'inefficacité de l'école, se trouve surtout dans un choix plus judicieux du personnel enseignant, dans le maintien en fonction de ce personnel, au même poste, aussi longtemps que possible; dans le désencombrement des classes, et enfin, de la part des commissaires, dans une surveillance plus suivie et plus méthodique de la mise en opération du programme d'études."(2)

Après avoir cité un passage de mon discours des Trois-Rivières, M. Langlois en a tiré des conclusions fausses, et il a oublié de signaler le remède que je propose, remède qui ne comporte nullement l'instruction obligatoire.

C.-J. MAGNAN

(1) Extrait du discours des Trois-Rivières. Voir *l'Enseignement Primaire* d'octobre 1913.

(2) Voir ci-après, mon rapport du 25 avril 1917 sur la mise en opération du programme d'études, après enquête faite à la demande du Comité catholique.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, SUR LA MISE EN OPÉRARATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES

A sa séance du 9 mai 1916, le Comité catholique adoptait la résolution suivante, sur proposition de l'honorable juge Martineau :

"Il est proposé par l'honorable juge Martineau, appuyé par l'honorable juge Robidoux: "Que l'Inspecteur général soit prié de s'assurer personnellement, s'il le peut, sinon par un officier du Département de l'Instruction publique, de la proportion des enfants fréquentant les écoles de garçons et de filles de cette province qui terminent le cours élémentaire après quatre années seulement de fréquentation scolaire, le cours modèle après six années, le cours académique après huit années. Et, si cette proportion lui paraît trop faible, de bien vouloir en indiquer la cause et les moyens d'y remédier."

Afin de pouvoir renseigner le Comité catholique avec la plus grande exactitude sur les points ci-dessus indiqués et lui faire des suggestions judicieuses et pratiques, non seulement j'ai consulté les statistiques scolaires de notre province, comparé certaines années au point de vue des résultats obtenus, étudié ce qui se passe en dehors de notre province et de notre pays dans un domaine similaire, j'ai, de plus, demandé à chacun de nos inspecteurs d'écoles, au cours de la première visite de 1916-17, de faire une enquête dans son district sur les points suivants :

1°—Quelle est la proportion, par cent, aussi exacte que possible des élèves de votre district qui terminent le cours élémentaire, après quatre années seulement de fréquentation scolaire, le cours modèle après six années, et le cours académique après huit années ?

Si cette proportion vous paraît trop faible, veuillez en indiquer la cause et les moyens d'y remédier.

2°—(a) Quelle est la proportion, par cent, des élèves qui doivent fréquenter l'école deux ans pour faire convenablement la 1<sup>re</sup> année du programme ?

(b) Quelle est la proportion, par cent, des élèves qui doivent fréquenter l'école trois ans pour faire convenablement cette première année ?

3°—(a) Quelle est la proportion, par cent, des élèves qui doivent fréquenter l'école trois ans pour faire convenablement la 2<sup>e</sup> année du programme ?

(b) Quelle est la proportion, par cent, des élèves, qui doivent fréquenter l'école quatre ans pour faire convenablement cette deuxième année ?

4°—Est-il possible, pour la majorité des élèves de votre district, de terminer la 4e année après quatre années de fréquentation scolaire ?

5°—En moyenne, après combien d'années de fréquentation scolaire les élèves terminent-ils la 6e année du programme ?

6°—A quel âge, généralement, les élèves de votre district commencent-ils à fréquenter l'école ?

Pour mener leur travail à bonne fin, les inspecteurs ont mis à contribution l'expérience du personnel enseignant, congréganiste et laïque. De plus, j'ai moi-même consulté par écrit et oralement un grand nombre de directrices de couvents et de directeurs d'académies.

Tous ont répondu avec la meilleure grâce à l'appel qui leur avait été fait; qu'il me soit permis de leur en exprimer ici toute ma gratitude.

#### OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

C'est le 25 mai 1906 que le programme actuel de nos écoles primaires a été sanctionné par le Lieutenant-gouverneur en conseil, après avoir été adopté par le Comité catholique. Ce programme, excellent dans son ensemble, a donc dix années d'expérience à son crédit. Il a produit de bons résultats en élevant le niveau des études et en mettant à la portée du personnel enseignant d'excellentes notions de pédagogie se rapportant à la mise en opération du programme.

Les observations qui vont suivre ne sont donc pas une critique de ce programme, encore moins le procès de l'organisation scolaire de notre province. Elles sont le résultat d'une enquête qui porte exclusivement sur ce point: "Est-il possible, avec le programme, tel que réparti actuellement, pour la majorité des élèves de nos écoles primaires, de terminer la 4e année, après quatre ans de fréquentation scolaire; la sixième après six ans, et la huitième après huit ans?" Dans le cas d'impossibilité de parcourir les huit années du programme en huit ans, on m'a demandé d'en indiquer les causes et de faire les suggestions jugées nécessaires: ce que j'ai fait.

A noter que les auteurs du programme n'affirment pas que chaque année du programme d'études doit nécessairement correspondre à une année de fréquentation scolaire. Au contraire, voici ce que disent les *Règlements du Comité catholique* (édition de 1915, page 57): "Une année pourrait suffire à la rigueur pour l'étude des matières de chaque division ou année, avec les élèves d'un talent et d'une appli-

cation ordinaires. *Dans bien des cas cependant, surtout dans les écoles élémentaires de la campagne où la fréquentation laisse à désirer et où l'instituteur doit diriger plusieurs classes à la fois, il faut faire doubler la même année aux élèves trop faibles pour passer avec profit dans une classe supérieure.* Les mêmes observations se trouvent dans l'édition de 1906: *Règlements refondus.*

Les pages qui vont suivre démontrent dans quelle mesure les élèves sont obligés de *doubler les années*; pourquoi ils sont obligés de les doubler, et ce qu'il y a à faire pour faire cesser l'équivoque résultant de huit années de programme correspondant à onze ou douze années de fréquentation scolaire, et pour amener un plus grand nombre d'élèves à terminer chacun des trois cours.

Voici d'abord, brièvement exposé, le résultat de l'enquête, auquel vous me permettrez d'ajouter le fruit de ma propre expérience.

#### I—RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE

##### *Témoignages des Inspecteurs*

I. "Proportion des enfants fréquentant les écoles de garçons et de filles de cette province qui terminent le cours élémentaire après *quatre années* seulement de fréquentation scolaire.

RÉPONSE: Sur 38 inspecteurs qui ont répondu à cette question *quatre* donnent *zéro* pour cent; *douze* de *un à cinq* pour cent; *onze* de *cinq à dix* pour cent; *trois* de *dix à vingt* pour cent; *cing* de *vingt à trente* pour cent; *deux* au-dessus de *trente* pour cent.

D'après le témoignage de *vingt-sept* inspecteurs, le pourcentage des élèves qui peuvent parcourir avec succès le *cours élémentaire* en *quatre années* de scolarité, varie donc de 0 à 10%, soit en moyenne 5%. 8 fixent ce pourcentage de 10 à 30, soit en moyenne, 15% et deux seuls attestent que ce pourcentage peut dépasser 30%.

On peut donc affirmer, d'après ces témoignages, que 8% au plus, terminent le cours élémentaire, après quatre années de fréquentation scolaire.

II. "Proportion des enfants fréquentant les écoles de garçons et de filles de cette province qui terminent le cours modèle (intermédiaire) après *six années* seulement de fréquentation scolaire?"

RÉPONSE: Trente-sept inspecteurs ont répondu à cette question: *cing* donnent 0 pour cent; *seize* de 1 à 5 pour cent; *cing* de 5 à 10 pour cent; *cing* de 10 à 20 pour cent; *six* au-dessus de 20 pour cent.

D'après le témoignage de *vingt-six* inspecteurs, le pourcentage des élèves qui peuvent parcourir avec succès le cours modèle (intermédiaire) en *six années* de scolarité, varie donc de 0 à 10%, soit en moyenne 5%, onze seulement fixent ce pourcentage au-dessus de 10% (cing de 5 à 10% et six au-dessus de 20%).

D'après ces témoignages, il appert que 6% tout au plus, terminent le cours modèle (intermédiaire) après six années de fréquentation scolaire.

III. "Proportion des enfants fréquentant les écoles de garçons et de filles de cette province qui terminent le cours académique (supérieur) après huit années de fréquentation scolaire?"

RÉPONSE: Trente-sept inspecteurs ont répondu à cette question: neuf donnent 0 pour cent; quinze de 1 à 5 pour cent; six de 5 à 10 pour cent; deux de 10 à 20 pour cent; cinq au-dessus de 20 pour cent.

D'après le témoignage de trente inspecteurs, le pourcentage des élèves qui peuvent parcourir avec succès le cours académique (supérieur) en huit années de scolarité, varie donc de 0 à 10, soit en moyenne 5%; deux de 10 à 20%, et cinq au-dessus de 20%.

Il importe de noter ici que *tous les inspecteurs* ont répondu *non* à la question: "Est-il possible pour la majorité des élèves de votre district, de terminer la 4e année après quatre années de fréquentation scolaire?"

De plus, aux questions posées concernant les élèves qui doivent fréquenter l'école deux ou trois ans pour terminer la 1ère année, les inspecteurs ont répondu comme suit: vingt inspecteurs sur trente-six déclarent que 60 à 80% des jeunes élèves doivent fréquenter l'école deux ans pour terminer la 1ère année du programme; sept fixent ce pourcentage de 50 à 60%; six de 30 à 50%, et deux seuls de 25 à 30%.

Plusieurs élèves de talent médiocre ou fréquentant irrégulièrement l'école prennent même trois ans pour parcourir la 1ère année du programme. Ce pourcentage varie suivant les milieux: mais on peut en fixer la moyenne à 15 ou 20%.

Quant à la 2e année, le pourcentage est à peu près le même que pour la 1ère: c'est la majorité des élèves qui doivent fréquenter l'école trois ans et un certain nombre quatre, pour terminer la 2e année de programme. C'est à peu près la même proportion pour la 3e année.

Le nombre d'années requises pour terminer la 6e année est déterminé comme suit par les inspecteurs: un donne 6 ans; un, 7 ans; trois, 7 ou 8 ans; quinze, 8 ans; sept, 8 ou 9 ans; six, 10 ans; les autres n'indiquent pas le pourcentage.

#### *Autres témoignages*

En plus des inspecteurs régionaux, j'ai consulté, soit oralement, soit par écrit, plusieurs directrices et directeurs d'écoles congréganistes. Tous s'accordent à dire qu'il est impossible, non seulement à la majorité des élèves, mais même à la moitié des élèves de parcou-

rir avec succès, et d'une façon normale le cours élémentaire en qu  
ans, le cours modèle en six ans et le cours académique en huit  
Les directrices et les directeurs des écoles d'application annexées  
écoles normales, sont du même avis. Et c'est bien aussi le m  
appuyé sur une longue expérience personnelle.

## II—STATISTIQUES

Les statistiques du Département de l'Instruction publi  
corroborent ces témoignages.

En 1910-11, le rapport du Surintendant signale (aux pages  
308, 316):

En 4e année: 33,162.

En 6e année: 9,139.

En 8e année: 1,618.

Et ce sur un total de 340,024.

Ce qui donne, sur le total, 9.8% en 4e année, 2.7% en 7  
0.5 en 8e.

En 1914-15, les statistiques de l'enseignement, publiées en 1  
par le Bureau des Statistiques (aux pages 20 et 21), donnent:

En 4e année: 41,639.

En 6e année: 8,366.

En 8e année: 2,016.

Et ce sur un total de 392,985.

Ce qui donne sur le total 10.6% en 4e année, 2.1% en 6e  
0.5% en 8e.

On le voit, la proportion est restée à peu près la même de 1910  
à 1914-15. Cette statistique ne signifie nullement qu'il n'y a pas  
de progrès durant les cinq dernières années, mais prouve qu'auj  
d'hui, comme il y a cinq ans, il est généralement impossible de p  
courir le programme d'études, tel que réparti actuellement, en h  
années de fréquentation scolaire.

En comparant les catégories d'âge scolaire avec le nombre d'  
ves dans les différentes années du cours, on arrive à la même conc  
sion: impossibilité pour la masse des élèves, avec la répartition  
tuelle du programme, de terminer la 4e année du programme ap  
quatre années de fréquentation scolaire; la 6e année après six ans,  
la 8e après huit ans.

Ainsi en 1914-15, (voir Statistiques de l'Enseignement, po  
1914-15), sur un total de 392,985 élèves inscrits aux écoles, il y av  
73,052 en 4e, 5e, 6e, 7e, et 8e années, laissant la différence, 319,9  
en 3e, 2e et 1ère années.

Or, il n'y avait aux écoles en 1914-15 que 76,488 enfants (garçons et filles) de 5 à 7 ans, sur un total de 392,985, laissant la différence, 316,497 dans la catégorie de 7 ans et au-dessus. Ce dernier nombre se décompose comme suit:

7 à 14—283,974; 14 à 16—25,690; au-dessus de 16—6,833.

Comme la 1ère année renfermait à elle seule 152,105 élèves, il appert, après avoir retranché le nombre des enfants de 5 à 7 ans, soit 76,438, que 75,667 enfants de 7 à 14 sont en première année.(1)

En retranchant ces 75,667 du total des enfants de 7 à 14 ans (283,974), il y a une différence de 208,307 qui sont répartis en 2e, 3e, avec la balance en 4e année. Voici cette répartition, d'après les *Statistiques de l'Enseignement* pour 1914-15, pages 20 et 21:

2e année: 95,938

3e année: 71,890

balance en 4e année: 40,479

Total . . . . . 208,307

Comme les mêmes statistiques nous donnent 41,639 en 4e année, il y avait donc 1,160 élèves au-dessus de 14 ans en 4e année.

Il faut admettre que ces chiffres ne sont pas absolus, car il arrive parfois que certains élèves bien doués arrivent à la cinquième vers 13 ou 14 ans, tandis que d'autres sont encore en 3e à l'âge de 15 ans.

Mais, dans leur ensemble, ces statistiques confirment le témoignage des inspecteurs, savoir il faut plus de quatre, de six et de huit ans pour terminer respectivement la 4e, la 6e et la 8e année:

Si des statistiques générales de la province on descend à celles de comtés, le résultat est le même.

EN RÉSUMÉ: *il est impossible avec la répartition actuelle du programme d'études, de terminer la 4e année, après quatre ans de fréquentation scolaire, la 6e année après six ans et la 8e après huit ans.*

### III—CAUSES QUI EMPÊCHENT LA MASSE DES ÉLÈVES DE TERMINER LA 4e, LA 6e ET LA 8e ANNÉE DU PROGRAMME, APRÈS QUATRE, SIX, ET HUIT ANS, RESPECTIVEMENT

Ces causes sont multiples, mais toutes se ramènent aux chefs suivants:

1°—*Programme trop étendu pour être parcouru avec fruit en huit années—les quatre premières années, particulièrement, renferment trop de notions pour que des enfants de 6 à 10 ans puissent les étudier sérieusement en quatre ans.*

(1) Voir *Statistiques de l'Enseignement* pour 1914-15, pages 18, 19, 20 et 21.

2°—*Fréquentation scolaire irrégulière chez les élèves de 5, 6 et 7 pendant la saison d'hiver.*

3°—*Changements trop fréquents d'institutrices.* Dans mon dernier rapport à M. le Surintendant, j'ai signalé cette cause de trouble dans nos écoles primaires. Ainsi en 1915-16, il y a eu changements d'institutrices dans 3,251 arrondissements: ce n'est que 45 de moins qu'en 1914-15.

4°—*Encombrement des classes, des petites classes surtout.* dans les écoles à une seule institutrice, particulièrement, les tout jeunes élèves restent souvent inoccupés durant la journée.

5°—*Incompétence de plusieurs institutrices, particulièrement non-diplômées,* qui étaient encore au nombre de 673 en 1914-15 contre 787 en 1910-11. Il y a donc eu progrès sur ce point.

6°—*L'absence d'écoles de garçons (à la campagne) dirigées par des maîtres.* Dans les écoles mixtes, c'est un fait établi par l'expérience que les garçons abandonnent la classe à 12 ou 13 ans, parfois à onze ans.

7°—*Scolarité écourtée:* à la campagne, nombre d'élèves, les garçons surtout, quittent la classe à 12 ou 13 ans pour aider les parents aux travaux de la ferme.

8°—*Enfin, et sur ce point, je suis encore d'accord avec tous les inspecteurs et la grande majorité du personnel enseignant, le manque de sanction à la fin de chaque cours (certificats d'études) est une des causes, et non la moindre, du manque d'émulation chez les élèves, et du peu d'intérêt chez les parents aux choses de l'école.*

#### IV—REMÈDES

1°—*Répartir les matières actuelles du programme sur onze années au lieu de huit.*

2°—*Favoriser une meilleure fréquentation scolaire chez les tout-petits, en créant un cours préparatoire distinct où ils seront sous la direction d'une institutrice qualifiée.*

3°—*Assurer plus de permanence chez le personnel enseignant, en engageant les commissions scolaires à accorder chaque année, une prime spéciale aux institutrices compétentes qui resteront pendant au moins trois années consécutives dans la même école.*

4°—*Prévenir l'encombrement des classes en réduisant le maximum des élèves qui peuvent être confiés à un seul instituteur (ou institutrice). Voir l'article 30 des Règlements du Comité catholique.*

(1) Grâce aux primes accordées par le gouvernement aux municipalités rurales ou de villages qui engagent des maîtres (religieux ou laïques) pour diriger les écoles modèles et les académies de garçons, le nombre de ces écoles, qui n'était que de 64 en 1911-12, a atteint 105 en 1915-16.

5°—Favoriser de plus en plus l'élévation des traitements.

Aussi, continuer, pour les institutrices, les congrès diocésains pédagogiques inaugurés à Montréal en 1901, et organiser des cours de perfectionnement professionnel—durant l'été—dans chaque district scolaire.

6°—Encourager de plus en plus les municipalités à engager des maîtres pour diriger les écoles modèles et académies de garçons.

7°—Établir le Certificat d'études comme sanction et couronnement de chacun des trois cours (élémentaire, intermédiaire, supérieur).

## V—SUGGESTIONS

### I

Que les matières des huit années du programme actuel soient réparties comme suit:

1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années: trois ans: *cours préparatoire.*

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années: trois ans: *cours élémentaire.*

5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années: trois ans: *cours intermédiaire.*

7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années: deux ans: *cours supérieur.*

Ainsi répartis, les matières des premières années seraient mieux étudiées, mieux approfondies et partant mieux comprises: ce qui favoriserait singulièrement l'étude des matières des années ultérieures.

Un enfant qui commencerait à fréquenter l'école à cinq ans, pourrait terminer le cours élémentaire à 11 ans, le cours intermédiaire à 14 ans et le cours supérieur à 16 ans.

Tous les élèves ne pourront faire le cours supérieur—ce cours sera toujours réservé à une élite dans notre province comme dans les autres pays—mais la masse pourrait terminer le cours intermédiaire, bien suffisant pour les besoins de la majorité des élèves, si toutes les matières en ont été bien étudiées.

Moins pressé dans "la course au programme", les maîtres et les maîtresses enseigneront avec moins de hâte (permettant aux élèves de mieux *digérer* ce qu'ils absorbent chaque année) et pourront accorder plus d'attention à l'éducation agricole et à l'éducation ménagère. L'adaptation du programme aux besoins du milieu serait ainsi rendu plus facile.

Puis tout équivoque dans les statistiques cesserait, quant à la classification des élèves dans les différentes années du cours.

Il y a deux ans, poussé par les mêmes besoins qui nous pressent, le Comité protestant de cette province a distribué les matières des huit années des écoles protestantes sur onze "grades" ou années de fréquentation scolaire.(1)

Le cours des écoles publiques d'Ontario est réparti comme suit: le Kindergarten (classe enfantine) élèves de 4 à 6 ans; l'École primaire: quatre cours de deux années chacun (élèves de 6 à 14 ans); un Cours complémentaire de deux années pour les écoles rurales (élèves de 14, 15 et 16 ans) autrefois appelé "Continuation Class". Ce cours est équivalent, quant au programme, à la Lower School ou deux premières années des High Schools des villes; il est aussi connu sous le nom de Fifth Class. De plus, avec l'approbation de l'inspecteur des "continuation schools", on peut ajouter au Cours complémentaire une nouvelle année, où l'on enseigne les matières de la Middle School ou de la troisième année de la High School.—Au total, onze ou treize ans.(2)

En France, la durée des études est comme suit: *classes enfantines*, une ou deux années—*écoles primaires*, cours élémentaire, 2 ans—cours moyen, 2 ans, et cours supérieur, 2 ans—*école primaire supérieure*, 3, 4 et même 5 ans, suivant les besoins du milieu.(3)—Au total, douze ou treize ans.

## II

Qu'un cours préparatoire, conformément à la répartition du programme ci-dessus suggérée soit créé, afin que les enfants de 5 à 9 ans soient groupés ensemble, pour recevoir un enseignement convenable à leur âge.

## III

Qu'une prime soit accordée par les commissions scolaires aux institutrices qui resteront durant au moins trois années consécutives dans la même école.

---

(1) Voir *Memoranda of Instruction for Teachers*.—Protestant Model Schools and Academies of the Province of Quebec.—Quebec (Dept of Public Instruction) 1916.

(2) "Système scolaire de la province d'Ontario".—Hawkesbury, 1909.  
"Regulations, Courses of Study, etc., etc., of the Public and Separate Schools of Ontario", Toronto, 1914.

(3) Pichard, *Code de l'Instruction primaire*.

IV

Que l'article 30 des Règlements du Comité catholique soit modifié en fixant à *quarante* au lieu de *cinquante* le maximum d'élèves pour les écoles élémentaires, et à *trente-cinq*, au lieu de *quarante* pour les écoles modèles ou académiques.

V

- (A) Que l'élévation des traitements soit de plus en plus favorisée.  
(B) Que les congrès pédagogiques diocésains soient continués et que des cours de perfectionnement professionnel soient organisés, au cours de l'année scolaire, dans les villes, et durant les vacances de l'été, dans les campagnes, un cours au moins par district scolaire.

VI

Que la subvention accordée si généreusement par le gouvernement aux municipalités qui engagent des maîtres pour diriger les écoles modèles et les académies de garçons, soit augmentée, afin que la dite prime le soit dans la même proportion.

VII

Qu'un *certificat d'études* soit créé comme sanction de chacun des trois cours: *élémentaire, intermédiaire, supérieur*. (1)

Ce certificat devra être une *attestation d'études primaires* effectivement faites, et non la preuve que tant d'élèves, dans chaque école, ont été suffisamment gavés pour satisfaire aux examens. L'examen pour certificat d'études devrait porter particulièrement sur les matières principales.

Il n'est nullement nécessaire que le certificat d'études devienne obligatoire; ce qui vaut mieux, c'est de donner à la possession de ce certificat une condition de faveur pour "monter de classe", bénéficier d'une bourse, être admis à une école spéciale, entrer dans un atelier ou dans le commerce, etc.

La création du certificat d'études suppose l'établissement d'un bureau spécial, dont la mission serait d'organiser les examens nécessaires conformément à des règlements fixés par le Comité catholique. C'est là certes une difficulté. Mais cette difficulté peut se résoudre

(1) Lors du dernier congrès des inspecteurs d'écoles (décembre 1911), un vœu fut adopté en faveur de l'établissement d'un certificat d'études primaires. Voir à ce sujet le compte-rendu officiel du congrès publié dans *l'Enseignement Primaires* de juin 1912.

comme l'a été si avantageusement celle de l'établissement d'un Bureau central d'examineurs pour les aspirants au brevet d'enseignement en 1898, qui a remplacé une trentaine de petits Bureaux disséminés travers la province.(1)

Les frais de ce Bureau central et ceux des Bureaux régionaux qui en dépendraient, seraient en partie à la charge des commissions scolaires—pour la plus large part— et en partie aux frais du Gouvernement.(2)

## VI—CONCLUSION

L'organisation scolaire de la province de Québec, après plus d'un demi siècle d'efforts soutenus, est complète dans ses cadres, c'est-à-dire lois, règlements et programmes. Le personnel enseignant lui-même va chaque année s'améliorant et les conditions matérielles des écoles se sont transformées pour le mieux depuis quinze ou vingt ans. La fréquentation scolaire des élèves inscrits en classe atteint un pourcentage élevé et le nombre des écoles modèles et des académies qui obtiennent officiellement ce titre augmente annuellement.

Les fournitures classiques des écoles: manuels, cartes, atlas, tableaux muraux se sont perfectionnés notablement depuis une quinzaine d'années surtout, en même temps que les méthodes et les procédés d'enseignement.

Mais, en dépit de la perfection de nos cadres scolaires, il reste encore quelque chose à faire pour permettre au système que ces cadres renferment et soutiennent de produire *le meilleur rendement possible*. Voilà le point sur lequel doivent porter tous nos efforts. Il ne s'agit plus aujourd'hui, me semble-t-il, de grandes réformes qui modifieraient notre système scolaire dans ses lignes essentielles, mais bien plutôt de prendre les mesures opportunes pour *mettre en valeur* le dit système, résultat d'une longue expérience, et de lui faire produire tout le bien que l'on est en droit d'en attendre.

Cette mise en valeur du système scolaire comment peut-elle s'exprimer?—par l'*efficacité de l'école*.

(1) Au centre de chaque district scolaire, un Bureau régional pourrait être établi: l'inspecteur d'écoles du district en serait le président. C'est à ce bureau qu'incombrerait la tâche de choisir les délégués préposés aux examens dans chaque municipalité, et de corriger les devoirs donnés aux élèves à l'examen écrit. Les questions des examens seraient préparées par le Bureau central, à Québec, et les certificats accordés par le dit Bureau, qui aurait aussi pour mission de faire observer les règlements régissant les dits examens.

(2) Pour l'organisation du Certificat d'Études en France, en Suisse et en Belgique, voir *Les Ecoles primaires et les Ecoles normales en France, en Suisse et en Belgique*.—C.-J. Magnan, Québec, 1909.

*L'efficacité de l'école*, tout est là. Et dans les suggestions qui précèdent, c'est cette efficacité qui est exclusivement visée. Elles se rapportent toutes: (a) à une mise en opération plus efficace du programme d'études; (b) à l'attention toute particulière qui doit être accordée aux classes des tout petits; (c) à une meilleure compétence des instituteurs et des institutrices et à plus de permanence du personnel enseignant dans la même école; (d) au désencombrement des classes; (e) à la multiplication des écoles de garçons dirigées par des maitres; (f) au perfectionnement professionnel des instituteurs et des institutrices; (g) à l'établissement d'un *certificat d'études*, sanction du travail des élèves et des maitres et émulation puissante, qui encouragerait les élèves à poursuivre leur scolarité au-delà de 12 ou 13 ans et stimulerait le zèle des parents qui auraient un motif tangible pour ne pas retirer trop tôt leurs enfants de l'école.

Québec, 25 avril, 1917.

C.-J. MAGNAN,  
*Inspecteur général.*

---

"M. le juge Martineau propose et il est résolu qu'un sous-comité composé de M. le Surintendant, Mgr Th.-G. Rouleau, Mgr F.-X. Ross, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, MM. John Ahern, Nap. Brisebois, C.-J. Magnan, Inspecteur général, et du Secrétaire du Comité catholique, soit nommé avec instruction d'étudier le rapport présenté par M. Magnan, afin de donner suite, s'il le croit convenable, aux suggestions contenues dans le rapport qui précède, sous les numéros 1, 2, 4 et 7, et de faire rapport à ce comité."—*Procès-verbal du Comité catholique, séance du 8 mai 1917.*

---

## LE CERTIFICAT D'ÉTUDE (1)

La durée des études primaires, d'après le programme du Comité catholique, est de huit années, qui se répartissent comme suit: *cours élémentaire*, 4 ans; *cours intermédiaire*, 2 ans; *cours supérieur*, 2 ans. En 1909-10, il y avait 183,335 élèves catholiques dans les écoles élémentaires sous contrôle, 82,836 dans les écoles intermédiaires sous contrôle et 26,186 dans les académies sous contrôle, (2) soit un total de 292,339 élèves qui ont fréquenté les écoles primaires catholiques en 1909-10.

Sur ce total de trois cent mille élèves près, combien parcourront en entier et avec succès l'un des trois cycles? combien parcourront les trois cycles? L'expérience nous apprend que ce calcul approximatif est difficile à faire, attendu qu'aucune sanction ne couronne les études primaires, chez nous.

Les statistiques nous apprennent bien qu'il y a tant d'élèves dans chaque année des trois cours; mais combien parmi ces élèves terminent le cours élémentaire, le cours intermédiaire, le cours supérieur? Il est difficile de le savoir: le certificat d'études n'est pas encore établi. Aussi la durée de la fréquentation scolaire ou scolarité est-elle trop courte, règle générale. Peu d'élèves des écoles rurales, chez les garçons surtout, se rendent au cours intermédiaire. L'une des causes de cette scolarité écourtée ne résiderait-elle pas dans le fait qu'il importe peu d'aller à l'école plus ou moins longtemps, puisque les élèves en sortent sans emporter aux parents une attestation de leur degré d'instruction?

En France, tous les enfants sont obligés de se présenter aux examens du certificat d'études primaires avant d'être libérés de l'obligation scolaire: ils peuvent se présenter à ces examens à l'âge de 12 ans.

Les épreuves de l'examen sont de deux sortes: les épreuves écrites et les épreuves orales.

Les *épreuves écrites* ont lieu à huis clos, sous la surveillance des membres de la commission. Elles comprennent:

1° Une dictée d'orthographe de quinze lignes au plus; le point final de chaque phrase est indiqué.

La dictée peut servir d'épreuve d'écriture courante.

2° Deux questions d'arithmétique portant sur les applications du calcul et du système métrique, avec solution raisonnée.

3° Une rédaction d'un genre simple (récit, lettre, etc.).

Les jeunes filles exécutent, en outre, un travail de couture usuelle, sous la surveillance d'une dame désignée à cet effet.

(1) Reproduit de *l'Enseignement* de janvier 1912.

(2) Rapport du Surintendant, 1909-10, p. XVII.

Les textes et les sujets de composition, choisis par l'inspecteur d'académie, sont remis à l'ouverture des épreuves, sous pli cacheté, au président de la commission." (Règlements officiels).

Les épreuves orales sont publiques. Elles se passent devant une commission unique présidée par l'inspecteur et comprennent :

1° Une lecture expliquée, accompagnée de la récitation d'un morceau choisi sur une liste présentée par le candidat.

2° Des questions d'histoire et de géographie.

Comme les épreuves écrites, les épreuves orales sont appréciées au moyen d'un chiffre variant de 0 à 10.

La durée de l'ensemble des épreuves orales ne doit pas excéder un quart d'heure pour chaque candidat.

Les points obtenus pour ces épreuves sont ajoutés aux points obtenus pour les épreuves écrites.

Nul n'est définitivement déclaré apte à recevoir le certificat d'études s'il n'a obtenu la moitié au moins du total maximum des points accordés pour les deux catégories d'épreuves.

Outre les matières énoncées au règlement, l'examen peut comprendre, sur la demande du candidat, un exercice de dessin linéaire et des interrogations sur l'agriculture.

Il est fait mention, sur le certificat, des matières complémentaires pour lesquelles le candidat a obtenu au moins la date 5.

Le procès-verbal de l'examen est transmis à l'inspecteur d'académie, qui, après avoir vérifié la régularité des opérations, délivre, s'il y a lieu, le certificat d'études.

Dans le mois qui suit la clôture des sessions, l'inspecteur d'académie adresse au recteur un compte rendu statistique des résultats dans son département. Le recteur adresse au Ministre un compte rendu analogue pour tous les départements de son ressort.

Ce sont les *commissions cantonales* qui jugent l'aptitude des aspirants et des aspirantes au certificat d'études primaires élémentaires. Ces commissions sont nommées par les recteurs(1) sur la proposition des inspecteurs d'académie. Ces commissions se réunissent chaque année, sur la convocation de l'inspecteur d'académie, soit au chef-lieu de canton, soit dans une commune centrale désignée à cet effet. L'inspecteur primaire du ressort est président de droit de ces commissions.

Cette institution du certificat d'études primaires est donc sérieuse. Elle permet aux autorités de contrôler les efforts du person-

(1) Le recteur est placé à la tête de chaque académie. Il y a 17 académies, en France, ou division territoriale établie aux fins de l'instruction publique. Les Recteurs ont sous leur autorité tous les fonctionnaires de l'enseignement public, supérieur, secondaire ou primaire.

nel enseignant et aux parents de constater le travail et le succès de leurs enfants.

Comme les examens du certificat d'études portent sur :

La Dictée	la Lecture expliquée
l'Écriture	la Récitation
l'Arithmétique	la Géographie
la Rédaction	l'Histoire,

ce sont ces matières qui requièrent presque tout le temps de la classe.

Et comme la dictée, la rédaction et la lecture servent à contrôler l'enseignement de la grammaire, de la morale et de l'instruction civique, on peut conclure que les épreuves du certificat d'études portent sur l'ensemble des programmes.

En Suisse, dans le canton de Fribourg, que j'ai visité plus particulièrement, c'est le *Livret scolaire* qui atteste du degré d'instruction, de chaque enfant de la région. Pour chaque élève entrant à l'école, il est établi un Livret scolaire conformément aux prescriptions de la loi. Ce livret reproduit les indications du registre de profession et du registre matricule; il contient en outre, les notes qu'ont obtenues les élèves durant leur scolarité. Ce livret accompagne l'élève jusqu'à sa sortie de l'école primaire—le cours est de dix années—. Avant de recevoir son certificat d'*émancipation*, l'élève de l'école primaire suisse doit subir un examen final. Nul n'est admis aux cours complémentaires (écoles primaires supérieures), à l'enseignement secondaire ou spécial, s'il ne produit son *Livret scolaire*.

Ne serait-il pas temps, dans la province de Québec, d'étudier sérieusement cette question du certificat d'études. Grâce à la bonne volonté de notre population, la fréquentation scolaire, considérée au point de vue de la présence moyenne en classe, est bonne. Mais ce qui manque et aux parents et à l'élève, c'est la sanction aux différents cours de l'école primaire. Trois certificats d'études volontaires, établissant que l'élève a suivi avec succès: 1° les quatre années du cours élémentaire; 2° les deux années du cours intermédiaire; 3° les deux années du cours supérieur, créeraient une saine émulation: le certificat d'études primaires serait recherché, parce que aux yeux des parents et à ceux de l'élève il aurait un sens précis et pratique.

C.-J. M.

## LE CENTENAIRE DE FRÉDÉRIC OZANAM (1)

1813-1913

Le 23 avril 1913 ramènera le centième anniversaire de la naissance de Frédéric Ozanam, qui fut le modèle de la jeunesse catholique de son temps, un illustre professeur, un historien de premier ordre, un littérateur célèbre, et, pardessus tout, l'apôtre de la *Charité*. Grâce à l'admirable Société de St-Vincent de Paul, qu'Ozanam fonda, étant étudiant à Paris, à l'âge de 20 ans, son nom vivra éternellement dans tout l'univers catholique.

Ozanam naquit à Milan, pendant l'occupation française. Quand vint la domination autrichienne (1816), ses parents rentrèrent à Lyon, où notre héros fit de brillantes études classiques qu'il termina à l'âge de six-sept ans.

Ozanam appartenait à une excellente famille: "Dieu me fit la grâce, dit-il, de naître dans la foi, il me mit sur les genoux d'un père chrétien et d'une sainte mère, il me donna pour première institutrice une sœur, pieuse comme les anges qu'elle est allée rejoindre."

A dix-huit ans (1831), il publia une brochure pour réfuter la doctrine antichrétienne de Saint-Simon. Ce premier essai lui valut les éloges de Lamartine et de Lamennais. Ozanam, deux années auparavant, avait promis à Dieu, de vouer ses jours "au service de la Vérité Catholique." Promesse qu'il n'oublia jamais, pas même un seul jour. Aussi, à sa mort, Lacordaire put écrire: "Nul chrétien en France et de notre temps n'aima davantage l'Église."

Ozanam étudia d'abord le droit, mais les Lettres l'attiraient davantage. Il remporta d'éclatants triomphes aux examens de la licence ès-lettres et du doctorat (1835) et au concours de l'agrégation des lettres (1840). En 1836, il avait soutenu avec succès sa thèse de docteur en droit: on le nommait professeur de droit commercial à Lyon, la même année. En octobre 1840, il fut appelé à Paris, en Sorbonne, comme suppléant de M. Fauriel, professeur de littérature étrangère, et en 1844, il devenait professeur titulaire à l'Université de Paris. Pendant une année, il fit la rhétorique au collège Stanislas. Étudiant, il avait su imposer silence aux professeurs libres-penseurs ou impies de la Sorbonne, qui avaient insulté aux dogmes de l'Église catholique; devenu professeur lui-même dans cette célèbre institution, il fut fidèle à ses convictions, et dans ses cours de *Littérature allemande au moyen-âge*, ses études sur *Dante*, ses *Études Germaniques*, la *Civilisation au Ve siècle*, les *Poètes franciscains au XIIIe siècle*, il révèle et fait aimer les bienfaits du chris-

(1) De *l'Enseignement Primaire* d'avril 1913.

tianisme. Ozanam était un professeur modèle, aimé de ses élèves, respecté de ses confrères, même de ceux qui ne pratiquaient pas ses croyances religieuses. Ce fut un rude travailleur, qui préparait ses cours avec un soin parfait; mais ce fut surtout un grand croyant, un homme d'une piété sincère: jamais le célèbre professeur n'allait à ses cours sans, au préalable, aller s'agenouiller devant le Saint-Sacrement.

Le 8 septembre 1853, il mourait à l'âge de quarante ans . . . . laissant des œuvres littéraires considérables. Seuls les deux volumes de ses *Lettres*, recueillies après sa mort par les pieuses mains de sa chère épouse, suffiraient à immortaliser sa mémoire. Son chef-d'œuvre fut la *Civilisation au Ve siècle*, véritable testament de sa grande âme de catholique et de son vaste génie littéraire et historique. Ozanam consuma littéralement sa vie par un travail incessant et un zèle qui ne se démentit jamais, pas même sur son lit de mort. "Rien, disait Villemain, rien n'a surpassé la fièvre studieuse, l'effort à la fois d'application et de verve qui consumait Ozanam, et dont ses écrits gardent la trace."

Mais la gloire que son éloquence persuasive, sa vaste érudition et ses talents littéraires lui valurent à si juste titre, pâlit devant une autre gloire bien plus durable, dont la fondation de la Société de Saint-Vincent de Paul auréola son front à vingt ans. Les débuts de cette société fut des plus humbles. Elle fut fondée (mai 1833) par Ozanam et six jeunes compagnons seulement, qui confièrent leur dessein d'agir, c'est-à-dire, de mettre leurs actes d'accord avec leur foi, au vénérable M. Bailly, un journaliste catholique d'une rare vertu. "Secourons donc notre prochain, disait Ozanam à ses confrères, et mettons notre foi et notre chasteté sous la protection de la charité."

Ce sentiment vraiment évangélique venait d'un cœur où Notre-Seigneur descendait souvent sous la forme eucharistique: Ozanam dès cette lointaine époque, et contrairement aux habitudes d'alors, faisait la communion fréquente.

Le grain de senevé jeté en terre par Ozanam et ses compagnons devint bientôt un grand arbre, et aujourd'hui, un véritable réseau de Conférences de charité encercle le monde entier. Il existe maintenant sept mille de ces conférences, groupant cent cinquante mille confrères. La Société de Saint-Vincent de Paul distribue annuellement en secours à des milliers de familles pauvres visitées à domicile, près de quatre millions de piastres. Aucune œuvre de charité ne lui est étrangère. Elle est très prospère au Canada où, dans les cités et villes, plusieurs milliers de confrères de la Saint-Vincent de Paul, appartenant aux classes sociales les plus élevées comme aux plus modestes, accomplissent dans l'humilité et le silence un bien incalculable.

Ozanam aimait les pauvres, il voyait en eux Notre-Seigneur, et volontiers, comme saint Vincent de Paul, il disait d'eux: "Nos Seigneurs et Maîtres".

Après quatre-vingts ans d'existence, c'est toujours le même esprit qui règne au sein des Conférences de charité. Et c'est cette fidélité aux traditions premières de la Société, sans défaillance ni erreur, grâce à la bénédiction des Papes, qui, depuis Grégoire XVI à Pie X, l'ont bénie et encouragée, qui prouve évidemment que l'œuvre d'Ozanam était voulue de Dieu. Aussi, les disciples de ce pieux et modeste fondateur souhaitent ardemment qu'un jour la cause de béatification de celui qui a tant aimé Jésus-Christ, son Église et ses pauvres soit introduite à Rome.

Je me souviens non sans émotion que ce rêve traversa mon esprit pour la première fois, aux pieds mêmes de Sa Sainteté Pie X. C'était le 16 avril 1909. Douze cents confrères de la Société de Saint-Vincent de Paul, venus de toutes les parties du monde, étaient réunis dans la salle du Consistoire, au Vatican, à l'occasion du jubilé sacerdotal du Pape. Présidée par le Saint-Père, en présence de son E. le cardinal Vincent Vannutelli, de plusieurs évêques de France, des gardes nobles et des prélat<sup>s</sup> de la cour pontificale, cette assemblée générale des disciples d'Ozanam revêtait un caractère d'une grandeur incomparable. Répondant à une belle adresse du vénérable président général de la Société, le Souverain Pontife dit: "Vincent de Paul, qui déjà s'était survécu dans la congrégation des vénérés prêtres de la Mission et dans celle des incomparables filles de la Charité, se survit de nos jours dans l'admirable institut des conférences, héritier de sa foi, de sa charité, de son esprit apostolique. Génération nouvelle, postérité inattendue et innombrable qui a porté en tous lieux des fruits choisis de bénédiction. Le grain de senevé, semé en 1833 par Ozanam, est aujourd'hui un arbre gigantesque qui étend ses rameaux dans le monde entier et qui devient l'abri autour duquel se groupent les néophytes de toutes les nations de la terre."

Il m'a semblé que ces paroles étaient prophétiques. De plus, le jubilé du Pape, célébré à Rome même par la Société de Saint-Vincent de Paul, avait coïncidé avec les fêtes inoubliables de la béatification de Jeanne d'Arc. *L'Osservatore romano*, organe du Vatican, annonçait les cérémonies du pèlerinage des Conférences à Rome dans un article dont le titre suggestif:

"*Dopo cento anni—Giovanna d'Arco—Frederico Ozanam*"—"Cent ans après—Jeanne d'Arc—Frédéric Ozanam"—faisait dire au *Bulletin* de Paris, organe officiel de la Société de Saint-Vincent de Paul: "C'est, croyons-nous, la première fois que notre vénéré fondateur est mis en parallèle avec un bienheureux; faut-il voir le présage pour lui d'une

gloire plus pure et plus haute que la renommée terrestre ?”(1) Puis le *Bulletin* citait en partie l'article du grand organe catholique. Nous en détachons les passages très significatifs qui suivent :

“Dans quelques jours, le monde entier assistera à un spectacle des plus merveilleux, l'élévation sur les autels d'une de ces héroïnes que l'imagination populaire semble avoir créées dans son ingéniosité primitive. Par l'évocation de ses hauts faits, la France se retrempera dans ses antiques vertus, en entrant dans une nouvelle ère de foi.

“La foi sera unie à la charité par un lien parfait. Ce rapprochement peut paraître fortuit, mais il est certain que les fêtes de Jeanne d'Arc seront intimement liées à celles du prochain centenaire de la naissance d'un des plus puissants génies de la France, Frédéric Ozanam, à la fois héros de la charité et créateur d'un groupe de champions de la charité.

“La foi de Jeanne d'Arc est trop haute pour que la foule puisse y atteindre; mais la charité d'Ozanam est facile à imiter dans la vie quotidienne, dans l'action publique, au milieu de l'activité fébrile des grandes villes.

“La foi inspire et la charité rachète.

“Si donc, à cette heure, Jeanne d'Arc glorifiée ravive le feu sacré de la foi, Ozanam, étudié dans ses écrits, imité dans ses œuvres de bienfaisance, accomplira la mission de rédemption.

“C'est un réconfort pour le cœur attristé de Pie X. Les disciples de la vraie démocratie montrent, non par des paroles, mais par des faits, qu'elle remplit complètement son programme, prête au martyre avec Jeanne d'Arc et au sacrifice avec Ozanam, dans le respect absolu de l'Église, source unique de cette force qui vient de Jésus-Christ.”

A l'occasion du prochain centenaire, on vient de publier à Paris une image d'Ozanam, portant au verso, une admirable prière approuvée par S. E. le Cardinal Archevêque de Paris. Cette prière se termine par ces paroles: “O Dieu, s'il entre dans vos désirs que votre pieux serviteur Frédéric Ozanam soit glorifié par l'Église, nous vous supplions de manifester par des faveurs célestes son crédit auprès de vous. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur, Ainsi soit-il.” Et les numéros de janvier et de février du *Bulletin* demandent des faveurs “par l'intercession de Frédéric Ozanam”.

Ce n'est donc pas seulement le centenaire d'un éloquent professeur et d'un éminent littérateur que l'on se prépare à célébrer, mais aussi et surtout, c'est celui d'un grand chrétien, d'un parfait catholique.

Ses œuvres d'apologétique historique restent comme des monuments impérissables, servant de phare à ceux que les obscures et

---

(1) *Bulletin de la Société de Saint-Vincent de Paul*, Paris, mai 1909.

trompeuses faussetés de l'erreur menaçent d'égarer. Apologiste, historien, critique, littérateur, professeur, philosophe, il est toujours fidèle à lui-même, ou plutôt, ses actes sont catholiques, toujours en accord avec ses convictions.

C'est un chrétien convaincu qui ne recula jamais devant son devoir, au risque même de compromettre son avenir dans l'enseignement officiel. Mais en même temps ce fut un doux, un compatissant, un modeste. S'il ne cédait pas sur les principes, il était plein de charité pour les personnes. Par le grand exemple d'une vie sans tache, par des convictions sincères, une pratique fervente et constante de ses devoirs religieux, une bonté allant à tous, il remena à la foi des centaines d'égarés et sut gagner au catholicisme plusieurs âmes d'élite nées en dehors de l'Église. Ce fut le plus agréable des chrétiens, aimant la vie, l'embellissant d'une noble poésie et d'un joyeux enthousiasme.

Ozanam est donc l'un des plus beaux modèles que les éducateurs puissent offrir à la jeunesse étudiante: étudiant, professeur, écrivain, époux, chrétien, il parcourt toutes ces étapes d'un pas vaillant, portant en son cœur deux grandes amours: celui des pauvres et celui de l'Église.

Et la foi catholique, une foi profonde et éclairée, fut la souveraine maîtresse de sa trop courte vie.

C.-J. M

---

## LE STATUS SCOLAIRE

### DES CATHOLIQUES DE LANGUE ANGLAISE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC(1)

A diverses reprises, on nous a demandé dans quelles conditions sont les catholiques de langue anglaise de la province de Québec au point de vue scolaire.

A cette question, il n'y a qu'une réponse: les catholiques de langue anglaise, dans la province de Québec, jouissent de tous les droits et privilèges dont bénéficient, en vertu de la loi de l'Instruction publique, les catholiques de langue française.

En effet, d'après cette loi, la Province est divisée en circonscriptions nommées *municipalités scolaires*. Dans chaque municipalité, les pères de famille appartenant à la religion professée par la majorité des habitants, élisent tous les trois ans une *commission scolaire*, qui se charge (en vertu de la loi) de tout ce qui concerne l'école, y compris l'engagement des maîtres.(2)

Ainsi, dans les municipalités où les catholiques de langue anglaise sont en majorité, ils sont absolument libres d'organiser des écoles conformément à leurs besoins. C'est ce qui arrive, notamment dans les villes de Montréal et de Québec, et dans les comtés d'Ottawa, Pontiac, Wright, Labelle, Huntingdon, Shefford, Québec, Gaspé,

Ce sont les commissions scolaires qui déterminent par l'engagement des maîtres, soit de langue anglaise, soit de langue française, dans quelle langue l'enseignement régulier sera donné à l'école. Dans les endroits où les catholiques de langue anglaise sont en majorité, ils sont les maîtres de leurs écoles. Ni le gouvernement ni le département de l'Instruction publique n'interviennent dans les questions de langue, excepté pour revendiquer le droit de la minorité qu'elle soit de langue anglaise ou de langue française. A preuve le passage suivant d'une circulaire du département de l'Instruction publique, adressée aux inspecteurs d'écoles catholiques de la province de Québec, le 25 août, 1914: "Chaque fois que vous constaterez de la mauvaise volonté ou de la négligence chez les commissions concernant l'enseignement de la langue maternelle dans les écoles mixtes, veuillez m'en informer, non seulement dans votre rapp

(1) Reproduit de *l'Enseignement Primaire* de juin 1917.

(2) Voir le *Code scolaire* de la province de Québec (édition 1912) aux articles 2635, 2639, 2696, 2720, 2723, 2751 et suiv., 2934, 2709, 2711, 2723, 2718, 2759, 2857, 2867, 2597, 2687.

(3) *Code scolaire*, articles 2711, 2712, 2713 et suiv.

mais aussi et immédiatement après votre visite des écoles de la municipalité par lettre spéciale. Prévenez les commissaires que s'ils ne rendent pas justice à la minorité dans leur municipalité, qu'elle soit de langue française ou de langue anglaise, je priverai leur municipalité des subventions du gouvernement."(1)

Cette attitude du département de l'Instruction publique de Québec n'est pas nouvelle. Dans une circulaire en date du 23 décembre 1912, le Surintendant disait aux inspecteurs: "Dans quelques districts, un certain nombre d'écoles catholiques sont fréquentées par des élèves de langue française et par des élèves de langue anglaise. Dans ces écoles mixtes, exigez des commissaires qu'ils engagent des titulaires compétents à bien enseigner les deux langues. Une école dont la majorité des élèves est canadiennes-française doit être dirigée par une personne sachant parfaitement le français et suffisamment l'anglais; tandis qu'une école dont la majorité est canadienne-anglaise ou irlandaise doit être confiée à un maître sachant parfaitement l'anglais et suffisamment le français. Chaque fois que vous constaterez qu'une minorité n'est pas traitée avec justice, veuillez m'en informer incessamment."(2)

Dans les villes de Québec et de Montréal, où les catholiques de langue anglaise sont particulièrement groupés, les commissions scolaires de ces deux cités (dont font partie des représentants des catholiques de langue anglaise)(3) accordent des écoles anglaises spéciales, soutenues par les deniers de toute la communauté, et ce, depuis de longues années. Voici quelques-unes des écoles catholiques anglaises ou bilingues, dans la province de Québec:

A Montréal, d'après la nouvelle organisation de la commission scolaire catholique, sur trente et un commissaires d'écoles, cinq sont de langue anglaise.(4)

(1) Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour 1914-16, page 608.

(2) Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour 1912-13, page 600.

(3) A Québec, sur neuf commissaires catholiques, deux sont de langue anglaise. La population de la ville de Québec est environ de cent mille âmes; sur ce nombre, il y a à peine cinq mille catholiques de langue anglaise.

(4) Un dans le bureau central et un dans chaque commission de district.

ÉCOLES CATHOLIQUES ANGLAISES DANS LA PROVINCE DE  
QUÉBEC

*A Montréal*

St-Patrick's Academy (Boys); St-Patrick's Academy (Girls);  
St-Ann's Academy (Girls); St-Ann's School (Boys); St-Ann's Kindergarten;  
Sarsfield School; Belmont School; Chauveau School (St-Gabriel Boys);  
Bourget Academy; Our Lady of the Angels Academy; Jeanne LeBer School;  
St-Agnès Academy; St-Alphonsus School; St-Michael (Boys); Mount-St-Michael (Girls);  
St-Lew's Academy; St-Paul's Academy; St-Gabriel's Academy; St-Dominique's School;  
Edward Murphy School; Our Lady of Good Counsel Mackay Wolff; Archbishop's Academy;  
Catholic High School St-Kervin's Academy; Higher Commercial Studies.

*A Québec*

**St-Patrick's Academy.**

*Comté de Québec*

**Valcartier (St-Gabriel-Ouest).**

*Comté de Gaspé*

**Rivière-Nord-de-Pabos; Petit-Pabos; Percé, Haldimand, diss.**

*Comté de Shefford*

**St-Joachim; St-Francois-Xavier.**

*Comté d'Ottawa*

Templeton-Ouest; Cantley; St-Jean-de-Wakefield; Hinks; St-Etienne-de-Chelsea; Low; Killarney; St-Joseph-de-Wakefield; Aylwin;  
Stragsburn et Fieldville; Egan-Ouest; St-Alphonse; Lytton Egan Canton;  
Hull Canton diss.; Eardly.

*Comté de Pontiac*

Notre-Dame-de-Quyon; Pontiac; Onslow-Sud; Onslow-Nord; Bristol diss.;  
Upper Litchfield; Ste-Elisabeth-de-Frankton; Portage du-Fort.

*Comté de Labelle*

Lochaber et Gore; St-Malachie; Mulgrave et Derry; Portland-Ouest, diss.

ÉCOLES BILINGUES CATHOLIQUES OÙ DES CLASSES DISTINCTES SONT  
A LA DISPOSITION DES ÉLÈVES DE LANGUE ANGLAISE

*A Montréal*

École Lajoie; Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours; Académie Ste-Élisabeth; Couvent St-Henri; Collège du Sacré-Cœur; Académie St-Joseph; École Ste-Marie; Académie St-Paul; Académie Marguerite-Bourgeois; École St-Raymond; Couvent de Notre-Dame-de-Grâce; Couvent d'Hochelaga; Académie Querbes; École Ste-Clothilde; Couvent de l'Immaculée conception; Couvent des SS. Noms de Jésus et de Marie; Villa-Maria; Mont-Ste-Marie; Sacred-Heart College, etc.

*A Québec*

Académie commerciale des Frères des Écoles chrétiennes; Couvent des Ursulines; Couvent de Sillery; Couvent du Bon-Pasteur et plusieurs autres dont les noms nous échappent.

Dans les quartiers de ces mêmes villes où la population catholique de langue anglaise n'est pas assez dense, dans les écoles françaises les commissaires forment des classes spéciales anglaises confiées à des maîtres ou à des maîtresses de langue anglaise: telles les classes anglaises des écoles des Sœurs de la Charité, des Sœurs de Bon-Pasteur, et des Frères de l'Instruction chrétienne, à Québec, et nombre d'autres écoles dans les petites villes où se trouve un groupe assez considérable de catholiques de langue anglaise.

Il y a certainement d'autres écoles, ou bilingues ou catholiques de langue anglaise, dont nous n'avons pu retracer les noms.

De plus, les élèves de langue anglaise disséminés parfois dans les classes françaises des villes, ont chance d'étudier l'anglais, même dans ces écoles, qui sont bilingues dans bien des cas, comme le démontre la liste qui précède.

Dans les écoles indépendantes absolument françaises, (couvents et académies) la situation des catholiques de langue anglaise est très avantageuse. Depuis plusieurs années, à tort ou à raison, la plupart des grands pensionnats et nombre d'académies de garçons sont devenues de véritables écoles bilingues où l'anglais est sur le même pied que le français.

Nous avons cité, il y a un instant, plusieurs de ces écoles.

Dans ces établissements, on pousse la condescendance jusqu'à mettre les deux langues sur un pied d'égalité, même dans les réceptions officielles. J'ai été témoin, il y a quelques mois à peine, au centre le plus français du vieux Québec, du fait suivant, qui illustre magnifiquement la générosité canadienne-française, générosité exagérée si on la compare à l'égoïsme de certains autres groupes: Le couvent du quartier Saint-Roch, dirigé par les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, recevait Son Excellence le Lieutenant-gouverneur, sir P.-E. LeBlanc. Sur deux cents cinquante élèves, à peine une vingtaine sont de langue anglaise. Eh bien! deux adresses sont présentées au Lieutenant-gouverneur, un Canadien français: l'une est en français et l'autre en anglais; parmi les invités, je ne sache pas qu'il y eût un seul catholique de langue anglaise. Mais les éducatrices distinguées que sont les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, avaient voulu—et c'est de tradition dans toutes les maisons d'éducation de notre Province—témoigner de leur respect à la petite minorité des élèves catholiques de langue anglaise, habitant sous le toit d'une école canadienne-française.

Ce qui s'est passé en cette circonstance au couvent de Saint-Roch, arrive souvent dans nombre d'autres maisons d'éducation de la province de Québec, où, Dieu merci, vit encore le sentiment chevaleresque qui fait l'honneur de tous les peuples d'origine française.

C'est dans le programme d'études des écoles catholiques que s'affirme le plus éloquemment la préoccupation de rendre justice aux catholiques de langue anglaise. En consultant la version anglaise des *Règlements du Comité catholique* (School Regulations of the Catholic Committee), l'on constate, page 67, que la langue maternelle est bien la langue de communication, par cette mention, vis-à-vis des spécialités qui se rapportent à l'enseignement de la langue: *French or English*. Dans la version française il n'y a que la mention: *Français*.

Quand il s'agit (pages 86 et suivantes) de donner le détail de l'enseignement de la langue, l'indication qui suit est placée en tête de chaque page: *French for french schools, or English for english schools*.

Pour bien marquer que la langue maternelle des élèves doit être la langue usuelle de l'école, les brevets d'enseignement sont accordés pour une seule langue, si le candidat le demande. Voici à ce sujet deux articles des Règlements du Comité catholique concernant le Bureau central des examinateurs:

"94.—L'examen a lieu en français ou en anglais, selon le désir exprimé par le candidat dans sa demande d'admission; il en est fait mention dans le brevet.

"95.—Le candidat qui désire enseigner dans les deux langues doit, subir un examen en français et en anglais sur la lecture, la grammaire la dictée et la composition.(1)

Dans le programme des écoles catholiques, version anglaise des Règlements du Comité catholique, page 68, au titre *Histoire*, on lit, après l'énumération: Histoire du Canada, Histoire de France, Histoire d'Angleterre: "History of Ireland (*for Irish pupils*)." C'est là une délicatesse qui mérite d'être signalée.

Dans les écoles normales aussi le diplôme principal est accordé suivant la langue maternelle de l'élève-instituteur.

A remarquer que le brevet du Bureau, comme celui des écoles normales, qu'il soit français ou anglais, permet d'enseigner dans toute la Province.

Dans les écoles normales, où le nombre des élèves-institutrices permet un groupement de huit à dix élèves de langue anglaise, ces élèves suivent tous les cours de l'école dans leur langue maternelle, et ce dans des salles particulières, requérant ainsi un personnel enseignant spécial, comme à Valleyfield, Montréal et St-Hyacinthe.

La loi de l'Instruction publique, les règlements scolaires de notre province et les faits démontrent que sur tout le territoire de la province de Québec, les catholiques de langue anglaise jouissent en paix du droit sacré de faire instruire leurs enfants dans leur langue maternelle, et qu'ils reçoivent de la population de langue française, qui forme une énorme majorité, un traitement des plus généreux.

Au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, sur treize membres laïques, les catholiques de langue anglaise comptent trois représentants, soit 18%, quand la population catholique de langue anglaise de la province de Québec, comparée aux catholiques de langue française de la même province, forme à peine 6%. Au premier juin mil neuf cent onze, sur 2,003,232 habitants recensés dans la province de Québec, on comptait 1,724,683 catholiques romains, dont 1,605,339 de langue française. Les Irlandais, que nous supposons tous catholiques, s'élevaient, à la même date, au nombre de 103,147.

Ainsi, l'on peut affirmer que la question de langue ne se pose pas dans la province de Québec, pas plus pour les protestants que pour les catholiques de langue anglaise. Lorsque parfois elle a été posée incidemment, elle ne l'a pas été par la majorité. L'on a vu des écoles

(1) Dans le Code scolaire de 1912, ces articles portent les Nos 141 et 142, page 44 de l'appendice.

fréquentées par une majorité d'élèves canadiens-français dirigées par des institutrices de langue anglaise ne sachant pas le français. (1)

Il faut être juste: lorsque les élèves canadiens-français ont dû subir un enseignement dans une langue étrangère, même dans la province de Québec, ce ne fut pas toujours le résultat de l'injustice, mais assez souvent, ce sont les institutrices réellement bilingues qui faisaient défaut.

Il n'en reste pas moins acquis, que lorsqu'une minorité a eu à souffrir au sujet de la langue dans la province de Québec, cette minorité n'était pas de langue anglaise.

C.-J. MAGNAN.

---

(1) Voir dans les Rapports du Surintendant de l'Instruction publique, depuis 1907, les rapports annuels des inspecteurs d'écoles des comtés d'Ottawa, Pontiac et Labelle.

---

## EN MARGE D'UN VOYAGE(1)

Un rapport sur notre mission scolaire en France, en Suisse et en Belgique sera soumis au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique à la session d'octobre prochain.(2)

Et dans la livraison de novembre, nous l'espérons du moins nous commencerons la publication d'un modeste *Récit de voyage*, préparé spécialement pour le personnel enseignant.

Mais dès maintenant, nous sentons le besoin de dire à nos lecteurs combien nous les remercions pour toutes les sympathies, les vœux et les prières qui ont précédé et accompagné notre voyage. Merci aussi pour toutes ces lettres qui ont salué notre retour avec tant de délicatesse: nous n'avons pu répondre à toutes, mais à tous, nous disons un cordial merci.

Le 15 mars dernier, nous quittons Québec et le 18 juin nous étions de retour dans la vieille capitale.

Pendant ces trois mois, nous avons traversé l'Atlantique deux fois, (3) visité la France, l'Italie, la Suisse, la Belgique et l'Angleterre. Dans chacun de ces pays, nous avons séjourné dans plusieurs villes et quelques campagnes.(4)

Dans chacune des villes et villages où nous sommes descendu: en France, en Belgique et en Suisse, nous nous sommes fait un devoir de visiter des écoles primaires de tous les degrés et de nombreuses écoles normales libres ou officielles.(5)

(1) De l'Enseignement Primaire de septembre 1909.

(2) Ce rapport a été soumis au Comité catholique à sa séance de mai 1910.

(3) A l'aller, de New-York au Havre, par la *Provence*, de la ligne transatlantique; au retour, de Liverpool à Québec, par le *Victorian*, de la Ligne Allan

(4) *En France*: Le Havre, Rouen, Paris, Versailles, La Garenne, St-Cloud, St-Amand, Avignon, Marseille, Nice, Chamonix, Argentière, Lyon, Dijon, Orléans, Blois, Poitiers, Bordeaux, Lourdes, Amiens.

*En Italie*: Gènes, Rome, Florence, Venise, Milan.

*En Suisse*: Lucerne, Fribourg, Lausanne, Genève.

*En Belgique*: Tournai, Mons, Bonne-Espérance, Bruxelles, Liège, Gand, Bruges, Ostende.

*En Angleterre*: Douvres, Londres, Liverpool.

(5) *En France*: 3 écoles maternelles, 10 écoles primaires, 8 écoles normales primaires, 1 école primaire supérieure. Plusieurs écoles contiennent de 6 à 10 classes.

*En Suisse*: 2 écoles primaires, 3 écoles secondaires: dans chacune sections primaires supérieures et section normale ou pédagogique, 1 pensionnat d'Ursulines, 2 écoles ménagères, 1 école normale primaire de garçons, un musée pédagogique (celui de Fribourg).

*En Belgique*: 3 écoles primaires, 3 couvents de religieuses, 6 écoles normales, 1 école spéciale (École Saint-Luc, à Tournai, dirigée par les Frères des Écoles chrétiennes). Total: 44 institutions d'enseignement.

Partout on nous a reçu avec la plus parfaite cordialité. En France, l'accueil a été particulièrement sympathique.

Ici, qu'il nous soit particulièrement permis de payer un tribut de reconnaissance à notre distingué compatriote, M. Paul de Cazes, ex-secrétaire du département de l'Instruction publique de Québec, fixé à Paris depuis un an; (1) à M. Hector Fabre, commissaire canadien à Paris, à M. Chs ab der Halden, inspecteur primaire dans le département du Cher, à M. H. Vigier, le sous-chef du Bureau au Ministère de l'Instruction publique à Paris, à M. le Secrétaire de l'Instruction publique de Fribourg, à M. Duclou, président des Écoles à Lucerne, à M. Duchosal, secrétaire du Département de l'Instruction publique à Genève, et enfin à M. Corinan, directeur de l'Enseignement primaire, au ministère des Sciences et des Arts, à Bruxelles.

Nous ne saurions taire aussi les noms de Monseigneur Baudrilart, recteur de l'Institut catholique de Paris, de M. P. Calon, président général de la Société de Saint-Vincent de Paul, du colonel Keller, président de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement, de M. Jean Lerolle, ex-président de l'A. C. J. F., de M. Pierre Gerlier, le président actuel de l'A. C. J. F., de M. Maurice de Gailhard-Bancel, président de l'Association des Étudiants catholiques de Paris. Tous ces personnages nous ont honoré de leur bienveillante amitié et bien voulu nous inviter à des fêtes et à des démonstrations inoubliables.

Nous sommes heureux de joindre à cette nomenclature tous les directeurs des institutions d'enseignement que nous avons eu le plaisir de visiter.

Dans les écoles primaires comme dans les écoles normales, nous avons été traité en confrère.

Partout on nous a facilité notre tâche, en nous associant avec amabilité à la vie scolaire: d'ordinaire, nous entrions dans une école à 8 ou 9 heures du matin pour n'en sortir qu'à midi, après avoir assisté aux classes ou aux cours; souvent même nous dûmes passer du rôle d'élève, que nous nous étions assigné, à celui de professeur.

Nous avons eu l'avantage de voir fonctionner *sur place* des systèmes scolaires différents, parfois bien imparfaits au point de vue religieux, mais, c'est notre devoir de le dire, très perfectionnés au point de vue pédagogique.

Nous avons vu les institutrices maternelles et les instituteurs (et institutrices) primaires à l'œuvre; nous avons entendu les cours de

---

(1) Voir un article de M. de Cazes dans *Le Soleil* de Québec, 25 juin 1909. Cet article est intitulé: *Un professeur canadien en France*. M. Paul de Cazes, qui fut secrétaire du Département de l'Instruction publique de Québec pendant de nombreuses années, demeurait à Paris, lors de notre voyage en France.

plusieurs professeurs d'écoles normales, assisté aux exercices d'enseignement pratique des élèves-instituteurs et des élèves-institutrices dans les écoles d'application.

Ce qui se dégage avec le plus de netteté et de persistance de nos multiples observations pédagogiques, ce sont les points suivants :

(a) Excellence de la formation professionnelle du corps enseignant, formation professionnelle mise en relief par une *culture générale* sérieuse;

(b) Soins apportés par les instituteurs et les institutrices à l'enseignement de la langue française, soit parlée, soit écrite : le langage et la rédaction sont l'objet d'une attention constante (en France surtout);

(c) Politesse exquise chez le personnel enseignant et chez les élèves;

(d) Grande simplicité dans les vêtements, chez les jeunes filles des pensionnats et des écoles normales;

(e) Bonne discipline des élèves en classe;

(f) Excellentes conditions hygiéniques des écoles (en Suisse et en Belgique particulièrement);

(g) Émulation dans le corps enseignant : les autorités scolaires encourageant les efforts de ceux qui travaillent et se distinguent dans la carrière de l'enseignement.

Certes, en France notamment, le caractère neutre, presque païen de l'école officielle nous a attristé, l'absence du Christ des salles de classe profondément affligé. En Suisse, nous avons remarqué avec peine que les catholiques sont traités avec parcimonie dans les Cantons protestants. En Belgique même, nous avons constaté que dans les municipalités gouvernées par les radicaux, l'école officielle est redoutée des catholiques.

Toutes ces constatations nous ont fait encore mieux apprécier notre admirable organisation scolaire (dans la province de Québec), qui assure à tous la vraie liberté en matière d'enseignement.

Néanmoins, au point de vue méthodologique, combien nous avons admiré, là-bas, la valeur du *praticien*, l'habileté du *professeur*!

Une autre constatation : je n'ai rencontré nulle part d'écoles de jeunes filles mieux aménagées, mieux organisées, plus propres, plus agréables que ne le sont la plupart de nos couvents canadiens.

Ces maisons, un grand nombre du moins, peuvent être comparées avec avantage aux institutions similaires de l'Europe.

Mais quelles que soient nos qualités, sachons bien qu'il nous reste encore beaucoup à apprendre, beaucoup à faire.

La pédagogie est une science avant tout chrétienne. Étudions-la donc avec soin, assimilons-nous en les secrets indispensables à l'éducateur.

La méthodologie, partie pratique de la pédagogie, est un vaste champ où il faut glaner sans relâche si nous voulons nous élever au premier rang dans la carrière de l'enseignement.

N'ayons crainte de dérober aux anciens peuples les armes perfectionnées qu'ils ont su se forger, parfois pour combattre l'Église: servons-nous en pour la glorification et la défense du Christianisme.

° ° °

Notre voyage n'a pas eu qu'un aspect pédagogique. Délégué de la Société de Saint-Vincent de Paul, à Rome, professeur dans une école normale, ami de la jeunesse catholique, ces différents titres nous ont valu, à Rome et en France, des démonstrations que nous n'oublions jamais.

A Orléans comme à Paris, nous avons compris combien les liens du sang sont puissants, combien l'idée religieuse est éminemment fraternelle.(1)

La Nouvelle-France ne peut que gagner à mieux connaître la France catholique.

J'arrête ici le cours de mes impressions. Le Havre,(2) Rouen et Orléans (remplis des souvenirs de la bienheureuse Jeanne d'Arc); Paris, si hospitalier, centre merveilleux des sciences et des lettres; Avignon, Nice, Gênes, Rome surtout où nous avons eu le bonheur de voir le Pape, de lui parler, d'être témoin des incomparables fêtes de Jeanne d'Arc; Lourdes, Florence, Venise, le Mont-Blanc, Lyon et les vieilles villes historiques de Dijon, Blois, Poitiers, Amiens, enfin Bruxelles, Liège,(3) Bruges, la Venise du Nord, ville du moyen-âge admirablement conservée, Londres, etc. tous ces noms évoquent des souvenirs et des émotions dont le charme vivra toujours dans notre âme.

Au-dessus de tous ces souvenirs flottent comme un nuage mélancolique que dore le soleil couchant en nos soirs d'automne, les impressions si touchantes emportées des antiques cathédrales gothiques qui sont encore l'orgueil de notre ancienne mère-patrie et sous les voûtes desquelles plane toujours la grande poésie du passé, l'idéale beauté du Christianisme et la ferme espérance en l'avenir catholique.

C.-J. MAGNAN.

---

(1) Trois compatriotes distingués, MM. les abbés LeBon, du collège de Sainte-Anne, Groulx, du collège de Valleyfield, et Warren, du Séminaire de Chicoutimi, assistaient aux fêtes inoubliables d'Orléans et de Paris.

(2) Notre grand poète national, Crémazie, repose dans le cimetière du Havre.

(3) A Ans, près Liège, dans la chapelle des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, nous sommes allés, ma femme et moi, en pèlerinage au tombeau de Saint-Vincent de Paul, transporté par prudence, il y a deux ans, de Paris en Belgique.

vaste  
er au

per-  
glise:  
isme.

ué de  
école  
s ont  
blie-

liens  
ment

re la

en et  
Arc);  
tres;  
ur de  
es de  
on et  
enfin  
-âge  
t des  
notre

élan-  
pres-  
s qui  
ôtes  
auté

NAN.

ge de  
Chi-

re du

Paul,  
ncent



Autographe de la Bénédiction accordée à C.-J. Magnan, délégué de la Société de Saint-Vincent de Paul à Rome, le 22 avril 1909, par Sa Sainteté Pie X, aux Bienfaiteurs du Patronage Laval de Québec.

*Deus repleat omni benedictione  
quoscumque ad hoc opus aliquod impendunt.*  
*Pius Pp. X*

(Traduction)

Que Dieu comble de ses bénédictions tous ceux qui donnent quelque chose à cette Œuvre. (Voir page 527).

## CHEZ LE PAPE(1)

Durant mon séjour à Rome, j'ai eu le bonheur de voir le Pape cinq fois: deux fois sous les auspices de la Société de Saint-Vincent de Paul; deux autres fois à l'occasion des fêtes inoubliables de Jeanne d'Arc; enfin, une cinquième fois, en audience privée, grâce à la protection de son éminence le cardinal Secrétaire d'État, à qui j'avais été recommandé par S. G. Monseigneur l'Archevêque de Québec, Monseigneur I.-A. Paquet et Monseigneur Rouleau.

Le mercredi 21 avril, la lettre d'audience tant désirée était apportée à mon hôtel par un envoyé du Vatican, et le lendemain matin, dès 11 heures, ma femme et moi franchissions, avec une émotion intense, la Porte de Bronze, qui donne accès à la maison du Père commun des fidèles.

En gravissant le grand escalier de marbre, le cœur bat plus vite qu'à l'ordinaire; nous débouchons ensuite dans la cour Saint-Damase que nous traversons pour pénétrer dans les appartements du Pape. Nous parcourons une longue suite de salons et l'on nous assigne celui qui précède la salle du trône: *Sala del Tronetto*. C'est dans cette pièce que, seuls ma femme et moi, dans quelques minutes, nous nous trouverons en présence du Vicaire de Jésus-Christ.

Avec une précision et une intensité que je n'avais jamais soupçonnées, la foi si pure, si douce de mon enfance, l'enseignement du Petit Catéchisme, la croyance en l'Église du Christ et en l'Infaillibilité de son Chef, prennent corps et m'apparaissent lumineuses comme le soleil et inébranlables comme un roc.

Un bruit de pas m'arrache à ces réflexions: c'est le général de Charette, accompagné de trois autres généraux français et d'un garde-noble, qui sortent d'une audience avec Sa Sainteté, dans la salle du Petit Trône. Le garde-noble avec qui nous avons causé quelques minutes auparavant, et qui nous avait appris la présence de l'illustre général français dans la salle voisine, veut bien dire à Charette, en passant près de nous, *Canada*. A ce mot le héros de Patay nous tend amicalement la main et dit: "Ah! ces chers Canadiens. . . . hier, précisément, j'ai reçu une lettre de votre digne commandant Rouleau . . . . amitiés de ma part à tous les vieux camarades de là-bas . . . ."

En ce moment, l'un des secrétaires de Sa Sainteté nous prévient de l'arrivée du Pape. En effet, dans l'encadrement de la large porte qui sépare le salon où nous sommes et la salle du Trône, apparaît Pie X, nous souriant avec une grande bonté mêlée de tristesse. Nous tombons à genoux, tenant dans nos mains les objets de piété que nous désirons faire bénir.

(1) Reproduit des *Fleurs de la Charité*, juillet 1909.

Le Secrétaire annonce: "M. Magnan, délégué de la Société de Saint-Vincent de Paul, du Canada, et professeur à l'École normale Laval, de Québec."

Aux mots de "Société de St-Vincent de Paul", la physionomie du Pape s'illumine et toute trace de souci disparaît. Sa Sainteté nous bénit d'abord paternellement, daignant même s'incliner pour tracer de plus près des signes de croix sur les objets que ma femme offrait à sa bénédiction.

Dominant mon émotion, j'énumérai à Sa Sainteté les personnes et les œuvres que je désirais recommander à sa paternelle bonté: mes enfants, mes parents, la Société de Saint-Vincent de Paul du Canada et son vénéré président général, M. Hamel, les Conférences de Québec, leurs pauvres et leurs œuvres, en particulier le Patronage, l'École normale Laval, etc., etc.

Puis je lui offris *l'Enseignement Primaire*. A ce moment, Pie X nous invita avec douceur à nous lever. Je profitai de cette intention délicate afin d'expliquer plus facilement le but de ma revue et le rôle qu'elle s'efforce de remplir dans nos écoles. Jamais je n'oublierai l'air de contentement qui anima le regard du Saint-Père quand je lui dis que les écoles de la province de Québec étaient officiellement catholiques; que l'Église et l'État vivaient en paix dans cette province; que *l'Enseignement Primaire*, revue patronnée par mon Archevêque et recommandée naguère par tous les Evêques de la province siégeant au Conseil de l'Instruction publique (Comité catholique), revue qui s'efforçait de faire aimer Jésus-Christ et son Vicaire par les trois cents mille enfants de nos écoles primaires, était distribuée gratuitement par le gouvernement dans toutes les écoles catholiques. Mes paroles arrachèrent au Pape un *très bien* exprimant une si profonde satisfaction, que je lui demandai de bénir spécialement ma revue, tous ses collaborateurs, lecteurs et bien-faiteurs.

La bonté du Saint-Père était si touchante, l'intérêt que mes brèves remarques semblait avoir éveillé chez lui, si manifeste, que je résolus de lui demander ce que l'un des Camériers m'avait dit inutile d'espérer: faire apposer la signature du Saint-Père au bas du plan du Patronage Laval, plan que je lui montrai à l'instant même.

Dès les premiers mots: "*Un Patronage pour les petits pauvres, Très Saint-Père*", la figure de Pie X, de souriante qu'elle était jusque là, exprima une exquise tendresse que voilait l'air de tristesse plutôt habituelle chez Sa Sainteté. Alors il me fallut entrer dans quelques détails: "Patronage pour les enfants pauvres, spécialement pour les enfants en retard et qui n'ont pas fait leur Première Communion; Patronage de jeunes gens et œuvres de préservation; Œuvre fondée par la Société de Saint-Vincent de Paul et confiée aux Frères du même

nom; œuvre bénie par S. G. Monseigneur Bégin et placée sous le patronage de S. G. l'Évêque Auxiliaire de Québec; une œuvre aidée par toutes les sociétés catholiques de cette ville". Non seulement le Saint-Père voulut bien signer le document que je lui présentais, mais il poussa la condescendance jusqu'à écrire la bénédiction qui suit:

*"Deus repleat omni benedictione quotquot ad hoc opus aliquid impendunt."*

*"Que Dieu comble de ses bénédictions tous ceux qui contribuent de quelque manière que ce soit à cette œuvre."*(1)

De nouveau le Pape nous bénit, ma femme et moi, et nous entendîmes ces dernières paroles: "Dieu soit avec vous".

Le blanc Vieillard disparut, nous laissant sous l'empire d'une émotion qu'il est impossible de définir. Nous avions passé dix minutes avec le Vicaire de Jésus-Christ, dix minutes à nous seuls. Nous avions entendu sa voix si douce, baisé sa main paternelle; ses regards, par où l'on croit entrevoir le ciel, s'étaient abaissés sur nous; il avait daigné écouter nos demandes, bénir nos chers enfants, si loin de nous en ce moment et que nous aurions voulu voir si près; il avait écouté avec une attention soutenu ce que je lui avais dit sur les œuvres qui me tenaient le plus au cœur; encouragé nos efforts par des paroles approbatrices. Et mettant le comble à tant de faveurs, Sa Sainteté écrivait une bénédiction spéciale en faveur de cette belle œuvre du Patronage Laval, si chère à la Société de Saint-Vincent de Paul de Québec.

Nous retraversâmes les grands salons, le cœur inondé de joie, les yeux humides de larmes bien douces: nous venions de vivre l'un des plus beaux moments de notre vie.

4 juillet 1909.

C.-J. MAGNAN.

---

(1) Voir la vignette où se trouve, avec la photographie de Pie X, le fac-simile de l'écriture de ce grand Pape.

## ERRATA

PAGE 3, au lieu de *27 juin 1917*, lire *27 juin 1916*.

PAGE 6, troisième paragraphe, douzième ligne, au lieu de *au bout* de la Petite rivière du Loup, lire *au bord*, etc.

PAGE 405, au lieu de *Premier congrès pédagogique de LA langue française*, lire *Premier congrès pédagogique de langue française*.

PAGE 417, au lieu de *17 octobre 1917*, lire *17 octobre 1916*.

PAGE 503, sixième paragraphe, première ligne, au lieu de *Ainsi répartis*, lire *Ainsi réparties*.

PAGE 503, neuvième paragraphe, première ligne, au lieu de *Moins pressé*, lire *Moins pressés*.

PAGE 503, neuvième paragraphe, cinquième ligne, au lieu de *Serait ainsi rendu*, lire *serait ainsi rendue*.

PAGE 506, note (1), troisième ligne, au lieu de *C'est à ce bureau qu'incombrai*t, lire *C'est à ce bureau qu'incomberait*.

PAGE 508, titre du haut de la page, au lieu de *Certificat d'Etude*, lire *Certificats d'Etudes*.

---

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
DÉDICACE .....	V
LETTRES D'APPRÉCIATION .....	VI
PRÉFACE DE SIR LOMER GOUIN .....	VII
LETTRE DU PREMIER-MINISTRE .....	IX
INTRODUCTION .....	1

### PREMIÈRE PARTIE

#### PEDAGOGIE

<b>VERS LE PASSÉ—LE PRÉSENT—À LA CONQUÊTE DE L'AVENIR—</b> Discours prononcé à la distribution des prix aux élèves de l'Académie de Louiseville, le 27 juin 1916 .....	3
<b>LES DIFFICULTÉS QUE RENCONTRENT LES INSTITUTRICES AU</b> <b>DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE. CONSEILS SUR LES MOYENS</b> <b>À PRENDRE POUR PRÉVENIR OU VAINCRE CES DIFFICULTÉS—</b> Conférence donnée devant la convention des institutrices du diocèse de Nicolet, août 1905 .....	17
<b>LA LECTURE EXPRESSIVE À L'ÉCOLE PRIMAIRE—Cours de péda-</b> <b>gogie aux élèves-instituteurs de l'École normale Laval,</b> février 1910 .....	46
<b>DE LA PREMIÈRE FORMATION DU GOÛT LITTÉRAIRE À L'ÉCOLE</b> <b>PRIMAIRE—Conférence donnée à la séance publique</b> annuelle de la Société du Parler français, Université Laval, le 22 janvier 1911 .....	51
<b>NÉCESSITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INSTI-</b> <b>TUTRICE—Conférence donnée au Monument National, à</b> Montréal, le 28 janvier 1912, sous les auspices de la Section de l'Éducation de la Fédération Saint-Jean-Baptiste .....	78
<b>INAUGURATION DE L'ÉCOLE GARNEAU—Discours prononcé à</b> Montréal, le 18 avril 1912 .....	95
<b>LA MISSION DE L'ÉCOLE RURALE—Discours prononcé à la bénédiction</b> du collège Lamennais, à Sainte-Croix, comté de Lotbinière, le dimanche 4 août 1912 .....	97

	Pages
DE LA PRÉPARATION DES CLASSES—Conférence donnée devant le Cercle pédagogique de l'École normale de Valleyfield, mars 1913.....	104
IMPORTANCE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE—Discours prononcé à Montréal, à l'occasion du congrès des commissaires d'écoles de la région, le 31 janvier 1915.....	119
DE L'EXEMPLE DANS L'ÉDUCATION—Conférence donnée devant le Cercle pédagogique de l'École normale de Valleyfield, le 27 février 1917.....	131

## DEUXIÈME PARTIE

### INSTRUCTION PUBLIQUE

NOTRE SYSTÈME SCOLAIRE— <i>Une page d'histoire</i> —Cours de pédagogie aux élèves-instituteurs de l'École normale Laval, novembre 1900.....	146
ÉDUCATION ET INSTRUCTION—Conférence donnée à Waterloo, comté de Shefford, dimanche le 16 novembre 1902.....	160
CINQUANTENAIRE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL—Discours prononcé à l'École normale Jacques-Cartier, Montréal, le 31 mai 1907.....	171
HISTORIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL—Discours prononcé lors du cinquantenaire de l'École normale Laval, le 26 septembre 1907.....	176
A SPENCER WOOD—Texte de l'adresse présentée au Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, à l'occasion du cinquantenaire de l'École normale Laval, le 25 septembre 1907.....	206
LE JOURNALISME PÉDAGOGIQUE AU CANADA FRANÇAIS—Cours de pédagogie aux élèves-instituteurs de l'École normale Laval, janvier 1909.....	210
UN CONGRÈS D'INSPECTEURS D'ÉCOLES—Discours prononcé à l'ouverture du congrès des inspecteurs d'écoles catholiques, tenu à Québec les 26, 27, 28 et 29 décembre 1911.....	226
LES DEVOIRS DE L'INSPECTEUR D'ÉCOLES—Discours prononcé devant le congrès des inspecteurs d'écoles, le 28 décembre 1911.....	232

Pages	Pages
104	<b>L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC—</b> Discours prononcé devant la première convention des commissaires d'écoles, tenue à Laprairie, dimanche le 1er septembre 1912..... 247
119	<b>CONVENTION DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES DU DIOCÈSE DES</b> <b>TROIS-RIVIÈRES—</b> Discours prononcé aux Trois-Rivières, le 28 août 1913..... 263
131	<b>QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE</b> <b>DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC—</b> Résumé d'un discours pro- noncé devant le congrès de l'A. C. J. C., tenu aux Trois- Rivières, juin 1913..... 279
	<b>CONVENTIONS DE COMMISSAIRES D'ÉCOLES:</b>
	A Québec..... 285
	A Longueuil..... 287
	A Fraserville..... 296
146	<b>LE RÔLE DES ÉCOLES NORMALES—</b> Discours prononcé à l'inau- guration de l'École normale de Joliette, le 10 février 1914... 302

### TROISIÈME PARTIE

#### RELIGION

171	<b>TOAST AUX ANCIENS DU PATRONAGE—</b> 8 décembre 1907..... 308
176	<b>AU LENDEMAIN DU CONGRÈS EUCHARISTIQUE—</b> Discours pro- noncé à la séance solennelle de clôture du congrès des Ligues du Sacré-Cœur, dans la salle paroissiale de l'Imma- culée-Conception; Montréal, le 12 septembre 1910..... 312
206	<b>LE MAIRE DE ROME INSULTE LE PAPE—</b> Discours prononcé en l'église de Saint-Roch, Québec, le 24 octobre 1910..... 315
210	<b>SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL—</b> Allocution du président du Conseil supérieur, à l'Assemblée générale des Conférences de Québec, le 30 avril 1911..... 320
226	<b>LE CINQUANTENAIRE DU PATRONAGE—</b> Discours prononcé au Patronage de Saint-Vincent de Paul, Québec, le 23 juin 1911 327
232	<b>LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL—</b> Discours prononcé à l'Assemblée générale des Conférences de Saint-Vincent de Paul, tenue à la Basilique de Québec, dimanche le 27 avril 1913, à 7 heures du soir, à l'occasion du centième anniver- saire de la naissance de Frédéric Ozanam..... 333



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 268 - 5989 - Fax

	Pages
HOMMAGE À SON ÉMINENCE LE CARDINAL BÉGIN—Adresse présentée au nom de la Société de Saint-Vincent de Paul, le 13 décembre 1914.....	345
CE QUE PEUT LE DÉVOUEMENT CHRÉTIEN—Allocution prononcée à une Assemblée générale des Conférences de Saint-Vincent de Paul de Québec, février 1915.....	349
LES CONFÉRENCES DE JEUNES GENS—Allocution prononcée à l'Assemblée générale de la Société de Saint-Vincent de Paul de Québec, 12 mars 1916.....	355
BIENVENUE À M. LE CHANOINE THELLIER DE PONCHEVILLE—Allocution prononcée devant une assemblée spéciale des Conférences de la Société Saint-Vincent de Paul de Québec et des environs, tenue au Patronage de la Côte d'Abraham, dimanche soir, le 15 avril 1917.....	369

#### QUATRIÈME PARTIE

##### PATRIOTISME

COMMENT CULTIVER LE SENTIMENT NATIONAL À L'ÉCOLE PRIMAIRE—Conférence donnée devant l'Association d'Éducation du Canada; Ottawa, 15 août 1901.....	377
L'INSTITUTEUR CATHOLIQUE ET LES ŒUVRES POST-SCOLAIRES—Discours prononcé devant le congrès de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, tenu à Québec, le 24 juin 1908.....	389
LA JEUNESSE RURALE—Bref résumé d'un discours prononcé devant le congrès de l'A. C. J. C., tenu à Ottawa, le 24 juin 1910.....	402
PREMIER CONGRÈS PÉDAGOGIQUE DE LANGUE FRANÇAISE EN ACADIE—Discours prononcé à Saint-Louis de Kent, N.B., le 25 juillet 1911.....	405
L'ÉCOLE ET LA FAMILLE—Résumé d'une conférence donnée à Saint-Casimir, comté de Portneuf, le 15 novembre 1914, sous les auspices de la commission scolaire du village.....	411
LES PREMIERS MISSIONNAIRES ET LES PREMIERS INSTITUTEURS DU CANADA—Discours prononcé le 17 octobre 1916, à l'Université Laval, Québec, à l'occasion de l'inauguration du monument de la Foi.....	417

CINQUIEME PARTIE

SOUVENIRS DE VOYAGE

	Pages
<b>SUR LES ROUTES DE FRANCE</b> —Conférence donnée à la salle Loyola, Québec, sous les auspices de l'A. C. J. C., le 13 avril 1910.....	423
En vue de la terre française.....	423
Au Havre.....	425
Rouen.....	430
Paris.....	435
A travers la France.....	456
Orléans.....	463

TABLE DES APPENDICES

A L'ACADÉMIE DE LOUISEVILLE.....	473
LA POLITESSE EN FRANCE.....	479
L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC. (Historique—Statistiques—Organisation).....	481
CONGRÈS DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES.....	491
À PROPOS DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE.....	492
RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC SUR LA MISE EN OPÉRATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES.....	496
LE CERTIFICAT D'ÉTUDES.....	508
LE CENTENAIRE DE FRÉDÉRIC OZANAM.....	511
LE STATUS SCOLAIRE DES CATHOLIQUES DE LANGUE ANGLAISE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.....	516
EN MARGE D'UN VOYAGE.....	523
CHEZ LE PAPE.....	527
ERRATA.....	530

---

TIRÉ À 1,600 EXEMPLAIRES ET FINI D'IMPRIMER  
LE 10 NOVEMBRE 1917

---

